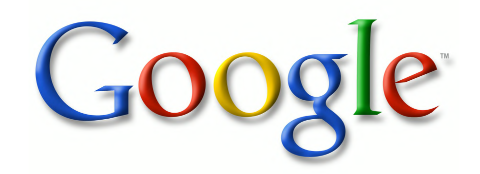


MÉMOIRES
DE BARRAS

MEMBRE DU DIRECTOIRE

PUBLIÉS AVEC

Une Introduction générale, des Préfaces et des Appendices

PAR

GEORGE DURUY

Ouvrage orné de 2 portraits en héliogravure

« Les pamphlétaires, je suis destiné à être leur pâture, mais je redoute peu d'être leur victime : ils mordront sur du granit. »

NAPOLÉON.

II

LE DIRECTOIRE JUSQU'AU 18 FRUCTIDOR

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1895

MÉMOIRES

DE BARRAS

II

LE DIRECTOIRE JUSQU'AU 18 FRUCTIDOR

COULOMMIERS
Imprimerie PAUL BRODARD.



BARRAS

En costume de Directeur
(An VII — 1799)

DESSIN DE H. LE DRU. (BIB. NAT. — CABINET DES ESTAMPES.)

MÉMOIRES

DE BARRAS

MEMBRE DU DIRECTOIRE

PUBLIÉS AVEC

Une Introduction générale, des Préfaces et des Appendices

PAR

GEORGE DURUY

Ouvrage orné de 2 portraits en héliogravure

« Les pamphlétaires, je suis destiné à être leur pâture, mais je redoute peu d'être leur victime : ils mordront sur du granit. »

NAPOLÉON.

II

LE DIRECTOIRE JUSQU'AU 18 FRUCTIDOR

PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE ET C[ie]

79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

—

1895

PRÉFACE

DU TOME II DES « MÉMOIRES DE BARRAS »

Le tome II des Mémoires de Barras comprend l'histoire de la politique intérieure et de la politique étrangère du Directoire, depuis les débuts du gouvernement issu de la Constitution de l'an III (22 août 1795). jusqu'au coup d'État du 18 Fructidor an V (4 septembre 1797).

Le volume qu'on va lire se compose de deux éléments qui sont en réalité distincts, bien que le rédacteur n'ait pas jugé à propos de les traiter séparément, et les ait au contraire laissés constamment enchevêtrés l'un dans l'autre :

1° Une série de résumés analytiques des séances du Directoire exécutif;

2° Une série d'anecdotes, de commentaires, de jugements sur les personnages ou les faits contemporains.

Nous avons cru devoir adopter une disposition typographique qui, sans la plus légère altération du texte, sans le moindre remaniement, même de la composition de l'ouvrage, permît au lecteur de reconnaître immédiatement quel est celui de ces deux éléments qui est représenté dans la page qu'il a sous les yeux.

Nous publions donc, *en petit texte*, les résumés des séances du Directoire et tous les passages qui par la précision un peu sèche de la narration s'en rapprochent. Nous avons imprimé *en caractères*

ordinaires les parties — nombreuses et importantes, comme on le verra, — où les Mémoires reprennent le cours brièvement interrompu des souvenirs personnels de Barras.

I

LES RÉSUMÉS ANALYTIQUES DES SÉANCES DU DIRECTOIRE ET LEUR IMPORTANCE HISTORIQUE.

Ces résumés analytiques ont été composés sur des notes que Barras prenait au sortir de chacune des séances du Directoire.

« Assidu à nos séances, depuis la première jusqu'à la dernière, je ne me retirais guère *sans avoir pris quelques notes de nos travaux ordinaires*. Pénétré de l'idée qu'un fonctionnaire revêtu d'un aussi grand mandat que le nôtre devait à ses concitoyens le compte moral et matériel de sa gestion, je me suis toujours regardé comme un comptable en présence de ses contrôleurs naturels, et je désirais ne pas arriérer ma comptabilité d'un seul jour [1]. »

Il n'y a pas de doute possible sur la sincérité des explications que le rédacteur des Mémoires nous donne, dans ce passage, sur l'origine de ces résumés. M. de Saint-Albin s'est borné à copier purement et simplement les notes mêmes de Barras. Un certain nombre de ces notes autographes subsistent encore. J'ai comparé soigneusement celles que j'ai pu retrouver avec les passages correspondants du tome II des Mémoires. Elles ont été reproduites avec une si scrupuleuse fidélité qu'il m'a paru inutile d'en publier le texte en appendice, car ce texte n'ajoute absolument rien à la rédaction de M. de Saint-Albin. Ici, plus de ces ornements littéraires, de ces « embellissements » dont le collaborateur de Barras avait cru devoir — comme nous l'avons constaté à propos de la visite au Temple [2] — parer, dans certains passages, l'ordinaire sécheresse du style de son ami. Ce sont bien là de véritables procès-verbaux, tels qu'ils ont été rédigés par Barras au sortir de chacune des séances du gouvernement dont il a fait partie.

Mais cette matière historique, qui nous est ainsi transmise toute aride et toute nue, ne paraîtra nullement négligeable à ceux des lec-

1. Ce passage est extrait du chapitre I, p. 3.
2. Voir t. I, *Introduction générale*, p. XII à XV.

teurs qui, même sans être historiens de profession, s'intéressent à cette période de notre histoire. A première vue, on trouvera peut-être un peu monotone la lecture de ces résumés, qui enregistrent sans aucun développement, sans aucun souci de composition littéraire, le détail de la besogne politique accomplie au jour le jour par cet étrange pouvoir exécutif à cinq têtes. Mais défendez-vous contre cette première impression, continuez de lire : et voici que l'intérêt commence. Ces fastidieux comptes rendus s'animent, prennent peu à peu une signification, une portée que vous ne soupçonniez pas tout d'abord. Vous trouvez une utilité, un charme même, aux innombrables renseignements, mal coordonnés, mais précis, mais exacts, mais vrais dans leur désordre et leur aridité, qu'ils vous fournissent sur la politique intérieure et sur la politique étrangère du Directoire. Vous voyez vivre sous vos yeux ce gouvernement, vous pénétrez dans le secret de ses faiblesses, de ses divisions, de ses mesquines rivalités intérieures. Vous assistez à la singulière évolution qui fait de l'ancien membre du Comité de Salut public, du fougueux et convaincu terroriste Carnot, le représentant et le défenseur au Directoire des idées modérées. Métamorphose inattendue, dont s'indigne Barras, demeuré jacobin, et qui lui fournit, ainsi qu'on le verra, une ample matière à perfides insinuations contre son collègue.

Et, peu à peu, de la foule de ces menus faits se dégage l'image très nette d'un gouvernement violent et faible tout à la fois; d'un pays en proie à l'anarchie et où l'institution républicaine tombe dans un discrédit plus profond de jour en jour; d'un peuple désenchanté, revenu de ses grands enthousiasmes de naguère, mécontent du présent et inquiet de l'avenir, plein de mépris pour son gouvernement; d'armées, enfin, dont la forte discipline a fléchi, où des préoccupations autres que le salut de la Patrie hantent maintenant l'esprit des soldats comme des chefs, et sur lesquelles commence à passer un souffle de *pronunciamiento*, qui déjà nous annonce Brumaire.

On voit que ces résumés analytiques sont autre chose qu'une collection de simples faits divers, qu'ils constituent une contribution importante à l'histoire de la période directoriale, et que les esprits qui demandent aux ouvrages qu'on leur soumet, la matière d'idées générales et les éléments d'une vue large et philosophique des événements et des hommes, trouveront ici de quoi se satisfaire. J'estime pour ma part que ces comptes rendus

des séances du Directoire, qui forment à peu près un tiers du second volume, donnent aux Mémoires de Barras une importance historique, une valeur documentaire qu'ils n'auraient pas, s'ils se composaient uniquement de l'expression plus ou moins véridique des rancunes personnelles de l'ex-Directeur contre les divers personnages qu'il y traîne successivement, comme Joséphine et Napoléon, dans la boue.

II

LES SOUVENIRS PERSONNELS DE BARRAS ET LEUR INTÉRÊT : TALLEYRAND, LE MARIAGE DE JOSÉPHINE, Mme TALLIEN, Mme DE STAEL.

Les souvenirs personnels, l'histoire anecdotique et le pamphlet forment les deux autres tiers du présent volume.

Les personnes qui aiment les mémoires pour des raisons auxquelles le goût de l'histoire est étranger — c'est-à-dire la grande majorité du public — sont peut-être alarmées déjà des indications que je viens de donner sur le caractère *trop* exclusivement historique d'une partie du tome II des Mémoires de Barras. Je puis, hélas, les rassurer ! Quiconque se plaît aux commérages, se délecte au spectacle des petits côtés malpropres de l'histoire, aux « révélations » scabreuses; quiconque aime la médisance au point d'en jouir, même quand c'est à des morts qu'elle s'attaque, trouvera une abondante pâture dans ces pages. De ses contemporains et même de ses contemporaines, Barras y parle à peu près comme nous parlons des nôtres dans un salon : ce qui équivaut à dire qu'il tient sur eux des propos effroyables.

Lorsque c'est sur des personnages tels que Talleyrand ou Fouché que s'exerce sa malignité, il est, je l'avoue, assez difficile de s'indigner. Que ces deux princes du mensonge, de la perfidie, de la trahison, — que ces deux grands corrompus soient déchirés à belles dents par un autre corrompu : c'est là chose éminemment édifiante. Le vice est puni; peu importe que ce soit le vice lui-même, et non la vertu, qui administre le châtiment. C'est un beau spectacle que celui de Barras donnant les étrivières à Talleyrand au nom de la morale. Quelle joie pour nous de voir ces deux cyniques

personnages se dénoncer mutuellement au mépris de la postérité! Quelle ironie délicieuse, dans le fait que ces deux ennemis jurés de l'Empereur — dont l'un, le prince de Bénévent, a trahi, et l'autre, Barras, a calomnié Napoléon avec persévérance. — écrivaient simultanément des Mémoires qui vengeaient le grand homme du traître comme du diffamateur, de Talleyrand comme de Barras, — et de Fouché par-dessus le marché! Qui pourrait en vouloir à Barras d'avoir ajouté dans son croquis de nouveaux traits, dont quelques-uns au moins ont un air de vérité, à ce que l'on connaissait déjà de la laideur morale de Talleyrand? Et qui ne saurait gré à Talleyrand de nous avoir indiqué, dans un récit discret de ton et mesuré de paroles, mais terriblement significatif, à ce qu'il semble, jusqu'où allait l'infamie des mœurs de Barras [1]? De tels hommes ont perdu tout droit à être plaints lorsque quelqu'un insulte à leur mémoire justement décriée. Je défie qu'on parvienne à calomnier ni Barras en lui reprochant une tare quelconque de corruption, ni Talleyrand, en l'accusant d'avoir reculé les limites de l'intrigue et de la cupidité. Et si les pages haineuses consacrées par Barras à Talleyrand [2] ont une franche allure de pamphlet, on ne sent pas en les lisant monter du fond de la conscience la protestation que soulève la vue d'une iniquité.

Il n'en va pas de même pour celles où il revient de nouveau à la charge, non plus cette fois avec de simples épigrammes et de savants sous-entendus, comme au chapitre XXI du premier volume, mais avec une grossièreté véritablement écœurante, contre la pauvre Joséphine [3]. Là, les Mémoires de Barras froissent brutalement en nous le sentiment de la plus élémentaire délicatesse; et j'ose espérer que le goût des commérages ne prévaudra pas, dans l'esprit même de ceux qui sont atteints de cette infirmité morale, sur la réprobation que doivent soulever de pareilles médisances.

C'est dans le précédent volume qu'on trouve la première indication de l'idée que l'auteur des Mémoires reprend et développe

1. Voir *Mémoires de Talleyrand*, I, p. 250 à 252. Talleyrand déclare plus loin (p. 273) que Barras fut moralement complice du 18 Brumaire, ce qui ne laisse pas d'être piquant.

2. Voir en particulier aux chapitres XXX et XXXI, p. 443 à 465 et 475 à 479. Lire sur Talleyrand la magistrale étude publiée par M. Émile Ollivier, dans le n° de la *Revue des Deux Mondes* du 15 septembre 1894.

3. Voir chapitre IV, p. 52 à 67.

ici avec complaisance. Dès le siège de Toulon, Bonaparte nous est signalé comme un homme qui — pour employer une expression aussi basse que la pensée même de Barras — cherche « à faire son chemin par les femmes ». Tel le jeune commandant de l'artillerie se montrait déjà dans les assiduités intéressées qu'il prodiguait à la femme du représentant Ricord [1], ou, plus tard, à la vieille Mlle Montansier [2], tel nous le retrouvons après Vendémiaire auprès de la veuve d'Alexandre de Beauharnais. S'il l'épouse, ce n'est point parce que les charmes, la grâce de Joséphine — cette grâce languissante de rose commençant à passer fleur, dont Frédéric Masson nous a donné une si subtile analyse — a éveillé dans cette âme ardente un sentiment impérieux, qui l'a envahie tout entière, au point qu'il ne disparaîtra jamais plus, et qu'à travers toutes les crises de sa tragique existence, malgré la lassitude, les infidélités, le divorce, le second mariage, malgré tout, Napoléon aimera cette femme-là jusqu'à la mort. Non! Ce n'est pas par amour, mais par ambition. Et ce calcul est d'autant plus vil, que Bonaparte n'ignore rien du passé de Joséphine. Sa femme, il la reçoit des mains de Barras, sachant que Barras a été, qu'il est peut-être encore l'amant de cette veuve aisément consolée. Et quand il part pour prendre le commandement de l'armée d'Italie d'abord, puis celui de l'expédition d'Égypte, c'est à Barras que, mari complaisant, il la confie.... Je demande pardon au lecteur de m'arrêter à ces ordures. Il le fallait cependant, ne fût-ce que pour exprimer le dégoût qu'elles m'inspirent.

J'ai annoncé qu'après avoir clairement établi le caractère diffamatoire des Mémoires de Barras [3], je ne me croyais pas tenu de discuter désormais chacune des calomnies que sa haine féconde invente contre Napoléon. Celle-ci, pourtant, est d'un caractère tel, qu'il me faut bien encore la confondre au passage.

Je note donc tout d'abord que ce venimeux chapitre IV, où sont contés les premières amours et le mariage de Bonaparte avec Joséphine, présente sur le point essentiel — à savoir la connaissance que Bonaparte aurait eue, selon Barras, des aventures galantes de celle dont il allait faire sa femme — une énorme contradiction. Dans un passage de ce chapitre, Barras reproche à Bonaparte d'avoir amené sa future épouse au Directoire alors « qu'il ne pouvait croire sa relation finie ». Je n'ai pas besoin d'insister sur les

1. Voir t. I, p. 131.
2. Voir t. I, appendice n° VIII, p. 348.
3. Voir *Préface* du t. I, p. LXXXIII.

conclusions, infamantes pour Bonaparte, que tire du fait vrai ou faux qu'il vient d'énoncer, l'homme qui, avec une inconscience vraiment stupéfiante, ose, ici même, nous parler de ses sentiments de « chevalier français! »

Malheureusement, le trop fidèle interprète de la pensée de Barras, qui dans tout le cours de ce chapitre — j'ai sur ce point le témoignage formel de M. Paul Grand — a reproduit une série d'anecdotes que Barras s'est plu jusqu'au dernier jour de sa vie à conter, M. de Saint-Albin, dans la hâte fiévreuse de sa rédaction, a oublié ce qu'il nous a déclaré plus haut : à savoir que Bonaparte, tout « roué » qu'il fût, regardait Joséphine « *comme un ange de candeur et de vérité* ». Et cette foi en elle était si complète, si absolue qu'il voulait, — ce jeune Corse à demi sauvage, neuf comme il l'était encore aux choses de l'amour, de l'astuce et de la coquetterie féminines, — demander raison à Barras de certaines galanteries trop vives adressées à Mme de Beauharnais. C'est le même chapitre des Mémoires qui, par une inadvertance singulière et heureuse, nous donne ces détails précieux sur les sentiments de Bonaparte à l'égard de Joséphine au moment du mariage. Essayez de concilier ces traits avec l'accusation dirigée contre Bonaparte d'avoir conclu un mariage d'ambition et de n'avoir joué dans toute cette affaire que le rôle d'un mari qui sachant tout, tolère tout aussi : la chose est impossible.

Que si la preuve, fournie par les Mémoires eux-mêmes, de la fausseté d'une si honteuse imputation ne paraissait point péremptoire, je renvoie le lecteur qui ne se jugerait pas suffisamment éclairé par le simple et décisif rapprochement des deux passages, aux *Lettres de Napoléon à Joséphine* [1]. On trouvera dans ce volume la correspondance authentique de Bonaparte avec celle qu'il vient d'épouser. Je me contente de demander à tout homme de bonne foi qui aura pris connaissance de ces lettres, si ce n'est pas l'amour le plus vrai, le plus profond, qui a dicté à celui qui les écrivait entre deux batailles, ces pages admirables et brûlantes? Que Bonaparte ait eu plus tard des doutes sur la vertu de Joséphine, des soupçons, la chose est possible. Et vraiment, il faut reconnaître que les inconséquences de la plus charmante, mais aussi de la plus frivole des femmes, prêtaient une assez ample matière aux fâcheuses décou-

1. Paris, Firmin Didot, 1833, 2 vol. in-8°. Voir aussi dans l'ouvrage déjà cité de Frédéric Masson l'étude particulièrement concluante consacrée à Joséphine : *Napoléon et les Femmes*, I, p. 25 à 53.

vertes. Voyez son portrait[1], par Isabey, qui date précisément de cette époque. Cette tête ébouriffée d'oiseau exprime la coquetterie, la légèreté, — quelque chose de frêle et d'inconsistant, comme l'avait été, comme l'était peut-être encore à cette date sa vertu. Il n'en est pas moins constant que Bonaparte a cru en elle, l'a aimée ardemment et aveuglément; que c'est la passion seule qui lui a fait souhaiter et vouloir ce mariage; et que si quelqu'un dans cette affaire a calculé, il se pourrait à la rigueur que ce fût Joséphine. mais que ce n'est pas en tout cas l'homme de génie éperdument épris, épris « comme une bête ». qui se pâmait d'amour aux pieds de cette poupée jolie.

Après avoir lu ce qui précède, on sera peu surpris d'apprendre que Barras ne se soit pas cru tenu à une très grande réserve dans ses confidences au sujet d'une autre femme célèbre de ce temps. Sans doute, on ne trouvera pas dans ses propos sur Mme Tallien la crudité que j'ai signalée dans ceux qu'il tient sur Joséphine. Mais s'il n'outrage pas Mme Tallien avec la même grossièreté, il ne manque pas du moins de nous révéler, sur son intimité avec elle, beaucoup plus que nous ne lui demandions de nous apprendre. Et cela, brutalement, avec la fatuité lourde de l' « homme à bonnes fortunes » qui expose ses prouesses. M. Paul Grand[2] — qui était resté fidèle au souvenir de son ami, mais dont la délicatesse de galant homme avait eu sans doute à souffrir de certaines vulgarités de nature qu'il n'avait pas pu ne pas remarquer en lui — m'a dit que Barras avait conservé jusque dans les derniers temps de sa vie le goût de raconter fréquemment ses « succès » auprès des femmes. Il y paraît, hélas, dans les pages consacrées à Mme Tallien! Sous la rédaction de M. de Saint-Albin — qui nous rapporte ici, et probablement dans les termes mêmes, ce qu'il a vingt fois entendu sortir de la bouche de Barras — il semble que l'on retrouve encore la voix du fat incorrigible, qui se console d'être vieux en se remé-

1. Ce portrait a été gracieusement mis à notre disposition par un amateur délicat et éclairé des choses de l'art, M. Edmond Taigny. Nous sommes heureux d'adresser ici au possesseur de cette belle œuvre, l'expression de notre gratitude, pour le service qu'il nous a rendu en nous permettant de reproduire l'image authentique de la Joséphine de cette époque. Voir ce portrait de Joséphine, p. 57.

2. Sur M. Paul Grand, filleul, ancien secrétaire et ami de Barras, voir l'*Introduction générale aux Mémoires de Barras*, t. I, p. IX.

morant à lui-même et en narrant aux autres, avec un sourire vainqueur et un reste de flamme dans les yeux, les galantes aventures de sa lointaine jeunesse. J'ignore quelle sera l'impression du lecteur. A vrai dire je crains que les indiscrétions de Barras sur Mme Tallien ne semblent à beaucoup de gens un régal exquis. Je suis obligé de confesser que tel n'est point mon goût, et que j'ai senti très vivement une certaine bassesse de sentiments qu'elles révèlent.

J'ai éprouvé, et avec plus de force encore, la même révolte intime, à la lecture des pages qu'il a consacrées aussi à cette noble Mme de Staël, dont il me semble que le nom doit nous être cher à jamais, parce qu'elle a beaucoup souffert, et parce qu'elle a beaucoup pensé. S'il suffit que Mme Tallien soit une femme, et rien qu'une femme, pour qu'en manquant d'égards envers sa mémoire Barras ait commis une indélicatesse grave, que penser des insinuations auxquelles il se livre, et des méchantes épigrammes qu'il lance contre l'illustre amie de Benjamin Constant? Il la connaissait pourtant; il avait eu le bonheur, que je lui envie, de la voir et de l'entendre. Sa propre âme était-elle donc trop médiocre pour mesurer la noblesse de celle-là? Je crois difficile d'expliquer autrement qu'il ait osé la railler comme il a fait. Il n'a vu en elle qu'une femme, n'a retenu d'elle que ses ridicules ou que ses faiblesses. Pauvre don Juan vaniteux et sot! Comme si c'était une femme semblable aux autres, celle dont le grand cœur douloureux porta dans le domaine du sentiment toutes les inquiétudes, toutes les curiosités et toutes les ardeurs que sa haute et libre intelligence portait aussi, pour son éternel honneur, dans le monde des idées. Mais allez donc demander à un Barras de sentir ces choses-là, et d'embrasser dans son petit esprit un être moral de cette complexité et de cette ampleur!

On lira plus loin les chapitres [1] où sa malignité se donne carrière contre Mme de Staël, avec une espèce de verve comique qui atténue un peu la malveillance trop évidente des intentions de cet amusant récit.

On remarquera qu'il ne se met pas en frais d'imagination. La scène où, pour la troisième fois, Mme de Staël vient plaider dans le cabinet du tout-puissant Directeur la cause de Talleyrand, qui

1. Voir chapitres VI, p. 102, et XXX, p. 447 à 465.

attend dans la rue, au fond d'une voiture, le résultat de l'entrevue, c'est-à-dire le portefeuille de ministre des Relations extérieures qu'il convoite; cette scène rappelle une autre scène, à laquelle il a été fait allusion plus haut : celle où Joséphine vient solliciter dans le même cabinet — et en déployant d'à peu près analogues moyens de persuasion — en faveur de Bonaparte, qui attend dans la pièce voisine. Un peu plus de cynisme seulement dans l'un des deux récits que dans l'autre; les indécences du second, celui où figurent Joséphine et Bonaparte, remplacées dans le premier par des insinuations presque aussi perfides contre Mme de Staël; même ton d'intolérable fatuité : on voit que l'esprit de Barras se complaît aux thèmes de cette sorte, mais qu'il ne les renouvelle guère. Et l'identité des procédés auxquels recourt dans les deux cas son instinct de médisance, ajoute à la légitime défiance qu'inspirent ces deux épisodes de son long pamphlet.

Quoi qu'il en soit, ici encore j'aurais voulu, pour plusieurs raisons qu'on devinera sans peine, qu'il me fût possible de voiler l'inconvenance de ce passage des Mémoires. Si j'avais pu supprimer le nom de celle qu'on y verra si cruellement bafouée, et le remplacer, ainsi que celui de Mme Tallien, par un X discret — comme je l'ai fait pour d'autres personnages de notoriété moindre, également maltraités dans les Mémoires et à la descendance desquels je pouvais, sans dommage pour l'histoire, témoigner ce très naturel et très simple égard — j'avoue que j'eusse éprouvé un soulagement véritable. J'en donne ici l'assurance à tous ceux qui peut-être me sauront mauvais gré de n'avoir point pratiqué sur ce texte injurieux les retouches dont un respectable sentiment leur fera sans doute regretter l'absence. Mais le moyen? Comme Joséphine, beaucoup plus gravement outragée qu'elles dans ces Mémoires de Barras, Mme Tallien et Mme de Staël appartiennent à l'histoire. Et si j'ai cru devoir, en vertu de considérations supérieures même à mes plus chers goûts personnels de courtoisie, laisser à la méchanceté de Barras pleine et entière licence de s'exercer contre la propre femme de l'Empereur, m'était-il donc permis de me montrer plus soucieux de la bonne renommée de Mme Tallien et de Mme de Staël, que de celle de Mme de Beauharnais? Ce n'est point d'ailleurs, que je sache, l'austérité de leur vertu qui — pas plus qu'à Joséphine — leur a valu la place qu'elles occupent dans l'histoire. En publiant tels quels les passages des Mémoires qui les concernent l'une et l'autre, je n'apprends à personne que le cœur

de cette célèbre, comme celui de cette illustre femme, fut nomade. Croit-on que ce rappel des expériences sentimentales, auxquelles il est notoire que toutes deux se livrèrent, va nous scandaliser? Grâce à Dieu, la postérité ne connaît pas le pharisaïsme de certaines pruderies. Elle est indulgente à ces fautes légères que l'amour fait commettre, surtout lorsque ces fautes ont pour avocats auprès d'elle le génie, la grâce ou la beauté. De ces deux femmes, l'une avait une royale beauté, l'autre, les dons les plus éclatants de l'intelligence. Elles cherchèrent le bonheur dans l'amour.... Que la paix soit sur l'ombre charmante de celle des deux qui fut belle, — et qu'elle soit aussi, qu'elle soit plus encore sur l'ombre, sans doute éternellement inquiète, de celle qui peut-être aurait donné tout son esprit, tout son talent, pour les charmes de l'autre! Tout ce que je pouvais, tout ce que je devais, c'était reprocher à Barras d'avoir touché d'une main si brutale à leur mémoire. Je pense que nul ne pourra prétendre que j'aie sur ce point marchandé le blâme. Et j'espère aussi qu'on voudra bien reconnaître que la sévérité de mes jugements sur Barras prend sa source dans un sentiment plus large que le désir d'exercer des représailles contre l'insulteur de Napoléon.

Ayant pris la résolution de publier les Mémoires de Barras, j'avais à remplir un devoir envers l'homme, dont par un caprice étrange de la destinée, je devenais ainsi l'éditeur. Ce devoir, c'était de ne livrer au public que la pensée même de Barras, *toute* sa pensée et *rien* que sa pensée [1]. J'ai conscience d'avoir rempli ce devoir avec loyauté.

Mais par le fait même que je l'avais ainsi rempli, il m'a paru que je me trouvais investi envers ce même homme du droit de m'exprimer sur son compte avec la plus complète indépendance. J'ai usé de ce droit, mais non pas sans la préoccupation constante de l'exercer équitablement. La justice absolue n'étant pas de ce monde, je n'ose me flatter d'avoir réussi à me prémunir aussi complètement que je l'aurais voulu contre toute secrète hostilité à l'égard d'un personnage dont les sentiments, étalés au cours de ces Mémoires, ont si souvent froissé les miens. J'espère qu'on voudra bien reconnaître que j'ai au moins essayé d'être juste, et que cet effort me servira d'excuse, si quelque prévention défavorable à Barras, quelque esprit

1. Je prends la liberté de renvoyer ici le lecteur à mon *Introduction générale aux Mémoires de Barras*, t. I, p. XXI à XXIV.

de rancune, dont j'aurais sincèrement voulu m'affranchir, s'est à mon insu et, je puis l'affirmer, malgré moi, glissé dans le commentaire que j'ai donné des Mémoires, ici-même ou dans le premier volume [1].

J'ai rendu hommage à l'activité, au courage, à l'énergie de Barras lors du siège de Toulon [2]. J'ai noté soigneusement que s'il a participé à de cruelles mesures révolutionnaires, le fond de sa nature n'en était pas moins humain et même généreux [3]; j'ai accusé le malheur des temps plutôt que la dureté de son cœur; je me suis appliqué à mettre en lumière tout ce qui peut plaider en faveur de sa mémoire. Cela fait, j'ai montré aussi la corruption, la vénalité, la fatuité, l'instinct de médisance, le cynisme de celui que Taine appelle « le plus effronté des pourris [4]. » Et de ses vices j'ai parlé d'autant plus librement, que j'avais avec une plus attentive impartialité signalé tout ce qui dans l'être moral de ce grand corrompu m'avait paru propre à lui constituer un titre à l'indulgence de l'histoire.

Ma qualité d'éditeur de Barras m'imposait-elle quelque obligation de plus que de respecter scrupuleusement sa pensée et de chercher à introduire un esprit d'équité dans mes commentaires? Devais-je, par cette seule raison que je publiais des Mémoires dont il avait fourni le fond, m'abstenir de faire œuvre de critique en les mettant au jour, traiter cette matière historique comme l'aurait pu traiter un éditeur totalement étranger à l'histoire, m'interdire d'exprimer ma pensée sur le document que je livre précisément aux libres controverses qui depuis plus de cinquante ans le réclament? Tout le monde aurait le droit de dire du bien ou du mal de Barras et de ses Mémoires, — et seul serait exclu de ce droit celui qui présente l'homme et l'œuvre au public?

Cette prétention me paraît insoutenable. Je fais juge de mon cas le lecteur de bonne foi. Je ne doute pas qu'il ne ratifie l'arrêt très clair que ma conscience m'a dicté.

George Duruy.

1. Voir l'*Introduction générale aux Mémoires de Barras* et la *Préface* du premier volume.
2. Voir t. I, p. LIII.
3. Voir t. I, p. XXXII; p. XXXIII, note 1.
4. Taine, *Régime moderne*, I, p. 15.

MÉMOIRES DE BARRAS

L'UN DES DIRECTEURS DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CHAPITRE I

Organisation du Directoire. — Formation des Conseils. — Liste des candidats au Directoire. — Dupont de Nemours. — Son observation sur les quarante-cinq candidats. — Réponse de Baudin des Ardennes. — Les cinq Directeurs. — Démission de Sieyès. — Carnot. — Cambacérès. — Dispositions du Directoire. — Ses séances. — Comptabilité. — Rewbell président. — Le citoyen Trouvé. — La Revellière-Lépeaux. — Composition du Ministère. — Merlin de Douai. — Delacroix. — Aubert-Dubayet. — Bénézech. — Truguet. Gaudin. — Sa démission. — M. le duc de Gaète. — Duplantier. — Plan d'attaque contre le Directoire. — Le beau idéal des nominations. — Proclamation; ses promesses. — Réal la rédige. — Elle lui est payée. — Position du Directoire. — Dénûment absolu. — Hercule enfant. — Franklin. — Délicatesse du Directoire sur ses attributions. — Formule des messages. — Contraste bizarre. — « Par la grâce de Dieu. » — L'ordre du jour sur une question grave. — Blocus de Belle-Ile. — Organisation de la municipalité de Paris. — Demande de trois milliards. — Refus des Conseils. — Spécialité dans les budgets. — Congrès. — Rapport d'une loi demandée, refusée et plus tard accueillie. — Les trois milliards accordés. — Succès de l'escadre de Toulon. — Paoli. — Le citoyen Trouvé veut voter la mort d'un roi. — Ses ambassades. — Il devient exécuteur des hautes œuvres de la conscription. — Plus tard royaliste dévoué. — Le Directoire le remplace. — Le secrétaire général Lagarde. — M. Maret. — Un duc de Bassano. — Dissolution des

comités. — Loi sur les déserteurs. — Dénonciation de Fréron. — MM. Julien, Méchin et Martainville. — Diables incarnés. — Le général Leclerc. — Pauline Bonaparte. — Ses liaisons avec Fréron. — Généraux Brune et Leclerc. — Ce que deviennent les autres. — Martainville et le Drapeau blanc. *— Miranda demande des juges. — Mise en liberté des accusés de Vendémiaire. — Guerre de la Vendée. — Hoche général en chef. — Sa proclamation. — Rareté des subsistances. — Le Maître et ses complices. — Traité d'alliance entre trois grandes puissances. — Jourdan et Lefebvre. — Succès de l'armée de Sambre-et-Meuse. — Bombardement de Mannheim et de Neuwied. — Position délicate du Directoire.*

Il est temps d'arriver à l'organisation du Directoire, du nouveau gouvernement, que la nation attendait avec tant d'impatience.

Le 4 brumaire an IV, les membres de la Convention nationale qui avaient été réélus par le peuple aux termes des décrets des 5 et 13 fructidor, se formèrent en corps électoral pour compléter les deux Tiers qui devaient entrer au corps législatif. Les membres de la Convention se partagèrent par le sort entre le Conseil des Anciens et celui des Cinq-Cents, suivant les bases de la Constitution.

Le surlendemain, 6 brumaire, les députés formant le Conseil des Cinq-Cents se réunirent provisoirement à la salle du Manège; et celui des Anciens aux Tuileries, dans le local de la Convention. L'un et l'autre conseil se constituèrent de suite assemblée délibérante et s'en donnèrent avis par des messages réciproques. Le 8 brumaire, le Conseil des Cinq-Cents forma une liste de cinquante candidats pour l'élection des cinq membres qui devaient composer le Directoire. Excepté les noms de Sieyès, La Revellière, Letourneur, Rewbell et Barras, on ne voyait sur cette liste que des noms entièrement inconnus. Les députés du nouveau Tiers, représentés en ce moment par Dupont de Nemours, croient pouvoir faire une observation irrésistible sur l'obscurité des quarante-cinq noms qui pour ainsi dire escortaient les candi-

dats les plus sérieux que l'on avait en vue; et Dupont (notre ami) demandait en conséquence un délai pour prendre des renseignements; mais Baudin des Ardennes répondit victorieusement que, la Convention nationale ayant montré tout l'empressement possible, de la précipitation même à former le corps législatif, à montrer le même zèle pour mettre en activité le Directoire exécutif, chaque heure de retard était un péril pour la République.... On passa au scrutin, qui donna pour Directeurs Revellière-Lépeaux, Letourneur de la Manche, Rewbell, Sieyès et Barras. Excepté Sieyès, nous acceptâmes tous, et nous donnâmes connaissance aux Conseils de notre nomination. Sur le refus de Sieyès, il fallait s'occuper de nommer un autre membre. Les mêmes formalités furent suivies par les Conseils, et Carnot, placé sur la liste en concurrence avec Cambacérès, fut nommé cinquième Directeur.

Les cinq Directeurs ne prétendaient point être des hommes de génie; mais nous étions sûrs d'être des hommes de tête et de cœur, éprouvés dans les périls de la guerre et de la Révolution. « Nous pouvons encore les regarder en face », disions-nous, et nous jurions de vaincre ou de mourir.

Je vais rapporter ce que nous avons fait ou tenté successivement pour rendre à notre pays l'ordre, la paix et la liberté, premiers besoins de la société. Assidu à nos séances depuis la première jusqu'à la dernière, je ne me retirais guère sans avoir pris quelques notes de nos travaux ordinaires. Pénétré de l'idée qu'un fonctionnaire revêtu d'un aussi grand mandat que le nôtre devait à ses concitoyens le compte moral et matériel de sa gestion, je me suis toujours regardé comme un comptable en présence de ses contrôleurs naturels, et je désirais ne pas arriérer ma comptabilité d'un seul jour.

Il résultera nécessairement un peu de sécheresse de la fidélité même de ce compte rendu sur mes notes quotidiennes.

On les trouvera peut-être par trop didactiques; mais je les crois utiles, telles qu'elles sont. J'y ajouterai seulement quelques réflexions que la représentation des noms aura excitées, en secouant pour ainsi dire la chaîne des idées.

Brumaire an IV.

La première opération du Directoire fut d'élire son président : ce fut Rewbell; et son secrétaire général : ce fut le citoyen Trouvé, présenté par La Revellière-Lépeaux.

Le Ministère fut composé : de *Merlin*, pour la justice; de *Lacroix*, pour les relations extérieures; *Gaudin*, pour les finances; *Aubert-Dubayet*, pour la guerre; *Bénézech*, pour l'intérieur; et *Truguet*, pour la marine. Tous acceptèrent avec dévoûment. Gaudin seul refusa; c'était l'ami de Sieyès : il crut devoir marcher du même pied que son chef de file. Un gouvernement aussi hardi que le nôtre était trop fort pour la complexion d'hommes méthodiques et timides. Gaudin sera plus rassuré lorsque, après le 18 Brumaire, Sieyès le représentera aux affaires, et le placera sous l'égide d'un despote absolu, dont il restera l'éternel ministre jusqu'en 1814, où le modeste commis de la République se reposera, avec le titre de duc, au gouvernement de la Banque de France.

Aussitôt l'installation des Conseils, un nouveau membre des Cinq-Cents, Duplantier, parut s'occuper de remplir la mission donnée par son parti, de déconsidérer le Directoire. Ne pouvant pas de prime abord avouer que la forme du gouvernement républicain n'était pas ce qui lui convenait, il mit en parallèle, avec les choix qui venaient d'être faits, une nomenclature d'autres choix possibles qui représentaient réellement le beau idéal, si l'idéal peut s'appliquer aux affaires de la politique.

Après avoir, par un message, prévenu les Conseils qu'il

était constitué, le Directoire crut ne pas devoir différer d'entrer en relations d'estime et d'affection avec le peuple qu'il était appelé à gouverner. Nous adressâmes aux Français une proclamation. Nous promettions aux républicains que leur sort ne serait jamais séparé du nôtre; que l'inflexible justice et l'observation la plus stricte des lois seraient notre règle : nous nous engagions à livrer une guerre active au royalisme, à raviver le patriotisme, à repousser d'une main vigoureuse toutes les factions, à éteindre tout esprit de parti, à anéantir tout désir de vengeance, à faire régner la concorde, à ramener la paix, à régénérer les mœurs, à rouvrir les sources de la production, à ranimer l'industrie et le commerce, à étouffer l'agiotage, à donner une nouvelle vie aux arts et aux sciences, à rétablir l'abondance et le crédit public, à procurer enfin à la République française le bonheur et la gloire qu'elle attendait. Voilà, disions-nous, la tâche de vos législateurs et celle du Directoire exécutif : elle sera l'objet de leur constante méditation et la sollicitude des uns et des autres.

Cette proclamation, que je fus chargé de commander à Réal, et qui fut rédigée par lui, ainsi que deux autres, lui fut payée dix mille francs. Et ce Directoire, qui ne craignait pas de s'avancer en faisant d'aussi belles promesses, dans quelle position se trouvait-il au moment où il se disait constitué?

Quel appareil, quelle force, quels moyens d'exécution pour nous avancer jusqu'à promettre d'aussi grandes choses? Le Directoire, en arrivant au Luxembourg pour s'y installer, n'avait pas un garde, un domestique, une table, une chaise, un seul homme à son service, pour transmettre ses ordres; une feuille de papier pour les écrire. C'était bien là le vrai berceau du premier âge où l'enfant se trouve placé dans toute la nudité de la nature; et ce berceau, de combien de serpents il était environné! Il fallait que l'enfant fût Hercule

même pour lutter contre tant d'ennemis. Le peuple américain, au moment des combats encore fort incertains qu'il livrait pour son indépendance, fut nommé *Hercule enfant* par l'un de ses plus honorables citoyens (Franklin). Le peuple français aussi bien pouvait prendre cette devise, alors qu'à sa régénération il avait à lutter contre tant d'ennemis; c'était au Directoire à la justifier.

Délicat jusqu'au scrupule sur la limite des attributions qui pouvaient appartenir à chacun des pouvoirs établis par la Constitution, le Directoire, voulant absolument ne dépasser ni étendre les droits sur les personnes ou sur les choses qu'il tenait de la Constitution, s'en référa à chacun des articles de cette Constitution pour procéder aux nominations qu'il avait à faire.

ÉTAT DES NOMINATIONS A FAIRE PAR LE DIRECTOIRE EXÉCUTIF

Constitution du 5 fructidor an III.

ARTICLE 143. — Un secrétaire général.

ARTICLE 146. — Les généraux en chef.

ARTICLE 148. — Les ministres.

ARTICLE 153. — Le receveur des impositions directes de chaque département.

ARTICLE 154. — Les préposés en chef aux régies des contributions indirectes et à l'administration des domaines nationaux.

ARTICLE 155. — Tous les fonctionnaires publics dans les colonies françaises, excepté dans les départements des îles de France et de la Réunion jusqu'à la paix.

ARTICLE 156. — Le Directoire peut être autorisé par le corps législatif à envoyer dans toutes les colonies françaises, suivant l'exigence des cas, un ou plusieurs agents particuliers nommés par lui pour un temps limité.

Article 170. — Quatre messagers d'État.

Article 191. — Un commissaire auprès de chaque administration départementale et municipale.

Article 234. — Un commissaire du pouvoir exécutif auprès de chaque tribunal correctionnel.

Articles 216 et 245. — Un commissaire du pouvoir exécutif auprès de chaque tribunal civil et criminel avec un substitut.

Article 261. — Un commissaire et des substituts auprès du tribunal de Cassation.

Article 313. — Les officiers chargés de surveiller la fabrication des monnaies.

Article 331. — Les agents diplomatiques pour négocier les traités et les conventions à faire au nom de la République Française.

Après avoir dressé l'état qu'on vient de lire, la formule de nos messages au corps législatif fut ainsi arrêtée : « Le Directoire exécutif, formé au nombre des membres requis par l'article 142 de la Constitution, arrête qu'il sera fait au Conseil... le message dont la teneur suit ». Cette formule, qui était encore une reconnaissance continuelle et renouvelée du principe de la loi à laquelle nous devions l'existence, pouvait paraître singulière en présence des gouvernements d'Europe et d'Asie, qui commencent ordinairement : « Par la grâce de Dieu ».

Communication faite aux Conseils de son installation, le Directoire leur demande, par un message conçu dans les termes que nous venons de rapporter, si un ministre choisi parmi les membres du corps législatif perdrait son caractère de représentant du peuple. Ce message, qui n'est pas unanime, étant jugé inutile, l'ordre du jour est adopté.

A notre entrée en séance, le 11 brumaire, nous sommes informés que l'escadre anglaise bloquait Belle-Ile; que, l'amiral ayant sommé le commandant de lui livrer cette place, celui-ci avait 11 Brumaire an IV.

refusé; que le débarquement des ennemis avait eu lieu, et que les républicains leur avaient tué deux cents hommes et coulé bas deux frégates.

Le Directoire, commençant ses travaux, s'occupe dès ce jour du département et de la municipalité de Paris et en réclame l'organisation. Bientôt pressé par le besoin urgent du service public, il demande que trois milliards soient mis à sa disposition. Le Conseil des Anciens refuse, par la raison que le Directoire ne lui a pas soumis l'état des dépenses de chaque ministère. Cette idée d'exiger la spécialité dans les budgets était déjà consacrée.

Peu de temps après, on nous apprend qu'un congrès est convoqué en Allemagne, et qu'il y est question de paix, sous la condition que tout ce qui a été pris par les Français aux États et à l'Empire, sera restitué et qu'on s'en tiendra au *statu quo ante bellum*.

Une proposition est faite aux Conseils de rapporter la loi qui exclut les parents d'émigrés et ceux qui ont agi en Vendémiaire: cette motion est rejetée. Elle sera accueillie plus tard.

D'après le désir exprimé par la législature, avec laquelle le Directoire veut vivre en harmonie, il se hâte de satisfaire au vœu des Conseils sur la spécialité des sommes demandées, et il leur envoie un état des distributions à faire des fonds reconnus indispensables. Les trois milliards sont accordés.

On mande au Directoire que l'escadre de Toulon sous les ordres de Richeri est entrée à Cadix, après avoir pris beaucoup de vaisseaux aux ennemis. On nous mande encore que Paoli, qui a traité avec les Anglais, ayant excité leur défiance, a été appelé par eux à Londres.

On a vu que le citoyen Trouvé avait été, au premier moment de l'installation du Directoire, présenté et nommé par Revellière-Lépeaux. Ce Directeur estimable, mais très passionné dans ses affections, paraissait en avoir beaucoup pour l'ancien rédacteur du *Moniteur*. Il le disait républicain ardent, énergique, digne enfin d'assister aux opérations du Directoire. Pour nous donner une idée de l'esprit et du caractère du jeune Trouvé, Revellière-Lépeaux nous racontait que, dans ses conversations familières, Trouvé lui avait quelquefois dit qu'il regrettait de n'avoir pu être membre de la Convention nationale, « pour y voter la mort d'un roi », action énergique et antique, disait-il, « telle qu'il ne s'en présente

pas deux dans des milliers de siècles ». Nous savions fort bien et sans doute trop bien, nous cinq tant que nous étions, ce que c'était que d'avoir voté la mort d'un roi; et malgré toutes les raisons que nous pouvions trouver dans la nécessité des choses et la terreur des temps, nous n'étions pas autrement certains de l'infaillibilité de notre conduite en cette grande affaire : à plus forte raison ne pouvions-nous pas croire absolument à l'opinion qui ressemblait tant à la flatterie d'un courtisan parlant à des régicides, lorsque M. Trouvé déclarait qu'il aurait bien voulu avoir voté la mort d'un roi.

Est-il possible, est-il croyable que le citoyen Trouvé dont il est ici question, et dont l'incandescence républicaine nous paraît si peu rassurante, soit le même qui dans la suite, chargé de nos affaires dans différentes Cours, y portera les manières et les procédés du despotisme, envers des États libres dont il sapera les fondements; que ce soit le même qui, après avoir trahi le poste de tribun et poussé à l'Empire, se vantera l'un des premiers d'être « sujet » de l'Empereur, endossera sa livrée, et deviendra, comme préfet, l'un des plus dévoués satellites de la tyrannie, l'un des plus impitoyables exécuteurs des hautes œuvres de la conscription; qui quittera ensuite l'Empire, quand son maître, vaincu, deviendra le plus faible; se rangera, comme à l'ordinaire, sous la bannière du plus fort; et qui offrira à la Restauration cette servilité que les valets appellent dévoûment, servilité dont le gouvernement impérial a pu sans doute user trop longtemps avec succès, mais qui a fini par le perdre, et perdra de même tous les gouvernements despotiques qui auront la faiblesse de se livrer à leurs esclaves!

Le Directoire, excepté Revellière, jugeant que M. Trouvé, malgré toute son ardeur et son énergie républicaine, était bien jeune pour exercer la fonction délicate de secrétaire général, convient que Revellière, son patron, l'invitera à donner sa démission. Lagarde est nommé à sa place, sur la

présentation de Merlin, ministre de la justice. Ce Lagarde est celui qui restera pendant toute la durée du Directoire pour signer ses actes, et qui l'assistera avec les honneurs de la séance, jusqu'au 18 Brumaire, jour où il signera l'exequatur de la destruction du gouvernement auquel il doit toute son existence; qui passera aux consuls encore comme secrétaire, puis sera remplacé par M. Maret, ancien rédacteur du *Moniteur*. Ce dernier sera à son tour secrétaire perpétuel de l'Empire, comme du Consulat, et récompensé de son secrétariat par un duché : il s'appellera sérieusement duc de Bassano!

Les Comités de Salut public et de Sûreté générale, qui sont encore organisés, se dissolvent, et rendent au Directoire toutes leurs attributions qui appartiennent au gouvernement.

Le Directoire invite le corps législatif à compléter une loi relative à la désertion.

Siméon dénonce Fréron, en mission à Marseille; message au Directoire à cet égard.

L'attaque contre Fréron était injuste et sans bonne foi. Fréron qui, dans sa première mission de l'an II, avait pu avoir, comme nous, toute la fermeté qu'imposait la rigueur des temps, était retourné cette fois (an IV) dans le Midi, avec des dispositions toutes contraires, et en avait déjà fait preuve : il n'avait ni réprimé, ni même poursuivi les hommes qui avaient mérité de l'être; il avait proclamé la paix, la réunion des esprits fondée sur l'établissement de l'ordre constitutionnel, et il en avait heureusement commencé l'organisation. C'était la rancune contre la mission de l'an II, qui faisait poursuivre aujourd'hui le « missionnaire » de l'an IV.

Des commissaires avaient été envoyés en même temps que lui, choisis par le parti thermidorien, comme des « apôtres » de la modération. C'étaient MM. Julien, Méchin et Martainville.

Ils s'étaient présentés comme des adversaires déterminés de ce qu'ils appelaient le Terrorisme. Nous les avions agréés dans ce sens comme des champions rassurants de l'opinion contraire à celle qui avait, dans les années précédentes, dominé et tourmenté le Midi. Bien loin que Fréron fût dépareillé avec ces anges soi-disant de « modération », il paraît qu'il était encore plus modéré qu'eux, et qu'ils l'auraient même accusé de tiédeur. Le général Brune, que j'avais envoyé dans son grade avec Fréron, m'a plusieurs fois affirmé que c'était Fréron qui était le moins violent et vraiment le chef de la sagesse, comme de la mission; et que MM. Julien, Méchin et Martainville (ce dernier surtout) étaient autant de diables incarnés qui regrettaient de n'avoir pas été précédemment assez révolutionnaires et proclamaient qu'on ne pouvait l'être trop à l'égard de tous les aristocrates du Midi. Un autre personnage, qui semblait lutter avec ceux-ci, et que Fréron n'était pas moins obligé de retenir, c'était l'adjudant général Leclerc, celui qui en raison de son ardeur politique, appréciée depuis par Bonaparte, a épousé sa sœur Pauline. Cette Pauline devait alors s'unir à Fréron, avec qui elle vivait maritalement : ils se montraient ensemble en public et au spectacle, dans une familiarité peu convenable, même selon nos mœurs. On verra dans la suite les obstacles qu'opposa à ce mariage projeté de Fréron, Bonaparte arrivé au commandement de l'armée d'Italie.

Sans doute il serait peu intéressant de suivre la destinée des différents acolytes de Fréron, dont je viens de parler. On sait que le général Brune est devenu maréchal de France, et quelle a été sa fin tragique, dans ces contrées mêmes où il avait porté la paix quinze ans auparavant; que le général Leclerc, beau-frère du Premier Consul, et, dans cette qualité, général en chef de l'expédition de Saint-Domingue, est mort dans ce pays après y avoir porté fastueusement le spectacle de son opprobre conjugal, après y avoir commis des actions

affreuses, avoir pris en trahison Toussaint-Louverture, et avoir perdu à jamais pour la France la plus belle de ses colonies.

Au moment où tous ces noms me reviennent à la mémoire, on m'assure que les trois autres personnages survivent. On me dit que M. Julien, après avoir fait beaucoup de choses diverses, se repose de la vie agitée dans une retraite de la Belgique; que M. Méchin a traversé le régime impérial à la tête de plusieurs préfectures où il ne s'est pas toujours rappelé qu'il avait été un excellent républicain; que même aujourd'hui il n'éprouverait aucune répugnance à redevenir préfet, si les ministres actuellement en place voulaient aussi l'y remettre. Je me laisse dire encore que M. Martainville, qui s'est si franchement montré comme un parfait révolutionnaire aux époques que je viens de citer, est précisément celui qui rédige le *Drapeau blanc*, où l'on trouve des doctrines un peu différentes de celles qu'il a jadis professées. Je suis loin de vouloir interpréter par aucune épigramme les mutations qu'on pourrait presque appeler les métempsycoses de ces messieurs. Me trouvant en possession de témoignages de leur reconnaissance pour des services qu'ils ont reçus dans des temps où ils n'étaient pas heureux, je fais des vœux pour qu'ils le soient tant qu'ils le pourront. Mon amitié à laquelle ils ont rendu justice alors dans les termes les moins équivoques, ne me permet plus que de leur en offrir une dernière preuve : c'est de m'abstenir des publications que pourrait me fournir leur correspondance. Mais peut-être la délicatesse de M. Martainville réclamerait-elle contre une trop grande discrétion, si je laissais ignorer aux honnêtes gens, faits pour apprécier la grâce des sentiments, ceux qu'il a eu la confiance de m'exprimer dans les épanchements les plus aimables et les plus vrais [1].

1. La lettre de M. Martainville, qui semble annoncée par les lignes ci-dessus, ne figure pas dans le manuscrit des Mémoires de Barras. (G. D.)



Miranda, décrété d'accusation depuis Vendémiaire, demande au Conseil des Cinq-Cents ou le rapport de ce décret ou des juges. Le Conseil, passant à l'ordre du jour, a renvoyé sa demande au Directoire. Nous sommes tous d'accord pour ne pas prolonger ces rigueurs nécessitées par les événements. Les députés Saladin, Rovère, Aubry et Louvet sont mis en liberté. 17 Brumaire an IV.

Le Comité de Salut public, en faisant contre la Vendée la guerre d'extermination, avait plusieurs fois annoncé qu'elle était terminée, et de nouvelles flammes avaient toujours recommencé l'incendie; le Directoire, voulant guérir cette plaie dévorante, pense qu'il faut en donner la direction absolue à un seul général en chef. Hoche, qui avait déjà commandé une partie de ce pays, est investi du commandement en chef de l'armée des côtes de l'Océan. L'habile Hoche nous communique une proclamation pleine de sagesse et de fermeté, qu'il a adressée aussitôt aux Vendéens; c'est le type de la grande pacification qu'il se propose de réaliser. 22 Brumaire an IV.

Le Directoire demande l'autorisation de requérir des subsistances en grains, dont la rareté se fait déjà sentir d'une manière fâcheuse : il est autorisé à prélever, dans les départements qu'il jugera à propos de choisir, deux cent cinquante mille quintaux de grains à compte de la contribution foncière. 18 Brumaire an IV.

Le Maître et ses complices, prévenus de conspiration contre la République, sont envoyés devant un conseil militaire. Le Maître seul est condamné à mort, les autres à la déportation.

L'empereur de Russie, celui d'Autriche et le roi d'Angleterre ont conclu un traité d'alliance.

Le ministre de la guerre nous lit une dépêche du général Jourdan, qui, après avoir été forcé à une pénible retraite, vient de faire un mouvement, et a chassé l'ennemi. Le général Lefebvre a heureusement coopéré à cette affaire.

Les armées de Rhin-et-Moselle et de Sambre-et-Meuse vont désormais marcher avec un ensemble combiné : les ennemis, pris en flanc, seront nécessairement battus. Neuwied est bombardé par les Français; Mannheim l'est par les Autrichiens; mais l'action du gouvernement, qui centralise maintenant les opérations, ne peut tarder à se faire sentir : les Autrichiens sont déjà défaits, ils ont perdu quinze cents hommes.

Le Directoire est dans une position bien fâcheuse et bien délicate : les subsistances manquent; le discrédit des assignats est complet; les partis laissent déjà voir qu'ils vont se prononcer contre lui; dans les Conseils ils discutent les moyens d'abolir les assignats.



CHAPITRE II

Démembrement de la Pologne. — Armée de Rhin-et-Moselle. — Dénûment des armées. — Agents militaires envoyés dans les départements. — Indigence de Fouché. — Je le fais nommer agent. — Ses liaisons avec Babeuf. — L'armée d'Italie. — Pénurie des finances. — Les deux escadres. — Instruction aux commissaires du gouvernement rédigée par Réal. — Mot d'un ancien, la poétique de l'éloquence. — La conduite de Fréron approuvée. — Bataille de Loano. — L'armée de Jourdan. — A quoi tenait l'audace de son général. — Lettre insolente du ministre de Toscane. — Réponse vigoureuse. — Victoires de l'armée de Sambre-et-Meuse. — Marceau. — Charette et Sapinaud. — Emprunt forcé de six cents millions. — Palliatif. — Dénonciation contre Job aîné. — Tumulte au Conseil des Cinq-Cents. — Dévoûment des armées républicaines. — Noble conduite de celle d'Italie. — Rey et Lemoine. — Proclamation du Directoire. — Les finances. — Le Directoire ne redoute aucune publicité. — Quinze cents millions d'assignats. — Pichegru. — L'armée de Sambre-et-Meuse. — Réorganisation des postes. — Difficulté sur l'organisation des tribunaux. — Dumolard. — Mot de Chénier. — M. Pastoret. — Surnom que lui donne Mirabeau. — Son argumentation subtile sur les droits du Directoire en matière d'organisation judiciaire. — Mot de Villetard aux Cinq-Cents sur le même sujet. — Dupont l'économiste. — Portalis. — Ce qui lui arriva en plaidant contre Mirabeau. — Lanjuinais. — Ses passions ont ressemblé à la vertu. — Discours de Tronchet. — Réfute le mot de Villetard. — Décision des Conseils. — L'organisation judiciaire doit-elle appartenir au pouvoir exécutif. — Crise financière. — Demande à la Hollande. — Aliénation des forêts. — Vente des mobiliers nationaux. — Consommation du partage de la Pologne. — Violence exercée par trois souverains de l'Europe. — Caumartin condamné. — Échange de Mme Royale. —

Son mariage. — L'archiduc Charles. — Succès militaires sur les côtes d'Afrique. — Troubles à Rouen. — Succès de l'armée d'Italie. — Gouvion Saint-Cyr. — Conduite des Autrichiens dans Mannheim. — Brigandage des agioteurs. — La Bourse est fermée.— Difficultés des élections. — Divisions sur la vérification des pouvoirs. — Ministère de la police. — Merlin ministre de la police. — Dîners de Bonaparte. — Archambaud le traiteur. — Le fournisseur Lanchère. — Escorte de Bonaparte. — Ses exploits dans les théâtres. — Son portrait. — Son accoutrement. — Rapports qu'il me fait. — Je suis obligé de le modérer. — Son opinion sur les lois. — Subtilité de Merlin. — Vœu du peuple anglais pour la paix. — Fourberie du gouvernement anglais. — Jacobinisme de Bonaparte. — De quel bois il se chauffe. — Plan de campagne sur les spectacles. — Sympathie avec Merlin. — Pièce curieuse. — Un rapport du général en chef sur les chansons patriotiques. — L'état-major de Bonaparte rempli de gens suspects. — Son but en se rapprochant des émigrés. — Honteuse raison qu'il allègue. — Les « souricières ». — Sa duplicité au 13 Vendémiaire. — Faveurs dont il accable le général Menou. — Je suis nommé député par vingt départements. — Mes remerciments. — Mon compte moral. — Mon compte matériel. — Budget intérieur. — Pacte financier entre les membres du Directoire. — Son objet honorable.

Nous apprenons que la funeste convention entre la Russie, la Prusse et l'Autriche pour un nouveau partage de la Pologne est arrêtée.

Informés que nos armées sur la Moselle et sur le Rhin continuent à élever des retranchements, tout en rendant justice aux idées savantes et méthodiques qui président à ces procédés conservateurs, je crois devoir faire observer que ce genre de guerre n'est pas celui qui convient aux Français : ce n'est pas avec cette science tranquille que nous avons fait des miracles, et que nous commanderons la paix. Le Directoire renvoie mes observations au ministre de la guerre, qui les placera dans sa correspondance.

La plupart des cadres de l'armée étant vides et la guerre devant être soutenue sur toutes les frontières, nous avions besoin de toutes les ressources qu'avait créées le terrible premier Comité de Salut public; mais ses ressources ne nous manquaient pas moins en hommes qu'en argent, en habillements et en approvisionnements. Nous prîmes le parti d'en-

voyer dans les départements des agents militaires. Il fallait des hommes fermes, exercés à rencontrer les difficultés et à ne pas les craindre. Fouché, soit qu'il eût consommé déjà les ressources qu'il était accusé d'avoir recueillies à Lyon, soit qu'il eût le désir d'y ajouter quelque chose, et de couvrir sa position du manteau de l'indigence qui était encore populaire, Fouché se présentait tous les jours à moi en sollicitant une place quelconque qui lui donnât le moyen de ne pas « mourir de faim ». C'était son expression. Je lui fis donner l'agence des 10e et 11e divisions militaires, voulant à la fois le sauver du besoin et des intrigues démagogiques, où il se jetait en plein avec des individus qui devaient bientôt forcer l'attention du gouvernement à s'occuper d'eux. Fouché était très lié avec Babeuf, et était même son collaborateur, non pas en littérature, car Fouché ne savait pas plus écrire que Talleyrand : il a toujours fait faire ce qu'on a cru qu'il faisait; mais pour fomenter et mener des intrigues, il ne laissait jamais le travail à personne.

L'armée d'Italie a battu l'ennemi, fait cinq cents prisonniers et pris les canons.

Le Directoire prévient de nouveau les Conseils que la pénurie des finances est à son comble, et qu'il est urgent de lui donner les fonds qui ont été accordés.

Une escadre anglaise désemparée par la tempête a été remplacée par une autre sur les côtes de la Bretagne.

Le Directoire adresse une instruction aux commissaires du gouvernement dans les départements. C'est encore l'œuvre de Réal, qui l'a faite avec talent et enthousiasme. C'est l'expression de la liberté la plus pure et la plus décidée, empreinte de sentiment et de conviction. Je doute que Réal soit plus tard aussi heureux dans son style, lorsqu'il sera voué à faire des homélies impériales et à partager et justifier les excès du pouvoir de Bonaparte. La tyrannie n'est une source d'éloquence que pour ceux qui la combattent et l'accusent. Un ancien a dit : « Je défie l'esclave d'être orateur »; il y a dans ce mot une poétique tout entière.

Par suite de la dénonciation dirigée contre Fréron, Merlin fait un rapport sur les destitutions opérées par ce commissaire dans le

département des Bouches-du-Rhône. Le Directoire les approuve. malgré deux oppositions virulentes; et il adresse aux Conseils son arrêté, et le rapport de son ministre. L'armée d'Italie vient de battre complètement les Autrichiens et les Sardes : elle leur a fait trois mille prisonniers et enlevé leurs magasins : elle occupe non seulement le mont Saint-Bernard, mais Cairo et Vado. Cette affaire
Frimaire an IV. s'appelle la *bataille de Loano*.

Le Directoire fait part aux Conseils que l'armée d'Italie, après avoir battu les Sardes, s'est emparée de Vado, que Jourdan a poussé les Autrichiens sur la Nahe, et que l'armée du Rhin, forcée de rétrograder, s'est établie sur la Queich. L'armée de Jourdan a plus de soixante-dix mille hommes; elle obtiendrait de plus grands succès si son général avait l'audace des premiers temps; celle que montra le vainqueur de Fleurus dans cette fameuse journée, n'appartiendrait-elle pas à son caractère, et n'aurait-elle été que l'effet de la terreur qu'inspirait à ses agents le redoutable Comité de Salut public, lorsqu'il les plaçait entre l'échafaud et la victoire?

Le ministre de Toscane, Carletti, écrit au ministre de l'intérieur qu'il désire rendre ses devoirs à la fille de Louis XVI. et qu'il
8 Frimaire an IV. rendra compte à qui de droit de la réponse à sa lettre. Un témoignage sincère de respect et d'intérêt pour un auguste malheur n'aurait certainement pu encourir le blâme d'aucun membre du Directoire, quelque révolutionnaire que nous fussions accusés d'être, et que nous fussions réellement. Mais un courtisan, ambassadeur d'un petit État d'Italie, qui se croyait permis de traiter légèrement une grande république, s'exposait naturellement à quelque sévérité des premiers magistrats chargés de représenter la puissance française. Le Directoire, sentant le besoin de ne pas laisser incertaine sa considération, au dehors comme au dedans, crut qu'il devait en cette circonstance commencer à faire preuve de cette fermeté qui seule impose aux insolents. Nous ordonnâmes donc à notre ministre des relations extérieures de suspendre toute relation avec M. Carletti et de ne plus communiquer qu'avec le secrétaire de légation à Paris; l'ambassadeur de la République française à Florence devait néanmoins continuer l'exercice de ses fonctions.

L'armée de Sambre-et-Meuse a battu les Autrichiens : le général
9 Frimaire an IV. Marceau a pris position sous Mayence. Dans la Vendée, Charette et Sapinaud ont été chargés et poursuivis par l'armée républicaine. qui s'est emparée des Herbiers. Par suite de plusieurs conférences avec les commissions des finances du corps législatif, le Directoire s'arrête à un emprunt forcé de six cents millions, mais ce n'est là qu'un palliatif.



Grand tumulte au Conseil des Cinq-Cents, par suite de la dénonciation portée contre Job aîné, accusé de dévastation et d'égorgements dans le Midi. 14 Frimaire an IV.

Les armées républicaines continuent à faire preuve de dévoûment et de désintéressement : elles viennent au secours de la patrie en redoublant de privations. L'armée d'Italie elle-même, où le général en chef de la corruption n'est point encore parvenu, donne le plus grand exemple d'abnégation, en renonçant à sa solde, pour en faire hommage à la République.

Les généraux Rey et Lemoine ont battu les chouans près de Vannes.

Le Directoire, croyant devoir opposer toujours plus de fermeté à ses ennemis, fait une proclamation où il annonce la détermination de combattre à la fois les factieux et de chasser de France les émigrés rentrés, qui ont recommencé les troubles. Une résolution sur les finances est rejetée par le Conseil des Anciens. Le ministre de ce département présente un projet de message pour obtenir que les fonds nécessaires aux services publics soient décrétés par le corps législatif. Le tableau effrayant qu'il fait de la situation de la République pouvait être plus réservé et découvrant moins notre position à l'ennemi : mais le Directoire pense que ces sortes de ménagements sont au-dessous d'un grand peuple, qui, même dans la situation la plus difficile, ne doit redouter aucune publicité, et ne peut triompher de ses ennemis que par l'énergie. Le Directoire adopte le message, sans y vouloir faire aucun changement.

Les Conseils décrètent quinze cents millions d'assignats pour le service de la guerre.

L'armée de Sambre-et-Meuse, d'après la volonté itérative et sévère du Directoire, transmise à son chef, a repris l'offensive. Pichegru seconde ses mouvements ; le Directoire veut que le Palatinat soit évacué.

La désorganisation des postes est malheureusement aussi désolante que celle des autres services publics. La France va manquer des premières voies de communication. Le Directoire adresse aux Conseils des messages sur l'urgence de la réorganisation des postes.

Le Directoire n'apprend pas sans une vive peine que les dernières lois rendues sur la mise en liberté des détenus n'aient pas encore reçu leur exécution, par suite des réactions antérieures au 13 Vendémiaire, dans toutes les parties de la France. Les prisons se trouvent encombrées : elles sont

devenues attributions des tribunaux, depuis l'établissement du gouvernement constitutionnel; mais les tribunaux eux-mêmes sont incomplets dans beaucoup de départements. La Constitution ne donnant que dix jours à tous les corps électoraux pour compléter leurs opérations, il s'en trouvait plusieurs qui avaient atteint le terme de leur session sans les avoir terminées. Le Directoire en informe le Conseil des Cinq-Cents, ce qui donne lieu à la question de savoir par qui seraient nommés les fonctionnaires que ces assemblées n'auraient pu choisir. A qui confiera-t-on ces élections dont le corps électoral ne s'est pas occupé? Rassemblera-t-on encore une fois les mêmes électeurs, puis opérera-t-on la formation d'une nouvelle assemblée, ou déposera-t-on sur la tête du Directoire exécutif le droit de suppléer au défaut des nominations populaires? Dumolard, qui n'est encore aux Cinq-Cents qu'un bavard, ainsi qu'il l'a été, trois années auparavant, à l'Assemblée législative, celui dont Chénier a dit parlant de la Tribune où

> Souvent de Vergniaud l'éloquence énergique
> Vainquit de Dumolard le fatras léthargique,

ce Dumolard penchait pour que le Directoire eût la nomination des juges. Un autre membre des Cinq-Cents, qui dans les premières années de sa vie avait semblé appartenir à la philosophie, et que son éloquence blafarde et son expression insignifiante ont fait depuis nommer par Mirabeau *Tête-de-Veau*, M. Pastoret, appartenant aujourd'hui aux spéculateurs de la contre-révolution, voulut produire ici tous les arguments que pouvait fournir la fausse logique de l'esprit de parti : « Les nominations que doit faire le Directoire sont déterminées par la Constitution, dit M. Pastoret. Croire que parce qu'il a le droit de destituer, il a le droit de nommer, serait une erreur semblable à celle de prétendre qu'un homme qui a le pouvoir de détruire a celui de créer; si l'on

donnait un tel droit au Directoire, où serait la séparation des pouvoirs? Le Directoire nommerait des juges; où serait l'indépendance du pouvoir judiciaire? Les cinq premiers jours de l'assemblée électorale de la Seine ont été consacrés à l'élection des deux tiers de la députation, à la formation des listes supplémentaires : il y avait par scrutin vingt-deux mille noms à dépouiller, et plus d'activité était physiquement impossible. » Voilà les raisons de M. Pastoret pour contester au pouvoir exécutif le droit de compléter les tribunaux, en faisant les nominations qui leur manquent. M. Pastoret se montrera par suite moins avare de concessions pour tous les pouvoirs exécutifs qui se succéderont. Un membre du Conseil des Cinq-Cents, Villetard, qui alors appartenait au système de la liberté, puis devint plus tard un des satellites du régime impérial, Villetard terrassa Pastoret, et détermina le Conseil par cette argumentation fort peu distinguée : « Vous avez en votre faveur l'axiome de droit que tout ce qui n'est pas défendu est permis ».

La résolution des Cinq-Cents devait passer aux Anciens; là, comme il fallait, lorsqu'on agissait le plus contrairement à la liberté, prendre encore son langage, Dupont l'économiste s'écria dans ce Conseil : « Notre Constitution est républicaine, et non monarchique : ce serait rétablir la monarchie et tous les droits de prérogative royale, de permettre que le même pouvoir qui nomme les généraux, nomme encore les juges; que le même pouvoir qui dirige les armées, dirige encore les tribunaux ».

Tout cela ressemblait à des principes. Les principes étaient effectivement le système d'argumentation qu'avaient arrêté entre eux les hommes qui avaient le moins de principes dans le cœur, mais qui avaient résolu de suivre ce plan pour détruire la nouvelle organisation de notre patrie. Aussi n'y eut-il rien de surprenant de voir à la suite de MM. Pastoret et Dupont arriver M. Portalis, cet avocat de Provence qui

s'avisa jadis de plaider contre Mirabeau, et qui, suivant l'expression du Démosthène français, « fut littéralement étouffé » par lui; de voir, dis-je, M. Portalis débiter une kyrielle intarissable de ces lieux communs qui découlaient ordinairement avec tant d'abondance du *Robinet d'eau tiède*. Tous les moyens étant bons, M. Portalis et ses collègues, qui font fort peu de cas du peuple, n'hésitaient point à l'invoquer ici : ils veulent que le peuple n'ait point attribué au Directoire le droit de nommer les juges, et se le fût réservé. C'est ainsi que ces hommes dont l'idée et le mot de peuple avaient toujours fait l'effroi, ne craignent point d'en parler à pleine bouche, tant il est dans la marche des partis de toujours s'approprier ce qui va à leur passion du moment, et d'étaler comme morale ce qui est la plus grande contradiction et la réfutation de ce qu'ils ont avancé dans des temps différents.

Lanjuinais, dont les passions ont ressemblé à la vertu, parce qu'elles étaient sincères, mais qui n'en fut pas moins souvent très partial, proclama aussi les principes de la séparation des pouvoirs, pour prouver que le Directoire ne devait point être chargé de la nomination des juges. Tous ces raisonnements fort vulgaires avaient besoin d'être fortifiés par un talent supérieur; et le célèbre Tronchet, du nouveau Tiers, plaida à son tour contre le droit du Directoire. Il fit entre autres réponses une discussion fort habile sur le mot avancé par Villetard au Conseil des Cinq-Cents, que « ce qui n'est pas défendu est permis ». M. Tronchet dit à peu près ceci : « Il y a une très grande différence dans la position des individus vis-à-vis de la Constitution et des lois quelconques, et la position des autorités constituées. Quant aux individus, il est très vrai qu'ils peuvent tout ce qui ne leur est pas défendu par la Constitution et par la loi. La raison en est simple. Chaque individu tient d'un droit naturel et primitif le pouvoir de faire tout ce qu'une loi positive dictée par l'intérêt commun ne lui interdit pas : il en est tout autrement des

autorités constituées. Elles n'existent point antérieurement à la Constitution qui les crée ; elles ne tirent leur pouvoir d'aucun droit préexistant ; la même Constitution qui leur donne l'existence, détermine et limite leur pouvoir ; ils ne peuvent que ce qui leur est accordé par la loi qui leur donne l'être. Tout ce qui ne leur est pas donné expressément leur est refusé. »

Les Conseils, faisant justice de toutes ces subtilités, décrétèrent que la nomination des places vacantes dans l'ordre judiciaire serait faite par le Directoire.

J'avoue que ces raisonnements, qui me furent rapportés à l'issue de la séance du Conseil des Anciens, m'auraient paru tout à fait irrésistibles dans les temps ordinaires ; mais nous étions encore loin d'être tranquilles, et les corps électoraux à qui l'on devait le nouveau Tiers, et qui avaient nécessité le 13 Vendémiaire, n'étaient pas fort rassurants ; puisque la victoire du 13 Vendémiaire avait établi le Directoire et ses droits, il fallait qu'il se maintînt par son principe même ; et certes le pouvoir exécutif, tel que l'avait fait la Constitution de l'an III, n'avait pas une force comparable à tous ceux qui ont été délégués par d'autres Constitutions. Les hommes, si difficiles aujourd'hui pour la nomination des juges, n'ont pas fait question de remettre ce droit au pouvoir exécutif, dans toutes les Constitutions auxquelles ils ont coopéré depuis. Il est prouvé, et reconnu par tous les bons esprits, que ce pouvoir n'a rien d'exorbitant, en y joignant surtout l'inamovibilité. Ce n'est pas ici le lieu de parler des lacunes que la Constitution de l'an III avait laissées dans la partie de son pouvoir exécutif, telles que l'impuissance de dissoudre les Chambres, de faire obéir la trésorerie. Ces lacunes deviendront sensibles lorsque l'on verra le jeu de la machine mise en mouvement, et quels rouages lui manqueront pour être heureusement engrenée.

21 Frimaire an IV.

Quant à moi, plus convaincu aujourd'hui, à la suite de

toutes nos expériences, que l'établissement de la bonne liberté tient à la division des pouvoirs, et que l'organisation respective et indépendante est la vraie garantie de toute sûreté et sécurité sociale, je ne dissimule point que j'ai cru que le Directoire avait besoin d'être soutenu et fortifié dans les premiers moments de son existence; qu'à cette existence était réellement attachée celle de la France; et que ceux qui refusaient au Directoire les moyens qu'il réclamait sans aucune ambition personnelle, laissaient voir en eux les ennemis du nouvel ordre social, déjà occupés de ramener l'ancien. Et quels sont nos moyens en présence de tant de besoins de tout genre? quarante milliards d'assignats à démonétiser et tous les services manquant à la fois; la marine comme la guerre sans approvisionnements, sans arsenaux. Les mandats vont remplacer les assignats : mais déjà les gages des uns et des autres sont absorbés; les biens nationaux avilis et vendus à un prix inférieur, qui ne présente point de ressources!

Dans cette crise où l'on est forcé de s'adresser à tout, le Directoire fait demander par son ambassadeur en Hollande, Noël, le reste des subsides qui nous sont dus par Leurs Hautes Puissances; le Directoire témoigne en même temps son désir de maintenir les traités existants, et il exprime la résolution bien prononcée de disperser les rassemblements de Brême et d'Osnabrück.

Par un message, le Directoire demande l'autorisation d'aliéner des forêts et de vendre les mobiliers nationaux, pour fournir aux dépenses des approvisionnements des armées, jusqu'à ce que l'emprunt forcé puisse rentrer. Nous apprenons que la malheureuse Pologne est partagée : le traité entre les Cours de Pétersbourg, d'Autriche et de Prusse est sanctionné par le roi Stanislas Poniatowski; il signe la destruction de sa patrie dans la prison où le détiennent ces puissances. La liberté lui est rendue après son abdication et le partage consommé.

Le conseil militaire a condamné Caumartin à la déportation.

L'échange de la fille de Louis XVI contre les ministres et députés français a été retardé. Marie-Thérèse-Charlotte, fille de Louis XVI, part le 28 frimaire, à 4 heures du matin, de la prison du Temple.

pour être conduite à la frontière où l'échange sera consommé. Il nous était assuré que le mariage de la princesse était arrêté avec l'archiduc Charles. Une intrigue avait préparé cette combinaison politique : elle a fait place à une union plus digne d'une famille malheureuse, dont le premier besoin devait être de ne pas se séparer. 28 Frimaire an IV.

Une division française sur les côtes d'Afrique a détruit deux comptoirs anglais et pris plusieurs navires.

Le *Courrier de Rouen* annonce des troubles et du pillage. Les provocateurs de ces troubles, arrivés depuis quelque temps à Paris, sont arrêtés par ordre du Directoire.

Les journaux anglais nous apprennent que le peuple a manifesté d'une manière menaçante le désir de la paix. Le roi a dit qu'il s'associait à cette opinion : la franchise et la bonne foi sont si peu l'apanage de ce gouvernement, qu'on ne peut pas se reposer sur lui, ni se fier à ses protestations.

L'armée d'Italie continue ses succès; la division de gauche de l'armée du Rhin, commandée par Saint-Cyr, s'est emparée de Deux-Ponts. Les Autrichiens, en rentrant dans Mannheim, ont maltraité les habitants; les troupes bavaroises ont mis en prison les deux ministres palatins.

Le ministre de l'intérieur nous présente un rapport sur les brigandages exercés à la Bourse par des agioteurs occupés à déprécier le cours actuel pour faire échouer les mesures financières prises par les trois pouvoirs. Ce rapport est le sujet d'une longue discussion : le Directoire finit par arrêter que la Bourse sera provisoirement fermée, et qu'un message l'annoncera aux Conseils. 4 Vendémiaire an IV.

L'élection des députés occupe les Conseils chargés de vérifier les pouvoirs; des scissions ont lieu dans les départements; la minorité royaliste a cru se soustraire à la majorité républicaine; l'examen de la validité des élections a amené des discussions et des personnalités violentes, germes de grandes divisions qui éclateront plus tard.

Le Directoire, par un message, demande la création d'un ministère de la police; il en appuie l'urgence sur les conjurations et les trames contre-révolutionnaires qui voudraient égarer le peuple de Paris. Ces ennemis de la patrie sont les émigrés rentrés et les soudoyés de l'étranger : une police active peut seule déjouer leurs menées. Merlin, nommé ministre de la police, est remplacé à la justice par Génissieux. 12 Nivôse an IV.

Les députés livrés par Dumouriez aux Autrichiens et contre lesquels vient d'être échangée la fille de Louis XVI, arrivent à Paris, ainsi que Beurnonville. Ils font ensemble leur entrée au corps législatif.

La loi du 3 brumaire, qui exclut des emplois les parents des émigrés, excite de nouvelles attaques dans les Conseils; la discus-

sion sur Job aîné sert de prétexte à toutes les déclamations contre les institutions républicaines. Les députés anti-directoriaux sont cependant encore en minorité, puisque Job aîné est exclu des fonctions législatives jusqu'à la paix.

Le Directoire adresse un message pour être autorisé à faire des changements utiles dans les uniformes des troupes.

L'armée de Sambre-et-Meuse a onze divisions : une partie est cantonnée entre la Moselle et le Rhin, Dusseldorf, Trabant (*sic*. Traben?) et Trèves; le parc d'artillerie est dans le pays de Liège. Une suspension d'armes demandée par les Autrichiens, et provoquée par des agents français, a été acceptée. Le Directoire apprend avec peine une semblable convention, car la guerre d'invasion serait éternelle si elle n'était pas confiée à des généraux audacieux.

Après avoir donné une esquisse rapide de notre situation générale sous le rapport militaire, politique et financier, je reporte un moment mes regards au centre de Paris, qui était alors la 17e division militaire. Elle était commandée par Bonaparte, depuis que je l'avais quittée. A l'époque de son retour de Provence, c'était chez moi que Bonaparte dînait presque tous les jours, avant le 13 Vendémiaire. Depuis cette journée, c'était chez Archambaud le traiteur, chez le fournisseur Lanchère, chez Mlle Montansier, qu'il allait alternativement prendre ses repas. Il ne marchait jamais sans être accompagné de ses officiers à moustaches et à long sabre : « Allons, citoyens, disait-il après le dîner, montons à cheval, allons au spectacle faire chanter la *Marseillaise* et corriger les chouans ». Il grimpait sa grande haquenée; un énorme chapeau à plumet tricolore, les cornes renversées; des bottes retroussées; un sabre pendant, plus grand que celui qui le portait : tel est l'équipage dans lequel se présentait dans différents spectacles le général en chef de l'armée de l'intérieur. Il revenait ensuite au Directoire, me rendre compte de ses prouesses, et me demander mes ordres pour le lendemain. Sans vouloir me donner un rôle de modération, plus qu'il n'appartenait à mon caractère et à ma position récente de général en chef du 13 Vendémiaire, je

puis me rappeler avec sincérité que j'étais toujours dans la nécessité de modérer Bonaparte, de lui répéter que « nous commencions un régime constitutionnel qui ne permettait plus d'actes arbitraires »; et c'est alors qu'il me fit cette réponse : « Bah! bah! est-ce qu'on pourrait jamais faire quelque chose si on s'en tenait aux lois; je n'y regarde pas de si près; mais quand j'ai commis quelque acte arbitraire, je vais le matin trouver le ministre Merlin, pour arranger les choses : il ne manque jamais de me trouver dans les lois quelque moyen heureux de prouver que nous n'en sommes point sortis. »

Quand j'ai parlé de la conduite jacobine de Bonaparte à Toulon, comme auteur du *Souper de Beaucaire* : quoique la pièce existe au procès, on a pu croire qu'il y avait de ma part quelque exagération, et que je m'y suis pris d'avance pour opposer d'autant plus sa conduite passée à sa conduite ultérieure. J'ai cependant excepté de mes souvenirs tout ce que je pouvais réellement tenir de la confiance personnelle; et dans la production qu'on va lire ce n'est encore qu'un acte officiel dans le commandement même de Bonaparte : on va voir de quel bois le général en chef de l'armée de l'intérieur se chauffait, et chauffait, si l'on peut ainsi dire, les Parisiens remis à sa protection; il n'y a pas jusqu'aux spectacles qu'il ne voulût déjà mener, comme il a depuis voulu mener tout le reste; il en fait l'objet d'un véritable plan de campagne, et il marche de plein accord avec ce Merlin, avec lequel il est digne de s'entendre sur les principes de leur gouvernement. Ils commencent ici à sympathiser.

« Paris, 20 nivôse an IV.

« *Le général en chef de l'armée de l'intérieur au chef de l'état-major.*

« Vous ordonnerez aux adjudants généraux Charloc, Courveillière, Lacroix et Solignac de se rendre à six heures pré-

cises, le premier au théâtre Louvois, le second au théâtre Feydeau, le troisième à l'Opéra, le quatrième aux Italiens. Ils se placeront dans les loges destinées à l'état-major; ils feront appeler l'adjudant de brigade de service et le chef des agents secrets de la police militaire, pour se concerter ensemble.

« Vous donnerez les ordres pour qu'il y ait à la porte de ces quatre spectacles cinquante hommes, non compris ceux qui y sont; et que vous prendrez sur le piquet de Saint-Roch. Vous ordonnerez à cinquante grenadiers de la Convention, à cent hommes du piquet de Saint-Roch et à cinquante dragons de se tenir prêts dans la cour de la Bibliothèque, où se tiendra le commandant de la place.

« Vous ferez placer trois ordonnances à cheval à portée de chaque spectacle, afin de pouvoir être instruit de tout ce qui se passera.

« Vous ordonnerez au citoyen Marné de se rendre au théâtre Feydeau avec six de ses agents les plus affidés, qui se répandront dans le parterre et dans les galeries et qui instruiront l'adjudant général, et désigneront les hommes qui par leur conduite turbulente seraient dans le cas d'être arrêtés. Il enverra également six de ces agents au théâtre des Italiens, dont un fera les fonctions de chef, et se présentera à la loge de l'adjudant général pour se faire reconnaître. Le citoyen Groisard se rendra à l'Opéra avec les mêmes instructions; il enverra six agents au théâtre de la République.

« Les adjudants généraux commandant aux différents spectacles feront arrêter tout homme qui donnerait un acte d'improbation, ou porterait quelque empêchement à l'exécution de l'arrêté du gouvernement; ils placeront des sentinelles aux portes des loges d'où il serait parti des sifflets ou tout autre signe d'improbation tendant à empêcher l'exécution de l'ordre du gouvernement.

« Si le bruit était tellement fort que l'acteur ne pût pas chanter et l'arrêté du gouvernement ne pas être exécuté, il

ordonnerait au directeur de faire cesser la pièce, et ordonnerait aux spectateurs de se dissoudre. Ils préviendront le quartier général de tout ce qui pourrait se passer.

« Le commandant de la place, avec le piquet de la Bibliothèque, se portera partout où il sera nécessaire. Vous donnerez les ordres nécessaires à l'exécution du présent, et vous vous rendrez à six heures précises à l'état-major.

« Vous ordonnerez à trente dragons de la garde du Directoire de seller et de se tenir prêts à brider.

« BONAPARTE.

« Vu et approuvé par le ministre de la police générale de la République, 20 nivôse l'an IV de la République française une et indivisible.

« MERLIN. »

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Du 30 nivôse an IV de la République une et indivisible.

Rapport sur les spectacles d'aujourd'hui.

« OPÉRA. — Les airs patriotiques ont été très accueillis.

« OPÉRA-COMIQUE. — Tout a été très tranquille et les airs fort applaudis.

« FEYDEAU. — Avant la première pièce, les airs patriotiques ont été exécutés par l'orchestre. Entre les deux pièces, l'hymne des *Marseillais* a été chanté. Pendant l'avant-dernier couplet, un coup de sifflet s'est fait entendre. Les agents de la police sont à la recherche du chouan. Du reste le spectacle a été tranquille.

« LA RÉPUBLIQUE, } Tout a été tranquille.
« VAUDEVILLE, }

« *Le Général en chef,*

« BONAPARTE. »

Mais aujourd'hui, pendant que, commandant la 17e division, il venait nous rendre compte des vigoureux procédés par

lesquels il mettait les aristocrates au pas, et qu'il faisait sa police avec tant de luxe démagogique, nous recevions au Directoire des rapports qui l'accusaient d'avoir dans son état-major des émigrés, des officiers rebelles, qui avaient servi contre nous dans les sections au 13 Vendémiaire. Si c'eût été de sa part l'expression d'un sentiment de clémence et d'humanité pour des malheureux, il n'y avait rien de plus honorable à avouer; mais ce n'était nullement un pareil mobile qui l'animait. C'était, de la part de Bonaparte, une intrigue ajoutée à tant d'autres, un calcul pour avoir en même temps le pied et la main dans deux partis.

Informés de cette conduite, nous en demandâmes explication à Bonaparte, qui nous répondit, comme un vieux fripon de police, qu'il fallait bien qu'il s'y prît de cette manière pour savoir quelque chose dans le camp ennemi; qu'au surplus, quand il les recevait chez lui, « c'étaient comme autant de souricières » (terme de police). Sur ce qui nous avait été rapporté, qu'il recevait aussi des étrangers, des Anglais, des Allemands fort suspects, il nous fit encore la même réponse, que c'était « pour les tromper tous et servir le Directoire ».... Il est difficile de ne pas apercevoir ici l'homme qui joue déjà deux rôles à la fois comme il l'a fréquemment recommencé depuis. On avait eu un premier échantillon de la double conduite de Bonaparte le 13 Vendémiaire, lorsque, ayant commencé à négocier avec la section Le Pelletier, il sentit la faiblesse de ce parti; et ne trouvant pas d'ailleurs les conditions qui lui étaient faites, égales aux chances du parti républicain, il passa décidément avec nous. Menou venant à être mis en jugement, on peut reconnaître d'autant plus ce qu'il y avait eu de fraude alors dans leurs relations précédentes, et que les pourparlers de Bonaparte avec la section Le Pelletier sont de nature à le compromettre. On le surprit agissant pour Menou dans le plus grand mystère : il fit manœuvrer pour soutenir l'accusé auprès de la commis-

sion militaire; il contribua à l'y faire acquitter. Les faveurs dont par la suite il comblera le général Menou, dont il a déclaré l'incapacité, seront encore une autre preuve de sa connivence à cette époque. Fidèle à l'engagement que j'ai pris de rendre compte de tout ce qui peut m'être personnel, je continue, ainsi que je l'ai annoncé, à établir ma comptabilité matérielle et morale en présence de mes concitoyens. 22 Nivôse an IV.
Témoins de ma vie politique, ils paraissent ne l'avoir pas laissée sans quelque estime, comme on l'a vu dans les félicitations que j'ai reçues de tous côtés à l'époque du siège de Toulon. Ce témoignage s'est trouvé encore plus étendu dans les dernières élections, puisque j'ai été nommé député par plus de vingt départements; je leur ai adressé mes remercîments à peu près en ces termes :

« Citoyens,

« J'ai reçu avec sensibilité les témoignages de confiance que vous avez bien voulu me donner : ma vie entière est à la République; mon vœu le plus ardent pour sa prospérité; et toutes mes affections à ses fermes amis.

« Unissons-nous, citoyens, pour faire cesser l'anarchie et le brigandage; que le règne des lois, de la justice et de l'humanité triomphe enfin; que nos sanguinaires persécuteurs, de quelque manteau qu'ils se couvrent, soient partout repoussés. Le Directoire exécutif répondra à la confiance des patriotes, et ne transigera jamais avec nos ennemis. »

J'aurais accepté la députation du Nord, s'il n'y avait pas eu incompatibilité des fonctions exécutrices avec celles législatives. Je ne crois pas qu'il soit possible de produire une meilleure pièce que celle des témoignages collectifs de vingt départements exprimés avec tant de confiance. Celle de la Convention nationale tout entière ne m'a pas été moins constatée par les suffrages qui m'ont, à des époques si déci-

sives, investi du commandement supérieur des premiers postes de la République; car Paris au 9 Thermidor, au 13 Vendémiaire, n'était pas seulement la capitale de la France, c'était la France elle-même; c'était la République tout entière : elle périssait si nous succombions à Paris. Voilà ce que je puis dire sommairement pour mon compte moral.

Quant à mon compte matériel, je n'aime pas moins à le produire de même, en revenant sur mes pas pour mes précédentes missions. On a vu toutes celles que j'ai remplies depuis 1792. Elles renferment un intervalle de près de quarante mois. Dans un mouvement perpétuel et sans séjour arrêté, j'ai fait plusieurs mille lieues. Eh bien, tous les frais de route et déboursés nécessaires pour les besoins de la vie et de la représentation ne se montent pas à plus de quelques mille francs, valeur argent d'aujourd'hui; ce qui se rapporte à nos dépenses particulières n'excède pas l'indemnité que nous recevions à Paris comme députés; et l'on sait qu'à l'époque de la dépréciation croissante des assignats, cette indemnité donnait à peine du pain et ne pouvait suffire à des vêtements.

Dans un temps où l'on faisait tant de choses pour la patrie, et si peu pour soi-même, c'était presque du luxe que les représentants du peuple envoyés avec plein pouvoir aux armées, comme dans les départements, eussent une voiture pour se rendre à leur destination. C'était un simple prêt que leur faisait l'administration générale, et qu'à leur retour ils rendaient avec une exactitude religieuse. Le moindre oubli dans ce genre, comme dans tout ce qui touchait à un intérêt quelconque, eût été regardé comme un crime.

Je passe maintenant au détail de ce que les membres du Directoire crurent devoir faire sous ce rapport, pour n'être pas au-dessous de leur position, comme premiers magistrats de la nation, et en même temps ne pas contrarier les mœurs républicaines.

Le Directoire ordonna d'abord à ses membres de mettre sous ses yeux l'état des dépenses des employés de ses bureaux, et d'indiquer les économies que l'on pourrait faire sur les traitements, et les éliminations qu'exigeait la situation du trésor public. Quant à nous, composant la première autorité de la République, désirant sincèrement, tous tant que nous sommes, membres du Directoire, donner par la régularité et l'indépendance de notre conduite cet exemple de morale que nous voudrions voir pénétrer dans toutes les classes de la société, nous crûmes qu'il importait de régler notre position future afin de mieux assurer notre conduite présente et de suppléer peut-être une lacune que les auteurs de la Constitution de l'an III avaient laissée dans la partie de la Constitution qui réglait l'existence du Directoire : nous prîmes donc l'arrêté suivant qui peut donner la mesure de nos désirs et faire juger leur modération, fondée sur celle de nos besoins.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ

« Paris, le 30 nivôse, l'an IV de la République française une et indivisible.

« Les soussignés membres du Directoire exécutif arrêtent la convention dont la teneur suit :

« Il est expressément convenu entre les membres, que chacun d'eux sortant de ses fonctions par la voie du sort ou par démission (dans le cas seulement où cette démission produirait l'effet du sort par le remplacement) recevra une délégation affectée par portion égale sur le traitement des membres restant de la somme

« Savoir :

« De quarante mille livres pour le premier membre sortant; trente mille livres pour le second sortant; vingt mille

livres pour le troisième sortant; dix mille livres pour le quatrième sortant. Il est également convenu qu'en cas de décès de l'un des membres, la somme qui lui serait revenue d'après la présente convention sera remise à sa famille.

« Letourneur, Rewbell, Carnot, P. Barras,
Larevellière-Lépeaux. »

CHAPITRE III

Mœurs républicaines. — Ordre mis dans les dépenses d'intérieur. — Miranda mis en liberté. — Son caractère, ses talents. — Ses intrigues. — Retraite de l'armée de Condé. — Divisions dans le camp ennemi. — Scherer. — Camus ministre des finances. — Précipitation du Directoire. — Camus refuse le ministère. — Envoi de commissaires aux colonies. — Armistice consenti par Pichegru. — Anniversaire de la mort de Louis XVI. — Cynisme de Bonaparte à cette occasion. — Sympathie de Mme Beauharnais. — Les prédictions astrologiques. — Travaux considérables entrepris par le Directoire. — Un parti se montre à découvert. — Le baromètre en calembours. — Préparatifs de la paix. — Levée du trentième cheval. — Proposition de défection repoussée par le Directoire. — On veut enlever au Directoire la radiation des émigrés. — Les planches aux assignats. — Énormes valeurs en papier. — Dénonciation de Siméon. — Il est bien avec tout le monde. — Les caméléons. — Nouvel ambassadeur de Toscane. — Le comte Corsini. — Message important sur les colonies. — Quartiers d'hiver de l'armée de Sambre-et-Meuse. — Froids rigoureux. — Suspension d'armes en Italie. — Avidité des Anglais. — Prise de Trinquemalé. — Troubles fomentés par l'étranger. — Letourneur président. — Présent fait du drapeau tricolore à la république de Genève. — Toast républicain. — Embarras financiers de l'Autriche. — Royalistes du Poitou. — Habileté du général Hoche. — Démission d'Aubert-Dubayet. — Son ambassade. — Son amabilité. — Civilisation des Turcs. — Pétiet. — Circulaire aux commissaires près les armées. — Ramel ministre des finances. — La distribution des subsistances dans Paris supprimée. — Garnison française à Savone. — Proclamation aux départements de l'Ouest. — Le curé Bernier. — Stofflet, Sapinaud, Charette, Du Jary.

C'est avec des antécédents pareils à ceux que je viens de citer pour mon compte ; c'est, j'ose dire, avec des mœurs de

simplicité républicaine, que nous arrivions tous au gouvernement. Une résolution de courage avait présidé à l'installation du Directoire : la pensée de l'ordre présida aussi à son organisation et à ses dépenses. Le Directoire, considérant qu'il importait de faire coordonner tous les services du palais directorial avec les fonds décrétés pour ces différents objets, prit un arrêté qui, divisant d'abord les dépenses communes et les dépenses personnelles, en détermina toutes les applications et toutes les conditions, ne laissa aucun gaspillage possible, et mit tout à jour aux yeux des ennemis comme des amis. Pour ne plus donner le prétexte d'aucune distraction du mobilier de la République, nous prîmes encore les mesures les plus sévères : nous en chargeâmes les ministres sous leur responsabilité; pour que les abus qui avaient régné jusqu'alors trouvassent enfin leur terme, nous ne permîmes de garder pour les services publics que vingt-cinq voitures et cinquante paires de harnais.

Le Directoire, dans son système de modération, avait mis en liberté le général Miranda, arrêté par suite des événements de Vendémiaire. Ce général péruvien, le plus intrigant des Européens, était doué de beaucoup de facultés; il avait une mémoire inconcevable, s'exprimait dans toutes les langues, parlait très bien de la guerre, mais ne savait pas la faire, ainsi qu'il l'avait prouvé en 1793, dans la Belgique. Sauvé des intrigues où il avait été grandement compromis, par la générosité du Directoire, il en recommençait de nouvelles avec les étrangers et les députés du nouveau Tiers. Miranda étant étranger, le Directoire, pour n'être pas obligé à de nouvelles rigueurs, lui ordonna de quitter Paris dans les vingt-quatre heures, et sans délai le territoire de la République.

L'armée de Condé a battu en retraite; les Autrichiens et les Piémontais se reprochent mutuellement leur défaite.

Scherer, qui commande l'armée d'Italie, donne une très longue liste des lieutenants, sous-officiers et soldats qui se sont honora-

blement distingués dans les derniers combats qu'elle a livrés. Scherer est le premier général qui ait encore donné une si noble publicité à des actions que les généraux en chef sont dans l'usage de croire leur unique ouvrage et leur propriété.

Le Directoire a légèrement nommé Camus ministre des finances, sans en prévenir Faypoult, le remplacé, non plus que le remplaçant. Le Directoire, cherchant la probité dans ses choix, ne pouvait sans doute mettre la main sur un plus honnête homme que Camus; mais l'exactitude et l'intégrité avaient besoin d'être accompagnées de talent et de ressources à une époque aussi difficile et nouvelle que celle où nous étions. Se rendant au surplus justice à lui-même, Camus a préféré sa place d'archiviste bibliothécaire des Conseils à la représentation d'un ministère. Cet acte de modestie aura peut-être peu d'imitateurs. Nous sommes encore dans la République, et il y a des citoyens qui veulent être conséquents par leur conduite à la morale qu'ils professent dans leurs discours.

Le corps législatif autorise le Directoire à envoyer des commissaires aux colonies.

Pichegru nous fait part de la suspension d'armes qui a lieu à l'armée du Rhin. Il avance que son armée a été forcée à cet armistice par celui consenti à l'armée de Sambre-et-Meuse. Jourdan donne la même raison de son côté.

Le jour anniversaire de la mort de Louis XVI, le Directoire se rend en cérémonie au Champ de Mars. Je n'ai point eu à exagérer la ferveur révolutionnaire que Bonaparte avait montrée au siège de Toulon, au 13 Vendémiaire, où ce n'était pas seulement le militaire qui agissait, mais le Montagnard dans toute la force du terme, ainsi qu'il s'en était expliqué formellement dans plusieurs actes de sa main, notamment dans son *Souper de Beaucaire*, comme dans tous ceux liés à son commandement. Il était dans le feu de ses prétendues amours et de son ambition très réelle, lorsque, le 1er pluviôse, correspondant au 21 janvier, revenait l'anniversaire de Louis XVI, triste cérémonie que la raison, l'humanité ni le patriotisme ne peuvent sans doute réclamer. Mais les premiers devoirs des fonctionnaires de la République étaient de l'observer rigoureusement comme un gage de plus donné aux hommes libres de tous les pays, « que les

1er Pluviôse an IV.



fondateurs de la République française ne pouvaient jamais reculer devant les vengeances de la royauté, et qu'ils étaient dans la nécessité de vaincre ou de mourir ».

Lors de cette cérémonie donc, Bonaparte ne se présenta pas seulement avec une ardeur qui ne lui était nullement demandée, mais avec un cynisme qui semblait défier tous les faibles, et rejeter en arrière de son patriotisme ceux qu'on croyait être les plus en avant. Aussi fut-il le véritable ordonnateur du 1er pluviôse, non pas seulement dans sa qualité de commandant de l'armée de l'intérieur, mais comme le plus déterminé des votants. Plusieurs de ceux qui étaient dans cette position, ne paraissaient nullement se croire à une fête : ils étaient recueillis et mornes. La physionomie de Bonaparte était riante et aimable. Il eut le mauvais goût de dire ce jour-là à plusieurs personnes : « Moi, je suis conventionnel; j'ai voté la mort du Roi ». Il n'y a pas jusqu'à celle qu'il allait bientôt prendre pour femme, qui ne prît part à son hilarité; et Mme Beauharnais, que j'aime à croire n'avoir été que comédienne dans ce rôle, pour ne pas la juger froidement atroce, sympathisait déjà avec son époux futur. Elle disait avec la même joie que lui qu' « elle était aussi conventionnelle; qu'elle était terroriste ». C'était témoigner singulièrement la reconnaissance que devait aux Bourbons l'enfant de la Corse, dont ils avaient recueilli l'indigence en donnant, à lui et à ses frères, des places d'élèves à l'École militaire! C'était préluder non moins singulièrement, de la part de Mme Beauharnais, à cette respectueuse affection qu'elle devait dans la suite déclarer pour les Bourbons, après qu'elle avait eu l'impudence de s'asseoir sur le trône. Aussi a-t-elle dit depuis, dans sa naïveté prolongée, que « cela lui avait été prédit jadis par l'astrologie ».

Un parti, déjà aperçu dans les Conseils, commence à se montrer ouvertement contre le Directoire. Depuis notre installation, nous nous sommes trouvés dans des situations bien

difficiles : nous les avons surmontées par un travail continuel. Nous avons proposé au corps législatif, non seulement beaucoup de lois nouvelles, mais encore la régularisation de celles qui existent. Tout souffrait : les finances, les armées, l'intérieur étaient dans un état déplorable; les hôpitaux manquaient même des objets les plus nécessaires au traitement des malades. Notre dévoûment à la patrie nous a fourni les moyens d'arrêter les malheurs qui la menaçaient. Nous avons comprimé les partis, les privilégiés, complété l'organisation des institutions républicaines; et, par un phénomène véritable, au-dessus de tous les calculs, comme de toutes les espérances, nous sommes revenus sans trouble et comme naturellement des assignats et des mandats au numéraire.

La précipitation commandée par l'urgence des circonstances a pu donner lieu à quelques critiques sur divers messages, mais nos intentions sont pures : nous ne sommes guidés que par l'intérêt public et par l'espérance de parvenir promptement à le satisfaire. Tous les membres sont d'accord; aucune division ne s'est encore montrée parmi eux. Cependant un parti ennemi de la liberté va souffler la discorde : c'est ce parti, toujours battu, mais toujours actif, qui, sous de fallacieuses protestations, veut séduire des hommes considérés, dans le civil comme dans le militaire.

Parmi les mauvais lazzi qui ont pour objet de soutenir les attaques sérieuses préméditées contre le Directoire, on nous rapporte celui-ci, qui est sans doute fort peu digne de l'histoire, mais il rappelle cette légèreté des mœurs françaises, qui a paru longtemps le fond de la nation sous la monarchie, mais qui avait fait place à quelque gravité depuis l'établissement de la République.

Voici, selon les expressions du rédacteur de la *Gazette française*, un calembour qui circule avec rapidité, et qui fait fortune en ce moment :

BAROMÈTRE NATIONAL

Les Jacobins, à la tempête;
Le Conseil des Cinq-Cents, à l'orage;
Le Conseil des Anciens, tempéré;
Le Directoire exécutif, au variable;
Les Assignats, au vent;
Le Peuple, au très sec.

6 Pluviôse an IV. Des propositions indirectes de paix sont faites de plusieurs côtés au Directoire : non seulement il les accueille, mais il témoigne son sincère désir pour que ses ministres s'entendent avec les puissances. Nous serions tous heureux que l'effusion du sang, déjà trop longue, pût enfin s'arrêter; mais ces ouvertures, nullement officielles, n'ont eu d'autre but que de nous tromper et de suspendre les préparatifs de la campagne de l'an IV. Après plusieurs conférences avec le ministre de la guerre, il a été reconnu qu'une grande mesure pouvait seule remonter notre cavalerie et compléter les besoins de l'artillerie, des charrois et des transports militaires. Une levée du trentième cheval est sollicitée par tous les généraux: demandée par un message, elle est décrétée.

Un comité secret établi dans la Zélande, poussé par l'ingénieur Fregeteau, voudrait séparer de la Hollande cette partie des Provinces-Unies pour les réunir au territoire français. Le Directoire charge son ministre des relations extérieures, ainsi que son ambassadeur en Hollande, d'assurer son gouvernement que quand bien même cette ouverture eût été officielle, il l'eût également repoussée et qu'il aurait maintenu la bonne harmonie et l'alliance que l'intérêt commun rend si nécessaire aux deux États.

Un parti du Conseil des Cinq-Cents propose d'établir une commission de Cinq chargée de la radiation des émigrés. Les représentants des émigrés dans le Conseil voudraient enlever au Directoire ce droit, si important pour la tranquillité publique. La
9 Pluviôse an IV. question préalable invoquée par la majorité fait justice de la proposition.

Le Directoire présente, et les Conseils adoptent, la proposition de briser les planches aux assignats et de brûler les papiers destinés à leur confection. Depuis l'Assemblée constituante, les assignats s'étaient tellement multipliés, que ceux qui avaient été successivement fabriqués représentaient en somme un total de quarante-cinq milliards cinq cent quatre-vingt-un millions six cent quatorze livres.

Le député Siméon est dénoncé par des citoyens de Toulon comme émigré. Les Conseils passent à l'ordre du jour sur cette dénoncia-

tion. M. Siméon est destiné à subir par la suite et à vaincre bien d'autres tribulations; c'est un de ces hommes nés pour traverser les révolutions, les contre-révolutions, la République, l'Empire, les Restaurations, et rester toujours debout dans les places sous tous les régimes. Dextérité, habileté, unies même à quelque décence, voilà M. Siméon. Cette dernière qualité est au moins quelque chose de plus que n'en ont offert tant de caméléons qui ont apparu sur la scène de la Révolution.

J'ai parlé du renvoi que le Directoire avait ordonné de l'ambassadeur Carletti, dont la fatuité politique avait oublié les convenances dues au gouvernement de la République. Le Directoire avait laissé connaître à la Cour de Toscane qu'il recevrait volontiers un autre ambassadeur. Le grand-duc s'est conformé à nos désirs : il nous a envoyé M. le comte don Neri Corsini. Ce ministre, dans une séance publique, a présenté son diplôme. Sa réception a été faite avec solennité et bienveillance par trois membres du Directoire.

Un message propose aux Conseils l'aliénation des biens et terres appartenant à l'État dans toutes nos colonies; il représente l'avantage qu'en retireraient l'agriculture et notre commerce d'exportation et d'importation, indépendamment des fonds qui seraient affectés aux dépenses de ces colonies.

Le Directoire s'occupe avec le ministre de la guerre des rapports qu'il lui avait demandés sur l'armée de Sambre-et-Meuse : il a arrêté que les quartiers d'hiver seraient étendus et placés de manière à protéger les Provinces-Unies et la Zélande, que les Anglais menaçent.

Des dépêches d'Italie nous informent que l'âpreté de la saison nécessite une suspension des hostilités. Le Directoire l'approuve. Elle est convenue verbalement avec l'armée des alliés. 10 Pluviôse an

L'avidité des Anglais pour s'emparer du commerce du monde vient encore de se déceler dans la prise de Trinquemalé, île de Ceylan, le plus beau port de l'Asie et la position militaire la plus importante.

Des rapports journaliers constatent que parmi certains agitateurs se trouvent des étrangers payés pour égarer les citoyens et amener des troubles. Le Directoire adopte des mesures de police que les circonstances nécessitent et que les lois permettent contre les étrangers.

Les trois mois de présidence de Rewbell sont écoulés : il est remplacé par Letourneur. 17 Pluviôse an IV.

Le Directoire a fait présent à la république de Genève d'un drapeau tricolore; son chargé d'affaires l'a remis au syndic. Une réunion de Français et de Genevois s'en est suivie; on a porté le toast « à l'alliance perpétuelle des Républiques »; et toutes divisions sont terminées de ce côté.

L'Autriche, à son tour, est fort embarrassée dans ses finances : elle a demandé et obtenu de la diète de l'Empire, des secours pour continuer la guerre.

Les chefs royalistes du Poitou font circuler un manifeste aux armées royales pour ranimer leur fanatisme qui commence à s'assoupir.

Le général Hoche a fait une proclamation aussi prudente que ferme. Elle est soutenue des dispositions militaires qui sont l'heureux auxiliaire de toute sagesse. Quelques combats peu importants, mais toujours à l'avantage des républicains, ont lieu dans les pays occupés par l'armée de l'Ouest.

Les habitants de ces contrées se louent beaucoup de Hoche, se rallient même à lui ; et tout fait espérer que l'habile général éteindra bientôt l'incendie alimenté par les étrangers et les émigrés.

Le Directoire exécutif accepte la démission du ministre de la guerre, Aubert-Dubayet, et le nomme ambassadeur à Constantinople. Ce général était l'un des militaires les mieux élevés de la Révolution. Je n'entends pas par là que, né dans la caste nobiliaire, il eût reçu une éducation meilleure que d'autres nés roturiers; mais il avait dans le cœur une bienveillance naturelle, une politesse franche, sans servitude et sans détours. Son esprit était fort délié et très aimable. Quelque chose de hardi, de chevaleresque et de courtois; un langage facile, abondant, enthousiaste, tel qu'il convient pour électriser des soldats, et pour parler aux hommes dans les révolutions. En même temps et par le principe de vanité qui l'animait et le tenait toujours en mouvement, Aubert-Dubayet était peu propre au travail du cabinet. Il se jugea, et fit fort bien de préférer au ministère l'ambassade de Constantinople : elle offrait carrière à son imagination. Lui aussi croyait qu'il était possible d'opérer quelque amélioration chez les Turcs, et d'implanter la civilisation en Orient. Aubert-Dubayet fut remplacé par Pétiet, commissaire ordonnateur, ancien administrateur, homme sage et laborieux, d'un caractère doux, égal, honnête pour les militaires : du reste également propre à administrer pour la

république ou la monarchie; mais si, en présence d'une monarchie renversée mais non effacée, le caractère est une garantie indispensable dans les chefs d'un gouvernement nouveau et républicain qui succède, on ne peut pas dire qu'il soit de la même nécessité s'il y a au moins probité dans les agents subalternes qui reçoivent le mouvement, si les chefs qui le leur impriment savent les surveiller et les maintenir dans leur devoir.

Dans une circulaire envoyée aux commissaires près les armées, le Directoire détermina d'une manière précise leurs fonctions; il leur défend de donner aucun ordre émané d'eux. Il écrit aussi aux commissaires civils et judiciaires, pour leur commander une plus grande surveillance sur les hommes qui cherchaient à corrompre l'esprit public, sur les prêtres et les émigrés, et de requérir enfin la plus prompte exécution des lois.

N'ayant point remplacé Faypoult et Camus, le Directoire sent la nécessité d'avoir un homme habile au ministère des finances : il choisit le député Ramel, dont les connaissances financières, l'intégrité et le patriotisme sont également reconnus. 24 Pluviôse an IV.

La distribution à Paris des subsistances et autres objets d'un usage journalier, faite en nature aux employés et aux citoyens peu fortunés, coûte à l'État plus de soixante-seize millions par an; dans la pénurie où se trouve le Trésor, le Directoire supprime cette distribution au 1er ventôse prochain : il recommande les rentiers et les véritables indigents aux conseils législatifs.

Le Directoire s'est occupé de mettre les armées du Haut et Bas-Rhin en état de prendre l'offensive; plus de vingt mille hommes rassemblés par les agents militaires, dans l'intérieur, sont en marche pour compléter les cadres de cette armée. Deux ponts ont été établis sur la Moselle; si la cinquième campagne s'ouvre, la France n'aura point encore présenté un aussi grand ensemble de forces.

Le Directoire a ordonné à son ministre à Gênes de négocier avec le gouvernement pour obtenir qu'une garnison française soit établie à Savone. Des bataillons et les approvisionnements ont été dirigés vers l'armée d'Italie; elle sera en mesure de poursuivre ses succès.

Nous envoyons une proclamation aux départements de l'Ouest; elle est paternelle, mais sévère; elle invite les habitants de ces contrées à ne plus écouter les conseils perfides du curé Bernier,

des Stofflet, des Sapinaud, des Charette et des du Jarry : ce sont les ennemis de la patrie qui veulent rallumer le flambeau de la guerre civile. « Ces hommes, avides de pillage, sont des émigrés, des prêtres ou des nobles; ils vous ont déjà trompés plusieurs fois, ils vous trompent encore : c'est l'étranger qui veut partager la France, qui veut la ruiner, la détruire; il invoque la guerre et tous les fléaux qui peuvent vous remettre sous le joug pesant des privilégiés. »

CHAPITRE IV

Réactions après le 9 Thermidor. — Proclamation de Chambon. — Siméon. — Jordan. — Noyer. — Malijay. — Cadroy. — Assemblées illégales dissoutes. — Unanimité du Directoire. — Désordres menaçants. — Puis-je compter sur le général en chef de l'armée de l'intérieur? — C'est Bonaparte. — Je l'envoie chercher. — Dans quel lieu on le trouve. — Il me tranquillise. — Attaque contre les clubs. — Protestations de Bonaparte. — Sa victoire. — Son rapport. — Il voudrait se faire valoir. — Je me charge de ce soin. — Épisode curieux. — Mes amis que je ne connais pas. — Les courtisans de la peste. — Mot de Danton sur son élévation au ministère. — Importance que veut se donner Bonaparte. — Ses flatteries. — Son zèle et son activité. — Habile politique. — Quelques-uns de ses tripotages. — Son ambition se démasque. — Grande proposition de Bonaparte appuyée par moi et rejetée par le Directoire. — Il ne se tient pas pour battu. — « Les femmes sont bonnes à quelque chose. » — Mme Beauharnais. — Ses amants. — Ses projets sur Hoche. — Comme ils sont accueillis. — Un aide de camp. — Rose et Vanakre. — Le galant palefrenier. — Explication des amours de Hoche et de Mme Beauharnais. — Les veuves consolées. — Beauté de Mme Tallien. — Sa suprématie. — Mes relations avec elle. — Sa situation. — Parallèle entre Mme Tallien et Mme Beauharnais. — Mot connu sur une fille publique. — Quel métier faisait Mme Beauharnais entre Mme Tallien et moi. — Comment elle avait traité son mari. — Ses goûts bizarres. — Passion de Bonaparte pour elle. — Sa source. — A qui il s'adressa d'abord, et comment il fut reçu. — Il veut captiver Mme Beauharnais. — Comment il s'y prend. — Je le plaisante sur sa conduite. — Cela devient sérieux. — Le tutoiement. — Formules respectueuses de Bonaparte à mon égard. — Je ne le tutoie plus. — Il se fâche. — Nos conditions. — Son erreur sur la position de Mme Beauharnais. — Luxe et indi-

gence. — Mme Doué. — Les petites voitures de Fontainebleau. — L'apprentissage d'Eugène et d'Hortense. — La toilette. — Mon conseil sur le mariage. — Visite de Mme Beauharnais. — Le petit « chat botté ». — Cadeaux magnifiques. — Notre colloque. — L' « enjôleuse ». — Scène pathétique. — Changement subit. — Nouveau changement. — La virginité d'une veuve. — Bonaparte donne dans le piège. — Un complot. — Ma confession. — Philosophie de Bonaparte sur de certains sujets. — Il m'amène sa future. — Un cabinet particulier. — Les agaceries démonstratives. — Je ne suis pas un Joseph. — Mme Putiphar. — Ruse de Bonaparte pour arriver à son but. — Annibal et Brennus; les oies du Capitole. — Adroite flatterie. — Je présente encore sa demande. — Les visites. — Son entrevue avec Carnot. — Ses propos sur Scherer et Kellermann. — Bonnes dispositions de Carnot. — J'enlève la décision. — Bonaparte est général en chef de l'armée d'Italie. — Son mariage. — Sa lune de miel. — Il nous harcèle. — Ses exigences. — Un mot sur ma conduite à son égard. — Rapidité de sa fortune. — Son respect pour les hommes et les principes auxquels il doit tout. — Ses plaintes amères contre le Directoire. — Il fait une exception en ma faveur. — Je remonte son mobilier. — Il s'empare de mes cartes. — Mes cartes de l'Inde. — Insolence de Bonaparte envers ses inférieurs. — Mes plans. — Rapport de Ceracchi. — Son imagination. — Je le fais dîner avec Bonaparte. — Une amitié subite. — Lettres d'Haller. — Murat proposé par Bonaparte pour commander la garde du Directoire. — Ce qu'il obtient. — Bonaparte a-t-il organisé cette garde? — Il part pour l'Italie. — Quel trésor il laisse entre mes mains. — Je cherche à appeler ma femme à Paris. — Elle préfère son pays.

Si l'action d'avant le 9 Thermidor avait été terrible, on ne peut nier que ce qui avait suivi ne l'ait été également; les vengeances peut-être seront portées plus loin encore. Le représentant Chambon dans les départements du Rhône et du Var se croyait très modéré en disant dans des proclamations : « Laissez à vos magistrats le soin pénible de fouiller dans les archives du crime, et d'indiquer sûrement à la justice les scélérats qu'elle doit frapper. Suspendez encore votre excusable impatience de la lenteur des formes. » Ajoutons que l'exécution précéda ces proclamations. Lorsque depuis le 9 Thermidor on avait arrosé la France de sang comme

une prétendue expiation de celui versé auparavant, était-on admissible à venir, lorsque l'on n'était député que par suite du mouvement réactionnaire, présenter ces réclamations qu'apportaient au Directoire les députés Siméon, Jordan, Noyer, Malijay, puisque leurs noms se trouvaient encore accolés à celui de Cadroy, l'affreux bourreau du Midi?

Pendant que cela se passait dans le Midi, les ministres et les administrations de Paris présentaient journellement au Directoire des rapports où ils exprimaient leurs craintes sur des assemblées récemment formées dans la capitale. D'une part, des étrangers osaient méconnaître la Constitution et les autorités qu'elle consacre; de l'autre, la loi agraire et la royauté étaient tour à tour soutenues dans ces réunions. Le Directoire décide la fermeture des assemblées établies contre l'esprit de la loi. Un message en instruit les Conseils, et demande des mesures répressives. Un nouveau gouvernement ne peut trop s'attacher à reconnaître dans les sentiments exprimés sous une forme quelconque ceux qui répondent aux vrais besoins de la nation qu'il est appelé à diriger. D'après ce que nous venons d'apprécier, nous sommes autorisés à penser que la classe la plus nombreuse de la société, la classe nationale est satisfaite de la Constitution de 1795; l'autre, très peu nombreuse, est composée de royalistes et de mécontents, soi-disant patriotes. Le Directoire ne peut voir dans les perturbateurs de l'un ou l'autre parti que des ennemis de la République. Les rassemblements que nous avons ordonné provisoirement de faire cesser, sont le Salon des Princes, la réunion Sérilly, le Club du Panthéon, la réunion des Patriotes, rue Traversière; la Société des Echecs, 8 Nivôse an IV.
le théâtre de la rue Feydeau, l'église Saint-André-des-Arts.

J'ai déjà dit aux amis comme aux ennemis de la République que ses magistrats avaient jusqu'ici été unanimes dans toutes leurs délibérations. Ils le furent encore complètement pour prendre les mesures qui devaient assurer l'ordre.

Mes collègues, se tournant particulièrement vers moi, me dirent qu'il « allait probablement falloir bientôt se montrer », et ils me demandaient si l'on pouvait compter sur le général en chef de l'armée de l'intérieur, qui était soupçonné d'avoir eu précédemment des intelligences avec Menou, et aujourd'hui de favoriser les réunions des anarchistes, notamment celle du Panthéon.

Je réponds à mes collègues que « Bonaparte, dans sa conduite présente, avait cru sans doute suivre les intentions du Directoire, et seulement soutenir la victoire du 13 Vendémiaire; qu'au surplus, j'allais le mander, et que je lui intimerais les ordres du Directoire ».

J'envoie l'un de mes aides de camp pour chercher Bonaparte et me l'amener à l'instant. On le trouve enfin chez Mme Beauharnais, où il commençait à échanger depuis quelque temps des paroles galantes, qui dans la suite doivent être tout à fait sérieuses. Il arrive; je lui fais part des renseignements que le Directoire a reçus de plusieurs côtés sur ces réunions qui, dans un sens ou dans un autre, paraissent formées dans des desseins contraires au repos public.

Bonaparte me répond qu'il n'a jamais perdu de vue ces réunions, ainsi que doivent me le prouver les rapports quotidiens qu'il a faits au Directoire; qu'il y a pénétré lui-même pour bien savoir ce qui s'y passait, et qu'il a partout des hommes à lui. « Tant mieux, lui dis-je, je suis bien aise de tout ce que tu m'apprends; cela est tranquillisant pour le Directoire. Il serait bon cependant que tous ces repaires d'oisifs et de perturbateurs fussent fermés; il faut que cette opération soit consommée avant vingt-quatre heures. »

Bonaparte, le chapeau à la main, me dit respectueusement : « Citoyen Directeur, vos ordres seront exécutés; tout le monde est couché maintenant, les réunions terminées; mais je vous garantis qu'elles ne recommenceront plus à partir de demain. »

Je conviens avec Bonaparte de la distribution des postes qu'il fallait placer aux différents endroits où se réunissent les royalistes et les anarchistes. Je pense que l'appareil de la force suffit pour prévenir toute résistance; qu'il serait néanmoins à propos d'avoir une réserve de canon à poudre; en avant, beaucoup de tambours; et les canons chargés, seulement à une seconde réserve, qui accourrait en cas de mouvement. « Je serai là s'il le faut, dis-je encore à Bonaparte, si tu as besoin d'être soutenu, mes chevaux tout sellés, et nous marcherons encore ensemble. »

Quoique ici la gloire du triomphe fût très mince, sans doute Bonaparte ne se souciait nullement de la partager : il me témoigna combien il serait flatté de donner au Directoire une marque de son dévoûment absolu. Rien ne pouvait être plus heureux pour lui, dans la perspective de ce qu'il me disait, et pour étayer les prétentions que son ambition avait déjà élevées, et qu'il se proposait de soutenir par tous les moyens, ainsi qu'on le verra prochainement. Bonaparte suivit mes instructions avec ponctualité. Les locaux des diverses réunions indiquées furent fermés, les rassemblements dissipés. Le général Bonaparte accourut m'en faire son rapport, lui-même, fort respectueusement, son chapeau à la main, comme à l'ordinaire; il aurait bien voulu être admis à se présenter au Directoire : je m'en chargeai, et fis valoir avec une sincère bienveillance mon petit général.

Tout cela se passe au commencement de ventôse; c'est ici que vient, à sa date précise, se placer un épisode, d'un intérêt que je dirai forcé, par l'immense place qu'il va prendre dans les affaires de la France, de l'Europe et du monde entier : l'avènement de Bonaparte à l'armée d'Italie, avènement qui va commencer par son mariage. Toutes les circonstances m'en sont assez présentes pour que je sois certain de n'en altérer aucune.

On croit bien qu'arrivé au premier pouvoir de la France,

je ne dus pas être abandonné par les personnes de ma société qu'on appelle vulgairement des amis, qualité dont j'ai appris à ne point prodiguer l'expression. Si je dis que je vis aussitôt affluer au Luxembourg d'autres amis que je n'avais jamais vus, et qui m'étaient même inconnus, je ne ferai pas dans ce souvenir un grand retour d'orgueil sur moi-même. C'est au pouvoir que s'adressaient toutes ces affluences, et pour ne pas m'en faire accroire à ce sujet, je me suis souvent rappelé le mot de l'Anglais Gordon, que « si la peste avait à donner des places et de l'argent, elle serait la première à avoir des courtisans »... Je ne mets pas sur la ligne des courtisans ces patriotes sincères qui, avant le 13 Vendémiaire, avaient tant souffert pour la cause sacrée ; après cette époque, un grand nombre encore étaient restés dans les fers. J'avais dû avant tout m'occuper de faire rendre la liberté à ceux-là, de donner du pain à ceux qui en manquaient; en même temps que j'avais plus d'une fois réprimandé et réprimé les mauvaises têtes, n'hésitant pas, comme on vient de le voir par la clôture du Panthéon, à poursuivre les ennemis de l'ordre. Parmi ceux à qui leurs titres patriotiques donnèrent le plus naturellement entrée chez moi, je veux dire dans ma nouvelle demeure directoriale, on pense bien que je n'étais pas privé de la visite du jeune Corse que j'avais auparavant accueilli avec tant de bonheur pour lui. La place de commandant de la 17e division était d'ailleurs comme un droit de première et continuelle relation avec nous. Profitant du moment d'émotion que le 13 Vendémiaire avait porté sur notre installation (car on pouvait bien dire de nous comme Danton, lorsqu'il fut nommé au ministère de la justice, après le 10 Août, que « nous avions été portés là par un boulet de canon »), Bonaparte me pria de vouloir bien faire sentir à mes collègues l'importance de ses devoirs en d'aussi graves circonstances, et qu'il était indispensable que le gouverneur de Paris pût à tous les instants du jour, et

même de la nuit, entrer au Directoire pour l'informer de la situation de la capitale. Je lui fis accorder sa demande, qui paraissait dictée par le dévoûment à la patrie, et « à nos personnes qui la représentaient en ce moment », nous disait Bonaparte; car ses compliments étaient toujours de ce genre, c'est-à-dire directs, et ce qu'il est possible de trouver de plus personnel pour ceux à qui il s'adressait. Cette permission de prétendue entrée obtenue, on ne doute pas qu'il n'y fît honneur par son activité et son zèle. C'était plusieurs fois dans le jour, et même la nuit, des rapports sur la situation de Paris, sur les spectacles, les rassemblements, les lieux publics; on a déjà vu comme il y faisait chanter la *Marseillaise, Ça ira, Veillons au salut de l'Empire.* Suivi toujours des plus vaillants soldats du 13 Vendémiaire qu'on avait appelés le Bataillon des Terroristes, il imposait silence aux aristocrates, et leur jouait souvent des tours de son métier. Cette puissance de communiquer directement avec le Directoire était pour Bonaparte le moyen d'une autre puissance, celle de se présenter à toute heure, et comme il le voulait, chez les ministres, d'y pénétrer presque tambour battant, comme de la part du Directoire, et d'y faire faire sa volonté. Il rencontrait en même temps chez moi toute la société qu'il y avait connue précédemment; et il déployait auprès des hommes comme des femmes une certaine coquetterie des plus habiles, dont le talisman se rattachait, il est vrai, au pouvoir, c'est-à-dire à ce qu'il savait si bien faire valoir de sa liaison avec le Directeur.

Ainsi, les connaissances mêmes de plaisir et de galanterie n'étaient déjà pour Bonaparte que des moyens. Les personnes qu'il soupçonnait avoir du crédit auprès de moi ou de mes collègues, voilà les premiers objets de ses hommages les plus assidus. De chez moi, il allait trouver mes collègues, il s'autorisait toujours de mon nom, souvent avec une indiscrétion que la ruse ne pouvait couvrir; ses intrigues

forçaient même plusieurs de nous à des explications pénibles. Au milieu de ses discours vagues et incertains qui avaient pour but de déguiser sa pensée ambitieuse, il laissa un jour percer celle d'avoir le commandement d'une armée. « Pourquoi pas moi comme un autre? me dit-il. Je suis bien jeune, mais le général Hoche ne l'est guère moins que moi : voilà quatre ans qu'il commande en chef. — Je parlerai de cela à mes collègues, dis-je à Bonaparte; je vous le promets », et je lui tins aussitôt parole.

Ma proposition fut bien loin d'être agréée au premier moment. Tous les membres du Directoire, sans en excepter Carnot, me repoussèrent. « Sans doute, dit celui-ci, il faut de l'ardeur, de la jeunesse, pour faire marcher les armées; mais il faut aussi de l'expérience, de la maturité et des preuves plus grandes que celles d'avoir coopéré à quelques mitrailles de guerre civile. »

Bonaparte, pressé de savoir comment ma proposition avait été reçue, était revenu sur-le-champ m'en demander nouvelle. Je n'avais pu lui taire la vérité; il ne s'était point tenu pour battu.

Bonaparte m'avait entendu dire : « Les femmes sont bonnes à quelque chose en ce monde : elles sont plus serviables que les hommes ». Il avait remarqué, parmi les dames qui venaient le plus fréquemment me voir au Luxembourg, la veuve Beauharnais, femme de manières assez douces, fort prévenante et qui m'entretenait quelquefois plus particulièrement que d'autres. Mme Beauharnais passait pour avoir quelque crédit auprès de moi : les uns croyaient qu'elle avait été ma maîtresse, d'autres qu'elle l'était encore. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'elle avait été précédemment, au su et au vu de tout le monde, celle du général Hoche *e di tutti quanti*. Ce n'est pas qu'elle n'eût aimé le général Hoche peut-être avec préférence : cela est concevable. C'était notre premier guerrier et l'un de nos plus beaux hommes, plus

près des formes d'Hercule que de celles d'Apollon. Soit ambition plutôt encore qu'amour, puisqu'elle l'avait trompé tout comme un autre, Mme Beauharnais avait poussé ses prétentions sur Hoche jusqu'à vouloir le faire divorcer pour l'épouser; mais Hoche était attaché à sa jeune et vertueuse femme par une tendre estime; il avait pu la négliger conjugalement, mais non la délaisser et l'oublier pour une galanterie passagère, telle que celle à laquelle avait donné naissance sa rencontre en prison avec la veuve Beauharnais. Il avait en conséquence repoussé ces propositions de divorce avec horreur, disant avec fermeté à Mme Beauharnais qu' « on pouvait bien se passer un moment une catin pour maîtresse, mais non la prendre pour femme légitime ». Hoche m'avait raconté, avec peu de discrétion peut-être, que Mme Beauharnais, pour le ramener, avait voulu lui parler d'intérêts de fortune, de crédit; qu'elle pouvait le soutenir auprès du nouveau gouvernement, particulièrement auprès de moi, « sur qui, ajoutait-elle, elle avait beaucoup d'empire ». Le fier Hoche, ne voulant devoir qu'à lui-même sa gloire et sa fortune, avait tout refusé. Avant ces discussions, il avait été dans le cas de reconnaître que Mme Beauharnais n'avait pas même de respect pour le sentiment dont elle paraissait le plus pénétrée, et que la passion qui lui permettait tous les calculs, ne lui interdisait en même temps aucune des distractions de l'infidélité : il en avait acquis souvent la certitude, et notamment d'un de ses aides de camp, qui, porteur d'une lettre de lui à Mme Beauharnais, avait été tenté par elle, comme Joseph par Mme Putiphar, et n'y avait point laissé son manteau. Le général Hoche reprochait à Mme Beauharnais des caprices encore moins distingués, le dirai-je et le croirait-on s'il n'en existait la preuve dans une lettre de la main même du général Hoche : « Quant à Rose (Rose, l'un des noms de baptême de Mlle Tascher-Lapagerie, est celui dont elle était appelée parmi nous; Bona-

parte y a substitué depuis celui de Joséphine, qu'il a cru moins familier, moins usé par les antécédents, et plus relevé pour être accommodé à une grande destinée, comme il a depuis lui-même changé son nom de Buonaparte en celui de Bonaparte, puis le nom de Bonaparte en celui de Napoléon, quand il l'a jugé plus ronflant et plus sonore), quant à Rose, écrivait Hoche, qu'elle me laisse désormais tranquille; je la livre à Vanakre, mon palefrenier. » C'était un Alsacien, gardien de l'écurie, qui, chargé de la conduite des chevaux du général en chef, faisait partie des escortes de Hoche; cet homme, d'une taille colossale et d'une force proportionnée, avait été l'objet d'une attention particulière de Mme Beauharnais, qui lui avait même fait des cadeaux secrets, tels que son portrait dans un médaillon d'or et une chaîne du même métal. Indigné autant qu'humilié d'un pareil partage, Hoche, voulant justifier des rapports qu'il avait eus avec Mme Beauharnais, me disait non sans une certaine honte : « Il faut avoir été en prison, avant le 9 Thermidor, avec elle, pour l'avoir pu connaître aussi intimement : cela ne serait plus pardonnable quand on est rendu à la liberté. »

Cette rupture de Hoche et les *tutti quanti* étaient alors l'histoire de Paris; et le Directoire était à la source, puisque le général Hoche était mon ami, fréquentant assidûment ma maison, avant de partir pour l'armée, et que ses scènes de mépris à l'égard de Mme Beauharnais avaient eu de nombreux auditeurs, et même des auditeurs fort peu discrets.

Venaient dans ces premiers temps au Directoire, comme par suite de la familiarité révolutionnaire, beaucoup de dames distinguées par leur rang et par leur beauté, et dont la liberté des mœurs introduite depuis le 9 Thermidor ne contrariait pas du tout les dispositions et les goûts. La nécessité de vaquer au soin des affaires, pendant l'absence des émigrés, les devoirs de famille dont ces dames se disaient les repré-

sentantes, étaient l'excuse de leurs démarches réitérées, leur droit d'entrée et leur passeport naturel. Il ne m'est pas permis d'assurer qu'elles fissent autre chose que les affaires de leurs familles; mais ce qu'il y a de certain, c'est que toutes ces veuves étaient en général fort peu désolées, et qu'elles ne refusaient aucune des distractions qui pouvaient leur être offertes.

Au milieu de toutes ces dames, on en remarquait une dont les charmes méritaient sans doute d'être classés au premier rang des objets dignes d'admiration : Mme Tallien paraissait depuis le 9 Thermidor dans tous les lieux publics, même dans les théâtres, avec une véritable suprématie. C'était le dictateur féminin de la beauté. Étant l'un de ceux qui avant le 9 Thermidor avaient pu contribuer à lui sauver la vie, j'étais resté avec elle dans une liaison que ne pouvait interrompre mon avènement au Directoire. Ceux qui, dans toutes les relations de la vie, ne considèrent que les moyens qui peuvent les faire arriver auprès du pouvoir, croyaient que Mme Tallien, ayant pu me donner quelque droit sur elle, devait conséquemment en exercer aussi sur moi, et ils s'adressaient à elle, les uns sous la forme de la passion, les autres sous celle du dévoûment, de l'amitié, de l'enthousiasme, de l'admiration. Mme Tallien n'abusait pas trop de cette position, elle en usait même avec quelque dignité, cherchant bien à trouver dans tout cela quelque supplément heureux pour sa fortune très faible alors, et qu'elle avait à partager avec son mari qui n'en avait aucune, soit qu'il en eût fort peu gagné, soit qu'il l'eût promptement mangée. Mme Tallien pouvait donc s'occuper réellement un peu de ramasser l'argent qu'elle croyait nécessaire à sa tenue; il faut convenir que l'argent, pour Mme Tallien, n'était pas le but, mais le moyen des plaisirs qu'elle goûtait ou qu'elle procurait. Je dois à ce sujet rappeler une distinction que les connaissances de Mme Tallien et de Mme Beauharnais s'accordaient à marquer entre ces deux

dames. C'est que les liaisons de Mme Tallien étaient pour elle de sincères jouissances, où elle portait toute l'ardeur et la passion du tempérament. Pour Mme Beauharnais, on pensait que les relations même avec les hommes dont elle appréciait le plus les avantages physiques, n'étaient point aussi généreuses que celles de Mme Tallien. Qu'alors même que le physique paraissait chez Mme Beauharnais être le commencement de ses rapports déterminés par un entraînement involontaire, son libertinage même n'était encore que de tête, et que le cœur n'était point de la partie des plaisirs de son corps; qu'enfin, n'aimant jamais que par intérêt, la lubrique créole, lorsqu'on l'avait crue subjuguée et abandonnée, n'avait jamais perdu de vue les affaires; qu'elle leur avait tout sacrifié, et que, comme on le disait d'une fille qui l'a précédée dans ce genre d'exploitation, « elle aurait bu de l'or dans le crâne de son amant ». Mme Beauharnais, en présence de Mme Tallien, ne paraissait pas croire possible d'entrer dans la lutte des appas; Mme Tallien était alors dans sa plus grande fraîcheur; Mme Beauharnais commençait sa décrépitude précoce; ce mot n'a rien d'exagéré pour ceux qui l'ont vue de près, et qui savent qu'elle n'avait rien qu'elle tînt de la nature; qu'elle tenait tout de l'art, mais de l'art le plus raffiné, le plus prévoyant, le plus perfectionné que jamais courtisanes de la Grèce ou de Paris aient employé dans l'exercice de leur profession. Ce que Mme Beauharnais sentait ne pouvoir offrir de comparaison avec les avantages réels de Mme Tallien, elle croyait le rattraper et comme le surpasser par la ruse et l'artifice consommés. Elles ne se le cédaient sans doute ni à l'une ni à l'autre dans tous les développements des moyens de plaire. A cet égard, elles semblaient en quelque sorte se livrer des combats, alors même qu'ils étaient des partages; mais on pouvait se tromper en croyant que ce fussent deux sultanes sur la même ligne : l'une était très certainement *Validé* et en retraite, quand l'autre était toute régnante.

JOSÉPHINE

DESSIN D'ISABEY (1798). — COLLECTION EDMOND TAIGNY.


Isabey.
1798

La première, franchement résignée à sa position, s'offrit tout naturellement pour être la complaisante de l'autre, et sans que j'eusse l'air de la comprendre, elle avait commencé à remplir ce rôle d'une manière fort habile : c'est ainsi que n'ayant pu parvenir à supplanter Mme Tallien, elle espérait conserver le moyen de rester présente au Directoire, où elle pouvait faire quelque heureuse rencontre pour relever sa fortune, unique objet de ses pensées. Il était bien connu que Mme Tallien bravait un peu son mari, quand elle voulait aimer un autre que lui ; mais elle gardait quelque décorum, et ne s'en était point encore séparée. Mme Beauharnais était plus avancée : elle se prétendait aujourd'hui noble veuve de l'illustre général Alexandre Beauharnais qui avait commandé en chef l'armée du Rhin ; mais le fait est que longtemps avant la mort de l'illustre général, et même avant la Révolution, elle était séparée de son mari, dont elle avait encouru des reproches pareils à ceux que lui a postérieurement faits le général Hoche. On racontait même que les infidélités de la créole avaient passé la mesure des convenances, et que, supérieure au préjugé de la couleur foncée de la peau, elle aurait eu des rapports avec des nègres.

Bonaparte, n'ignorant pas plus que nous toutes ces aventures, en avait souvent entendu le récit devant moi ; mais dans son dessein, et l'on peut dire sa frénésie d'arriver par tout moyen quelconque, il avait regardé les dames que je rappelle comme des moyens auxquels il fallait s'adresser, et soit que la beauté de Mme Tallien l'eût en même temps intéressé, soit qu'il la crût, comme on disait, plus en crédit que Mme Beauharnais, c'est à Mme Tallien qu'il adressa d'abord ses vœux, ses hommages respectueux ; puis il lui déclara bientôt sa passion qu'il appelait insurmontable. Mme Tallien répondit au petit Corse amoureux avec un dédain qui le laissa sans espoir ; elle n'avait pas hésité à lui dire avec ironie qu'« elle croyait avoir mieux que lui ».... Après

cette défaite, Bonaparte songea que, battu sur un point, il pouvait se reporter sur un autre : il imagina de s'adresser à Mme Beauharnais; et comme il avait quelque idée de son caractère intéressé, de son avidité dont il connaissait des traits marquants, il crut pouvoir ouvrir la porte avec la vraie clef qui n'en trouve point de fermée : il commença donc par faire à Mme Beauharnais des cadeaux qui allaient à ses goûts de toilette et de parure de courtisane; ce n'étaient pas seulement des châles, des ajustements de prix et de la première élégance, mais des diamants pour des sommes assez considérables : c'eût été une folie si ce n'eût pas été une spéculation. J'en sus quelque chose, et, blâmant un jeune homme, si peu aimable qu'il fût, de subir la nécessité de commencer par payer une vieille femme, je dis à Bonaparte : « Il paraît que tu as pris la Beauharnais pour l'un des soldats du 13 Vendémiaire, que tu devais comprendre dans la distribution : tu aurais mieux fait d'envoyer cet argent à ta famille, qui en a besoin, et à laquelle je viens encore de faire passer des secours ».

Bonaparte rougit, mais ne désavoua point qu'il eût fait des présents considérables. Comme je le plaisantais sur sa générosité, où je craignais de voir l'effet d'une passion sans mesure, il se mit à rire lui-même et me dit : « Je n'ai point fait de cadeaux à ma maîtresse; je n'ai point voulu séduire une vierge : je suis de ceux qui aiment mieux trouver l'amour tout fait que l'amour à faire.... Eh bien, dans quelque état que soit Mme Beauharnais, si c'était bien sérieusement que je fusse en relations avec elle; si ces présents que vous me reprochez d'avoir faits, c'étaient des présents de noce; citoyen Directeur, qu'auriez-vous à redire? Cette « femme que vous accusez, a dit Tallien après le 9 Thermidor, « eh bien, cette femme est la mienne! » Je ne vous ferais pas absolument la même réponse en ce moment; mais je pourrais vous dire : Si cette femme devait être la mienne, que

m'objecterait-on? — Je n'ai rien à objecter : il y a cependant matière à réflexion. »

A l'époque du siège de Toulon, le tutoiement avait remplacé le *vous* dans toutes les classes, du soldat au général, comme du général au soldat. C'est ainsi que j'avais pris l'habitude de tutoyer Bonaparte. Je lui dois cette justice, qu'il ne prit jamais cette formule, et conserva toujours celle du respect qui tenait à l'obéissance : « Citoyen représentant, je prendrai la liberté, j'aurai l'honneur de vous dire... ». Lorsqu'il fut nommé général en chef, je crus devoir à la dignité de son grade de ne plus le tutoyer : il s'en plaignit à moi d'un air d'amitié et de chagrin : « Eh bien, lui dis-je, console-toi, je te tutoierai encore, mais à condition de réciprocité. » Je pensais qu'un citoyen recommandable est au niveau d'un autre, et je voulais encore relever l'honneur de son commandement. Mais dans cette occasion, usant de ma familiarité ordinaire, après avoir gardé quelques moments le silence : « Est-ce bien sérieux, ce que tu viens de m'avancer? dis-je à Bonaparte. J'ai songé à cette idée de mariage : elle me paraît moins ridicule qu'au premier instant. — D'abord Mme Beauharnais est riche », me répliqua Bonaparte avec impétuosité. Le luxe extérieur de la dame lui avait imposé, et il ignorait que la malheureuse ne vivait que d'emprunts à Paris, sur le crédit imaginaire de son bien à la Martinique, qu'elle était loin de posséder, sa mère vivant encore; et comme elle ne faisait nul cas de sa fille, dont elle connaissait les débordements, elle ne lui envoyait rien à Paris qu'une chétive pension, qu'elle avait encore trouvé le moyen de diminuer et même de suspendre, par raison de mauvaises récoltes. La veuve Beauharnais, dans un état voisin de la misère, résidait à Fontainebleau. Elle vivait la plupart de l'année chez Mme Doué, créole comme elle, et sans ses secours elle aurait manqué du premier nécessaire. Elle venait à Paris dans les petites voitures; sa fille Hortense était en

apprentissage chez une couturière, son fils chez un menuisier, ce qui était ou très philosophique ou fort peu maternel, car elle trouvait encore des moyens pour fournir à la dépense de sa toilette, qui, à toutes les époques, a toujours été celle d'une courtisane. « Ma foi, dis-je à Bonaparte, puisque tu me consultes ici sérieusement, je te répondrai par tes propres paroles : pourquoi pas? Tu es isolé, tu ne tiens à rien. Ton frère Joseph t'a montré la route du mariage : le voilà tiré de la misère avec la dot X...; tu m'ajoutes que tu es à la fin de tes ressources et que tu n'as pas de temps à perdre; eh bien, marie-toi : un homme marié se trouve placé dans la société, il offre un peu plus de surface et de résistance à ses ennemis : tu crois que tu en as beaucoup parmi les Corses; avec du bonheur, tu en feras des amis, à commencer par Saliceti, que tu redoutes. Il n'y a rien de tel que le succès pour mettre tout le monde de son côté. »

Quelques jours après, Mme Beauharnais vint à son tour me faire sa confidence. Guidée par des motifs d'intérêt, elle ne mit point de réserve à me les avouer avant tout : elle commença par bien établir qu'elle n'était portée à ce nouveau lien par aucun mouvement de cœur : de tous les hommes qu'elle aurait pu aimer, ce petit « chat botté » est certainement le dernier : il n'a rien qui lui revienne. Il tient à une famille de mendiants, et qui n'a recueilli d'estime dans aucun pays : mais il a un frère qui a fait un grand mariage, à Marseille, et qui promet d'aider les autres, lui personnellement. Il paraît entreprenant; il garantit qu'il ne tardera pas à faire fortune. Mme Beauharnais me confesse qu'il lui avait fait des cadeaux d'une magnificence qui lui permettait de croire qu'il avait plus de ressources qu'on ne lui en connaissait. « Pour moi, me dit-elle, je n'ai pas cru devoir le mettre dans le secret de ma position si cruellement gênée : il me croit une certaine fortune actuellement, et il pense que j'ai de grandes espérances du côté de la Marti-

nique. Ne lui laissez rien savoir de ce que vous savez, cher ami : vous feriez tout manquer. Du moment que je ne l'aime pas, vous entendez que je puis faire cette affaire : c'est vous que j'aimerai toujours, vous pouvez y compter. Rose sera toujours à vous, à votre disposition, quand vous lui ferez un signe; mais je sais bien que vous ne m'aimez plus, me dit-elle en versant tout à coup un torrent de larmes, qu'elle avait à commandement; c'est là le plus grand de mes chagrins; je ne pourrai jamais m'en consoler, quelque chose que je fasse. Quand on a aimé un homme tel que vous, Barras, peut-on connaître au monde un autre attachement?...
— Et Hoche, lui répondis-je avec fort peu d'émotion et presque en riant, vous l'aimiez aussi par-dessus tout, et pourtant l'aide de camp et Vanakre! et *tutti quanti*!... Allons, vous êtes une fière *enjôleuse.* » C'était le mot le plus doux et le plus juste qui pût lui être dit; enjôler tous ceux qui avaient des rapports avec elle, c'était le métier de Mme Beauharnais, véritable chevalier d'industrie, si l'on peut ainsi dire, à la ville et à la Cour, depuis qu'elle avait été importée de son île de la Martinique en France.... Ma réponse l'avait pour ainsi dire interdite, et, n'ayant pas à me faire de réplique contre des faits aussi positifs, elle s'en tint à pleurer encore, à me prendre par les mains avec force, et à les porter sur ses yeux pour les mouiller de ses larmes. Cette scène me fatiguait, et ne sachant comment y mettre fin, je pris le parti de sonner pour mettre mon valet de chambre en tiers. Elle fut obligée de s'arrêter : Mme Beauharnais était une vraie comédienne qui savait à la fois jouer tous les rôles. Elle dit à mon valet de chambre qu'elle venait de se trouver indisposée, que les nerfs la tourmentaient, et que dans ces moments elle ne pouvait retenir ses pleurs; que je venais de la soigner comme un frère soignerait sa sœur; qu'elle se trouvait beaucoup mieux maintenant. Je profitai de ce mieux pour dire aussitôt qu'on mît les chevaux à ma

voiture, afin de reconduire Mme Beauharnais chez elle; et voilà comme je m'en trouvai débarrassé. « Dans l'état d'indisposition où vous êtes encore, vous ne pouvez aller seule à votre maison. » Je lui donnai l'un de mes aides de camp pour l'accompagner.... Ses larmes étaient taries : le visage, tout à l'heure décomposé, avait repris sa mignardise tranquille et ses coquetteries usitées. Mon aide de camp me dit au retour que la dame était arrivée chez elle en très bonne santé. Quelques soupirs lui étaient seulement échappés dans la route, et elle n'avait que proféré ces mots : « Pourquoi a-t-on un cœur qui ne dépend pas de soi? Pourquoi avoir aimé un homme comme Barras? Comment cesser de l'aimer? Comment s'en détacher? Comment jamais songer à un autre qu'à lui? Répétez-lui, je vous en conjure, combien je lui suis dévouée, et que je n'aimerai jamais que lui, quelque chose qu'il arrive de moi dans ce monde.... »

Mon aide de camp me rapporta de plus qu'au moment où la voiture arrivait chez Mme Beauharnais, déjà Bonaparte s'y trouvait rendu; il était à la porte. Embarrassée d'être accompagnée de mon aide de camp, Mme Beauharnais descend avec précipitation de voiture, demande à Bonaparte son bras pour la soutenir, et lui raconte en hâte devant mon aide de camp, en le prenant à témoin, qu'elle vient de « se trouver mal chez moi; qu'elle a été si malade que je n'ai pas voulu la laisser aller seule; qu'elle n'est pas encore revenue à elle-même. Remerciez bien Barras, ajoute-t-elle en renvoyant mon aide de camp; dites-lui que vous m'avez laissée avec le meilleur de ses amis. »

Le meilleur de mes amis attendait avec impatience le résultat de la démarche qu'il avait été le premier à conseiller. Tout était bien concerté entre eux : mais tous deux se trompaient à qui mieux mieux, avec une singulière facilité. Voici un trait de leur manière de jouer la comédie. Par suite de ce qu'elle venait d'apprendre à Bonaparte sur son

indisposition prétendue, il fallait bien donner une cause quelconque de cette indisposition à celui qu'on allait faire le protecteur de sa vie. J'ai su, quelque temps après, quelle tournure l'enjôleuse courtisane avait prise. Suivant elle, je lui avais fait depuis longtemps la cour sans aucun succès : elle m'avait constamment résisté parce que je n'étais pas l'homme de son âme, si délicate. En raison de ses rigueurs, j'avais cherché à me dédommager, auprès de Mme Tallien, que je n'avais choisie que par dépit et à laquelle je ne restais attaché que par amour-propre, et j'y tenais si peu, disait-elle, que j'offrais de la lui sacrifier aussitôt, si elle, Mme Beauharnais, voulait être ma maîtresse; à l'entendre, j'avais été plus pressant que jamais cette dernière fois, ma violence avait même été le sujet d'un combat dans lequel elle s'était évanouie; mais le souvenir de celui qu'elle aimait, la seule idée de Bonaparte lui avait rendu toutes ses forces, et elle avait triomphé, voulant apporter dans le nouveau lien qu'elle avait consenti toute la pureté d'une veuve jusqu'alors fidèle, et une virginité souvent plus précieuse que la première, puisqu'elle est la détermination du cœur et la volonté de la raison.

Bonaparte écouta, non sans la plus vive émotion, ce tripotage mensonger, bien digne de la femme la plus rouée, mais que, roué lui-même, au dernier degré, il regardait comme un ange de candeur et de vérité. Tout cela lui fit tant d'impression, qu'il entra dans une grande colère contre moi, et dans sa fureur il voulait se porter à tout, même me demander raison des outrages tentés contre la vertu de sa future épouse. Mme Beauharnais le calmait avec des caresses et des discours qui faisaient voir qu'elle ne craignait rien tant que l'éclat. Il aurait divulgué le secret de la comédie, et prouvé du reste qu'au lieu d'en être à la violence avec Mme Beauharnais j'en étais depuis longtemps arrivé à la lassitude et à l'ennui. « Je suis bien sûr, lui dit Bonaparte, d'après ce

que vous me racontez, madame, que Barras n'était pas plus avancé que cela avec vous, quoiqu'il ne passe pas pour un céladon accoutumé à filer le parfait amour aux pieds des cruelles beautés. Mais je vous ai vue depuis si longtemps chez lui dans une certaine familiarité, que des doutes eussent pu germer dans tout autre esprit que le mien : avouez, madame, que l'on peut penser, sans trop de sévérité, que les femmes qui voulaient lui tenir rigueur devaient au moins s'y prendre plus tôt pour ne pas s'exposer à la scène dont vous venez de m'informer. Il y a des accidents dont une femme est responsable, quand elle n'a pas su les prévenir. »

On croirait que Mme Beauharnais dût être interdite par des réflexions aussi justes : on va voir ce que la courtisane avait de ruses à son service. « Eh! mon Dieu, si elle n'eût pas été rendre visite à Barras, aurait-elle eu le bonheur d'y apercevoir Bonaparte? Si elle y a été plus fréquemment dans les derniers temps, n'était-ce pas toujours avec le désir de l'y rencontrer davantage? Si elle a pu passer par-dessus beaucoup des choses qui répugnaient à l'élégance et à la délicatesse de ses mœurs, l'aurait-elle fait sans cette considération toujours présente à ses yeux, de faire quelque chose d'utile pour son futur mari? Car, au bout du compte, Barras a bien des manières un peu brusques et le langage décidé, mais il est très bon, très serviable : il est fidèle à l'amitié, et quand on a su l'intéresser, on est sûr qu'il ne vous abandonne point et vous sert chaudement. Prenons donc les choses et les hommes comme ils sont : Barras peut-il nous être utile dans sa position? Point de doute qu'il ne le puisse, et très efficacement. Tirons-en donc tout ce que nous pourrons, et ne nous occupons plus du reste!

— Oh! s'écria Bonaparte avec transport, s'il veut me donner le commandement de l'armée d'Italie, je lui pardonne tout; je serai le premier à me montrer le plus reconnaissant des hommes, je ferai honneur à la nomination, et nous

aurons de bonnes affaires : je réponds qu'avant peu nous roulerons dans l'or. »

Plus tard, se plaçant sur une plus grande échelle, Bonaparte a appelé cela de la gloire. Mais l' « or » était l'expression naïve qu'en ce moment il avait livrée à celle qu'il avait déjà reconnue capable de devenir son associée : indépendamment du désir et du besoin personnel qu'il avait de faire fortune, le rusé Corse avait bien jugé que le vrai moyen d'arriver à Joséphine, c'était l'argent. Il avait commencé à réussir par les cadeaux. Son succès fut décidé quand il lui eut assuré qu'il la « ferait rouler dans l'or, s'il avait un commandement en chef ». « Entendons-nous, se dirent-ils aussitôt; gardons-nous le secret inviolable, agissons de concert, et tâchons d'avoir promptement notre nomination. »

L'avouerai-je? Oui, je l'avouerai puisque je fais mes Mémoires, sans leur avoir donné le titre fastueusement modeste de Confessions; j'ai dit, autant que le puisse révéler un Français élevé dans les principes de la chevalerie, que je n'étais pas sans quelques accointances, déjà surannées il est vrai, mais cependant très réelles, avec Mme Beauharnais. Il y a peu d'orgueil de ma part, d'autres diraient beaucoup de modestie, dans cette révélation. Il en résultait néanmoins une position telle, qu'elle ne pouvait échapper à la connaissance de personnes qui étaient au courant de ma vie intérieure. Aussi Mme Beauharnais était-elle signalée généralement comme l'une de mes premières liaisons, et Bonaparte, qui était fréquemment chez moi, était l'un de ceux qui pouvaient le moins ignorer ce qu'il en était; mais il paraît que, sous le rapport qui touche les hommes ordinaires, cela lui était tout à fait indifférent, et qu'il avait à cet égard une grande supériorité. Ainsi, lorsqu'il préparait son union avec Mme Beauharnais, et qu'il ne pouvait croire ma relation finie, c'était lui-même qui m'amenait au Directoire sa future épouse par la main : elle lui servait déjà dans les affaires,

comme elle l'avait servi dans son avancement. Comme il avait toujours quelque chose à me demander, il croyait être moins demandeur en faisant solliciter par elle. Mme Beauharnais, m'ayant plusieurs fois voulu parler sans témoins, me priait sans cérémonie de passer dans mon cabinet avec elle seule. Bonaparte restait dans le salon à l'attendre, et faisait la conversation avec les personnes qui s'y trouvaient. Un jour Mme Beauharnais eut à m'entretenir plus particulièrement qu'à l'ordinaire; et notre séance se prolongea plus que je ne l'aurais voulu : elle me parlait avec l'effusion de la tendresse qu'elle me disait avoir eue toujours pour moi, et à laquelle ne pouvait la faire renoncer son lien projeté. Me serrant dans ses bras, elle me reprochait de ne plus l'aimer, me répétant que j'étais ce qu'elle avait le plus aimé au monde, et dont elle ne pouvait se détacher au moment où elle allait devenir la femme du « petit général ».

. . . .

. . . .

Je me trouvais presque dans la situation de Joseph à l'égard de Mme Putiphar. Je mentirais cependant si je prétendais avoir été aussi cruel que le jeune ministre de Pharaon. . . .

. . . .

Je sortis de mon cabinet avec Mme Beauharnais, non sans quelque embarras de mon côté [1]. . . . .

. . . .

Dans le même instant, Bonaparte, avec une impatience qu'il ne pouvait contenir, lui parlait de l'affaire qui était la raison, le prétexte de son entrevue avec moi, soit pour s'en couvrir, soit parce que cette affaire l'occupait réellement et exclusivement. Voilà ce que c'est que l'homme qui veut aller à son but! il ne doit point détourner la tête ni s'arrêter aux

1. La crudité des termes dans ce passage est telle, que tout en laissant Barras y exprimer assez clairement sa pensée, j'ai dû, par respect pour le lecteur, retrancher quelques lignes. (G. D.)

petites circonstances. De pareils soins sont réservés aux âmes vulgaires.

Mme Beauharnais répond d'agir beaucoup, et sur plusieurs points à la fois. Elle me fera parler par mon aide de camp, par mon secrétaire, par plusieurs députés pour lesquels je parais avoir quelque estime. Bonaparte, lui, se charge de m'aborder directement, et de me parler de manière à m'atteindre. Il m'a aperçu dès le siège de Toulon, m'occupant beaucoup des affaires d'Italie. C'était près de cette armée que j'étais délégué, dans le principe, et je n'en avais été distrait que par la nécessité de faire le siège de Toulon. Bonaparte m'approchant dès cette époque se souvenait de m'avoir souvent entendu parler des ressources que je connaissais pour que la République française terminât la guerre de ce côté de la frontière. Brennus et Annibal avaient été souvent devant lui des sujets de conversation qu'il n'avait pas laissé tomber, et j'avais souvent dit en riant que le nouveau Brennus ne rencontrerait point les anciens sénateurs de Rome, ni même les oies du Capitole; qu'il n'y avait pas de nouveau Fabius pour repousser Annibal. Toutes ces conversations, présentes à ma mémoire, devenaient autant de textes qu'il allait reproduire devant moi en me faisant honneur de tout. Pour arriver à mon amour-propre, il ne voulait être que le représentant et l'exécuteur de mes propres idées.

C'est effectivement avec ces discours (dont Mme Beauharnais a depuis révélé la préméditation, lorsqu'elle voulut prouver qu'elle ne devait rien à Bonaparte, qu'il lui devait tout, au contraire, et sa première élévation) qu'il m'aborde, et je dois confesser que, généralement assez en garde contre la flatterie, je ne le fus peut-être pas assez dans cette circonstance. D'ailleurs j'étais pénétré par toutes mes réflexions, par la connaissance des localités et celle des forces qui nous étaient opposées de ce côté, que la coalition y était le plus vulnérable, si l'on se déterminait à y faire la guerre avec

l'audace révolutionnaire qui avait réussi d'une manière si prodigieuse sur d'autres points, aux Pyrénées, au Nord et au Rhin. Bonaparte venant abonder d'une manière si adroite dans une idée qui avait été ma préoccupation, je me trouvai vivement ému de l'espérance d'avoir sous la main un homme dont la capacité ne me paraissait point au-dessous d'un grand plan, tel que l'invasion de l'Italie, et dont l'activité égalerait la hardiesse. Ajoutons à tout cela que Bonaparte était l'un de ces hommes qui, dans la question posée, n'avaient pas plus à perdre ici qu'au 13 Vendémiaire et qui avaient, au contraire, tout à gagner. « J'avoue cependant, dis-je à Bonaparte, n'avoir pu oublier que j'ai été battu complètement la première fois que je t'ai proposé pour général en chef; mais j'avais parlé sans chance de spécialité : nous en avons une à offrir, et que j'ai depuis trop longtemps saisie pour qu'elle n'encourage pas mes efforts. Je monterai à l'abordage demain et demanderai formellement qu'on te nomme général en chef de l'armée d'Italie. D'ici à demain, tu as le temps de voir Carnot et même nos autres collègues. Sans rien demander à Carnot, tu peux lui parler des affaires d'Italie avec toute la connaissance que tu en as, lui prouver que tu possèdes ce champ de bataille : je me charge du reste. »

Bonaparte ne manqua pas d'aller voir de suite mes collègues, surtout Carnot. Il l'entretint avec chaleur de l'état de l'armée d'Italie, sur laquelle il prétendait avoir de bonne source d'excellents renseignements. C'étaient tous ceux qu'il venait de tenir de ma confiance. Il accusa le commandant actuel Scherer de n'être qu'un imbécile ou un traître. C'était, disait-il, une « vieille culotte de peau qui ne pouvait plus monter à cheval ». La vérité est que Scherer avait déjà de l'âge, de l'obésité; mais, sans doute moins actif que dans sa première jeunesse, ce n'était nullement un imbécile ni un traître. Il s'était aliéné beaucoup de militaires par de justes idées de réforme, qu'il avait présentées dans ses commande-

ments. Ses travaux comme inspecteur seront toujours des modèles de perfection à consulter.

Après que Bonaparte eut si mal parlé de ce Scherer qu'il aspirait tant à supplanter, dans la crainte qu'on ne songeât à le remplacer par Kellermann qui était alors aux Alpes, il se rua en même temps sur ce pauvre général et ne négligea rien pour démontrer qu'il était d'une nullité absolue; que le vainqueur de Valmy était tout au plus capable de passer en revue les troupes qu'on devait envoyer en Italie.

Carnot avait écouté avec intérêt notre jeune Corse, et, l'entendant donner des raisons que justifiait l'inspection de la carte, et que soutenaient les nouvelles récentes de l'armée d'Italie, le Directeur était, à son insu, entraîné à reconnaître et à condamner l'incapacité des deux généraux placés de ce côté. Carnot, dès ce moment, se trouvait moins indisposé contre l'âge et la personne de celui qu'il avait d'abord repoussé hautement et sans me laisser espérance de retour.

Le lendemain, les nouvelles de l'armée d'Italie venant naturellement les premières sur le tapis, je prends la parole pour exposer notre situation malheureuse de ce côté de la frontière, je démontre qu'il est impossible que le salut de la République reste dans les mains débiles qui en sont en ce moment dépositaires, qu'il faut de la jeunesse, de l'activité, de l'audace, encore de l'audace; je proposai pour commander en chef l'armée d'Italie le général Bonaparte, en cet instant général en chef de l'armée de l'intérieur : né Corse, montagnard, exercé dès sa naissance à gravir les montagnes, il a les dispositions premières pour faire ce genre de guerre sur le théâtre de l'Italie; il a des connaissances locales; personne n'est plus propre que lui à tirer l'armée de l'état de léthargie où on la tient enchaînée depuis trop longtemps. Carnot ne parle point pour appuyer ma proposition, mais il y adhère, et Bonaparte est nommé général en chef de l'armée d'Italie le 14 ventôse an IV. Le 19 du même mois (correspondant au 14 Ventôse an V.



9 mars 1796), il épousa Mme Beauharnais à la municipalité du 2e arrondissement de Paris.

Pendant douze jours que Bonaparte reste encore dans la capitale, je lui rends cette justice que la lune de miel ne paraît point absorber ses moments. Il s'occupe de harceler le Directoire, les ministres, pour qu'on lui accorde des hommes, de l'argent, des habillements. On lui donne tout ce qu'il est possible d'imaginer et bien au delà de ce que permettaient alors les faibles moyens de la République. Après qu'il a tout obtenu, il demande encore, et se plaint toujours, et il s'en va disant avec humeur : « Puisqu'on me refuse tout, il faudra bien que je sache m'en passer. J'en demanderai maintenant aux ennemis : ils seront plus généreux par la manière dont je m'y prendrai. »

Si le récit des particularités que je viens de faire connaître peut être regardé comme un peu indiscret, suivant nos mœurs françaises, dans ce qui touche aux femmes, je pourrai le justifier en disant que je n'ai rien révélé qui ne fût déjà beaucoup connu par toutes les histoires contemporaines. Toutes se sont accordées à constater que cette époque de la vie de Bonaparte, comme tant d'autres, n'avait été qu'une intrigue et un calcul d'intérêt. En révélant la part que j'ai eue dans ce drame, il me semble que j'ai peut-être quelque droit à l'indulgence. En même temps que rien dans tout ceci n'a été de ma conception, si je livre aussi ingénument ce qui a été de mon fait, on doit savoir quelque gré à celui qui a voulu tout sacrifier à la vérité, tout en sachant bien que sa facilité et le laisser-aller qu'il a pu avoir dans cette affaire et en plusieurs circonstances n'étaient pas sans quelque blâme. Je n'ai point écrit mes Mémoires pour me faire croire meilleur que je ne l'ai été réellement ; encore moins que j'aie été infaillible et que je ne me sois jamais écarté de la rigueur d'attention que demandent les devoirs d'une première magistrature. Il y a dans notre vie publique, comme dans notre

vie privée, beaucoup plus d'entraînement qu'on ne croit d'abord. Les calculateurs froids mettent à profit cette disposition : motif de plus, me dira-t-on, pour se tenir en garde contre eux, et l'on aura raison.

La Révolution a trouvé Bonaparte sous-lieutenant d'artillerie. Avec tous les talents et toute l'intrigue qu'on puisse lui accorder, il serait au bout de longues années parvenu au grade de capitaine, peut-être à celui de lieutenant-colonel; le voilà dans quelques moments chef de bataillon, chef de brigade, général de brigade, général de division, général en chef. Par suite du généralat, le voilà marié à une femme qui, sans être d'une naissance fort relevée, se trouvait cependant, par sa précédente alliance, rapprochée de la noblesse et de la Cour. L'ambition même avouée de Bonaparte n'allait pas si haut, puisqu'il avait inutilement cherché à épouser une fille du négociant X..., marchand de savons de Gênes et Marseille, et qu'il n'avait eu d'autre réponse que celle-ci : « Nous avons déjà bien assez d'un Bonaparte dans la famille ». Comme Lucien, qui n'avait épousé que par manèges la fille de l'aubergiste Boyer, Bonaparte eût été trop heureux de faire une alliance pareille, car son beau-père lui eût au moins donné dans sa maison, comme à Lucien, le pain qu'il n'avait même pas puisque, sans emploi, il était sans ressources. Je suis loin de reprocher à Bonaparte l'infimité de sa naissance et celle de sa fortune, et je suis loin de méconnaître que celui qui au départ de la carrière était le plus éloigné du but est celui qui a le plus de mérite à l'avoir atteint le premier; mais enfin, sans vouloir défalquer ce que le prix du talent peut mettre dans la balance avec l'habileté, toujours ai-je bien le droit de constater à qui dans cette circonstance Bonaparte fut redevable de tout ce qui va lui échoir.

La Révolution le tire de l'abjection : on ne peut guère soupçonner qu'il puisse être autre chose que respectueux et reconnaissant envers cette Révolution qui est pour lui la

source de tout bien et de toute élévation. On verra dans la suite ce que c'est que la reconnaissance et le respect de Bonaparte pour les hommes comme pour les choses à qui il doit toute son existence.

Cependant les défenseurs de Bonaparte, ou ceux qui maladroitement ont dit ou cru qu'ils l'étaient, ont raconté qu'il avait un profond regret du siège de Toulon et du 13 Vendémiaire, à cause du vernis révolutionnaire que cela pouvait jeter sur sa personne. J'ai prouvé qu'en cès deux affaires il avait moins de reproches à s'adresser qu'on ne l'entend ordinairement lorsqu'on veut qu'il y ait tout fait, et qu'il n'y a joué qu'un rôle secondaire; je conçois que l'homme qui a passé sa vie à vouloir dissimuler ou enfouir son origine, donnât tout au monde pour faire perdre la trace de son *Souper de Beaucaire*, de son jacobinisme à Valence, à Marseille, de son dévoûment servile à l'armée d'Italie avant qu'il dùt commander en maître; de sa dureté ultra-révolutionnaire à Toulon et de sa conduite non moins déterminée au 13 Vendémiaire à Paris.

Nous avons vu que Bonaparte, hardi à demander toujours au moment de son départ, était déjà mécontent et presque injurieux envers le Directoire, dont il voulait astucieusement me séparer en me disant : « S'ils sont des ladres : vous, vous avez été et serez toujours généreux à mon égard ». L'avocat patelin avait à me demander quelque chose encore; je lui avais fait donner par tous les ministères ce que chacun pouvait offrir dans ses attributions. Tout lui était bon : outre l'argent, c'étaient des voitures, des chevaux, des harnachements de toute espèce, des meubles, enfin tous ustensiles qui n'étaient point militaires et qui ne pouvaient le suivre. C'était probablement pour sa femme, qui ne devait point l'accompagner, et qui, dès longtemps exercée à ce genre de métier, savait faire de l'argent. J'avais les meilleures cartes connues de tous les théâtres de la guerre d'Europe, de manus-

crites même pour l'Italie, sur lesquelles, dans mes premières idées, lorsque je comptais pénétrer dans ce pays en l'an II, j'avais marqué des reconnaissances, diverses positions, et toutes les entrées possibles de l'Italie. Bonaparte, qui me les avait vues jadis, me demanda à les revoir, et quand je les lui eus montrées : « Oh! pour celles-là, elles m'appartiennent, dit-il en riant : c'est moi qui vais chasser sur vos terres ». Je lui répondis en riant : « Prends-les, fais bonne chasse, et tu me les remettras au retour ». Je n'ai eu à ce sujet aucune preuve de sa mémoire. Le général et surtout l'empereur ont su oublier les petits services et même les bienfaits, comme Louis XII disait que le roi devait oublier les injures faites au duc d'Orléans.

Mais si Bonaparte trouvait d'assez bonnes raisons pour accepter mes cartes d'Italie, ou plutôt pour les prendre avant que je les lui eusse données, j'avais d'autres cartes encore qui ne lui présentaient point de prétextes pour me les demander. C'étaient des cartes de l'Inde extrêmement précieuses et récemment faites par les Anglais, beaucoup plus avancés que nous dans les recherches qui concernent ces pays. Je devais ces cartes à l'amitié particulière des fonctionnaires qui avaient eu les premiers rangs dans l'Inde. Plusieurs étaient aussi manuscrites. Bonaparte me témoigna le plus vif désir de les avoir pour les consulter. Il devait toujours me les rendre. « Mais, lui dis-je, tu ne vas pas encore dans l'Inde. Tu as donc des desseins bien lointains? » Pour toute réponse, il riait encore, mais en prenant mes cartes, qu'il remit aussitôt à l'un de ses aides de camp, qu'il appela et qu'il faisait attendre dans mon antichambre, avec mes domestiques, préludant ainsi à son insolence future. Tel fut le sort de ces cartes précieuses, que j'appelais mes *Indiennes*. J'ai vainement essayé depuis de m'en procurer de pareilles par la voie de l'Angleterre et par des correspondances directes dans l'Inde; je n'ai jamais pu les remplacer.

Possesseur de mes cartes, ce n'était pas assez : il me demanda tous les plans qui pouvaient m'avoir été confiés personnellement; il s'était déjà fait remettre tout ce qui était à la disposition des ministères et du dépôt de la guerre, et il y avait puisé avec brutalité, prenant tout ce qui lui convenait, et sans donner de reçus. Au nombre des pièces les plus intéressantes que je montrai à Bonaparte, j'en retrouve une qu'il saisit avec avidité, dont il fit de sa main une copie et qui ne sera pas sans intérêt aujourd'hui, en raison de son auteur et des idées qu'elle renferme. Elle est du célèbre Ceracchi, le premier sculpteur de son époque, sans en excepter Canova. Ceracchi avait eu avec moi et Carnot plusieurs conversations sur la situation de l'Italie à l'égard de la République française. Tout en rendant justice à la pureté de son patriotisme et à la justesse de ses opinions, nous avions cru devoir lui faire des objections qui, en prévoyant ses réponses, nous autorisassent davantage à goûter ses idées. Elles étaient sans doute très ardentes, mais ce n'était pas une raison pour nous d'en être intimidés; nous étions loin de là. Je laissai copier par Bonaparte le plan de campagne de Ceracchi, qui pouvait très bien aller à son caractère entreprenant. Je ne crois pas prétendre ici que ce soit Ceracchi qui ait fait la campagne d'Italie, et que Bonaparte ne pût la comprendre ni la concevoir lui seul. L'agitation cérébrale qui l'a toujours dominé, a montré des résultats incontestables; ils ont prouvé qu'il était un de ces hommes les plus capables des efforts les plus heureux, comme des erreurs les plus déplorables de l'imagination. Mais, en relisant aujourd'hui ces pages de Ceracchi, si rapidement tracées au courant de la plume en sortant de ses conférences avec Carnot et moi, de cet artiste qui ne savait nullement écrire, je suis encore étonné de tout ce que l'âme peut suppléer au talent dans les hommes qui en ont une. Bonaparte ne parut pas moins frappé que moi de ce qu'elles contenaient de hardi, de net et d'expressif sur le système

militaire et politique que la France devait prendre à l'égard de l'Italie. Il me pria de l'aboucher avec l'auteur. Je lui donnai à dîner avec Ceracchi : ils firent connaissance. Bonaparte le fit beaucoup causer et ne pouvait plus le quitter : il lui parlait tantôt italien, tantôt français, disant, quand je les entendais, que la langue italienne, qu'on a nommée la langue de l'amour, était aussi celle de l'amitié.

On verra dans la suite ce que fut l'amitié de Bonaparte pour Ceracchi, comme pour d'autres qu'il a rencontrés, et dont il a tiré quelques services qui concourussent à son ambition.

Bonaparte obtint encore de moi toute notre correspondance relative à l'Italie, notamment des lettres d'Haller qui contenaient les plus précieux renseignements : il en saura aussi bien profiter que de l'auteur lui-même, qu'il s'attachera comme agent des finances, aussitôt son arrivée dans ce pays.

Voilà enfin le général de l'armée d'Italie parti pour prendre son commandement. Le 23 ventôse il a quitté Paris, et n'a pas craint de me laisser en partant « ce qu'il a de plus cher », le trésor inestimable qu'il vient d'acquérir par l'acte municipal passé au 2e arrondissement de la ville de Paris quelques jours auparavant; quoi que Mme Beauharnais ait pu lui dire, avant son mariage, de mes prétendues tentatives galantes auprès d'elle, et de ses résistances cruelles, il veut bien me confier encore cette femme intéressante et même la recommander à ma garde. Si elle a besoin de quelque chose, il me donne encore la marque d'estime d'être persuadé que c'est moi qui l'aiderai. Cependant elle n'a besoin de rien pour le moment; il lui a laissé, m'assure-t-il, assez d'argent pour aller jusqu'au jour où elle viendra le rejoindre en Italie. 23 Ventôse an IV.

Au moment de l'installation du Directoire, nous reçûmes des demandes réitérées de Murat, alors chef d'escadron, pour

être mis à la tête de notre garde. Bonaparte fut le premier à nous le proposer; sans que nous eussions encore aucune défiance des proposants, il était assez clair que, Murat étant un homme à lui, il voulait déjà l'avoir près de nous, pour rester maître des avenues du Directoire. Sans que Rewbell eût précisément ce soupçon, il dit, en principe général, quelque chose qui y ressemblait : « Le Directoire doit prendre par son propre choix les militaires qui sont si près de lui ». Murat, malgré ses demandes réitérées, et tous les certificats républicains qu'il produisait, fut envoyé à l'armée d'Italie, où il devait accompagner le général Bonaparte. Je ne puis laisser passer cette circonstance, qui me rappelle les premiers moments du Directoire, sans donner un démenti à l'une des prétentions de Bonaparte. Il a eu celle d'avoir, après le 13 Vendémiaire, organisé la garde du Directoire comme celle du corps législatif. Cela eût été possible dans la relation continuelle que lui donnait avec nous le commandement de l'armée de l'intérieur, et les éléments qu'elle pouvait nous offrir; mais le fait est aussi faux que tant d'autres dont Bonaparte a voulu s'approprier l'honneur. La garde du corps législatif fut organisée par les membres du Comité de Salut public et de Sûreté générale, qui subsistaient encore et qui me consultaient. La garde du Directoire fut organisée par nous-même, et notre refus d'accepter Murat prouve qu'alors l'instinct s'accordait avec la réflexion.

Quoique des Mémoires donnent le droit, imposent même le devoir de ne rien retenir de sa vie privée et de ne point la dérober sous le prétexte de la vie publique, je n'ai dit que fort rapidement, dans le cours de ma narration, que j'étais marié. On peut l'avoir oublié, au milieu de ma vie tumultueuse, comme je puis avoir l'air de l'avoir oublié moi-même, au moment où je raconte des détails qui ressemblent trop à la vie libre d'un garçon. Sans vouloir me justifier tout à fait, et me donner l'absolution de la confession, je puis assurer

ici que ces distractions, peut-être un peu forcées, d'une existence très agitée, n'étaient pas toujours de mon goût, et que mon âme a pu me faire d'avance quelques-uns des reproches qu'on ne m'a point épargnés depuis.

Dans le désir de mieux établir ma position directoriale, et de reprendre toute la gravité qui appartenait à une haute magistrature, j'aurais beaucoup désiré avoir près de moi ma femme, à laquelle j'étais uni depuis 1791. Je n'avais passé que quelques jours avec elle après notre mariage, et les événements qui nous avaient aussitôt séparés n'avaient pu me faire perdre le souvenir de ses bonnes qualités. N'étant jamais venue à Paris, pour en prendre les élégantes manières, ma femme était de mise partout; et elle eût été à sa place à la tête de mon intérieur. Elle eût été pour moi un auxiliaire déterminant pour écarter les sociétés d'hommes ou de femmes qui se seraient trouvées par trop dépareillées dans ma maison, qui n'aurait plus été celle d'un célibataire. J'avais eu cet espoir autant que ce désir, et fait préparer mes appartements de ville et de campagne. J'écrivis à ma femme, demeurée dans notre pays natal, de quitter Fox et de se rendre à Paris, en lui exprimant tous ces sentiments bien sincères. Je crois me rappeler que je lui disais : « Venez me délivrer de tous les mauvais sujets qui m'obsèdent ». Ma femme ne put se déterminer à quitter la Provence.

CHAPITRE V

Succès du général Hoche dans la Vendée. — Stofflet prisonnier et fusillé. — Audace du clergé de Versailles. — Écrit ayant pour titre : Acte du synode. *— Le mariage civil condamné. — Érection d'un tribunal ecclésiastique. — Arrêté du Directoire à ce sujet. — Alliance de la Russie et de l'Angleterre. — Menées intérieures. — Mesures énergiques du Directoire. — Le château de Bourmont, quartier général des chouans. — Châtillon. — Scépeaux. — Bourmont. — Turpin-Crissé. — Conseil supérieur des chouans. — La Pologne. — Héroïsme d'un de ses enfants, Kosciuszko. — Abaissement du roi Stanislas. — Clairfait destitué. — L'archiduc Charles. — Instruction sur le service militaire. — Blaw et Meyer. — Convention nationale batave. — Dissolution des États-Généraux de la Hollande. — Succès de l'armée des côtes de l'Océan. — Mandats territoriaux. — Violation ouverte des droits des nations de la part de l'Angleterre. — Restitutions demandées à la liberté de la presse. — Ce qu'est cette liberté au corps social. — Arrêté surpris au Directoire par les députés des Bouches-du-Rhône. — Je m'y oppose ainsi que Rewbell. — Registre d'exécution des lois et arrêtés. — Beurnonville. — Ses importunités auprès du gouvernement. — On lui trouve une place. — Ses immenses indemnités. — Il n'est pas content. — Offre ironique que je lui fais. — Il accepte sérieusement. — Comment je m'en débarrasse. — Grouvelle. — Le comte de Bernstorf. — Pourquoi notre ambassadeur est reçu à Copenhague. — Destitution de Villars. — Cacault. — Faypoult. — Mauvaise gestion de l'ambassade de Gênes. — Arrêté qui augmente les attributions des généraux en chef. — Mécontentement général en Amérique. — D'où il provenait. — Faute de Washington. — Avantages que l'Angleterre en retire. — Belle conduite du général Hoche dans la Vendée. — L'adjudant général Travot. — Charette pris. — Mot qu'il prononce avant de mourir. — Carnot fait une démarche*

individuelle. — Approuvé au fond, blâmé dans la forme. — Audouin. — Bonaparte arrive à Nice. — Aux deux consuls. — Dénonciation remise sous le couvert du Directoire. — Le député Isnard. — Réception solennelle du marquis del Campo. — L'ambassadeur en Espagne. — Pourquoi accueilli avec défiance. — Aubert-Dubayet part pour Constantinople. — Mission de Saliceti à Gênes. — Pourquoi il ne réussit pas complètement. — Prétendue démission de Merlin. — Changement de ministère. — Le député Cochon. — Génissieux consul. — Pichegru ambassadeur. — Véritable motif de sa nomination. — Il refuse. — Prétexte qu'il en donne. — Erreur de plusieurs généraux en chef au sujet de la députation. — Le ministre de la marine dénoncé. — Ce que devient la dénonciation. — Dégradation des routes. — Mesures prises à ce sujet. — Grand tumulte aux Cinq-Cents. — Isnard. — Jordan. — Lesage-Senault. — Julien Souhait. — Talot. — Désordre sur l'escadre française à Cadix. — L'amiral Richery. — Intrigues des factieux à Paris. — L'étranger a changé de manœuvres contre le gouvernement. — Faiblesse de la Constitution de l'an III. — Proposition importante relativement à la presse. — Le ministre de la justice chargé de la radiation des émigrés. — Troubles au Havre sur des bâtiments de guerre. — Royalistes et terroristes. — Ce sont les mêmes. — Grands préparatifs militaires en Russie. — Leur but. — Ordres du Directoire à l'armée d'Italie. — Le général Beaulieu. — Dispositions du nouveau général en chef. — Wickham. — Barthélemy. — Proposition indirecte faite par l'Angleterre. — Réponse du Directoire. — Note anonyme du Cabinet anglais. — Proclamation de la Convention nationale batave. — Adresse du Directoire à Lyon. — Nouveaux succès de Hoche dans la Vendée. — Obstacles qu'il rencontre. — Le Directoire s'efforce de les lever. — Faux billets de la Banque anglaise. — Faux assignats. — Faux louis d'or. — Deux cent cinquante millions demandés aux Conseils. — Arrestation importante. — Sidney Smith. — Merlin veut le traiter comme espion. — Je m'y oppose. — Le droit de la guerre. — Réclamation du gouvernement anglais. — Plaisante raison qui persuade Merlin. — Troubles dans le Cher. — Dispositions contre les rebelles. — Tranquillité rétablie.

Je continue nos séances directoriales. Le général Hoche poursuit avec vigueur et justice le désarmement de la Vendée. Stofflet, ses aides de camp, son état-major ont été arrêtés près de Cholet, traduits à Angers, jugés et fusillés.

Les chouans sont battus sur plusieurs points; beaucoup rentrent dans leurs domiciles.

On distribue, avec profusion, dans le département de Seine-et-

Oise un écrit ayant pour titre : *Acte du synode* tenu à Versailles, église Saint-Louis, par les curés du diocèse, le 28 nivôse an IV. Cet écrit méconnaît et repousse le mariage civil, il s'appuie de l'opinion du pape uni à la coalition. L'érection d'un tribunal ecclésiastique y est annoncée, ainsi que la réunion des fidèles. Le Directoire ordonne que l'église Saint-Louis sera fermée, et que les signataires de cet acte seront poursuivis selon les lois.

La Russie et l'Angleterre ont signé un traité d'alliance offensive et défensive. Cette nouvelle paraît un sujet de ralliement pour nos ennemis intérieurs, unis par leurs vœux aux puissances coalisées. La plus infâme corruption tente de semer les troubles parmi le peuple, et la division parmi les pouvoirs constitués. Dans ces circonstances compliquées, le Directoire a cru devoir adopter le rapport du ministre de la police, portant que les passeports et les permissions de résider à Paris sont rappelés à leur première exécution. 15 Ventôse an IV.

Depuis la pacification de la Mabilais, le quartier général des chouans est établi au château de Bourmont; les chefs sont le comte de Châtillon, le vicomte de Scépeaux, le comte de Bourmont et le comte Turpin-Crissé. Ils s'y sont constitués en conseil supérieur, avec les anciennes attributions de celui de la Vendée.

De nouveaux détails nous parviennent sur l'occupation de la Pologne par les puissances copartageantes. La Russie a pris des mesures cruelles contre cet infortuné pays. Les prisonniers de guerre polonais ont été rassemblés, incorporés et dispersés dans les différents régiments russes. On nous apprend qu'un Polonais sorti des rangs pour réclamer contre la tyrannie s'est vu menacé du bâton par le général russe. Le Polonais a tiré son couteau et tué le général; il a ensuite frappé un officier supérieur, accouru vers son général, puis il s'est poignardé en disant : « Allez ramper auprès de votre souveraine catau Catherine, et informez-la que la Pologne contient encore des républicains ». Le brave Kosciuszko est détenu dans une prison, et le roi Stanislas a obtenu la grâce d'aller rétablir sa santé en Italie.

Nous apprenons que le général Clairfait, l'un des généraux les plus brillants de l'Autriche, est remplacé dans le commandement de l'armée du Rhin par l'archiduc Charles.

Le Directoire donne une instruction qui a pour but d'exciter le zèle du ministre de la guerre au sujet de la réquisition. Une autre instruction limite les pouvoirs des généraux et des administrateurs qui se livrent à des exactions.

Les ambassadeurs Blaw et Meyer notifient que la Convention nationale batave s'est installée le 1er mars 1796, et qu'à compter de cette époque, les États-Généraux sont dissous. 11 Ventôse an IV. 1er mars 1796.

L'armée des côtes de l'Océan a continué à obtenir des avantages brillants sur les Vendéens. Plusieurs de leurs chefs ont été tués: d'autres ont remis leurs armes; tout permet d'espérer que le général Hoche parviendra à la pacification générale du pays.

Le corps législatif a créé des mandats territoriaux, payables aux porteurs : le Directoire demande le cours forcé comme condition nécessaire pour le service public.

23 Ventôse an IV. Les Anglais, habitués à violer tous les droits des nations, viennent de confisquer les bâtiments hollandais qui se trouvaient dans leurs ports ou sur mer; et cela, sans déclaration préalable de guerre.

Une proposition est faite au Conseil des Cinq-Cents pour apporter des restrictions à la liberté de la presse. Dans plusieurs conférences à ce sujet avec les députés, le Directoire n'a point été d'avis qu'une pareille mesure soit adoptée : la majorité du Conseil a repoussé la motion que j'appelle liberticide. Toute limite que l'on veut apporter à la liberté de la presse est tentative de son anéantissement. Un peuple privé de la liberté de la presse est privé de la respiration même.

27 Ventôse an IV. Les députés du département des Bouches-du-Rhône ont subrepticement obtenu du Directoire un arrêté qui ordonne aux commissaires près les administrations départementales de lui faire connaître les fonctionnaires publics dont les principes ne seraient pas en harmonie avec la Constitution ou qui seraient prévenus de délits. Cette première partie est sans doute raisonnable; il faut, pour l'établissement d'un nouveau gouvernement, mettre en accord les hommes et les choses, et la première base de tout accord est bien certainement la probité des fonctionnaires. Mais messieurs les députés des départements méridionaux dont le patriotisme n'est pas très franc, ont glissé dans l'arrêté qu'ils ont sollicité un article pour faire présenter de suite les noms des sujets qu'ils croiraient dignes de remplacer ceux qu'ils destitueraient. C'est une manière de se débarrasser des fonctionnaires qui déplaisent à la députation et d'y substituer ses créatures. Rewbell et moi, nous nous sommes opposés à cet arrêté, dont nos collègues n'ont pu à l'instant sentir le danger. La suite leur a prouvé quels motifs avaient dirigé la députation des Bouches-du-Rhône.

2 Germinal an IV. Au moment où le Directoire a pris les rênes de l'État, les administrations nouvelles succédant à toutes celles qui se sont si rapidement succédé pendant la Révolution, ont trouvé le désordre qui suit une pareille mobilité : absence de registres et de toute tenue: il faut donc tout créer. Par un arrêté du 2 germinal an IV, le Directoire prescrit aux administrations départementales d'établir un registre d'exécution des lois et des arrêtés du gouvernement.

L'un de ces hommes, dont l'impatience avide est égale à sa nullité, sut toujours fatiguer les gouvernements pour avoir des places et de l'argent; le général Beurnonville, depuis qu'il est revenu de sa captivité, ne cesse d'assiéger le Directoire pour être employé. Il est plein « de courage, de force », dit-il avec sa forfanterie ordinaire, « il a encore vingt campagnes dans le ventre au service du Directoire ». Il a commencé par solliciter des indemnités pour toutes les pertes qu'il prétend avoir faites pendant sa détention à l'étranger. Dans la considération de son malheur, le Directoire a donné à Beurnonville plus qu'il n'a jamais eu de fortune, bien national, argent, fournitures de toute espèce. Les affaires arrangées à souhait, Beurnonville, toujours moins timide dans ses désirs, ne craint pas de solliciter un commandement en chef lorsqu'il les voit remplis par tant d'hommes supérieurs dont il ne serait pas digne d'être le sous-lieutenant; car tous ceux qui ont le droit de le juger pensent qu'il n'est pas capable de mener, comme on dit vulgairement, un caporal et quatre hommes. Quant à moi, je pense que lorsqu'il s'agit de confier la vie, la fortune des hommes et le salut de l'État à un général en chef, on doit y regarder à deux fois, et bien s'assurer de ce qu'on peut en attendre. Rewbell est de mon opinion, et soutient d'ailleurs que Beurnonville n'est pas seulement un général inepte, mais encore un intrigant sans opinion, et susceptible de toutes celles que lui indiquera son intérêt, malgré ses hyperboles républicaines. Cependant Beurnonville continue tellement à nous obséder, que, de guerre lasse et réellement pour nous en débarrasser, Carnot nous dit un jour : « Je ne vois guère qu'une armée qu'on peut donner à cet important Beurnonville, c'est celle où il n'y aurait rien à faire ». Telle est à peu près en ce moment l'armée du Nord qui garde la Hollande; elle ne sera guère qu'une armée d'observation, tandis que toutes les autres seront en mouvement. Beurnonville est donc nommé général en

chef, heureuse nécessité pour lui de nous décharger de ses importunités et de ses demandes acharnées. Nous avions imaginé en être quittes, lorsque Beurnonville, revenant encore sur la question de son indemnité, ou plutôt de ses indemnités, qu'il prétend ne lui avoir été données qu'avec beaucoup de parcimonie, nous déclare qu'il est sans voiture, sans équipages, sans chevaux; il lui est impossible de partir s'il n'est pas au moins monté comme un général en chef. « Vous le serez d'une manière digne de vous, lui dis-je avec ironie; je voudrais que les trois chevaux que j'ai dans mon écurie pussent vous être agréables et vous convenir, je m'empresserais.... — Accepté! » me répond Beurnonville, avec beaucoup de reconnaissance, et en me serrant la main, que je dégageai de suite pour retourner aux personnes que j'avais dans mon salon et auxquelles il ne m'avait pas encore permis de donner audience.

J'avais voulu faire une plaisanterie qui remît le général Beurnonville à sa place, et lui donner une leçon de discrétion, quand le lendemain je reçois une lettre de l'infatigable pétitionnaire, qui m'apprend qu'il veut bien, et de très bon cœur, recevoir d'un ami tel que moi le cadeau de trois chevaux de mon écurie que j'avais eu dès longtemps l'idée de lui offrir. Je ne pouvais en croire mes yeux; je cherchais un instant l'issue par laquelle je pourrais échapper à l'indélicatesse de Beurnonville, lorsque je réfléchis que ce n'était pas, au bout du compte, une trop mauvaise affaire, d'être quitte au prix de trois chevaux d'un aussi fâcheux solliciteur; et je conclus le marché en lui faisant remettre mes trois chevaux par mon piqueur; mais il était chargé de lui dire très expressément que le Directoire le croyait déjà rendu à sa destination, qu'il se gardât donc bien « de reparaître au Luxembourg ».

Notre ministre à Copenhague, Grouvelle, a eu sa première audience solennelle du roi. Le comte de Bernstorf, ministre d'État

du Danemark, a cru avoir besoin de justifier cette admission auprès des puissances. Il leur a fait observer qu'un gouvernement régulier est établi en France, et que le roi danois a cru devoir donner cette preuve de sa neutralité et de son impartialité.

Villars, notre résident à Gênes, est destitué ; Cacault en exercera les fonctions, jusqu'à l'arrivée de l'ambassadeur Faypoult. Le parti français n'a pas été soutenu dans cette ville.

Un arrêté autorise les généraux en chef à accepter les démissions et à donner des congés absolus à tous les officiers sous leurs ordres qui en demanderaient. Les officiers réformés qui désireraient continuer leur service pourront rester aux armées.

Le traité de commerce conclu entre les États-Unis et l'Angleterre cause un mécontentement général en Amérique : des réclamations sérieuses sont faites par les autorités et les citoyens de divers États. Washington, malgré sa belle réputation d'intégrité, paraît s'être compromis en ne consultant pas le Sénat avant la conclusion de ce traité : il n'est pas seulement nuisible au commerce des États-Unis, mais aux engagements pris avec la France.

Les réclamants américains déclarent qu'il eût été plus convenable de faire des concessions aux Français, auxquels ils doivent tant de reconnaissance. Le traité de Washington renferme des articles et des dispositions qui immiscent l'Angleterre, et la font pénétrer dans toutes les affaires des Américains. Il soulève tous les amis de l'indépendance américaine.

Le général Hoche, dont la conduite énergique est toujours pleine de fermeté et de justice dans la Vendée, prépare rapidement la pacification tant désirée. Il a appelé auprès de lui l'intrépide adjudant général Travot. Celui-ci a exécuté les instructions de son général en chef avec une ponctualité et une vivacité sans pareilles. Il a poursuivi Charette jour et nuit comme une bête fauve dans toutes ses retraites. Charette, réduit à un petit nombre de soldats, et à fuir de buisson en buisson, est pris le 2 germinal dans une forêt, et bientôt fusillé à Nantes, où, quelques mois auparavant, il traitait de puissance à puissance avec la Convention. En allant à la mort, il s'est écrié : « Voilà donc où les Anglais m'ont conduit ! » 2 Germinal an IV.

Le Directoire nomme Travot général de brigade. Carnot, dans plusieurs circonstances, a écrit au député Audouin pour l'inviter à communiquer au Conseil les nouvelles des armées. Le Directeur, en agissant ainsi, n'a sans doute été mû que par les meilleurs sentiments, mais cette conduite a paru peu convenable au Directoire. Ses membres ne sont individuellement autorisés à aucune transmission. 5 Germinal an IV.

Bonaparte est arrivé à Nice, et a pris le commandement en chef 10 Germinal.

11 Germinal, an IV. de l'armée. J'ai écrit aux deux consuls d'Italie pour leur faire connaître que je n'avais aucune part à l'envoi d'une dénonciation qui leur avait été adressée du Midi sous le couvert du Directoire. Je désavoue hautement la citation du député Isnard; les Conseils ordonnent l'impression de ma lettre.

12 Germinal an IV. Nous n'avons point encore reçu d'ambassadeur des puissances étrangères depuis notre installation. La priorité est donnée au marquis del Campo, ambassadeur d'Espagne. Il est reçu en audience solennelle. Cette cérémonie a été sans confiance et sans sincérité. Cet Espagnol, beaucoup trop vanté pour sa finesse, car qui est-ce qui peut être fin à l'époque où nous sommes, et particulièrement l'homme sur lequel on est averti que son état est d'être adroit? cet Espagnol, dis-je, a relâché en Angleterre avant de débarquer en France. Cette route, qu'on n'avait probablement pas choisie comme la plus courte, pouvait nous paraître quelque peu suspecte.

Aubert-Dubayet a reçu les instructions et son audience de congé pour Constantinople.

Le Directoire a chargé Saliceti de se rendre à Gênes pour tâcher d'obtenir de ce gouvernement des vivres et des fourrages nécessaires à l'armée d'Italie. Les ministres d'Angleterre et d'Autriche ont menacé les Génois s'ils consentaient à des fournitures ou à des cessions. Saliceti, l'un de ces hommes d'alors qui était encore le plus préconisé pour sa finesse, n'a pas montré dans cette mission toute l'habileté qu'on lui suppose. Il est vrai que sa prétendue habileté a dans lui-même deux grands adversaires accoutumés à le vaincre, l'ambition et l'intérêt, qui lui prescrivent de ménager tout ce qu'il croit voir au-devant de ces deux passions très supérieures à son patriotisme. Cependant quelques faibles parties de fourrages ont été obtenues.

12 Germinal an IV. Le Directoire accepte la prétendue démission du ministre de la police, Merlin; c'était une convention faite avec lui. On le renomme aussitôt ministre de la justice. Le député Cochon, dit Laparent, ancien membre de l'Assemblée constituante et de la Convention nationale, passe à la police; l'ex-ministre de la justice Génissieux, qui n'a été en quelque sorte qu'intérimaire de Merlin à la place Vendôme, est fait consul à Barcelone. Pichegru est nommé ambassadeur en Suède. Cette nomination a été le sujet d'interprétations diverses. On a voulu qu'elle fût de la part du Directoire un acte de défiance contre Pichegru, en raison des derniers événements sur le Rhin, dans lesquels il avait été soupçonné de trahison. C'est une erreur tout à fait gratuite. Le Directoire ne croyait pas avoir à se défier ici de Pichegru plus que de Jourdan. Ces deux généraux, s'accusant réciproquement de leurs fautes personnelles, n'avaient pu être conservés ensemble à la tête des deux armées qui devaient

s'aider mutuellement et concourir à une même opération. Le Directoire ayant trouvé plus de docilité dans Jourdan avait pu lui donner la préférence par cette raison. Mais nous regardions Pichegru tout au plus comme un mécontent. Si nous avions eu de lui le moindre soupçon d'une trahison dont il aurait eu seulement la pensée, à la tête de son armée, nous ne l'aurions pas plus nommé ambassadeur en Suède que nous ne l'aurions laissé général en chef. Le fait constant, c'est que c'était lui qui avait donné sa démission du généralat, comme il refusa en ce moment l'ambassade de Suède. Le motif qu'il en donna et que nous avons cru réel, c'était le besoin de se reposer pendant quelque temps dans son pays des fatigues militaires, non interrompues, qu'il avait éprouvées depuis plusieurs années, et le désir d'arriver à la députation. Ce désir était celui de beaucoup de militaires qui, ayant été jusqu'alors subordonnés au pouvoir des représentants du peuple, s'imaginaient que, parvenus à une assemblée politique, ils y trouveraient à leur tour le droit de cette suprématie dont ils n'avaient été que les serviteurs. Mais ils se trompaient. Depuis que les pouvoirs avaient été distingués et divisés, chacun devant être à sa place, les députés ne pouvaient plus avoir que l'influence de leurs talents; et leurs actes n'étant que collectifs, ils ne pouvaient y trouver les jouissances de la volonté individuelle. Ce genre de jouissance était davantage réservé encore aux militaires dans les grands commandements des armées, où, désormais dégagés des représentants du peuple, ils n'avaient plus à reconnaître de supérieurs que le Directoire.

Le ministre de la marine est dénoncé au Conseil des Cinq-Cents : il ne s'est pas, dit-on, conformé strictement à la loi sur la nouvelle organisation de la marine. Le Directoire, dans un message rédigé par le ministre lui-même, demande des renseignements et n'obtient que de l'humeur des députés, mais ils finissent par retirer leur plainte et passer à l'ordre du jour.

Tandis que la France vient d'être si profondément sillonnée depuis plus de quatre ans par le passage violent des armées, il n'a pas été possible de s'occuper d'autre chose que des besoins de ces armées pour les lancer sur l'ennemi, et l'on sent quelle dégradation a dû suivre quand toutes réparations ont été nécessairement ajournées; de toutes parts nous sommes informés que les routes sont dans un tel état de délabrement, que les communications sont presque interceptées. Le Directoire pense que l'établissement d'un droit de passe pourrait subvenir aux réparations et à l'entretien; que de larges jantes imposées aux roulages pourraient aussi soulager les routes. Nous avons au soutien de cette idée nos voisins et l'exemple de la Belgique, et nous décidons que ces deux moyens seront pris à la fois.

L'agitation qui existe dans le Midi doit avoir encore ses contre-coups. Toutes les fois qu'elle devient un texte ou un prétexte de discussion dans les autorités supérieures de Paris qui s'en occupent, ou qu'on s'en occupe, grand tumulte au Conseil des Cinq-Cents : des menaces, des insultes et même des coups sont échangés entre plusieurs députés ; Isnard, Jordan, Lesage-Senault, Julien Souhait et Talot sont les lutteurs dans cette arène. Le président s'est couvert sans pouvoir faire cesser cette scène violente. Elle a été amenée par la demande de supprimer une commission chargée d'un rapport sur le Midi.

23 Germinal an IV. Le Directoire apprend que des mouvements sérieux se sont manifestés sur l'escadre française mouillée à Cadix : les équipages ont exigé avec menaces de partager les prises. Ces réclamations pouvaient n'être pas sans quelque fondement, mais il ne faut pas que la discipline succombe. Les plus audacieux sont arrêtés par l'amiral Richery. On croit avoir depuis reconnu que des agents anglais poussaient au désordre; cette explication est une heureuse issue pour sauver les torts de tout le monde.

Divers rapports nous informent que la ville de Paris, siège du nouveau gouvernement, continue d'être le foyer d'intrigues dangereuses pour notre existence collective et même individuelle; on y fabrique des pamphlets, on y organise la sédition; des orateurs fougueux forment des groupes; ils répandent des mensonges, des calomnies, des alarmes qui attaquent le crédit public : quelques-uns vont jusqu'à prêcher hautement la révolte; ils invoquent la Constitution de 1793 et la loi agraire. L'Europe est aujourd'hui, bien convaincue que ce n'est plus par une guerre ouverte qu'on peut renverser les institutions de la République : la corruption, la division sont les seuls moyens qui restent à nos ennemis. Le Directoire fait une proclamation pour éclairer les bons citoyens sur toutes ces manœuvres; mais dans l'organisation vraiment libérale dont la Constitution de l'an III a doté la France elle a laissé une grande latitude à la liberté et à peine prévu les moyens de répression de la licence; les lois manquent pour les cas les plus ordinaires; tout est donné à l'attaque, rien n'est réservé à la défense. Le Directoire propose au Conseil des Cinq-Cents une disposition législative pour que tout imprimeur soit tenu de mettre son nom et sa demeure au bas de l'écrit qu'il imprime; et que tout distributeur d'écrits qui ne porteraient pas la signature de l'imprimeur soit passible de poursuites judiciaires.

Si l'on considère quelle nature et quelle quantité de lois sur, c'est-à-dire contre, la liberté de la presse ont été faites par tant de gouvernements consulaires, impériaux et royaux qui ont régi la France, on reconnaîtra que le Directoire à sa naissance et ayant

tant de nécessité de se défendre n'était pas fort exigeant ici, ni menaçant pour la liberté dans la latitude de la simple demande d'ordre public qu'il présentait, non pour restreindre, mais régulariser l'exercice de la presse.

Le Directoire, croyant en même temps que si la question de la radiation des émigrés nécessite une grande attention, elle doit être surtout retirée à l'arbitraire et remise à la justice, propose d'ôter cette attribution au ministre de la police et de la rendre à celui de la justice.

Des troubles éclatent au Havre, sur les bâtiments de guerre. Le Directoire ordonne l'arrestation des chefs des émeutes, et leur traduction devant un jury militaire. Plusieurs renseignements autorisent à croire que les Anglais ne sont pas étrangers à ces manœuvres. et qu'elles ont pour but d'empêcher ces bâtiments d'escorter un convoi jusqu'à Brest. Le Directoire sollicite de nouveau du Conseil des Cinq-Cents une loi qui autorise à poursuivre ceux qui provoquent le rétablissement de la royauté et le régime de 1793. Ce sont les mêmes hommes qui criaient : « Vive le roi! Vive Maury! Vive Mirabeau et Robespierre! » En voyant le triomphe des idées de justice et l'établissement du gouvernement qu'elles doivent affirmer, ils voudraient venger leurs défaites de Vendémiaire et de Prairial.

De grands préparatifs militaires ont lieu en Russie : trois armées s'y organisent. Le Directoire s'est assuré que ces armements ne sont pas destinés contre l'Europe.

Le Directoire a ordonné à l'armée d'Italie un mouvement pour s'approcher de Gênes. L'aristocratie de cette ville s'est mise en défense: elle a demandé des secours au général Beaulieu. Celui-ci les a promis. Le peuple italien est en général ami des Français, et redoute beaucoup les Autrichiens. Ces dispositions sont indiquées au nouveau général en chef, qui vient de prendre le commandement de l'armée. Le voilà arrivé à son poste, il ne peut tarder de mettre à profit tout ce que les circonstances placent sous sa main.

Tout en préparant et fortifiant la guerre que nous ne pouvons nous dispenser de soutenir, nous sommes franchement convenus entre nous, dès le premier moment de notre installation, de faire tous nos efforts pour donner la paix à la France. Mais dans la position actuelle, et lorsqu'il représente une République en butte à une coalition de Rois, le Directoire ne peut faire les avances, il faut qu'il les attende avec dignité. Un agent des Anglais, celui à qui les annales de la corruption donnent une part si active dans les machinations de l'Europe, M. Wickham, ministre en Suisse, adresse une Note à l'ambassadeur français, Barthélemy : la France serait-elle disposée à une pacification générale, et dans ce cas voudrait-elle envoyer des ministres à un congrès, en communiquant au préalable les

bases de la pacification, afin que la Cour d'Angleterre et ses alliés pussent les examiner auparavant? Le Directoire répond à Barthélemy par l'instruction suivante : « Le Gouvernement français veut faire la paix juste, honorable et solide : un congrès ne lui paraît pas le moyen prompt pour y parvenir : chargé de l'exécution des lois, il ne peut faire ni entendre aucune proposition qui y serait contraire. L'acte constitutionnel ne lui permet aucune aliénation du *territoire*, qui est la base de la République; tels sont ses moyens et ses droits. Le Directoire est d'ailleurs prêt à accueillir toute ouverture qui sera compatible avec la dignité du peuple français. » Une Note sans signature, parvenue de Londres à Barthélemy, porte que « tant qu'on persistera dans cette disposition, il ne restera au roi d'Angleterre qu'à poursuivre la guerre ».

29 Germinal an IV. Des lettres de la Hollande nous informent que le gouvernement de ce pays est justement en garde contre les machinations des Anglais. L'Assemblée nationale batave a fait une proclamation pour inviter les jeunes citoyens à s'enrôler pour le service de la patrie : elle rappelle les cruautés exercées par les Anglais violateurs des traités, les vexations du stathouder et de ses adhérents, avant qu'ils eussent quitté la Hollande. « Maintenons, dit l'assemblée, l'honneur du pavillon batave; soyons dignes des Français nos alliés, qui ont contribué à rompre nos fers. »

Préoccupé du besoin de la paix intérieure dans toutes les parties de la France, le Directoire, qu'on a voulu inquiéter sur les dispositions de la ville de Lyon, s'adresse directement à cette ville intéressante : il lui montre tous les avantages qu'elle doit recueillir du rétablissement de la paix et de l'ordre, premier protecteur du commerce et source de prospérité.

Le général Hoche poursuit avec de nouveaux succès sa grande pacification de l'Ouest; mais il est partout entravé par les administrations civiles. Le Directoire leur ordonne de ne point arrêter le versement des contributions dans la caisse du payeur de l'armée. Hoche, avec notre approbation, amnistie les déserteurs qui se présentent et déposent leurs armes. Hoche prévient les départements qui sont sous son commandement que de faux billets de banque d'Angleterre sont répandus à profusion, comme le furent les faux assignats à Quiberon et les faux louis donnés par les Anglais à Stofflet.

Des messages sont envoyés au Conseil des Cinq-Cents, demandant que deux cents millions soient mis à la disposition du ministère de la guerre, et cinquante à celui de la marine.

28 Germinal an IV. Le ministre de la marine nous informe d'une arrestation importante : Sidney Smith, celui qui brûla nos vaisseaux à

Toulon, et qui cette fois encore a eu la mission de les brûler au Havre, vient d'y être pris. Il avait mouillé dans la nuit sur cette rade, avec le *Diamant*, qu'il commandait, puis il était passé sur le corsaire le *Vengeur*, dont il s'était emparé. Plusieurs embarcations sorties du Havre l'ont attaqué et forcé à se rendre. Des fagots soufrés et autres matières combustibles, trouvés sur son bord, n'ont laissé aucun doute sur le projet de cet incendiaire. Le Directoire ordonne de traduire à Paris Sidney Smith. On voudrait le traiter comme espion; c'est la manière de voir de Merlin, qui a beaucoup de savoir dans beaucoup de lois, mais qui ne connaît pas celles de la guerre et les droits de ceux qui en sont les auteurs. Une attaque à force armée est un acte militaire, quels que soient l'arme employée et le poste contre lequel elle est dirigée. Voilà les principes que je rappelle à mes collègues et sur lesquels j'ai bien de la peine à les convaincre en présence du ministre Merlin, dont le cerveau étroit et subtil ne peut être rien de plus que celui d'un procureur. Déjà d'ailleurs le gouvernement anglais réclame Sidney Smith, et menace de réciprocité si on attente à la personne de cet officier : « C'est sur vous, dis-je à Merlin, que la réciprocité aurait ses droits.... » Merlin cède à cette raison, qu'il croit sérieuse de ma part; il laisse le Directoire se rendre à mon opinion. Tout jugement de Sidney Smith est ajourné : il restera seulement prisonnier, et sera détenu dans une maison à Paris.

Au moment où nous commençons à mettre à la raison la Vendée proprement dite, et à y rétablir la paix, l'insurrection semble n'avoir fait que changer de place, et vouloir se reporter sur les contrées limitrophes. Le département du Cher est troublé par des rassemblements fanatiques et royalistes; les insurgés se sont réunis au district de Sancerre; nous apprenons que le 11 germinal, le tocsin a sonné dans nombre de communes, la cocarde blanche a été arborée; les rebelles se sont emparés de Sancerre aux cris de : « Vive le

Roi! Vive le Pape! » Ils ont abattu les arbres de la liberté, brûlé les registres de l'administration. Au premier avis de ces troubles, le Directoire fait partir de Paris quinze cents hommes, et donne ordre à Hoche d'y joindre trois mille hommes avec du canon. Voyant marcher des troupes déterminées et qui entrent dans Sancerre, les brigands l'évacuent, et prennent position dans un village des environs. Nos républicains les attaquent; plusieurs sont tués sur le champ de bataille; parmi les morts se sont trouvés des prêtres. On a pris leurs armes, leurs drapeaux blancs; les fuyards ont demandé grâce; les chefs seulement ont été mis en jugement. Enfin tous les rassemblements sont dissipés et la tranquillité est rétablie.

CHAPITRE VI

Proclamation du Directoire aux armées. — Bataille de Montenotte. — La Trésorerie contraire au Directoire. — Le corps législatif la place dans ses attributions. — Lacune dans la Constitution de l'an III. — Intrigue des émigrés en Hollande. — Le Directoire y pourvoit. — Victoire de Millesimo. — Le général Provera prisonnier. — La légion de police de Paris travaillée par des agitateurs. — Envoyée aux armées. — Sa désobéissance. — Sa peine. — Inconvénients graves des troupes établies dans les villes. — Nécessité des gardes nationales. — Brillants succès de l'armée d'Italie. — Le territoire de Bâle fournit le passage à l'armée de Condé. — Dépêche énergique du Directoire. — Bons effets de sa conduite loyale. — Son système de finances fondé sur la bonne foi. — La situation de la France s'améliore. — Ses relations avec le reste de l'Europe. — Embargo mis sur nos navires à Hambourg. — Satisfaction qui nous est donnée. — Le problème de la République va être résolu. — Les commissaires aux colonies. — Pourquoi le choix en est difficile. — Le gouvernement s'affermit. — Symptômes. — Recherché au dehors et au dedans. — Affluence de nouveaux courtisans. — Assentiment des hommes les plus distingués. — Benjamin Constant. — Il offre au Directoire son début. — Sa première brochure. — Il m'est présenté par Mme de Staël. — Quel était l'homme ou la femme. — Protestations à l'égard de Mme de Staël. — Portrait du jeune Benjamin Constant. — Paroles qu'il m'adresse. — Bredouillement. — Démosthène. — M. de Jouy. — Le mouvement perpétuel. — Mme de Staël vient au secours de son protégé. — « Il ne faut pas lui arracher les yeux. » — Cela était-il possible. — M. Elzéar de Sabran. — Analyse de la brochure. — Application des théories de l'auteur faites par lui-même. — Lettres de satisfaction à Bonaparte et aux généraux en chef. — Noms des soldats qui se sont distingués. — Mot de Rewbell. — Prise de Mondovi. — Savantes

dispositions de Bonaparte. — La Cour de Turin. — Amnistie proclamée par Hoche. — Soumission des Vendéens. — Suède et Russie. — Parti russe en Suède. — M. de Choiseul ministre de Louis XVIII à Vienne. — Conduite de l'Autriche. — Quirini fait sortir les Bourbons de Vérone. — Déférence pour le Directoire. — Négociations avec la Toscane. — Réorganisation de la garde nationale. — Principes d'administration. — Le général Colli. — Propositions de paix à Bonaparte. — Réponse évasive de celui-ci. — Gages qu'il exige. — Faute qu'il commet. — Réception des drapeaux pris en Italie. — Rassemblement de troupes allemandes. — Prétexte. — Le Directoire s'explique avec la Prusse. — Sacrifices secrets au profit de cette puissance. — Injonction à Louis XVIII de sortir de Vérone. — Carlotti. — Conditions imposées par Louis XVIII. — Protestations du podestat. — Réponse du prince exilé. — Mon opinion. — Bonaparte fait espionner les Bourbons. — Motifs de sa conduite. — Vie de Louis XVIII à Vérone. — Le comte de Lille. — Où il va en quittant Vérone. — Le comte d'Avaray. — Louis XVIII reconnu à l'armée de Condé. — Conduite des puissances à son égard. — Il prend au sérieux son rôle de roi. — Son caractère. — Ce qu'était alors l'armée de Condé. — Régiments de quatre hommes. — Simulacre de revue. — Gravité du Roi et du prince de Condé. — Ce que fit le général autrichien. — Proclamation de Bonaparte à l'armée d'Italie. — Soumission de Scépeaux et de ses chouans. — Combat de Fondi. — Mort du général Laharpe. — Suspension d'armes. — Paix avec le roi de Sardaigne. — Pont de Lodi. — Beaulieu battu. — Inquiétudes de Bonaparte sur son commandement. — Son opposition au mariage de sa sœur Pauline avec Fréron. — Comment il prend la défense de la morale.

Tandis que la force de nos armes, unie à l'habileté de la politique, décide la soumission de la Vendée et l'affermissement du nouveau gouvernement dans ces contrées si longtemps malheureuses et bouleversées par l'intrigue royaliste, il faut user doublement de cet intervalle de soulagement dans l'intérieur, pour porter tous nos moyens contre l'en-
5 Floréal an IV. nemi extérieur. Le Directoire, dans une proclamation aux armées, leur annonce l'ouverture de la campagne; il les invite à un dernier et grand effort pour obtenir une paix honorable, à laquelle se refusent encore nos ennemis. Il informe les Conseils que la campagne a commencé en Italie,

le 20 germinal, par une victoire importante. Nous avons fait deux mille prisonniers, et tué deux mille hommes à l'ennemi. La bataille s'est donnée à Montenotte contre les Autrichiens et les Piémontais.

Je n'apprendrai point que l'argent est le nerf de la guerre : il l'est surtout pour un gouvernement qui commence. La Trésorerie avait trois commissaires, dont les opinions ne passaient pas pour être favorables au Directoire. Le corps législatif, dont la mission semblait être de chercher des parties faibles au Directoire, crut en trouver une, qu'il pouvait saisir; il décréta que la surveillance de la Trésorerie lui serait soumise. C'était soustraire à l'action du gouvernement cette administration, sans laquelle il ne pouvait marcher, et qui pouvait l'entraver sans cesse, du moment qu'il n'avait point d'autorité sur elle. Il ne faut point sans doute que le pouvoir exécutif puisse s'attribuer les fonds qu'il est appelé à répartir; il ne faut pas que cette répartition soit laissée à son arbitraire; il faut enfin, comme cela a été depuis judicieusement réclamé par les orateurs de diverses assemblées, que les crédits du gouvernement soient accordés pour des spécialités : mais ces spécialités étant fixées, du moment qu'elles ne sont point violées, et que chacune reste dans sa sphère, on ne doit point disputer au pouvoir exécutif le droit de donner à chacune de ces sphères la direction qui en est le mouvement et la vie. L'omission laissée à cet égard, par la Constitution de l'an III, dans l'organisation et les attributions du pouvoir exécutif était donc un vice réel. De funestes conséquences s'y rattachent à mesure du développement des autres principes de division entre les deux grands pouvoirs.

En tête des opposants que le Directoire aura à combattre, du premier au dernier jour de son existence, il faut sans doute ranger les émigrés. Car l'établissement de la République et son organisation ne sont sans doute qu'une vic-

toire remportée sur l'émigration; et le Directoire, qui est la première représentation régularisée de cette victoire, ne peut manquer d'être le point de mire des émigrés, qui, toujours terrassés sur le champ de bataille où on les a beaucoup moins vus qu'ils ne l'ont dit, ne peuvent plus se présenter en ligne nulle part. Suivant le caractère et le principe des Cours, ils se sont complètement résignés aux manœuvres, au dehors comme au dedans. Ils espèrent nous aliéner nos amis et nous susciter des ennemis. C'est ce que nous apprennent des dépêches venues de Hollande : elles nous informent que, reçus sur cette terre qui devrait être au moins pour eux celle d'une neutralité protectrice, où ils trouveront le repos, les émigrés veulent troubler le nôtre par de nouvelles machinations. Le Directoire, heureusement, n'est point sans défense de ce côté; armé du traité d'alliance qui existe entre les deux républiques, le Directoire réclame l'exécution de l'article 22. et il exige que les émigrés machinateurs soient promptement éloignés.

Victoire de l'armée d'Italie. Les armées autrichiennes et piémontaises ont éprouvé à Millesimo une grande défaite. Elles ont perdu dix mille cinq cents hommes, leurs canons, des drapeaux, des magasins et des bagages, le général Colli, commandant en chef de l'armée piémontaise, et Provera celle des Autrichiens. Ce dernier s'est rendu prisonnier de guerre avec ses troupes.

Lorsque l'élan militaire donné à la nation depuis Jemmapes, Fleurus et tant d'autres victoires peut si bien présager l'avenir, et montrer la carrière de gloire qui sera suivie par les armées françaises, nos ennemis ne manquent pas de reconnaître qu'ils n'ont rien à attendre que de nos divisions, et que c'est dans l'intérieur qu'ils doivent porter leurs coups. Tous les complots sont donc en activité; nous sommes avertis que la légion de police créée pour faire le service de sûreté de la ville de Paris est travaillée par des agitateurs; au lieu

de garantir l'ordre, elle inquiète les autorités et les citoyens. Divers partis avaient fait entrer dans la légion de police les hommes qu'ils croyaient leur être dévoués. De pareils éléments ne pouvaient que préparer de malheureux résultats : je les prévis. La légion ne fut pas moins organisée contre mon avis : je voyais dès le principe le danger d'une garde prétorienne ; j'avais voulu une garde simple de police secrète, qui, tout entière à ses devoirs, ne s'occupât pas de politique. L'ancien guet de Paris avait des institutions. La plupart des soldats du guet étaient des pères de famille sédentaires, intéressés au repos public et voués à son maintien ; on avait craint de rétablir ce qu'on avait appelé les *Tristes à pattes* ; on avait voulu faire du nouveau, et la légion de police avait obtenu la préférence. Mais elle n'avait nullement rempli le but ni l'honneur de son mandat. Le Directoire, malgré toute sa confiance apparente dans la légion de police, avait bientôt reconnu qu'il ne pouvait s'y abandonner, il les surveillait depuis longtemps : il juge le moment arrivé d'écarter le péril. Nous arrêtons que la légion de police sera envoyée aux armées, où elle se distinguera sans doute par une discipline égale à sa bravoure. C'était mon opinion personnelle et encore mon espérance : je connaissais dans la légion de police de sincères patriotes et d'excellents militaires. Plusieurs démentirent ma loyale confiance, et les 2e et 3e bataillons refusèrent d'obéir. Nous fûmes obligés de dissoudre cette légion, et, pour en effacer même le nom, de l'incorporer en la disséminant dans les différents rayons de l'armée. Voilà l'inconvénient des corps qu'on établit dans les capitales, en les mettant dans le secret de la politique qu'on les appelle à soutenir. On en fait tantôt des prétoriens, tantôt des janissaires, des gardes impériales. L'unique devoir des soldats doit être désormais de défendre les frontières. Le dépôt des cités ne doit être remis qu'aux gardes nationales, c'est-à-dire à elles-mêmes. Si quelque rigoureuse circonstance fait dévier du

principe, on y est toujours rappelé par les conséquences les plus funestes.

Depuis que Bonaparte a fait sa première apparition sur le théâtre de la guerre, ses historiens et lui-même se sont assez et trop occupés peut-être d'attribuer à sa personne exclusivement l'honneur de ce qui a été fait d'important dans la guerre comme dans la politique. Il s'est tellement emparé de toutes les pages, de toutes les annales, qu'il semble y avoir pléonasme continuel à en parler encore. Je ne prendrai point dans cette satiété le droit de supprimer de mon récit ce que la conduite actuelle de Bonaparte nous offrira de réellement digne de mémoire. Or la campagne d'Italie, qui commence dans l'année IVe de la République, présente certainement un grand sujet d'étonnement et d'admiration. On voudrait vainement contester la capacité supérieure de celui qui la dirige. Lorsque le guerrier qui débute aura parcouru une longue carrière, et qu'on aura vu se succéder une longue suite de faits gigantesques, peut-être ceux qui voudraient rendre à Bonaparte la justice la plus fondée, reviendront-ils avec le plus d'autorité s'appuyer sur ses premières campagnes d'Italie; il est vrai qu'elles ont pour principal mobile la puissance de la Révolution et l'ardeur de la liberté; que si ces nobles sentiments ne sont point dans le cœur de Bonaparte, ils sont au moins dans sa bouche, et que la masse sincère qui les accepte est transportée d'enthousiasme. Que ne peut alors un général habile qui a jugé les ressources que lui fournit la Révolution, en mettant sous sa main tous les vaillants soldats qui viennent d'être créés depuis quatre ans sur le champ de bataille où ils se sont déjà immortalisés. C'est maintenant à son propre compte que Bonaparte va prendre la gloire et les talents de tant de héros formés par la République.

Les armées ennemies viennent encore d'être battues en Italie: nous apprenons que les Piémontais ont évacué le camp de Ceva et perdu deux mille hommes le 26 germinal. Nous occupons Monte-

simo (*sic.* Millesimo?), Dego et Saint-Jean, les positions les plus importantes. La vallée du Tanaro nous est ouverte. L'armée piémontaise sera bientôt complètement détruite. Le gouvernement sarde va se détacher de la coalition.

Une attaque des frontières de France par le territoire de Bâle est préparée par l'armée de Condé. Le Directoire en est averti. Il fait prévenir l'administration du canton que s'il ne sait pas faire respecter sa neutralité et son territoire, et s'il souffre le passage des ennemis de la République, le Directoire considérera comme responsables les autorités suisses, et prendra contre elles les mesures convenables pour garantir les départements frontières.

Au milieu de toutes les idées et de tous les plans qui ont assailli le Directoire à son arrivée, il n'a point méconnu que l'établissement d'une république n'est pas moins un engagement moral qu'une immense gageure politique. Nous avons franchement cherché ce qui était le plus juste et le plus honnête; nous avons repoussé des ressources qui nous étaient offertes, quand elles s'écartaient de ce principe. Ainsi nous avons refusé les produits des jeux, et fait fermer les maisons qui en étaient les repaires. Ce sentiment d'honneur a prévalu et donné des résultats réels, car le numéraire, depuis si longtemps disparu, revient à la suite des papiers-monnaies qui n'existent plus. Le crédit commence à reprendre. La nation semble proclamer qu'elle se confie à notre loyauté. Nous voulons soutenir ce généreux mouvement par la fidélité aux engagements. Voilà notre système de finances; nous en recueillons déjà les heureux fruits. La situation de la France s'améliore, et devient imposante au dehors. La Hollande est libre, la maison d'Orange en est chassée; la navigation de l'Escaut est ouverte; nous possédons la Belgique et la Savoie. Des relations amicales sont établies avec l'Espagne; l'Empire ottoman nous est dévoué; la cause est commune entre nous et les États-Unis. La Suède et le Danemark nous assurent une bienveillante neutralité.

Un embargo mis sur les navires français qui se trouvent à Hambourg a nécessité de la part du Directoire une forte réclamation. Le gouvernement hambourgeois s'est empressé d'envoyer à Paris un sénateur pour régler cette affaire. Le Directoire a eu satisfaction, aussitôt qu'il l'a demandée.

Nos institutions se consolident. Les factions seront réprimées : si le Directoire est secondé par la législature, tout permet d'espérer que l'organisation de la Constitution de l'an III s'achèvera, et que le problème de la République sera résolu pour la France.

Plusieurs séances ont été employées au choix des commissaires qui doivent être envoyés dans les colonies. La dis-

cussion, très animée, qui a occupé le Directoire, n'a pas eu pour résultat la nomination d'hommes complètement faits pour une pareille mission. Plus le pouvoir délégué doit s'exercer au loin, plus ceux à qui vous l'accordez doivent être choisis avec scrupule. Malheureusement tous ceux qui se destinent à passer les tropiques ne sont pas les hommes les plus satisfaits de leur pays, et pour lesquels leur pays ait le plus d'estime. S'ils y jouissaient de tout ce qui nous y attache, seraient-ils si impatients de l'aller chercher ailleurs? Moi aussi, j'ai eu dans ma jeunesse le besoin du déplacement et l'amour des voyages. Je ne pense pas cependant donner des raisons pour m'accuser, sans croire non plus qu'il me fût bien difficile d'en trouver pour ma défense. Je dirai avec vérité que le tourment de la vie ascendante du premier âge, qui était à peine celui de mon adolescence, que la curiosité toute naturelle de voir du pays furent la seule cause de mes voyages; qu'ils n'eurent aucun calcul ni aucune pensée d'intérêt pour point de départ; qu'enfin cette première époque de ma vie en est la plus innocente, et je pourrais dire celle de ma virginité même.

Au moment où le Directoire, déjà tranquillisé sur l'organisation de ses armées, a pu évaluer les forces qui leur seront nécessaires contre tant d'ennemis extérieurs, de manière à pouvoir disposer encore des combinaisons lointaines et des expéditions outre mer, on peut déjà reconnaître l'ascendant du système nouveau. Ce qui me persuade davantage que notre gouvernement s'affermit et que les actions du Directoire, si l'on peut ainsi dire, « deviennent assez bonnes sur la place de l'Europe », ce n'est pas seulement les expressions de politesse et de coquetterie que nous recevons de tous les gouvernements qui ont recherché la paix et semblent satisfaits d'entrer avec nous dans des relations fraternelles, c'est que les répugnances intérieures paraissent se calmer. Les réfractaires à la liberté, les récalcitrants contre la République com-

mencent à s'amender. Des personnages qui se sont tant récriés contre la nouvelle organisation, à l'époque du 13 Vendémiaire, reconnaissent qu'ils ont pu se tromper. Plusieurs sollicitent auprès de nos collègues et de moi la permission d'être admis à nos appartements du Luxembourg, pour nous offrir leurs regrets du passé, leur dévoûment pour l'avenir. Je ne m'en rapporte pas tout à fait sans doute à leurs compliments et à leurs génuflexions : ce sont les manières, les principes qui entraient dans l'éducation de l'ancien régime, dont j'ai vu les derniers moments; et cette servilité, qui déplut toujours à la fierté de mon caractère, fut peut-être l'un des premiers mobiles qui m'ont fait accepter la Révolution comme la représaille de l'honneur et le redressement nécessaire des droits de l'espèce humaine avilie et courbée.

Mais, sans me féliciter davantage de nos succès, prouvés par l'affluence des nouveaux courtisans, naguère émigrés, qui ne veulent plus l'être, ni même l'avoir jamais été, et qui déjà se précipitaient dans nos antichambres pour y disputer et y constituer en quelque sorte la domesticité, j'avoue que je ne pouvais être insensible à ce que ces déférences pour les premiers magistrats de la République montraient déjà de respect pour cette République, et de conviction résignée pour la supériorité de sa force. Si d'ailleurs nous devions ne pas nous faire illusion sur les sentiments de cette partie de la société, qui a toujours quelque chose à solliciter des gouvernements, et qui nous arrivait actuellement conduite par le besoin, nous recevions de plusieurs côtés des témoignages vraiment honorables et dont il était impossible de ne pas reconnaître la sincérité : tous les hommes les plus distingués de l'Europe et de l'Amérique s'associaient de cœur et de raison à notre entreprise de l'organisation républicaine de la France, nous soutenaient de leur estime et de leurs vœux ardents pour la prospérité de la République.

A cette époque, il fut fait hommage au Directoire d'une

brochure qui avait pour titre : *De la force du gouvernement actuel de la France, et de la nécessité de s'y rallier*. C'est le premier ouvrage, le début politique d'un jeune publiciste, alors inconnu, qui depuis a attaché tant d'éclat à son nom. C'est comme auteur de cette brochure que M. Benjamin Constant me fut présenté par Mme de Staël. Je ne dirai pas lequel des deux menait l'autre, lequel était l'homme ou la femme, car, quoi que la calomnie ait pu répandre, je proteste ici, à l'honneur de Mme de Staël, peut-être aussi intraitable que Mme Beauharnais disait l'être en parlant à Bonaparte avant son mariage, je proteste n'avoir jamais su réellement à quel sexe Mme de Staël appartenait. La virilité de ses formes, de sa figure, de son maintien, la manière dont elle portait ses vêtements, la force de ses conceptions intellectuelles, sa vigueur et son énergie exubérantes, tout enfin m'aurait porté à croire qu'elle appartenait plutôt à notre sexe qu'à l'autre, si elle n'avait donné des preuves incontestables du sien, par divers actes de maternité. Mme de Staël, tenant par la main M. Benjamin Constant, me dit : « Voilà un jeune homme prodigieusement spirituel et qui nous appartient : il se dévoue à la bonne cause; il est tout à fait des nôtres ». Le protégé de Mme de Staël était un grand jeune homme d'une tournure guindée, qu'on aurait pu trouver niaise; je ne pense pas qu'il le fît exprès pour préparer plus de contraste avec son esprit, quand il le montrerait. Des cheveux d'un blond ardent, que les malins auraient crus roux, des yeux petits qu'on aurait jugés de pareille couleur, si les besicles qui les couvraient n'eussent empêché de les apercevoir; une bouche fine, ironique, qui a l'air de se moquer de tout, de celui même qui la possède, et qui voudrait être encore plus moqueuse, s'il était possible : voilà M. Benjamin Constant à vingt-cinq ans.

Je remerciai Mme de Staël, attendant que le jeune néophyte exprimât quelque chose à son tour, lorsqu'il me

dit d'un air très embarrassé et faisant toutes sortes de mouvements de son grand corps gêné : « Citoyen Directeur, je serais bien heureux si l'opuscule que je prends la liberté de vous offrir pouvait vous être agréable ». Cette phrase fut débitée avec une épaisseur de langue et un bredouillage efféminé qui ne pouvait prononcer les *s* que comme *z*. J'ai su, depuis, que la prononciation de M. Benjamin Constant s'était améliorée; la France et l'Europe connaissent ses progrès et ses travaux à la tribune. Démosthène fut obligé de mettre des cailloux dans sa bouche pour se présenter devant le peuple d'Athènes. La difficulté vaincue par ses efforts persévérants l'a honoré davantage, parce qu'il a fallu qu'il fût l'homme de l'art pour se montrer celui de la nature; et il a été Démosthène! Aussi la circonstance que je rappelle de la première entrevue de M. Benjamin Constant, ne peut-elle que marquer davantage le mérite de celui à qui son cœur et sa résolution ont dans la suite donné l'organe que la nature semblait lui avoir refusé. Cependant j'étais peiné de voir M. Benjamin Constant chercher en quelque sorte son discours dans l'agitation de son corps. Ses jambes et ses bras redoublaient d'action comme il arrive, m'a-t-on dit, à l'académicien M. de Jouy, dont le mouvement perpétuel est incomparable. M. Benjamin Constant tirait ses paroles grasseyées avec un effort guttural; j'aurais voulu le consoler, lorsque Mme de Staël, avec sa volubilité capable de soutenir tous ceux qui auraient failli, vint au secours de son ami. « C'est un bon citoyen, un homme de courage et qui pense bien. Voyez au moins le titre de sa brochure. » Je lus ce titre : *De la force du gouvernement actuel de la France*, *et de la nécessité de s'y rallier*. « Je vous avoue, madame, dis-je à Mme de Staël, que ce titre est bien aimable : si l'auteur, comme je n'en doute pas, a parlé de conviction, je reçois son hommage avec un double plaisir. — Cette brochure vous ralliera beaucoup de monde, dit Mme de Staël :

elle vous vaudra des bataillons; allons, citoyen Directeur, prenez cela sérieusement et sans froideur. Certainement un auteur qui apprend peut-être toute sa force à un gouvernement qui l'ignore, et qui la démontre à ceux qui voudraient la nier, un pareil auteur mérite bien qu'on ne lui arrache pas les yeux. » Je ne pus m'empêcher de rire en entendant ces derniers mots, car je ne pensais nullement à arracher les yeux à M. Benjamin Constant; et si j'avais eu une si folle idée, je ne sais pas comment il eût été possible de l'exécuter. M. Benjamin Constant m'avait paru à la lettre n'avoir pas d'yeux, mais seulement deux petites prunelles d'albinos, telles que celles de M. Elzéar de Sabran, enfoncées et cachées encore par ses besicles qui n'en laissaient rien découvrir.

Après avoir quitté Mme de Staël, ou plutôt quand elle eut bien voulu me quitter, je lus, dès le soir même, la brochure de M. Benjamin Constant, et je ne tardai pas à reconnaître que, suivant l'expression de Mme de Staël, il n'y avait pas lieu d'arracher les yeux au jeune publiciste. En parlant des hommes qui méritent l'estime, M. Benjamin Constant prétend qu'ils doivent se rapprocher du gouvernement, et non le gouvernement de ces hommes. Il désire l'affermissement de la République, à laquelle il lui semble qu'est attaché tout ce qu'il y a de noble et de grand dans les destinées humaines : il est loin de sa pensée, ajoute-t-il, d'écrire contre aucun gouvernement, d'inviter aucun État monarchique à renoncer à la Royauté, aucune aristocratie à adopter les formes démocratiques; mais il doit exhorter une nation qui se gouverne par ses représentants, à rester fidèle au gouvernement représentatif : il traite fort mal la Convention nationale, qui n'est plus; et peut-être un peu trop bien le Directoire, qui est debout.

Les observateurs, qui jugent le temps présent et préjugent l'avenir, auraient avec regret aperçu dans l'auteur un homme

fort disposé à donner droit à la force, et à accorder une bienveillance générale aux gouvernements de fait, sans s'informer de leur principe moral; si dans la suite M. Benjamin Constant n'avait développé ses théories par les applications les plus généreuses; et s'il n'avait prouvé, par le sentiment le plus pur d'humanité et de liberté, qui a dicté tous ses discours, que les gouvernements n'auront jamais droit à ses égards que lorsqu'ils respecteront ceux dont ils tiennent l'existence.

Les plus grandes récompenses décernées jusqu'alors par la Convention aux armées qui avaient remporté les plus éclatants triomphes sur l'ennemi, avaient consisté à décréter qu'« elles avaient bien mérité de la patrie ». Le Directoire n'a pas à sa disposition d'autre mode de récompense; et les armées républicaines n'ont pas d'autre pensée. Voir rendre justice à leur conduite par quelques mots de félicitation est le contentement de tous les vœux, l'accomplissement de leur destinée. Le Directoire arrête qu'il sera écrit une lettre de satisfaction au général Bonaparte, ainsi qu'aux généraux qui se sont distingués dans les combats qui ont eu lieu depuis l'ouverture de la campagne. Je propose de charger le ministre de la guerre de demander aux états-majors des armées les noms des soldats qui méritent une distinction particulière. Rewbell appuie mon idée. « Gardons-nous, dit-il, de trop faire et de tout faire pour les généraux en chef : ils ne sont pas sujets à s'oublier eux-mêmes. » Bonaparte, qui n'a point encore quitté ses épaulettes de laine des premières années, conserve jusqu'ici les dehors de la modestie dans ses discours comme dans ses vêtements : c'est au nom de la liberté que sont faites ses proclamations; il recommande la discipline aux troupes, et fait des exemples sévères de ceux qui l'enfreignent. Il nous transmet comme une preuve de ses dispositions à cet égard le jugement qu'il a fait prononcer contre un simple sapeur qui a été condamné à la peine de

9 Floréal an IV.



mort et exécuté pour avoir été à la maraude. Ce malheureux s'appelait La Tombe. Il a laissé en mourant, à ses camarades, un adieu qui est un vrai testament d'honneur. Bonaparte nous envoyant toutes ces pièces croit donner une preuve de vertu romaine. Pour que l'application eût tout son mérite, il faudrait qu'elle fût faite aux généraux qui déjà ont commis des exactions bien autres que celles des soldats, et que le général en chef paraît plutôt encourager que défendre.

L'armée d'Italie, après un combat glorieux, a pris possession de Mondovi. Les dispositions de Bonaparte, bien conçues, ont été admirablement exécutées. Des manœuvres savantes de l'ennemi n'ont pu le garantir d'une défaite. La consternation est à la Cour de Turin. Elle s'est adressée à l'ambassadeur d'Espagne pour des ouvertures de paix. La plupart des rebelles de la Vendée ont profité de la proclamation d'amnistie faite par le général Hoche : ils se sont présentés aux divers cantonnements pour faire leur soumission; les émigrés et quelques-uns des plus fanatiques se sont retirés vers les chouans. La justice du général Hoche, la confiance qu'il a inspirée, avancent la pacification.

La correspondance de Pétersbourg annonce qu'une armée russe se rassemble sur les frontières de la Finlande. La Suède réunit aussi beaucoup de troupes, sur son extrême frontière. On est en présence : les hostilités ne peuvent tarder d'avoir lieu. On croit qu'il y a parmi les Suédois un parti russe qui parle cession et arrangements.

M. de Choiseul, ci-devant ambassadeur à Constantinople, arrive à Vienne chargé des affaires du Roi, qui réside à Vérone. L'Autriche a exigé qu'il ne déploierait aucun caractère public. Le ministre de Venise, Quirini, allant au-devant des convenances présumées de la République française, prend au nom de son gouvernement l'engagement de faire éloigner du territoire de sa république les membres de la famille des Bourbons qui peuvent s'y trouver encore, et auxquels il n'a été dans le temps accordé d'asile que sur l'approbation du Comité de Salut public. Déjà le Directoire, pour obtenir, n'a plus à demander ni à désirer.

Le Directoire fait notifier au grand-duc de Toscane qu'il rompra toute neutralité si Son Altesse donne passage aux troupes napolitaines qui voudraient se joindre à celles du roi de Sardaigne. Le Gouvernement toscan, qui a toujours mis de la mesure dans ses décisions, a cru devoir réclamer l'intervention de la Cour d'Autriche.

Le Directoire, pensant qu'au milieu de toutes les difficultés qui peuvent être suscitées encore contre le nouvel établissement constitutionnel, la force du gouvernement réside dans la nation, et que c'est à elle qu'il faut se remettre des soins de l'ordre, s'occupe de la réorganisation de la garde nationale. Il demande une loi pour forcer les retardataires à s'inscrire et à remplir leur devoir de citoyens. Je répète à mes collègues que la saine politique est avant tout de ranimer l'esprit public; d'éviter toute division dans les grands pouvoirs de l'État; d'user avec beaucoup de discrétion des destitutions; d'accueillir et d'honorer les républicains, de les protéger, les encourager, leur témoigner de la confiance, et de les appeler aux fonctions publiques.

Le général Colli, commandant en chef l'armée sarde, prévient Bonaparte que le Roi a envoyé à Gênes des plénipotentiaires pour traiter de la paix. Il propose, dans l'intérêt de l'humanité, que les hostilités soient suspendues pendant la négociation. Quoique plusieurs mouvements et des paroles échappées à Bonaparte indiquent déjà une certaine velléité de marcher seul, et de s'affranchir de l'autorité civile, dont il n'est que l'agent militaire, il sent qu'il est encore nécessaire de se retrancher derrière son gouvernement. C'est pour lui une ruse de guerre et de diplomatie : il répond en conséquence au général Colli que le Directoire s'est réservé le droit de faire des traités; que du Directoire doivent émaner les pouvoirs à donner aux ministres qui seraient envoyés à Gênes; que les ministres sardes qui sont à Gênes, en se rendant à Paris pourront accélérer la négociation; mais que toute suspension d'armes est impossible, à moins que deux des trois places qu'il désigne, Coni, Tortone et Alexandrie, ne soient mises à sa disposition.

Le roi de Sardaigne consent à livrer Coni et Tortone; il eût livré de même Alexandrie si on n'eût pas commis la faute de lui laisser le choix.

Le 20 floréal, le Directoire a reçu avec solennité l'officier porteur des drapeaux pris aux ennemis par l'armée d'Italie. 20 Floréal an IV.

Le Gouvernement n'est pas sans éveil sur un rassemblement armé de Prussiens, d'Hanovriens, de Hessois et de Brunswickois, porté, dit-on, à soixante mille hommes, sous le prétexte de défendre la ligne de démarcation pendant la campagne. Des ordres sont expédiés pour assurer la Prusse que cette ligne sera respectée par es Français. Cette communication est appuyée secrètement par quelques sacrifices.

Le prétendant a reçu à Vérone, du gouvernement vénitien, l'ordre de quitter les États de cette république. C'est le mar-



quis Carlotti, noble véronais, qui a été chargé de faire cette notification au frère de Louis XVI. Le prétendant, qui n'avait été prévenu par aucun avis, a répondu de suite : « Je partirai; mais j'impose deux conditions : l'une, qu'on me présente le livre d'or, où le nom de ma famille est inscrit, afin que je raye ce nom de ma main; l'autre, qu'on me rende l'armure dont mon aïeul Henri IV a fait présent à la république. » Le podestat de Vérone a fait, sur cette réponse, une protestation qu'il a envoyé porter au prince par le même noble véronais. Le prétendant lui dit : « Je ne reçois pas les protestations de votre podestat; je ne recevrais pas davantage celles du Sénat. Je partirai aussitôt que je recevrai mes passeports; mais je proteste dans ma réponse; je me le dois, ne pouvant oublier que je suis le roi de France. »

La dignité de cette conduite pouvait être regardée comme un ridicule par ceux qui ne considéraient que la distance où les triomphes de la République paraissaient tenir la famille des Bourbons à l'égard de la France. Tout convaincu que je l'étais moi-même de la force invincible de la République, si nous parvenions à l'organiser, je n'en appréciais pas moins ce que présentait d'honorable la fermeté d'un prince malheureux. Je n'ai jamais cru qu'il fût au pouvoir d'aucun triomphe, même le plus définitif, d'enlever à un caractère constant la place historique qu'il prend toujours par son propre poids en dépit des oppositions contemporaines.

C'est du général Bonaparte, qui à peine arrivé en Italie y avait déjà établi une police, que le Directoire avait tenu les premiers renseignements sur le séjour et sur ce qu'il appelait le danger du séjour de Louis XVIII dans les États vénitiens. C'était par « sentiment de haine contre les tyrans, par dévoûment aux premiers magistrats de la République », qu'il avait le premier excité notre attention, et provoqué la mesure d'expulsion de la famille des Bourbons. Je ne dirai pas que le délire de son ambition, quoiqu'elle remonte aux

plus anciennes dates, lui eût fait déjà voir des concurrents au trône dans les Bourbons survivants. Il voyait au moins dans cette rigueur déployée contre eux le moyen d'acquérir un titre de plus de ce patriotisme dont à Toulon et au 13 Vendémiaire il avait brigué l'honneur. Cependant, dans tous les détails qu'avait obtenus par ses espions le général en chef de l'armée d'Italie sur le train de vie du Prétendant, il n'avait rien pu énoncer en ses rapports policiers qui fût trop défavorable à ce prince. La vie privée de Louis XVIII à Vérone était des plus réglées. Dès huit heures du matin il était habillé, décoré des marques de ses ordres, et ceint de son épée : il passait une grande partie de la matinée à écrire, et alors n'était visible que pour son chancelier. Sa table était frugale. Après le dîner, il donnait quelques audiences; puis il se renfermait chez lui : on l'entendait quelquefois se promener avec beaucoup d'agitation. Vers le soir, ses esprits se calmaient; et il se réunissait à ses courtisans pour entendre quelques lectures. Ne sortant jamais, il ne rendait aucune visite à Vérone, ni dans les environs : il lisait exactement le *Moniteur* et les principaux papiers publics qui s'imprimaient en France : il portait toujours le nom de « comte de Lille », et lorsqu'un émigré présent lui donnait le titre de Majesté, de profonds soupirs s'échappaient de sa poitrine. Les espions de Bonaparte ne devaient point quitter Louis XVIII; et l'on peut dire que depuis ce moment il n'a jamais perdu de vue les Bourbons un seul instant. Quand Louis XVIII eut ses passeports, il prit (le 2 floréal an IV) la route de l'armée de Condé, où il devait se rendre comme gentilhomme français. Le 3 au soir, il arriva à Languna (*sic*), où il garda le plus grand incognito. Il n'était accompagné que du comte d'Avaray, et suivi que de deux domestiques. Il prit son logement à l'auberge, et ne vit absolument personne. Le lendemain, à la pointe du jour, il continua sa route par la Suisse, pour rejoindre l'armée de Condé.

Tandis que les armées de la République remportaient leurs plus éclatantes victoires, l'armée de Condé, apprenant la mort du jeune enfant qu'elle appelait Louis XVII, avait proclamé dans le camp l'antique formule : « Louis XVII est mort, vive Louis XVIII! » Ce simulacre d'un roi franc élevé sur le pavois au milieu des armées étrangères et d'une pompe religieuse pouvait toucher quelques cœurs sincères qui avaient conservé à la monarchie un attachement tenace; mais les puissances n'avaient point reconnu le nouveau roi. Ainsi, renié des étrangers comme des Français, repoussé partout, avec ce manque d'égards qui suit le malheur, pour que Louis XVIII prît au sérieux son rôle de Roi, il fallait une grande force de caractère. Les obstacles et les répulsions étaient bien autres ici que tout ce qui avait été opposé à Henri IV dans son temps; mais Louis XVIII avait cette énergie de volonté et, si l'on peut ainsi dire, cet acharnement à la couronne, qui lui avait persuadé qu'elle n'était ébranlée par aucun orage, et qu'elle restait irrévocablement fixée sur sa tête. Forcé, comme on l'a vu, à quitter Vérone, Louis XVIII ne se croyait pas moins Roi; et c'est tout à fait en cette qualité qu'il avait rejoint l'armée de Condé.

A l'époque que je rappelle, l'armée de Condé (si tant est qu'une pareille dénomination doive supposer la réunion d'un certain nombre d'hommes sous les armes), ce qu'on persistait à appeler l'armée de Condé n'était plus qu'une armée nominale. On y voyait à peine encore quelques pauvres déserteurs de tous les régiments de France, se croyant tous officiers, et conséquemment pas de soldats. Cependant, pour faire honneur à l'arrivée du Roi, on réunit ceux qui avaient servi dans un même corps, on les revêtit de l'uniforme de leur ancien régiment. On vit donc paraître des régiments de quinze, de dix et même de quatre hommes. Louis XVIII les passa en revue avec toute la solennité dont sa gravité faisait les frais. « Sire, voilà votre régiment d'Auvergne, disait

aussi sérieusement le prince de Condé. Voilà votre régiment d'Auvergne, votre régiment de Champagne, votre régiment de la Couronne, votre régiment du Languedoc », etc. Les tambours battaient aux champs, le canon tirait....

Malgré l'innocence de pareilles revues, le commandant en chef de l'armée autrichienne les défendit bientôt à ceux dont elles étaient l'illusion ou la consolation, le bruit de l'artillerie pouvant donner l'alarme sur la ligne. L'Autrichien nous fit en même temps la coquetterie de donner connaissance de cette mesure au général de l'armée républicaine, voulant ainsi marquer la relation des deux armées entre elles, et ne pas se montrer lié à l'armée de Condé. Ce n'était point à cette armée de Condé que la Providence avait réservé le miracle de remettre Louis XVIII sur le trône de ses pères!

Bonaparte, dans une proclamation, rappelle à l'armée qu'en quinze jours elle a obtenu six victoires : « Il nous reste beaucoup à faire, dit-il : ni Turin, ni Milan ne sont à nous; les cendres des Émile, des Scipion, des Brutus, sont encore foulées par les assassins de Basseville; l'orgueil des rois qui osent méditer de nous donner des fers, doit être humilié. Nous ferons la guerre en ennemis généreux : nous n'en voulons qu'aux tyrans. » 21 Floréal an IV.

Hoche rend compte que Scépeaux et les chouans sous ses ordres, dans les départements de la Mayenne et de la Loire, reconnaissent la République et déposent les armes.

Après avoir passé le Pô, l'armée d'Italie a livré combat à Fondi et exécuté des mouvements très habiles qui ont fait prendre le change à l'ennemi. Nous avons à regretter dans ce combat l'intrépide général Laharpe. Une suspension d'armes, à des conditions avantageuses pour la République, est conclue avec le duc de Parme.

Le Directoire annonce aux Conseils que la paix a été signée avec le roi de Sardaigne : les Conseils sanctionnent ce traité.

L'armée d'Italie a franchi l'Adda, et forcé le pont de Lodi, malgré toute la résistance de Beaulieu et tous les moyens de défense qu'il y avait rassemblés. Cette nouvelle victoire de l'armée républicaine

en Italie restera l'une des plus éclatantes. Beaulieu, écrasé, se dirige avec les débris de ses armées sur les États de Venise : Milan ne peut tarder de succomber.

Des soins militaires aussi sérieux que ceux dont Bonaparte est occupé, des succès aussi merveilleux que ceux qu'il a obtenus, sembleraient devoir suffire à l'âme la plus ambitieuse, et la préserver d'autres atteintes. Dans sa correspondance, il est tourmenté surtout de la crainte de se voir remplacé par un autre. Il croit qu'on veut faire Kellermann général en chef : on veut lui donner une division au fond de l'Italie; il ne peut être soumis à un Allemand, dont il n'estime point les principes et dont le ton lui déplaît. Il est vrai que Carnot, qui n'aimait nullement Bonaparte, avait fait donner un moment à Kellermann le commandement en chef de l'armée de Lombardie; mais cette décision n'avait duré que quelques heures, je l'avais fait révoquer aussitôt. Cependant Bonaparte, qui avait des intelligences dans notre conseil, et savait aussi bien ce qui se passait au Directoire que dans le cabinet de Louis XVIII, en avait été instruit : de là, sa colère et ses déclamations, ses prétentions à la mélancolie et ses menaces de retraite.

Préoccupé de tous les calculs de l'ambition de famille comme de l'ambition politique, Bonaparte craint maintenant d'avoir pour allié Fréron, dont il a de longue main recherché la faveur et sollicité la protection, tant à Paris au 13 Vendémiaire et avant cette journée que précédemment. A Toulon, la sœur Pauline s'est amourachée de ce Fréron qui a déjà vécu avec elle publiquement à Marseille. Dans la terreur de son amour-propre, Bonaparte me fait dire et m'écrit à ce sujet les choses les plus singulières. On voit dans ce détail toujours la ruse et l'obliquité de son caractère. Au lieu de donner avec franchise les motifs qu'un frère aîné peut avoir de s'opposer à une union où il ne trouverait pas pour sa sœur tous les avantages et les convenances qu'il a droit de

désirer, il faut maintenant qu'il vienne chercher des parties faibles dans la vie privée de celui dont il a été l'adulateur et le très humble serviteur, s'honorant d'être reçu dans sa société : il veut que Fréron ait déjà une femme, qu'il ait de cette femme des enfants. Ainsi, c'est au nom de la morale qu'il commet l'immoralité révoltante de ne vouloir pas laisser marier sa sœur à un homme qui a été son amant : il la réserve pour quelque général distingué, ou pour quelque prince d'Italie qui auront assez de supériorité pour être moins indifférents à ces sortes de choses.... C'est ainsi, sous le voile des mœurs dont on croirait qu'il prend la défense, que Tartuffe prépare ses projets ultérieurs.

CHAPITRE VII

Examen de conscience. — Mot célèbre de Danton. — Quels furent les premiers ennemis du Directoire. — Affaire de Babeuf. — Ce qu'était Gracchus Babeuf. — L'agent de police Bacon. — Poultier. — Prud'homme. — Babeuf et Bonaparte. — La conspiration dénoncée. — Le juge de paix Delorme. — Le général Blondeau. — Laignelot. — Ricord. — Vadier. — Amar. — Le général Rossignol. — Antonelle. — Chaales. — Buonarotti. — Germain. — Darthé. — Drouet. — But avoué de la conspiration. — Lettre de Babeuf au Directoire. — Mesures prises par le Directoire. — Mon opinion et celle de Rewbell. — Celle de Carnot. — Décision définitive du Directoire. — Sa proclamation. — Le système de bascule et le système de justice. — Instabilité de Carnot. — Rapport de Cochon. — L'adjudant général Jorry. — Félix Lepelletier. — Proposition bizarre de Revellière-Lépeaux. — L'agent provocateur Grisel. — Le député Bergoing. — On veut me rattacher à la Conspiration. — Le commandant Lefranc. — Germain. — Ma position par rapport aux babouvistes. — Tentatives de Cochon contre moi. — Ma conférence avec Rewbell. — Éclat au Directoire. — Protestations de mes collègues.

On a vu dans tout ce qui précède comme la fortune paraît sourire au nouveau gouvernement de la France. Nous pourrions nous croire à la véritable hygiène du corps politique; mais quand y arriverons-nous réellement? Quand notre patrie jouira-t-elle des avantages qu'elle doit à son courage et aux vertus du peuple français? Avant de retracer les obstacles

qui vont être semés sous nos pas, et qui nécessiteront d'autres luttes, j'ai besoin de m'examiner un moment moi-même, et de soumettre ma conscience au lecteur, qui jugera ce qu'elle a droit de réclamer dans ce qui va suivre, sur quelle ligne politique j'ai constamment marché.

Ayant dans mon cœur le besoin de la modération, de la justice, je puis dire de la générosité envers les faibles, les vaincus ou les malheureux, à quelque classe qu'ils appartiennent, je ne me suis pas défendu d'une vraie prédilection pour les hommes de notre parti que j'appelais et croyais de sincères républicains. C'étaient à mes yeux les soldats de la grande armée des hommes libres, dont je me trouvais l'un des chefs. Or le premier soin d'un général est bien d'abord de ne pas tirer sur ses propres troupes, mais de les éclairer, de les diriger, de les soigner, de pardonner beaucoup de leurs défauts à ceux qui sont braves au jour du combat. Ce combat était commencé depuis le premier jour de la Révolution, et il fallait bien reconnaître que, deux armées étant en présence, il fallait d'abord appartenir à celle dont je suivais l'étendard et la traiter au moins avec ménagement. C'est dans ce sens que Danton disait qu'« un patriote doit avoir trois fois tort avant qu'on sévisse contre lui ». Car lorsque notre ennemi est devant nous, le premier soin qui nous est imposé pour notre conservation, c'est de rester unis. C'est donc par l'intérêt bien entendu de la cause, autant que par sentiment, que ceux de nous à qui les circonstances viennent donner le pouvoir et la fortune qui les met en avant, doivent honorer et justifier leur élévation, en aidant et secourant les autres que la destinée a laissés en arrière. Cette morale pratique est celle dont je ne me suis jamais écarté : il semble qu'elle m'aurait pu mériter quelque reconnaissance, ou du moins quelques égards, de la part de ceux dont la position peu heureuse fut le premier titre de recommandation pour moi. Erreur et malheur à celui qui ferait quelque chose en ce

monde avec l'espoir de la reconnaissance, et à qui ne suffirait pas pour toute récompense le témoignage de sa conscience!

Si la délicatesse m'a retenu de citer les noms de tant d'individus qui ont eu la confiance de s'adresser à moi, et à qui j'ai répondu selon mon cœur et suivant la latitude de notre pouvoir collectif et de mes moyens personnels, pourquoi faut-il que des hommes qui vont lever les premiers le drapeau de l'insurrection contre le Directoire, et qui veulent la destruction des personnes comme des choses, qui veulent renverser les fondements de la nouvelle organisation sociale, soient précisément ceux qui semblent tenir de plus près à la cause du patriotisme? On pressent qu'il va être question de l'affaire Babeuf : elle a fait plus de bruit que d'éclat, mais il faut bien que j'en rende ici quelques détails, en raison du rôle qu'on a voulu m'y faire jouer.

Le Babeuf dont il s'agit, avec le prénom de Gracchus qu'il avait pris, n'est pas autre qu'un certain Camille Babeuf appelé par plusieurs biographes *François-Noël*, qui, plusieurs années avant l'exercice de ses fonctions d'administrateur du district de Montdidier, avait été accusé de faux et jugé par contumace à vingt ans de fers. Ce jugement, annulé par le tribunal criminel à défaut de forme, avait été, au moment de la formation du Directoire, dénoncé par nous à la Cour de Cassation. Je croirais m'unir à toutes les assertions que l'on est en général si disposé à admettre contre le malheur et la défaite, si je racontais comme des faits les bruits ajoutés dans ce temps-là à l'histoire de ce conjuré. Ses adversaires voulaient qu'alors il ne se fût sauvé que par les formes. Ce qu'il y a de réel, c'est qu'il était resté contre lui, à la suite de cette affaire, des préventions qui, forcées de s'arrêter judiciairement devant un acquittement légal, avaient néanmoins concouru avec les poursuites de l'opinion pour empêcher Babeuf de suivre une carrière politique. Ce sont ces difficultés

qui, faites pour désoler une âme honnête, doivent produire une double réaction sur une âme ambitieuse. On voulait que Babeuf fût dans la position des hommes dont parle l'historien de Catilina « qui ont besoin de nouveauté » pour réparer leurs affaires. Ce que dans ce cas on appelle remords et tourment de conscience peut fort bien n'être chez un cœur honnête que le sentiment de l'injustice, surtout lorsque, voisine de la flétrissure, elle ne laisse point sans traces celui qui en a été la victime. C'est ainsi que Babeuf put être porté au plus violent degré d'irritation contre un ordre social qui comporte en lui-même et recèle dans son sein de pareilles iniquités; c'est ainsi que Babeuf put être entraîné à s'élever contre la société elle-même, à franchir et à renverser toutes ses limites pour en appeler à la nature. Les invocations perpétuelles de Jean-Jacques Rousseau à la nature contre la société n'ont peut-être pas eu d'autre point de départ. Peut-être encore n'a-t-elle pas d'autre source que quelque première injustice sans réparation, cette bile implacable de Robespierre qui parut ne pouvoir s'éteindre ni s'apaiser dans le sang de ses adversaires, et ne plus reconnaître de but que l'extermination de la société tout entière.

J'avais depuis plusieurs mois été informé, par l'un de nos principaux agents de police, appelé Bacon, par le député Poultier, par le révolutionnaire Prud'homme, de tout ce que Babeuf tentait et suscitait, tant dans les faubourgs que dans les réunions. Bonaparte, lorsqu'il était général de l'intérieur, avait les yeux fermés sur les commencements déjà existants à son époque. Il fut même soupçonné de ne les avoir fermés que très volontairement jusqu'au jour où je l'avais forcé de prendre parti en faisant la clôture du Panthéon. Car, lié, de circonstances et de principes, avec les chefs et les subalternes de la démagogie par tous ses antécédents, l'auteur du *Souper de Beaucaire* avait dû les favoriser jusqu'alors dans ce sens que son ambition, qui àvait toujours gagné dans les divers

mouvements politiques antérieurs, ne pouvait que gagner encore ici et réellement sous beaucoup de rapports, et, à la différence près du costume et de la profession militaire, Bonaparte n'était pas moins que Babeuf dans la position d'un Catilina. Mais, de même que dans l'embarras et malgré la perplexité où il s'était trouvé, le 13 Vendémiaire, entre la Convention et les sections, il avait la première fois donné la préférence à la Convention, qui le fit général de division; ainsi, dans cette seconde circonstance, placé entre Babeuf et le Directoire, il avait donné la préférence au Directoire, qui pouvait le faire et l'avait fait général en chef. Il est vrai que je l'avais alors serré d'assez près pour que sa détermination, déjà conseillée par son intérêt, eût au moins le mérite du choix. D'après quelques paroles qui lui échappèrent depuis, on fut plus autorisé à croire que si l'on ne pouvait lui refuser l'action décisive de la clôture du Panthéon, il n'avait peut-être pas été, en partant pour l'Italie, sans quelque joie secrète de laisser derrière lui des ferments de discorde, avec lesquels nous serions aux prises lorsqu'il s'en trouverait heureusement séparé par son commandement éloigné. J'arrive aux faits qui doivent rendre à chacun ce qui lui appartient.

Informé, avec les détails les plus circonstanciés, de l'existence d'un complot médité avant la clôture du Panthéon, et qui touchait à l'exécution, et instruit très positivement du lieu où se rassemblaient les conjurés, le Directoire ordonna unanimement et sans hésitation que tous fussent arrêtés. Le lieu du rassemblement, rue Bleue, fut cerné par l'adjudant général Blondeau, attaché à la garde du Directoire, et l'expédition confiée au juge de paix Delorme. Ceux qu'on signalait comme les principaux étaient : Babeuf, auteur du *Tribun du peuple*, et prenant ce titre avec le nom de Gracchus; Laignelot; Ricord; Vadier; Amar, ex-conventionnels; le général Rossignol, Antonelle, Chaales, Buonarotti, Germain, Darthé, ex-secrétaire de Joseph Le Bon; Drouet, l'ancien maître de

poste de Varenne, ex-conventionnel, et alors député, nouvellement sorti des prisons de l'Autriche.

22 Floréal an IV. La conspiration devait éclater le 22 floréal. Son but, franchement et audacieusement énoncé dans les pièces saisies, était : l'établissement pur et simple de la Constitution de 1793, une Convention nationale soutenue d'un nouveau Comité de Salut public; le renversement et la déportation des Conseils, du Directoire, de l'état-major de la garnison de Paris. Les conjurés devaient s'emparer de la Trésorerie et de Meudon. La *mort* au surplus, la *mort* toujours à chaque ligne pour tout ce qui voudrait opposer la moindre résistance aux conjurés, et c'est au nom de la *mort* qu'ils s'appelaient sauveurs du peuple, hommes de la délivrance. Ainsi le but et les moyens, non moins violents les uns que les autres, étaient conséquents à tout ce système perturbateur. Non seulement ils voulaient se rendre maîtres de tous les postes civils et militaires, mais encore de toutes les propriétés, attendu, disaient-ils, qu' « il n'y a point de propriété » et qu'ils devaient mettre le peuple en possession et en jouissance du « bonheur commun ».... Ces actes d'un délire qui surpassait tous les délires précédents de la Révolution, étaient constatés par de nombreuses pièces authentiquement saisies, et que nous fîmes imprimer. D'ailleurs Babeuf, dans son interrogatoire, a reconnu toutes ces pièces élémentaires de la conspiration.

Renchérissant encore sur le contenu de toutes les pièces et sur les aveux incroyables livrés dans son interrogatoire, Gracchus Babeuf écrit au Directoire qu'on doit être convaincu, par la découverte de la conjûration, de la vaste confiance dont il est le centre, et des immenses ramifications qui s'y rattachent. Il ajoute que l'intérêt de la patrie devait empêcher l'éclat donné à cette découverte : « Regarderiez-vous, continue-t-il, comme au-dessous de vous de traiter avec moi de puissance à puissance? Je ne ferai point ici de dénégations : j'ai avoué et j'avoue plus haut encore la sainteté de la conspira-

tion dont j'étais un des membres. Déclarez qu'elle ne présente rien de sérieux; montrez-vous grands, généreux, et la patrie est sauvée! Les républicains vous couvriront de leurs corps. Gouvernez populairement si vous êtes peuple; vous savez la grande influence que j'exerce comme tribun, je m'en servirai pour vous concilier le peuple et je vous donnerai des garanties pour votre sûreté. » Cette lettre fort étendue présente-t-elle autre chose que l'œuvre d'un grand fou, qui a l'air de braver la mort et qui demande la vie?

Le Directoire, en informant les Conseils de la découverte de la conspiration, demanda l'autorisation de mettre les scellés sur les papiers de Drouet; il crut devoir aussi se faire autoriser à expulser de Paris les hommes dangereux : il considérait comme tels dans le moment les ex-conventionnels non réélus, les émigrés non rayés définitivement, et les étrangers. Ces propositions furent adoptées aussitôt.

Dans le moment même où l'on est frappé d'un grand péril, l'on ne songe qu'au besoin de le repousser, et tous les moyens sont bons quand ils paraissent mener à ce but. Un peu plus de réflexion nous apprend que la crainte d'un mal nous conduit dans un pire. Lorsque cette affaire était encore flagrante, nous ne tardâmes pas, Rewbell et moi, tout en ayant adopté sincèrement les premières mesures de répression, à reconnaître qu'on leur avait donné peut-être plus d'extension que n'en exigeaient les circonstances; qu'il fallait sans doute atteindre les vrais conspirateurs, exclure de Paris ce qui était réellement dangereux; mais ne pas envelopper les innocents en prenant pour coupables les hommes dont les opinions rapprochées des conspirateurs demeuraient inoffensives; que c'était multiplier les ennemis du gouvernement; qu'il fallait, au contraire, tout rallier, tout rassurer, et montrer plus que jamais la force du Directoire dans sa sécurité, unie à la fermeté qui ne se départit point de son système et qui peut marcher, avec l'ordre légal, au travers de toutes les factions. La

terreur s'était emparée de nos collègues, et peut-être couvrait-elle des sentiments moins avoués, ceux des haines particulières qui espèrent trop souvent se faire jour et obtenir des succès dans les crises publiques. Aussi mes réflexions, jointes à celles de Rewbell, furent-elles écartées : nous fûmes repoussés avec perte et sans discussion. Carnot, depuis notre installation, avait proclamé le premier que le Directoire devait gouverner et s'affermir par la sagesse et la modération; mais il n'avait peut-être pas renoncé autant qu'il le croyait, ou voulait le faire croire, aux manières du Comité de Salut public, qu'il cherchait à faire oublier, et il disait avec sécheresse : « La mort à ceux qui ont conspiré pour nous la donner : c'est la loi du talion; vous n'en finirez jamais autrement avec les Jacobins. »

Je répondais à Carnot que les Jacobins n'étaient pas nos seuls ennemis; qu'il ne fallait pas en augmenter le nombre en frappant les innocents; qu'il ne fallait pas surtout dédaigner et méconnaître l'existence du parti contraire, qui commettait dans le Midi les excès les plus odieux; qu'il fallait répression pour les perturbateurs, mais protection, justice pour tous les citoyens paisibles.... Je n'obtins rien encore le jour de ces débats; mais, le lendemain, Rewbell et moi revenant à la charge, nous décidâmes la majorité du Directoire à n'agir dans cette circonstance qu'avec calme et réflexion. Le Directoire n'entend point que des rigueurs nécessaires pour la sûreté publique deviennent des persécutions particulières contre les uns, et des encouragements d'impunité pour les autres : il faut que la loi règne sur tous et pour tous; il ne faut ni acceptions ni exceptions de personnes. Dans une proclamation qui exprime ces sentiments, le Directoire proteste qu'il réprimera toute réaction, et sévira contre les assassins des républicains du Midi.

Ces expressions, que Rewbell et moi nous avions eu beaucoup de peine à faire insérer, ne revenaient point à ce qu'on

appelle un système de bascule pour frapper des royalistes en dédommagement de ce qu'on devait frapper des républicains : c'était, au contraire, le besoin d'établir l'équilibre de justice dans la société. Pour entrer réellement dans ce système de justice, il aurait fallu destituer les chefs militaires qui protégeaient le système contraire. Rewbell demanda vainement qu'on prît des mesures de destitution et d'arrestation contre ces vrais coupables : Carnot paralysait tout, à cet égard : il y mettait une ardeur de volonté, une irritabilité, où je crains bien d'entrevoir le germe des funestes divisions qui éclatèrent plus tard, et qui malheureusement sont déjà semées.

Dévoué à Carnot, le ministre Cochon nous fit avec impatience son rapport sur la levée des scellés qu'il avait fait mettre chez le représentant Drouet. On avait trouvé quelques pièces assez insignifiantes, qui prouvaient peut-être bien quelques relations avec Babeuf, mais qui n'étaient pourtant pas de nature à justifier l'arrestation d'un représentant du peuple, sous prétexte de flagrant délit. Le ministre aggrava beaucoup les torts de Drouet, il insista avec virulence sur sa culpabilité; il voulait comprendre plusieurs députés, entre autres Laignelot et Ricord, et les associer aux conspirateurs. Ces deux ex-conventionnels, vivant dans la retraite, et tout à fait séparés des affaires publiques, où ils avaient éprouvé de grandes tribulations, me paraissaient devoir être au-dessus des soupçons qui autorisaient de pareilles recherches. Je trouvai qu'il n'y avait pas moins d'injustice à poursuivre aussi l'adjudant général Jorry, militaire honorable, plein de courage et de caractère, qualité fort peu vulgaire. Sans avoir de liaison avec Félix Lepelletier, qui a été si fidèle à la mémoire de son frère, notre illustre collègue, et pouvant peut-être avoir personnellement à m'en plaindre, je ne le défendis pas moins avec une force toute particulière, parce qu'on voulait en faire une victime, ce que j'aurais peine à croire encore aujourd'hui, si mes notes écrites le

jour même n'en portaient la preuve. Un de nos collègues, et ce collègue c'est Revellière-Lépeaux, ne proposa-t-il pas d'ordonner au ministre de la police de mettre Félix Lepelletier sur la liste des émigrés! Quelle mesure! J'ajoute quelle invention d'arbitraire! On voit où mènent les passions de la peur ou de la colère, puisqu'un homme aussi probe que Revellière a pu concevoir une pareille idée. Je me hâte de proclamer, à l'honneur du Directoire, qu'elle a été écartée unanimement; je dis unanimement, car j'ai vu Revellière-Lépeaux lui-même en rougir l'instant d'après.

Je me trouvai encore en opposition sur le mode de poursuite avec Carnot. Ce Directeur, comme je l'ai dit, portait dans cette affaire une passion singulière. Elle pouvait avoir plusieurs principes, dont il ne se rendait peut-être pas compte: l'un, de faire oublier, en poursuivant les Jacobins, qu'il eût été lui-même un de ces Jacobins au moins en l'an II, car de quelque partie que l'on fût chargé au Comité de Salut public, il n'y avait pas moyen d'échapper à la qualité de Jacobin, de nom comme de fait; l'autre, de satisfaire son ressentiment de plusieurs attaques que des journaux jacobins lui avaient personnellement faites; le troisième mobile enfin de l'accélération d'activité et de violence que Carnot portait dans la poursuite de la conspiration Babeuf, c'est qu'il était et voulait être l'auteur de sa découverte, et qu'il tenait absolument à démontrer qu'il ne s'était point trompé, et qu'on ne l'avait point trompé. C'est effectivement à Carnot qu'avaient été, quelques jours auparavant, donnés les premiers renseignements. Une déclaration sur la conspiration lui avait été apportée par un nommé Grisel qui y trempait d'abord avec une participation très réelle, mais, ainsi qu'il arrive aux révélateurs, il prétendait n'y être entré qu'afin de parvenir à l'initiation nécessaire pour rendre compte au gouvernement. Après avoir, dans plusieurs entrevues avec les chefs de la conjuration, cherché à capter leur confiance; après avoir,

dès leurs premières confidences, consenti à faire un pamphlet en faveur de la cause des conjurés (pamphlet imprimé et distribué); après s'être associé à cette secte de mécontents, l'agent provocateur, payé et commis à cet effet par Carnot, avait dénoncé non seulement les chefs, mais une infinité de bons citoyens qui n'étaient pas dans le secret du comité directeur, et ne connaissaient nullement les moyens dont il devait, dit-on, faire usage pour arriver à un gouvernement plus démocratique que le Directoire. L'infâme Grisel, par ses accusations, en grande partie mensongères, était parvenu à se faire croire un personnage important et dont la reconnaissance du gouvernement devait assurer l'existence. Il lui fallait accorder un grade supérieur dans les colonies : c'était le sauveur des grands pouvoirs de l'État. Rewbell et moi nous trouvâmes encore en opposition avec Carnot sur les mérites du sieur Grisel.

Nous étions dans cette suite de discussions qui s'envenimaient déjà trop d'elles-mêmes parce qu'on y parlait avec humeur, ou qu'on s'y taisait avec ressentiment; lorsqu'un membre du Conseil des Cinq-Cents, dont l'amitié vigilante était pour moi comme une police protectrice, le député Bergoing (de la Gironde), me prévint qu'on essayait de me rattacher à la conspiration Babeuf. Je déclare que ce Babeuf m'était absolument inconnu; mais on avait su que dans plusieurs occasions j'avais eu des entretiens avec un chef d'escadron nommé Lefranc, dont les opinions étaient très prononcées en républicanisme. On avait su aussi que je recevais quelquefois Germain, tous deux compromis; et dans ces rapprochements éloignés on avait cherché un prétexte pour m'impliquer dans cette affaire, quoique j'y fusse entièrement étranger.

J'ai déjà fait trop de fois et trop hautement la révélation et la profession des sentiments qui ont dirigé ma conduite à l'égard des hommes et des choses de la Révolution, pour que

j'aie rien à désavouer ni rien à réaffirmer dans la circonstance, où le lecteur peut vouloir m'épier pour juger mon innocence ou ma culpabilité. J'ai déjà dit que, depuis la Révolution, ayant considéré la nation comme partagée en deux armées, l'une de patriotes, l'autre d'aristocrates, ainsi qu'on les a appelés dans l'origine, le premier principe de belligérance m'avait paru devoir être d'abord de se bien reconnaître entre soi; de ne point se faire de mal, de chercher même à se faire le plus de bien possible; enfin de rester unis, afin de marcher au combat forts et compacts. La victoire a toujours couronné les armes et les nations qui ont agi ainsi. Cette théorie, que j'ai trouvée dans mon cœur, et qui était celle de nos grands maîtres, en révolution comme en guerre, je l'avais toujours pratiquée lorsque j'étais dans les grades inférieurs. Je n'ai pu la délaisser lorsque je me suis vu porté au faîte de la République, par l'estime et l'affection du peuple; je n'ai pas conclu cependant de ce principe de fraternité qu'il dût être celui du privilège pour les hommes qui, se disant patriotes, commettaient toutes les aberrations qui tombent sous les lois.

Dans la circonstance particulière dont il s'agit ici, je devais surtout avoir peu d'inclination à l'indulgence pour les conspirateurs, si je n'avais raisonné que dans la latitude de mon intérêt et de ma reconnaissance, puisque j'étais placé, par les babouvistes, en tête des coupables auxquels ils donnaient la mort, car le 13 Vendémiaire ne pouvait m'absoudre à leurs yeux d'avoir fait le 9 Thermidor, et j'étais, dans leur plan, écrit en tête des thermidoriens, qu'ils avaient, ainsi que Tallien, « condamnés à porter l'oiseau » (terme de maçonnerie qui veut dire : porter la hotte) pour reconstruire la salle des Jacobins. Carnot ne venait qu'après moi dans la vengeance de ces véritables tribuns révolutionnaires. Mais c'était par cette raison même d'une partialité qui, de ma part, était plus excitée contre

eux, que, sans vouloir me donner les airs d'une générosité qui brigue la popularité, je croyais devoir m'imposer plus de réserve et me commander une justice plus calme et plus réfléchie.

Je pensais donc qu'on ne devait pas pousser les choses trop loin; qu'on devait ménager nos collègues de la Convention, ceux mêmes qui dans toutes les circonstances avaient voté en républicains, ou avaient défendu la patrie si dangereusement menacée en Vendémiaire. Sans la présence intrépide de ceux qui avaient survécu, et que j'entendais aujourd'hui traiter, sans distinction, de Jacobins et de Terroristes, n'aurions-nous pas déjà, nous membres du Directoire, été dévorés par les compagnons de Jéhu et du Soleil, qui, lorsqu'ils opéraient tous les jours en assassins dans le Midi, se trouvaient encore, malgré tous les rapports qui les accusaient, soutenus et honorés au sein du corps législatif par les sophistes avocats du nouveau Tiers?

M. Benjamin Constant dans sa brochure patriotique mais assez prudente, Mme de Staël dans ses élégants commentaires, avaient posé le principe qu'il fallait au moins conserver la précieuse réserve du *Bataillon sacré*. Ils n'avaient point hésité à donner ce nom à nos patriotes, qu'ils appelaient encore la première artillerie du gouvernement, et qu'en ce moment on ne voulait plus appeler que le terrorisme. Telle était mon opinion, dictée par ma conscience, et qui, en la satisfaisant, me paraissait assurer la difficile organisation de la République française : la solidarité de tous les patriotes qui étaient et sont encore aux prises sur la terre avec les tyrans et les aristocrates.... Tels étaient mes vœux, mes efforts sincères en dehors de toute intrigue, de toute conspiration, encore moins de celle de M. Gracchus Babeuf. Pour mon compte personnel, dans ma position directoriale, pouvais-je considérer le prétendu tribun des peuples autrement que comme un ennemi personnel; la connivence d'un

membre du Directoire avec les projets destructeurs de Babeuf serait-elle autre chose qu'un parricide ou au moins un suicide?

Mais les hommes dont l'âme basse comporte les vues étroites, n'étaient pas faits pour me comprendre et pour rendre justice à mes intentions. Espérant donc trouver quelque partie faible et saisissable dans les relations que je pouvais avoir eues avec Germain antérieurement à l'incroyable conspiration, le ministre Cochon, dont je ne puis croire que Carnot fût le moteur dans cette tentative, imagina d'interroger lui-même Germain, de lui faire des suggestions et même des offres avantageuses, pour qu'il fît quelques déclarations contre moi.

Toutes ces tentatives furent repoussées avec une égale indignation par le prisonnier Germain, par ce conspirateur sans peur, qui croyait être sans reproches. Germain, fort jeune encore, avait beaucoup d'instruction, il parlait avec une grande facilité, et promettait à la République un véritable orateur : il eût défendu la patrie à la tribune avec autant d'honneur qu'il avait montré de courage aux armées. Toutes ces trames ourdies contre moi m'ayant été révélées, j'en conférai avec Rewbell qui me dit : « J'en sais quelque chose : la machination contre toi n'est pas douteuse; tes ennemis sont les miens; j'attends de nouveaux détails, pour les terrasser; nous sommes plus forts qu'eux, nous les gênons : on veut nous écarter d'ici. Après t'avoir frappé, ils arriveront à d'autres; il faut nous en expliquer; nos collègues sont aveuglés par l'amour-propre, et trompés par les intentions masquées des conspirateurs réunis à Clichy. »

A l'ouverture de la séance, où le ministre de la police était présent, je déroulai toutes les intrigues pratiquées pour créer une fausse conspiration dans la conspiration réelle, et m'y envelopper. Des conciliabules avaient eu lieu, dans cette

idée, entre des députés et des membres du Directoire. J'interpellai tous ceux qui avaient pu y prendre part, sans excepter le ministre de la police, de me donner raison et connaissance des discussions et des mesures qui auraient pu être adoptées. Je connaissais toutes les ruses préméditées par mes ennemis pour demander l'intervention du corps législatif à l'effet de me mettre en cause : Directeurs et ministres présents, tous ensemble désavouèrent avoir donné créance aux bruits que la malveillance avait fait courir. Ce désaveu, fait avec une sorte de contrainte, ne pouvait me suffire. Je parlai d'une satisfaction publique, et de celle que l'honneur commande, surtout à des militaires. « Je ne crains pas l'accusation, je la provoque. Osez la faire, m'écriai-je ; en me défendant avec ma conscience, je démasquerai ceux d'entre nous qui ont surpris la confiance publique et qui manquent à leur dignité. Je vais demander à être admis au Conseil des Cinq-Cents. » Je montrai alors la lettre que j'avais écrite dans cette intention.

Ma vive apostrophe fut suivie d'un grand silence ; Rewbell le rompit en se levant avec colère : « Je ne suis qu'un avocat, dit-il, mais si je n'avais pas le courage d'accepter une affaire d'honneur telle que l'a proposée Barras, j'aurais celui de m'ôter la vie pour cacher ma honte ». Alors chacun vint à moi pour me calmer et présenter des observations sur le danger d'une semblable publicité. « L'anarchie et le royalisme, me dit-on, vont se ranger autour de Barras pour nous diviser, et, au moyen de cette division, renverser nos institutions. Nous voulons tous la même chose : nos dissentiments n'ont jamais eu lieu que sur les moyens. Aucune dénonciation ni accusation ne sera portée contre toi ; nous la partagerions si jamais elle s'effectuait : réconcilions-nous donc ; que toute désunion cesse, et que la patrie n'éprouve aucun dommage. » J'acceptai ces désaveux, ces démentis, ces excuses qui étaient des prières. On connaissait mon premier

mouvement, toujours énergique, bon quelquefois, emporté, mais pas toujours soutenu. On rendait surtout justice à mon cœur sans fiel et sans rancune. Nous nous fîmes des protestations bienveillantes de part et d'autre, et nous levâmes la séance.

CHAPITRE VIII

Nouvelles intrigues. — Réunions de Clichy. — Vues des aristocrates. — La lutte s'engage. — Relations avec la Russie. — Catherine. — Son affreux despotisme. — Levée de l'état de siège de Nantes par Hoche. — Lettre du Prétendant à l'armée de Condé. — Le maréchal Wurmser. — Refroidissement des patriotes hollandais. — Lettre de Kellermann. — La campagne s'ouvre sur le Rhin. — Indiscrétion de Barthélemy, chargé d'affaires de Bâle. — Comment on la répare. — Préliminaires de paix avec le duc de Modène. — Traité de paix avec la Sardaigne. — Proclamation de Bonaparte. — Fox au parlement sur le traité de Pilnitz. — Pitt le combat. — Le député Lacuée. — Sa proposition au Corps législatif. — Ordre du Directoire à Bonaparte au sujet de Livourne. — Les Corses et Paoli. — Pérignon remplace Dugommier à l'armée des Pyrénées. — Il est ambassadeur à Madrid. — Sa conduite. — Ses bévues à la table du Prince de la Paix. — Il est rappelé. — Dispositions contre l'Autriche. — Protection accordée aux petits États de l'Allemagne. — Cessation de l'armistice avec l'Autriche. — Nos succès. — Insurrections en Italie. — Pavie prise d'assaut. — Punition des rebelles. — Victoire de Bonaparte. — Sa lettre aux Vénitiens. — Négociations avec le Pape. — Projets d'une expédition en Amérique. — Richeri et l'amiral Solano. — Expédition au delà du cap de Bonne-Espérance. — L'amiral Sircey.

Tandis que le parti babouviste nous serrait d'aussi près, pour nous étrangler comme des royalistes et même des tyrans; tandis que les vrais patriotes, parmi lesquels j'ose me ranger, étaient d'autre part forcés de se défendre d'être les complices de Babeuf, nous étions en proie à d'autres intrigues intérieures : elles se rattachaient à la même origine

des députés qui composaient une partie des Conseils. On sent qu'il s'agit du nouveau Tiers entré au corps législatif, par le choix des contre-révolutionnaires vaincus le 13 Vendémiaire. Ces membres du conseil et ceux particulièrement réunis à Clichy venaient chaque jour obséder le Directoire pour faire changer des nominations, et en substituer de leur goût. Ils auraient voulu renouveler à leur façon toutes les autorités départementales et communales. Des exigences moins vives et moins impérieuses auraient, dans le principe, pu être accueillies avec quelques modifications; il était devenu impossible de ne pas les repousser. Tel était l'avis déterminé de Rewbell, qui décida longtemps la majorité du Directoire; il s'irrita davantage de voir la résistance qui venait se placer au-devant de toute organisation. Celle des nouvelles autorités civiles pouvait seule établir les rapports du gouvernement avec la nation, et la confiance de la nation dans son gouvernement. En voulant arranger les choses à leur manière, les hommes que la victoire du 13 Vendémiaire n'avait point empêchés d'entrer au corps législatif, croyaient pouvoir reprendre incessamment leur marche. Ayant déjà réussi à introduire une partie de leurs créatures, ils voulaient nous faire élaguer ce qui restait de fonctionnaires républicains, en les traitant de Jacobins, d'anarchistes. Ayant manqué cette dernière partie de leur complot, les royalistes ne gardaient plus de mesure contre les membres du Directoire : nous n'étions plus que des terroristes. Cette réprobation qui cherchait à nous déconsidérer, attaquait le gouvernement dans son honneur, l'attaquait dans ses premiers moyens d'action. Le parti patriote des Conseils de la Convention nationale, venant à notre secours, ce qui avait paru jusqu'alors n'être encore qu'une vive discussion, devint une lutte sérieuse; elle devait affliger les bons citoyens; elle était encouragée par l'étranger, qui espérait trouver dans ce parti anti-national le moyen de renverser la République.

Les troubles qui nous agitaient au sein même de la République, ne pouvaient nous empêcher de veiller à ses intérêts extérieurs. Nos yeux sont tournés vers la Russie qui refuse de recevoir l'ambassadeur de Suède. Catherine se plaint du régent duc de Sudermanie; elle le traite fort légèrement, elle l'accuse d'avoir cherché à la surprendre par des ouvertures et des propositions insidieuses; d'avoir établi des relations avec les Français; elle attend avec impatience la majorité du roi, celui connu depuis sous le nom de Gustave IV, dont Bernadotte est destiné plus tard à faire l'intérim. Le Directoire, suivant l'ancienne opinion, portée jusqu'au préjugé, de l'importance de notre relation avec la Suède, ne traite pas seulement cette relation avec bienveillance, mais avec générosité. Les Scandinaves ont été dès longtemps appelés « les gascons du Nord ». Nobles et gouverneurs de ce pays justifient complètement cette dénomination; comme le marchand de Smyrne de Chamfort, ils pensent et pratiquent la maxime qu'« il faut toujours se plaindre et toujours demander ». Il ne serait peut-être pas très facile d'évaluer les bons offices dont ils payent les subsides qu'ils se font donner tantôt par l'Angleterre, tantôt par la France, enfin par tous ceux dont ils disent priser l'affection. Quoi qu'il en soit, le Directoire, resté encore à cet égard dans l'ancienne ornière diplomatique, croit devoir donner aussi de l'argent aux Suédois, que leur intérêt peut faire considérer comme des espèces d'éclaireurs de la Russie. Nous continuâmes en conséquence de fournir à la Suède quelques subsides qui n'égalaient point cependant ceux accordés autrefois par l'ancien gouvernement de la France.

28 Floréal an IV.

Catherine sévit toujours contre la malheureuse Pologne; elle veut que tous les Polonais qui ont des filles ayant atteint l'âge de dix ans soient tenus de déposer leurs dots dans les caisses impériales. C'est l'impératrice qui se charge de veiller au choix des maris qu'on leur destinera. Jamais despote n'a



montré plus de mépris pour les sentiments et les droits de la nature; il n'y a que Bonaparte, au monde, à qui il appartiendra par la suite de renouveler ce genre d'oppression dans un pays civilisé. Car lui aussi voudra marier les filles, et employer des dots, dont les pères de famille n'auront plus la disposition pour leurs enfants.

Le général Hoche poursuit, non sans de continuelles difficultés, mais toujours avec un succès plus soutenu, l'œuvre de la grande pacification vendéenne. Dans une lettre pleine de dignité, adressée aux administrateurs de Nantes, l'habile général ne peut méconnaître la lenteur des progrès de la raison dont la voix ne s'est pas encore fait entendre dans la partie septentrionale du département de la Loire-Inférieure; mais il est néanmoins assez sûr de l'ascendant que lui ont donné ses exploits militaires pour croire que les armes de la raison sont maintenant celles qui doivent remplacer la force; il fait lever l'état de siège de Nantes et de plusieurs autres villes importantes.

On a vu précédemment, après l'expulsion de Venise, le prétendant Louis XVIII se rendre à l'armée de Condé, et y passer sérieusement la revue de cette armée grotesque au temps de son existence, et qui n'existait plus maintenant que sur le papier pour en faire payer par l'Angleterre la solde très réelle comme celle d'une armée effective. Louis XVIII continua à jouer avec une gravité importante son personnage de roi; il crut devoir écrire au maréchal Wurmser la lettre suivante, transmise au Directoire par le général commandant en chef l'armée du Rhin : « Je vous donne avis que je suis arrivé à l'armée des émigrés français, résolu de combattre avec eux et à leurs côtés pour la plus juste des causes, qu'il plaise à Dieu de favoriser. Que Votre Excellence ne pense pas que mon intention soit de faire le moindre changement dans le commandement ni de l'ôter au prince de Condé, ainsi qu'au général Latour qui s'en acquitte avec tant de courage,

de bravoure et de réputation. Non; je viens seulement comme simple soldat, partager avec mes braves les dangers et les fatigues de la guerre et, sous les ordres des deux généraux, faire la campagne, sans autre qualité que celle de simple soldat. »

L'Assemblée batave a retardé l'envoi d'un commissaire à Paris, pour concerter les opérations de la campagne. Le Directoire se plaint de ce retard. L'enthousiasme des patriotes hollandais n'est plus le même; on les a opprimés, spoliés; ils sont mécontents : les orangistes ont saisi ce mécontentement pour l'exploiter contre la France.

Kellermann, général en chef de l'armée des Alpes, félicite le Directoire du succès qu'il a remporté sur les factieux de Paris : c'est de la conspiration Babeuf qu'il parle.

Les hostilités vont recommencer sur le Rhin : l'Angleterre, qui solde l'Autriche, est parvenue à écarter toute proposition de paix dont cette puissance avait le désir. Le Directoire annonce aux armées de Sambre-et-Meuse, du Rhin, de la Moselle et du Nord que la campagne va s'ouvrir, qu'il compte sur leur courage et leur patriotisme. 20 Floréal an IV.

Barthélemy a communiqué en original aux magistrats de Bâle une instruction particulière du Directoire qui n'était pas sans quelque rigueur. Il s'agissait du séjour accordé aux émigrés, que les Bâlois ne devaient point souffrir chez eux; et de la nécessité urgente de mettre leurs frontières en état de défense, pour rassurer la Suisse et la France. Le Directoire mettait le tout à la responsabilité de ceux qui ne sauraient pas faire respecter la neutralité. L'ambassadeur a compromis le gouvernement par cette communication indiscrète. Les magistrats de Bâle, dans leur réponse à Barthélemy, s'expriment avec une humeur qu'ils croient de la fierté : « On nous gagne, disent-ils, par la droiture et l'amitié : la méfiance et les reproches aliènent nos cœurs. » Avec cette récrimination de procédés, ils croyaient échapper à la véritable question. Barthélemy présentera une nouvelle note : il se plaindra non seulement de l'inconvenance inattentive des magistrats de Bâle, mais aussi du défaut de réponse aux observations graves contenues dans la première note.

En voyant approcher l'une des colonnes de l'armée d'Italie, le duc de Modène a pris le parti de partir et se réfugier à Venise, où il a transporté près d'une cinquantaine de millions en sequins ramassés avec une prévoyante avarice; c'est de Venise que le duc

de Modène, aussi peu digne de son nom de baptême que de celui d'Este jadis illustré, fait suivre les négociations commencées. Bien loin d'être généreux envers les vaincus, Bonaparte montre déjà le goût des sarcasmes contre eux et la jouissance de les humilier. Le duc de Modène, descendant de l'illustre maison
Prairial an IV. d'Este, s'appelait Hercule III de son nom de baptême. Bonaparte nous mande que « le prince Hercule est aussi peu digne de son prénom baptismal que de la descendance de la noble maison d'Este ». Il raconte être informé d'ailleurs que le négociateur de confiance, le Seigneur Frédéric, est le frère bâtard du duc, issu d'une danseuse française : le Directoire, ne trouvant pas plus d'unité que d'utilité dans de pareils détails, croit devoir les faire élaguer dans la publication qu'il donne des correspondances du général en chef de l'armée d'Italie. Sans vouloir d'ailleurs en ce moment réprimander celui à qui sa jeunesse et la victoire peuvent donner le droit de quelque exaltation, le Directoire charge le ministre des relations extérieures d'adresser à Bonaparte des instructions particulières à ce sujet. L'armistice conclu quelques jours après, le duc enverra à Paris des ministres pour traiter de la paix définitive. Quant aux préliminaires actuels, il se soumet à payer une forte contribution, à fournir denrées et munitions à l'armée, à donner ou plutôt à offrir à la République française vingt tableaux choisis dans sa galerie. Le duc et le duché de Parme sont traités à peu près comme Modène.

Bonaparte écrit que le traité de paix avec la Sardaigne a été favorablement accueilli par l'armée; il veut bien en faire compliment au Directoire, et dans une de ses proclamations où il commence à affecter le ton de faire la part de chacun il félicite à la fois le Directoire et son armée.

Depuis que la France paraît avoir un gouvernement régulier, la liberté qu'elle représente est vue avec plus de confiance, et obtient un écho que ne craignent plus de répéter les hommes les plus honorables de l'Europe comme de l'Amérique. La voix de Fox se fait entendre au parlement d'Angleterre pour blâmer le traité de Pilnitz, premier acte d'hostilité et d'insulte contre la France, et commencement de la guerre suscitée contre la République. L'Autriche n'avait voulu entrer dans ce traité qu'avec la Prusse. La Prusse elle-même avait hésité quelque temps. On avait flatté les Anglais de reprendre la possession de Dunkerque. Fox désapprouve encore la conduite de l'agent Wickham. Ses communications avec Barthélemy ont eu lieu sans autorisation du gouvernement de celui-ci. La terreur et la haine du parti opposé, soulevées par la République française, sont encore le levier du ministère anglais. Pitt est sûr de sa majorité dans les Chambres, et après qu'elles ont paru libéralement

souscrire à quelques mots prononcés en faveur de la liberté, Pitt fait rejeter la motion de Fox.

Le député Lacuée, dont les intrigues à toutes époques n'ont jamais été des vues profondes, présente cependant comme telle l'idée d'ajourner le corps législatif. Cette idée a été concertée entre deux membres du Directoire et plusieurs députés des Anciens. « Le moment est heureux, dit le citoyen Lacuée : l'ajournement que je vous propose serait utile dès aujourd'hui; je me réserve de développer ma pensée à cet égard. » Le Conseil des Anciens a passé à l'ordre du jour sur cette proposition.

Le port de Livourne est une position extrêmement utile à l'Angleterre, tant pour son commerce que pour la relâche et l'approvisionnement des vaisseaux. Le Directoire écrit à Bonaparte de fermer Livourne aux Anglais, d'y mettre garnison française. Cette mesure est d'autant plus pressante que les insurgés de Corse sont maîtres d'Ajaccio; ils y ont arboré le drapeau tricolore, après avoir été trompés par Paoli, maintenant passé en Angleterre, ils se sont ralliés au parti français. Saint-Florent est en leur pouvoir; et, Livourne une fois fermé aux Anglais, ceux-ci ne pourront stationner longtemps dans la Méditerranée. Le Directoire promet appui et protection au parti républicain de Corse. Il a envoyé aux armées quelques troupes qui restaient dans les limites constitutionnelles autour de Paris; déterminé par la terreur que donne la dernière conspiration découverte, mais non encore jugée, le Directoire, sur la demande de Carnot, sollicite du corps législatif l'autorisation de remplacer ces troupes. L'inquiétude et même l'épouvante qu'on se plaît à entretenir, feront adopter toutes les mesures répressives qui seront proposées.

Après que le véritable héros de Toulon et des Pyrénées-Orientales, le général Dugommier, vainqueur des Espagnols, a été tué, il a été remplacé par le général Pérignon, comme le plus ancien divisionnaire. La paix, dont les premières négociations avaient été si heureusement ouvertes par Dugommier, ayant été conclue, le Directoire a cru faire un acte de gratitude pour l'armée en nommant le remplaçant de Dugommier à l'ambassade de Madrid. Ce général médiocre s'est montré au moins faible ambassadeur, prenant la grossièreté pour la dignité, la flatterie pour la politesse, ne sachant point garder de mesure ni en faire garder envers lui. Invité à dîner le jour de la Saint-Louis par le Prince de la Paix, il devait peut-être d'abord se rappeler que cette fête n'était pas celle de la République, se pénétrer ensuite de la juste idée de son rang comme ambassadeur de France, et, dans un repas d'étiquette, avoir au moins l'une des premières places auprès du Prince de la Paix. Il les laissa prendre par l'ambassadeur d'Angleterre et par une

dame, ce qui aurait ressemblé à un outrage dans une pareille position. Il a en même temps reçu des cadeaux de toute espèce qui passent les convenances. Le Directoire, revenant sur sa méprise d'un pareil choix, croit devoir incessamment rappeler d'Espagne l'ambassadeur Pérignon. La nouvelle République française doit être respectée par les gouvernements anciens, et ne peut, sous peine de mort, balancer ni capituler sur les questions d'honneur comme elle l'entend ou comme l'entendent les autres.

Le ministre de la guerre dirigera vers le Rhin le reste des troupes disponibles qui sont dans l'intérieur. L'Autriche fait de grands efforts; les troupes de l'Empire ont reçu l'ordre de joindre l'armée de Wurmser; elle se concentre dans le Brisgau.

Plusieurs États de l'Empire ont réclamé protection de la Prusse, et se sont adressés à la France pour qu'elle les préserve des exécutions militaires dont on les menace pour n'avoir pas fourni leur contingent, et pour avoir traité et fait la paix avec la République française. Le Directoire prescrit des communications à la presse à ce sujet. Les troupes destinées à défendre la ligne de neutralité s'opposeront à toutes exécutions militaires.

L'Autriche a notifié au général Jourdan la cessation de l'armistice. En conséquence, l'armée française a fait un mouvement et pris des positions en avant. Le pont du Rhin près de Cologne a été barricadé, le quartier général transporté sur la Moselle. Le 13, l'ennemi a été battu dans le Hunsrück et sur la Sieg; le 16 il a encore éprouvé un nouvel échec : il a perdu ses canons; on lui a tué ou pris plusieurs mille hommes.

13 Prairial an IV.

16 Prairial an IV.

Des insurrections ont menacé sur plusieurs points principaux en Italie. Des rassemblements ont eu lieu à Vérone, à Lodi, à Pavie. Les habitants de cette dernière ville ont arrêté la garnison française, et fermé les portes. Bonaparte est accouru à Pavie : après sommation d'ouvrir, il les a fait briser à coups de canon. La ville emportée d'assaut, les rebelles ont été mis hors de combat. Une commission a jugé, c'est-à-dire fusillé les chefs. Bonaparte, dans une proclamation, attribue la révolte aux nobles, aux prêtres, aux riches et aux privilégiés. L'Italie est entièrement à nous; nous occupons Vérone; les victoires se succèdent; le Mincio est franchi: l'armée est sur l'Adige, elle occupe Rivoli. Un combat a eu lieu à Borghetto; l'ennemi a perdu plus de quinze cents hommes, et se retire par les pays vénitiens. Bonaparte a fait des manœuvres savantes; il est entré à Peschiera, que les Vénitiens avaient laissé occuper par Beaulieu; il a écrit aux Vénitiens qu'il poursuivra l'ennemi sur leur territoire, mais qu'il n'oubliera pas l'amitié qui depuis longtemps unit les deux républiques : c'est avec l'Autriche seule que la France est en guerre.

Déterminé à ouvrir des négociations avec la République, le Pape a donné des pouvoirs à ses agents. L'ambassadeur d'Espagne à Rome, le chevalier d'Azara, s'est constitué médiateur au nom de son Cabinet. Si le gouvernement du Souverain Pontife n'est pas renversé, il doit être fortement imposé et livrera les objets d'art à notre choix. Le Directoire, qui fait ainsi respecter le nom français en Italie, projette encore une expédition aux îles d'Amérique. Richeri, commandant huit vaisseaux français à Cadix, doit se concerter avec l'amiral Solano, commandant l'escadre espagnole. Si cette opération est bien dirigée, elle portera un coup funeste aux Anglais.

J'avais plusieurs fois proposé une autre expédition au delà du cap de Bonne-Espérance. Le Directoire l'adopte, l'amiral Sircey est nommé commandant de la division qui doit suivre les Anglais dans ces parages : il devra former des relations avec les princes qui règnent dans la presqu'île de l'Inde.

CHAPITRE IX

*Brandons de discorde. — Le député Doulcet. — Un de ses discours. — Son horoscope. — Admission de la dénonciation contre Drouet. — Les Cinq-Cents au sujet des babouvistes. — Explications données par le Directoire. — L'*Almanach national. *— L'agent de police d'Ossonville. — Le nommé Gonor. — Rivalités de mouchards. — Message du Directoire sur les mandats d'arrêt du 22 Floréal. — Interprétations perfides. — Fausses alarmes répandues par les ennemis du Directoire. — État de la France. — Nouvelles diatribes de Thibaudeau. — Mot imputé à Rewbell. — La guerre aux places. — Destitution de Paré. — Mot furieux d'un Directeur contre les babouvistes. — Liste de proscription. — Rappel du ministre Blaw. — Carnot veut faire M. Doulcet ministre des relations extérieures.*

Tandis que la République française triomphe de tous côtés; que son gouvernement médite de nobles entreprises, et que la paix est établie avec plusieurs puissances, pourquoi faut-il que de nouveaux brandons de discorde soient encore jetés dans la France par ceux qui devraient le plus se réjouir et s'honorer de compter pour quelque chose dans la nouvelle organisation sociale.

Le député Doulcet, dans un discours d'une virulence sans exemple, vient parler des groupes furibonds qui se forment dans Paris; de la conjuration Babeuf; d'un vaste bain de sang; de pillage; du sanglant bonnet rouge; de l'anarchique Constitution de 1793; du serment fait par les factieux

d'égorger le corps législatif et le Directoire; de la nécessité d'exterminer cette horde d'assassins, de terroristes et d'échappés des comités révolutionnaires, qui cherchent à saisir le pouvoir et le glaive des proscriptions. L'orateur dit que son cœur n'est pas insensible aux maux de ceux qui ont vu disparaître leur fortune : il fait un appel aux hommes qui ont souffert, et tout cela à propos d'une victoire remportée par l'armée de Sambre-et-Meuse, qu'il avoue avoir bien mérité de la patrie : ce discours est un véritable brûlot. M. Doulcet est un de ces hommes que la haine domine, que la bile dévore, et qui sont fort peu reconnaissants d'ailleurs pour une république qui leur donne une destinée à laquelle ils n'avaient pas lieu de prétendre. On verra celle de M. Doulcet sous le gouvernement impérial; comme il mettra à profit les suites d'une relation commencée avec Bonaparte le 13 Vendémiaire; comme, après avoir utilisé le gouvernement, il se trouvera en mesure avec la Restauration; comme il passera de nouveau à l'Empereur dans les Cent-Jours, repassera ensuite à la Restauration aussitôt qu'il en aura obtenu le pardon, et réunira au traitement d'ancien sénateur et à la pairie héréditaire, d'autres emplois non moins lucratifs, qui constituent ce qu'on appelle vulgairement un cumulard déterminé et éhonté.

20 et 21 Prairial an IV. Le corps législatif admet la dénonciation portée contre Drouet.

Les dissensions intestines sont loin d'être terminées. Des députés du Conseil des Cinq-Cents, imaginant que le bureau central a décerné contre eux des mandats d'amener, font une dénonciation dans le plus bruyant tumulte contre les fonctionnaires employés par le Directoire, qui a, disent-ils, attenté à la représentation nationale. Le Directoire n'attend pas que le Conseil lui fasse officiellement connaître le fait : il ordonne aussitôt au ministre de la police, Cochon, de lui rendre compte de ce qui s'est passé à cet égard. Ce ministre joint à son rap-

port celui des membres du bureau central, qui prouvent sans réplique qu'il a été commis sur des adresses une erreur, résultat de ce que les almanachs nationaux avaient énoncé comme ex-conventionnels des députés qui étaient encore membres des Conseils actuels; mais que les lettres qu'on érige en mandats d'amener n'ont donné lieu à aucune rigueur envers les députés objets de la méprise. Le Directoire s'empresse d'envoyer toutes les pièces aux Conseils. Le rapport du ministre est accueilli par des risées; on s'écrie : « Voilà la réaction! » lorsqu'on l'entendit citer avec éloge un certain d'Ossonville, agent de police, pour le service éminent qu'il avait rendu relativement à la conspiration Babeuf. Ce d'Ossonville pourrait bien avoir fait dans cette poursuite quelque chose de son métier, à la manière du délateur Grisel; mais ce n'est pas là de ces actions dignes de la publicité et dont les gouvernements réduits à se servir de pareils instruments puissent jamais s'honorer. Cochon n'était pas sans quelque calcul de méchanceté en produisant celui dont plusieurs de nous avaient directement à se plaindre, pour des inventions abominables dans lesquelles il avait voulu nous enlacer. Lorsqu'on a mis en mouvement les délateurs, et qu'en les récompensant on voudrait encore les honorer, cela produit des imitateurs et même des rivaux. Aussi était-il tout à fait curieux de voir des agents de police qui voulaient disputer à Grisel les avantages du service qu'il avait rendu au gouvernement. « C'est moi qui ai découvert la conspiration », m'écrivait un nommé Gonor.

Quant au message du Directoire, l'ayant moi-même rédigé avec Rewbell, dans les sentiments de vérité qui nous guidaient, nous avions pensé qu'il suffisait à toute explication; je crois qu'il y suffit encore.

MESSAGE DU DIRECTOIRE EXÉCUTIF RENDANT COMPTE DES MANDATS LANCÉS CONTRE DES DÉPUTÉS DU 22 FLORÉAL

Le Directoire exécutif au Conseil des Cinq-Cents.

Citoyens législateurs,

Le Directoire exécutif, informé hier par la voix publique que des mandats d'amener avaient été lancés par le bureau central de la commune de Paris contre des membres du Conseil des Cinq-Cents, donna sur-le-champ des ordres pour qu'il lui fût rendu compte des causes qui ont pu produire un délit criminel, ou une méprise aussi fâcheuse. Il s'empresse de vous faire passer le rapport qui lui a été adressé en conséquence par le bureau central.

« Le Directoire exécutif, citoyens législateurs, n'a pas cru devoir attendre que le Conseil des Cinq-Cents lui demandât des éclaircissements sur des faits d'une telle importance, pour en faire la recherche et les lui communiquer. Il connaît tout ce qui est dû au corps législatif et aux membres qui le composent, il sait que la liberté des nations qui habitent un sol de quelque étendue, ne peut subsister que par le système représentatif, lequel ne peut exister lui-même tant que le respect des citoyens pour les magistrats et celui des magistrats et des citoyens pour la représentation nationale cessent d'en être l'appui.

« Il n'ignore pas non plus que lorsqu'une fois un peuple s'est donné un gouvernement libre, il doit regarder ses institutions comme sacrées, sans quoi il ne trouve dans sa mobilité qu'une succession d'esclavage et d'anarchie, et l'affreux assemblage des crimes et des malheurs, qui dans tous les temps les accompagnèrent. Le Directoire exécutif saura prouver ses sentiments à cet égard par sa conduite; et il ne souffrira jamais que la Constitution soit impunément

violée, en rien de ce qui peut entrer dans l'étendue de ses fonctions.

« Que des intentions criminelles, ou que l'inconsidération et la méprise aient dicté la démarche dont se plaignent avec justice les représentants du peuple contre lesquels elle a été dirigée, le Directoire exécutif mettra au nombre de ses premiers devoirs celui de ne rien négliger pour faire punir les coupables et rappeler ceux qui se seraient conduits avec précipitation ou légèreté à l'attention scrupuleuse qui doit être apportée à tout ce qui concerne la représentation nationale.

« Paris, le 21 prairial, l'an IV de la République française une et indivisible. » Prairial an IV.

J'ai réclamé le message qu'on vient de lire comme l'œuvre de Rewbell et la mienne, et je l'ai produit comme pièce au procès, pour que les hommes justes puissent dans cette circonstance apprécier la conduite des uns et des autres. L'état des esprits laisse déjà poindre le germe de malheureuses divisions semées entre les pouvoirs, et dont la volonté conciliatrice la plus sincère tentera peut-être inutilement d'arrêter les conséquences.

Pourrait-on croire qu'un message tel que celui qu'on vient de lire et qui donnait au corps législatif des garanties aussi satisfaisantes, au lieu de le calmer, soit devenu le prétexte de nouvelles vociférations et de suppositions persévérantes contre nos intentions? Comme il arrive aux hommes pervers de s'emparer de toutes les circonstances qui peuvent favoriser leur passion, on profitait de la découverte de la conspiration Babeuf pour y rattacher tout ce qu'on voulait accuser et tout ce qu'on accusait, on en voulait rendre le Directoire responsable. On répandait aux Conseils que Paris était en insurrection; que les anarchistes enrôlaient et organisaient le massacre; qu'ils étaient au moment de renverser les institutions de l'an III pour les

remplacer par la Constitution de 1793. Ces propos effrayaient les uns, poussaient les autres à proposer des mesures odieuses. Ce qui est constant, c'est que Paris n'était nullement insurgé; que les républicains ne voulaient égorger personne; qu'ils voulaient vivre sous la Constitution qui nous régissait. Quelques-uns désiraient sans doute que les premiers pouvoirs de l'État ne les repoussassent pas avec une cruelle ingratitude, et que l'on gouvernât constitutionnellement et même populairement. Quant à certains groupes dont on exagérait beaucoup le nombre, nous eûmes la preuve qu'ils étaient pérorés par des chouans, et que le peuple ne jouait là que le rôle de curieux. Mais les avantages remportés par nos armées, la paix faite avec plusieurs puissances, la résignation d'autres qui sollicitaient humblement l'alliance de la République, voilà ce qui excitait l'envie; et cette envie suscitait les troubles, provoquait des oscillations qui empêchaient la République de prendre équilibre, et d'établir ses relations avec tous les gouvernements de l'Europe.

M. Thibaudeau avait-il le secret de ces machinations subversives, ou était-ce la spéculation mal entendue d'un homme pressé du tourment de faire oublier à quel point il fut Montagnard avant le 9 Thermidor, et impatient de prendre place dans de nouvelles réactions? ou bien encore était-ce l'expansion naturelle d'un caractère envieux, personnel et gratuitement méchant, qui l'engagea à prendre en dessous les injustices qu'on avait pu croire négligées et abandonnées par ses compagnons? Toujours il recommençait et renouvelait les diatribes colorées de Doulcet contre les anarchistes; or M. Thibaudeau et les siens entendaient par anarchistes les républicains; et ceux-ci étaient l'objet de leur haine personnelle parce qu'ils savaient ne pouvoir en être estimés. Tels étaient, selon ces messieurs, les complices du Directoire. Dans leur système ils prétendaient que nous favorisions surtout les babouvistes, n'osant pas les soutenir

ostensiblement. Rewbell, furieux de voir l'action du gouvernement détruite par tous ces scandales sans motifs, s'écria que la contre-révolution était dans les Conseils : on l'accuse d'avoir dit encore avec une franchise plus brutale : « Il faudrait les mettre tous dans un sac et les jeter à la rivière ».

Cependant le vent de la réaction souffle : la guerre aux places commence, les destitutions sont prononcées sans réflexion. L'un de nos plus estimables commissaires, celui du département de la Seine, Paré, bon et sage administrateur, patriote victimé avant le 9 Thermidor, est destitué sur la proposition de Carnot. « Est-ce parce qu'il a été l'ami de Danton, et proscrit comme ministre de l'intérieur par les associés de Robespierre? répondis-je. — Cela peut être, répliqua Carnot avec humeur; que ce soit cette raison ou une autre, le citoyen Paré n'a pas ma confiance. » Dans la même séance, le ministre Cochon parla avec une malveillance plus prononcée contre le député Drouet et tous les anciens membres de la Convention nationale. Croira-t-on que l'un des Directeurs, qui n'était ni sans probité ni sans humanité, ait osé dire : « Si au surplus, lorsque les conspirateurs du 22 Floréal paraîtront devant le jury, ils venaient à être acquittés, il faudrait les tuer. » Et comme cette déclamation excitait l'étonnement des autres, même celui du ministre Cochon présent, le Directeur, loin de se rétracter, dit encore avec plus de fureur : « Oui, je soutiens qu'il faudrait les tuer, parce qu'ils ont voulu nous tuer; et qu'il vaut mieux tuer le diable que de se laisser tuer par lui. »

Carnot, dont la colère ne se calmait point, tira de sa poche une liste des anciens députés qu'il annonça être tous dangereux, et il dit au ministre Cochon qu'il fallait être extrêmement rigoureux sur les exceptions et même qu'il n'en fallait point admettre; et comme il ne suffit pas encore de frapper les citoyens dans l'intérieur, on croit devoir étendre des mesures rigoureuses aux étrangers, non seulement les

plus inoffensifs, mais les plus recommandables par leurs vertus et leur patriotisme.

Le ministre Cochon vient faire un rapport contre des ambassadeurs soupçonnés de sympathie avec les opinions libérales, particulièrement contre M. Blaw, ambassadeur de Hollande, qu'il dit lié avec les Jacobins. J'essaie de faire quelques observations; elles sont superflues, et le Directoire, se livrant aux injustices du ministre Cochon, décide que l'on demandera le rappel de l'estimable Blaw. Peu content d'ailleurs de notre ministre des relations extérieures, Carnot propose de remplacer Lacroix par ce même Doulcet qui s'est si bien prononcé contre les anarchistes : c'était là le secret de la terrible harangue de ce député.

CHAPITRE X

Quelques consolations. — Gloire immense de Hoche. — Soumission des chouans. — Frotté. — Les lauriers de Hoche empêchent Bonaparte de dormir. — Bonaparte et César. — Soumission des principaux chefs vendéens. — Bourmont aux pieds de Hoche. — Il est déporté en Suisse. — Ses intrigues. — Marche intrépide de Bonaparte. — Sa lettre de Vérone. — « L'empire français. » — Comment il traite les émigrés. — Passage du Rhin par Moreau. — Attaque concertée entre Moreau, le Directoire et Bonaparte. — Les deux frères Solano. — Les écoliers devenus maîtres. — Embarras du roi de Naples. — Saint Janvier. — Propositions de paix. — Grandes vues du Directoire. — L'ambassadeur Descorches. — Projet sur la Perse. — L'amiral Parker. — Nos succès dans l'Inde. — Dénonciations réciproques. — Saliceti et Pinçot. — Succès de Moreau. — Grands projets de Bonaparte. — Il est blâmé par Carnot. — Échec éprouvé par Jourdan. — Mot de Carnot. — Belle retraite de Bernadotte. — On le compare à Xénophon. — Quelle fut la cause des succès du prince Charles. — Calomnie monstrueuse contre Moreau. — Députation de la ville de Milan au Directoire. — Seront-ils reçus? — Transaction. — L'Irlande demande le secours de la France contre l'Angleterre. — Les plénipotentiaires O'Connor et Fitzgerald. — Le Directoire les accueille.

Laissons de tristes débats dont on peut prévoir, mais dont on ne peut prévenir les conséquences funestes; levons les séances du Directoire; oublions les hommes publics et pensons à ces hommes honnêtes qui, malheureux dans l'intérieur de leur maison, veulent échapper aux tourments de la vie privée et s'enfuient à la campagne pour y respirer un air

pur et reposer leur imagination ulcérée sur le doux spectacle de la nature. Sortons de cette triste enceinte où nous n'entendons que des cris et des injures; prenons la carte de notre France, celle de l'Europe au delà de nos frontières. Voyons la marche admirable de nos armées, les sacrifices, les vertus et les triomphes des défenseurs de notre patrie; il y a des consolations qui élèvent l'âme et la séparent un instant au moins de tous les chagrins et les humiliations que causent aux nations les discordes civiles.

Le général Hoche est sans doute encore sur le premier plan de la gloire. Quoique les succès de son armée des côtes de l'Océan ne soient pas les plus brillants, ils sont les plus certains, les plus solides, et les plus dignes de la reconnaissance de la patrie; car il achève, par ses mesures à la fois énergiques et sages, de pacifier un pays où jusqu'alors la flamme l'a disputé au carnage et où, d'après des calculs trop vrais, plus de six cent mille hommes des deux partis, mais, hélas! toujours des Français, ont été dévorés en moins de trois ans.

Les chefs des chouans du Morbihan se sont soumis. Frotté traite à son tour. Hoche pourra tout à l'heure, à juste titre, être surnommé le *Pacificateur de la Vendée.* Admirable jeune homme, véritable héros de la liberté, ajoute ce nouveau laurier à la couronne de gloire qu'ont déjà placée sur ta tête les exploits du Rhin! Aussi jeune que Bonaparte, tu l'avais déjà depuis plusieurs années devancé dans la carrière : c'est peut-être ton audace qui a montré et frayé ta route et la sienne. Puisse-t-il ne la déployer que comme toi pour la défense de la noble cause, et ne pas perdre de vue l'exemple de ton désintéressement! Vains souhaits!

Il n'y a point de légèreté à croire que parmi les causes qui devaient enflammer l'ambition militaire de Bonaparte, la gloire antérieure de Hoche pouvait entrer pour quelque chose. Il l'avait rencontré un moment à Paris entre le 13 Ven-

démiaire et le départ pour l'armée; et s'il était permis d'être un instant moins grave au milieu des terribles événements qui nous pressent, je rappellerais que Hoche avait été son prédécesseur dans une relation moins glorieuse que la carrière de Mars. Soit par l'effet de ce souvenir d'une préférence qui l'avait précédé dans le cœur de Mme Beauharnais, soit par l'inquiétude de la rivalité de Thémistocle éveillé par les lauriers de Miltiade, il est constant que Hoche était de tous les généraux en ligne celui qui préoccupait le plus Bonaparte. Avant de partir pour l'Italie, il s'informait de ce qu'il devenait dans la Vendée, qu'il avait déjà rejoint; arrivé en Italie, il demandait à tous les arrivants : « Où est Hoche? Que fait Hoche? » et beaucoup de ceux qui ont entendu ces questions ont cru qu'elles avaient été plus d'une fois accompagnées de soupirs et des yeux levés au ciel. César pleure de n'être pas encore assez illustre à l'âge où Alexandre avait déjà fait de si grands exploits!

Quelques jours après cette dernière et glorieuse pacification, Hoche nous écrivait que les principaux chefs, les Scépeaux, les Bourmont, ce dernier particulièrement, rendaient les armes avec une soumission qui lui paraissait très sincère. La plupart de ces Vendéens et chouans étaient de plus des émigrés; le devoir du général en chef de l'armée de la République n'était autre chose que de leur appliquer les lois sur l'émigration. Ces lois étaient la peine de mort. Nous avons pris sur nous, dans le droit et la sûreté de la pacification générale, d'autoriser le général en chef à déporter seulement les rentrés, surtout en Angleterre ceux qui nous avaient été vomis par ce pays. Le comte de Bourmont appartenait à cette catégorie anglaise. Hoche nous manda que le comte était venu se jeter à ses pieds en le suppliant de ne pas le forcer de retourner en Angleterre; qu'il préférait la mort sur la terre de France, à l'idée de retourner dans ce pays dont les émigrés avaient tant à se plaindre : il y avait tant à

reprocher au gouvernement anglais dans l'affaire de Quiberon, et dans toutes celles où le sang français avait coulé d'un côté comme de l'autre! Bourmont demandait comme la plus insigne grâce d'être déporté en Suisse. Le général Hoche s'en référa à nous de cette demande, que nous accordâmes, et il le fit conduire en Suisse.

Quel est notre étonnement d'apprendre quelque temps après, par nos agents à Londres, que Bourmont y est de nouveau rendu; qu'il recommence des intrigues auprès du gouvernement anglais. Quelque temps après, la Vendée paraît vouloir renaître de ses cendres. Quel est notre autre étonnement encore d'apprendre que Bourmont, de nouveau à la solde de l'Angleterre, est revenu en France, débarqué par elle. Or le Bourmont dont il s'agit ici, est le même qui dans la suite donnera lieu à bien d'autres étonnements plus grands que celui-ci.

Bonaparte continue sa marche intrépide : il redouble d'impatience aussitôt qu'il est informé de l'ouverture de la campagne sur le Rhin. Il s'avance dans le Tyrol; il a frappé de contributions les fiefs impériaux pour les punir de leur résistance, qu'il appelle révolte; il a dirigé une colonne de son armée sur le lac de Côme. Partout derrière lui il a fait désarmer les pays insurgés, et pour donner un exemple éclatant, il a fait fusiller quelques-uns des chefs tombés entre ses mains.

Soit qu'il pense ajouter à sa popularité et donner toujours plus de garanties à ses principes républicains, soit qu'il regarde déjà comme une querelle personnelle le dessein de la famille des Bourbons, il nous écrit de Vérone, en date du 15 prairial, qu'il n'a pas dissimulé aux habitants de cette belle et grande ville que si le prétendant y était demeuré, il l'aurait brûlée, pour avoir eu l'audace de se croire la capitale de l'Empire français en acceptant et en consacrant la résidence de celui qui osait se dire le Roi de France. Ce mot

d'*Empire* fut alors peu remarqué. L'a-t-il été à une autre époque? a-t-il seulement été senti lorsque, prenant le titre d'empereur, Bonaparte laissait dans les premiers instants subsister le nom de la République française, même sur les monnaies, lorsque lui et les siens ajoutaient dans leurs mystifications : « On ne comprend pas ce que c'est que l'Empire : c'est toujours la République! » Au surplus, dans la dépêche où il nous entretenait de sa détermination énergique à l'égard d'une ville coupable envers la République française, Bonaparte écrivait : « Les émigrés fuient et vont porter en Allemagne leurs remords et leur misère ». Si la politique lui a fait depuis observer de meilleurs procédés pour les émigrés, il est bon de constater que sa générosité ne fut pas de premier mouvement.

Mantoue est investie : des affaires d'avant-postes ont eu lieu à notre avantage.

Revenons maintenant aux armées du Rhin. Le général Moreau, qui a commencé ses opérations un peu tard, vient d'exécuter le passage de ce fleuve, ordonné il y a longtemps par le Directoire; il s'est rendu maître du fort de Kehl; deux de ses divisions, n'ayant pu se réunir au lieu indiqué, s'étaient jointes aux troupes qui assiégeaient ce fort : il paraîtrait que les ordres n'ont point été exécutés avec la précision nécessaire à ces sortes d'attaque en présence de l'ennemi. Ce mouvement était combiné entre le Directoire, Bonaparte et Moreau; il doit amener sous peu la communication entre nos deux armées.

Le général espagnol Solano et son frère, désirant augmenter leurs connaissances dans l'art de la guerre, obtiennent du Directoire l'autorisation de se rendre près du général Moreau. Nos guerriers, qui étaient naguère encore plus jeunes écoliers de l'art militaire, en sont déjà regardés comme les maîtres. Puissent les trop bons enseignements de leurs procédés au champ de bataille ne pas rendre nos ennemis plus savants que nous-mêmes! Puissions-nous ne pas les voir prendre un jour, à notre cruel dommage, cette tactique révolutionnaire que nous avons créée et qui sera conservée par la tyrannie substituée à la liberté!

Informé tardivement, à ce qu'il paraît, mais rapidement effrayé des progrès que les Français font en Italie, le roi de Naples a proclamé une levée de soixante-dix mille hommes : les prières faites à

saint Janvier n'ont point obtenu cette levée, et n'ont point arrêté l'ardeur des Français. Le roi napolitain se détermine donc à envoyer des commissaires pour traiter de la paix.

Mais les triomphes militaires qui affermissent sans doute un nouveau gouvernement ne suffisent pas, si on ne les soutient par les combinaisons de la paix. En même temps que le Directoire fait vigoureusement la guerre, il médite des desseins qui peuvent étendre et assurer les forces de la France, aux distances les plus éloignées que les puissances maritimes semblent seules avoir le moyen d'atteindre.

Le Directoire a consulté Descorches, ancien ambassadeur à Constantinople, sur la Perse et sur les moyens qu'on pourrait employer pour établir des relations amicales avec cette puissance; on tentera des ouvertures non officielles pour savoir si l'empereur persan serait disposé à recevoir un envoyé français.

L'amiral Parker a été fort maltraité dans son attaque contre Léogane; il a été forcé de se retirer. La division française aux Indes Occidentales s'est emparée d'une partie de la flotte anglaise allant à Balda.

Il n'y a rien qui exige autant de sang-froid et de réflexion dans les hommes investis du pouvoir, que l'examen des plaintes et des dénonciations qui leur viennent de tous côtés; si cette attention est surtout commandée dans les moments de crise, elle est encore nécessaire dans tous les instants du jour où l'on a affaire aux passions individuelles. J'ai été plusieurs fois dans le cas de reconnaître que tel qui en dénonçait un autre était celui qui aurait dû l'être pour les faits dont il se portait accusateur.

Le 2 messidor, Saliceti nous écrivait qu'un nommé Pinçot, agent des finances, s'était permis de prendre les marques de commissaire du gouvernement près les armées, et de lancer des diatribes contre la République. Le ministre des finances nous annonçait en même temps que Pinçot dévoilait les gaspillages des finances en Italie et la dilapidation des caisses; qu'il élevait des doutes sur les circonstances fort suspectes de l'armistice conclu avec Naples; qu'enfin il inculpait Saliceti tout le premier.

Le général Moreau a obtenu quelques succès sur le Rhin.

Bonaparte écrit de Tortone qu'il va faire le siège de Mantoue, et que si l'on renforce son armée il sera sous peu sur le Danube. Carnot trouve cette annonce fort présomptueuse. Il se récrie contre la conduite sans mesure de Bonaparte qui a fait fusiller beaucoup de monde dans les fiefs autrichiens.

Jourdan a éprouvé un échec sur la Lahn et a été forcé de se retirer sur la Sieg. Carnot dit que si les chouans apprennent ce malheur avec satisfaction, les anarchistes en seront encore plus satisfaits.

Le reste de la campagne eût été encore plus malheureux sans l'intrépide résistance que le général de l'avant-garde, devenu celui de l'arrière-garde, Bernadotte, a opposée aux Autrichiens. Bernadotte a montré, dans cette retraite aussi savante que hardie, des ressources qu'il a puisées dans lui-même, et qu'il a fallu improviser pour faire face aux événements, qui n'ont pas été prévus par le général en chef. Bernadotte, dans cette circonstance des plus difficiles, a déployé des vues et des moyens qui, appliqués un jour sur une plus grande sphère, montreront à l'Europe l'un de ses premiers généraux. Puisse la France conserver pour sa gloire les généreux soldats qui sortent en ce moment du sein de la terre de la liberté! Les militaires étrangers et français dirent alors qu'il y avait du Xénophon dans Bernadotte.

On a voulu, depuis, que l'échec essuyé par l'armée française à Neumarck fût attribué en grande partie aux mouvements que l'archiduc Charles n'aurait hasardés que d'après les intelligences que le général Moreau aurait entretenues avec Louis XVIII et le prince de Condé, d'après les assurances que Moreau aurait fait donner dans le temps aux généraux autrichiens de seconder autant qu'il serait en son pouvoir les opérations de leur armée. Le caractère de Moreau présente assez de parties faibles et peu dignes d'estime, pour qu'on n'y ajoute pas la plus monstrueuse calomnie. La trop grande confiance du général en chef de l'armée de Sambre-et-Meuse dans une marche que la haute valeur de cette armée n'autorisait point à faire sans précautions : telle est la cause première des avantages du prince Charles. C'est ici que, sans tout remettre au hasard, on peut dire que la fortune de la guerre n'est point un vain mot. Plus le général Jourdan se perfectionnera dans l'art de la guerre, moins il paraîtra suivi de ce glorieux bonheur qui a couronné ses premiers exploits; le vainqueur de Hondschoote, de Fleurus, Neustricht, semblera autoriser cette question que faisait le cardinal

premier ministre Mazarin pour nommer un général en chef : « Est-il heureux? »

3 Messidor an IV Cependant les affaires d'Italie faisant tous les jours de nouveaux progrès, la ville de Milan a envoyé des députés à Paris. Ils sont arrivés et attendent les ordres du Directoire. Seront-ils reçus? Carnot pense que ce serait une avance trop déclarée faite aux peuples contre les gouvernements, et qu'il ne faut s'engager à rien par aucune démarche ostensible. Rewbell et moi, nous demandons que le ministre des relations extérieures soit au moins chargé de faire connaître aux Milanais l'intérêt que le Directoire prend à leur bonheur et à la liberté de leur pays.

L'Irlande, opprimée par l'Angleterre, a tourné ses regards vers la France. Lord Fitzgerald et O'Connor ont écrit pour être reçus en secret par le Directoire. Ils annoncent et assurent les besoins de leurs compatriotes pour secouer le joug de l'Angleterre. Ces deux plénipotentiaires ont-ils des pouvoirs du pays, ou leur mission n'est-elle que celle qu'ils se sont donnée eux-mêmes? Dans tous les cas, une pareille ouverture n'est pas à négliger. Le ministre des relations extérieures leur répondra qu'ils se rendront en Suisse. où ils attendront des passeports.

CHAPITRE XI

Toujours l'affaire Babeuf. — Discussion au Directoire. — Genève demande protection à la France. — La dépréciation des mandats. — Rapport alarmant du ministre de la police. — Projet de traité avec la Porte. — Rejeté par le Directoire. — Ses idées à cet égard. — Les négociations avec la Prusse sont rompues. — Caillard. — Conférence avec Sandos-Rollin. — Mot imprudent de Carnot. — Il est blâmé par Rewbell. — On veut effrayer le Directoire. — La femme Blondeau. — La faction d'Orléans. — Nouvelle dénonciation de Grisel contre Drouet. — Ce qu'on en fait au Directoire. — Proposition hardie de M. Noël, ambassadeur en Hollande. — Blaw suspect à Letourneur. — Pétition de réfugiés napolitains. — Dénonciation du bureau central. — Décision des Conseils. — Ordre au Prétendant d'aller à Rothembourg. — Il s'y refuse. — L'armée des émigrés. — Opérations devant Mantoue. — Fonds accordés par les Conseils pour poursuivre les conspirateurs. — Succès de Moreau. — Bataille de Beuchen. — Drouet accusé. — Doulcet bien en cour. — Le ministre des finances accusé de terrorisme par Letourneur. — On veut corrompre Carnot. — Sa probité. — Le député Legot dénoncé. — Louvet traité de brigand au Directoire. — Je le défends. — Vive discussion au Directoire au sujet des mandats. — Ramel offre sa démission. — Armistice conclu avec le Pape. — M. Dazara. — Confidence maladroite qui sauve dix millions à Sa Sainteté. — Commissaire Garreau sur les émigrés réfugiés à Gênes. — Ses craintes sur la puissance de Bonaparte. — Projet de pacification générale du prince Henri de Prusse. — Son estime pour la nation française. — Avis de Carnot sur nos relations avec la Sardaigne. — Proposition relative aux biens nationaux. — Dubois-Crancé. — Armistice avec le roi de Naples. — Le prince Pignatelli. — Occupation d Ancône. — Blocus de Mantoue. — Victoires de Jourdan et Moreau. — Habileté de

Kléber. — Dispositions favorables de la république de Lucques. — Occupation de Livourne. — Conduite de Bonaparte à l'égard du gouverneur. — Condescendance du grand-duc. — Bataille de Rastadt. — Avantages de Moreau. — Inquiétudes sur l'état de Paris. — Projet d'alliance avec l'Espagne. — Discussion d'un article relatif aux émigrés. — Vues du Directoire sur le Pape. — Beffroy. — Le Cousin Jacques. — Les constitutions de la lune. — *Discussion aux Anciens sur Drouet. — Violence de Letourneur. — Où sera jugé Drouet? — Tallien et Fréron dénoncés. — Lamarque au sujet de Drouet. — Mesures prises par le ministre Cochon. — Lacretelle et Dufourny. — Exigence du bey de Tunis. — Drouet peut-il être défendu? — Ce qu'étaient les prévenus de Vendôme d'après Louvet. — Mot de Letourneur sur Cambacérès. — L'Américain Halem. — Proposition qu'il nous soumet. — Je veux la faire rejeter. — On l'adopte. — Refus d'une demande de Drouet. — Réunion des fêtes de la liberté.*

5 Messidor an IV. L'affaire Babeuf occupe encore le Directoire. Letourneur dit qu'ayant examiné la liste des députés qui ont voté en faveur de Drouet, il n'en trouve que quarante-quatre maintenant; que depuis l'admission de la dénonciation contre Drouet il est prouvé que le Directoire n'est compromis ni collectivement ni individuellement dans aucun de ses membres. Je pense que nous n'avons plus le prétexte de la mauvaise honte pour ne pas oser, dans le comité. sous peine d'être accusés de connivence, défendre l'intégrité de la représentation nationale. Je crois qu'après tous les malheurs éprouvés à une première époque révolutionnaire il faut se préserver de retomber dans de cruelles imitations. Je pense que notre devoir est de nous placer au-devant des passions. Je pense enfin que notre devoir, comme notre premier droit, est de manifester l'opinion que le corps législatif ne soit plus entamé. Letourneur répond : « J'aurais voté contre Drouet »; Rewbell et moi : « Pour. même pour Cadroy, ajoutons-nous, s'il était accusé ». Je m'élève de nouveau contre ce procédé de préjuger toujours la question de culpabilité des prévenus contre un député actuel et contre les anciens députés, aujourd'hui désarmés de toute garantie.

Letourneur demande que si Vadier est mis en liberté par le jury, dans l'affaire Babeuf. on le mette en détention pour toute autre cause. Cette opinion rusée et conception digne de Merlin est d'avance reconnue non pas seulement comme un excès de pouvoir, mais comme une violation de la première loi de morale et d'humanité *non bis in idem*.... Car le prétexte avoué d'une autre cause n'était toujours qu'un même ressentiment contre la première.

Les Genevois sollicitaient la protection de la France, dont la forme de gouvernement doit ajouter à l'intérêt de leur alliance et nous les recommander comme frères et amis en même temps que comme alliés. Deux membres du Directoire s'élèvent contre la demande des Genevois. Ils la trouvent dangereuse si on l'accordait, parce qu'elle indiquerait une prédilection en faveur de cette république. Rewbell et moi déclarons que nous devons soutenir les Genevois par la raison même pour laquelle on voudrait nous les faire abandonner. La dissidence entre nous est au fond que les uns, raisonnant toujours dans les vues de l'ancienne diplomatie monarchique, voudraient toujours en suivre les errements, tandis que la République française, sans vouloir mettre l'Europe en propagande ouverte, doit cependant se conduire, même diplomatiquement, conformément à sa nature, c'est-à-dire qu'elle ne doit jamais perdre de vue qu'elle est une anomalie en Europe jusqu'à ce que les rois soient un anachronisme.

Le ministre de la police rend compte de quelques rassemblements provoqués par la dépréciation des mandats. Il prétend qu'il faut trouver les moyens de secourir les rentiers et la classe malheureuse du peuple. Sa demande est trop vague pour être seulement comprise : on ne passe pas facilement d'un papier-monnaie à un autre; que sera-ce quand il faudra opérer la transition du dernier papier monnayé à l'argent?

Le peuple, continue le ministre, est exaspéré; il est accablé de misère; le mot de liberté est reçu, même au théâtre, avec des murmures. 7 Messidor an IV.

Le ministre des relations extérieures propose un traité d'alliance avec la Porte: ce traité serait vraiment humble et ridicule de la part de la République française : il est rejeté à l'unanimité. Le Directoire pense que l'intérêt le plus réel de la France serait de traiter avec la Russie. 9 Messidor.

Caillard, notre résident à Berlin, annonce que par suite d'une conversation de Carnot avec M. Sandos-Rollin, portant que le Directoire ne voulait pas de la ligne de neutralité, le roi de Prusse a rompu la négociation qui avait été entamée. Carnot avoue le fait, en disant que dans son opinion il ne voulait pas de la ligne de neutralité. « Ce peut être votre opinion individuelle, répond Rewbell, ce n'est pas une raison pour la donner comme une volonté du Directoire. Notre autorité est collective, et ne peut jamais agir qu'avec ce caractère. » 10 Messidor.

Il y a toujours d'excellentes raisons pour inquiéter les gouvernants sur leur existence. Celle des gouvernements nouveaux prête davantage aux soupçons et aux alarmes; c'est une double ressource aux agents pour se rendre intéressants. On cherche à 11 Messidor.

susciter de nouvelles frayeurs au Directoire : un rapport annonce qu'il y a du bruit aux Halles et que le pillage a commencé. La femme Blondeau aurait fait dire à Carnot que la faction d'Orléans se montrait partout. Toutes fois qu'on veut assigner des motifs d'intérêt particulier au parti de la Révolution, c'est toujours la faction d'Orléans. Le parti contre-révolutionnaire accuse sans cesse les rejetons de la famille d'Orléans, comme ils en accusaient le chef, qui, malheureusement pour lui comme pour nous, ne sut pas être celui de la France. Que Dieu réserve aux enfants de meilleurs destins qu'à l'infortuné père!

Carnot présente une nouvelle déclaration de Grisel, dont il continue à vouloir être le patron; elle est dirigée contre Drouet. Nous remarquons avec le ministre de la police qu'il serait inconvenant de l'envoyer aux Conseils : ce serait de l'acharnement et de la personnalité. Rewbell demande la pièce à Carnot, qui la lui remet.

Tandis qu'on poursuit les anarchistes de France, la police voudrait étendre ses longs bras dans d'autres parties de l'Europe. La Revellière soumet une lettre de l'ambassadeur en Hollande. M. Noël. Il ne craint point de faire la proposition d'arrêter les anarchistes qui veulent révolutionner ce pays. L'ambassadeur Blaw désirerait rester à Paris pour sa santé. L'estimable Hollandais n'est qu'un anarchiste, suivant Letourneur; il y aurait du danger à le laisser dans la capitale.

Plusieurs réfugiés napolitains demandent vainement la permission de rester à Paris : il semble que la République française doive être l'asile naturel des patriotes persécutés par les gouvernements absolus; aux yeux de Letourneur, ce sont autant d'anarchistes délégués pour s'entendre avec ceux de France; il les enveloppe dans la même rigueur et déploie à chaque instant plus de colère contre les uns et les autres. L'opposition vigoureuse et rassurante de Rewbell et la mienne semblent un peu le calmer sur les dangers qui l'épouvantent. La pétition est renvoyée au ministre de la police.

Le Conseil des Cinq-Cents a arrêté que les membres du bureau central dénoncés par le tribunal de cassation seront mandés à la barre. Le Conseil des Anciens prononce, après les avoir entendus, qu'il n'y a pas lieu à accusation à mesure que, les victoires de la République consolidant davantage ce qu'on appelait le problème de son existence, la cause des Bourbons est de plus en plus délaissée par les rois, leurs collègues et leurs parents. Le prétendant a reçu l'ordre réitéré de se rendre à Rothembourg; il s'y est refusé et a invoqué la protection de l'Angleterre; l'Autriche s'en est formalisée. Le corps noble des émigrés est mécontent, celui des plébéiens l'est davantage. Ils réunissent à leur position déjà si peu heureuse

les chocs impertinents de ceux qui continuent à se croire supérieurs à tout parce qu'ils s'appelaient gentilshommes. Ces gentilshommes viennent cependant de montrer du reste, par de tristes faits d'armes, qu'il n'y a guère de supériorité de leurs mérites en aucune partie de la guerre non plus que de politique. La prétendue armée des émigrés n'est plus guère réelle. Quelques mille hommes qui lui restent sur le papier sont seulement un prétexte au prince de Condé de recevoir pour lui-même comme pour ses troupes les fonds considérables de l'Angleterre; mais ce qu'on nomme encore l'armée des émigrés est sans pain et sans considération.

L'ennemi, renfermé dans Mantoue, a fait une sortie, mais il est rentré bien vite dans la place. Nos troupes l'ont délogé des formidables retranchements qu'il avait élevés dans les montagnes entre le lac de Garda et l'Adige. Cette position couvrait le Tyrol. 12 Messidor an IV.

« Il faut que le prêtre vive de l'autel, et voilà pourquoi il y a un autel », a dit un philosophe moderne : on ne risque point d'étendre ce principe à la création de la police. Il faut que dans les sociétés perfectionnées, les hommes vivent d'infamie; et voilà pourquoi il y a des polices, et ces polices ne vivent pas de peu. Le ministre de la police expose qu'il y a de nouveaux besoins de fonds pour suivre la conspiration. Ils sont accordés sur-le-champ et sans discussion par le Conseil des Cinq-Cents, dans sa séance du 25 messidor. La haine et la peur ne sont pas des passions parcimonieuses; cela n'implique point qu'elles soient généreuses.

Le 10 et le 14 messidor, Moreau a obtenu un succès réel sur l'ennemi; il lui a tué beaucoup de monde, et enlevé de l'artillerie : il l'a acculé aux Montagnes Noires. C'est la bataille de Beuchen. 14 Messidor an IV.

Mais ce qui absorbe la préoccupation des Conseils, ou au moins de la partie ennemie de la Révolution, plus que ne l'émeuvent nos victoires, c'est la conspiration Babeuf, dont les formes et l'ostentation peuvent difficilement, à la vérité, échapper au reproche d'anarchie. Le Conseil des Anciens a déclaré qu'il y avait lieu à accusation contre Drouet. Il le renvoie par devant la haute cour de justice. Carnot, Letourneur applaudissent à cette mesure : ils s'accordent également pour faire chaque jour l'éloge de Doulcet, qui récemment a débité une si belle harangue.

Le ministre des finances rend compte de la séance du Conseil des Cinq-Cents relative aux mandats, ainsi que de sa conférence avec la commission. Letourneur accuse le ministre de terrorisme; il demande s'il est le rapporteur de la commission.

Carnot a déposé sur la table du Directoire un collier d'or massif qui lui a été envoyé pour le corrompre, à ce qu'il croit, dans la question des réquisitionnaires. Personne de nous n'a jamais cru que le caractère de Carnot fût accessible à de pareilles tentatives.

Il serait à souhaiter que son irritabilité fût en mesure avec sa probité, et ne la dépassât pas sans cesse. Personne non plus n'ajoute foi à la dénonciation énoncée dans une pétition lancée contre le citoyen Legot, où l'on avance que ce député serait chargé de grands intérêts par Carnot, et qu'il serait le prête-nom de manœuvres d'agiotage du Directeur.

La presse périodique est en général le premier tourment des fonctionnaires irritables. Ils ne peuvent concevoir qu'elle soit l'organe nécessaire de la publicité; que ses maux soient compensés et surpassés par ses bienfaits; que, comme la lance d'Achille, enfin, elle suffit à guérir ses propres blessures. Letourneur est en tête de ces susceptibles qui ne veulent point comprendre les avantages des journaux, et ne sont sensibles qu'à leurs piqûres.

14 Messidor an IV. Letourneur fait lecture d'un numéro du journal de Louvet: il appelle « brigand » ce député honorable. La Revellière s'unit à la déclamation de Letourneur; je la combats de manière à faire taire les deux Directeurs et j'apprends au ministre Merlin, qui a souvent accusé, mais qui n'a jamais défendu personne, comment on soutient un ami absent. Louvet n'était pas seulement le mien, il devait être apprécié de mes collègues, s'ils avaient su être fidèles à l'amitié : ce loyal député avait beaucoup souffert pour la liberté, et il en était toujours l'intrépide défenseur.

Le ministre des finances annonce avec effroi que le député Camus doit parler en faveur des mandats au pair; Ramel est désolé : ayant émis une opinion contraire à la commission, il s'est entendu répondre : « Le secret est dévoilé : le Directoire est en opposition avec les Conseils ». Il serait inconsolable de se trouver pour quelque chose dans une scission entre les deux pouvoirs de l'État. Ramel déclare que tous les services vont manquer si le corps législatif n'adopte le cours. C'est le seul moyen de retrouver l'équilibre. Après avoir tout fait pour arriver à ce résultat, dont il est assuré : si l'on ne le soutient pas, il offre sa démission, et la dépose écrite sur la table du Directoire. Rewbell s'emporte et dit : « Qu'ils viennent donc siéger à ma place! » Carnot pense que chacun doit rester à la sienne, pour atteindre les Conseils dans leur fausse manière de voir. On songeait à leur écrire qu'ils devaient recevoir leur traitement, non au cours, mais tel que la Constitution l'établit, et qu'il serait défendu à la Trésorerie nationale de payer autrement les députés. On s'en tient à décider qu'il faut se réunir pour éclairer la commission sur l'émission des mandats. Oubliant toujours que la liberté de tout dire est la même que celle de tout faire, deux Directeurs pensent que les premiers coupables du mouvement de dépréciation dont on se plaint sont les journalistes, dont plusieurs ont blâmé les mesures premières du gouvernement: je

suis encore forcé de manifester toute mon opposition. J'obtiens que le Directoire passe à l'ordre du jour.

Des dépêches de Bonaparte datées de Pistoie font part de l'armistice conclu avec le Pape. Sa Sainteté a été imposée à trente millions: elle en eût aussi facilement payé quarante, si les commissaires du Directoire n'avaient laissé entrevoir à M. Dazara, dont on avait accepté la médiation, que les Français ne pouvaient pas aller à Rome. L'ambassadeur espagnol a profité de cette confidence pour sauver dix millions au Pape. 15 Messidor an IV.

Un commissaire du Directoire qui est encore auprès de l'armée d'Italie, Garreau, écrit de Gênes que les émigrés antifrançais paraissent fort satisfaits des mesures prises contre les terroristes. Cet agent ne dissimule point ses craintes sur la confiance exclusive que le gouvernement paraît accorder à Bonaparte. L'honnête Garreau ne sait pas encore qu'il est déjà peu nécessaire d'accorder à Bonaparte, lequel sait fort bien se faire à lui-même toutes les prévenances et les avances qu'il ne pouvait pas attendre d'une autre source.

Le ministre des relations extérieures nous communique un mémoire, écrit de la main du prince Henri de Prusse, sur un projet de pacification générale. Le prince présente des dispositions favorables à la République française, pour laquelle il témoigne une estime toute particulière; il propose entre elles deux un congrès, dont il exclut l'Angleterre et la Russie. Le prince désire que l'armée d'Italie puisse s'emparer du Danube et réduire promptement l'Autriche.

Carnot propose d'envoyer un ambassadeur à Turin. Il tient à l'opinion qu'il a déjà émise, d'augmenter les États du roi sarde; la majorité du Directoire n'est point de cet avis. La question n'en est plus là; elle serait trop étroite, s'il ne s'agissait que de calculer le plus ou moins de force qu'on fournirait à un tel roi contre tel autre pour créer ce qu'en style ancien on appelait équilibre. La vraie, la grande question moderne, c'est de profiter des moyens et de l'ascendant que les principes et la victoire donnent à la République française pour tâcher de mettre le système représentatif en mesure de faire face au système royal absolutiste qui tient encore sous son empire la plus grande partie du monde.

Le ministre des finances nous fait, d'après le désir de quelques députés, la proposition de régulariser définitivement une mesure relative à la soumission des biens nationaux. Ils y mêlent, comme à tant d'autres choses, des déclamations particulières contre la faction d'Orléans, l'on ne peut comprendre à quel sujet, car, le duc d'Orléans père ayant péri, ses fils déportés, tous leurs biens confisqués, leur relation avec les biens nationaux consiste 16 Messidor an IV.

uniquement à en être les victimes, puisque leurs biens ont été vendus sous cette dénomination; malgré toutes ces mesures prises, tous ceux qui veulent une faction « d'Orléans » continuent leur système, soutiennent que Dubois-Crancé en serait principal agent. Le Directoire passe à l'ordre du jour sur ces misérables calomnies.

Le roi de Naples ne veut point laisser venir jusqu'à lui nos armées triomphantes. Il conclut un armistice, et envoie à Paris le prince Pignatelli : ordre a été donné et expédié au commandant de la cavalerie napolitaine d'abandonner l'armée autrichienne. Le Pape a aussi conclu un armistice : il a livré à nos troupes la place d'Ancône, occupation avantageuse dans le golfe Adriatique. Le plénipotentiaire de Rome se rend à Paris pour le traité définitif. Le 3 juin, l'armée française a investi Mantoue et en a commencé le siège.

17 Messidor an IV. Les affaires de la République ne réussissent pas moins aux armées du Rhin. Jourdan et Moreau, dans plusieurs affaires partielles, ont battu l'ennemi; Jourdan s'est établi sur la rive droite du Rhin : nous sommes rassurés sur la position inquiétante de Kléber. Celui-ci a fort habilement manœuvré et montré une grande fermeté en présence d'un ennemi bien supérieur en forces. Jourdan suit l'ennemi; son quartier général est bientôt à Velmunster.

Le château de Milan, qui avait tenu encore depuis que la ville était occupée par nous, s'est rendu le 11 messidor. La prospérité de nos armes s'étend sur tous les points; la république de Lucques elle-même fournit des ressources à l'armée française. Les Anglais ayant abusé de leur autorité à Livourne, à notre préjudice, jusqu'à se permettre des hostilités contre les bâtiments français, le port et la ville de Livourne sont occupés par nos troupes; les bâtiments anglais ont pu se sauver, mais leurs magasins restent sous les scellés. Bonaparte a fait arrêter et renvoyer au grand-duc de Florence le gouverneur, qui n'a pas fait respecter les Français. Le grand-duc, soit loyauté ou crainte, destitue aussitôt M. le gouverneur de Livourne et promet d'en faire justice.

Moreau a chassé l'ennemi de ses positions : son quartier général est à Rastadt, où il a livré bataille. D'autres affaires brillantes ont suivi et ont valu de grandes pertes aux Autrichiens. Le 23 messidor, Moreau poursuivait ses avantages.

18 Messidor an IV. Le ministre de la police présente de nouvelles pièces contre Drouet. Elles lui ont été adressées par le directeur du jury; il propose de les envoyer aux Conseils. Une pareille intervention dans le cours de la justice paraît au Directoire plus qu'une inconvenance : il la repousse. Il apprend le lendemain que des membres des Conseils en ont eu connaissance clandestine par suite de soustrac-

tions. Le ministre Cochon est d'ailleurs en intelligence ordinaire avec ces messieurs pour leur faire connaître ce qui se passe dans l'intérieur de nos délibérations et leur signaler maintenant nos votes différents, que souvent même il transmet avec infidélité, et travestit selon sa passion. Mais, quoique la tendance de la police soit tout à fait dirigée contre les patriotes, elle ne peut se soustraire à l'évidence de la conduite du parti opposé. Elle est dans la nécessité de faire mention dans ses rapports de l'arrivée à Paris de beaucoup d'étrangers et de chouans. Carnot voudrait faire compensation pour ne pas délaisser un moment ce qu'il appelle les anarchistes; il répond que des rassemblements formés par eux ont eu lieu pendant la nuit, et le ministre objecte que ces avis ne sont point exacts; qu'ils émanent du royalisme; que la nuit a été parfaitement tranquille, et Carnot paraît malheureux d'avoir la démonstration de cette tranquillité.

Depuis la paix conclue avec l'Espagne, quelques jours après notre installation, nous avons vécu en harmonie avec cette puissance, mais il n'y a eu rien de cimenté : il s'agit aujourd'hui d'établir ce qui a pu être négligé jusqu'ici. La discussion s'établit sur un projet d'alliance offensive et défensive avec l'Espagne. Il a été stipulé qu'aucun émigré ne serait employé dans les armées combinées, ni souffert à dix lieues des frontières de la République. Les prêtres déportés sont compris dans cette mesure. Carnot voudrait écarter cet article, quoiqu'il soit consenti par le roi d'Espagne. C'est une continuation de haine entre les Français qui pourrait éloigner le terme d'une réconciliation générale. Je suis, selon mon cœur, de l'opinion de Carnot : je désire ardemment que tous les Français puissent se réunir; mais il faut, pour qu'une réunion soit sincère et solide, que les adversaires de notre liberté commencent par abdiquer leurs prétentions. En même temps Carnot voudrait qu'on traitât définitivement avec le Pape, en l'obligeant seulement à désavouer ses brefs qui ont produit un grand mal. Rewbell et moi, peu inquiets de la question des brefs, nous pensons qu'il suffit de tenir le Pape en respect, pour en obtenir de l'argent : il en a tant

19 Messidor an IV.



lui-même depuis si longtemps soutiré de la chrétienté; il faut avant tout protéger les patriotes romains, puis, le jour où l'on voudra réellement éteindre le foyer de la superstition, il faudra commencer par s'occuper activement et vigoureusement de régénérer l'Italie, et de la constituer en république. La proposition est ajournée pour le moment, mais non repoussée à jamais.

Les camaraderies d'enfance entraînent souvent avec elles un intérêt d'affection sur lequel les hommes devenus adultes et surtout ceux arrivés à de grandes fonctions qui leur imposent de plus grands devoirs sociaux, doivent se tenir en garde. Carnot qui, quoique les mathématiques semblassent sa vocation, n'en est pas moins le plus souvent un être d'imagination, a des faibles sur cet article, et comme les faibles sont des passions fort peu explicables, je ne dirai pas qu'on ne peut concevoir son goût passionné pour un certain Beffroy qui a pris parmi le vulgaire le nom de *Cousin Jacques*, et qui se croit des idées politiques puisqu'il écrit tous les jours *les Constitutions de la lune*! A lui sans doute permis d'être tant qu'il voudra le publiciste d'une autre planète; mais, comme les prêtres, qui parlent toujours du ciel, ne s'occupent jamais que de la terre, celui-ci, tout en voulant nous faire croire qu'il est dans la lune, pour porter notre attention de ce côté, n'en est pas moins occupé d'intrigues subversives. Il est lié avec tous les ennemis de la République, et il est leur organe pour nous accuser et nous livrer aux méchancetés de l'aristocratie. Dénoncé sous plusieurs rapports au Directoire, qu'il poursuit de ses pamphlets quotidiens, le Cousin Jacques est défendu par son camarade de collège Carnot.

Le Conseil des Anciens a été fort agité sur le parti à prendre à l'égard du député Drouet. Harmand et plusieurs autres ont défendu Drouet : il ne s'agit pas seulement ici d'un citoyen, mais de la représentation nationale, de nou-

veau entamée. Letourneur vient nous dire avec acharnement que Drouet sera « fusillé ». Carnot lui-même trouve que Letourneur a passé la mesure; nous nous élevons ensemble contre de pareils discours : des actes de rigueur qui entraînent d'aussi graves conséquences, sont des malheurs et non pas des triomphes. Drouet décrété d'accusation doit être renvoyé à une haute cour; on propose de la placer à Bourges. J'indique Amiens : « C'est ce que désirent les Cinq-Cents », me dit-on. Je reprends : « Qu'est-ce que cela fait à la question? » La ville de Vendôme est adoptée : le nombre des accusés est de cinquante-trois. Puisqu'il y a déjà un député, pourquoi n'en ajouterait-on pas encore quelques-uns : M. Drouet n'est point solitaire, il a nécessairement des complices : c'est le cas de lui adjoindre Tallien. Le ministre de la police soutient que Tallien est d'intelligence avec Fréron; je demande de quelle intelligence il s'agit, car Fréron lui-même n'est pas en cause; c'est sous ce rapport que je défends deux citoyens qu'on veut si odieusement impliquer dans une conspiration dont leur conduite et leurs doctrines les rendent plutôt les adversaires que les complices. Je suis appuyé par Rewbell qui démontre tout ce qu'il y a de vil et de coupable à vouloir impliquer dans les conspirations ceux qui n'en sont pas et n'y pensent pas. Le député Lamarque, naguère revenu des prisons d'Autriche, où il a été détenu comme Drouet, vient de défendre avec honneur son collège accusé : son discours a fait grande sensation. Letourneur pense que c'est une faible production; La Revellière, que l'auteur n'est pas de bonne foi; Carnot, qu'il ne pouvait se dispenser de défendre son collègue. Je trouve cet écrit digne d'estime par le sentiment de générosité qui l'a inspiré. La Revellière prétend que les royalistes et les anarchistes des Conseils sont toujours d'accord contre le gouvernement.

Le ministre Cochon dit qu'il a fait cerner un pavillon où s'étaient réunis des anarchistes, qu'il a fait arrêter et con-

duire au bureau central. Le ministre ajoute que Lacretelle et Dufourny travaillent pour d'Orléans; je réponds au ministre que les vrais orléanistes, à mes yeux, sont les hommes qui veulent toujours diviser les républicains; que la famille d'Orléans ne vient pas plus ici que dans tant d'autres affaires où on veut toujours l'impliquer.

26 Messidor an IV. Encouragé par les habitudes de condescendance de l'ancien gouvernement français pour la piraterie africaine, le bey de Tunis fait des demandes d'argent qui ne sont nullement fondées et qui sont presque insolentes, quoiqu'elles soient présentées avec des formules de bienveillance. Le ministre des relations extérieures fera informer le bey de Tunis qu'il existe une République française; que cette République est représentée par un gouvernement qui n'a point l'intention de recommencer les lâchetés de l'ancienne monarchie. Notre ministre déclarera encore, d'une manière très formelle, à l'ambassadeur de Tunis que son admission est déjà une grande faveur: il est temps que l'Afrique n'insulte plus l'Europe.

Un citoyen très connu vient d'annoncer dans les journaux son intention de défendre Drouet; croirait-on qu'une déclaration aussi simple donne lieu à une question aussi extraordinaire que cruelle: savoir si Drouet peut avoir des défenseurs? Je me crois généreux en ne nommant pas ceux de mes collègues qui ont pu soulever une pareille question.

Dans un éloquent discours prononcé au Conseil des Cinq-Cents, Louvet a prétendu que les prévenus de Vendôme n'étaient en résumé que des patriotes mécontents oubliés par le gouvernement. Cambacérès paraît s'être rallié à l'opinion de Louvet. Letourneur dit que le « parti le plus fort » est toujours la boussole de Cambacérès. « Soit! répliquai-je à Letourneur, mais de notre côté tâchons que notre conduite ne nous constitue pas le parti le plus faible. »

27 Messidor an IV. Un Anglo-Américain du nom de Halem propose à la France de soustraire le Canada à la domination anglaise. Carnot trouve cette idée juste et utile. Les auteurs de projets sont rarement gratuits: celui-ci demande, pour commencer l'exécution de son plan, qu'on lui fasse une avance de cent cinquante mille francs en numéraire. Le ministre des finances nous demande autorisation pour délivrer cette somme. Je pense que ce serait hasarder des fonds trop considérables en les confiant à un étranger qui se présente sans aucune garantie. Le lendemain, Halem obtient deux cent mille francs en lettres de change sur la Hollande. Le ministre a fait remise de ces

effets au général Clarke dans la salle des ambassadeurs. L'événement a prouvé si le Directoire n'était pas ici la dupe d'une escroquerie effrontée.

Drouet a réclamé la faculté de voir sa femme; le ministre de la police fait observer que la loi s'y oppose jusqu'à ce qu'il soit interrogé. Les passions haineuses sont triomphantes quand elles ont à leur service le prétexte de la légalité!

A la suite d'une révolution terrible dont l'histoire se compose autant de victoires civiles intérieures que de celles remportées sur l'étranger, il faut ménager avec beaucoup de délicatesse tout ce que la consécration des premières peut blesser et rallumer de passions. C'est en regardant les choses de cette hauteur, et animé d'un véritable sentiment de conciliation générale, que le Directoire fixe la célébration et la réunion des deux fêtes de la Liberté, ou 14 Juillet et 10 Août, aux 9 et 10 Thermidor.

CHAPITRE XII

*Note mystérieuse de Rewbell. — Le Directoire la fait imprimer. — La fête du 9 Thermidor. — Humeur de Carnot. — Son mot sur le rétablissement de la royauté. — Mouvement au camp de Grenelle. — Projet d'évasion de Drouet. — Empressement indiscret du ministre de la police. — Nouvelles découvertes au sujet de la conspiration. — Le général Vachot. — Delmas. — Sieyès. — Rassemblement d'Anglais. — Le général Hatry. — On craint les troupes. — Mot de Carnot. — Hommage des États de Bologne. — Mutineries des troupes au sujet des mandats. — Misère du peuple. — Proposition humiliante de Letourneur. — Elle est rejetée. — Irritation de Carnot contre les troupes. — Ses projets. — Déclamations éternelles contre les terroristes et les royalistes. — Le député Legot. — Violation du secret des lettres. — Dénonciation des Marseillais. — Le général Willot. — MM. Mechin et Jullian. — Mon opinion sur les troubles de Provence. — Lettre de Hoche sur la situation générale. — Ses soupçons contre Cochon. — Dénonciation de l'*Ami des lois*. — Bonaparte se plaint des journaux. — Satisfaction lui est accordée. — Récriminations des Marseillais. — Mouret et Barbantane. — Destitutions. — Lamarque veut défendre Drouet. — Le Conseil s'y oppose. — Carnot irrité contre des journaux. — Gallet et* le Censeur. *— Écrit de Rewbell. — Du traité de paix avec Rome. — Mes observations sur le pain de munition. — Fréron député de Saint-Domingue. — Le grand costume. — Rations de fourrage aux députés militaires. — Personnalités. — Réal demande une audience. — Plainte du député Vitet. — Carnot veut encore éloigner les troupes. — Obstacles opposés au gouvernement par la Trésorerie. — Préparatifs du départ de Drouet. — Il s'évade. — Mot de Rewbell sur les royalistes.*

Voici maintenant un nouveau sujet de préoccupation et de discussion qui va envahir le Directoire : ce sont les élections futures. La question est la première fois soulevée par Rewbell; il apporte 29 Messidor an IV.

avec mystère une note dans laquelle il prétend avoir la certitude d'une majorité contre le gouvernement : « Rien de plus important, dit Letourneur; il faut d'avance prendre des mesures pour s'opposer aux factieux. » Carnot veut que la note soit insérée dans les journaux, avec un avis aux bons citoyens, pour se tenir en garde contre les manœuvres des Jacobins. « Il n'est pas moins nécessaire, dis-je à mon tour, d'ajouter un mot sur les manœuvres des royalistes, et sur la persécution dirigée contre les républicains; enfin il faut accorder une égale attention aux uns comme aux autres. » Les deux propositions sont adoptées.

Carnot voit arriver avec peine la célébration des fêtes de la Liberté, fixée au 9 Thermidor : il propose de l'abolir. Le ministre de l'intérieur soumet le programme de la fête : une station à la Bastille, une autre au Carrousel; un tableau représentant des emblèmes de la royauté et ces mots en gros caractère : *Elle ne sera jamais rétablie.* « Peut-être, dit Carnot, je serai malade ce jour-là; je consens cependant à aller au Champ de Mars. »

Le ministre de la police nous informe qu'une espèce de mouvement s'est fait craindre au camp de Grenelle : il porte d'ailleurs sa vigilance partout. Il a visité les prisons et fait fermer un trou pratiqué par Drouet pour une évasion méditée. Carnot et Letourneur veulent rattacher ce projet d'évasion à ce qu'on dit du camp de Grenelle.

30 Messidor an IV. Cochon vient annoncer comme une découverte la réunion des factions Babeuf et Drouet à celle des thermidoriens; il dit que Robert-Lindet est l'un des coryphées, ainsi que le général Vachot. Il y joint Delmas et Sieyès. La gaucherie du ministre et son indiscrétion pour vouloir comprendre ce dernier représentant dans la conspiration, a paralysé la mesure qui allait être prise contre Vachot et d'autres. Le ministre Cochon est interpellé s'il n'a pas connaissance d'un rassemblement d'Anglais; il répond affirmativement, et dit qu'il les fait surveiller parce qu'ils conspirent contre le Directoire.

Le général Hatri, appelé au commandement de Paris, annonce être informé que les troupes déclament contre les mandats. Cochon prétend que ces troupes sont appuyées par des généraux jacobins. Carnot propose d'éloigner de Paris les soldats qui menacent. « Je serais moins chagrin, dit-il, d'être égorgé par les Parisiens, que nous avons châtiés, que par les soldats d'un gouvernement qui les paye pour le défendre : ce serait toujours la trahison de moins. » Je réponds à Carnot qu'il ne se donne pas l'honneur de choisir les auteurs de sa mort, et de préférer les uns aux autres, quand il ne s'agit nullement d'aucun péril pour la vie; que cette préférence est tout à fait du luxe. Je le prie de porter son jugement observateur en cette affaire pour l'évaluer simplement ce qu'elle est. Ainsi, qu'y

a-t-il de plus simple que de voir des soldats qui n'ont pas d'autre moyen d'existence que leur paye, trouver fort peu de leur goût que cette paye soit effectuée en un papier monnayé tous les jours plus démonétisé par l'opinion et qui ne répond à aucun de leurs besoins?

Les États de Bologne ont envoyé pour les représenter à Paris les hommes les plus distingués du pays par leurs talents, leurs vertus, les plus considérables par leurs richesses; ils offrent au Directoire le plus respectueux hommage de leur dévoûment, leurs vœux ardents pour l'organisation de la liberté italienne, leur désir d'y concourir. Seront-ils plus écoutés et admis que les Milanais et tous les opprimés de ces belles contrées qui lèvent les yeux au ciel, et tendent leurs bras suppliants vers le gouvernement français, qu'ils invoquent comme leur libérateur?

Nous sommes informés qu'une partie des troupes a refusé de recevoir les mandats : le ministre de la guerre est chargé de connaître les instigateurs de ce refus. Je persiste à soutenir que le mal est dans la nature des choses, c'est-à-dire dans la dépréciation même du papier monnayé : si l'on ne peut nier qu'il y a un grand mécontentement, il faut reconnaître que ce mécontentement est un effet et non pas une cause de la mesure. Prenez-vous-en au même état de choses si les suicides sont journaliers. Le ministre de l'intérieur est chargé de distribuer des secours aux nécessiteux. 1er Thermidor an IV.

Letourneur, dont le pessimisme politique ne répugne à aucune humiliation, croit que la République ne doit point craindre de faire des avances aux belligérants; il veut que nous soyons les premiers à demander la paix à l'empereur François, et qu'un envoyé extraordinaire se mette de suite en route pour porter l'expression de ce sentiment sincère à la Cour d'Autriche. Cette improvisation singulière est appuyée par Carnot et La Revellière. Rewbell et moi, nous pensons au contraire qu'une pareille ouverture ne pourrait paraître dictée que par la crainte, et prolonger la guerre; que le plus sûr moyen d'amener la fin des hostilités, c'est de prendre Mantoue, de chasser le grand-duc de Toscane, et de battre le prince Charles. C'est alors l'Empereur qui sollicitera la paix, et nous la ferons honorable, telle qu'il appartient à la République française. La Revellière se range de notre avis, et la proposition de Letourneur est rejetée. Rewbell et moi, nous proposons la guerre contre le grand-duc de Toscane. Le Directoire ajourne; deux de ses membres continuent à témoigner un intérêt particulier en faveur du roi de Sardaigne. 3 Thermidor an IV.

Carnot présente un projet pour éloigner de Paris la plus grande partie des troupes; il demande l'armement et l'organisation de la garde nationale ainsi que des colonnes mobiles dont il vante l'utilité. Cette proposition serait sans doute admissible, si elle avait 4 Thermidor an IV.

pour but l'intérêt général. la sûreté intérieure de l'État. l'organisation enfin des moyens réels qui la garantissent; mais ici elle ne peut avoir d'autre résultat que de nous aliéner les militaires. « Il est affreux, répète Carnot, d'être exposés à être égorgés au premier moment par des soldats que nous payons. » Cette crainte le préoccupe et ajoute à son irritation.

Cochon et Letourneur déclament à leur tour contre les terroristes; ils conviennent cependant. avec Rewbell, que les royalistes ne sont point des êtres imaginaires, et qu'ils ont une puissance au moins aussi dangereuse que celle des anarchistes. Je réponds de nouveau à ces éternelles déclamations. J'ajoute que la terreur ne peut pas exister deux fois dans un siècle en un même pays, si le gouvernement n'en est point complice; qu'à Paris comme ailleurs tous les ennemis, quelle que soit leur cocarde, ne présenteront aucun danger, si le Directoire est à la fois juste et fort.

5 Thermidor an IV. Legot, député du Calvados, a adressé à Cochon divers rapports qui annoncent l'organisation d'un Comité d'insurrection, à la tête duquel seraient plusieurs généraux et même le commissaire du Directoire.

Une lettre d'émigré partie de Hambourg à l'adresse de Cambacérès, député, a été interceptée par le ministre de la police. qui en donne lecture. Le correspondant compte beaucoup sur Cambacérès. Cette violation du secret des lettres me paraît très blâmable. J'apostrophe Cochon pour la lui reprocher, ainsi que tous les rapports calomnieux dont il étourdit le Directoire.

11 Thermidor an IV. Croyant. à son tour. trouver un nouveau point d'appui dans la découverte de la conspiration démagogique, la députation des Bouches-du-Rhône demande des mesures contre les anarchistes. qui, à Marseille et à Aix, ont assassiné plusieurs citoyens: c'est l'impunité des crimes commis dans ces contrées par les ennemis de la République qui amène ces représailles. Je demande que le général Willot soit rappelé, et qu'on envoie un commissaire extraordinaire pour éclairer le gouvernement sur toutes ces dénonciations de deux partis également acharnés. La députation des Bouches-du-Rhône a cité comme autorité le témoignage de MM. Mechin et Jullian, anciens adjoints de Fréron. Ces deux jeunes aides de camp civils du commissaire n'ont alors rien fait de mieux ni de plus mal que leur chef. Ils ont porté dans leur mission de bonnes intentions; mais ils n'ont pu éteindre dans le pays, ni en extirper les passions violentes qui appartiennent au sol. et dont les habitants ne sont que l'expression animée et peut-être involontaire. puisque ces passions violentes et perpétuelles sont la nature même, renforcée encore par toutes les violences de la Révolution.

L'affaire d'Aix et de Marseille est reproduite par le ministre de

l'intérieur. Sur la lecture de différentes pièces, on veut destituer toutes les autorités. Rewbell ne veut favoriser aucun des partis qui agitent ces contrées; il veut qu'on les frappe tous. Il voit le royalisme à Aix et l'anarchie à Marseille; il prétend que le Directoire ne doit pas se prononcer sur l'illégalité des opérations des assemblées primaires. Je réponds à Rewbell que la destitution du bureau central de Marseille et l'envoi d'un message et des pièces sont les seules mesures à prendre. Le Directoire adopte mon opinion. 12 Thermidor an IV.

Le général Hoche qui, en s'occupant si heureusement de la pacification de la Vendée, ne perd pas de vue la grande pacification de la France, nous écrit que les royalistes débarqués d'Angleterre, unis à ceux qui se sont déjà rendus à Paris, sont pleins d'espérances. Cochon paraît être leur dévoué serviteur, et Hoche ne croit pas à la franchise de ce ministre dans le service de la République.

Letourneur propose un message pour dénoncer le journal de Poultier, *l'Ami des lois*. « Il faut au moins, dit Rewbell, y ajouter les rédacteurs des journaux dévoués à la chouannerie et à l'étranger. » Bonaparte s'étant lui-même plaint, dans plusieurs dépêches, des diatribes des journaux, le Directoire pense qu'à cet égard il ne peut éviter de se prononcer, et qu'on fera des insertions honorables pour sa conduite, qui lui prouveront la satisfaction du gouvernement. 13 Thermidor an IV.

La députation des Bouches-du-Rhône continue à assiéger le Directoire de ses récriminations. Elle va jusqu'à prétendre que les terroristes se font égorger eux-mêmes à Aix, pour avoir le droit de se plaindre; que le général Mouret vaut moins que Barbantane qu'il remplace; et que les autorités doivent être destituées. Rewbell maintient qu'il faut conserver trois administrateurs du département et réorganiser la municipalité d'Aix; la destitution complète est toujours l'avis de trois autres membres : elle est décidée.

Le député Lamarque, des Cinq-Cents, s'est proposé de défendre Drouet; c'est une dette qu'il croit devoir acquitter non seulement envers ses collègues à la représentation nationale, mais à son compagnon d'infortune : tous deux reviennent des prisons d'Autriche. Le Conseil ne veut pas permettre à Lamarque de remplir ce noble rôle. 15 Thermidor an IV.

Carnot est toujours plus irrité des attaques que Poultier et Louvois font dans leurs journaux; il les regarde comme des conspirateurs. Il prétend que nous ne sommes environnés que de terroristes. Il demande le renvoi de plusieurs messagers d'État qui, dit-il, pendant la Convention nationale, ont professé des prin- 16 Thermidor an IV.

cipes anarchiques; il faut aussi, continue-t-il, une épuration dans nos huissiers. Je demande à Carnot s'il ne faudra pas aussi nous chasser à notre tour. « Il me semble que nous aussi, lui dis-je, sans vous excepter, nous avons été quelque peu révolutionnaires. » En même temps qu'il exhale tant de colère contre les journaux de Poultier et de Louvel, Carnot parle avec éloge et assentiment du
17 Thermidor an IV. journal *le Censeur*, rédigé par Gallet. Il ne lui suffit pas d'accorder son estime à ce journaliste, il voudrait qu'on lui donnât des encouragements pécuniaires. Je réponds à Carnot que les journalistes ne doivent prétendre à d'autres encouragements qu'à ceux de l'opinion publique : s'ils le méritent, elle les récompensera de reste par la multiplication des abonnés, et leur fortune et leur honneur y trouveront leur compte. La liberté de la presse est la seule protection que les gouvernements doivent aux écrivains.

Rewbell, effrayé des progrès du royalisme, gourmande le ministre de la police, et a lui-même rédigé un morceau d'un grand intérêt sur les partis qui veulent renverser la République. Cet écrit contrarie beaucoup l'opinion de Carnot : il s'oppose à ce qu'il soit imprimé et surtout affiché. J'obtiens avec peine l'insertion dans les journaux.

19 Thermidor an IV. Le traité de paix avec Rome est mis à la discussion. La pensée qui devrait diriger la paix comme la guerre, relativement à l'Italie. ce serait d'y organiser la liberté sur des bases larges et solides, de sorte que le système représentatif dont nous sommes vraiment les fondateurs, en ce moment, puisse tenir tête au système héréditaire, qui est encore en majorité dans l'Europe, et qui écrase presque toutes les autres parties du monde. Posons d'abord des principes bien fixes : toutes nos discussions seront amenées à s'y plier, et nous n'aurons qu'une manière de voir : nous serons forts parce que nous serons unis et compacts.

Le premier devoir des gouvernements à l'égard des armées dont ils disposent d'une manière si absolue, c'est bien au moins de s'occuper de leur subsistance. Un rapport nous est présenté sur la fabrication du pain pour les troupes. J'ai remarqué que la partie de son qui domine dans ce pain ne le rend ni assez nourrissant ni sain. Je demande que le son soit retiré, ou du moins sa quantité très diminuée dans le pain de munition. Les ministres de la guerre et de l'intérieur appuient mon observation. Carnot la combat; il range mes collègues de son avis : la santé des défenseurs de la patrie doit-elle être sacrifiée à l'économie de quelques mille quintaux de farine?

Fréron vient d'être nommé député de Saint-Domingue au corps législatif; on se rappelle le rôle énergique et même violent que Fréron a joué dans les débats post-thermidoriens lorsqu'il attaqua avec

plus de vigueur la partie des membres survivants du Comité de Salut public qu'il appelait « la queue de Robespierre », queue fort difficile à écorcher. Carnot avait eu alors la politique bien entendue de ne point se séparer des collègues dont il était séparé de fait dans l'acte d'accusation, et Fréron s'était trouvé l'adversaire presque personnel de Carnot : celui-ci en avait conservé un ressentiment qui n'était point éteint dans la personne du Directeur, et Carnot n'hésite point à se prononcer contre la députation de Fréron: il déclare à l'avance qu'une pareille nomination sera repoussée. La discussion amenée par cette circonstance s'établit sur les prochaines élections et sur les moyens qu'on devrait employer pour faire tomber le choix sur de bons citoyens. Je crois que pour atteindre ce résultat il est essentiel d'apaiser les haines et les vengeances, d'éclairer et de soutenir l'esprit républicain. On me répond qu'il faut marcher dans le sens du grand nombre et surtout se mettre en garde contre les terroristes. Les commissaires près des départements sont chargés de donner une direction aux électeurs. C'est ici un bien triste précédent que d'admettre comme principe le droit d'intervention des gouvernements dans les élections.

Notre collègue La Revellière n'est pas sans doute l'un des membres du Directoire les moins simples d'habitude comme de caractère: mais depuis qu'il est au pouvoir, il pense, par suite de je ne sais quel système, qu'il faut parler à l'imagination des peuples par les signes extérieurs. Dans son idée, le Directoire ne devrait se laisser voir qu'en grand costume; il fait de cette idée le sujet d'une proposition spéciale particulièrement pour la célébration de la fête nationale commémorative du 10 Août. Je ne crois pas, comme Revellière, que la considération d'une autorité républicaine soit dans l'appareil et la richesse de son costume, je crois au contraire le jour venu où la simplicité des fonctionnaires doit être la première de leurs distinctions. Le Directoire adoptant la proposition cérémoniale de Revellière, je demande que, pour ne pas multiplier les apprêts, et pour donner aux représentants des rois un trait de moralité des fêtes que nous célébrons, nous consacrions le même jour à la réception des ambassadeurs et du corps diplomatique.

Par suite de toutes les pénuries qui ont affligé la France pendant la dépréciation du papier-monnaie, les fonctionnaires sans moyens d'existence ont été secourus comme un grand nombre de citoyens par les magasins de la République. Il en est resté comme une espèce d'usage, qui ne peut subsister dans un ordre régulier. Le ministre de la guerre, voulant se montrer gracieux pour divers députés influents, propose de donner des rations de fourrage aux députés qui sont militaires. « Serait-ce pour Dubois-Crancé? dit Letourneur. — Pour Poultier? dit Carnot. — Pour Lacombe Saint 23 Thermidor an IV.

Michel? » dit Revellière. Le Directoire rejette unanimement cette demande; il n'était pas nécessaire de faire intervenir des personnalités. Un sentiment de pudeur républicaine veillait alors sur le trésor public et en défendait les avenues. Tous les abus qui se sont succédé depuis dans l'administration militaire nous ont été importés de l'armée d'Italie par celui qui plus tard en importera tant d'autres, lorsqu'il ne lui suffira plus de corrompre l'armée, et qu'il aura besoin de corrompre encore une nation tout entière.

Les patriotes que le Directoire n'a pu employer le pressent de sollicitations; pour attirer notre intérêt sur ceux dont l'activité est le plus féconde, ils nous présentent toutes sortes de projets dont l'intérêt *public*, comme chacun dit, est toujours la pensée et le but.

24 Thermidor an IV. Réal écrit itérativement au Directoire, et demande une audience pour des affaires importantes relatives à la Belgique : il est renvoyé au ministre des finances.

Les chouans, vaincus mais non anéantis au 13 Vendémiaire, reprennent confiance, grâce aux divisions dont ils croient voir le germe entre les grandes autorités. Le député Vitet, médecin célèbre et vieillard respectable, informe qu'il vient d'être insulté et poursuivi dans la rue par des compagnons de Jéhu. Le ministre de la police est chargé de prendre des renseignements sur cette audacieuse tentative.

27 Thermidor an IV. Le mouvement le plus ordinaire des troupes dans le rayon de Paris inquiète Carnot : il renouvelle sa proposition d'éloigner de Paris les troupes, et d'affecter le service public aux gardes nationales; elle est de nouveau ajournée.

28 Thermidor an IV. La Trésorerie entrave continuellement les mesures du Directoire. C'est le fait des suggestions des membres du corps législatif, dont plusieurs ont dit sans équivoque : « Il faut couper les vivres au gouvernement ». Le Directoire désirerait sincèrement prévenir un éclat. Le ministre des finances est chargé d'en conférer avec la commission législative.

29 Thermidor an IV. La personne de Drouet et son rôle dans la procédure de la conspiration Babeuf sont toujours un sujet de préoccupation et de discussion au Directoire. On entre dans des détails d'exécution qui ne devraient point prendre place dans des séances qui appartiennent à la conception et à la direction des affaires les plus élevées : ainsi, après avoir longuement traité des moyens de translation de Drouet, il a été décidé qu'il lui serait fourni une voiture pour le conduire à la haute cour de Vendôme; qu'il partirait le 10 pour cette destination. Dans le moment où l'on prenait cette décision au Directoire, le ministre de la police arrive pour nous annoncer que Drouet s'est évadé de la prison de l'Abbaye. Letourneur est désolé de voir échapper sa proie. Il pense qu'il faut faire une

enquête sur l'évasion de Drouet. Le Directoire est loin de vouloir donner suite à cette affaire; nous sommes heureux que la représentation nationale ne perde point son intégrité. Je déclare hautement que c'est là toute mon opinion, lors même qu'elle pourrait me valoir le soupçon d'avoir favorisé l'évasion de Drouet.

Rewbell livre quelques détails sur les menées des royalistes, auxquels il croit sérieusement aujourd'hui : « Il fallait, dit-il, exterminer en Vendémiaire ces incorrigibles ennemis : ils vous ramèneront une crise. »

CHAPITRE XIII

Les enfants d'Orléans à Marseille. — On les dénonce. — Le Directoire les envoie aux États-Unis. — Un mot sur les princes d'Orléans. — Suis-je bourboniste ou orléaniste? — Mes attentions pour Sidney Smith calomniées. — Madier de Morteille. — État du Midi. — Divisions du Directoire. — M. Daubermesnil. — Intrigues de Carnot en faveur de Doulcet. — Parallèle de Doulcet et de Lacroix. — Carnot veut remplacer Bonaparte. — On s'y oppose. — Rapports de Cochon. — Discussion du traité avec le Pape. — — Interruption de Cochon. — Un placard royaliste. — Fixation de l'armée au pied de paix. — Radiation des émigrés. — Ruse des Anglais pour pénétrer en France. — Suppression de quelques états-majors. — Discussions de Rewbell et de Letourneur. — Le conventionnel Pochole. — Singulier reproche que lui fait Carnot. — Nouveaux assassinats dans le Midi. — Intentions du Directoire. — Communication avec le comité des finances. — Gibert des Molières. — Sa discussion violente avec Letourneur. — Renseignements donnés par Hoche sur les projets des royalistes. — Comité royal à Paris. — Probité de Carnot. — Son caractère. — Fête du 1er Vendémiaire. — Le contre-amiral Saint-Jullien et le capitaine Inferney. — Semonce au ministre de la marine. — Fidélité républicaine de Truguet. — Traité avec l'Espagne. — Proclamation de Bonaparte aux Tyroliens. — Ses nouvelles victoires. — Sa notification menaçante à la Cour de Naples. — Retraite malheureuse de Jourdan. — On le remplace. — Beurnonville préféré à Kléber.

Il y a quelque temps que le Directoire a été occupé d'un rapport de police sur les prétendues machinations des enfants d'Orléans à Marseille, et sur leur tentative d'évasion. C'est 1er Fructidor an IV.

un fait à l'honneur des princes de cette branche, toujours populaire, que depuis et avant Louis XII la haine des partis aristocratiques ne les a jamais perdus de vue. Toutefois des prétextes inimaginables ont été saisis avec acharnement pour compromettre la famille d'Orléans. Il est temps de mettre un terme à ces méchancetés de l'aristocratie implacable. Le Directoire prend sur lui d'en finir sur cette question sans cesse reproduite par la calomnie royaliste, et pour couper court à toute cette nouvelle accusation, nous arrêtons que les jeunes princes d'Orléans détenus à Marseille seront envoyés aux États-Unis d'Amérique. Nobles et vertueux enfants, purs comme votre âge, vous êtes dignes de tout l'intérêt que vous porte la nation; c'est la reconnaissance de celui que vous et les vôtres avez toujours portée au peuple français. Si jeunes encore, vous semblez avoir épuisé tous les malheurs de la terre; la mer vous sera peut-être moins cruelle : confiez aux flots votre destinée jusqu'alors si tourmentée; nous sommes certains que vos derniers regards sont encore pour la France; ses vœux vous suivront partout; avec vous elle reverra des jours meilleurs, ceux où les chagrins de votre longue odyssée feront place au doux récit des souvenirs.

Quelque temps auparavant j'avais été sollicité par Mme de Bourbon et par le prince de Conti d'adoucir leur sort en les laissant approcher de Paris. Cela m'avait paru très simple à l'égard d'individus de sexe, d'âge et surtout de caractères tout à fait inoffensifs pendant le cours de la Révolution, à laquelle ils avaient été plutôt favorables que contraires. Ce ne fut pas sans de grandes difficultés que j'avais obtenu ce qui était sollicité avec toutes les formes du respect et de la résignation. Cela me valut d'être appelé *bourboniste*. Aujourd'hui s'intéresser au malheur des princes de la maison d'Orléans, c'est être *orléaniste*. Il n'y a rien d'innocent pour les hommes qui ne veulent pas s'éclairer et prendre leur décision dans leur conscience.

Sidney Smith, qu'on a vu arrêté au Havre, et que Merlin de Douai, ministre de la justice, voulait dès lors faire fusiller comme un révolutionnaire du dehors, ou comme un corrupteur au dedans, avait été sauvé de la mort par mes soins : et dans l'enthousiasme de la reconnaissance, Sidney Smith m'avait écrit de la tour du Temple. Une relation naturelle de sympathie s'étant trouvée établie entre nous par suite de mes réponses, je fis donner des consolations à l'intéressant commodore, ne pouvant lui faire rendre encore la liberté. J'agissais ainsi dans le double besoin de satisfaire ma conscience, et de ne pas laisser au compte du pouvoir dont j'étais l'un des membres un reproche de dureté gratuite, qui ne pouvait être justifiée même par la bêtise de Merlin. Comme, au lieu de discuter simplement une opinion qui nous contrarie, on trouve plus court d'en soupçonner et d'en empoisonner les motifs, je sus que ceux qui ne savaient pas honorer le caractère français par des procédés généreux, se gênaient peu pour dire que j'étais pour les Anglais, ce qui leur donnait l'avantage de se dire de bons Français, conséquemment de meilleurs Français que moi.

Le député Madier de Morteille se montre décidément à la tête du parti qui ne cache plus son aversion pour la République. Ce parti soutient et encourage la contre-révolution. L'esprit public s'affaiblit; les compagnies du Soleil s'organisent dans le Midi : elles assassinent les républicains, mettent à contribution les communes patriotes; et le Directoire donne le spectacle de l'incertitude et de la faiblesse. Cette faiblesse tient à la division dont on voit chaque jour se développer les germes. Cinq hommes se trouvent investis de la force de trente millions de leurs semblables, qu'ils peuvent diriger à leur gré. Ils sont légalement maîtres de la France, de l'Europe, qu'ils peuvent gouverner comme une seule famille, et pour ainsi dire pétrir comme ils le voudraient. En présence d'un aussi grand droit et d'un aussi grand devoir, ces cinq

hommes, qu'on croirait unis et serrés par le lien d'un même intérêt, ne peuvent s'entendre! Comment la nation qui regarde et attend, pourra-t-elle s'entendre elle-même?

Malheureusement l'irritabilité de certains membres du Directoire, au lieu de se calmer, paraît tous les jours s'accroître. Ne pouvant atteindre corps à corps Rewbell et moi, Carnot croit se dédommager en s'en prenant aux ministres pour lesquels il nous soupçonne le plus d'attachement. Un député des plus estimables, et dont la véracité est d'un grand poids, M. Daubermesnil, nous fait savoir que Carnot s'occupe toujours de travailler ses collègues pour faire renvoyer Charles Lacroix, et le remplacer par Doulcet. Lacroix est l'un des anciens premiers commis de M. Turgot : formé à la science et à la pratique de l'administration, à l'école de ce grand ministre, Lacroix est un patriote aussi sage et sûr qu'instruit. Nous n'avons aucun reproche à lui faire, depuis qu'il conduit les relations extérieures. C'est encore un caractère doux et conciliant en même temps que très ferme. Doulcet, que Carnot veut mettre à la place de Lacroix, est un ancien garde du corps, dépourvu de toute instruction, et qui dans les affaires, comme dans l'administration, n'a jamais montré qu'un caractère haineux, vindicatif, en même temps que souple et sans principes.

2 Fructidor an IV. Carnot voudrait encore que Bonaparte fût remplacé dans la Lombardie et le Tyrol par Kellermann, commandant actuel de l'armée des Alpes. C'est une proposition qu'il a déjà faite, et qu'il n'abandonne point. Il se défie de Bonaparte, avec quelque raison sans doute. Ce ne devrait pas être au moins pour les choses que ce général pourrait faire dans le sens de la liberté. Carnot n'explique pas clairement ses motifs. Rewbell et moi, moins agités de passions pour ou contre les individus, nous voudrions qu'on s'occupât des choses. Je rappelle la sollicitude du Directoire sur le devoir de donner une prompte organisation à l'Italie qui nous la demande. Les

peuples de Bologne, Ferrare, Milan, nous supplient de protéger leur indépendance. Bonaparte nous a fait les plus grands éloges de leurs dispositions.

Au moment où nous recevons les nouvelles des victoires de nos diverses armées, Cochon vient nous en donner une qui n'est pas tout à fait aussi complète. Il devait hier soir arrêter Drouet chez son beau-frère : il l'a manqué d'une minute. Pour nous dédommager, il nous présente l'extrait de la correspondance de Lyon, des Basses-Alpes et d'Avignon : elle fait craindre de nouveaux troubles.

Le projet de traité avec le Pape est mis à la discussion. Cochon l'interrompt pour donner lecture d'une affiche placardée à Lyon et extraite du *Miroir*. Il la dit écrite dans un bon esprit. Rebwell la trouve détestable : c'est du royalisme tout pur. 3 Fructidor an IV.

Le Directoire avait renvoyé à son bureau militaire un projet de message relatif à la dépense des armées en temps de paix. Carnot pense que l'armée doit être fixée à cent soixante-dix mille hommes. Je crois qu'elle peut l'être à deux cent mille, et que ce nombre, nécessaire à la défense de la France, n'est pas exorbitant pour sa population et ses revenus, si l'administration de la guerre est enfin régularisée. Le Directoire adopte. 6 Fructidor an IV.

Une longue discussion s'établit sur les radiations d'émigrés. Il ne doit plus être exercé de rigueurs, encore moins de vengeances : mais la loi doit être exécutée. 7 Fructidor an IV.

Le général Mouret écrit du Midi que les Anglais, pour pénétrer en France, emploient la ruse de dire qu'ils viennent parlementer. C'est la manière dont ils s'y sont pris à l'époque de la trahison de Toulon. Les ministres feront connaître aux commissaires et aux généraux des départements que, sous aucun prétexte, aucune communication ne doit être tolérée avec les Anglais.

Carnot présente un projet de suppression des états-majors de l'intérieur et des côtes de l'Océan. En votant pour cette économie, je demande que l'armée des Alpes y soit comprise, cette armée étant maintenant elle-même aussi inutile que son état-major. Carnot le reconnaît : ce sera l'objet d'un travail particulier. 8 Fructidor an IV.

Rewbell et Letourneur sont constamment aux prises. Le premier veut réprimer le royalisme et la réaction qui se prépare : l'autre ne voit qu'anarchie et terreur. 10 Fructidor an IV.

L'ex-conventionnel Pochole, éloigné de Paris par la dernière mesure, sollicite la permission d'y revenir. Carnot s'écrie : « Point

d'exception : d'ailleurs je l'ai vu siéger à la Montagne. — Et toi, où siégeais-tu? » demande Rewbell. Pochole ne méritait point l'apostrophe de Carnot. C'était un patriote sage, aussi modéré avant qu'après le 9 Thermidor : la probité n'a jamais manqué à ses opinions.

12 Fructidor an IV. La correspondance officielle nous apprend que de nouveaux assassinats se commettent dans le Midi. Je répète que l'exaspération y est encore excitée par les fonctionnaires civils et militaires, qui devraient la calmer et réprimer tout excès. Je demande que des troupes soient envoyées dans ces contrées où s'organise la guerre civile; que les généraux qu'on sait y avoir porté leurs passions personnelles soient remplacés par des généraux étrangers aux partis et sincèrement dévoués à la République. Le Directoire croit qu'il suffit de faire connaître les faits par la voie des journaux. On en excepte le *Rédacteur*, parce que c'est notre journal officiel.

11 Fructidor an IV. Malgré les dissentiments malheureusement toujours croissants qui troublent le Directoire, j'ai toujours pensé que les intentions étaient unanimement pures; que le respect pour les pouvoirs et la nécessité de leur union étaient le principe qu'aucun de nous ne voulait délaisser. J'ai donc proposé, pour nous entendre sur les questions principales avec le corps législatif, de conférer avec ses commissions quand il serait besoin de quelques explications. En conséquence, la commission des finances est admise. Gibert des Molières fait l'énumération des fonds mis à la disposition du Directoire depuis son installation : Letourneur l'invite à déposer sur le bureau cette énumération. Gibert s'y refuse; Letourneur en demande acte et l'insertion au procès-verbal. Gibert se fâche. Il prétend que Letourneur l'a insulté; qu'il n'a de comptes à rendre qu'à l'assemblée des députés. Letourneur s'emporte; Gibert des Molières annonce qu'il se retire: nous nous empressons tous à calmer les deux adversaires. Nous les engageons à prévenir l'éclat, indigne des hommes qui se respectent. Letourneur se lève, se tait, pâlit; Gibert des Molières reprend séance.

Hoche écrit à Carnot avec toute la confiance qu'il a eue pour lui dès le Comité de Salut public; il mande qu'un comité royal est organisé à Paris; que des commissaires sont envoyés par ce comité dans les départements. Il demande qu'on lise ses dernières dépêches, ainsi que les papiers saisis sur l'adjudant de Frotté. N'y lit-on pas que c'est par l'opinion qu'il faut attaquer la République; que si les moyens de l'opinion sont insuffisants, comme disent les proclamations des princes, il faut en employer d'autres? Tout est permis lorsqu'il s'agit de rendre la liberté à la nation, et de renverser ses oppresseurs : « Comment, ajoute le général Hoche, pour-

riez-vous, citoyens Directeurs, vous dissimuler le danger où une plus longue sécurité vous entraîne? »

Quoique les choses annoncées dans la lettre du général en chef de l'armée des côtes de l'Océan fussent tout à fait contraires à l'opinion de Carnot, je lui dois la justice de reconnaître qu'il nous communiqua la dépêche tout entière, en y donnant toute son attention, et y appelant la nôtre. Ce n'est pas la seule circonstance où je serai heureux de reconnaître toute la probité de Carnot, en même temps que je serai dans la nécessité d'accuser ses ressentiments et l'irritabilité de la bile qui le domine le plus souvent.

Le ministre Bénézech présente un projet de fête pour le 1er Vendémiaire. C'est de la fondation de la République qu'il s'agit, et elle n'est pas rappelée dans ce programme. Le Directoire rejette le projet, en enjoignant au ministre d'ajouter que les attributs de la Royauté détruite sont remplacés par ceux de la République.

Le Directoire avait, sur ma proposition, chargé le ministre de la marine d'employer le contre-amiral Saint-Jullien et le capitaine Inferney, deux marins distingués et patriotes honorables, qui ont souffert pendant la trahison de Toulon. Rewbell est furieux de cette inattention du ministre de la marine. Cependant Truguet est tout à fait dans les eaux de la République, et il n'y aurait qu'injustice à le soupçonner de n'y pas franchement naviguer, depuis que nous lui avons confié les vaisseaux de l'État. Rewbell est tellement en colère, qu'il est impossible de ne pas lui accorder que le ministre de la marine sera mandé et semoncé par le président. 20 Fructidor an IV.

Nous avons conclu avec l'Espagne un traité d'alliance offensive et défensive à perpétuité. Il a été ratifié le 2 fructidor. Nous l'adressons par un message aux Conseils.

Le 20 fructidor, Bonaparte nous a envoyé sa proclamation aux Tyroliens. Il a passé l'Adige. L'ennemi gardait les défilés de Marco et le camp retranché de Maury. Forcé dans toutes ses positions, il s'est retiré sur Roveredo, pour couvrir Trente. La victoire de Roveredo est complète : six mille prisonniers, des canons, des caissons, des drapeaux sont en notre pouvoir. L'avant-garde s'est emparée de Trente; Wurmser se dirige sur Bassano. L'armée française est toujours plus brillante.

Bonaparte a notifié à la Cour de Naples que, ses troupes se permettant d'occuper le territoire du Pape, qui est lié par un traité avec les Français, cette occupation sera considérée comme une infraction de l'armistice.

Le général Jourdan a été repoussé jusque sur la Lahn : il craint qu'avec des forces supérieures, l'ennemi ne lui fasse repasser le Rhin. La plupart de ses magasins ont été pris, ainsi qu'une partie

de son artillerie. Il paraît que la cavalerie ennemie aurait décidé la victoire.

Jourdan attribue les malheurs de sa retraite à des défilés dangereux, aux habitants, qui auraient pris les armes, et dont il a brûlé les villages. Il se plaint de l'indiscipline de l'armée, qui cependant a combattu avec une grande bravoure. Jourdan pense toutefois qu'il pourra reprendre l'offensive parce que le prince Charles est obligé d'envoyer une partie de ses troupes renforcer l'armée autrichienne contre celle de Moreau. Singulièrement affligé de ce revers, Jourdan nous annonce que, craignant de n'avoir pas la confiance des généraux, il désire se retirer. Le Directoire, qui en est toujours aux demi-mesures, ne sait ni maintenir, ni remplacer. Jourdan ira commander l'armée du Nord, qui est une sinécure. Le commandement de l'armée de Sambre-et-Meuse sera remis à Beurnonville, le plus incapable des généraux français. On le préfère à Kléber, que j'avais proposé à plusieurs reprises. Rewbell qui déteste personnellement Kléber, Carnot qui le craint, se réunissent pour repousser l'homme le plus capable.

CHAPITRE XIV

Rapports alarmants de Cochon. — Corbeilles de cocardes blanches. — Letourneur à cheval. — Tournée nocturne. — L'ordre du jour. — Discours aigres-doux que m'adresse Cochon. — Nouveaux embarras. — Conspiration du camp de Grenelle. — Comment sont reçus les conspirateurs. — Cusset. — Javogne. — Le quartier général des conjurés. — Nouveau texte de calomnies contre moi. — Entraves à la défense des accusés proposées par Carnot et Letourneur. — Jugement de cent trente-trois prisonniers. — Réal défenseur de Drouet. — Proposition de Letourneur. — Énergie de Rewbell. — Les huissiers du Directoire. — Le messager d'État Roubaud. — Destitutions mesquines. — Exécution des condamnés. — L'adjudant Lillet. — Vote inhumain de deux Directeurs. — Expédition d'Irlande et de Newcastle. — Talleyrand. — Ses intrigues. — Opinion de Rewbell sur son compte. — Sa proposition illégale. — Ironie prophétique. — Mme la duchesse d'Orléans. — Sa confiance en moi. — La fille du maire de Férole. — Le prince de Conti. — Mlle d'Orléans. — Lettre remarquable de Mme d'Orléans. — Activité de Cochon. — Plaintes de Merlin. — Alternative qu'il offre au Directoire. — Le général Hatry. — Cochon préside aux exécutions. — Félicitations dignes de lui.

Nous avons tous les jours de nouveaux rapports du ministre de la police, Cochon, sur les manœuvres publiques ou occultes de l'anarchie. Il a cru que Letourneur et Carnot étaient la majorité du Directoire; qu'ainsi il n'avait rien de mieux à faire que d'abonder dans leurs passions. En conséquence de ce système, il vient nous présenter un 21 Fructidor an IV.

nouveau rapport sur une réunion qu'il prétend exister, pendant la nuit, de beaucoup d'individus, la plupart membres des anciens comités révolutionnaires. Persévérant dans leur méchanceté, ces révolutionnaires ne veulent pas moins qu'égorger le Directoire et les Conseils, et proclamer la Constitution de 1793.

Un autre jour, il a l'air de vouloir faire compensation à sa colère contre les Jacobins, en faisant des rapports contre les Royalistes. Il nous apporte des corbeilles de cocardes blanches et des drapeaux blancs, qu'il dit avoir été commandés dans Paris par le prince de Condé; car les royalistes et les anarchistes s'entendent. C'est là le cauchemar de Carnot et de Letourneur. Celui-ci ne parle que de « ses résolutions de monter à cheval, si les Jacobins et les Royalistes viennent à bouger ». Il nous apprend qu'il a déjà réellement monté à cheval et parcouru toutes les rues de Paris la nuit dernière; et il reconnaît avec autant d'orgueil que de regret que personne n'a bougé, parce que sans doute on le savait à cheval. Cochon sourit; mais la majorité du Directoire, qui commence à se fatiguer, et pour qui ses homélies deviennent fades et nauséabondes, passe à l'ordre du jour.

Frappé de ces défaites, Cochon regarde Carnot; celui-ci détourne la vue pour n'avoir pas à répondre à son regard.... Cochon, s'en allant, se tourne avec un respect caressant vers moi : « Quant à vous, vous voulez les soutenir toujours, citoyen Directeur : cela tient à votre bon cœur, autant qu'à votre bon patriotisme. Eh bien, cela n'empêche pas que vous êtes au premier rang de ceux dont Babeuf et Félix Le Pelletier ont conjuré la perte. »

Après ennui et lassitude, seul résultat de tant de tumultes et de dénonciations, le Directoire pouvait espérer quelques moments de repos. Mais dans l'état où nous avions pris la France, mise en possession de toutes les libertés les plus

larges, sans que le gouvernement fût assez fort contre les abus et les excès qui n'étaient point encore terrassés, nous aurions trop présumé de croire que nous pussions jouir d'une paix complète et inaltérable. Lorsque la conspiration Babeuf est encore toute flagrante, voilà que surgit une nouvelle affaire, dont les auteurs ne sont probablement pas sans quelque affinité avec celle de Babeuf, et qui peut être prise pour sa continuation ou plutôt son exécution à main armée. Car tel se montre le but de la tentative sur le camp de Grenelle qui eut lieu dans la nuit du 23 au 24 fructidor. Voici les faits tels que les révélations successives et les discussions autorisent à les établir.

A la suite de toutes les actions et réactions politiques qui avaient successivement dominé la France depuis la Révolution, il se trouvait à Paris un grand nombre de citoyens de toute opinion tourmentés dans leurs départements; la plupart étaient venus pour échapper à la persécution qui allait les atteindre chez eux, quelques-uns sans doute pour s'unir aux entreprises nouvelles qui se déclarent et se décident dans la capitale. Parmi ces réfugiés se trouvaient en grand nombre certains de ces patriotes exagérés qui, avant le 9 Thermidor, avaient rempli des places, et qui, sans se rendre compte du degré de leur aptitude et des progrès du temps, aspiraient encore aux emplois publics, premier moyen d'existence et de protection contre le besoin, contre les ennemis. Ils avaient échoué dans leurs demandes; ils étaient mécontents : leur mécontentement cherchait des sympathies, ils en trouvèrent dans quelques hommes qui, ayant marqué dans la Convention nationale, éprouvaient l'humiliation de n'être plus députés et qui avaient en même le désespoir de ne pouvoir être placés par le Directoire. A ces mécontents qui prenaient leur humeur et leur ressentiment pour du patriotisme, se joignaient ou plutôt s'offraient deux ou trois généraux, que par de bonnes raisons le Directoire n'avait pas

rendus au service actif. Pour préciser les vœux et rallier les idées, les chefs commencèrent à se réunir sur un premier point : une constitution plus populaire que celle de l'an III, la Constitution de 1793, que le peuple, disaient-ils, avait sanctionnée, et qu'on ne lui avait enlevée qu'en immolant au 4 Prairial ses plus généreux défenseurs. Ne doutant pas de la facilité qu'ils auraient d'opérer un changement dans ce sens, plusieurs des plus hardis acceptèrent la mission de se transporter au camp de Grenelle, pour sonder les dispositions des troupes : elles étaient excellentes, selon leur idée; et, à leur retour, ils en donnèrent l'assurance à leurs commettants. Il fut donc résolu que les patriotes les plus fermes, qui, en se comptant entre eux, pouvaient se croire composer un nombre de douze cents, se rassembleraient au camp de Grenelle pour fraterniser, c'est-à-dire pour défendre la liberté contre ses tyrans. On devait marcher ensuite sur le Luxembourg, saisir les cinq Directeurs sans aucune exception, abattre les têtes des « quinquemvirs » et les promener sur des piques. On devait proclamer un Dictateur; il devait être conduit en triomphe au corps législatif, qui sanctionnerait son élévation émanée du peuple souverain. Les députés qu'on appelait indignes devaient être arrêtés; les autres formeraient une assemblée unique et sous les ordres du Dictateur. Cette assemblée nommerait un gouvernement provisoire. On y portait Fréron, Tallien, Antonelle, Drouet, Rossignol, Réal, Babeuf, Germain, etc., et ces citoyens auraient pour président le Dictateur. Une Convention nationale serait convoquée pour établir des institutions et un pacte social vraiment démocratique.

Exaltés dans la confidence de ces projets, dont l'exécution paraissait toute simple à des hommes trompés par leur énergie même, les fraterniseurs, guidés par les officiers généraux revêtus de leurs uniformes, se rendirent au lieu désigné; ils entrèrent dans le camp de Grenelle sans difficulté, aux cris de : « Vive la liberté! »

Mais tout était éventé depuis plus de quinze jours, et la police de Cochon, unie avec Carnot, avait tout concerté pour recevoir les malheureux visiteurs et les « exterminer ». C'était le mot de Letourneur, qui répétait sans cesse : « Il faut nous délivrer des Jacobins, et ce n'est que par la mort ». Les conspirateurs chantaient des hymnes patriotiques dont ils croyaient entendre le refrain de la bouche des soldats du camp, lorsque ceux-ci, qui avaient reçu des ordres, déchargèrent sur ces malheureux trop confiants un feu de mousqueterie redoublé qui fit tomber quarante à cinquante de ceux entrés les premiers. Cent trente-trois furent pris dans ce piège inhumain. Parmi eux se trouvaient les ex-conventionnels Cusset, Javogne, le général Froy, l'adjudant général Lau. On a raconté, depuis, que pendant cette échauffourée, les chefs civils de la conspiration étaient en station sur le quai Voltaire, leur quartier général. Ils avaient compromis des hommes crédules. Ils se sauvèrent sans avoir partagé leurs périls.

Cette déplorable tentative de quelques insensés sous couleur patriotique devenait encore un beau prétexte pour le parti aristocratique et royaliste, d'accord avec des membres du Directoire, pour me compromettre et m'accuser. Ils inventèrent que le Dictateur présumé et non nommé était Barras, et ce propos fut répété avec une telle assurance, que je fus forcé de me justifier, en défiant mes calomniateurs. Je jure que je n'étais ni en action ni en pensée dans cette horrible affaire, qui m'était étrangère sous tous les rapports; et je puis redire ici ce que je crois avoir déjà énoncé à ma décharge contre les imputations qu'on a voulu me faire dans la conspiration Babeuf, c'est que mon union avec de pareils hommes, et dans de pareilles idées, aurait été, dans ma position directoriale, outre l'oubli de mes devoirs, un véritable « suicide ». Les généraux du camp de Grenelle, le commandant Malo, le général Brune, et tous ceux qui ont

pris part à la répression, ont déclaré sans hésitation, avant l'explosion et depuis, que c'était par esprit de pure invention qu'on avait accolé mon nom aux accusations diverses qui l'avaient suivie; que les conspirateurs, loin de me séparer de mes collègues dans leurs violences, me faisaient au contraire l'honneur de me donner la priorité de leur colère contre ce qu'on appelait la « Pentarchie directoriale ».

Mais si je n'avais pas eu moins sujet d'être ému dans ma personnalité; si elle était plus compromise encore que celle de mes collègues, je n'éprouvais pas le besoin de m'associer à leurs passions, et je ne croyais pas trouver ici l'autorisation de priver les coupables des dernières protections que la loi accorde lorsqu'ils sont devant elle. Les malheureux arrêtés allaient être traduits à la commission militaire du Temple; ils avaient été pris les armes à la main, c'était le flagrant délit le plus incontestable. On ne pouvait les soustraire à la juridiction militaire la plus expéditive. Fallait-il ajouter à cette rigueur de la loi celle qu'elle était bien loin de reconnaître, par exemple leur refuser les premiers secours de la défense? Carnot et Letourneur doutaient d'abord qu'on dût accorder des défenseurs officieux aux accusés; ils mirent ensuite en question si ce n'était pas assez d'un seul avocat pour tous. Cette manière de voir me paraissait rappeler trop hideusement la loi du 22 prairial, celle qui avait supprimé les défenseurs au Tribunal révolutionnaire, loi rendue sur la proposition du Comité de Salut public, loi à laquelle Carnot ne s'était pas opposé. Je pensais encore dans ma conscience, et avec le sincère désir de ne pas laisser prévaloir les anarchistes, mais de les frapper au moins de paralysie, je pensais que du moment où Carnot et Cochon avaient été dès longtemps avertis de ce qui se préparait, ils auraient dû prévenir le complot dans sa naissance, le dissiper, l'étouffer, au lieu de le nourrir et l'attiser, et qu'ils auraient plus sûrement rétabli et maintenu l'ordre en prouvant une vigilance supé-

rieure à tous les projets, qu'en laissant et faisant consommer celui-ci, pour se donner ensuite l'amour-propre de la découverte et la satisfaction du carnage.

Rewbell partageait encore ici toute mon opinion; mais nous n'étions que la minorité, et nos deux volontés obtenaient peu de résultats : or, comme on n'est pas content de son triomphe lorsque sa propre raison le désavoue, il faut toujours chercher des torts à ses adversaires pour éluder la question; c'est ainsi qu'on avait imaginé de répandre que j'étais le Dictateur nommé *in petto* par les conspirateurs de Grenelle. Les cent trente-trois prisonniers furent traduits à la commission militaire du Temple : elle en condamna trente-deux à mort, trente à la déportation, vingt-cinq à la détention; quarante-six furent acquittés.

Cependant la poursuite de l'affaire Babeuf continue toujours. Une lettre de Drouet annonce que Réal, son défenseur officieux, est chargé d'assister à la levée des scellés qui ont été posés chez lui. Carnot considère Réal comme un des chefs anarchistes, qui aurait dû être arrêté au lieu de se trouver en ce moment l'avocat de ses complices. Je veux justifier Réal (que par parenthèse je sais ne m'avoir pas depuis beaucoup justifié). Letourneur s'étonne et s'indigne de ce que Drouet ose écrire alors qu'il est évadé, et de ce qu'il parle de sa défense lorsqu'il a fui la justice. Il croit enfanter une idée sublime en disant qu'on devrait faire suivre Réal par de bons agents de police; qu'on pourrait par ce procédé parvenir à connaître la demeure de Drouet. Rewbell lui répond : « Si j'étais accusé, je brûlerais la cervelle au président du Conseil qui fait une semblable proposition ».

Ce n'est pas assez de deux conspirations que nous avons sur les bras : il faut maintenant s'en prendre aux agents inférieurs les plus secondaires. Carnot a demandé, les jours précédents, le renvoi des huissiers du Directoire, qui sont tous des anarchistes : « Il n'en faut pas laisser un en place : ils

peuvent ouvrir la porte aux Jacobins, à qui il faut la fermer. La séance d'aujourd'hui ne peut laisser imparfait ce renvoi des huissiers. » Ceux-ci se permettent de réclamer fort respectueusement contre leur destitution. Letourneur se met en fureur, il veut faire afficher qu'ils sont chassés. Rewbell lui répond : « Faites-mieux : tuez-les ». La Revellière nous appuie; mais le renvoi est prononcé, et le secrétaire Lagarde s'empresse de retirer leurs écharpes aux pauvres huissiers. Carnot comprend encore dans sa proscription des anarchistes subalternes le messager d'État Roubaud.

3e jour complémentaire an IV.

La séance s'ouvre par la proposition de déporter sur-le-champ ceux qui n'ont été condamnés par la commission militaire qu' « à la détention ». L'exécution des condamnés à mort a été confiée à un adjudant appelé Lillet : cet officier a montré de l'émotion et peut-être de l'irrésolution lorsqu'il s'est agi de faire fusiller des hommes exaltés, et dont la vie antérieure avait des rapports avec la cause de la liberté. On voudrait destituer et même faire arrêter celui qui a laissé voir de la faiblesse; il a cependant rempli son rigoureux devoir. Je m'abstiens de nommer les deux collègues que j'accuse de ce vote inhumain.

Le Directoire adopte en principe une expédition d'Irlande et de Newcastle. Une pareille entreprise ne peut réussir qu'avec des marins instruits et patriotes.

Divers rapports annoncent que l'ancien évêque d'Autun, Talleyrand, dernièrement rayé de la liste des émigrés, se livre à toutes sortes d'intrigues auprès des différents partis. Rewbell dit que « Talleyrand est au service de l'étranger »; je réponds que « Talleyrand, comme tant d'autres, est au service de son ambition et de son intérêt. — L'un n'empêche pas l'autre, réplique Rewbell; au surplus, continue-t-il, il n'a jamais existé un être plus pervers, plus dangereux, et qui méritât davantage de ne jamais rester en France. Je le connais dès l'Assemblée constituante, où je l'ai vu manœuvrer

avec tout ce qu'il y avait de pire; c'est un homme fait pour perdre tout ce qui le laisse approcher. On l'a volé à la liste des émigrés : il était là à sa place; je propose qu'on l'y rétablisse. » Je demande à faire une observation. Rewbell, qui avait pour moi une déférence qui était réciproque, devint furieux, il ne voulait même pas qu'on m'écoutât; j'insiste, en rappelant que la mesure sollicitée de mettre une personne sur la liste des émigrés est au delà de nos droits; que c'est celle précisément que le Directoire a repoussée récemment, quand elle fut proposée contre Félix Le Pelletier et Drouet.... Les deux membres, qui se rappellent qu'ayant effectivement provoqué cette mesure contre les deux anarchistes, elle a été repoussée, veulent à leur tour se rattacher à la morale et à la loi. Ils disent avec moi que cela serait inique; j'ajoute en riant : « et même un peu révolutionnaire ».... Rewbell reconnaît qu'il a été trop loin, et en exprime le regret avec franchise : « Je retire ma proposition : supposez que je n'aie rien dit. Que Talleyrand reste en France si cela lui convient; je lui accordais sans doute trop d'importance; pourvu, continue-t-il en se moquant de nous avec quelque amertume, pourvu que vous ne vouliez pas un jour en faire un grand fonctionnaire public! Pourquoi pas l'un de nos ministres? »

Mme la duchesse d'Orléans, qui plusieurs fois m'avait rendu la justice de penser que je ne devais pas être insensible à une position aussi cruelle et aussi peu méritée que la sienne, me fit l'honneur de m'adresser la plus fondée des réclamations. Quoique les temps ne fussent plus ceux de la Terreur, il en subsistait encore dans le langage obligé beaucoup de traces qui avaient comme force de loi en quelque sorte académique. Ainsi c'était la *citoyenne Louise-Marie Penthièvre, fille du maire de Férole.* (L'Assemblée constituante, non plus que la Législative, n'avait point compris M. le duc de Penthièvre parmi les Bourbons dangereux. Ce prince avait été approuvé et autorisé à accepter des fonc-

tions publiques). C'était en réclamant cette qualité de citoyen que se présentaient les autres Bourbons demeurés en France, et qui avaient échappé au glaive révolutionnaire. Notamment le prince de Conti et Mlle de Bourbon, née Orléans, qui, m'écrivant avec la plus grande cordialité, n'oubliaient point de m'appeler leur concitoyen, se parant eux-mêmes du titre de *citoyen* et de *citoyenne*, et finissaient leurs lettres, comme ils les commençaient, par les expressions de la fraternité. Mme d'Orléans, discutant avec beaucoup de sagesse et de raison la question de ses intérêts matériels, m'écrivait au surplus que « si les circonstances n'ont pas encore permis qu'on lui rendît une justice complète, elle n'a jamais eu la douleur de craindre qu'aucun Français lui contestât la qualité de bonne citoyenne, et ne désirât lui en voir exercer tous les droits ».

4e jour complémentaire an IV.

Le ministre Cochon, à qui ne suffisent pas les rapports de ses agents de police dans l'intérieur, nous en apporte d'autres de l'étranger, qui renferment des prévisions sur les conspirations découvertes par son génie actif. Il nous montre une lettre d'un envoyé de Hollande à qui l'on a écrit de Berlin que du 7 au 17 octobre il y aurait un mouvement à Paris.

Le ministre de la justice, Merlin, qui croit avoir à se plaindre d'odieuses calomnies dirigées contre sa personne, vient nous exprimer son affliction : il offre sa démission; il dit dans la même phrase que si le Directoire la refusait, il espère qu'il aura la bonté de lui répondre une lettre de confiance et qui le consolera de toutes les injustices qui le poursuivent. La demande de Merlin est accordée : le Directoire, dans une lettre écrite à Merlin, assure à son ministre toute la confiance qu'il mérite.

Le général Hatry, comme commandant de la division de l'intérieur, a dû surveiller l'exécution des prisonniers de Grenelle condamnés par la commission militaire. Cochon, qui n'avait nullement la mission de ce pénible détail, s'en

est emparé comme d'une attribution agréable de son ministère. Il a été de sa personne au lieu de l'exécution pour voir comment les choses s'y passaient. Désireux que le Directoire n'ignore rien de son dévoûment, il se présente avec le général Hatry pour rendre compte de l'exécution des condamnés : il croit mériter des félicitations, et n'est point trompé dans son attente.

CHAPITRE XV

Un coup d'œil sur la politique extérieure. — La cocarde tricolore en Prusse. — Détresse de l'Autriche. — Pelet de la Lozère. — Sa proposition relative à la paix. — Où il fait son apprentissage politique. — Nouveaux succès de Bonaparte. — Déroute de Wurmser. — Mesures relatives à la guerre avec l'Autriche. — Marmont. — Audience publique qui lui est accordée par le Directoire. — Le baron de Mandesloke. — Prussiens Italiens d'Allemagne. — Refus humiliant essuyé par le Prétendant de la part du roi de Prusse. — En quoi les rois ne ressemblent pas aux loups. — Conduite différente de l'électeur de Saxe. — Suspension d'armes avantageuse avec l'Électeur palatin. — Mort du général Marceau. — Son beau caractère. — Regrets qui l'accompagnent. — Récriminations réciproques de Moreau et de Jourdan. — Opinion antilégale du ministre Merlin. — Opinion manifestée par Carnot sur Kellermann. — Ses contradictions. — Désespoir de Carnot au sujet de la retraite de Jourdan. — Mon opinion. — Mesures que je propose. — Elles sont adoptées. — M. Rœderer. — Ses vues politiques. — Ses brochures et ses articles de journaux. — Système de Carnot. — Comment il entend « union et oubli ». — Le général Willot. — État du département de l'Allier. — Discussion de Rewbell et de Carnot au sujet des fonctionnaires publics. — Sortie de Carnot sur la licence de la presse. — Étienne Martin. — Conduite bizarre de Carnot à son égard. — Un recours en grâce. — Discussion au sujet du traité de Naples. — Letourneur et Carnot veulent destituer Lacroix. — Encore M. Doulcet. — Belmonti, ministre napolitain. — Révélations des condamnés dans l'affaire du camp de Grenelle. — Cailleux et le moine Filleux. — Discussion sur la demande en grâce. — Lettre du général Willot. — Ses dénonciations contre les anarchistes. — Partage d'opinions au Directoire sur les troubles du Midi. — Expulsion de nos deux agents à l'Ile de France. — Le

Journal de Paris. — *MM. de la Platière, Rœderer et Corancez.* — *Le poète Despaze et ses* Cinq Hommes. — *Devrait-on encourager ces messieurs?*

J'ai besoin de quitter de nouveau ces scènes pénibles de notre intérieur, et de regarder un moment les progrès de notre établissement politique au dehors, décidé et soutenu par la marche triomphante de nos armées.

Le roi de Prusse a autorisé les Français à porter la cocarde tricolore dans ses États. L'Autriche, dont les armées viennent d'être successivement exterminées, ne sait comment parer à son désastre. Elle met tout en réquisition, hommes, chevaux, denrées; elle convoque l'arrière-ban de ses milices, et n'hésite plus à faire l'aveu de toutes ses inquiétudes pour la Bohême comme pour ses États.

Pelet de la Lozère propose au Conseil des Cinq-Cents d'inviter le Directoire à accélérer la paix générale. Il semblait que le moyen le plus sûr d'arriver à ce but, c'était de soutenir le beau mouvement de nos armées, car il n'y a que des triomphes bien déterminés et consolidés qui puissent assurer la paix d'une République nouvelle à l'égard d'anciens monarques qui combattent les principes mêmes de son existence. « Les rois nous ont jeté le gant, a dit un célèbre révolutionnaire, nous avons dû le ramasser. » M. Pelet, à qui sa qualité de conventionnel semblerait devoir donner les mêmes intérêts qu'à nous, ne paraît pas encore éclairé des vraies lumières de la diplomatie : son apprentissage en ce genre est sans doute différé jusqu'au jour où le républicain Pelet entrera au service d'un gouvernement impérial.... Le Directoire, qui devrait faire peu d'attention à de pareilles agressions, ne peut méconnaître cependant qu'on veut le détourner de sa noble mission : il fallait désavouer officiellement le bruit méchamment répandu qu'il avait renvoyé un plénipotentiaire anglais.

Bonaparte écrit de Castelli, en date du 23 fructidor, qu'il a suivi l'ennemi dans sa retraite; qu'après plusieurs combats, Wurmser s'est jeté dans Mantoue avec les débris de la fameuse armée qui devait conquérir toute la France.

Le Directoire a pris des mesures pour que des renforts arrivent promptement aux armées de Sambre-et-Meuse et du Rhin. L'offensive doit être reprise partout; d'abord parce que c'est la méthode qui convient au caractère français, fortifié encore par l'esprit républicain; puis parce qu'il convient non moins essentiellement de soulager Bonaparte, qui nous mande sans cesse que des ennemis se portent plus en nombre contre lui.

L'aide de camp de Bonaparte, Marmont, est admis à présenter au Directoire, en audience publique, les drapeaux apportés de l'armée d'Italie.

Le baron de Mandesloke, ministre du duc de Wurtemberg, présente ses lettres de créance.

1er jour complémentaire an IV.

Les Prussiens ont été depuis longtemps appelés les Italiens de l'Allemagne, c'est-à-dire que, se vantant toujours de la puissance dont leur grand Frédéric leur a laissé la réputation, ils paraissent n'avoir hérité que de sa fourberie; peut-être même ont-ils sous ce rapport fait des progrès en diplomatie. Ainsi, le Prétendant, avec lequel ils ont été d'accord dans tant de traités, venant à passer par Berlin, le roi de Prusse, sans égard pour le malheur d'un frère (à moins que le malheur ne soit pour les rois une raison d'abdiquer la fraternité), le roi de Prusse n'a pas permis que le Prétendant lui fût présenté. Son ambassadeur nous veut faire valoir cette conduite comme celle du caractère et de la fidélité du roi de Prusse à la République française. Nous sommes loin de reconnaître ce sentiment dans un acte de faiblesse qu'on peut bien appeler un acte de lâcheté; on peut même l'appeler un acte de trahison, dans le sens de l'union présumée des rois et du respect humain, pour ne pas parler de l'attachement qu'ils



devraient se conserver entre eux. Mais si l'on a dit que les loups ne se mangent pas, je conviens qu'il n'en est pas de même des rois. L'électeur de Saxe, sans doute bien moins puissant et fort que le roi de Prusse, n'a pas cru pouvoir se dispenser d'accueillir avec quelques égards le Prétendant à son passage. Il ne manque point en cela à la neutralité qu'il a conclue avec la République française. Elle ne peut blâmer un acte de convenance et de respect pour l'infortune : c'est du respect pour soi-même et de la décence envers la société tout entière.

Le Directoire ayant autorisé le général Moreau à traiter avec l'Électeur palatin, une suspension d'armes avantageuse aux Français a été conclue. Les troupes de l'Électeur sont rappelées de la coalition; le passage libre des nôtres est ouvert dans ses États; il donne encore dix millions, des chevaux, des fournitures, des approvisionnements de toute espèce et des tableaux. Des plénipotentiaires seront envoyés à Paris pour négocier la paix définitive.

Le général Marceau est blessé à mort au combat d'Altenkirchen, par un Tyrolien embusqué dans les bois. Marceau n'avait que vingt-sept ans. Il avait déjà commandé en chef et promettait à la France l'une des premières capacités militaires. C'était en même temps un citoyen, ce qui se voyait encore dans les armées de ce temps-là. Les Français ont senti la grandeur de la perte qu'ils faisaient dans la personne de Marceau. L'armée ennemie elle-même lui a rendu les hommages funèbres.

Le système militaire d'un gouvernement qui dispose de plusieurs armées ne peut être que de les considérer toutes comme une seule, c'est-à-dire que tous leurs mouvements doivent partir d'une même direction, pour aboutir à un centre; les armées de Sambre-et-Meuse, d'après leur position topographique, ont dû surtout être subordonnées à cette marche. Elle a de grands avantages, quand les généraux qui

sont sur des points différents s'entendent avec sincérité, se coordonnent avec intelligence, et font pour ainsi dire partir leurs troupes d'un même pied pour arriver au but. Le Directoire n'a pas été assez heureux pour rencontrer cet esprit d'union. Jourdan, dont les formes ont l'air toutes bénignes et résignées, ne s'était point entendu avec Pichegru (ce n'est pas ici le moment d'examiner la question); il ne paraît pas s'entendre davantage avec Moreau. Celui-ci, commandant l'armée du Rhin, annonce que sa retraite a été nécessitée par celle de l'armée de Sambre-et-Meuse. Il se propose de reprendre sous peu de jours l'offensive. Jourdan, de son côté, a écrit de Weslhau que son armée n'aurait pas été forcée à la retraite si elle eût été assistée de la coopération de l'armée du Rhin. Ces deux armées, depuis leur formation, paraissent en général avoir été plus occupées de s'accuser que de se soutenir. Les germes de divisions semés parmi les généraux ne peuvent manquer d'être funestes à la patrie, si, indépendamment du mal qui doit en résulter pour la conduite des deux armées, les chefs doivent un jour se trouver immiscés dans les questions politiques, et y porter les conséquences de leurs haines premières commencées par la rivalité militaire.

Le ministre actuel de la justice, Merlin, voudrait toujours avoir dans ce nouveau département tout l'arbitraire dont il jouissait à celui de la police. Merlin communique et présente au Directoire un rapport où il s'agit de revenir sur des jugements rendus et de remettre en cause des citoyens acquittés : « C'est la raison d'État, dit-il, qui dicte la jurisprudence. » Merlin oublie que nous sommes arrivés au gouvernement constitutionnel. Rewbell éclate d'indignation contre la proposition de Merlin. Nous déclarons l'un et l'autre que nous nous opposerons à ce que des hommes acquittés soient remis en jugement pour la même cause. Le Directoire ne donne aucune suite à cette affaire.

5e jour complémentaire an IV. 1er et 2 Vendémiaire an V.

Suivant toujours l'idée de faire jouer à Kellermann un rôle

en opposition à Bonaparte, Carnot fait un éloge pompeux du vieil Alsacien, il le place parmi les plus grands généraux; s'il ne conserve pas le commandement de l'armée des Alpes, on lui doit en compensation au moins l'ambassade de Turin. Carnot au Comité de Salut public avait été moins favorablement prévenu en faveur de Kellermann, lorsque celui-ci fut compris sur une liste de traduction au Tribunal révolutionnaire remise à Fouquier, l'accusateur public, lorsqu'à cette époque Fouquier-Tinville me consulta, sur l'invitation de Robespierre. Je ne considérais Kellermann ni comme un grand capitaine ni comme un grand ami de la liberté : c'était à mes yeux un homme né subalterne, un caractère plus adroit et souple que fort et fier; mais je le croyais incapable de trahison, et je m'empressai de soustraire encore une victime à l'échafaud. Carnot, voyant les choses de plus haut que moi, et pouvant penser qu'il était politique que des têtes de généraux tombassent sur des échafauds, ne m'avait pas aidé à sauver Kellermann; il l'avait tout au plus rangé parmi ceux qui étaient l'objet de ses dédains pour ne pas croire que leur vie dût être un objet d'attention. Aujourd'hui il convient à Carnot de faire de Kellermann un grand homme.

La retraite de l'armée de Sambre-et-Meuse afflige le Directoire. Carnot en paraît abattu; il se promenait à grands pas, la main sur le front, et disait : « Tout est perdu ». « Je pense, moi, lui dis-je, que rien n'est perdu quand on a à sa disposition les immenses ressources et l'énergie de la France républicaine; qu'il suffit de les savoir employer et diriger. Nous sommes aujourd'hui en possession d'une organisation militaire dont nous ne soupçonnions pas même la possibilité lorsque la coalition menaçait la France et s'était déjà avancée à quarante lieues de Paris. Tous les grands cadres de la guerre sont formés; il n'y a plus qu'à en remplir quelques-uns et à suivre les errements tracés par la Révolu-

tion aux généraux qu'elle a créés sur le champ de bataille. Il ne faut que stimuler les faibles, les ranimer et les faire marcher en avant comme dans nos premières années. Je demande que le ministre de la guerre nous rende compte de la quantité de renforts qu'il a dû faire déjà arriver à l'armée de Sambre-et-Meuse; examinons ensuite avec attention et sang-froid quelle est vraiment la position où Jourdan a laissé amener son armée, et nous prendrons un parti vigoureux, capable de la sauver.... »

Le Directoire adopte ma proposition.

Depuis que la scène de la Révolution a été ouverte aux ambitions, on a vu les hommes tourmentés de cette passion se reproduire sous diverses formes à toutes les époques, et suivre leur proie avec un acharnement qui a souvent été des plus funestes. L'un de ces hommes que la versatilité de leur conduite, unie à un certain caractère de perfidie, a fait écarter des affaires, voudrait s'y représenter aujourd'hui. C'est M. Rœderer. Le Directoire s'étant refusé à agréer les services de ce personnage, il ne savait comment pénétrer dans le gouvernement : il a pensé que le meilleur moyen, c'était de le renverser et de lui en substituer un autre. Dans ce but, il fait depuis quelque temps des brochures et des articles de journaux. Regardant la législature renforcée de nouveaux élus comme le point d'appui de son levier, il voudrait que dès ce moment le Directoire se crût ce qu'il appelle au niveau et en harmonie avec la législature qui sera renouvelée en prairial prochain. La majorité des Conseils devant alors établir un nouveau système, il faut que le Directoire s'y résigne et s'y prépare d'avance. Ainsi, d'après le conseil obligeant de M. Rœderer, nous n'aurions rien de mieux à faire que de subir aussitôt les conséquences des élections prochaines que nous ne pouvons empêcher. Cette opinion de M. Rœderer se rapporte tout à fait à la conduite que tient Carnot, et qui s'autorise d'autant plus de la nécessité où

il se croit être de nous défendre des mouvements populaires et des conspirations récemment entreprises contre le gouvernement. Carnot s'enfonce tous les jours davantage dans ce système, que « les jacobins sont nos premiers, nos seuls ennemis, et que les fonctionnaires qui les poursuivent, ont droit à notre intérêt ». Carnot parvient à faire approuver la conduite du général Willot dans le Midi : « Il est, dit-il, bien vu des honnêtes gens ». En même temps Carnot veut qu'on destitue les administrateurs de l'Allier, dont quelques-uns sont des amnistiés, dit-il, par la loi de Brumaire, sur les faits relatifs à la Révolution. Il ne faut, selon Carnot, laisser en place aucun amnistié. Voilà le principe d'union et d'oubli déjà reconnu, compris et pratiqué comme on voudra qu'il le soit par la suite, dans une autre application.

Letourneur et Rewbell répondent à Carnot qu'ils ont des renseignements positifs sur le département de l'Allier; qu'on y vit tranquille et soumis aux lois. Si d'ailleurs on devait renvoyer à l'instant tous les fonctionnaires contre lesquels il existe des dénonciations quelconques, pouvons-nous perdre la mémoire de celles qui existent contre nous tous, contre les députés et contre les républicains? Si l'on prenait ce parti,
5 Vendémiaire il ne subsisterait pas un patriote en place. Tel nous a été tout récemment présenté par Merlin lui-même, qui s'est trouvé exposé à de grandes accusations et que nous avons été forcés de soutenir des témoignages de notre satisfaction, pour ne pas le laisser succomber. Carnot dit que, pour l'exemple de Merlin, ce qui se réfère à un pareil personnage n'a nullement autorité dans l'opinion publique. « Et toi-même aussi bien que moi, lui répond Rewbell, crois-tu que nous ayons l'assentiment général? »

Carnot et Letourneur paraissent plus agités qu'à l'ordinaire de tous les discours et les écrits des révolutionnaires et même des contre-révolutionnaires. La licence de la presse est poussée à un tel degré d'impudence, qu'il faut, selon eux,

prendre promptement des mesures vigoureuses, créer la censure contre les écrits et mettre les presses sous la surveillance de la police. La majorité du Directoire n'entre pas dans ces vues. Carnot paraît donner une autorité à sa colère en disant que Poultier, le rédacteur de l'*Ami des lois*, a eu l'audace de parler honorablement dans ses feuilles d'un nommé Étienne Martin d'Avignon, et même d'écrire directement à lui Carnot, pour lui recommander ce « terroriste affreux ». Je crois devoir faire observer à Carnot que la passion l'emporte et qu'il se trompe probablement sur l'individu. La séance levée, nous passons dans le salon. Étienne Martin était là et prend la liberté d'aborder Carnot. Celui-ci l'accueille avec une bienveillance marquée, lui promet d'avoir égard à la recommandation de Poultier. Nous aimons à voir dans ce procédé non une différence de discours et de conduite qui ressemblerait à de la fausseté, mais la reconnaissance d'une erreur où Carnot avait la bonne foi de ne pas persister.

Cochon arrive au Directoire avec les membres du bureau central; ils annoncent que quatre condamnés par la commission militaire du Temple demandent à faire des révélations, si on leur garantit la vie. Le droit de grâce, même conditionnel, n'appartient point au Directoire, dans une organisation sociale où la loi souveraine ne connaît point d'exception. Le Directoire autorise les chefs de la police à répondre qu'il sera fait un message, si les déclarations sont réellement d'une grande importance. Deux membres de la commission militaire devront être présents aux déclarations.

L'envoyé de Naples voudrait éluder plusieurs des conditions du traité de paix arrêtées avec le Directoire. Il avait été convenu d'abord que Naples payerait cinquante millions à la République française. Elle devait encore fournir deux mille étalons et quelques produits des fouilles d'Herculanum. Ces deux derniers articles auraient pu être négligés, mais le pre-

mier était fondamental du traité. Ce qui ne l'était pas moins, suivant les principes du Directoire, protecteur-né des opprimés pour la liberté, c'était que les patriotes napolitains arrêtés pour leurs opinions ne restassent pas dans les fers. Je regrette de me rappeler que lorsque le Directoire pensait qu'à défaut d'exécution de cette partie du traité, l'envoyé de Naples devait quitter la France, Carnot appela cette décision « détestable ». Il trouvait au contraire toute simple la réponse de l'envoyé. Le coupable en cette affaire était, aux yeux de Carnot, le ministre Lacroix, qui n'aurait pas suivi littéralement les instructions données par le Directoire.

Croyant ne pas pouvoir laisser une opinion de Carnot sans l'escorter de son éloquence, Letourneur ajoute aux sévérités de Carnot qui avait bien voulu ne trouver Lacroix qu'une bête. Tous les deux en chorus demandent le renvoi de Lacroix. Ils veulent que la négociation avec Naples soit confiée à un homme plus éclairé. C'est M. Doulcet, qui est toujours là aux aguets d'un ministère. Je suis obligé de combattre encore mes deux collègues. Rewbell se réunit à moi, et soutient que la République, qui a les plus justes indemnités à réclamer, ne peut les abandonner à une ruse diplomatique; que la République, qui a été insultée, ne peut être privée des réparations auxquelles elle a droit. Le Directoire, voulant ne point s'écarter des termes de la modération, arrête que le ministre napolitain Belmonti sera informé des intentions du Directoire et qu'on attendra sa dernière réponse pour prendre un parti définitif.

Le ministre de la police et le bureau central reviennent apportant les déclarations des condamnés. Ceux-ci ont dit que Cailleux et Filleux leur ont distribué de l'argent, que Cusset était avec eux, et qu'on comptait sur le bataillon du Gard pour mettre à exécution le projet du camp de Grenelle. Rewbell vote pour un message en grâce, quoique ces déclarations soient de peu d'importance. Il lui semble que le

nombre des exécutés est déjà assez considérable pour l'exemple, et qu'on pourrait en rester là. Letourneur répond qu'on veut sauver les coupables. Après discussion, le Directoire passe à l'ordre du jour. Tous les condamnés se sont au surplus accordés à déclarer qu'il n'y avait aucun des membres du gouvernement que leurs révélations aient pu compromettre.

Carnot fait lecture d'une lettre du général Willot : il prétend qu'à Marseille les anarchistes se remuent; il lui faut des forces pour les réprimer. Il se plaint qu'on ait admis au département le citoyen Mauche, partisan de l'anarchie. Il dément les accusations portées contre les royalistes du Midi; il assure que ce parti n'existe pas; que les tribunaux et les autorités marchent dans la ligne constitutionnelle. Letourneur et Carnot parlent dans le sens de Willot, ils demandent la destitution des autorités soupçonnées d'anarchie. Rewbell et moi répondons à Willot. Je démontre par ma correspondance que c'est le royalisme protégé qui acquiert une influence dangereuse dans le Midi. 9 et 10 Vendémiaire an V.

Les deux agents envoyés à l'Ile de France ont été expulsés de cette colonie. Ils sont admis. On voudrait approuver à l'instant leur conduite sur leur seule relation. Je demande l'ajournement jusqu'à ce que le Directoire ait d'autre part les renseignements nécessaires entre ses agents et ceux dont ils se plaignent.

Letourneur fait l'éloge du *Journal de Paris*, sans en excepter un article où il est accusé ainsi que Carnot. Tous deux proposent d'accorder des encouragements aux propriétaires du journal, MM. de la Platière, Rœderer et Corancez, et au poète Despaze, de Bordeaux, qui, après avoir fait des satires pendant les réactions, fait maintenant des panégyriques à l'honneur du pouvoir régnant. Il a composé une brochure intitulée *les Cinq Hommes* : on croirait que c'est une histoire, ce n'est qu'une flagornerie ignoble pour chacun de nous. Il résulterait de l'ouvrage de M. Despaze que nous avons, tous

cinq, tous les mérites, toutes les qualités, tous les talents et toutes les vertus. « Si je raisonnais selon mon amour-propre, dis-je à mes collègues, je ne devrais pas être moins flatté que vous des compliments de M. Despaze; mais si je croyais que cela méritât ce qu'il désire, de l'argent, je lui en donnerais du mien et non de celui puisé au trésor public. Nous devons chacun faire nos affaires, et ne pas charger l'État de donner pour nous des récompenses aux flatteurs; c'est par le même principe que je crois devoir repousser la proposition de gratifier le *Journal de Paris*. Le public doit suffire à l'honneur et à la fortune des journaux. S'ils défendent véritablement la cause de la nation, ils en trouveront la récompense dans le nombre de leurs abonnés. Tous les négociants, banquiers ou pâtissiers de Paris n'auraient pas moins de droit que les journalistes à demander des encouragements, s'ils les sollicitaient de vous. Vous seriez les premiers à leur faire la réponse que je fais à M. Rœderer : « Agissez comme tous « les honnêtes commerçants, faites bien ce que vous faites, « donnez bonne marchandise à vos pratiques : elles ne vous « manqueront pas. » Le Directoire rejette la proposition et passe à l'ordre du jour. Les journalistes trouveront leur salaire et leur récompense dans leurs œuvres.

CHAPITRE XVI

Malheureuse situation de l'armée de Sambre-et-Meuse. — Joubert. — Jourdan. — Un coup d'œil sur les dispositions de cette armée. — Marchandises anglaises. — Nouvelles dénonciations contre les anarchistes. — Perrin Achard. — Le cabaret de la rue de Vaugirard. — Drouet, Robert Lindet, Meaulle, Thuriot et Duhem. — Complot d'ivrognes. — Embarras du général Foissac-Latour. — On veut encore destituer Lacroix. — Sapeurs du 10e régiment. — Comment leur répond le Directoire. — Garde nationale. — Le secrétaire Lagarde. — Il est rappelé à ses fonctions. — Remplacement des administrations départementales. — Commission des finances des Anciens. — Barbé-Marbois. — Lafont-Ladébat. — Dupont de Nemours. — Leur indécente sortie au Directoire. — Thirion, Thuriot. — Péché originel. — Demandes de destitutions. — Commissaire du département de la Sarthe. — Dénonciation d'une Vie de Louis XVI. *— Ce que le Directoire en fait. — Discussion sur le traité de Naples. — Correspondance de Mme Quirini avec Venise. — Naïveté bourgeoise de Rewbell. — Les dîners. — Encore le traité avec Naples. — Il est signé. — Bonaparte dénonce Willot. — Le commissaire Garreau. — Vive discussion au sujet de la destitution de Willot. — Ce qui en résulte. — Formation d'un bureau central pour la nomination aux fonctions publiques. — Manœuvres des partis dans l'armée de Moreau. — Le Pape viole ouvertement son traité avec la France. — Exécutions militaires. — Trait de férocité. — Gagnant est égorgé avec son frère. — Rapport de Cochon sur la conduite de Piquet jeune au 13 Vendémiaire. — Marchandises anglaises. — Incessantes dénonciations du ministre Cochon. — Carnot à l'égard de Robert Lindet. — Cochon demande du sang. — On le refuse. — Kléber général en chef. — Discussion du traité avec le Portugal. — Proposition à ce sujet. — Singulier motif de l'approbation qu'y donnent deux de mes collègues. — Je*

la retire. — Victoire de Moreau. — Carnot dénonce le général Dummy. — Tentatives des royalistes dans le département de la Lozère. — Adresse du Pape contre les Français. — Terreurs paniques du ministre Cochon. — L'officier Bertrand. — L'adjudant Dumesnil. — Mesures arbitraires proposées contre eux. — Retour tardif à l'humanité.

11 au 12 Vendémiaire an V.

On a vu comme, manquant au plan qui avait tracé leur premier point de départ, les deux armées du Rhin ont tristement dérivé de leur destination. Elles devaient, en s'avançant, converger pour se soutenir : elles ont fait le contraire; en s'avançant séparément, elles se sont affaiblies. Jourdan n'a plus là Pichegru pour l'accuser de ses revers; il faut que ce soit maintenant Moreau. Le Directoire a besoin d'avoir des renseignements certains et directs sur la position malheureuse de l'armée de Sambre-et-Meuse. Joubert, ancien membre de la Convention, délégué près cette armée, y a été conservé par nous en qualité de commissaire du gouvernement. Arrivant de l'armée, Joubert est admis au Directoire en séance. Il déclare que Jourdan, dans la retraite, n'a pas conservé de fermeté; qu'il a presque perdu la tête. « C'est un général qui ne se tient plus à cheval, dit-il, depuis qu'il n'a plus en croupe la terreur du Comité de Salut public. » On en peut dire autant de quelques-uns des autres chefs; mais en les remontant, ou en les renouvelant, la belle armée de Sambre-et-Meuse peut encore revenir à la victoire. Elle n'a pas perdu plus de six mille hommes; et les grands divisionnaires, tels que Lefebvre, Kléber et Bernadotte, possèdent et méritent la confiance des soldats. Ils en feront encore des héros; mais il faut que le gouvernement recommence à mener les généraux avec vigueur : les militaires sont l'espèce d'hommes qui a le moins de spontanéité. Comme ils se croient en mesure avec tout au moyen de l'obéissance passive, il faut qu'ils reçoivent toute leur impulsion d'un commandement supérieur.

Plusieurs lettres de différents ports dénoncent l'introduction de marchandises anglaises et l'apathie des autorités chargées de cette surveillance. Les pouvoirs administratifs du gouvernement me semblent suffire pour remédier au mal. Carnot pense qu'il faut de nouvelles mesures, même législatives. En conséquence il sera fait un message.

Il n'y a rien de tel qu'un mauvais choix dans une place importante pour tourmenter l'autorité qui ne sait point revenir sur une erreur, dans la crainte de l'avouer. Le commandement donné à Willot dans le Midi ne nous laisse pas un moment de repos. Nouvelle lettre de ce général : il se plaint que la municipalité de Toulon lui conteste le pouvoir de faire des proclamations; il l'accuse en conséquence de Jacobinisme. Carnot reproduit sa proposition de destituer les autorités. Rewbell et moi, nous renouvelons notre opposition à ces destitutions, si on ne les motive. On renvoie au ministre de la police générale pour faire un rapport.

Nous ne sommes pas quittes des dénonciations contre les anarchistes. Le ministre de la police apporte une déclaration signée Perrin Achard. Suivant ce délateur, il aurait été résolu, dans un cabaret, rue de Vaugirard, que Drouet, Robert Lindet, Méaulle, Thuriot, Duhem formeraient un Comité insurrectionnel; qu'on tuerait d'abord les thermidoriens Barras, Tallien, Legendre et Fréron; qu'on prendrait de la Constitution de 1793 et de celle de 1795 ce qui pourrait s'amalgamer. Ce travail serait offert dans le mois au peuple, qui l'accepterait. La terreur serait à l'ordre du jour. Les chefs seraient Cusset et Javogne. Je fais observer que Cusset et Javogne sont déjà fusillés, ce qui rend assez difficile l'exécution du complot dont ils se sont chargés. Je ne vois là qu'un résultat d'un vin bu sans discrétion; et je demande que le tout soit renvoyé au cabaret, désirant que la police puise désormais à meilleures sources.

Dans le même moment, on reçoit une lettre du général Foissac-Latour, commandant le camp de Grenelle. Plusieurs condamnés lui ont fait signifier une protestation et solliciter un sursis. Il croit sa responsabilité compromise. L'ordre du jour est adopté sur le tout.

Letourneur et Carnot reviennent à leur proposition de remplacer le ministre Lacroix. Le remplaçant, Doulcet, n'ayant pu réussir, ils présentent aujourd'hui Barthélemy, notre ambassadeur en Suisse. Aucune décision n'est prise.

Les sapeurs du 10e régiment, en garnison à la Rochelle, qui ont servi sous les ordres de Drouet, ont adressé une pétition en faveur de l'accusé. Merlin s'imagine qu'il y a là un crime à poursuivre : il nous lit naïvement contre les hardis pétitionnaires un rapport 13 Vendémiaire an V.



où il ne conclut pas moins qu'à leur renvoi devant un conseil de guerre. Les âmes sans élévation, sans pitié sont sans intelligence : elles ne peuvent comprendre les mouvements des hommes généreux. Letourneur craint que cette trop douce mesure n'encourage à acquitter les terroristes; il opine pour la traduction devant la haute cour. Merlin lui répond que la loi s'y oppose. Alors il serait plus simple de laisser les sapeurs tranquilles avec leur pétition, qui n'est pas un crime. Le Directoire renvoie les sapeurs pétitionnaires seulement au conseil de discipline.

14 Vendémiaire an V. Le projet d'organisation définitive de la garde du Directoire, discuté dans plusieurs séances avec les ministres de la guerre et de l'intérieur, est adopté. Le secrétaire général du Directoire, Lagarde, dit ironiquement qu'on aurait dû « avoir égard dans cette organisation aux recommandations de Poultier, l'ami des lois ». C'était une manière de faire la cour aux ennemis de ce député. Tel est souvent le genre d'esprit de ceux à qui l'on n'en connaît point d'autre. Le Directoire rappelle à ses fonctions le secrétaire Lagarde.

15 Vendémiaire an V. Le premier devoir et le plus fatigant travail des gouvernements nouveaux, c'est de s'occuper des changements de personnes. Toutes les passions sont en mouvement pour tromper ceux qui arrivent au pouvoir : les uns pour rester en place, les autres à leur tour pour y arriver, et plus qu'à l'ordinaire les intérêts se présentent comme des opinions. La tâche du Directoire est donc en ce moment des plus difficiles. Diverses administrations de département doivent être remplacées; les députations sont divisées sur les choix. Letourneur et Carnot disent comme à l'ordinaire : « Prends garde de nommer des anarchistes ». Rewbell répond comme à l'ordinaire : « N'écartez pas les républicains ».

La commission des finances du Conseil des Anciens est admise pour se concerter sur les propositions faites au Conseil à ce sujet. Barbé-Marbois ainsi que Lafont-Ladébat prennent occasion de cette réunion pour interpeller Rewbell d'une manière toute personnelle sur ce qu'ils appellent des nominations terroristes. Dupont de Nemours se met aussi à blâmer la conduite qu'a tenue le Directoire depuis son

installation; il lui reproche d'avoir favorisé les Jacobins; il l'invite à faire une révolution d'opinion, à se rallier aux honnêtes gens, aux gens qui possèdent ainsi qu'aux bons écrivains, à ces journalistes incorruptibles, tels que lui, Dupont de Nemours, rédacteur en chef de l'*Historien* et qui, attendu qu'il ne fait point ses frais, a sollicité du Directoire des « encouragements ». Après avoir eu la patience de laisser gourmander le Directoire jusqu'où cela a plu à ces messieurs, Rewbell les rappelle à la décence qu'ils ont oubliée et à l'ordre du jour, qui est la question des finances et qu'ils n'ont point abordée. J'avais été averti de plusieurs côtés de ce qui se passait en ce moment. Les députés avaient annoncé d'avance leur algarade à leurs amis, et ils s'étaient même vantés de nous insulter chez nous. Si ce n'eût été qu'une gasconnade isolée de tout complot, mais nous étions prévenus du dessein avoué par ces messieurs de paralyser la réforme du gouvernement par le refus des moyens nécessaires à sa marche, et mettre ainsi le Directoire dans l'embarras dont ils allaient être tout triomphants : et je ne peux contenir l'expression de ma mauvaise humeur, en voyant le rire sardonique dont ils accompagnaient leurs discours prémédités. Je leur dis : « Si nous n'étions pas ici chez nous, hommes inconsidérés, vous ne sortiriez pas par la porte ». Jugeant qu'il pourrait m'être aussi facile de le faire que de le dire, ces députés vitupérateurs ont aussitôt levé le siège.

Carnot, pendant cette scène, garda le silence; et comme si elle lui donnait une nouvelle autorisation à parler encore des anarchistes, il dénonce Thirion et Thuriot : ce sont deux anciens membres de la Convention nationale, ses collègues, qui, dans leurs fonctions actuelles, administratives comme judiciaires, n'ont pas donné lieu à un reproche qui puisse être caractérisé. On veut qu'il suffise du péché originel, et l'on oublie que ce péché est celui de nous tous!... Carnot, qui avait cru la circonstance favorable pour faire prévaloir

son opinion malveillante, avait mal compté. Il reçoit des reproches très vifs et même amers de Rewbell, tout ému d'indignation contre les députés provocateurs du désordre. Il propose l'ajournement des destitutions demandées. Carnot réclame au moins celle du commissaire près le département de la Sarthe. Letourneur lui-même s'y oppose, il parle avec estime du commissaire. Carnot insiste : c'est, dit-il, un partisan de Robespierre. Je crois pouvoir faire remarquer que ce département de la Sarthe paraît marcher dans le meilleur esprit républicain; que les contributions s'y payent exactement. Je demande le renvoi au ministre de l'intérieur pour en faire un rapport. Carnot se résigne au rapport : il croit se justifier en disant que le Directoire ne doit pas hésiter à « livrer les Jacobins » s'il veut se ménager l'opinion publique.

Cochon voudrait se justifier des reproches que nous avons dû lui faire plusieurs fois de poursuivre avec une prévention particulière les patriotes qu'il appelle Jacobins, et de négliger singulièrement la surveillance que méritent les royalistes. Il nous apprend qu'il a fait acheter une *Vie de Louis XVI*, chez Louvet, qui tient un magasin de librairie au Palais-Royal; que cette Vie est écrite dans un esprit d'accusation contre les membres de la Convention qui ont jugé Louis XVI. C'est le cas de Cochon, qui est l'un des votants sans appel et sans sursis. Quoi qu'il semble que nous devions faire cause commune dans cette personnalité, nous croyons que le respect de la liberté de la presse doit être ici la règle de conduite. Le jour de l'histoire est arrivé pour Louis XVI et pour ses juges, nous n'en devons pas étouffer les débats. Puissions-nous rester assez maîtres de nous-mêmes pour continuer à tenir une conduite aussi haute et supérieure aux passions dont nous sommes assaillis!

La discussion sur le traité avec Naples est reproduite : Carnot a causé avec le prince Pignatelli; celui-ci lui a remis

les articles auxquels il peut consentir. Carnot donne raison à l'ambassadeur, il juge comme lui les propositions faites par le Directoire inadmissibles. « Il faut, continue Carnot, nous ménager les Conseils, et prendre garde qu'ils ne nous attaquent. » Rewbell pense qu' « il n'y a plus de gouvernement si les gouvernants ont peur », et qu'il faut plutôt faire la guerre à Naples que de supporter la conduite arrogante de son roitelet. Je pense, quant à moi, qu'il est difficile d'échapper à la guerre avec Naples, quelques jours plus tôt ou plus tard; mais que dans la situation de l'armée d'Italie, lorsque beaucoup de mouvements insurrectionnels viennent d'éclater dans certaines parties de ce pays, il est peut-être prudent de dissimuler jusqu'à ce que les insurgents soient réprimés et soumis. La discussion se prolonge : Carnot vote pour l'acceptation des propositions de Naples; Rewbell et moi, nous nous y opposons, à moins, disons-nous, que le gouvernement de Naples ne désavoue l'insulte commise envers l'ambassadeur de la République, qu'il ne mette en liberté les Français arrêtés pour opinions, et ne fasse la restitution de leurs biens. Ces deux articles sont concédés quant aux Français, mais on rejette celui qui étendrait la même grâce aux Napolitains. Nous n'avons pas le droit de nous introduire chez eux, mais lorsque les sentiments des hommes généreux ont été mis en mouvement par notre exemple et par nos invitations, lorsque le général en chef appelle tous les jours à la liberté les peuples par ses proclamations, sommes-nous ici bien conséquents avec nous-mêmes en leur refusant la consolation au moins de la sympathie que nous avons excitée et dont nous causons tous les malheurs?

Une correspondance de Mme Quirini avec Venise a été interceptée et envoyée à Revellière-Lépeaux. Rewbell s'y trouve fort maltraité, et il s'en étonne parce qu'il reçoit souvent cette dame et lui donne à dîner avec beaucoup d'égards. C'est un trait d'ingénuité digne d'un homme tel que Rewbell.

Il attachait une idée sérieuse aux protestations de la franchise et de l'affection, même de la part des Italiens. C'est de plus un trait d'innocence tout à fait bourgeoise, chez Rewbell, de croire qu'un dîner offert avec amitié soit un engagement de gratitude pour ceux qui le reçoivent. J'ai donné bien des dîners dans ma vie lorsque j'étais en place, et lorsque je n'y ai plus été j'ai désiré traiter honorablement mes convives, et quoique plusieurs pussent m'être assez indifférents, ce n'a jamais été sans un sentiment de bienveillance que je les ai accueillis. A quel mécompte ne me serais-je pas exposé si je m'étais attendu à leur reconnaissance. Vouloir trouver autant d'amis dans tous ceux que l'on admet à sa table, serait une trop grande ambition d'amitié; ainsi, en s'étonnant du mécompte que lui faisait éprouver Mme Quirini, Rewbell, il faut en convenir, montrait peu de connaissance des usages du monde, surtout du monde qui s'appelle la bonne compagnie. Si l'ingratitude est si naturelle, et vulgaire envers ceux dont on reçoit les bienfaits, elle est bien légère envers ceux auxquels on ne doit qu'un dîner.

18 Vendémiaire an V. La discussion n'a pas été terminée sur le traité avec Naples. Rewbell et moi voulons toujours y consigner les réparations de l'injure faite à la République dans la personne de son ambassadeur, et que l'indemnité reste à douze millions. Carnot veut la paix, à quelque prix que ce soit; il s'appuie de l'opinion de Bonaparte. Après de longs débats, le Directoire s'arrête à demander huit millions. On consent à ne pas en faire une condition du traité : on se contentera de la promesse verbale de l'ambassadeur. Quelques jours après, le traité est signé par la négociation de Carnot et Revellière. Le roi de Naples donnera huit millions, et même une clause sera ajoutée pour sauver l'amour-propre royal, que l'on appelle l'honneur de Sa Majesté.

Bonaparte nous écrit que Willot fait la contre-révolution dans le Midi; qu'il n'exécute pas ses ordres et qu'il sera forcé de le suspendre, si le Directoire ne le rappelle. Le commissaire Garreau s'exprime encore plus fortement contre Willot. Des personnalités sont adressées à Carnot par Rewbell. Celui-ci jure qu'il ne recevra la loi de qui que ce soit; Carnot ne veut point du régime militaire.

La lettre de Bonaparte est blâmée; celle de Garreau amène la proposition de la destitution. J'offre un moyen de conciliation : celui de distraire de l'armée d'Italie la division Willot, et de lui donner un successeur. Carnot adopte mon avis, mais il croit que, pour ne pas s'exposer à l'humeur de Bonaparte, il est à propos de lui écrire à ce sujet; que Letourneur et Barras, surtout ce dernier, pourraient le calmer. On exécuterait ensuite la mesure proposée.

Le Directoire, à la majorité de quatre, arrête qu'il sera formé un bureau central auquel serait attribuée la représentation de citoyens capables d'exercer les fonctions publiques à la nomination du Directoire. Nous croyons avoir trouvé dans ce procédé un moyen d'échapper aux reproches faits contre nos choix par les deux partis. Car nous nous rappelons sans cesse que nous sommes le Directoire de la France entière, et non l'un des partis qui la divisent malheureusement encore : et quelle est l'administration militaire ou civile qui n'a pas besoin de cette impartialité?

Nous sommes informés que l'armée de Moreau, comme l'intérieur, est travaillée par des partis extrêmes. Elle a subi des destitutions injustes. Les remplaçants sont mal choisis. Il faut que le Directoire s'élève au-dessus de toutes les intrigues, pour prévenir les plus grands malheurs.

Conformément au traité d'armistice conclu avec le gouvernement de Rome, des caisses d'argent qu'il s'était engagé à fournir étaient parties et déjà rendues à Rimini. Nous sommes informés que le Pape les a fait rétrograder et rentrer dans Rome. Voilà le résultat des ménagements sans cesse invoqués en faveur d'une puissance infidèle à ses engagements. Rewbell et moi déclarons que si les conditions ne sont point exécutées, nous ne reconnaîtrons aucun traité avec le Pape.

Le ministre de la police a été chargé de presser les jugements du conseil militaire qui condamne les individus arrêtés au camp de Grenelle. Les exécutions sont consommées, mais on nous rapporte une circonstance qui a suivi la dernière du 14 de ce mois, et que l'on ne peut apprendre sans frémir d'horreur. Un des condamnés, appelé Gagnant, secrétaire de Drouet, conduit sur la charrette fatale, s'en était échappé au moment où elle passait devant le théâtre Italien. Il était parvenu à se sauver et à se réfugier dans une maison voisine; c'était celle de son frère, sellier; il s'y était un moment dérobé

20 Vendémiaire an V.



derrière les voitures renfermées sous les hangars. Les soldats de conduite, l'y ayant poursuivi et atteint, l'avaient frappé de coups de sabre, et l'avaient ramené et rejeté dans la charrette, couvert de sang. Le malheureux chantait encore :

Mourir pour la patrie,
C'est le sort le plus doux, le plus digne d'envie,

puis il avait été fusillé. Je m'élevai avec toute l'indignation dont je suis capable contre cette scène de férocité : lorsque Cochon, pour qui toutes sortes de dénonciations sont bonnes et qui voudrait me faire sa cour en m'offrant de nouveau un plat de son métier, tire un rapport de sa poche où l'on dit qu'un nommé Piquet jeune, qui se prétend noble, se vante partout d'avoir, le 13 Vendémiaire, tiré plusieurs coups de carabine sur Barras, d'avoir tué plusieurs terroristes, et déclare que ledit Barras périrait bientôt de sa main. Je demande avec ironie au ministre : « Eh bien, citoyen Cochon, qu'est-ce que cela prouve? » Il comptait sur plus de reconnaissance de ma part.

Le Directoire a senti la nécessité d'une loi vigoureuse contre l'introduction des marchandises anglaises. Le message est fait : Carnot demande à l'examiner pour proposer quelques modifications. Après plusieurs jours, Rewbell et moi, nous réclamons le message. Carnot ne voudrait pas qu'il fût envoyé. Il croit connaître l'opinion des Conseils : elle n'est pas favorable à cette mesure. Le Directoire persiste; plusieurs jours s'écoulent; le message nous est enfin rendu, remis en délibération et adopté; Rewbell le rédigera.

L'infatigable et inépuisable ministre de la police possède encore dans son sac bien des documents renaissants contre les anarchistes : il arrive tout essoufflé, annonçant qu'un mouvement aura définitivement lieu le 25; que Drouet est rentré dans Paris pour y faire des enrôlements, et que Robert Lindet est toujours à la tête des agitateurs.

Personne n'a connu de plus près Robert Lindet que Carnot,

son ancien collègue et collaborateur au Comité de Salut public. C'est un des hommes les plus inoffensifs, les plus laborieux dans son cabinet : on aurait pu le croire presque étranger à la politique, alors même qu'il se trouvait à sa tête par ses fonctions de membre du Comité de Salut public. Comment Carnot peut-il entendre accuser aussi injustement devant lui l'homme absent dont il devait être le premier à garantir l'innocence?

Pouvons-nous espérer de nous reposer un moment de toutes ces crises où le pouvoir arbitraire qu'on prétend nécessaire paraît toujours ajourner de plus en plus l'établissement de l'ordre légal? Quoique les exécutions des condamnés pour l'affaire de Grenelle soient consommées, on pourrait encore lui trouver une suite, et cette suite, que Cochon appelle « la queue », la voici. Ce sont les déclarations des condamnés contre les différents citoyens qui circulent dans Paris, et que la justice n'a pas eu le temps de prendre dans le premier moment : ne serait-il pas temps de revenir sur eux pour entretenir une terreur salutaire, et de lancer des mandats d'arrêt? Saisi de colère à cette proposition, je déclare m'opposer de toute ma force à cette mesure qui amènerait le jugement des individus qui ne furent pas arrêtés à Grenelle en flagrant délit. J'ai le bonheur de voir Carnot, cette fois, se ranger à mon opinion; il pense aussi qu'une pareille extension pourrait devenir très dangereuse, et compromettre grand nombre de citoyens qui sont en dehors de l'affaire. Cochon se retire sans avoir pu obtenir cette exécution d'arbitraire qui lui aurait si bien servi, non seulement pour entretenir la terreur, mais pour en assurer les effets et en goûter les jouissances.

Dans le moment de la retraite de Jourdan, le général Kléber n'ayant pas voulu accepter le commandement en chef, le Directoire, qui pouvait faire de si beaux choix parmi les brillants généraux divisionnaires de cette armée,

avait cédé aux intrigues de Beurnonville qui se prétendait le plus ancien général en chef, et qui réclamait une armée active. On s'était laissé aller à lui donner celle de Sambre-et-Meuse : excellente occasion pour lui de déployer sa médiocrité et faire preuve, aux yeux des militaires les plus instruits, de la nullité qui le distinguait. Il n'avait pas tardé à justifier de son incapacité, et nous venons de le rappeler de l'armée qu'on n'aurait jamais dû lui confier. J'avais précédemment proposé de donner le commandement en chef à Kléber ou à Bernadotte. Le premier est nommé.

Dans la discussion relative au traité avec le Portugal, je propose de demander la cession de la rive gauche de l'Amazone, le libre cours de sa navigation, en y comprenant les établissements qui se trouvent sur les bords de cette rive du fleuve. La Revellière-Lépeaux et Carnot m'appuient par ce qu'ils appellent une puissante considération : ils disent que ces vastes et fertiles contrées pourraient être affectées à une mesure nécessaire dans un gouvernement libre, la déportation. Une telle considération, que je ne m'attendais certes pas à voir sortir de ma proposition, me détermine à en demander l'ajournement, ou bien à la retirer.

Moreau écrit, le 16 vendémiaire an V, que, le 9 et le 11, deux affaires ont eu lieu. Dans la première il a été attaqué par le général Latour; il conserve toutes les positions. Le 11, il a repris l'offensive dans toute sa ligne; la victoire a été complète : cinq mille prisonniers; des canons, des drapeaux, ont été enlevés à l'ennemi, qu'il a poursuivi et qui est en pleine déroute.

26, 27 et 28 Vendémiaire an V.

Carnot a repris du calme depuis que les armées du Rhin sont replacées dans une meilleure position; mais la juste rigidité qu'il a raison de porter dans l'administration de la guerre, n'est pas plus exempte d'âcreté dans son expression que ses sentiments politiques. Paraissant trouver un plaisir particulier à dénoncer des personnes qui peuvent me toucher

par quelque relation, il déclare que le général Dummy, inspecteur de l'armée de Sambre-et-Meuse, est accusé de vol; qu'il doit être traduit devant un conseil militaire. Le Directoire l'ordonne. Je fais observer que ce Dummy, quoiqu'il soit mon allié, n'a jamais été cautionné par moi; que j'étais trop convaincu de son incapacité, et que c'est lui, Carnot, qui l'a nommé inspecteur général malgré mon opposition.

Une correspondance interceptée par le ministre de la police, et mise par lui sous les yeux du Directoire, dévoile complètement les tentatives des royalistes dans le département de la Lozère. Le ministre enverra un agent pour s'assurer des faits. Le Directoire ne veut auparavant prendre aucun parti.

Selon des rapports arrivés d'Italie, le Pape vient de s'adresser aux puissances coalisées : il les a invitées à exterminer les Français. La même invitation est faite dans ses États et en Italie, non seulement au peuple, mais aux évêques et aux curés.

Bien que le Directoire ait à s'occuper des affaires les plus importantes, il est chaque jour et à chaque instant interrompu par l'arrivée du ministre Cochon; il absorbe nos séances par des rapports empreints peut-être de la franchise de la peur, mais vraiment indignes d'être présentés à des magistrats qui se respectent. Aujourd'hui Cochon vient nous lire un billet signé *Bertrand*, officier de gendarmerie détenu au Temple, qui l'a adressé dans un pain à Dumesnil, adjudant aux Invalides. Il faudrait que Dumesnil et tous ceux mentionnés dans le billet fussent traduits au conseil militaire. Ce Bertrand a déjà été acquitté. Cette raison me paraît décisive pour qu'il ne puisse être repris, ni cité en jugement, pas plus que Dumesnil et autres. Je ne consentirai jamais à ce qu'un individu, quelle que soit sa couleur politique, soit repris par la justice pour les mêmes faits sur lesquels il a déjà été jugé et acquitté. Deux membres du Directoire consentent à ce qu'il soit envoyé devant les tribunaux ordi- 30 Vendémiaire an V.

naires : même opposition de ma part et de celle de Carnot. On arrête leur expulsion de Paris : cela est encore de l'arbitraire, car ce ne sont point les lois qui le permettent. Au surplus, je m'élève avec la plus grande force contre l'existence prolongée de ce tribunal militaire qui ne doit plus être en fonctions. Si la nécessité d'une malheureuse circonstance peut autoriser l'érection momentanée de ces terribles organisations prévôtales, elles ne peuvent aller au delà de cette circonstance. Carnot se range de mon avis : il convient qu'il faut en finir avec ces moyens qu'il avoue être révolutionnaires. Il a reçu des détails sur les dernières exécutions de Grenelle. Des pères de famille estimés y ont été compris, et leur mort, qui n'a point été sans un grand courage, a profondément ému les spectateurs, qui ont été au moment de les sauver. Il ne faut pas laisser arriver la pitié publique à de pareils excès. Le ministre Cochon lui-même paraît ne plus être contraire à cette morale d'une humanité trop tardive. Il voudra bien s'y conformer.

CHAPITRE XVII

Dénonciation du bureau central de Lyon contre certains représentants. — Grande question d'ordre constitutionnel. — Audace de certains journalistes. — On leur coupe les vivres. — Discussion au Directoire au sujet de la commission militaire. — Versatilité de Cochon. — Sortie violente de Letourneur. — Scènes déplorables dans l'intérieur du Directoire. — Démarche de l'Angleterre auprès du gouvernement. — Lord Malmesbury. — Rapport singulier entre les ambassadeurs de Londres et les membres du Directoire. — Extravagance de Letourneur à cette occasion. — Difficultés au sujet des conférences. — Le général Dugua. — Arrestation des Vendéens désapprouvée par les Conseils. — Le général Dumesnil. — Évasion de Picot. — Rapport alarmant du ministre Cochon. — Jourdan Coupe-Tête et le marquis de Saint-Huruges. — Méprise inexcusable du ministre. — Morts ressuscités. — Autre rapport de Cochon. — Dîner mystérieux. — Le général Brune, Talleyrand, Maret, Semonville et Desrenaudes. — Le trio solliciteur. — Mots piquants de Talleyrand contre Maret. — Lettre de Maret au sujet de son ambassade à Naples. — Ses génuflexions. — Opinion de Rewbell sur le trio. — Message relatif aux journalistes. — Partialité de Lagarde. — Suppression du Rédacteur. *— Mort du roi de Sardaigne. — Son successeur. — La marche de nos armées. — Conséquences de nos revers sur le Rhin. — Impassibilité de Carnot. — Son opinion sur la réunion de la Belgique à la France. — Opinion énergique de Rewbell sur la conduite du gouvernement envers les généraux vaincus. — Dénonciations contre les deux Carnot. — Comment le Directoire les accueille. — Nomination de Fréron à Saint-Domingue. — Mauvaise humeur de Carnot et de Letourneur. — Arrivée de l'amiral Richeri. — Détresse de l'armée de Sambre-et-Meuse. — Le général autrichien Kray. — Mesure qu'il propose, adoptée par le Directoire. — Réception de l'envoyé de Parme. —*

Proposition de Carnot au sujet de l'Autriche. — Discussion animée qu'elle excite. — Moyen terme. — Insistance de Carnot et réplique un peu vive de Rewbell. — Dénonciation de Tallien, Fréron, Sieyès et Louvet. — Pourquoi Letourneur veut y comprendre Lamarque. — Prise de l'escadre hollandaise à Saldam. — Lettre à l'empereur d'Autriche. — Le général Clarke. — Sa mission. — Organisation de l'état-major de la garde directoriale. — L'adjudant général Scherlock rejeté. — Nouvelles alarmantes sur l'esprit des Bordelais et des émigrés. — Prévision de la retraite d'un membre du Directoire. — Mode du tirage au sort. — Convention pécuniaire relative au Directeur sortant. — Peu de confiance des armées dans les commissaires du Directoire. — Ruse de Bonaparte pour éluder leur autorité. — Supériorité qu'il affecte sur Kellermann. — L'armée des Alpes réduite à trois bataillons. — Horribles effets de la tolérance des maisons de jeu. — Pouvoirs immenses conférés à Bonaparte; mon avis et celui de Rewbell. — Le traité de Naples ratifié. — Lettre du roi. — Difficulté d'une réponse. — Statu quo à l'égard de Rome. — Choix d'un commissaire pour la Corse. — Saliceti et Miot. — Saint Jérôme. — *Mme de Bourbon sollicite pour le saint et pour elle-même. — Le peintre David. — Le Dominiquin et Raphaël.*

1er Brumaire an V. Comme il n'y a rien de si facile et de si prompt que l'avènement d'un gouvernement despotique, il n'y a rien de si difficile que l'établissement d'un gouvernement constitutionnel. Le premier, s'élevant au-dessus de toutes les lois comme de toute morale, ne connaît point d'obstacle; l'autre, soumis à l'ordre légal dont il est le produit et le représentant, se trouve, par ce seul fait, désarmé et dépourvu de tous les moyens rapides de défense qui seraient nécessaires à sa propre existence. Loin de pouvoir opposer ces moyens à ses ennemis, il est au contraire forcé d'en protéger l'usage qu'on en fait contre lui. Les lois dont il est le strict exécuteur, laissent toutes les armes à l'attaque; les lois n'étant point préventives, mais seulement répressives, le gouvernement constitutionnel, qui s'y trouve renfermé, est réduit à attendre et à regarder pour ainsi dire l'arme au bras jusqu'à ce que le crime qui va lui donner la mort soit consommé.

Telle est la position naturelle du Directoire depuis son installation. Les royalistes ont su habilement en profiter, en se présentant non pas seulement comme les protégés des lois, mais comme leurs défenseurs. Le signal qu'ils donnent au sein de la représentation nationale obtient un malheureux écho dans diverses parties de la France.

Le bureau central de Lyon annonce que des représentants en congé dans leurs pays fomentent et encouragent les entreprises du royalisme, et paralysent les mesures qui pourraient garantir l'ordre. L'inviolabilité attachée au caractère de député doit-elle les suivre hors du corps législatif et pour les actes personnels qu'ils peuvent se permettre en dehors de leur mandat? Je crois qu'une question aussi importante est bien faite pour être traitée dans un message. Carnot nie les faits avancés par le bureau central, en produisant une lettre de Kellermann dans laquelle ce général, qui, deux années auparavant, tonnait si énergiquement contre Lyon, proteste qu'aujourd'hui cette ville est dans le meilleur esprit. Il dément tout ce qu'on peut avoir écrit au Directoire relativement à des troubles qui seraient organisés par les royalistes. Rewbell déclare que les généraux, à leur tour, excèdent leur pouvoir lorsqu'ils paralysent en faveur d'un parti quelconque les mesures répressives du gouvernement. Il faut les rappeler à leurs devoirs militaires. Dans ce moment, des journaux payés par le gouvernement se permettent d'infâmes calomnies contre les républicains, les députés et des ministres, et même le Directoire, qui les paye. Devons-nous autoriser un pareil abus par notre silence et y ajouter encore de l'argent pour encourager les calomniateurs? Le Directoire a décidé qu'on cessera de payer les journalistes.

D'après tout ce qui s'est passé précédemment, et notre volonté bien formelle pour que la commission militaire terminât ses séances, on ne s'attend guère qu'elle existe encore. Le ministre de la police rend compte que, cette commission 2 Brumaire an V. n'ayant pas voulu juger les prévenus tous à la fois, ses travaux n'ont pu cesser. Carnot déclare qu'après les exécutions qui ont été déjà un spectacle fort pénible dans la capitale, il serait dangereux qu'il y eût encore des condamnés à mort. En appuyant l'avis de Carnot, je rappelle qu'à l'époque de



Prairial la commission militaire, en prolongeant ses rigueurs, avait fait porter tout l'intérêt de l'opinion sur les victimes. C'étaient, comme ici, la plupart, des hommes simples, des patriotes égarés. Il est temps de mettre fin à ces arrêts sanglants. Cochon lui-même les désapprouve, il dit que la commission et surtout le rapporteur ont prétendu qu'il voulait les influencer et sauver les coupables lorsqu'il leur a manifesté son opinion.... Il ajoute qu'à la vérité, des prévenus de Grenelle n'ont pas donné leurs vrais noms, et ne veulent pas les déclarer aujourd'hui; que les royalistes se remuent aussi de leur côté; que tous menacent à la fois l'ordre public. Il semble aussitôt, par ces nouveaux faits, rétracter tout ce qu'il vient de dire à l'instant d'auparavant dans le système de l'adoucissement. A ce dernier discours de Cochon, Letourneur s'élance plus agité que jamais. Il somme Cochon de le prévenir du moindre mouvement; il se mettra lui-même à la tête des troupes, chargera à la baïonnette les anarchistes : il veut en voir la fin et les tuer tous. Ce qui se passe au Directoire est-il assez déplorable? Voilà comme des scènes, qu'on croit tous les jours terminées, se reproduisent sans cesse par les mêmes circonstances, avec les mêmes expressions, les mêmes propos. La France attend de plus nobles résultats de l'autorité qu'elle a investie de sa haute administration.

3 Brumaire an V.

Le corps législatif discute toujours le rapport de la loi de Brumaire. Carnot revient sur son traité avec le Pape, qu'il voudrait réaliser. Il nous entretient ensuite de la démarche que l'Angleterre fait en ce moment auprès du gouvernement. Lord Malmesbury vient d'arriver à Paris avec le titre de ministre, pour traiter de la paix avec la France. Carnot remarque que les conseillers qui composent l'ambassade sont au nombre de cinq : « C'est assez singulier et fort extraordinaire, s'écrie Letourneur : voudraient-ils nous donner un cartel? — En ce cas, répond Rewbell, je me charge du plus méchant. » Cette bouffonnerie se termine avant d'arriver jusqu'à moi. Les diplomates, en général, ne se croient pas plus obligés à faire preuve de courage que de loyauté.

Pour faire taire toutes les versions qu'on répand sur les négociations ouvertes entre Charles Lacroix et l'envoyé anglais, le Directoire arrête que chaque conférence sera littéralement imprimée. L'Angleterre veut traîner en longueur, ne pouvant traiter sans ses alliés. Le séjour à Paris de l'ambassade anglaise pouvant ne pas être sans quelque danger, on propose de désigner une ville neutre ou une ville de France à quelque distance de Paris, vers le Nord, où s'établiraient désormais les conférences. Rien n'est décidé. 5, 6 et 7 Brumaire an V.

Le général Dugua a fait arrêter des chouans venus à Caen et à Rouen pour recruter. De longs débats ont lieu à ce sujet; des députés du parti vendéen demandent la destitution de Dugua et la mise en liberté de leurs partisans : ils obtiennent que Dugua sera envoyé à l'armée d'Italie, et remplacé par un nommé Dumesnil, considéré comme un fort mauvais officier. Picot, adjudant général de Frotté, vient de s'évader.

Dans un rapport que nous lit le ministre Cochon, et dont la note principale a été donnée à la surveillance de l'administration de la police par le ministre de l'intérieur, on dit que : « Tandis que les terroristes, pour détourner la question, prétendent ne faire voir partout que des royalistes, leurs chefs ont fait venir des départements les émissaires les plus affreux, dont les figures révolutionnaires sont le premier signalement : entre autres, Jourdan *Coupe-Tête*, qui depuis plusieurs jours se promène avec audace et tête levée dans Paris avec le marquis de Saint-Huruges. » Le ministre de l'intérieur avait ajouté la recommandation suivante : « Surveillez le tout, et m'en rendez compte ».... Croirait-on que le ministre de la police faisait cette lecture avec sa volubilité et surtout sa conviction ordinaire, et qu'il allait tirer toutes les conséquences ordinaires de la présence à Paris de la puissance terroriste; je crus ne pas devoir le laisser s'enferrer davantage, et lui dis avec mépris : « Faut-il en être réduit à apprendre à un ministre de la police combien ses paroles et ses rapports sont exposés à avoir peu d'autorité, lorsqu'on saura que l'individu Jourdan dont il raconte aussi sérieusement l'audacieuse promenade dans Paris, a été guillotiné il

y a dix-huit mois. Je ne suis pas aussi assuré de la mort de Saint-Huruges, qu'on ressuscite pour le faire promener aussi avec feu Jourdan. On peut juger de la vérité du rapport par l'invention principale. » Qu'on juge de la stupeur de tous les Directeurs qui avaient écouté Cochon avec complaisance et qui se voyaient enlever un aussi grossier prétexte de diffamation contre les révolutionnaires. Cette mystification, qui devrait les faire rougir, les empêchera-t-elle au moins de récidiver?

Le ministre Cochon, dont le zèle ne se ralentit point, nous instruit que le général Brune, l'évêque d'Autun Talleyrand, son ancien vicaire Desrenaudes, Maret, Semonville et autres personnages se sont réunis mystérieusement à dîner. Le ministre, qui sait tout, a su ce qui s'est passé dans ce repas. On y a déploré la sévérité contre les émigrés. Brune, qui était, au camp de Grenelle, aux ordres de Foissac-Latour contre les anarchistes et qui s'y connaît ainsi que l'abbé Desrenaudes, dit qu'il y avait dans l'intérieur des hommes plus dangereux que les émigrés. Il a désigné les Jacobins, tout en disant qu'il ne nommait personne : c'est assez la politique de ce général, l'un des hommes les plus fins de la Révolution sous les formes les plus rondes. Talleyrand seul s'est prononcé contre les émigrés et répète qu'on ne pouvait assez les surveiller, qu'il fallait en faire des exemples. Maret et Semonville auraient parlé dans le même sens que Talleyrand. Ces trois hommes, qui ont été employés par le conseil exécutif provisoire, après la journée du 10 Août, croient par le souvenir de cette nomination fournir des titres nationaux et se procurer des indemnités et des emplois perpétuels dans tous les gouvernements qui peuvent se succéder. Les uns et les autres ont fait et fait faire auprès de moi et de mes collègues des démarches dans ce sens. Toutes leurs prétentions y ont été révélées. Ils ont abordé jusqu'au ministre des relations extérieures, Charles de Lacroix. Il n'a pu leur accorder

ce qui ne dépendait pas de lui, mais seulement du Directoire et du corps législatif. Ils ont pris son défaut de puissance pour un refus personnel, et lui ont voué une haine solide. Le trio s'est réuni pour dire du mal du ministre et le faire passer pour un homme inepte. C'est de ce procédé qu'usera Talleyrand tout seul contre Maret, lorsque, craignant la disgrâce par la faveur de celui-ci auprès de Napoléon, il lui fera une réputation et pour ainsi dire un trousseau de bêtise incomparable, en répétant dans son salon et ceux de ses vieilles femmes (fin de 1813) : « Bête comme Maret, épais comme Bassano », lorsqu'il ajoutera, en parlant de la retraite de Russie : « L'armée n'a point perdu son matériel : Maret est de retour ».

Ce sont des insinuations venues du fait de pareils individus, qu'à son insu Carnot a plusieurs fois acceptées et accepte encore contre Lacroix. M. Maret notamment, paraissant croire déjà à la légitimité héréditaire des places, comme plus tard il croira à la légitimité impériale, se juge dépossédé par la violence et l'injustice du ministre, parce qu'il n'est pas en possession de l'ambassade de Naples. Il veut que l'on s'explique à ce sujet, et forme la demande de cette explication positive dans une lettre au ministre, qui ressemblerait presque à la menace. C'est peut-être la première fois qu'une pareille liberté aura échappé à ce Philinte politique. Il croit en corriger l'âcreté envers le Directoire en redoublant de protestations, d'offres de dévoûment, en s'y prenant sans cesse sous les formes les plus humbles et les plus respectueuses. A mon égard ce sont des politesses et des coquetteries sans fin : « L'obligeance parfaite, la bonté infinie avec lesquelles le citoyen Barras nous a accueillis, semble nous autoriser à l'occuper encore un moment de nous »... Si au moins je daignais recommander M. Maret à un ministre, au ministre des finances, combien il serait heureux et reconnaissant. Combien ne l'est-il pas dejà! Mais Rewbell a autant de haine que de

dégoût pour ces génuflexions diplomatiques, et quand il entend parler de Talleyrand, Maret et Semonville, il s'écrie : « Ce sont trois misérables intrigants, des menteurs enragés. On pilerait tout cela dans un même mortier, qu'il n'en sortirait pas un atome de vérité.... Je crois peu aux rapports de police en général, continuait Rewbell, mais il n'y a rien de si mauvais dont je ne croie capables Talleyrand, Maret, Semonville, Semonville, Maret et Talleyrand.... »

Le secrétaire Lagarde présente la rédaction du message relatif aux journalistes : il se laisse aller à une partialité singulière contre ceux qui sont patriotes, il protège et favorise ceux qui ont la couleur royaliste. Rewbell et moi, nous nous opposons à la forme de ce message ; nous demandons le renvoi de l'auteur et de l'imprimeur du journal *le Rédacteur*, jusqu'alors officiel ; et que, changeant de nom, le journal auquel le Directoire aura donné son adhésion ne soit plus confié à des hommes qui trahissent nos institutions.

Nous avons appris la mort du roi de Sardaigne. Celui qui lui succède passe pour avoir été toujours l'ennemi des Français. Ils doivent savoir qu'avec les rois qui nous font la guerre nous n'avons espéré la paix que de la force de nos armes.

8 Brumaire an V. Je présente au Directoire de sérieuses observations sur la situation de nos armées. L'Autriche fait passer dans le Tyrol un grand nombre de troupes qui peuvent accabler notre armée d'Italie. Il est urgent d'envoyer à celle-ci toutes les forces disponibles de l'intérieur, et même de détacher des corps de l'armée du Rhin, qui, d'après mon opinion, devrait rester sur la défensive. Il faut encore s'occuper de faire une levée extraordinaire. Si ces mesures ne sont pas prises promptement, je crains de voir l'ennemi, au printemps prochain, obtenir des succès, et peut-être entrer sur notre territoire.

9 Brumaire an V. La correspondance des armées annonce que celles du Rhin seront heureuses d'avoir le Rhin entre elles et l'ennemi. Carnot pense que ces événements auront une influence funeste sur la paix avec l'Autriche. Cette puissance ne prétendra-t-elle pas exiger la restitution de la Belgique? Carnot déclare cette possibilité d'un ton fort naturel et comme si elle n'offrait rien qui le contrariât. Il est vrai que du temps du Comité de Salut public et lors de la discussion qui eut lieu à

la Convention nationale, Carnot n'a jamais été partisan de la réunion de la Belgique à la France; mais quand la raison publique a décidé contre son opinion, et que les deux pays ont déjà tant à se louer réciproquement de leur réunion, comment ne pas joindre tous ses vœux et tous ses efforts pour maintenir les fruits de la victoire? Je fais observer à Carnot qu'une pareille concession serait le renversement de notre loi fondamentale. Carnot soutient que la réunion de la Belgique à la France n'est pas comprise dans la Constitution. Rewbell lui démontre qu'il se trompe, et il plaint Carnot d'avoir une telle disposition à fléchir dans les revers : au lieu de jeter l'alarme parmi les députés patriotes, il serait décent qu'un membre du gouvernement les rassurât. Les députés d'Italie sont fort mécontents de la proposition qui leur a été faite d'ajouter un agrandissement aux États du roi de Sardaigne. Serait-il possible qu'on n'acceptât pas seulement les défaites, mais qu'on les désirât pour nous forcer à une paix honteuse! Au surplus, Rewbell soutient que le plan de campagne exécuté sur le Rhin devait nous y ramener; qu'une influence funeste part du Bureau de la guerre et du Bureau topographique; que, loin d'approuver la conduite des généraux qui ont marché en arrière, quelque honorable que soit leur retraite, il faudrait les punir, comme le faisait Carnot tout le premier lorsqu'il était dans sa vigueur au Comité de Salut public. Le Directoire reçoit des deux chefs de la police, qui ne sont pas indignes de sa confiance, une dénonciation contre Carnot et son frère. D'après cette dénonciation, ce serait aux deux frères qu'il faudrait attribuer le principe de la conspiration de Drouet et de ses complices; et cependant ce sont bien eux qui ont fait les démarches les plus actives pour les arrêter. Le Directoire reçoit ces dénonciations avec le dédain que Carnot aurait dû montrer pour celles précédemment dirigées contre ses collègues. Carnot est encore accusé de ne s'occuper, au Bureau topographique, qu'à dresser des

listes de destitution contre les officiers patriotes, que l'on comprend dans la catégorie des anarchistes. Le Directoire, qui sait fort bien à quoi s'en tenir sur ce qu'il y a de répréhensible dans le caractère de Carnot, ne croit pas devoir le compromettre par des suggestions étrangères. Carnot peut encore trouver ici l'exemple de la conduite que des collègues qui se respectent doivent observer entre eux.

18 et 19 Brumaire an V. Truguet, ministre de la marine, apporte la nouvelle, qu'il a reçue de Saint-Domingue, de la nomination officielle de Fréron à la législature; on l'interpelle pour savoir qui peut avoir influencé ce choix. La question le surprend : ce n'est point le ministre, mais les électeurs qui nomment les députés; il n'en est pas moins chargé, ainsi que le ministre de l'intérieur, de rendre compte des nominations coloniales. Carnot et Letourneur voudraient naïvement qu'il n'arrivât à la représentation nationale que des hommes qui leur convinssent. Beaucoup de gouvernements peuvent avoir ce goût, je dis à mes collègues qu'ils n'en ont pas le droit. Nous sommes encore dans l'enfance du gouvernement constitutionnel et l'on ne se doute pas que si tous les droits du peuple doivent être respectés, le droit électoral est le plus sacré de tous, parce qu'il est le principe fondamental de tous les autres.

20 Brumaire an V. L'amiral Richeri est arrivé à Rochefort. Un adjudant général de l'armée de Sambre-et-Meuse est chargé d'annoncer au Directoire que cette armée manque des approvisionnements et des équipements les plus nécessaires. Le général autrichien Kray a proposé d'évacuer la rive droite pour l'avantage et la tranquillité des deux armées. Le Directoire autorise les mêmes conventions pour l'armée du Rhin.

22 Brumaire an V. L'envoyé de Parme est introduit et communique ses pouvoirs.

Carnot, prenant la parole avec solennité et comme au nom du gouvernement tout entier, déclare au ministre des relations extérieures que le Directoire envoie un ambassadeur à Vienne pour proposer la paix et un armistice préalable. Étonné de cette proposition prononcée comme décision, je demande si c'est pendant mon absence qu'un pareil arrêté a été pris. Carnot répond que telle est son opinion, qu'il croit partagée par ses collègues. Letourneur avoue que c'est aussi la sienne; qu'en conséquence elle doit être adoptée; qu'elle est au moins en discussion. Une avance aussi prompte et aussi humble me paraît intempestive, au moment où l'envoyé anglais va recevoir les pouvoirs de l'Autriche pour traiter. Notre démarche ajouterait au découragement de nos

armées, et serait une faiblesse donnée à nos ennemis. Rewbell dit qu'elle aliénerait en même temps et à la fois tous les princes allemands qui ont montré des dispositions sincères pour faire une alliance avec nous; qu'il ne s'y prêtera jamais. La Revellière trouve la proposition réellement dangereuse de faire des avances aussi brusques à l'Autriche. « On pourrait, dit-il, adresser directement au prince Charles la réponse à faire au général Kray et demander ainsi l'armistice général. » Rewbell appuie Revellière : son idée est mise aux voix et unanimement adoptée. Carnot voudrait encore envoyer ostensiblement à Vienne et saisir cette occasion pour des ouvertures de paix, qu'il croit commandées par l'opinion publique. Rewbell l'interrompt : « L'opinion dont tu parles, s'écrie-t-il, et à laquelle tu voudrais nous soumettre avant tout, veut aussi rappeler les Bourbons : doit-elle influencer les hommes qui, comme toi, ont condamné Louis XVI et aboli la royauté? » Carnot insiste, la discussion est fermée.

On nous fait un rapport de police d'un nouveau genre : il porte que Tallien, Fréron, Sieyès et Louvet se prononcent comme protecteurs des anarchistes; Letourneur ajoute à ce rapport qu'il faut y comprendre Lamarque, parce que dans le Conseil des Cinq-Cents il s'oppose au rétablissement des barrières et aux octrois, qui sont un revenu indispensable pour l'État.

L'escadre hollandaise a été prise à Saldam, où elle avait été mouiller en attendant l'arrivée de la division française qui devait s'y rendre et qui était encore au port de Brest à cette époque.

La proposition de Carnot, amendée par celle de Revellière, ayant été adoptée, le ministre des relations extérieures apporte la rédaction projetée de la lettre au prince Charles pour proposer armistice et paix. Carnot présente le général Clarke pour remplir cette mission. On fait observer que Clarke est étranger; il est nommé malgré l'observation. 23 et 24 Brumaire an V.

On entretient toujours le Directoire dans les mêmes inquiétudes à l'égard des hommes qui ont défendu la liberté en Vendémiaire. Parmi les officiers portés sur la liste d'organisation de l'état-major de la garde du Directoire se trouvait le nom de l'adjudant général Scherlock. Il avait un certificat de Vendémiaire : il est rejeté pour cette raison. La raison contraire m'empêche de voter pour cette organisation. Je ne connais pas d'autre moyen pour soutenir une révolution que d'employer à sa défense ceux qui l'ont faite.

Les lettres de Bordeaux donnent des renseignements fâcheux sur l'esprit qui domine cette ville et sur l'accueil qu'y trouvent les ennemis de la République. Une autre lettre du Calvados expose les progrès rapides des chouans; des avis de la Provence portent aussi que le royalisme y prend de nouvelles forces. Les renforts qui



auraient dû arriver aux armées n'y sont point encore envoyés. Les émigrés, au lieu de sortir du territoire, y rentrent avec arrogance. Le Directoire censure ses ministres sur leur négligence, et ordonne à chacun de rendre compte sur ce qui le concerne.

Rewbell nous rappelle que l'époque approche où l'un des membres du Directoire doit se retirer; il est d'avis qu'il soit tiré au sort la veille de la nomination du successeur. On lui objecte que ce mode pourrait faire supposer une intention de nous perpétuer. Pour que le tirage au sort paraisse avoir, comme nous voulons qu'il ait, toute son indépendance, il faut qu'il soit effectué en même temps que la nomination de son remplaçant sera faite par le corps législatif. Rewbell croit que ce mode peut valoir quelque mortification au membre sortant.

C'est ici le lieu de répondre nettement à une calomnie répandue contre le Directoire sur le mode de sortie de ses membres. On a débité que cette opération était l'effet de la menace de ceux qui voulaient rester, ou le prix d'une rançon de plusieurs millions donnée à ceux qui se retireraient. Je dois d'abord faire connaître la vraie et seule convention qui fut faite, mais unanimement, entre les cinq membres. Nous avions considéré que si quelqu'un de nous en quittant sa place pouvait se trouver au-dessus du besoin, il fallait le mettre en état de ne pas y tomber d'une manière humiliante pour des premiers magistrats de la République. En conséquence, chacun des restants fournissant une somme de dix mille francs, le sortant se trouvait avoir pour lui une somme de quarante mille francs d'avance. Cette convention fut signée par nous en quintuple dans le deuxième mois de notre installation. La proposition en était venue de Carnot lui-même, dont personne n'a jamais mis en doute la délicatesse. Tout ce qui a été dit au delà ou contrairement à la convention que je viens de rappeler, est une insigne calomnie ajoutée à tant d'autres; et quelles que soient en ce moment et que puissent devenir les divisions qui nous tourmentent, nous nous devons

la justice réciproque de reconnaître que nous avons été toujours d'accord sur les principes de morale et d'honneur qui nous paraissaient la vertu essentielle des premiers magistrats de la République.

Les agents civils qui n'ont point le caractère et l'habit militaire à l'armée y obtiennent fort peu de considération. Leur ministère étant d'ailleurs tout de surveillance, ils ont à contrarier nombre d'intérêts qui dans le tumulte de la guerre prétendent avoir droit à toute impunité. Il faut qu'ils subissent les mauvais propos des chefs comme des soldats, car les uns et les autres s'entendent pour tenir tête à la surveillance. Ils appellent ordinairement *pékin* tout représentant de l'autorité civile qui va les contrarier. C'est surtout par ces raisons que les commissaires que le Directoire avait cru pouvoir laisser près des armées n'ont pu se concilier l'opinion des généraux non plus que des soldats, surtout à l'armée d'Italie. Plus que personne impatient de toute obéissance qui peut gêner ses intentions dominatrices, Bonaparte, pour se soustraire à l'autorité civile que nous avions placée près de lui, a pris un moyen déterminé. Sous le prétexte d'intéresser davantage les Italiens à notre réunion en les introduisant dans le gouvernement, il a distribué de plus grands pouvoirs à la commission lombarde de Milan, en ne lui imposant d'autre contrôle que l'approbation nécessaire du général en chef. Bonaparte non plus que les autres militaires n'oseraient point méconnaître ou obséder l'autorité du Directoire s'ils le croyaient uni; mais ils savent que la division est dans notre sein, et voilà comme les querelles intestines du Directoire conservent son autorité et la perdent en l'éparpillant!

Bonaparte, dont les victoires paraissent encourager l'ambition hautaine, a requis le général Kellermann de diriger sur l'armée d'Italie une partie des forces qui restaient sous ses ordres. Kellermann se plaint de la réquisition supérieure de celui qui n'est pourtant que son égal. Ainsi il ne resterait plus, pour occuper le général en chef de l'armée des Alpes, que trois bataillons, mais toujours le même état-major aussi considérable que coûteux et nullement utile. Je réitère ma proposition pour la suppression. Carnot tient encore à l'ajournement.

Je remets au Directoire une liste de nombreux suicides occasionnés par des pertes aux jeux publics; des familles entières en deuil et réduites à la misère dénoncent ces repaires d'escroquerie; ils ont jusqu'à présent alimenté de leurs produits honteux une foule de chevaliers d'industrie et de femmes galantes. Les renseignements de la police apprennent même que des jeunes gens,

après y avoir perdu des dépôts de confiance, ont détroussé les passants pour tâcher de remplacer les sommes perdues. Je demande la fermeture des maisons de jeux et des tripots homicides. Tout le Directoire est de mon avis; cependant il ne prononce point.

Aussitôt la ratification du traité de Naples, Bonaparte doit s'emparer de Rome, abolir la puissance temporelle du Pape, la remettre entre les mains du peuple, et faire passer en France une partie des richesses et des produits des arts que cette ville renferme. Rewbell et moi, nous voudrions que ces grandes mesures confiées à Bonaparte fussent régularisées par un arrêté qui fixât la limite de ses pouvoirs. Nous ne sommes point compris, et tout pouvoir sans définition est remis au général en chef de l'armée d'Italie.

25 et 26 Brumaire an V. Naples a ratifié le traité. Le roi, dans une lettre particulière, témoigne un grand intérêt pour Rome. On délibère sur la réponse à faire. Carnot veut y insérer quelque chose de favorable au Pape, je m'y oppose et je fais observer que si l'on veut rétablir l'armistice, il faut au moins que le gouvernement de Rome soit tenu d'en remplir strictement les premières conditions, et qu'au préalable le Pape désavoue les brefs et les circulaires qu'il a lancés contre les Français. Carnot rejette cet avis; Rewbell et La Revellière l'appuient. Une très longue discussion s'établit. En attendant, tout est ajourné, et il ne sera provisoirement rien fait à l'égard de Rome : une main invisible défend ce gouvernement, qui est si peu défendable et encore moins défendu par lui-même.

Le Corse Saliceti a été délégué commissaire pour la Corse. C'est essentiellement un homme de parti, qui, au lieu de seconder une réconciliation générale, peut remettre les armes à la main à tout le monde. On devrait au moins écrire à ce sujet à Bonaparte, en lui annonçant qu'on a cru devoir envoyer un autre commissaire à la place de Saliceti. Je propose le citoyen Miot. Quelle serait la responsabilité du Directoire si la Corse se trouvait de nouveau troublée par un boute-feu véritable? Le Directoire s'arrête au choix de Miot.

Carnot fait la proposition de rendre au duc de Parme le *Saint Jérôme* du Dominiquin, déjà placé dans notre musée. Cette restitution est sollicitée par Mme de Bourbon qui, sous la protection du saint, et oubliant un peu la loi rendue contre sa famille, s'est présentée chez Carnot et chez moi. Je l'ai reçue sans doute avec les égards dus à son sexe et à sa destinée, mais saint Jérôme lui a été un utile introducteur pour l'aider à solliciter pour elle-même. Le Directoire ne prend aucune détermination. Les amateurs de peinture peuvent encore contempler quelque temps au Louvre ce chef-d'œuvre du Dominiquin, que beaucoup de connaisseurs d'Italie et de France, particulièrement David, mettent au-dessus de la *Transfiguration* même de Raphaël.

CHAPITRE XVIII

Plaintes de Bonaparte sur la situation de l'armée d'Italie. — Mesures prises à ce sujet par le Directoire. — L'administration de la Somme accusée d'aristocratie. — Carnot prend sa défense. — Alarmes de Carnot. — Bruits de police. — Observations du général Clarke sur la situation de Lyon. — Emportement de Carnot. — Mot de Letourneur sur le Conseil des Cinq-Cents. — Le Directoire favorise l'évasion de Drouet. — Calomnies répandues à cette occasion. — Vilain XIIII. — Plaintes de Willot. — Quinette et Jean Debry dénoncés. — Mot du représentant Dumas sur Kellermann et Bonaparte. — Nouveaux succès de celui-ci. — Lettre sévère à Willot. — Tort de la Sonde. — Dépêches de la Hollande. — Nouvelles demandes de Bonaparte. — Le Directoire y fait droit. — Générosité de Hoche. — Inertie générale. — Le député Cavaignac. — Carnot veut restituer la Belgique. — Les familles Dumas et Lacuée. — Une lettre de Murat. — Qui l'avait dictée. — Discussion au sujet des fourrages. — Pantini, Lacuée, Dumas, Doumerc. — Canclaux envoyé à Naples. — Mot de Carnot. — Sévérité de la commission des finances. — Nos relations extérieures. — Mauvaise administration de Faypoult. — Anniversaire du 21 Janvier. — Le ministre de l'intérieur et la Belgique. — Peur de Carnot. — Fâcheux renseignements sur les armées. — Un comité secret. — Les fournisseurs généraux. — Le Cousin Jacques et Nanette. *— Ce que c'est que le Cousin Jacques. — Œuvres littéraires de Carnot. — Sortie de Carnot contre Louvet. — Les processions. — État de Lyon. — Le député Vitet. — Le général Canuel accusé. — Défendu par Carnot. — Mort de Catherine. — Ouvertures de paix. — Organisation de l'Italie. — Mes idées sur ce pays. — On consulte Bonaparte. — Le représentant Isoa. — M. de Witt. — Dispositions de la Suisse. — L'ambassadeur anglais Malmesbury. — Propositions injurieuses à la France. — Comment elles sont reçues*

par le Directoire. — Carnot semble revenu à ses anciens principes. — Plan de conspiration royaliste. — L'abbé Louis. — Le député Madier. — Mouvement populaire à Leipzig. — L'adjudant général Minette et le prince de Conti. — Monseigneur. — Congé de Beurnonville. — Moreau le remplace. — La municipalité d'Arles. — Boutade de Carnot contre l'armée de Sambre-et-Meuse. — Glorieuse conduite de cette armée. — Le député Lebrun. — Son royalisme. — Politesse du Directoire à son égard. — Principes et faits. — Conduite de Clarke dans sa mission en Italie. — Sa servilité envers Bonaparte. — Calomnies qu'il répand contre Augereau, Masséna et Lannes. — Note du quartier général d'Italie contre Clarke. — M. Shée. — M. Lally-Tollendal à Londres. — Siège de Kehl. — Craintes de Moreau. — Le Directoire le rassure. — Un dîner chez Carnot. — Treilhard et Berlier. — Excès dans le Midi. — Les négociations avec la Sardaigne rompues. — Correspondance des prêtres. — Le prêtre Proyard et le prince de Hohenlohe. — Sandos ambassadeur de Prusse. — M. Cognon et M. Gérard. — Le député Henry La Rivière. — Mot d'ordre des royalistes. — La France grosse d'un roi. — Message contre les royalistes. — Vive discussion. — Comment elle se termine.

1er, 2, 3 Frimaire an V. Bonaparte n'a jamais été l'homme qui ait fait beaucoup avec peu. Cette économie de l'humanité, qui a été en même temps le grand art de la guerre, et qui a fait la gloire des plus grands généraux, n'est point celle dont Bonaparte ait jamais été jaloux. Il n'aimait ni n'estimait assez l'espèce humaine pour la ménager. Il commence cette consommation dévorante qui doit suivre un si long cours, et surpasser tout ce que la rage des conquérants a coûté de sang. Bonaparte nous écrit que la situation de l'armée d'Italie est affreuse; que l'ennemi a reçu des renforts considérables; que de tous ceux qu'on lui annonce depuis longtemps, il n'a obtenu que trois mille hommes. Dans l'embarras où le met cet oubli du Directoire, il se conservera pourtant, afin de sauver le reste de l'armée d'Italie. Beaucoup de ses braves ont péri; les soldats qu'on lui envoie ne sont pas faits au feu. Sans entrer à l'instant dans la cause du mal, je crois que nous devons nous occuper aussitôt du remède. Je demande au Directoire

de nommer sur-le-champ un commissaire militaire revêtu de pleins pouvoirs, à l'effet de diriger sur l'Italie les garnisons du Midi. Cette mesure donnera vingt mille hommes, qui suffiront à de nouveaux succès. Carnot prétend qu'il n'est pas possible d'entretenir une armée plus considérable en Italie; que Bonaparte se plaint à tort et se plaint toujours. Carnot craint surtout qu'on ne dégarnisse le Midi des troupes que commande Willot, et avec lesquelles il impose aux anarchistes de ces contrées. Par transaction, le ministre de la guerre est chargé de présenter des moyens dans la prochaine séance.

L'aigreur fermente et augmente tellement dans le sein du Directoire, que nous sommes en débat, et même en combat, pour les questions les plus simples, intérieures comme extérieures. Le Directoire, usant de son droit à l'égard des administrations que la Constitution lui a subordonnées, a cru devoir destituer celle du département de la Somme, dont les méfaits aristocratiques ont commandé cette mesure. Carnot veut la remettre en place. « Ce sont, dit-il, les élus du peuple : les prochaines assemblées primaires et électorales les renommeront; ils seront peut-être portés au corps législatif : il est prudent de se les concilier. Il faut bien se faire des amis, pour les opposer à tous nos ennemis. »

L'exaspération de Carnot est excitée par plusieurs de ses alentours : ils prétendent que les terroristes veulent l'empoisonner. Cochon ne s'en tient pas aux terroristes, il craint un double mouvement terroriste et royaliste. Willot écrit à Carnot contre les autorités des Bouches-du-Rhône, il les dit détestables. Willot accuse les autres de ce dont il devrait être accusé lui-même. C'est une manie de prendre le devant. « *Au surplus*, Antonelle a été arrêté », poursuit le ministre de la police. On ne conçoit pas ce que veut dire cet « au surplus » qu'il paraît donner comme une compensation inutile de ce que d'autres victimes lui ont échappé. Carnot et Letourneur proposent d'envoyer Antonelle à Vendôme. La proposition est adoptée. Le même ministre nous présente une lettre interceptée qui annonce aux émigrés qu'ils rentreront ainsi

que les prêtres, parce qu'ils ont la protection d'un membre du Directoire. Son air de réticence en cherchant le regard de mes collègues, et en évitant le mien, pouvait être pris pour une manière de m'indiquer comme prévenu de complicité avec les émigrés.

7, 8 et 9 Frimaire an V. Carnot lit une lettre du général Clarke écrite de Lyon. Nous n'avons point chargé le citoyen Clarke d'explorer la ville de Lyon, nous l'avons seulement envoyé en Italie; mais pour un homme qui a la vocation des choses de police, il faut qu'il fasse de la police partout où il passe. Remplissant donc un mandat de plus, qu'il s'est donné lui-même, l'observateur Clarke veut bien reconnaître que la ville de Lyon est tranquille; que les municipalités ont un bon esprit; mais le bureau central, nommé sur la proposition de Reverchon, est mauvais. Rewbell et moi ne croyons pas pouvoir nous en rapporter au jugement prononcé par Clarke en courant la poste. Carnot a de l'humeur, et dit que presque toutes les autorités de la République sont composées de brigands : il faut rappeler les choix du peuple, afin d'éloigner promptement des places tout ce qui a été nommé par le Directoire.

Carnot, à propos des affaires de Rome, témoigne toujours de l'intérêt pour le gouvernement papal. Une vive discussion vient d'avoir lieu au Conseil des Cinq-Cents au sujet du député Drouet: Letourneur, qui a entendu tout à l'heure Carnot déclarer que presque tous les fonctionnaires étaient des brigands, croit devoir renchérir encore. Formé à l'école de la colère, il dit à son tour que plus de la moitié du Conseil des Cinq-Cents n'est qu'un ramassis de brigands. Il blâme avec violence Carnot de n'avoir pas exigé du recéleur de Drouet, le député Bergoing, le numéro de la maison où se retirait ce prévenu. « Il faut, dit-il, faire arrêter Bergoing. Je le saisirais moi-même si je le rencontrais. » Cette jactance nous inspire plus de pitié que de courroux. Rewbell et moi, nous moquant de ce foudre de guerre, nous affirmons que si cette rencontre avait lieu, c'est Letourneur qui serait dompté. Il nous paraît indigne de la morale et de tout respect humain de vouloir abuser de la confiance, et violer l'hospitalité accordée par un député à son collègue malheureux. Drouet ne demandait qu'à se retirer chez l'étranger, parce que des ennemis puissants le poursuivent avec acharnement. « Faut-il, m'écriai-je, voir traîner encore à l'échafaud des représentants du peuple? Celui-ci notamment, revenu des cachots de l'Autriche où il est resté plusieurs années sans savoir ce qui s'est passé en France, ne peut-il pas être excusable s'il s'est imaginé qu'il devait y trouver tout ce qu'il y avait laissé, à son départ, des institutions républicaines de 1793; s'il a pensé que, ne les retrouvant plus, il avait le droit de les réclamer? » J'exposai tous ces faits et ces raisonnements avec une émotion dont je n'étais pas maître;

je dois reconnaître, à l'honneur de mes collègues, que je crois les avoir émus comme je l'étais moi-même.

Il est décidé que le président s'entendra à ce sujet avec le ministre de la police et le député Bergoing, pour que Drouet puisse se mettre en sûreté sans que le Directoire soit compromis. Cette décision était certainement autant de politique que d'humanité. Je l'ai révélée dans toute sa simplicité. Nous avons tous su commettre une infraction aux lois, en dispensant de cette manière un accusé des rigueurs de la justice; mais cette conduite de notre part méritait-elle les calomnies dont cette évasion nous a rendus l'objet, moi particulièrement, dont on disait que j'avais fait partir Drouet en lui donnant un million pour qu'il ne révélât pas ce qu'il savait de ma complicité dans les dernières conspirations?

Les époques de guerre, et surtout quand elles sont accompagnées de révolutions politiques, comportent avec elles de grands moyens de fortune pour les hommes d'affaires. Ils s'annoncent comme fournisseurs des armées; hélas! le plus souvent ils n'ont fourni que la mort. Au premier rang des individus qui se sont distingués dans ce genre, on a remarqué ce même M. Vilain XIIII qui marche précédé de la réputation d'un des grands propriétaires de la Belgique. Vilain XIIII fait une soumission par laquelle il ne se chargerait pas moins que de toutes les perceptions de la Belgique en payement de la fourniture générale qu'il offre de faire aux armées. Ce fournisseur est appuyé par Carnot, dont la probité inaltérable est sans doute personnellement hors de tout soupçon, mais dont le caractère passionné est toujours disposé à soutenir celui qui lui est présenté par ses alentours comme partageant ses opinions; or, comme les fournisseurs ont toujours celle du pouvoir dont ils espèrent des fournitures, Carnot serait prêt à passer marché à M. Vilain XIIII, dont on l'a assuré qu'il « pensait bien », c'est-à-dire qu'il pensait comme lui Carnot. Le Directoire ne croit point devoir prendre une entreprise pareille à sa responsabilité : c'est d'ailleurs un détail tout administratif et qui appartient aux ministres. Malgré la confiance personnelle que mérite Carnot, la proposition de M. Vilain XIIII est renvoyée au ministre des finances.

Continuation de lettres alarmantes de Willot à Carnot. Il annonce maintenant que Toulon est au moment d'être livré aux Anglais. Cette fois, seulement, ce n'est plus par les royalistes, comme ceux qui le livrèrent en 1793, mais bien par les anarchistes de cette ville. Ils doivent ensuite marcher contre Marseille, piller la ville et la mettre à feu et à sang. Pour prévenir de pareils malheurs, Willot, qui croit n'avoir pas assez de pouvoirs, demande qu'on lui en confie de plus grands, notamment celui d'arrêter ces

fauteurs de troubles. La frayeur qu'on est parvenu à inspirer à plusieurs membres du Directoire lui fait malheureusement accorder faveur à beaucoup de dénonciations qui se rapportent à leurs passions; et la calomnie présentée dans ce sens est le plus souvent accueillie contre les hommes suspectés de patriotisme. Par suite de tout ce qui s'est passé à l'égard de Drouet, il semble qu'on doive encore poursuivre les compagnons mêmes de son infortune en Autriche; et j'entends aujourd'hui dénoncer Quinette et même Jean Debry.

10 et 11 Frimaire an V. Le député Dumas disait il y a quelques jours : « Kellermann peut seul réparer les jeunesses de Bonaparte ». Celui-ci répond en remportant des victoires. Ainsi les motifs qui servaient de prétextes pour différer de marcher sur Rome n'existent plus. Le Directoire ajourne encore l'époque où il écrira à Bonaparte de s'emparer de Rome, si ce mouvement des troupes ne compromet pas l'armée.

Willot ne cesse point de dénoncer à Carnot les projets imaginaires des anarchistes. Rewbell et moi, nous nous prononçons contre cette persévérance de méchanceté. Nous voyons avec chagrin le maintien d'un fonctionnaire aussi partial et personnel dans ses haines. Je rappelle l'accusation portée par Hoche contre Willot: je demande sa destitution. Carnot et le ministre de la guerre doivent lui écrire que, le gouvernement étant instruit que le royalisme s'étaie de sa protection, il doit prendre à l'égard de cet ennemi les mesures répressives prescrites par les lois.

Le Directoire était depuis quelque temps dénoncé par un nommé Tort de la Sonde, Belge taré, mais fort riche. Le ministre Merlin veut que ce soit pour cette raison que Rewbell s'est constitué défenseur officieux de M. Tort de la Sonde. On n'a pas droit d'interpréter les motifs d'un avocat. Les hommes qui exercent cette profession ne doivent suivre que leur conscience; c'est sans doute leur usage, à quelques exceptions près. Les adversaires du Directoire, à qui toute hostilité sourit comme une chance heureuse, avaient cru tirer parti de l'inimitié que nous porte cet individu. Un député m'écrit que le Conseil des Cinq-Cents a passé à l'ordre du jour sur la dénonciation de la Sonde, à la grande majorité. A peine vingt-cinq membres du nouveau Tiers se sont-ils levés pour soutenir cette dénonciation. Letourneur et Carnot demandent : « Et les Montagnards, pour qui ont-ils voté? » Je leur réponds : « Vos anciens collègues n'imaginent pas avoir un autre intérêt que nous : leur vote a été en faveur du Directoire ».

Le ministre Lacroix nous communique des dépêches de la Hollande. Ce pays, où se trouvent les descendants des De Witt et des Ruyter, est bien loin de la vigueur de ses ancêtres qui devraient

être ses modèles. La richesse, avec toutes ses conséquences, a envahi la Hollande, et les digues qui la protègent contre les eaux de l'Océan, ne la défendent point contre la corruption : c'est dire que cette république est ouverte à toutes les intrigues et que notre alliance sous ce rapport a besoin d'une grande attention.

Bonaparte, qui ne s'oublie jamais et qui se plaint qu'on l'oublie toujours, m'écrit que l'armée d'Italie va avoir de nouvelles troupes ennemies à combattre. On devait, il y a trois mois, lui envoyer vingt mille hommes, qu'on pouvait détacher des armées du Rhin et de Sambre-et-Meuse. Les ordres du Directoire n'ont point été exécutés. Le bureau de la guerre n'a point d'excuse pour un pareil retard : il faut au moins connaître les coupables, quels qu'ils soient. Je demande que le Directoire écrive séance tenante au général Hoche, qui a toujours à sa disposition les troupes avec lesquelles il a pacifié la Vendée, de faire passer de suite en Italie dix mille hommes de son armée. Hoche ne connaît point l'envie qui craint les succès des autres : il est assez généreux pour les aider de tous ses moyens. Je demande aussi que l'armée des Alpes soit supprimée; que les bataillons qui y restent encore soient envoyés à Bonaparte; qu'on examine ce qu'il est possible de distraire des armées du Rhin. Carnot prétend qu'il est impossible de distraire aucune troupe du Rhin. Au surplus, d'après la justice que je viens de rendre aux dispositions du général Hoche, les dix mille hommes de l'armée de l'Ouest ne tarderont pas à se rendre en Italie. Je suis à même de vérifier tous les jours que la France est partout au pouvoir d'une force d'inertie qui paralyse toutes nos résolutions, et partout manque l'exécution aux mesures que nous avons adoptées. En fait de gouvernement, c'est l'exécution qui est tout. Je propose un message tendant à ce que la dégradation civique à temps soit décrétée contre les autorités quelconques qui n'obéiraient pas dans le plus bref délai aux ordres qu'elles reçoivent. Le Directoire ajourne la proposition.

Le représentant Cavaignac vient me confier qu'il tenait de la source la plus certaine que de ténébreux desseins étaient agités pour restituer la Belgique et évacuer l'Italie, sous le prétexte d'obtenir la paix; qu'une pareille machination avait pour appui des membres des Conseils législatifs, même des membres du Directoire, notamment Carnot, avec lequel il avait conféré la veille. En me donnant cet avis pressant, Cavaignac m'a déclaré qu'il ne me demandait nullement le secret. Où en sommes-nous si de pareils complots se trament dans notre propre sein? Je crois ne devoir pas différer l'explication d'un fait aussi grave, que je mets sur la ligne de la trahison. En entrant en séance, j'interpelle Carnot. Il avoue avoir parlé à Cavaignac du projet que j'annonce, mais seulement 17 et 18 Frimaire an V.



« par hypothèse », dit-il : si nos armées éprouvaient des revers, s'il n'y avait pas d'autres moyens d'obtenir la paix, il n'hésiterait pas, pour l'obtenir, à voter le sacrifice de la Belgique et de l'Italie.

Letourneur et Carnot proposent d'envoyer Lacuée à Naples. C'est bien assez, selon moi, d'avoir composé l'administration des fourrages des familles Dumas et Lacuée, protégées par deux membres du Directoire. Si l'on met en doute mon assertion, elle sera soutenue par des députés que j'offre de faire entendre en séance et qui s'offrent de démontrer la collusion. Carnot interrompt la discussion, en demandant qu'on charge le ministre de nous présenter sur-le-champ les destitutions ordonnées par la loi du 3 brumaire.

On a vu, dans les premiers jours de l'installation du Directoire, les tentatives de Murat, qui était déjà l'homme de Bonaparte, pour se faire nommer commandant de notre garde; on a pu apprécier par quel raisonnement nous avions repoussé sa demande. On jugera la place que doit prendre dans les intrigues de l'époque et dans les calculs de Bonaparte une lettre que je reçois du même Murat.

Dans la lettre de Murat, datée de Vérone, le 19 frimaire an V, prenant, comme à son ordinaire, et de très haut, le ton du patriotisme le plus exalté, dénonçant même l'armée où il était, l'armée d'Italie où les états-majors, disait-il, voyaient affluer dans leur sein les barons, les comtes et les marquis, il recommençait avec prières la demande qu'il m'avait faite, lors de l'installation du Directoire, d'être mis à la tête de notre garde. Il fut bien prouvé que, devenu plus intime de son chef depuis la campagne qu'ils venaient de faire ensemble, c'était bien Bonaparte qui, ne voulant pas s'exposer à un refus pareil à celui qu'il avait rencontré les années précédentes, couvait l'idée première d'avoir un homme à lui à la tête de notre garde. (On conçoit que celui qui, avec une aimable gaîté, ajoutait à son nom de *Murat* celui de *Marat*, fût difficile et exigeant en patriotisme. Il sera bientôt de ceux qui, au moment de l'arrivée de la colonne de Sambre-et-Meuse,

conduite par Bernadotte, se permettaient de traiter de *chouans* ces soldats citoyens, meilleurs patriotes et jusqu'alors au moins plus probes que ceux de l'armée d'Italie.) Quoique Murat dans sa correspondance se servît de ces formes communes qui sans doute lui appartenaient bien en propre, il n'écrivait bien certainement ici que sous la dictée de son maître; et l'on peut, en se rappelant les tentatives suggérées à Murat dix-huit mois auparavant, renouvelées de cette manière au moment où des troubles et des divisions vont encore éclater, reconnaître comme Bonaparte épiait toutes les chances, avec quelle vigilance et quel acharnement il veut arriver déjà à s'emparer de la force et des avenues du Directoire!

« Au quartier général de Vérone, le 19 frimaire an V de la République.

« *Le général Murat*
« *Au citoyen Barras, membre du Directoire exécutif.*

« J'ai appris, citoyen, que vous veniez de former votre garde : dans toutes les occasions, je vous avais manifesté le désir que j'avais d'y entrer; je viens aujourd'hui vous réitérer ma demande et vous prier de porter mes vœux au Directoire. Je verrais arriver avec plaisir le moment qui me rapprocherait de vous.

« Je ne crois pas ma demande déplacée, dans un temps où les plus grands coups, les coups décisifs sont portés dans l'armée où je sers. Si on s'y battait encore, je ne vous ferais pas une demande qui serait improuvée de tout le monde, et que mon cœur même désavouerait.

« Les choses vont bien ici, mais je ne puis croire que le Directoire ne soit pas trompé sur les principes de bien des personnes que le ministre emploie dans cette armée; on ne parle plus ici que de *Monsieur de*..., de *baron de*..., de *comte*

de..., et cela dans des sociétés composées d'officiers supérieurs. Je me donne à tous les diables.

« Permettez-moi que je vous embrasse et que je vous prie de ne pas oublier que je vous suis entièrement dévoué.

« Tout à vous,

« MURAT. »

19 Frimaire an V. Quoique nous ayons décidé le principe que ce n'était point au Directoire à traiter en aucune manière avec les entrepreneurs des fournitures des armées, ces messieurs ne se tiennent cependant point pour battus. Ils veulent absolument avoir affaire au Directoire. Les munitionnaires des fourrages nous adressent une réclamation des plus accentuées contre le système nouveau que ceux des agioteurs coalisés veulent faire prévaloir contre la fortune et la liberté de la République. Carnot convient que ces sortes de demandes ont été renvoyées au ministre de la guerre : il dit que ce ministre doit présenter un travail pour l'entreprise générale de tout le service au moyen d'une compagnie à laquelle s'adjoindra Vilain XIIII; que le gouvernement pourra traiter avec sûreté. Carnot, toujours préoccupé des préventions favorables ou défavorables qu'on sait l'inspirer, dit que le ministre de la guerre désire l'entreprise générale proposée par Pantini, Dumas, Lacuée et compagnie. Rewbell, en colère, s'écrie : « Ceux que tu proposes sont autant de fripons éhontés », il ne consentira ni à l'adoption de cette compagnie, ni à l'entreprise générale; il est faux que le ministre lui-même soit de cet avis, mais on voudrait le forcer à l'adopter. « Qui donc les force ainsi? répond Carnot. — Ce ne sont pas directement les membres du Directoire, réplique Rewbell. — Ce sont ceux qui ont ta confiance, dis-je à mon tour à Carnot, qui te circonviennent, et t'enveloppent la tête dans un sac, pour cette affaire d'intérêt comme pour toutes celles de la politique. Ce sont les ennemis de la République : c'est Lacuée, Dumas, Doumerc. Cette compagnie a des affiliations coupables, même avec l'étranger: elle veut accaparer les services pour les faire manquer tous au besoin et amener la famine. » Revellière se réunit à Rewbell et à moi, et Carnot se rend à notre décision, il se charge même de prévenir le ministre des « intentions du Directoire ».

Carnot ne pouvant plus représenter Lacuée, c'est Letourneur qui ose encore le proposer pour Naples; Rewbell fait adopter Canclaux; Carnot, piqué, se laisse aller à dire : « Les députés d'Italie en France feront bien d'acheter des biens ici, car peut-être un jour n'auront-ils pas d'asile dans leur pays ».

Revellière et Carnot se plaignent de la commission des finances. Elle ne veut pas que les cédules sortent du trésor public sans décret : à cette condition, elle proposera leur confection au corps législatif.

Rewbell lit une analyse de nos relations extérieures : il annonce que les émigrés et les rebelles de Toulon passés en Corse avec les Anglais, débarqués ensuite à Gênes, viennent de rentrer en France avec des passeports de Faypoult. Ce Faypoult a été si médiocre ministre, il est tout aussi pauvre ambassadeur; sa destitution doit être prononcée dans la séance. « C'est un acte impardonnable, un véritable crime à un délégué du Directoire, dit Rewbell, de réintroduire, de ramener sur la terre de la patrie ses ennemis invétérés. » Faypoult était la créature de Revellière, qui ne croit point pouvoir le défendre sans se livrer à des personnalités. « Je voudrais, continue Rewbell, que sa déplorable administration n'eût pas laissé des traces aussi funestes : il a tout désorganisé et protège les dilapidateurs, s'il n'a partagé avec eux. Qu'on aille voir les hôpitaux, ils sont dépouillés. On veut conserver la régie au mépris de la loi, et soutenir des spoliateurs. » Pour mettre fin à ce nouveau débat, la séance est levée.

Fermement attaché à son mandat de maintenir les institutions dont la République lui a remis le dépôt, le Directoire doit exécuter les lois de la Convention nationale, qui a décrété que l'anniversaire du 21 Janvier serait observé par les autorités. Le Directoire charge le ministre de l'intérieur des préparatifs de la cérémonie, rappelée par décret du corps législatif. Le ministre propose que s'il fait beau, la cérémonie ait lieu au Champ de Mars. Carnot voudrait qu'elle ne fût célébrée que dans l'intérieur; ce n'est qu'une commémoration. Lorsque le moment viendra, dans deux mois, le ministre de l'intérieur nous présentera son programme. « Au reste, c'est là de l'histoire ancienne, c'est du passé, continue Carnot; pensons à l'avenir et même au présent qui nous presse », et il demande que le ministre de l'intérieur soit envoyé dans la Belgique pour préparer les nouvelles élections, faire payer l'arriéré et le courant des contributions. Rewbell s'y oppose. « Le ministre a sans doute reçu, dit-il, déjà des instructions particulières, et peut-être la liste des agents qu'il amènerait avec lui. J'ai besoin d'être éclairé sur des projets qui peuvent n'être pas trop républicains. » Le ministre sera tenu de se conformer à la demande de Rewbell. 20 et 21 Frimaire an V.

Les hommes qui ont fait le projet de précipiter Carnot dans une conduite politique contraire à ses intérêts comme à ses opinions, continuent à l'obséder de vaines terreurs. Il se plaint encore que les terroristes veulent décidément le tuer. Ils l'ont attendu dans une rue où il s'est abstenu de passer : voilà toute la preuve du complot.



Des renseignements et des lettres particulières ajoutent aux craintes du Directoire sur la capacité de Jourdan, dont Carnot prétend que le Comité de Salut public a plusieurs fois douté, parce qu'il a plusieurs fois remis Jourdan en disponibilité.... « Mais, répond Rewbell, ton comité est toujours revenu à le réemployer, et il fallait bien qu'il lui eût rendu des services pour qu'il fût le général en chef de Fleurus.... » Dans ce moment, le général Jourdan est de plus traité d'anarchiste. Le Directoire se forme en comité secret. Chacun s'explique sur les renseignements qu'il a reçus sur les armées. Il est unanimement décidé qu'avant de prendre des mesures publiques, il sera envoyé des agents secrets aux armées, ils auront le caractère ostensible de commissaires aux subsistances. Le ministre de la guerre, à qui le Directoire a très expressément renvoyé l'affaire des fournitures, n'a pas cru pouvoir prendre de parti sans nous en référer. Il demande la parole sur l'entreprise des fournitures générales des armées. Il discute les inconvénients et les avantages de ce projet. Il est repoussé par Rewbell qui assure que les soumissionnaires ne sont pas plus des honnêtes gens que des patriotes. Carnot, qui n'a point à se défendre dans une question de probité, croit devoir sommer le ministre Petiet de dire à Rewbell s'il a eu la main forcée pour ce rapport. Petiet hésite; il dit pourtant qu'un membre de la commission des finances le pressait pour lui faire accepter ce marché. C'est un député, soit; mais ce n'est pas un membre du Directoire.

Le ministre de la police a suspendu la représentation d'une pièce du Cousin Jacques, intitulée *Nanette*. Ce Cousin Jacques, dont le vrai nom est Beffroy, frère de l'ancien conventionnel de ce nom, est le même dont j'ai déjà parlé, ami d'enfance de Carnot, avec lequel il a même fait depuis, en société, des ouvrages dramatiques et des poésies légères. Les citations produites de l'œuvre contre-révolutionnaire laissent peu de moyens de défendre l'auteur; mais Carnot doit continuer de soutenir son ami; il déclare que ce Cousin Jacques, qu'on dit être un aristocrate, est un bon citoyen; il serait désirable que tous les hommes de lettres écrivissent comme lui. Carnot ne peut défendre sans accuser : il fait une sortie contre Louvet, il l'appelle incendiaire. Je justifie le député qu'on calomnie en son absence et qu'on recevrait ensuite d'un air d'affection s'il se présentait.... Après débats, Rewbell fait approuver la conduite du ministre qui a suspendu la représentation du bon ami Cousin Jacques.

Du moment que les prêtres de la religion catholique ont cessé d'être proscrits, et qu'ils ont pu sortir de leurs retraites, toutes leurs espérances et leurs prétentions ont recommencé. On peut dire d'eux, comme de tant d'autres, que l'appétit leur est revenu en

mangeant. Nous leur laissons avec une tolérance et une générosité franches la possession du royaume du ciel; mais ce n'est pas assez pour eux : il faut qu'ils s'emparent de nouveau de la terre, et qu'ils nous en disputent le gouvernement temporel. Ce système d'envahissement, beaucoup plus accéléré qu'on ne l'aurait cru, a trouvé des complices et fauteurs à Lyon. La municipalité de cette ville a pris un arrêté pour consacrer l'exercice libre et extérieur de processions religieuses des prêtres catholiques. Pourquoi les cultes protestants et autres n'useraient-ils pas de la même permission? Carnot, toujours ferme pour les uns à l'exclusion des autres (*sic*). Le Directoire sent les conséquences d'une conduite qui déborde et franchit déjà si clairement les limites approuvées par la Constitution. Le Directoire décide que les auteurs de cette infraction patente seront destitués; que l'autorité supérieure réprimera de pareils excès. Rewbell communique en même temps une lettre du député Vitet qui donne des détails affligeants sur les meurtres impunis dont cette commune [Lyon] est le théâtre. Le général Canuel est accusé d'être le protecteur du fanatisme et des crimes du royalisme, qui marchent de front dans les réactions. Aussitôt Carnot fait l'éloge de Canuel; il croit élever beaucoup ce personnage, qui le sera toujours fort peu, en l'assimilant à Willot, abreuvé comme lui de fausses dénonciations. Nous demandons le rappel de Canuel. Le ministre de la police fera un rapport.

Le seul monarque qui depuis la mort de Frédéric ait montré la capacité d'occuper un trône, le seul « homme », pourrait-on dire, qui ait vraiment régné dans cette dernière époque du XVIII[e] siècle, l'impératrice de Russie, Catherine, a cessé d'exister. Des dépêches interceptées viennent de nous apprendre sa mort. Carnot voudrait aussitôt faire demander officiellement la paix à son successeur. Le Directoire croit ce désir de paix très juste et très naturel, mais sa expression trop prompte pourrait aller à un but contraire par sa précipitation. On écrira seulement à nos agents à Hambourg et à Berlin qu'ils préparent des ouvertures officieuses, sans qu'elles puissent être considérées comme officielles. 23, 24 et 25 Frimaire an V.

La plus belle mission que jamais gouvernement ait eu à remplir, est bien celle que la France nous a donnée pour faire son établissement républicain. Il est bien démontré que cet établissement ne peut s'appuyer que sur celui des autres peuples. Ceux auxquels la victoire a permis de nous montrer leur vraie sympathie, sont là les mains levées vers le ciel et nous suppliant de ne point les abandonner au ressentiment de leurs bourreaux. Ils réclament enfin l'organisation de leur nouvelle existence. Croirait-on qu'en présence d'une pareille possibilité, devenue plus qu'une probabilité, un homme de la portée de Carnot semble aussi peu comprendre le



rôle qui nous est délégué au sujet de cette belle Italie que nous devrons nous hâter de régulariser et de fortifier? Le Directoire s'occupe du projet d'organisation des autorités républicaines d'Italie. Carnot ne dit-il pas que notre politique doit se borner à pressurer comme un citron les Milanais et les autres États soumis par l'armée française; qu'il faut transporter en France tout ce qu'on pourra de ce pays; ensuite faire la paix avec l'Autriche et lui rendre nos conquêtes? Rewbell veut que le projet de Constitution et d'organisation de l'Italie ne rende point ce pays indépendant de l'armée française, mais seulement de l'Autriche et de Rome. Les opinions sont divisées surtout lorsque j'émets l'idée de constituer une grande république d'Italie, qui serait le puissant et fraternel auxiliaire de la France, et donnerait au système représentatif que nous commençons une espèce d'équilibre à l'égard du système royal héréditaire qui est encore en majorité et en force dans l'Europe. « Loin qu'une République italienne puisse devenir la sœur de la République française, répond Carnot, elle ne peut qu'en être la première ennemie. Voyez d'où Rome république est partie, si les Gaules mêmes ont échappé à sa conquête. »

Pour sauver la vivacité d'une discussion qui s'enflamme, on décide d'écrire à Bonaparte, avec invitation de nous faire connaître son opinion. Reprenant la discussion avec sa ténacité ordinaire, Carnot nous communique une lettre d'Italie adressée au représentant Isoa; on y assure que les Italiens ne sont nullement portés à l'innovation, qu'ils sont ennemis de la république; qu'à Milan comme à Ferrare et à Bologne, on n'a recruté que quelques gueux, la plupart étrangers; que le peuple milanais s'attend à rentrer sous la domination de l'Autriche; qu'il l'appelle de ses vœux; que toutes nos conquêtes peuvent accélérer la paix, si désirée même par l'armée française. Carnot prend avantage de cette lettre pour conclure que les peuples italiens réclament leurs maîtres et qu'il faut les satisfaire en faisant une paix qu'il appelle « honorable ».

26 Frimaire an V.

28 et 29 Frimaire an V.

L'envoyé hollandais en Suisse, M. de Witt, a informé Rewbell que Bâle et Berne n'étaient pas amies des Français. Bâle a donné passage à une colonne autrichienne, et croit s'excuser en se plaignant des excès de quelques soldats français qui, après l'affaire de Huningue, étaient passés sur le territoire bâlois.

L'envoyé de l'Angleterre, Malmesbury, avait été annoncé comme arrivant en France avec les intentions les plus faciles; il n'a pas tardé à dévoiler la politique dont il est l'organe. Il a osé énoncer d'abord la restitution de la Belgique, l'abandon de la Hollande, la restitution des biens séquestrés et le *statu quo* avant la guerre. Il est bien clair que le ministère anglais n'a pris ce prétexte de paix que pour jeter l'odieux sur le Directoire. Pouvons-nous seulement

entendre de pareilles propositions, et méconnaître leur but de faire pénétrer des agents dans l'intérieur de la République qui leur avait été jusqu'alors fermée? Le Directoire arrête que le prétendu négociateur anglais voudra bien produire son ultimatum. Malmesbury répond qu'il s'en réfère à sa première proposition, qu'au surplus il va envoyer un courrier à Londres. Je pense quant à moi, et je déclare hautement, que la dignité du gouvernement français ne lui permet pas de souffrir plus longtemps la présence d'un diplomate chargé d'aussi indécentes et injurieuses propositions. Il voulait prolonger son séjour en France, et s'y trouver lors des élections. Rewbell veut qu'on le chasse sur-le-champ. La Revellière le veut aussi. Letourneur et Carnot ne s'y opposent pas. Carnot demande que notre ultimatum soit communiqué à Malmesbury. Cet avis est adopté.

Le 29, Lacroix fait part de la réponse du plénipotentiaire anglais. Il persévère dans sa première déclaration, mais il va encore expédier un courrier pour Londres. Letourneur désirerait continuer ainsi la négociation; Carnot est incertain, et cependant ne veut point mollir; Rewbell veut réfléchir; La Revellière et moi, nous déclarons que lorsqu'il s'agit de l'honneur, toutes les réflexions sont faites, et qu'ici l'honneur de la France est le premier garant de sa sûreté. Nous insistons pour que toute correspondance cesse. Jamais nous ne demanderons à genoux une paix qui nous dépouille de tous les avantages conquis aux dépens des sacrifices et du sang d'une génération tout entière. Après plusieurs heures de débats fort animés il est décidé que le ministre des relations extérieures notifiera à lord Malmesbury l'ordre de quitter le territoire français. Néanmoins le Directoire pourra correspondre encore par courriers respectifs, si le gouvernement anglais désire sincèrement la paix.

Carnot, dans cette séance, ayant repris la dignité et la fermeté qu'il avait autrefois montrées dans les circonstances les plus difficiles de la République, nous avons cru que ce retour vers nos principes était celui de la concorde intérieure. Nous nous en sommes félicités entre nous, et nous avons eu besoin de nous en féliciter encore après la séance avec les députés qui sont venus au Luxembourg. Les mieux pensants de ces députés, Treilhard, Jean Debry, Bergoing et autres, ont trouvé cette perspective de concorde probable assez importante pour en devoir exprimer leur satisfaction à Carnot lui-même : ils se sont rendus chez lui pour le complimenter sur son vote contre Malmesbury, ils ont espéré le rallier aux républicains, le déterminer à ne plus reporter ses regards en arrière, à marcher désormais en avant sans rancune avec les amis de la Révolution. Ils ont vu en lui l'un de ses plus purs et intrépides

défenseurs, par cette raison qu'ils l'ont élevé à la première magistrature.

Une note officielle de notre agent à Hambourg donne l'analyse d'un plan de conspiration royaliste formée contre la République. Parmi les émigrés de marque qui jouent les principaux rôles dans ce tripotage, on cite un certain « abbé Louis ». Ce n'est pas un autre que celui qui, vicaire de Talleyrand, évêque d'Autun, et son coadjuteur en 1790, a célébré avec lui la messe de la fédération du 14 Juillet; c'est le même qui depuis reparaîtra en France pour servir humblement l'Empire, pour le renverser ensuite arrogamment, pour restaurer la royauté de Louis XVIII et toutes celles qui se succéderont, en commençant, ainsi qu'il arrive à ses pareils, par se restaurer fort heureusement lui-même, et monter de la plus basse indigence à la plus haute fortune, ainsi que son patron Talleyrand. Mais jusqu'à ce qu'ils aient atteint ce but de leurs efforts, il faudra bien que le vicaire et l'évêque conspirent ensemble ou chacun de leur côté; et après qu'ils seront enrichis, ils conspireront encore contre ceux qui les auront élevés, ne fût-ce que par le besoin et le plaisir de trahir les gouvernants qui auront eu la faiblesse et la démence de se confier à ces prêtres indélébiles. Le député Madier, des Cinq-Cents, est cité comme correspondant de la clique de Hambourg; un grand personnage de l'intérieur comme approbateur et exécuteur futur du complot. Rewbell demande que copie du plan soit envoyée au ministre de la police; que toutes les pièces soient déposées au Directoire par le ministre des relations extérieures pour qu'on puisse délibérer sur les mesures à prendre.

Du 1er au 6 Nivôse an V.

Une autre note officielle annonce qu'un mouvement populaire a eu lieu à Leipzig. Carnot dit que ce mouvement est jacobite et nuira au gouvernement français, auquel on ne manquera pas de l'attribuer; que Louvet, Poultier et leurs adhérents ne sont pas étrangers à ces intrigues; qu'il faut les démentir par des articles insérés dans les journaux; il veut aussi rendre publique une lettre où l'adjudant général Minette appelle le prince de Conti « Monseigneur ». C'est ainsi qu'il faut démasquer ces prétendus patriotes, car il revient à Carnot des souvenirs de fierté républicaine, et il n'entend pas que l'on « monseigneurise » les Princes. « Si tu veux, lui dis-je, faire justice des faux patriotes, il ne faut pas passer le temps à attaquer et flétrir les vrais; il ne faut pas à chaque séance s'acharner contre l'honnête patriote Louvet, et lui attribuer les insurrections qui peuvent être provoquées par nos ennemis chez nous comme chez eux. » Carnot, passant à autre chose, demande que l'ordre soit expédié à Moreau de prendre le commandement général des armées du Rhin et de Sambre-et-Meuse. Le Directoire l'ordonne; nous sommes enfin débarrassés de Beurnonville : il a un congé et peut

aller se reposer de ses sottises qui lui ont valu le mépris des deux armées.

Carnot présente ensuite une nomination de la municipalité d'Arles : ce sont des choix désignés par Willot et Durand-Maillane. J'obtiens après longue discussion le renvoi au ministre de la police pour rapport.

Un aide de camp de Beurnonville annonce que l'armée de Sambre-et-Meuse manque de tout, mais qu'elle est toujours républicaine. Carnot lui répond : « Dites *anarchiste*; les soldats déclament d'une manière indécente contre le gouvernement; ils regrettent Jourdan, détestent Kléber, et nous feraient à tous tant que nous sommes ici un très mauvais parti s'ils nous tenaient. » Voilà comment, sans pouvoir se contenir, Carnot, par ses boutades, aliène les défenseurs de la République, et fait les affaires des royalistes. Le Directoire devrait exprimer d'autres sentiments à l'armée. La vérité est que cette armée, constamment républicaine et vertueuse, s'est couverte de gloire à plusieurs reprises ; qu'elle a fait les choses peut-être les plus difficiles de la guerre moderne; qu'elle ne demande encore aujourd'hui, pour voler à la victoire, qu'un chef capable, des vêtements et des vivres; occupons-nous de lui en fournir, ne la calomnions pas ; elle recommencera sa gloire : c'est ainsi que répondent les soldats français à ceux qui les accusent.

Le député Lebrun, membre du Conseil des Anciens, a prié Carnot de faire agréer un commissaire de son choix pour un arrondissement qui l'intéresse. Le député Lebrun, qui n'a pas hésité à dire au Directoire lui-même qu'il était royaliste, est-il bien l'homme de confiance de la main duquel nous devons recevoir des fonctionnaires? Carnot dit avec candeur que « Lebrun est bien changé » de ce que fut jadis le secrétaire de Meaupou. Lebrun a assuré qu'il était maintenant, ainsi que Portalis, très républicain. C'est sur cette assertion d'hier que Carnot vient nous avancer aujourd'hui que Lebrun et Portalis sont de fermes appuis de la République. Ces deux républicains si déterminés ne sont pas autres que ces deux personnages destinés à se distinguer si pompeusement au service de l'Empire : tandis que l'un s'appellera « Excellence », l'autre ne prendra pas seulement le titre de « prince », il croira l'être; et ses enfants le croiront aussi! Le Directoire veut être poli, s'il n'est pas tout à fait crédule : le commissaire désiré par Lebrun est adopté. Dans la satisfaction de ce petit succès, Carnot ajoute : « D'après ce qu'on impute à mon frère et à moi, nous aurions dit au député Bergoing que la République ne serait bien gouvernée et bien administrée que par des citoyens modérés. Je ne désavoue pas certes cette dernière partie de mon opinion. — Ce n'est pas moins la nôtre à tous que la tienne, dis-je à Carnot : nous sommes

d'accord sur les principes; il n'y a discussion que sur la manière de les appliquer. Le choix des personnes devient le fait, et le fait est toujours la question sur laquelle il faudrait s'entendre avec calme et bonne foi, si nous voulons maintenir la République. »

Du 7 au 10 Nivôse an V.

Clarke, envoyé en Italie pour nous rendre compte de l'état politique et militaire des peuples conquis, n'a déjà plus à s'en tenir à cette mission trop simple. Ainsi qu'on l'a déjà vu à son passage à Lyon, il va bientôt faire de nouvelles preuves de ce caractère de duplicité que l'opinion publique regarde comme l'apanage établi de la diplomatie. Au lieu de se rappeler qu'il était l'agent du Directoire, Clarke a commencé par se faire celui de Bonaparte et se mettre à ses gages : il lui a fait part de ses instructions secrètes. Il adresse au Directoire une liste des officiers généraux employés à l'armée d'Italie : les observations qui accompagnent cette liste portent notamment qu'Augereau, Masséna et Lannes sont des voleurs coupables de toutes sortes d'exactions.

Bonaparte était d'abord si peu prévenu pour Clarke, que fort peu de jours après l'arrivée de celui-ci, nous reçûmes de l'état-major de Berthier, c'est-à-dire de Bonaparte lui-même, la note suivante :

« On mande de l'armée ce qui suit :

« Clarke est le neveu de M. Shée, secrétaire du duc d'Orléans. L'oncle Shée était en même temps secrétaire général des hussards (*sic*) avec la commission de colonel. Clarke était guidon de la colonelle générale dans le régiment des hussards du duc d'Orléans, et ce qu'il y a de plus singulier, c'est lui qui a accompagné M. le duc d'Orléans à Londres quand ce prince, sous l'Assemblée constituante, après les événements des 5 et 6 Octobre, obtint la permission du Roi ou reçut l'ordre de Lafayette de quitter momentanément Paris. Pendant toute la durée de la mission anglaise il lui servit d'interprète, de secrétaire intime. Comment expliquer ce qui se passe? A quelle stérilité de purs républicains sommes-nous réduits,

que pour traiter de la paix on ne trouve d'autre négociateur dans la République qu'un Irlandais, qu'un ci-devant secrétaire intime de Mgr le duc d'Orléans, ami, il est vrai, du Directeur Carnot? Il est à croire que, par reconnaissance pour ce procédé conciliateur, les Anglais troqueront le lord Malmesbury contre M. Lally-Tollendal, qui déjà joue à Londres le rôle accrédité de Malmesbury à Paris. Ici la faction des Bourbons de crier à la faction d'Orléans (*sic*). Mais où est-elle? dit-on. Un homme d'État nous répond : « Elle est en « route. Puisse-t-elle s'y rompre le cou! car nous voulons de « bonne foi la République et la Constitution de l'an IV (*sic*). »

Nous n'avons donné aucune suite à la note de Bonaparte; elle mérite cependant quelque attention, comme échantillon de son style pamphlétaire où le venin est si largement distillé. Clarke croyait avoir conquis Bonaparte par sa trahison, et s'imaginait être au mieux avec lui, qui le traitait et le dépeçait de cette manière. Il n'agissait pas avec moins de fausseté envers « ses généraux » : on a vu tout à l'heure comme, voulant leur ôter tout honneur civil, il les vouait à l'opprobre comme autant de voleurs; il ne les traitait pas avec moins de méchanceté dans la question de leur honneur militaire, qu'il n'avait pas encore voulu leur ravir. Alors qu'il nous écrivait avec le plus de pompe sur les exploits de l'armée d'Italie, et qu'il exaltait le plus les généraux ses coopérateurs, notamment Augereau au pont d'Arcole, il me mandait qu'il ne fallait pas prendre au sérieux tout ce qu'il nous disait sur ces fameux généraux qu'il portait si haut : « Il faut, disait-il, les grandir pour que leur grandeur serve à la République; il faut faire des noms qui parlent aux imaginations, il faut montrer des colosses : les hommes ne se prennent que par les sens ». Mais Bonaparte n'avait pas besoin de nous pour obtenir la publicité qui lui convenait. Il était, par Regnaud Saint-Jean-d'Angély et d'autres agents qu'il avait à son armée, en rapport avec tous les journaux de

Paris, comme il était le maître et le faiseur de ceux d'Italie. On voit comme, en même temps qu'il cherchait à apprivoiser Clarke auprès de lui pour le tourner contre le Directoire, il s'occupe encore de le travailler à Paris, comme orléaniste, afin de lui ôter toute considération et de le tenir davantage dans sa dépendance pour le faire agir à son gré suivant ses combinaisons.

Moreau annonce que la seconde parallèle des attaques est achevée et que Kehl ne peut plus tenir. Il a été obligé d'évacuer. L'armée française est de soixante mille hommes; l'ennemi est beaucoup moins nombreux que nous; il est en plaine et nous sommes retranchés : l'ordre de ne point rendre Kehl est expédié sur-le-champ à Moreau.

Quoique la retraite de Moreau ait été assez brillante pour devenir l'un de ses trophées les moins contestés, elle n'en a pas moins eu la malheureuse conséquence de nous ramener jusqu'au Rhin et de nous y faire perdre la rive droite. La tête du pont de Strasbourg, le fort de Kehl, a bien pu arrêter encore quelque temps les forces de l'ennemi, mais les premiers traités faits avec plusieurs parties de l'Italie ne sont point définitifs, et n'ont pu être considérés que comme des armistices. Toute rupture est subordonnée aux événements de la guerre.

Carnot, que depuis longtemps on n'a guère vu se décider, nous raconte d'une manière fort aimable qu'il a donné, la veille, un dîner à des représentants patriotes; que, leur a-t-il dit, nous nous réjouissions d'avance d'une réconciliation toute naturelle; c'était aller trop vite en espérance. Les convives de Carnot ont reproché la conduite du Directoire envers eux. Carnot a répondu à Treilhard et à Berlier qu'ils étaient les organes de Louvet, de Poultier et d'autres exclusifs; que les patriotes repoussés par le Directoire étaient des hommes qui n'avaient que la couleur du patriotisme et ressemblaient à l'adjudant Minette qui « monseigneurisait » le prince de Conti.

11 et 12 Nivôse an V. Des lettres de Lyon, de la Provence et du Languedoc écrites par des fonctionnaires civils et militaires dignes de foi annoncent qu'on y enrôle publiquement pour le royalisme; que les assassinats continuent; que l'esprit public est détruit; que les patriotes sont proscrits, et que la contre-révolution domine. Le Directoire peut mettre un terme à tous ces excès en se prononçant par une proclamation, par des ordres, par l'envoi de commissaires. Un message en même temps adressé aux Conseils produira de l'éclat, et redonnera de l'énergie aux représentants et aux citoyens fidèles à

la République. Carnot trouve de l'exagération dans les rapports. Il soutient avec une nouvelle obstination que les terroristes sont seuls dangereux; que le royalisme, de sa nature, n'est nullement audacieux. Nous lui répondons qu'il y a des exemples contraires à cette opinion. Lacroix, ministre des relations extérieures, annonce que les négociations entamées avec la Sardaigne ont été rompues par ce gouvernement. 13, 14 et 15 Nivôse an V.

Le ministre de la police craindrait de voir mettre en doute l'existence de son ministère, s'il ne nous tenait sans cesse en haleine par quelques faits qui recommandent l'utilité de son département. Il nous apporte d'un air de jubilation, et nous fait lecture d'une lettre interceptée, écrite de Suisse par un prêtre émigré nommé Proyard à M. l'évêque du Puy en Velay. Proyard est venu à Paris, dépêché en courrier par le général prince Hohenlohe, adressé à M. Sandos, ambassadeur de Prusse : « Il a, prétend-il, parcouru la France. Pendant son séjour à Paris il a été admis dans trente églises ouvertes, et surtout dans beaucoup d'oratoires particuliers, où il a dit la messe, ainsi que dans les maisons religieuses nouvellement établies. Il a vu des carmélites et des personnes pensant bien qui les visitent ; on cite la fille du ministre Bénézech. Les Français sont mécontents; il faut espérer que la fréquentation des temples et des ministres du Seigneur rappellera le repentir et les sentiments de piété. Il a rencontré à Paris M. Cognon, qui conserve un pied dans la Révolution et un en dehors. Il est son ami et celui de M. Gérard, de Lyon; tous deux ont de l'argent à lui remettre. Henry La Rivière, représentant, est annoncé comme bon royaliste; le mot d'ordre est : « Point d'explosion, mais travailler lentement l'opinion publique ». Le clergé et la noblesse ont conservé toujours de l'influence; ils doivent s'en servir avec réserve pour ramener les hommes égarés. La France est grosse d'un Roi; avec ces mesures, aidés des puissances étrangères, on l'amènera à une couche heureuse. »

Après la lecture de cette pièce qui appartient sans doute

au royalisme, le ministre demande les ordres du Directoire. Rewbell propose un message au corps législatif; il est appuyé par La Revellière et moi ; Carnot n'est pas de notre avis : il n'a jamais que son idée fixe devant les yeux, il voit l'anarchie menacer la patrie; elle tirerait avantage du message contre le royalisme, qui ne présente aucun danger. Le mal est dans les journaux de Louvet et de Poultier : c'est eux qui désorganisent les armées, provoquent la désertion. Rewbell est furieux de ces déclamations répétées contre les terroristes. « Je me jetterai, dit-il, tout à fait dans ce parti terroriste, je marcherai avec ceux que vous voulez toujours qualifier de brigands, et nous sauverons la République. Il est humilié, dit-il, de siéger au Directoire; il regrette de ne pas être resté au corps législatif, pour y combattre les chouans, les royalistes, les privilégiés, et même le gouvernement, qui se conduit d'une manière aussi mesquine et si peu digne de sa noble mission. » J'ajoute à ce que vient de dire Rewbell : « S'il y a désorganisation dans les armées, elle est l'ouvrage des hommes plus que suspects qu'on y a envoyés. — Je désirerais, continue Rewbell, que les armées fussent toutes terroristes (ainsi que Carnot s'est exprimé lui-même dans un discours prononcé par lui à la Convention nationale pendant la réaction du 9 Thermidor : c'est l'une des plus belles pages de sa vie). N'est-ce pas à ces prétendus terroristes que nous devons les victoires sans lesquelles nous n'existerions ni au Luxembourg ni ailleurs? Personne n'est plus calomnié que moi par les journaux chouans, qui trouvent ici des protecteurs. Le jour où le Directoire se rattachera les amis de la liberté, cesseront les personnalités que se permettent quelquefois les journaux républicains. J'insiste pour le message. » Le ministre de police demande à être simplement autorisé à communiquer tous ces renseignements aux commissaires des Conseils, en y ajoutant les observations qu'il vient d'entendre. Cette opinion est adoptée.

CHAPITRE XIX

Tentative de débarquement en Irlande. — Hoche doit la diriger. — Impéritie des officiers choisis pour cette expédition. — L'amiral Morard de Galles. — Grouchy. — L'expédition manque. — Bantry. — Waterloo. — Suite de l'expédition. — Le capitaine de vaisseau Lacrosse. — Combat naval. — Retour de Morard de Galles et de Brieux. — Humbert. — Mon opinion sur l'expédition d'Irlande. — Vive discussion sur la défense de Kehl. — « Ne nous fâchons pas. » — Dépêches relatives à Kehl. — Enverra-t-on un courrier? — Alarme de Carnot. — Le délateur Grisel. — Nos agents à Saint-Domingue. — Santhonax. — La guerre civile. — Le moine Gallais et son journal. — Où célébrera-t-on le 21 Janvier. — Plaisantes terreurs de Carnot et autres. — Lettre en chiffres. — Chants atroces répétés dans le Midi. — Colère de Carnot contre les journalistes. — On se moque de lui. — Négociations avec l'Autriche. — Le plénipotentiaire Vincent. — Rapports importants de Malo sur les projets des royalistes. — Le prince de Poix. — De Narbonne. — Viomesnil. — Bouillé. — Puisaye. — M. de Bourbon. — Faux billets de banque anglais. — Morainville. — Perfectionnements introduits par Bonaparte dans l'émission des faux billets étrangers. — Proposition de paix avec l'Autriche. — Conditions offertes par le Directoire. — Mon opinion sur l'affranchissement de l'Italie. — Carnot y résiste. — La concorde semble renaître au Directoire. — Le journalisme la détruit encore. — Les Directeurs veulent tuer les journalistes. — Mon opinion sur la calomnie à l'égard des hommes puissants. — « La calomnie est une bonne fortune! » — Brillante découverte faite par Carnot. — Correspondance du général Jourdan. — Hébert. — Le Père Duchesne. *— Carnot et Louis XII. — Le style de l'an II. — Le soudard de 1793. — Exigences du roi de Prusse. — Nouvelles dénonciations contre Willot. — Le général Marescot. — Guerre civile entre les comé-*

diens. — Secours accordés à Ximénès, Bernardin de Saint-Pierre, Poinsinet et au père de Hoche. — Mesures ultra-légales prises par le bureau central de Marseille. — Rapport de Comeyras, agent en Suisse, sur la conduite de Brune. — Je défends Brune contre Carnot. — Restitution des municipalités dans le Midi. — Déjà un gouvernement occulte. — Le général Hoche à Rochefort. — Reddition de Kehl et du pont d'Huningue. — Desaix. — Prétendus éloges donnés par les royalistes à Bonaparte et à moi.

16 Nivôse an V. On se rappelle que nous avions reçu, il y a près d'une année, des propositions secrètes d'Irlandais qui nous avaient fait connaître l'état de mécontentement de leur pays à l'égard de l'Angleterre. O'Connor et Fitzgerald, qu'on avait autorisés à venir par la Suisse, s'étaient abouchés; on les avait écoutés; Fitzgerald était un sincère patriote, que son dévoûment à la liberté avait seul entraîné à la démarche qu'il faisait en ce moment et où il avait tout à perdre : il y a laissé la vie. O'Connor, au contraire, avait tout à gagner, et c'était là son unique affaire. Il demandait de l'argent, encore de l'argent, puis le plus haut grade militaire, quoiqu'il n'eût jamais servi. J'ai su qu'à force de souplesse et de jactance il avait depuis obtenu de Bonaparte empereur tout ce que nous n'avions pas cru pouvoir lui accorder, en commençant par le grade de général de division. (On m'a même assuré qu'il n'avait cessé de recevoir ses appointements depuis vingt-cinq ans jusqu'aujourd'hui et toujours sans avoir vu le feu.)

A travers tout le baragouinage dont O'Connor enveloppait l'intrigue dont il était auteur et agent, le Directoire, d'après les rapports qui lui étaient transmis, jugea qu'il pouvait y avoir un fonds de vérité quant à ce qui venait du fait de Fitzgerald, et il s'occupa de donner suite au plan proposé. L'idée, qui n'était certainement pas au-dessus de l'audace et des moyens des Français républicains, était de séparer l'Irlande de l'Angleterre. Le peuple irlandais nous attendait les mains levées au ciel, pour secouer le joug de ses tyrans. De tous

les militaires dont nous disposions, le plus capable de diriger et de mener à bonne fin une pareille expédition était sans contredit le général Hoche, pacificateur de la Vendée, homme éminent comme politique non moins que comme guerrier, il avait fait toutes les preuves et donné tous les gages. Il fut nommé commandant en chef. Nous nous en rapportions assez à sa discrétion et à sa délicatesse pour lui donner tous les moyens, hommes, argent, vaisseaux, qu'il croirait nécessaires. On me demanda une liste d'officiers de marine dévoués à la République; mes avis ne furent pas adoptés : on crut qu'ils se rattachaient à mon affection pour l'ancienne marine. M. Morard de Galles fut choisi comme amiral de l'escadre. Ce marin était un honnête homme, mais au-dessous de l'aptitude et de l'activité indispensables pour une aussi grande affaire. Mon jugement sur lui ne tenait à aucune prévention, mais reposait sur des observations formées dans une campagne de mer que j'avais faite avec lui.

Hoche, rendu à Brest, s'aperçut qu'il y avait lenteur et mauvaise volonté dans l'armement; il écrivit franchement au Directoire qu'avec de pareilles gens on devait s'attendre à des revers; mais, son courage prenant le dessus, il ne crut pas moins devoir remplir sa glorieuse mission, et il fit enfin mettre l'escadre à la voile. Les vaisseaux s'abordèrent en sortant de Brest; l'escadre dispersée ensuite, quelques-uns seulement arrivèrent au lieu du rendez-vous, la baie de Bantry; et celui qui y était arrivé le premier, Grouchy, avec six mille hommes, n'osa entreprendre de débarquer. Étant parti plusieurs fois du port de Brest pour mes différents voyages, j'avais une connaissance particulière des avenues, et je crus devoir prévenir mes collègues des difficultés que présente le canal de Saint-Georges, surtout dans la saison où nous étions (fin de décembre). On ne peut, sans croire à la fatalité, considérer ce qu'entraîne souvent celle d'un homme dans les plus grandes affaires, quand on voit que le géné-

ral Grouchy, qui fait manquer ici l'expédition d'Irlande, est le même qui, près de vingt ans plus tard, sera cause de notre déroute à Waterloo! Waterloo, Bantry! quels que soient les plaidoyers que Grouchy puisse présenter à ses contemporains pour expliquer sa conduite dans ces deux circonstances, elles n'en sont pas moins malheureuses, et retiendront toujours son nom cruellement enchaîné dans l'histoire! Le *Séduisant* s'était perdu en quittant le port, par suite de l'ignorance de son commandant, que le ministre de la marine aurait dû renvoyer du service. La frégate *Fraternité* n'ayant, à cause de la brume et du vent impétueux, pu rejoindre l'armée le lendemain du départ, fit voile vers Bantry-Bay, où était le rendez-vous. Arrivée là, elle y essuya une chasse terrible par plusieurs vaisseaux; ayant échappé à ce danger, elle revint vers l'entrée de la baie. C'était durant le temps qu'avaient emporté (*sic*) la chasse et la contrariété du vent, que l'armée était entrée dans cette baie, y avait mouillé et en était sortie. Cependant la *Révolution*, vaisseau de 74, se trouva dans ces parages et apprit cet événement à l'amiral Morard de Galles. Alors celui-ci, ne croyant plus possible de rassembler les forces navales, fit route pour Brest : il tomba dans une division anglaise et reçut une seconde chasse non moins forte que la première. Il se décida à porter dans le sud, toujours accompagné de la *Révolution*. Tous les deux rencontrèrent le vaisseau rasé le *Scévola*, qui était sur le point de couler, et ils prirent à leurs bords l'équipage et la troupe de ce bâtiment; après quoi on acheva de le submerger. Ensuite ils firent rencontre de la *Tortue* qui amarinait deux prises; enfin ils abordèrent à la Rochelle; ils ont même, chemin faisant, repris la flûte le *Suffren*, que les Anglais avaient amarinée quelques jours auparavant.

Il restait à rentrer le vaisseau *les Droits de l'homme*, la frégate la *Bravoure* et la *Justine*; cette dernière n'a pas reparu. La *Bravoure* est arrivée à Lorient ayant perdu son gouver-

nail. On assure que la *Ville de Lorient*, autre flûte, doit être aussi dans ce port. Quant au vaisseau *les Droits de l'homme*, parvenu aux atterrages de Brest, près la baie d'Audierne, il a été pris de nuit pour une frégate par un vaisseau rasé portant du gros canon et par une frégate de quarante canons anglais. Le combat s'est engagé et a duré toute la nuit. Malheureusement le vaisseau français ne pouvait faire jouer les deux batteries que d'un côté de la frégate, parce qu'il régnait une tourmente qui noyait la batterie opposée. Néanmoins on se trouvait au jour à portée de pistolet. Dans cet état, le vaisseau anglais, qui craignait l'abordage, tenta une manœuvre pour s'éloigner. Lacrosse, qui commandait le français, fit aussi une manœuvre pour prendre ses ennemis par la gauche; il y eut alors abordage forcé, dans lequel, par un coup du sort, notre vaisseau perdit son mât d'artimon et son grand mât de hune. L'anglais était fort maltraité par le canon, mais non dématé aussi cruellement. Il s'éleva peu à peu dans le vent, et, après avoir froissé sa quille sur la roche, il parvint à prendre le large et se sauva. Pendant que cela se passait, Lacrosse faisait aussi des efforts pour piquer au vent, toujours dans le dessein de rejoindre le vaisseau ennemi, et n'ayant plus à craindre la frégate qu'il avait châtiée de manière à lui ôter le désir de reparaître. Hélas! il ne put jamais parvenir à s'éloigner de la côte : d'abord la tempête venait du large, et en second lieu parce que, son grand mât d'artimon étant à bas, ses principales ressources manquaient absolument. Il dériva donc de plus en plus, et finit par tomber sur la roche où il est resté.

Cependant le contre-amiral Bouvet, qui s'était séparé de l'escadre faisant voile pour l'Irlande, est rentré à Brest au mépris des ordres qu'il avait reçus. Son arrestation et sa mise en jugement sont prononcées.

Morard de Galles et Brieux arrivent sous peu de jours. Le général Hoche est ramené par eux, et rendu à Rochefort.

Telles sont les tristes nouvelles dont Hoche, frémissant de rage et accablé de chagrin, nous rend compte; tel est le malheureux résultat d'une expédition qui fit trembler l'Angleterre, fermer sa banque, et dont M. Pitt épouvanté ne peut s'empêcher de dire dans son expression d'admiration pour les Français : « Comment lutter avec ces hommes intrépides qui s'avancent contre nous sous la protection des tempêtes! » Le général Humbert, commandant la légion des Francs, était à bord des *Droits de l'homme*. Il s'est montré avec beaucoup de courage et de sang-froid pendant un combat qui a duré dix heures, dont deux bord à bord.

Tous les bataillons qui étaient embarqués, sont envoyés dans les départements de la ci-devant Bretagne, et il est à croire qu'on ne tentera pas de seconde expédition, du moins pour cette année.

Bonaparte, en apprenant cet échec de l'expédition d'Irlande, s'écrie, dans sa personnalité toujours exubérante : « Mais pourquoi ne m'a-t-on pas envoyé en Italie ces vingt mille hommes si légèrement confiés au général Hoche? » Nous avions envoyé à Bonaparte tous les renforts dont il pouvait avoir besoin, aussi ce n'est pas à l'égard de Bonaparte que nous pouvions être en reste de quelque chose. Ne cherchons point et ne laissons point donner au Directoire des torts qu'il n'avait pas. L'expédition d'Irlande était une belle, grande et juste conception. Elle a manqué par l'impéritie de la marine et la faiblesse d'un chef militaire. Le poète français a fait dire à César :

> Et j'ai souvent connu qu'en chaque événément
> Les destins des États dépendaient d'un moment.

Si le débarquement de Hoche eût été accompli, c'en était fait de l'Irlande et même de l'Angleterre. Rapportons-nous-en, en définitive, à ce sujet, au témoignage que j'ai rapporté de

M. Pitt, assez bon juge sur la matière : jamais ce ministre et son pays n'ont éprouvé « une pareille commotion ».

Le général Moreau persistant à déclarer qu'il ne peut conserver Kehl, Carnot propose de l'autoriser à capituler ou à évacuer. Rewbell veut qu'on ordonne de tenir et de défendre Kehl jusqu'à la dernière gargousse. Carnot réplique qu'on sacrifierait inutilement beaucoup de monde et même l'artillerie. Il veut attaquer personnellement Rewbell en lui disant : « Si Mayence avait été défendue de cette manière... ». Rewbell établit avec un raisonnement très calme et très serré que la situation de Kehl et celle de Mayence ne se ressemblent pas. Il voit bien au surplus que la reddition de Kehl est un parti pris d'avance. Moreau n'a sollicité d'autorisation que pour garantir sa responsabilité : l'ordre de défendre Kehl jusqu'à la dernière extrémité lui a été donné, et doit être exécuté. Carnot voit ici une hostilité contre Moreau, que ses talents militaires devraient préserver d'une rigueur sans mesure. Je propose de prescrire à Moreau de tenir Kehl tant qu'il aura des munitions et que la défense sera possible. La Revellière est de mon avis. Carnot ne veut plus écrire à Moreau, Letourneur adopte ma rédaction; Rewbell revient à son opinion, plus dure que la mienne. La Revellière rédige le projet de lettre. Carnot refuse de voter. Rewbell préfère la rédaction que Carnot propose; Letourneur y adhère; la majorité l'adopte. La discussion est terminée par ces mots de Carnot qu'on croirait réconciliatoires : « Mes collègues, ne nous fâchons pas ». Dans la soirée, le général Dupont, de la part de Carnot, m'invite à signer les dépêches relatives à Kehl. Je signe l'expédition. « Est-il nécessaire d'envoyer un courrier extraordinaire? — Le Directoire avait cette intention », dis-je au général. Il revient quelques instants après me rapporter que Carnot ne veut rien prendre sur lui. Je réponds que notre devoir est d'exécuter les intentions manifestées du Directoire : le courrier est parti.

17 Nivôse an V.

Quoique les vues énergiques que Carnot a déployées en 1793 par la conduite de la guerre n'aient plus la même hardiesse, et qu'il paraisse saisi d'une timidité que nous serons souvent dans la nécessité de combattre, il serait à souhaiter qu'il restât tout entier livré à cette partie, qu'il possède certainement en homme supérieur. Mais son imagination est devenue la proie de certaines personnes qui lui ont montré le jacobinisme comme un vampire incessamment attaché à ses pas.

Dans la nuit du 16 au 17 on est venu en grande hâte lui annoncer que les anarchistes se réunissaient en armes vers le Panthéon; il en a prévenu le ministre de la police ainsi que le commandant de la garde du Directoire. Nous n'avons pas voulu contrarier le sentiment de terreur qui poursuivait Carnot, autrement que par la connaissance des faits; nous avons donc chargé le commandant en second et le général en chef d'aller reconnaître ces rassemblements armés. Ils reviennent après avoir fait patrouille le jour et la nuit dans tous les sens, et s'accordent avec nos autres agents pour déclarer qu'ils n'ont rencontré personne et que la plus grande tranquillité règne. Carnot était si pénétré de son danger, qu'il a l'air aussi malheureux qu'humilié d'être forcé de renoncer cette fois encore à cette chimère.

18 au 22 Nivôse an V. Le procès de la conjuration Babeuf se poursuit à Vendôme. Le dénonciateur Grisel est appelé en témoignage à la haute cour. Carnot croit qu'il est nécessaire, pour qu'il ne soit pas assassiné en route, de lui faire prendre un détour, et de lui donner un passeport en conséquence et de l'argent pour son voyage. N'en a-t-il pas déjà assez reçu, ce provocateur et véritable complice de ceux qu'il a fait mettre en jugement et qui ne sont pas aussi coupables que lui? Nous faisons tous cette réflexion en nous regardant non sans quelque rougeur. Cependant le ministre de la police donnera des fonds au délateur Grisel.

Il semblerait que les pouvoirs délégués à une grande distance de la capitale devraient avoir plus de motifs pour rester unis afin de se trouver plus forts pour tenir tête aux obstacles qu'ils sont des-

tinés à rencontrer. Mais comme la guerre semble la nature même de tous les êtres dispersés sur le globe, dans tous les éléments, il faut que nos envoyés à Saint-Domingue ne s'entendent pas plus entre eux que nous ne nous entendons ici entre nous. Les procès-verbaux des séances de ces commissaires sont apportés et lus par Truguet. Ils prouvent une grande désunion entre ces agents de la commission déléguée. Les collègues de Santhonax ont dit qu'ils l'investiraient de tous les pouvoirs et qu'ils se réduiraient aux fonctions de secrétaires. Ces procédés sont ceux de l'ironie et du désespoir, où ne doivent point se laisser aller des hommes qui ont de si grands devoirs à remplir. Santhonax a refusé, mais il consent à rester encore quelques mois. La division entre les agents du pouvoir annonce celle qui ne manquera pas de suivre entre les citoyens qu'ils étaient chargés de calmer et de réunir. La guerre civile va donc recommencer à Saint-Domingue.

Le ministre de la police, pour faire trêve ou compensation à ses dénonciations perpétuelles contre l'anarchie des Jacobins, vient de temps en temps nous occuper des machinations du royalisme. Il les croit tout à fait révélées ou dévoilées dans un journal, *le Censeur*, fait par un nommé Gallais. C'est un ex-moine qui, en raison de ce qu'il est fort choyé par Carnot, ne croit plus avoir besoin de précautions pour proclamer ses principes contre-révolutionnaires et provoquer formellement le retour de la royauté. Le ministre appelle notre attention sur un numéro qui, dit-il, est dans le sens le plus pervers et tout à fait sans excuse. Rewbell et La Revellière veulent à l'instant l'arrestation de l'auteur. « Aux voix », me disent mes deux collègues. Je suspends et je réponds que je ne suis point de cet avis : il faut bien gouverner, et laisser dire ces folliculaires. Il est utile qu'ils observent, blâment ou approuvent les démarches de ceux qui sont revêtus des hautes fonctions. Justice sera faite à chacun par l'opinion publique. Carnot réplique : « Je vote l'arrestation si l'on veut y joindre Louvet et Poultier ». Le Directoire ne décide rien à l'égard du *Censeur*.

23 Nivôse an V.

Le ministre de l'intérieur apporte le programme de la cérémonie du 21 Janvier, qu'il appelle bien improprement une fête : « S'il fait mauvais, dit Letourneur, elle aura lieu dans l'intérieur du Directoire. » Carnot trouve qu'il y aurait du danger à rassembler le peuple au Luxembourg : « C'est lui apprendre les avenues et les issues de notre local »; il désigne Saint-Sulpice. Je réponds en riant : « C'est encore

bien près du Luxembourg ». Cochon, ministre de la police, et Revellière proposent la salle de l'Institut. « A condition, répondent Carnot et Letourneur, qu'on n'entrera qu'avec des cartes ». Rewbell préfère que ce soit à Notre-Dame, afin que le peuple puisse assister à la cérémonie : « Les rues sont bien étroites, dit Letourneur. — Ce quartier est bien populeux, dit Carnot, il peut arriver des malheurs; il ne faut pas désigner d'avance le lieu où l'on se réunira. En cas de mauvais temps nous n'aurons que les autorités. » Notre-Dame paraît plus convenable, mais le ministre de l'intérieur fera un examen des localités. Les anarchistes peuvent miner cet édifice et le faire sauter lorsque le Directoire s'y trouverait enfermé. Letourneur et Carnot chuchotent en se communiquant sans doute toutes les probabilités et les conséquences de cette idée lumineuse. Rewbell leur dit : « Parlez au Directoire; vous avez sans doute des nouvelles de Kehl ou de Brest. Le ministre de la marine viendra-t-il? »

Carnot reçoit une lettre en chiffres écrite de Milan par Clarke : nous demandons qu'elle soit déchiffrée et lue. Carnot se tait.

La correspondance des départements devient toujours plus alarmante. Les assassinats se multiplient et sont impunis. Un procès-verbal des commissaires de police de Marseille constate les progrès du royalisme. Les chants de mort et de vengeance éclatent avec une audace croissante. On boit à la santé de Willot, protecteur des excès dirigés contre la République, et qui sourit aux chants homicides répétés dans les rues :

Vive Willot, vive Liégard,
Sans oublier le brave Isnard!
Vive Chambon, vive Cadroy,
Vive à jamais, vive le Roi!
Vivent les sabreurs trop humains!
Périssent les républicains!
Nos pistolets sont bien chargés :
Ils seront bientôt égorgés.

Ajoutez à ces chants impies le *Réveil du peuple renouvelé* avec les cris : « A bas la République! Mort aux Cinq! »... et c'est sur les victimes désignées par ces furieux royalistes que le commandant de la place et de la gendarmerie portent encore toutes leurs rigueurs, afin de les livrer pieds et poings liés à leurs bourreaux. Aucune mesure n'est prise : renvoi seulement au ministre de la police.

En même temps que Carnot est si doux envers les journalistes qui ne s'en prennent qu'à ses collègues, il est d'une irritation redoublée contre les journalistes qui l'attaquent personnellement; s'il pouvait mettre Rewbell avec lui de moitié dans son ressentiment, il lui dit qu'il n'est pas épargné. « C'est vrai, répond Rewbell. Eh bien, prenons notre canne et marchons ensemble en distribuer cent coups aux tiens, aux miens; au *Censeur*, au Cousin Jacques et à leurs pareils. — Cette expédition, dit l'un de nous, doit être confiée à Carnot, puisqu'il se croit le plus blessé. Ce serait manquer à ce qu'on lui doit que de lui refuser la présidence dans cette correction paternelle des journalistes. » Carnot ne peut garder son sérieux et s'échappe à rire. « Écrivez qu'il a ri », dit Rewbell au secrétaire Lagarde. Désolé d'avoir ri, Carnot réplique, sérieusement : « Mais c'est qu'on attaque notre honneur, notre probité, tout ce qu'il y a de sacré. — Il faut, dit Rewbell, répondre par notre conduite à toutes les calomnies; nous sommes en première ligne pour être attaqués, mais aussi en première vue pour montrer notre innocence. »

Des négociations ont été entamées à Milan avec l'agent Vincent, stipulant pour l'Autriche. Clarke nous écrit que ces négociations sont rompues; que les traités qui lient l'empereur avec l'Angleterre l'empêchent de conclure l'armistice général : qu'au reste on ne veut pas reconnaître la République; et qu'il serait peut-être possible de négocier sous main un traité. Des pouvoirs à cet effet sont envoyés à Clarke. Il serait plus convenable d'en charger l'agent secret que nous avons à Vienne.

Le ministre de la police, qui tous les jours nous occupe des choses les moins sérieuses, nous annonce cette fois qu'il n'y a rien de plus grave que ce qu'il va nous faire connaître; il demande une séance particulière. Je fais retirer le secrétaire Lagarde. Cochon donne lecture d'une déclaration du chef d'escadron Malo, commandant toujours au camp de Grenelle. Cet officier déclare que la conduite vigoureuse qu'il a tenue précédemment, lors de la tentative des anarchistes sur le camp, l'ayant fait croire aristocrate par les royalistes, qui s'imaginent toujours rencontrer leurs pareils, les commissaires de Louis XVIII ont voulu le gagner; qu'il s'y est prêté dans la vue de servir la République et le Directoire qui la représente; qu'il a eu une conférence avec le prince de Poix, de Narbonne, Viomesnil, Bouillé et plusieurs autres dont il ne sait pas encore les noms; qu'il y a été question d'égorgement du Directoire; que le duc de Bourbon était attendu; qu'un des enfants du comte d'Artois devait être à Paris; que Puisaye y était arrivé depuis trois jours; qu'on était en mesure de rétablir le trône; que l'abbé Sicard était correspondant des conjurés. Malo déclare qu'ils l'ont chargé de mettre dans leurs intérêts le commandant des grenadiers du corps législatif; qu'on lui a fait beaucoup de promesses et donné l'espoir d'être placé au premier rang avec d'augustes personnages qui devaient paraître et jouer le principal rôle dans cette contre-révolution. Le Directoire, après avoir entendu cette déclaration, charge le ministre de la police d'inviter Malo à s'occuper de suivre les traces qui peuvent mener à tout découvrir; et le ministre de la police personnellement donnera à l'affaire la plus grande attention.

Les temps de guerre ne sont pas des temps de morale : comme ils donnent des prétextes, on y prend des raisons de toutes les violations. Il est sans doute très constant que, depuis que nous sommes en guerre avec l'Angleterre, cette puissance, coalisée avec plusieurs autres et liée encore avec

les émigrés, a cru pouvoir faire fabriquer de faux assignats et mandats pour détruire la ressource de notre monnaie nationale. Il est très vrai qu'une grande quantité de cette fausse monnaie, lancée sur notre territoire, a porté un grand préjudice à notre crédit. Le ministre de la police a cru le gouvernement français suffisamment autorisé par ces émissions des faux assignats, confectionnés en Angleterre, à user de représailles. Sur la proposition officieuse à lui présentée par un M. Morainville, il a autorisé ce particulier à établir une contrefaçon de billets de banque anglais; Morainville vient d'en faire passer pour plusieurs millions en Angleterre, en Hollande et dans les villes hanséatiques. Cette fabrication, au reste, par des maladresses sans fin, n'a porté aucun préjudice à la banque d'Angleterre, qui en avait été prévenue. Si, dans ces Mémoires où je ne crois devoir rien taire de ce que comme gouvernement nous avons fait à tort ou à raison, par spontanéité ou par entraînement, j'ai dû révéler un fait aussi grave, et qui peut rester à notre charge, ce n'est pas que je prétende qu'il soit possible de le justifier par aucun des prétextes qu'on appelle les nécessités de la guerre, pas même par le droit de représailles. Ce moyen antisocial et vraiment infernal a été depuis déployé plus en grand par Bonaparte contre les banques de Vienne, de Hambourg, de Londres, etc. Il était réservé à ce génie satanique de surpasser tout ce qu'il y a eu de plus mauvais dans les plus désastreuses inventions de la politique.

La discussion s'ouvre sur les instructions qu'on donnera à Clarke pour traiter de l'ultimatum avec l'Autriche. Carnot propose de simplifier cet ultimatum. On demanderait seulement que l'empereur renonçât à la Belgique et la cédât. Il reprendrait possession de ses États au nord et en Italie, ensuite on le dédommagerait de la Belgique en le laissant s'étendre en Allemagne. Rewbell soutient qu'il faut conserver la limite du Rhin. Ce sont des propositions trop peu honorables pour la France que celles qu'on veut faire à l'empereur d'Autriche. Le ministre des relations extérieures laissera 26 Nivôse an V.

l'Autrichien occuper la Bavière, les évêchés de Passau et de Salzbourg et nous conserverions les limites du Rhin et les places que nous avons en Italie, libres et indépendantes. Rewbell et La Revellière parlent en faveur des peuples d'Italie. Carnot et Letourneur avancent que ce peuple ne mérite aucune considération; qu'il faut obtenir la paix pour nous sans nous soucier des autres. La République, selon moi, doit surtout se distinguer par la fidélité à ses engagements, par une protection spéciale envers les peuples qui combattent pour leurs libertés. Carnot répond que les Italiens sont nos ennemis; qu'il serait aussi ridicule qu'affligeant de penser que la conclusion de la paix, si importante pour la France, peut être rejetée pour une chicane au profit de l'indépendance des frères et amis d'Italie. Il ne voit dans tous les Italiens que des lâches et des coquins, produit de la longue servitude où les a retenus le sacerdoce, qui les a énervés et avilis dans cette combinaison (*sic*). Ces peuples, sans doute, sont de l'espèce humaine et pourront se relever un jour de leur dégradation par les efforts de l'éducation; mais cette affaire est longue, et ce n'est pas à nous à en prendre la responsabilité : « En attendant, continue Carnot, pour ce que sont et valent aujourd'hui les Italiens, tels que nous les avons devant nous, je n'en fais pas plus de cas que d'un crachat. » Après une discussion très prolongée on se résume à peu près à ceci. La Belgique et tout ce que les lois ont réuni à la France lui sera conservé; le stathouder obtiendra un dédommagement sur l'Allemagne; le traité sera commun à la Hollande; il sera accordé six mois pour l'évacuation des pays conquis; les peuples d'Italie ne pourront être recherchés pour leurs opinions, ni pour leurs actions; Rome n'est pas comprise dans le présent traité. Je propose d'y ajouter l'indépendance de Bologne, de Ferrare, que ses peuples ont sollicitée et que nous leur avons itérativement promise; que les habitants d'Italie conservent leurs propriétés; qu'ils puissent les vendre, les aliéner et en percevoir les revenus dans leurs pays comme chez l'étranger, où ils soient libres d'aller. Carnot déclame avec un nouvel emportement contre les pauvres Italiens, il soutient toujours que ce sont autant de bandits attachés à la royauté ou à l'anarchie; que cette canaille ne doit pas faire oublier le grand intérêt de la France, qui est la paix. Letourneur m'interpelle de m'expliquer sur cette question : faudrait-il rompre les négociations, dans le cas où l'empereur tiendrait à ce que les peuples conquis ne fussent pas compris dans le traité? Je déclare sans hésitation qu'il faudrait rompre cette négociation et toutes les autres, à moins de manquer aux premiers principes de la Révolution, à laquelle nous devons l'existence et qui nous a ordonné de la respecter sous peine d'être les premiers parjures du monde à la liberté, à l'humanité, nous que

l'on en croit les premiers défenseurs. « Oui, je le jure au nom du peuple français qui n'a pas cru placer ici des traîtres, nous accomplirons la plus chère de ses volontés en honorant et soutenant la cause des peuples que nous avons engagés dans la nôtre. Ainsi je réponds sans aucune feinte à l'interpellation qu'on m'a faite. Je ne consentirai jamais à livrer les infortunés Italiens à la stupide fureur de l'Autriche. Les immoler à leurs tyrans après les avoir provoqués à l'indépendance, ce serait la plus vile félonie, le plus lâche des crimes : je le repousse au nom de la République dont je suis fier d'être l'un des fondateurs, mais dont nous ne sommes que les magistrats; je rejette tout ultimatum où ne serait pas formellement stipulée la clause en faveur des Italiens. »

En parlant ainsi, j'étais transporté d'un sentiment qui n'était pas seulement celui de la colère, dont je ne prétends pas toujours avoir été exempt : c'était une indignation mêlée de douleur et d'attendrissement. Rewbell, qui paraissait ému de mon discours presque autant que moi-même, me dit, le lendemain, qu'il avait vu des larmes rouler dans mes yeux, et qu'il s'était surpris lui-même à ne pouvoir retenir les siennes. Ni moi ni lui ne sommes pourtant pas faciles aux larmes! Voyant La Revellière et Rewbell et peut-être Letourneur se ranger tous de mon avis, Carnot paraît lui-même céder à l'émotion commune, et consent à l'article qui garantit la sûreté des personnes et des propriétés des peuples d'Italie; Rewbell et La Revellière rédigent l'article dans ce sens. Bologne et Ferrare n'y sont pas mentionnées. Suivant Carnot, la Hollande a été trop ménagée, nous n'avons pas eu beaucoup à nous louer de la reconnaissance des peuples pour qui nous avons travaillé : « C'est qu'ils n'étaient pas libres encore, lui répondis-je : ils n'avaient pas dépouillé les vices de la servitude. Allons, Carnot, pardonnons leurs offenses comme ils nous pardonnent les nôtres. La liberté que nous leur avons importée, jusqu'ici n'a pas toujours été gratuite : ils n'en ont pas même vu les fleurs, quand verront-ils les fruits? Allons, que le membre du Directoire nous représente le membre énergique et guerrier du Comité de Salut public. Tu as obtenu des résultats si grands, tu as contribué à gagner une si belle partie d'échecs, il faut la soutenir. Pour avoir la paix, il ne faut pas craindre la guerre; il faut se croire infatigable pour dompter la fatigue : du courage, encore du courage; nous pourrons bientôt avec Colomb crier : Voilà la terre! »

En me rangeant à l'opinion de céder la Bavière et les évêchés déjà désignés pour la cession de la rive du Rhin : « Ne voilà-t-il pas, ajoutai-je, d'assez grands sacrifices pour assurer l'indépendance des pays conquis en Italie? » Carnot me dit d'un ton fort radouci : « Mais comment, mon cher collègue, présenter l'ultimatum à cette

dernière condition? » Je lui répète : « Mais cela est convenu ». Carnot s'y rend et s'écrie : « Puissions-nous réussir! » Clarke fera probablement cette proposition : il la fera entrer en dédommagement de la Belgique. Bonaparte sera informé de notre ultimatum : Clarke lui rendra compte des négociations.

On vient de voir que lorsque les grands intérêts publics sont en présence du Directoire, ils obtiennent, dans ce moment au moins, toute son attention, et font taire les passions individuelles ; on les croirait presque éteintes à la suite du résultat politique si important qu'a donné la dernière séance. Comment de misérables feuilles de journaux vont-elles encore troubler des hommes vraiment patriotes, et disposer d'esprits supérieurs qui paraissent n'appartenir qu'aux plus hautes pensées? Carnot se plaint encore de l'*Ami des lois*; il accuse le ministre de la police de ne rien oser; il veut encore tuer Louvet; Letourneur veut tuer Poultier; Rewbell veut tuer le *Censeur*, qui a osé dire que sa nièce était fournisseuse, tandis que Bergoing soutient que c'est celle de Carnot. Je plaisante mes collègues sur ces prétendus massacres de journalistes. « Eh bien, qu'on les arrête au moins », disent Carnot et Letourneur. Je reproduis mon opinion, que même un peu de calomnie doit être tolérée lorsqu'il s'agit d'une autorité ou d'hommes revêtus d'un grand pouvoir; qu'en général le public fait justice des faussetés; quant aux vérités, elles sont toujours utiles; je rejette toute arrestation pour des injures personnelles faites aux Directeurs et aux législateurs. Carnot ajoute que le *Censeur* compare le député Guyomard au bourreau; qu'à son égard les journaux et leurs échos n'ont jamais fait que mentir : « Alors de quoi te plains-tu? lui répond Rewbell : la calomnie est une bonne fortune. — Applique-toi à toi-même ton raisonnement à l'égard de Carnot », répliquai-je. Rewbell sourit.

Qui est-ce qui ne croirait pas que nous avons enfin obtenu quelque retour sincère à la tranquillité, et que chacun, ayant réfléchi de son côté, se sera amendé sur son irritabilité; mais les passions ne s'amendent pas. Le lendemain de la discussion que je viens de rapporter, Carnot arrive d'un air tout radieux et comme ayant fait une découverte qui doit tout confondre. Il nous apporte une lettre originale qui avait été écrite en frimaire an II, c'est-à-dire trois années auparavant, à Hébert par le général Jourdan, de concert avec son chef d'état-major Ernouf et le représentant du peuple Duquesnoy; il était sans doute question de patriotisme et du plus ardent dans cette lettre écrite au fort de la terrible année, dès ce moment nommée la *Terreur* et qui a été depuis rappelée sous ce nom avec tant de récriminations plus ou moins fondées. Sans doute Jourdan y parlait avec trop de confiance à Hébert. Cet Hébert n'était d'abord qu'un fort médiocre personnage en lui-même; la

famosité de son patriotisme avait pu de loin faire croire que c'était quelque chose; il tenait malheureusement la première influence, lorsque son journal *le Père Duchesne*, envoyé par torrents à toutes les armées, était lu par les généraux non moins que par les soldats, qui, les uns et les autres, étaient obligés d'y reconnaître l'évangile, puisque tous les jours les opinions du *Père Duchesne* se trouvaient transformées en lois et en jugements. Mais enfin qu'est-ce qu'une lettre écrite en l'an II par le général Jourdan a de commun avec le moment actuel, pour qu'on voulût accuser l'un par l'autre? Voici au surplus le fragment de cette lettre : « Voilà le labyrinthe où nous sommes perdus par de faux projets; tu dois bien penser qu'ils viennent de faux patriotes; nous t'avons parlé de l'homme : informe-toi, frère; nous découvrons notre âme comme à celui qui peut remédier aux malheurs de la République! »

Carnot concluait de cette désignation, « l'homme », que c'était de lui qu'il avait été question dans la lettre du général Jourdan à Hébert; qu'ainsi Jourdan était un anarchiste qui dès lors ne se gênait point pour manquer à un membre du gouvernement, puisque Carnot était alors membre du Comité de Salut public. Ce raisonnement rétrograde nous parut singulièrement dangereux par ses conséquences, et je dis à Carnot qu'il n'était plus membre du Comité de Salut public, mais bien du Directoire. Louis XII avait dit autrefois que « le roi ne se rappelait pas les injures faites au duc d'Orléans » : sans prétendre que la citation fût fort juste, et convenant qu'elle n'était peut-être pas assez républicaine pour Carnot, il était cependant possible d'en prendre pour soi le principe applicable à tout le monde, si nécessaire surtout dans les révolutions. Carnot s'écrie qu'« il ne s'agit pas seulement de lui, mais des principes. — De quels principes entends-tu parler? lui demandons-nous. Des principes de la haine, sans doute.... » Carnot exige que nous entendions le surplus de la lettre; c'est un post-scriptum ainsi conçu, écrit de la main même de Jourdan et signé de lui : « Je suis en colère aussi, moi, f..... L'armée manque de tout, et, mille bombes! des b..... qui ont les pieds chauds veulent faire marcher l'infanterie sans souliers, la cavalerie sans fourrage, les chevaux sans foin, et l'artillerie sans chevaux. Adieu, f..... Jourdan. » Tous les membres du Directoire peuvent reconnaître et regretter qu'un tel style eût jamais été employé, mais Carnot peut-il méconnaître que ce style de colère fût beaucoup celui de l'action énergique qui se fit jour au milieu de la conflagration; que cela d'ailleurs n'avait rien de commun avec la circonstance présente, la seule dont le Directoire eût la mission de s'occuper? Carnot, plus exaspéré, répond qu'il est bien constant qu'on ne peut ici faire entendre la voix de l'honneur et de la justice; qu'il s'attendait au déni qu'il en éprouve

aujourd'hui; qu'au surplus, pour l'acquit de sa conscience, il a fait faire pour chacun de nous une copie de la pièce de Jourdan, dont il garde l'original; qu'il nous remet à chacun une copie pour y réfléchir, et reconnaître si nous pouvons conserver encore à la tête des armées un pareil « soudard de 1793 ». Carnot oubliait en ce moment que le soudard dont il parlait avec aussi peu de ménagements n'était pas un autre que le vainqueur d'Hondschoote et de Fleurus; que lui, Carnot, avait été l'un des premiers à désigner pour le commandement en chef le général Jourdan à l'époque que cette lettre reproduisait; qu'il l'y avait rappelé, et qu'il avait signé tous les brevets de celui qu'il accusait aujourd'hui à cause des opinions qu'ils avaient tous pratiquées.... Voilà où mène la passion : comme elle fait perdre les souvenirs! comme elle les rend importuns et tourmentants pour ceux qui veulent les oublier! comme elle égare l'homme même supérieur en toute autre chose!

Tandis que se passent dans notre sein de pareilles discussions si peu dignes de nous, et dont je voudrais éteindre la mémoire, si notre douloureuse expérience ne présentait pas une utile leçon, le roi de Prusse demande que les pays prussiens sur la rive gauche du Rhin soient administrés conformément aux lois antérieures; il ajoute que les anniversaires des rois de Prusse doivent y être fêtés : le monarque tient si essentiellement à voir célébrer sa fête, qu'il considérera comme une offense personnelle l'obstacle qu'on y apporterait. Voilà qui pourrait annoncer un désir de rupture. Si nous éprouvons des revers, il nous attaquera : telle est la politique connue du Cabinet des Prussiens. Nous nous y attendons. Rewbell s'oppose à toute faiblesse envers le roi de Prusse. Les autres membres pensent qu'il faut garder le silence, et laisser faire ce qui se pratiquait.

Je serais un moment reposé et vraiment heureux s'il était possible de voir la France rendue à la tranquillité, et si les agents passionnés qui sont encore en place ne rallumaient sans cesse le feu des ressentiments. Il est impossible d'espérer que le Midi recouvre la paix, tant qu'il restera soumis au commandement de Willot. Je mets sous les yeux du Directoire de nouvelles pièces à la charge de ce général boute-feu, et je demande son remplacement. Carnot propose Pichegru : Revellière et Rewbell croient qu'on n'y gagnerait rien. Carnot interrompt, et annonce l'arrivée du général Marescot. Ce général du Génie a laissé l'armée du Rhin totalement désorganisée et manquant de tout. Je dis à Carnot qu'il est bien étonnant que nous ne soyons instruits du mal que lorsqu'il est à son comble. Le ministre de la guerre présentera les moyens de faire arriver promptement sur le Rhin des hommes et des approvisionnements.

Ce n'est pas assez des journalistes pour interrompre les séances du Directoire, maintenant c'est le tour des comédiens. La division la plus vive s'est prononcée entre les différents artistes des théâtres, principalement de ceux de la République et de Feydeau. Le ministre de l'intérieur nous dit qu'il a tout fait pour les réconcilier, et n'a pu réussir. Ils lui font perdre la tête, et l'occupent plus que tous les administrés de la République. Je ne crois pas qu'une pareille affaire doive encore prendre les moments du Directoire; je charge le ministre d'amener chez moi les dissidents; nous prendrons des mesures pour que le théâtre de la République n'éprouve point de défections qui mettent l'art en péril.

Ximénès et Bernardin de Saint-Pierre, Poinsinet et le père de Hoche sont également dans le besoin. Je les ai secourus autant que mes moyens me le permettent, mais les hommes de bien et de talent sont les créanciers légitimes de la patrie; je crois maintenant devoir exposer leur situation au Directoire. Je demande des secours pour ces citoyens recommandables sous tous les rapports, et un logement pour Bernardin de Saint-Pierre. Ma proposition est adoptée, et le ministre de l'intérieur en est chargé.

Le bureau central de Marseille a convoqué la réunion des municipalités pour aviser aux moyens de se défendre contre les progrès de la contre-révolution, non seulement protégée, mais encouragée et fomentée par Willot. On se récrie contre cette mesure illégale; le ministre de la police présentera un rapport. Rewbell communique une lettre de Comeyras, agent des relations extérieures en Suisse. Brune l'a prévenu que les forts de Brenette et autres n'étaient pas démolis, conformément aux traités. Carnot, qui n'a pas renoncé à la colère, dit que Brune est un général anarchiste bon à destituer. Je me lève et demande à Carnot « s'il a à reprocher àBrune d'autre crime que celui d'être républicain. Il a exécuté des ordres rigoureux, sous le Comité de Salut public, qui l'aurait fait guillotiner s'il n'avait pas obéi. N'ai-je pas été dénoncé moi-même à votre comité, et par votre comité, avant le 9 Thermidor, pour avoir été trop doux selon ses vœux? Ce ne sont pas des actes de rigueur, ni même de violence, que je viens reprocher : ils furent l'indispensable moyen de la défense, et la liberté en fut le but. Je puis même tout le premier avoir dépassé ce but, quand nous n'étions plus les maîtres ni des choses ni des hommes. Nous avons dû être téméraires, terribles alors, comme la Révolution l'ordonnait. Aujourd'hui qu'elle s'est épurée, la question est d'être sage et mûr comme elle le prescrit, et de vivre soumis à la loi, dans l'enceinte constitutionnelle : revenir sur les malheurs passés est une mauvaise action. Carnot tout le premier n'aurait rien à gagner dans cette évocation des personnalités sans cesse rattachées aux tourmentes de la Révolution. »

29 Nivôse an V.



J'allais entrer dans une série de raisonnements et de souvenirs, que la mémoire de Carnot vit au moment d'éclater avec abondance, lorsqu'il se radoucit tout à coup. Le ministre de la guerre et l'agent en Suisse donneront promptement des éclaircissements sur la conduite de Brune.

Forcé de renoncer à la poursuite de Brune, Carnot se porte sur un autre point : « Avez-vous examiné les dépêches de Willot? » demande-t-il au ministre de la police. Cochon lui répond affirmativement. « Apportez-vous les destitutions des municipalités? réplique Carnot. — Non, dit le ministre; je ne suis pas de cet avis, mais seulement de faire quelques changements parmi les commissaires. Ils sont tous révoqués, et remplacés par ceux qu'a désignés l'agent secret envoyé à Marseille. » J'interpelle le ministre de la police et lui demande quel est cet agent. Il avoue que c'est sur la recommandation de Letourneur et Carnot qu'il a été envoyé et qu'il est payé. Voilà une manière de gouverner à deux qui n'est pas fort légale dans un gouvernement à cinq, où tout doit se décider à la majorité. On pourrait appeler cela un gouvernement dans le gouvernement, ou déjà même un gouvernement occulte.

Le général Moreau ne pouvant plus tenir à Kehl, ce fort est rendu aux Autrichiens après quatre mois de siège. La garnison, commandée par Desaix, sort avec les honneurs de la guerre, tambour battant, drapeaux déployés, armes et bagages. Quelques jours après, la tête du pont d'Huningue se trouve ne pouvoir plus être défendue; elle est de même abandonnée.

Le ministre de la police, dont le zèle infatigable se représente sous toutes les formes, vient nous annoncer, dans notre intérêt sans doute, qu'il s'est formé une réunion d'individus occupés à prôner sans mesure Bonaparte et Barras; que ces individus provoquent des adresses en notre faveur, mais que ces adresses sont dictées par le parti royaliste, qui veut nous déconsidérer; que des patriotes imbéciles ou de mauvaise foi donnent dans ce piège; que le député Bergoing a une connaissance particulière de cette réunion. Il résulterait de son programme qu'elle ne dirait du bien de Bonaparte et de moi que pour nous faire du mal; qu'ainsi notre sort serait aussi malheureux du côté des patriotes, qui nous accordent leur estime. que du côté des aristocrates, qui nous poursuivent de leur haine. Je crois, quant à moi, pouvoir être aussi indifférent aux louanges qu'aux injures; et je suis sûr de ne pas plus vouloir rechercher les unes que de ne pas craindre les autres. Ma conscience est le seul tribunal que je consulte; mais si je m'y défends quelquefois, je ne m'absous pas toujours. Au surplus je sollicite la surveillance et l'intervention du ministre de la police sur les faits qu'il nous a révélés; ils sont d'une espèce nouvelle et assez originale.

CHAPITRE XX

Nouvelles terreurs de Letourneur et Carnot au sujet du 21 Janvier. — Rapport sur l'expédition d'Irlande. — Nous sauvons le Théâtre-Français. — Coup de fusil sur le général Malo. — Le député Bouillet en accuse les Jacobins. — Cérémonie du 21 Janvier. — Espiègleries dont les Directeurs sont l'objet. — Mon discours. — Silence du peuple au cri de « Vive la République! » — Réunion chez moi. — Chagrin de Hoche au sujet de l'expédition d'Irlande. — Le général Lefebvre et le général autrichien Kray. — Un diner pendant l'armistice. — La musique allemande et la Marseillaise.*— Projet de Constitution batave. — Ce qu'est Pérignon à Madrid. — Turbulence des prêtres. — Fera-t-on un message contre eux? — Une citation poétique. — Les billets de spectacle royalistes. — Hoche général en chef de l'armée de Sambre-et-Meuse. — Calomnies des journaux contre moi au sujet de Babeuf et de Germain. — M. Cadet. — Un ministre et son apothicaire. — Rapport de Clarke sur l'armée d'Italie. — Éclatantes victoires de Bonaparte. — Nouvelles discussions sur l'indépendance de l'Italie. — Soufflet offert par Carnot. — Résultat de la discussion. — Colère de Bonaparte au sujet de l'arrestation des chefs de la 17e demi-brigade. — Sort du message relatif aux journalistes. — L'abbé Poncelin. — On le fustige. — Sa plainte au Directoire. — J'y suis compromis. — Récit tragique fait par la* Gazette de France. *— A qui on l'attribue. — M. Fiévée. — Plaisanteries dont il est l'objet. — Déclamations des journalistes et des députés au sujet de l'affaire Poncelin. — Alarmes comiques d'Isnard et de Dumolard. — Une lettre du juge de paix. — Visite domiciliaire au Luxembourg. — L'abbé Poncelin confondu. — Il me remercie. — Ses calomnies infâmes contre moi. — Comment je m'en suis vengé. — Explication*

de l'affaire Poncelin. — Mot de Marceau mourant. — Conspiration contre les journalistes. — Poncelin choisi pour victime. — Que fera-t-on de lui? — Le fouet.

29 Nivôse an V. Le jour de la cérémonie du 21 Janvier approche; les craintes que des membres du Directoire avaient chuchotées lors de la proposition de prendre Notre-Dame pour le local de la célébration, ont été entendues et recueillies par des courtisans et les agents subalternes. Ils continuent à exploiter l'imagination effrayée de nos collègues. Letourneur, par suite d'avis qu'il a reçus, notamment d'un huissier qu'il nomme, demande de nouveau, avec un sentiment d'alarme, que les caves et les souterrains de Notre-Dame soient fouillés. Carnot se joint à lui; il ne serait pas impossible qu'on fît sauter cet édifice pendant que les membres du gouvernement y seraient assemblés. La majorité du Directoire fait justice de ces terreurs puériles. Carnot, Letourneur et le ministre de la marine s'entretiennent ensemble à voix basse; ils paraissent appréhender de parler haut de la malheureuse issue de l'expédition d'Irlande et de ses suites non moins funestes. Nous demandons au ministre d'en rendre compte au Directoire; il avoue que le *Scevola* a été submergé, mais que l'équipage est sauvé.

Je fais part des doléances des artistes des différents théâtres, qui ont été convoqués chez moi. Le premier de tous, celui de la République, est dans la triste nécessité de se voir obligé de fermer au premier jour. Si les royalistes désirent cette clôture, le Directoire doit s'empresser de venir au secours du théâtre qui représente le plus convenablement les chefs-d'œuvre français. Letourneur s'oppose à ce qu'on accorde une subvention quelconque au théâtre de la République. Revellière et Rewbell sont de mon avis, pour prévenir une suspension qui serait un anéantissement. Le ministre de l'intérieur présentera un arrêté et fournira les fonds nécessaires. En évitant cette chute, nous sauverons le premier de nos établissements dramatiques, le seul asile de l'art après tant de destructions.

Il n'y a pas de petite circonstance qui ne soit un événement.

quand les imaginations sont frappées. Des coups de fusil partis des Invalides ont blessé à la cuisse un soldat qui passait. Malo, ayant passé de ce côté quelques instants après, voudrait que ce fût sur sa personne que les royalistes et les anarchistes auraient dirigé leur coup. Il paraît que les auteurs de cet accident nullement prémédité sont tout simplement deux boulangers tirant à la cible dans une des cours, et que l'accident n'a tenu qu'à leur maladresse. Telle est au moins l'opinion du ministre de la police, qu'on sait bien n'être pas pressé du besoin de trouver, encore moins de créer des innocents; au Conseil des Cinq-Cents, le député Rouillet veut que les Jacobins soient les auteurs de cet assassinat. 2 Pluviôse an V.

Letourneur recommande encore au ministre de la police les plus grandes précautions contre tout ce qui pourrait troubler la cérémonie du 21 Janvier. Nous montons en voiture pour nous rendre à Notre-Dame. Le peuple plaisantait beaucoup sur les costumes des Directeurs et des ministres; des femmes nous faisaient la grimace. Placés sur l'estrade qui nous était destinée, nous fûmes tout à coup enveloppés d'un tourbillon de poussière. Des toiles d'araignées et de la terre furent comme lancées d'un trou pratiqué dans la voûte, destiné au passage des cloches. Ce tourbillon paraissait principalement dirigé sur la tête chauve de Carnot; il crut même voir survenir un crachat sur le papier de musique qu'il tenait à la main. Carnot était placé près de moi; je me retirai dans l'autre partie, pour ne pas être atteint par ces espiègleries. Le discours que je prononçai comme président n'éprouva aucun murmure, non plus que le serment. Le peuple demeura silencieux au cri de « Vive la République! », répété seulement par les autorités. La cérémonie achevée, nous retournâmes au Luxembourg. Nos collègues se croyaient échappés à un grand péril. Je réunis le soir chez moi un membre de chaque autorité de Paris. Le ministre de la guerre m'amena les généraux Hoche et Lefebvre. Hoche revenait de Rochefort, aussi indigné qu'affligé de son revers d'Irlande. Il nia qu'il y eût eu des tempêtes en mer pendant la navigation. Il

se plaignait des marins. Le général Debelle, son beau-frère, disait qu'ils manquaient autant d'instruction que de civisme. Le vaisseau *les Droits de l'homme* avait échoué à Audierne, après un combat contre un vaisseau rasé et une frégate anglaise. Celle-ci, à son tour, avait échoué sur la côte de France; il ne restait plus en mer de l'expédition d'Irlande que deux vaisseaux de transport.

Le général Lefebvre, arrivant de l'armée de Sambre-et-Meuse, était intéressant à entendre sur la position de cette armée, dont il était l'un des créateurs et qu'il n'a jamais quittée. Il me fit part du chagrin que les défenseurs de la République éprouvaient de se voir rendre aussi peu de justice dans l'intérieur; il m'assura que le général Kray « était peut-être plus indigné que les Français des calomnies répandues contre les généraux républicains. L'Autrichien a déclaré qu'en toute circonstance il s'honorerait de reconnaître le mérite et les vertus des soldats français. Dans un dîner que le général Kray *nous a donné pendant l'armistice*, continuait Lefebvre, il a mis de la coquetterie à faire exécuter par sa musique l'air des Marseillais : *Allons, enfants de la Patrie....* » Lefebvre ajoutait encore, avec toute la chaleur de son âme, que les défenseurs de la patrie et les républicains jouissaient de plus de considération et étaient plus en sûreté aux avant-postes que dans l'intérieur.

Rentrons en séance au Directoire. Rewbell et La Revellière exposent que l'Assemblée batave est livrée à une incertitude aussi inquiétante pour ce pays que pour nous; qu'il n'est pas possible de le laisser plus longtemps sans Constitution, flottant au vent de toutes les passions qui éclatent dans les sociétés populaires qui réagissent avec ressentiment sur la France elle-même. Il faut forcer la Hollande d'accepter un gouvernement. Je pense que, suivant les formes de la politesse la plus vulgaire, et suivant les convenances que se doivent les peuples libres ou qui prétendent l'être, nous ne pouvons rien nous permettre de plus que de faire connaître à la Hollande un vœu fondé sur l'intérêt réciproque des deux républiques sœurs et amies. Rewbell, qui veut en général très forte

ment ce qu'il veut, ne manquait point d'autorités anciennes et modernes pour appuyer ses opinions. Soutenant que la politique n'est point la politesse, il cite la conduite des Romains envers les peuples conquis, celle des Grecs, à commencer par les Lacédémoniens, qui, à la différence des Athéniens, organisaient aristocratiquement les peuples qu'ils conquéraient. Il est arrêté que La Révellière présentera un projet de Constitution batave qui sera envoyé à Noël, notre ambassadeur, pour être offert au Comité hollandais.

La correspondance de Madrid nous annonce que Pérignon, notre ambassadeur, n'est décidément que le valet du Prince de la Paix.

Le Directoire a jusqu'ici pensé et pratiqué la maxime de la tolérance la plus complète à l'égard de tous les cultes. Il a pensé que toute sa conduite devait consister à ne pas s'en occuper; mais ce n'est point assez pour les prêtres qu'on soit tolérant, ils appellent cela être indifférent, et l'indifférence a toujours été un véritable crime à leurs yeux. Ce qui n'est pas moins criminel aux yeux de ceux qui ont refusé de prêter serment, c'est qu'on accepte les célébrations faites par les prêtres constitutionnels. On nous écrit que dans le département du Pas-de-Calais, un prêtre réfractaire a annoncé publiquement en chaire « qu'il serait moins criminel de tuer un homme que d'assister à une messe assermentée ». Rewbell ne peut écouter sans colère une pareille nouvelle. Il veut aussitôt que nous fassions un message. Il voit périr la République par la faiblesse et la partialité de ses administrateurs. Carnot, au contraire, pense qu'il n'est pas politique de parler et d'agir contre les prêtres : « Ce sont, dit-il en ricanant, de rudes jouteurs. — Mais si ce sont eux qui parlent contre nous, répond Rewbell, faut-il donc se taire, se prosterner devant eux, et leur donner un privilège d'inviolabilité? Voulez-vous que l'État soit dans la Religion, ou la Religion dans l'État? Quant à moi, continue-t-il, je ne connais pas d'organisation sociale possible là où la loi peut être impunément violée et outragée. Prêtres, militaires, magistrats, nous devons tous avant tout respect à la loi. » Revellière, qui n'est pas sans littérature, cite ces deux vers à Carnot :

La loi dans tout État doit être universelle;
Les mortels, quels qu'ils soient, sont égaux devant elle.

Carnot a fait beaucoup de vers dans sa jeunesse, sous son nom et sans son nom; il s'en souvient toujours avec plaisir; il est même soupçonné d'être aujourd'hui pour quelque chose dans les compositions du Cousin Jacques. Carnot applaudit d'un signe de tête

à la citation de Revellière, mais aucune décision n'est portée sur les tentatives du prêtre réfractaire.

Le ministre de la police, qui ne néglige et ne nous épargne aucun misérable détail, vient nous informer avec beaucoup d'importance que des billets et cartes portant ce timbre : *Comédien du Roi*, ont été distribués au théâtre Louvois. Il serait possible que ce ne soit qu'une erreur provenant d'anciens billets qui n'auraient pas été détruits et qu'on aurait fait servir par inattention. Rewbell et La Revellière votent pour la fermeture du théâtre. Carnot, peu de jours avant, l'avait proposée, et Letourneur l'avait appuyée; ils s'y opposent et la combattent aujourd'hui. Il pourrait s'ensuivre des réclamations et des discussions même à l'assemblée des députés, et des discussions qu'il faut éviter. Rewbell croit que le Directoire qui hésiterait ferait un acte de faiblesse. Je pense qu'avant toutes mesures il faut être éclairés sur les faits qui peuvent les motiver. C'est ce que doit faire le ministre de la police.

Les circonstances qui ont fait manquer l'expédition d'Irlande sont loin de prouver que cette entreprise soit impossible; elles ont au contraire démontré que l'insuccès avait tenu à des fautes qu'il était facile d'éviter, et que le succès devenait immanquable si l'on voulait recommencer la tentative. C'est l'opinion de Letourneur, Carnot et Truguet. Ils disent qu'il ne tient qu'à la République, avec une ferme volonté, de n'en avoir pas le démenti, et de mater l'Angleterre.

Je partage sincèrement leur opinion, mais je crois que nous avons des engagements plus pressants, celui avant tout de rétablir l'armée de Sambre-et-Meuse, et de mettre à sa tête un général capable de lui inspirer confiance et de la ramener à la victoire. Qu'y a-t-il de plus heureux que d'avoir à notre disposition en ce moment le général Hoche qui a laissé de si grands souvenirs à cette armée dont il fut le premier organisateur et créateur, lorsqu'il la commanda comme armée de la Moselle deux ans auparavant? Hoche est nommé général en chef de l'armée de Sambre-et-Meuse.

Si je me laissais aller à l'irritation que les piqûres des journalistes ont allumée dans l'âme de Carnot, je serais peut-être plus autorisé que lui à m'élever contre leurs attaques. Deux journaux, le *Censeur* et le *Gardien*, ont imprimé une espèce d'accusation contre moi, relativement à une lettre écrite par Germain à Babeuf. Ils me donnent un rôle auquel je suis étranger; ils me font tenir des discours que je n'ai pas tenus et qui se réfutent d'eux-mêmes à force d'être ignobles. Je n'ai jamais connu ni vu Babeuf; je connais à peine, mais j'ai été dans le cas d'apercevoir Germain, lieutenant des chasseurs, qui, étant destitué avant le 13 Vendémiaire, a com-

battu sous mes ordres dans cette journée. Cette circonstance marquée de relation avec moi a été depuis pour lui le motif ou le prétexte de me revoir et de m'écrire. Je n'ai rien soupçonné de lui qui ne m'ait paru d'un homme loyal, brave et républicain. Rewbell, Revellière et même Carnot demandent qu'il soit instruit contre ces journalistes qui m'ont calomnié; je m'y oppose formellement.

Parmi les personnes que le ministre de l'intérieur se propose de conduire avec lui en Belgique, le ministre de la police, qui ne demande qu'à se rendre intéressant aux dépens de tout le monde, sans en excepter son collègue que l'on appelle son ami, nous signale comme homme dangereux le nom d'un M. Cadet, comme pour s'être, dans plusieurs occasions, fortement prononcé contre la réunion de ce pays à la République. Rewbell croit qu'un pareil compagnon de voyage n'est pas celui qui convient le mieux. Carnot et Letourneur disent qu'on ne peut pas empêcher le ministre d'emmener avec lui l'un de ses amis, et surtout son apothicaire. Ce n'est point à cette qualité que nous en voulons; M. Cadet accompagnera donc Bénézech tant qu'il plaira à tous les deux.

Des notes ont été demandées à Clarke sur les chefs de corps de l'armée d'Italie; elles ont été transmises par le général en chef : elles se réfèrent la plupart au principe, qu'il m'a précédemment annoncé avec développement, qui consistait à me dire confidentiellement tout bas le plus de mal possible de tous ceux qu'il exaltait le plus en public dans ses bulletins solennels. Les généraux de division, à leur tour, suivant, comme par une éducation ou un instinct de corps, l'exemple de leurs maîtres, se livraient aux jugements les plus sévères et même diffamateurs envers leurs subordonnés dont ils avaient rendu les comptes les plus flatteurs dans leur rapport. Triste et honteux exemple de la conduite de beaucoup de militaires hors du champ de bataille: leur fausseté peut se mesurer avec ce que les cours nous présentent de plus accompli en ce genre. Clarke, qui d'ailleurs sourit à tous, et donne raison à tout ce qui lui parle, nous dit à son tour confidentiellement que les choix et les exclusions sont l'ouvrage des généraux de division; que plusieurs dans cette opération peuvent avoir trop cédé à l'influence de leurs opinions politiques personnelles; il ne veut pas jeter du blâme sur ceux qui ont été choisis, mais seulement décharger ceux auxquels on n'aurait à reprocher que cette exclusion. 6 Pluviôse an V.

Nous recevons des nouvelles de Bonaparte; il vient de remporter une suite de victoires éclatantes, gagnées les 23, 25, 26 et 27 nivôse derniers; les combats de Saint-Michel, de Montebaldo ont précédé la fameuse bataille de Rivoli, et ont été suivis des combats d'Anguerin (*sic*), de la bataille de la Favorite et du combat de Saint-

Georges devant Mantoue. Vingt-trois mille prisonniers, soixante pièces de canon, des drapeaux, des munitions, des convois, sont en notre pouvoir. Il nous écrit que des dix mille hommes de l'armée des côtes de l'Océan qui lui ont été annoncés depuis longtemps, il n'a encore reçu que dix-huit cents hommes. « N'attendez pas, dit-il, que l'empereur ait organisé une nouvelle armée pour me faire passer les secours que je demande. »

Au moment où des triomphes aussi décisifs viennent de mettre un grand poids pour le Directoire dans la balance des négociations, je pense que la manière la plus noble de profiter de nos avantages, c'est d'insister sur la liberté et l'indépendance des peuples d'Italie, et d'abord du Milanais. Carnot s'y oppose encore; il est dans le système de tout rendre. Rewbell soutient avec beaucoup de chaleur qu'une restitution aussi large serait un abandon autant immoral qu'impolitique, et même aujourd'hui impossible, en raison de tous les antécédents qui nous ont liés envers les peuples conquis, auxquels nous avons formellement déclaré qu'ils étaient des peuples affranchis, et dont nous protégerions l'indépendance. « Une telle conduite, si nous étions capables de nous y laisser aller, continue Rewbell, une pareille félonie pourrait ne mener à rien de plus qu'à faire égorger l'armée française. — Non, répond Carnot, notre armée serait beaucoup plus exposée si ce que vous proposez était accepté : la paix serait différée, peut-être rompue; et pour toute l'Italie, je ne voudrais pas la retarder d'une heure. » La Revellière parle pour l'indépendance de l'Italie. Letourneur et Carnot ne la veulent point. Carnot va jusqu'à dire qu'il donnerait un soufflet à celui qui proposerait de rompre les négociations de paix, sous le prétexte de l'indépendance italique. Rewbell prend au sérieux le mot qui vient d'échapper à Carnot : « Explique-toi, lui dit-il, sur ce que tu entends par un soufflet, et à qui s'adressent tes menaces? » et en même temps Rewbell se levait, comme un homme provoqué qui offre à l'instant de se rendre sur le pré. Carnot répond en souriant : « Je demande pardon à mon collègue; quand j'ai dit : « si quelqu'un proposait de rompre les « négociations », je n'ai voulu sans doute parler que d'une personne étrangère au Directoire. Je sais bien qu'ici notre droit, comme notre devoir, est de discuter nos relations extérieures dans toutes leurs conséquences. » Le résultat est qu'il sera écrit à Clarke d'insister sur l'indépendance du Milanais, autant que cette clause n'amènerait pas la rupture des négociations; que Bonaparte sera consulté. Rewbell demande que l'article de la *Sentinelle* de Louvet, du 2 pluviôse, qui est en faveur de l'indépendance de l'Italie, soit réimprimé dans le *Défenseur*; malgré l'opposition, nous obtenons l'impression séparée de cet article.

Bonaparte, qui élève tous les jours davantage son ton en proportion de ses victoires, nous écrit de la manière la plus impérieuse pour réclamer les chefs de la 17e demi-brigade arrêtés et détenus illégalement à Marseille par Willot. Peut-être ne devrions-nous rien accorder à l'insolence d'un général; mais, comme cette fois il a raison au fond, j'obtiens que des ordres seront donnés en conséquence. 9 Pluviôse an V.

Le message relatif aux journalistes est présenté par le secrétaire Lagarde et rejeté; on adopte simplement une déclaration des faits, qui sera transmise au corps législatif.

Tandis que je proclame tous les jours les principes de la liberté de la presse, la tolérance même pour les journalistes qui en abusent, voici une scène d'un genre tout singulier, et où je vais me voir donner encore un principal rôle qui ne m'appartient pas, quoique beaucoup d'apparences soient contre moi. Voici les faits, tels au moins que les présente le plaignant, M. l'abbé Poncelin.

Il résulte de la dénonciation faite au Directoire que, le 7 pluviôse, à cinq heures du matin, un officier supérieur de la gendarmerie se serait transporté avec un faux mandat d'amener à la campagne de M. l'abbé Poncelin, rédacteur propriétaire du journal appelé *le Courrier républicain*; qu'il aurait, dit-on, arrêté ledit abbé, l'aurait amené à Paris les yeux bandés et l'aurait déposé dans une chambre au Luxembourg, où il aurait, vers sept heures du soir, reçu cinquante coups de verge sur le derrière. Ce traitement lui aurait été fait en raison des injures dont son journal est rempli chaque jour, principalement contre Bonaparte et Barras. Le *Messager du soir* raconte, dans son n° 230, que, dès le 6 pluviôse, deux individus s'étaient présentés chez M. Poncelin, disant avoir à lui communiquer une correspondance qui démentait positivement les prétendues victoires du général de l'armée d'Italie; qu'à la faveur de cette proposition alléchante, acceptée avec transports, on avait substitué une défaite complète aux dernières victoires très réelles. M. Poncelin, après avoir rédigé son journal à Paris, retournait ordinairement le soir à 10 Pluviôse an V.

sa campagne. Le matin, il y avait vu arriver deux individus porteurs d'un mandat d'arrêt contre lui. Sans méfiance, il les aurait suivis; ils auraient traversé ensemble le boulevard neuf, le Luxembourg. On l'aurait fait monter dans les appartements du Directeur Barras. Il se serait trouvé ensuite dans une chambre qui donne sur une cour bien fréquentée. On lui aurait apporté un bouillon, il aurait demandé du café. Bientôt on lui aurait servi à dîner; il aurait mangé avec appétit, et, chose bien étonnante, on l'aurait servi en vaisselle plate.... A la suite de ces repas fantasmagoriques, qui lui étaient présentés par des individus masqués, M. l'abbé Poncelin aurait été saisi, appréhendé au corps par les mêmes individus armés; ils l'auraient chargé de coups, et lui auraient donné jusqu'au sang d'impitoyables étrivières.

Il y avait dans toute cette histoire quelque chose de romanesque et de mystérieux, où la curiosité publique allait trouver à s'évertuer. C'était une belle matière de journalisme. La *Gazette française*, prenant l'affaire sur le ton du plus haut tragique, dans un récit à sa manière, présenta les faits avec une couleur et des insinuations dont il était bien facile de voir que j'allais être le point d'attaque. Les amis de Poncelin citaient ce passage, qu'ils appelaient pathétique et plein d'intérêt; je n'hésite point, à mon tour, à le reproduire dans son entier. Le rédacteur de la *Gazette française*, après avoir représenté la victime sanglante, déchirée, humiliée, met dans sa bouche cette prosopopée, comme lancée au sein du corps législatif ou du Directoire : « C'est en obéissant à un mandat revêtu des formes de la loi, que j'ai été conduit dans une prison non légalement reconnue. Cette prison, dans quel lieu l'a-t-on choisie? Dans le palais de ceux nommés par le peuple pour me défendre. En allant au Directoire, pouvais-je croire aller à la mort? C'est ma confiance en sa justice, qui m'a jeté dans les bras de mes bourreaux. J'étais innocent de ce qu'ils me reprochaient; j'eusse été coupable, que la loi seule devait

me punir. Directeurs, législateurs, si par votre silence vous approuvez cette maxime de se faire justice soi-même, la société s'écroule à l'instant, et les poignards seront plus puissants que les décrets. Les lois qui me protègent sont clairement expliquées dans l'acte constitutionnel; mais, déjà assassiné, qui me sauvera de mes bourreaux, si vous ne venez à mon secours? Mes plaintes leur paraîtront un acte de rebellion à leur justice suprême; l'intérêt des âmes sensibles, une conjuration; et l'indignation publique, une révolte contre leur législation. Si vous ne me vengez au nom des lois, des lois si cruellement violées, si ma cause ne devient pas la vôtre, tous les cœurs s'éloignent de vous, le crime triomphe, et vous périssez tous. Déjà plusieurs d'entre vous ont été menacés d'être assassinés, c'est un fait de notoriété publique. Qui sait si parmi mes assassins vous ne reconnaîtrez pas ceux qui essayaient sur moi les coups qu'ils doivent porter sur vous; mais votre danger ne serait qu'imaginaire, que mon assassinat n'en serait pas moins réel. Je suis Français, la Constitution me protège; son pouvoir repose entre vos mains; vengez-moi, ou plutôt vengez la Constitution, et faites respecter la puissance qu'elle vous a confiée. Qui osera douter de la protection de l'acte constitutionnel, quand on verra les assassins poursuivis jusque dans le palais du Directoire, dont ils ont emprunté le nom pour m'arrêter, le sceau pour me renvoyer mes papiers? Qui osera y compter, si tant de violations sont consacrées par le silence? Mes bourreaux m'ordonnaient de recommander mon âme à Dieu : je lui avais offert et mes maux et ma vie; puisque j'existe encore, c'est aux dépositaires de l'autorité que je me confie : ils doivent présider à la justice sur la terre, comme Dieu préside dans les cieux à la justice éternelle et à l'ordre immuable de la nature. »

Ce morceau fut, dans le temps, attribué à M. Fiévée, qui rédigeait en chef la *Gazette française*. . . . .

. . . .
. . . .[1]

A la suite de la *Gazette française*, au son de trompette guerrière de M. Fiévée, vinrent le lendemain se ruer sur moi tous les bataillons des pamphlétaires quotidiens, hebdomadaires et mensuels. C'étaient des imprécations épouvantables contre ce Barras qui avait, disaient-ils, ordonné la fessée de Poncelin. Cette affaire occupe tout Paris. Isnard disait avec solennité qu'il préférait la perte d'une bataille au malheur d'un acte arbitraire aussi répugnant. Isnard allait prendre sa comparaison dans une sphère bien élevée, il n'était nullement dans celle où l'on ait à perdre ou à gagner des batailles. Dumolard accourut chez Carnot pour le consulter sur tout cela. « Personne, assurait-il, n'est en sûreté désormais », et en s'exprimant ainsi, d'après le récit même de Carnot, il avait l'air de porter ses mains aux boutons de sa culotte pour pour se préserver d'un attentat pareil. Rewbell vint chez moi pour causer de Poncelin; il me raconta à son tour une version qu'il tenait de l'apothicaire du Directoire, et ce que contenait la plainte de Poncelin. Je lui dis : « Il faut que l'accusateur soit mis en présence de l'accusé ou des accusés. Les témoins et pièces sont indispensables au procès. »

Le surlendemain, le juge de paix de la section du Luxembourg m'écrivit, mais avec convenance, pour avoir la permission de faire perquisition des lieux indiqués dans la plainte de Poncelin. Je rendis compte de sa demande. Il fut décidé que le ministre de la police était chargé de faire savoir à M. le juge de paix que c'était au Directoire lui-même qu'il devait s'adresser directement pour en obtenir ce qui pouvait être laissé à son ministère; je demandai au Directoire d'accorder tout ce qui serait demandé. Les perquisitions furent

1. Les mœurs de Fiévée sont ici l'objet de commentaires qui ne peuvent être reproduits. J'ai dû supprimer trois lignes. (G. D.)

faites effectivement et dans toute la latitude que désira le plaignant qui avait invoqué la justice; il ne reconnut aucun des lieux qu'il avait désignés dans sa plainte, ni, parmi les personnes de ma maison qu'il passa en revue, aucune de celles qui auraient pris part au douloureux traitement dont il avait été la victime. D'autre part, M. Poncelin se trouva, quelques jours après, inculpé pour avoir voulu suborner deux de mes gens, à l'effet d'en obtenir des déclarations contre moi; il se vit ainsi démonté par le feu croisé d'une batterie supérieure. Ses conseils lui démontrèrent qu'ainsi dénué de preuves, il ne pouvait espérer aucun succès devant la justice; que ce serait inutilement montrer à la France ses meurtrissures, témoignage de sa flagellation, car tel est notre pays, que lorsque le ridicule s'est emparé de quelqu'un, il ne peut s'en tirer autrement qu'en se faisant oublier. M. Poncelin se hâta donc de retirer sa plainte; il joignit ses respectueuses excuses à celles de M. le juge de paix, qui était désolé de m'avoir causé ce dérangement. J'acceptai les doubles excuses, je dis à M. Poncelin que, pour mon compte, je croyais être généreux envers lui en l'engageant à avoir désormais moins de légèreté dans la manière dont il s'exprimait sur ce qui touche à l'honneur des citoyens. « Il ne s'agit pas de moi, lui dis-je : je suis homme public; je me suis placé volontairement sur la grande route : je n'ai pas le droit de me plaindre des éclaboussures ni des orages; mais d'autres que moi pourraient être plus chatouilleux, prenez-y garde! » (L'abbé avait osé dire, dans son journal, que j'avais été mis à Bicêtre sous l'ancien régime par lettre de cachet ; que j'avais filé la carte dans les tripots de jeu, etc.) Je demande aux honnêtes gens si des calomnies aussi grossières peuvent être comprises dans le cercle de la polémique. M. Poncelin, se retirant cérémonieusement, ajouta des remercîments à ses excuses. Quelque temps après, où il sera enveloppé dans la bagarre du 18 Fructidor avec les journalistes, on verra ma

conduite envers un homme qui s'était permis d'aussi odieuses diffamations.

Mais j'entends le lecteur se dire : Quel droit te crois-tu, Barras, de te montrer par suite si généreux, lorsque tu seras à la tête d'un grand coup d'État? La clémence de la dictature est-elle autre chose qu'un outrage de plus à la justice dont elle interrompt le cours?... Si Poncelin avait aussi cruellement outragé ton ami Bonaparte et toi, pourquoi ne le poursuivez-vous pas devant les tribunaux? en poursuivant la calomnie, vous auriez eu toutes réparations; et d'ailleurs tu viens, Barras, de nous faire un récit à ta manière. Te voilà hors des punitions de la justice parce qu'elle manque de preuves; es-tu absous par la première de toutes les justices, celle du tribunal de la conscience? Et même, dans ce récit fait à ta guise, que nous as-tu livré sur ta participation dans ce guet-apens? Comment celui qui parle sans cesse de la liberté de la presse a-t-il pu la respecter assez peu pour en punir une erreur, un écart, un délit, même d'une manière aussi criminellement arbitraire? Je vais répondre avec la franchise d'un homme qui, en faisant ses Mémoires, a bien entendu faire ses confessions, quoiqu'il ne leur ait pas donné ce nom avec le faste qu'y ont mis des philosophes et même des saints.

Voici, dans toute sa simplicité, l'histoire de la catastrophe de l'abbé Poncelin, telle que je l'ai sue dans tous ses détails, mais détails qui ne m'ont été connus que plus de deux ans après, comme le prouve une pièce importante qui est parvenue entre mes mains en l'an VII.

Il est très vrai, d'après ce que j'ai cité des aménités littéraires et quotidiennes de M. Poncelin non seulement contre Bonaparte et moi, mais contre tous les patriotes civils et militaires, fonctionnaires ou simples citoyens et toute la partie de la société tenant à la Révolution ; il est très vrai que tous les républicains enfin avaient singulièrement à se plaindre des calomnies de l'abbé. Bonaparte n'était pas le

moins sensible de tous aux outrages. Son irritation avait été poussée à bout dans plusieurs occasions; son exaltation était assez naturelle lorsque les victoires les plus éclatantes et les plus incontestables étaient tous les jours transformées en défaites. « Je croyais, répétait-il sans cesse, mériter une autre récompense. » Bonaparte, blessé au cœur, nous avait souvent écrit pour s'en plaindre, ne concevant pas qu'on le laissât victime de la sorte, comme si cela eût dépendu de nous, et qu'il nous fût possible d'agir sans les lois, ou au delà des lois, autrement que par coups d'État. Nous avions répondu à Bonaparte ce que j'avais toujours dit pour mon propre compte : il n'y a à opposer aux calomniateurs que les lois ou le mépris, qui se trouve sanctionné bientôt par l'opinion publique. Cela n'avait jamais satisfait Bonaparte. Il m'avait fait rappeler ce qu'il nous avait tant de fois écrit, par les militaires de tous grades, aides de camp et généraux, qu'il envoyait à Paris. Ces militaires de l'armée d'Italie, que Bonaparte adressait plus particulièrement chez moi, comme son ami et leur protecteur naturel, avaient rencontré dans mes salons beaucoup de camarades du Rhin et de toutes les armées. On s'y était entretenu de la méchanceté des journalistes et de leurs dispositions continuellement hostiles contre la gloire républicaine. On avait raconté chez moi que le général Marceau, expirant à Altenkirchen, avait dit en pressant la main d'un ami : « Je ne suis point malheureux de mourir : c'est le seul parti honorable qui reste aux hommes qui ont servi leur patrie et qui voudraient la voir respectée ». Le général Lefebvre, dans ce moment à Paris, et non moins de mauvaise humeur que les autres contre les déclamations des journalistes, avait plusieurs fois dit chez moi qu'il était de l'avis de Marceau; que les généraux républicains étaient décidés à se faire tuer ou à donner leur démission; que la malveillance ne les poursuivait et ne les diffamait ainsi que parce qu'elle se sentait appuyée d'une partie du gouverne-

ment, trompé sur leur compte; que, de plus, une tourbe d'officiers récemment dépêchés aux armées, pour en usurper tous les grades sans avoir fait la guerre de la liberté, mécontentait les braves. Lefebvre avait été écouté avec l'adhésion que ne pouvait manquer d'obtenir une autorité d'aussi grand poids que la sienne. A la suite de tous les discours contre les royalistes, plus d'une fois avaient été faites des menaces d'ajouter les effets aux paroles. On avait parlé de coups de plat de sabre, de canne et de fouet; quelques-uns croyaient que ce dernier traitement suffisait à de misérables folliculaires. Il paraît que dans une de ces réunions militaires qui avaient lieu chez moi, et dans d'autres, où se trouvaient, avec des militaires, des députés et des citoyens sans fonctions, on s'était plusieurs fois porté le défi d'en finir avec les journalistes. Des officiers attachés à Bonaparte (tels qu'il en avait toujours à Paris, sous différents prétextes, pour faire sa police) furent surtout frappés des dernières assertions faites contre le général en chef de l'armée d'Italie. Plusieurs fois dans la société, ils s'entendirent faire le reproche de lâcheté, s'ils continuaient à supporter de pareilles infamies. Quelques-uns même crurent s'exposer à l'humeur de leur maître, qui les accuserait d'avoir manqué à ses instructions et trahi leur mandat, s'ils ne tiraient enfin vengeance des journalistes. Il paraît que des militaires et des députés qui m'étaient personnellement attachés, et qui, ne voyant pas de meilleur œil tout ce qui était chaque jour débité et tenté contre moi, furent rencontrés par les sicaires ou les séides de Bonaparte, et qu'on se communiqua les intentions réciproques. Les agents de Bonaparte confièrent leur projet de faire un exemple sur un des notables journalistes. Poncelin, comme abbé et comme chef propriétaire de deux journaux contre-révolutionnaires, réunit tous les suffrages pour être le sujet sur lequel s'accomplirait le grand exemple. Les hommes de Bonaparte ne voulaient pas moins que de le

mettre dans un sac et l'envoyer aux filets de Saint-Cloud. « Cela ne fait point de bruit, disaient-ils; nous en avons fait bien d'autres pour notre général en chef. » Mes amis trouvèrent la leçon par trop forte, et croyaient qu'un délit, même aussi réel que celui de la noire et froide calomnie, ne devait pas être puni par un crime. Ils firent des observations de morale et d'humanité, dont les exécuteurs de Bonaparte se moquaient de toute leur hauteur, accoutumés qu'ils étaient à tant et de bien autres exécutions. Ils voulurent bien accorder cependant qu'on rouerait de coups l'abbé Poncelin, non jusqu'à le tuer complètement, mais bien le laisser pour mort. Cela ne paraissait pas moins terrible à mes amis, qui ne voulaient pas pousser jusque-là la défense de mon honneur : « Si on lui donnait seulement le fouet? » dit quelqu'un d'eux. Les bonapartistes s'écrièrent que c'était une plaisanterie qui pourrait même faire plaisir à l'abbé Poncelin, connu d'ailleurs pour avoir des goûts fort bizarres : « Il y a tel fouet bien appliqué qui cesse d'être une plaisanterie, dit un autre, et qui, je vous assure, ne flattera pas les goûts sensuels de l'abbé Poncelin. Au surplus, ce que nous voulons, c'est l'exemple : il sera atteint par la correction et l'humiliation. » On capitula pour cette dernière condition, et il fut arrêté que l'abbé Poncelin serait fustigé.... Ce qui fut arrêté fut exécuté comme on l'a vu. Je crois bien que ceux qui ont coopéré à cette œuvre singulière de miséricorde et d'indulgence comparée à ce que voulaient les hommes de Bonaparte, ont eu bien l'intention de venger ma réputation et de procurer une petite jouissance à mon ressentiment présumé. J'étais investi d'un grand pouvoir, et je conviens que dans les amis qui nous servent alors il peut y avoir quelque empressement de plus vers nos désirs et nos passions que si nous étions sans aucun moyen de récompenser ce qui est fait pour nous. Mais, je le jure à la distance du temps où je fixe sur le papier ces circonstances, et où tout ce qu'elles

peuvent avoir de reprochable et même de coupable se trouve prescrit pour la justice comme pour la mémoire des hommes, je jure que non seulement je fus étranger à la conception comme à l'exécution de la fustigation de M. Poncelin, mais que je ne l'ai apprise que par la première dénonciation faite au Directoire; que je n'en ai su les détails circonstanciés et le nom des exécuteurs que longtemps après. Ainsi je me suis défendu au moment même et de très bonne foi, et tout à fait convaincu de l'innocence de ma position.... Lorsque tout m'a été connu, et que j'ai eu la preuve que l'exécution avait été faite non seulement par des jeunes gens subalternes, mais par des hommes très murs d'âge, et élevés en grade : connaissant la générosité de leurs intentions qui pouvait en excuser l'étourderie, jugeant la situation où ils se trouvaient engagés, et tout ce que j'apprenais de la confiance personnelle la plus intime, ai-je dû révéler et livrer à la justice ce qui sans doute devenait très coupable devant elle, mais ce qui pourtant, d'après toutes les explications sincères qu'on vient de lire, pouvait bien être susceptible d'un pardon très mérité, comme compensation d'un mal très réel fait par les calomniateurs? La circonstance postérieure qui est présentée dans la lettre qui m'a été écrite en l'an VII, par un certain Louis, peut sans doute offrir une combinaison plus que subtile dans celui qui l'a imaginée pour diriger la poursuite contre moi : mais nous étions en état de guerre avec M. Poncelin et tous ses associés, qui trouvaient dans son accident un nouveau motif de déployer leur acharnement. Quand la défense était aussi indispensable, il fallait bien, ce me semble, se référer à la maxime : « Force ou ruse ». On peut la réclamer surtout quand on ne fait que la guerre défensive. C'est là tout mon retranchement dans l'affaire Poncelin.

CHAPITRE XXI

Intrigues du Cousin Jacques relativement à la paix du Portugal. — L'envoyé Chors. — Carnot. — Motifs de l'intrigue. — Le marquis del Campo. — Négociations avec la Sardaigne. — M. Balbo. — Discours du député Dumas. — On l'insère dans le Rédacteur. — *Blâme et désaveu de cette insertion. — Le citoyen Langlois. — Indigne proposition que veulent faire Rewbell et La Revellière. — État de notre marine. — Encore le message des journalistes. — Projets sur Rome. — Nouveau culte proposé par Revellière. — Le commissaire Alexandre. — Plaintes de Lefebvre contre lui. — Prétentions toujours croissantes de la Cour de Prusse. — Assassinats à Toulouse. — Arrestation de trois commissaires royaux. — Brottier. — Dunan. — La Villeheurnois. — Papiers saisis sur les commissaires royaux. — Plan des royalistes. — Leurs intentions en faveur de Bénézech. — Mesures proposées par le ministre. — Théâtre des Arts. — Rapport sur l'expédition d'Irlande. — Décision du Directoire sur la conspiration royale. — Discussion sur les journalistes. — Étrange méprise de Carnot au sujet de Louvet et de Poultier. — Vifs débats sur les troubles du Midi. — On veut en finir avec Rome. — Nouveaux projets contre l'Irlande et l'Angleterre. — Mes observations. — Interrogatoire de Poli et de Vauvilliers. — Le gâteau des Rois. — Mise en jugement des conspirateurs royaux. — Lettre à Bonaparte au sujet du traité avec Rome. — Le ministre de l'intérieur et ministre du Roi. — Énergique proposition de Carnot contre les contribuables retardataires. — Déportation des condamnés. — Les postes et relais. — Nouvelle conspiration. — Mathieu Dumas. — L'évêque d'Autun. — Montesquiou. — Ségur. — Rœderer. — Mmes d'Aiguillon, Valence, Lameth, Belderbruck. — Les orléanistes. — Le général Menou et le député Rovère. — Épuration militaire sollicitée par Bonaparte. — Il marche sur Rome. — Lettres fanatiques du cardinal Rusca.*

— Rapports de police. — Réclamations des hôpitaux de Paris. — M. Rivière de Vimoutiers. — Manuscrit trouvé chez Vauvilliers. — Barrière, La Chaussée et Debarre devant un conseil militaire. — Ratification du traité avec la Toscane. — La Porte et Flachat accusés de concussion. — Mot d'un fournisseur. — Projet de guerre contre l'Amérique. — Nos réclamations au sujet de la Louisiane. — Singulier échange proposé par Carnot. — Prise de Mantoue. — L'ambassadeur Serbelloni. — Projets de Bonaparte sur l'Italie. — Plaintes de Clarke. — Agent envoyé dans le Midi. — Le portefeuille de Dunan. — Ce qu'était Dunan. — Mme Nicolaï et Jardin. — Marche incertaine du Cabinet de Berlin. — M. d'Arengio. — Intrigues de Chors en Portugal. — Rassal et Topino-Lebrun. — La Vauguyon fils. — Menées des royalistes. — Discussion sur le Mantouan. — Admirable plan de Hoche pour la campagne sur le Rhin. — Mesures contre l'amiral Bouvet. — Le commissaire Giraud. — Affaires de Saint-Domingue. — Projet extravagant de Carnot sur la paix avec la Sardaigne. — Willot inspecteur de l'armée de Sambre-et-Meuse. — Carnot ne veut pas la guerre. — Les réquisitionnaires. — Arrêté proposé par Carnot contre ceux qui manquent au drapeau. — Invectives de Beurnonville contre Moreau. — L'ambassadeur Balbo. — Conspiration contre le roi de Sardaigne. — Incrimination contre Bonaparte. — Dénonciation d'un Directeur par l'Ami des lois. *— Intrigues des royalistes pour sauver les commissaires royaux. — Mot mystérieux de Bénézech. — Mlle Raucourt dénoncée. — Embarras à la Trésorerie. — Détresse de la classe indigente. — Arrêté contre les bâtiments américains. — La Société des Amis de l'ordre. — Celle des Fils légitimes. — Envoi de troupes dans le Midi. — Proclamation de Puisaye. — Carnot défend les prêtres. — Hoche, Moreau. — Réception des drapeaux d'Italie. — Discours révolutionnaires. — Lettre de la municipalité d'Aix. — Le général Canuel dénonce les enrôlements au profit des Bourbons. — Nouvelle discussion sur les intrigues des prêtres. — Encore Letourneur à cheval! — Réflexion chagrine.*

Ce n'est pas assez de nos dissensions intérieures, qui devraient au moins rester enfermées dans nos murs comme des querelles de famille; elles ont au dehors le plus malheureux écho. Il n'en multiplie pas seulement le bruit, il en propage la réalité. Mes amis qui sont dans le corps législatif, apprenant mes débats avec Carnot, voudraient prendre parti contre lui; je les retiens et les entraîne en leur disant, avec une franchise même un peu brutale, qu'ils aient à se tenir tranquilles, que « cela ne les regarde pas ». Il ne paraît pas que Carnot me réponde par les mêmes procédés. Du moins ses amis

promettent-ils bien d'écrire pour toutes leurs diffamations qu'ils sont plus stimulés que contenus. Le Cousin Jacques a dit et écrit, à ce qu'assure le député Bergoing, que la paix avait été différée avec le Portugal pour éviter que je la signasse comme président. Un homme à lui, de concert avec Carnot, a été envoyé à cet effet à Lisbonne; son nom est Chors. Cet homme, au rapport de Bergoing, a été chassé de l'Amérique. Des citoyens honorables de Bordeaux ont en main des lettres du Cousin Jacques relatives à ce tripotage diplomatique. Bergoing offre d'en justifier. On pourrait voir, par une lettre du marquis del Campo, combien il était impatient de signer cette paix. D'après l'intrigue qui vient d'être signalée pour la différer, on reconnaît jusqu'où les passions peuvent entraîner les hommes les plus estimables, et comment elles les font manquer même à leur système, puisqu'ici ceux qui étaient tous les jours occupés à parler de leur amour pour la paix et de tous les sacrifices qu'elle commandait, se trouvaient les mêmes qui s'y opposaient en diffamant le collègue qu'ils voulaient priver du légitime honneur d'apposer à un traité de paix sa signature comme président.

Des négociations d'alliance avec la Sardaigne sont renouées à Paris entre le ministre des relations extérieures et M. Balbo.

Un discours prononcé par le député Dumas au Conseil a été inséré dans le *Rédacteur*. Le *Rédacteur* étant notre journal officiel, cette insertion ressemble à une approbation du gouvernement. C'est Carnot qui l'a ordonnée. Il se trouve embarrassé d'entendre blâmer cette manière d'agir, qui n'appartient à aucun membre du Directoire isolément. Nous décidons que cette insertion sera désavouée aujourd'hui même dans le *Rédacteur*.

Le citoyen Langlois, section des Gravilliers, demande au Directoire la place de commissaire près sa municipalité. Rewbell et La Revellière rejettent cette demande malgré l'exposé des services rendus, à cause des liaisons de Langlois avec le journaliste rédacteur du *Censeur*, M. Gallais; que si cependant ce Gallais voulait écrire dans le sens du gouvernement, on ne ferait que différer la nomination de son protégé. Je réponds que je ne me charge point d'être le négociateur d'un pareil marché; je le crois même trop indigne du Directoire pour ne pas lui en garder le secret.

Carnot et Letourneur croient qu'on pourrait réparer le revers de l'expédition d'Irlande, en tentant de nouvelles expéditions maritimes. Rewbell et moi, nous opposons à tout essai de ce genre, attendu la pénurie de notre marine en matériel comme en personnel. Je demande même que jusqu'à ce qu'elle soit réparée et relevée, on équipe des bâtiments légers, l'on accorde des corvettes au commerce, qui les armerait en course. Le ministre de la marine fera un rapport.

Rewbell et moi, nous insistons pour que le message relatif aux journalistes soit définitivement envoyé aux Cinq-Cents. Carnot veut l'ajournement, et La Revellière croit qu'il est nécessaire d'attendre que l'affaire de Poncelin soit éclaircie. Il demande qu'il soit donné à Bonaparte l'ordre exprès de marcher sur Rome. J'appuie la proposition; je pense que la paix définitive, comme celle intérieure, aura plus de garanties de rétablissement et de durée lorsque le fanatisme n'aura plus une place forte telle que Rome, pour s'y retrancher et de là attaquer sans cesse la raison humaine et vouloir envahir le temporel sous prétexte de défendre le spirituel. Rewbell est de cet avis. La Revellière ajoute qu'il désirerait voir se former une réunion de quelques hommes sages et éclairés pour préparer un travail sur l'établissement d'un culte religieux exécutable partout. Voilà que Revellière vient de laisser poindre l'idée de sa théophilanthropie; au moment où nous parlons de faire justice du plus ancien des papes, nous allons entendre qu'il en va paraître un nouveau dans le sein du Directoire. L'idée de Revellière, dont il n'avait encore parlé que très superficiellement, paraît cette fois une idée sérieuse, et qu'il désirerait voir de suite mise en discussion. Elle est ajournée.

Depuis que les missions des représentants du peuple auprès des armées n'existent plus, les chefs militaires jusqu'alors tremblants se sont relevés et ont voulu « se regimber », comme on disait, contre toute autorité civile qui ne leur a plus présenté un caractère dictatorial, devant lequel ils fussent contraints de s'abaisser. Rien n'égalait alors leur souplesse et leur obéissance. Les voilà rassurés : rien ne pourra désormais égaler leur insolence. Tout ce qui n'a pas l'habit militaire sera l'objet de leurs dédains. Ici commence l'origine du mot *péquin* que les généraux viennent de prodiguer à tout ce qui, comme on l'a dit assez finement, à double entente, « à tout ce qui n'est que civil ». L'un des plus honorables généraux de l'armée de Sambre-et-Meuse, mais à qui son caractère soldat donne en ce genre beaucoup de laisser-aller, le général Lefebvre, débite une foule de lazzi de mauvaise humeur contre la classe civile. Ce général déclare au Directoire que le commissaire Alexandre a fait plus de mal à l'armée de Sambre-et-Meuse que les ennemis; que Carnot a tort de soutenir cet homme; que l'armée a été plusieurs fois au moment de l'arrêter, si elle n'eût craint d'être accusée de rébellion. « Elle l'aurait été avec raison, dis-je amicalement à Lefebvre. L'armée est essentiellement obéissante, et son premier devoir est le respect pour l'autorité civile.... »

L'exploration de l'ambassadeur de Prusse lui ayant fait connaître que le Directoire peut être divisé dans son intérieur, le Cabinet prussien nous cherche de nouvelles difficultés. Ce Cabinet paraît

avoir adopté le système d'élever chaque mois de nouvelles prétentions sur les pays en deçà du Rhin. Aujourd'hui c'est l'exploitation des bois, demain l'exercice libre des cultes, ensuite la fête du roi de Prusse qu'il faut continuer de célébrer en présence des républicains français; la perception des revenus publics; les domaines royaux. Lorsque le Directoire montre de la fermeté, les prétentions reculent; bientôt il s'en présente d'autres, le gouvernement prussien semble avoir de nouvelles velléités, mais il n'ose.

La ville de Toulouse vient d'être le théâtre de nouveaux assassinats. Carnot les attribue aux anarchistes. « Nous verrons, dit Rewbell (comme s'il savait quelque chose de ce qui va éclater), nous verrons si ce sont ceux que tu accuses sans cesse. » Cochon demande à l'instant la parole au Directoire pour l'informer de l'arrestation de trois commissaires royaux. Le ministre fera un rapport, et veillera à ce qu'ils ne s'évadent pas.

Un grand nombre de députés républicains se rendent le soir au Directoire pour témoigner leur satisfaction sur la découverte et l'arrestation des commissaires royaux. Ils disent : « Au moins, ce ne sont point là des Jacobins ! »

A la séance du lendemain, le ministre de la police donne lecture des pièces saisies sur les commissaires royaux; ils se nomment Brottier, Dunan et La Villeheurnois. On trouve dans ces pièces : le plan d'exécution pour le rétablissement de la monarchie; les pouvoirs donnés aux commissaires par Louis XVIII; des proclamations au peuple; le remplacement des ministres, Bénézech excepté; les journalistes qui doivent être arrêtés, les journalistes chouans conservés. Le ministre pense que les agents royaux doivent être traduits devant une commission militaire comme embaucheurs. Carnot, comme par esprit de compensation sans doute, croit devoir encore répéter que beaucoup « de moustaches marseillaises sont à Paris. — Cela est possible, lui dis-je, puisque Willot les laisse égorger dans le Midi par les royalistes. » Une lettre fort inquiétante du maire d'Aix vient à l'appui de mon opinion. Rewbell pense que le ministre Bénézech et autres désignés dans les papiers de la conspiration devraient être arrêtés provisoirement, leurs papiers examinés, et toutes les lettres à l'adresse des commissaires royaux et de leurs complices saisies à la poste. Un général est compromis dans cette conspiration royale. Rewbell croit que c'est Kellermann, beau-frère de Barbé-Marbois, nommé ministre de Louis XVIII. Malo ayant donné trop d'éclat à cette affaire, l'arrestation des commissaires a dérangé les mesures prises pour arrêter les complices. Leurs correspondances paraissent avoir été soustraites. Rewbell demande qu'il soit établi dans leur domicile des agents de police pour examiner

13 Pluviôse an V.

les arrivants; qu'on surveille les relations des journalistes que la commission royale a exceptés de ses rigueurs; qu'une proclamation soit faite aux Français sur l'état de la République, et que Willot soit décidément remplacé dans le Midi. Le tout sera mis en discussion le lendemain.

Depuis le renversement de la monarchie, le théâtre de l'Opéra, autrement dit l'Académie Royale de Musique, a eu pour dénomination celle de *Théâtre des Arts*. Suivant l'ancien usage, ce théâtre de luxe n'a pu faire ses frais, et a eu recours sans cesse au gouvernement pour des subventions très onéreuses. Le Directoire, en s'occupant de cet établissement, veut qu'au moins sa dénomination émane de l'institution républicaine : le Directoire décide que le théâtre des Arts s'appellera désormais *Théâtre de la République et des Arts*.

J'ai raconté fort rapidement l'expédition d'Irlande, d'après les circonstances éparses que cet événement nous a fait connaître. Le ministre de la marine, Truguet, a été chargé de nous faire un rapport général sur la malheureuse expédition. Dans celui qu'il nous apporte, il ne mentionne ni nos pertes, ni l'honorable combat de Lacrosse. Ce sont peut-être les réticences d'un cœur français douloureusement affecté. Je voudrais excuser Truguet par ces motifs : Rewbell n'est point de mon avis; il se fâche de cet oubli : on garde le silence. Truguet promet de compléter son rapport. Rewbell dit sèchement : « Qu'il soit vrai! »

13 Pluviôse an V. Le ministre de la police transmet au Directoire de nouveaux renseignements sur la conspiration royale. Les commissaires royaux reconnaissent la signature de Louis XVIII. On décide l'impression de toutes les pièces saisies, et le renvoi au corps législatif suit la discussion sur les journalistes que leur intelligence avec les commissaires royaux a paru devoir faire surveiller et arrêter. Letourneur et Carnot croient dangereuse, injuste, la mesure, ne fût-elle que de surveillance, si Louvet et Poultier surtout n'y sont pas compris. On ne pouvait s'attendre à une pareille combinaison. Rewbell remarque que les deux individus objets de la haine de Carnot sont condamnés à la mort par les commissaires royaux, tandis que les autres que Carnot protège sont honorablement mentionnés.

Il résulte de nouvelles lettres venues de Willot lui-même et adressées à Carnot, que les assassinats continuent dans le Midi; les patriotes y sont opprimés; les royalistes, soutenus, triomphent. Le remplacement de Willot est urgent. Il n'y a que l'envoi d'un général étranger aux partis, mais républicain, qui puisse ramener le calme et la confiance dans ces malheureuses contrées. Carnot s'oppose toujours et avec humeur au remplacement de Willot.

L'explication devient plus vive. Carnot niait tout à l'heure encore la réalité des machinations royalistes. Les preuves ne sont-elles pas assez évidentes aujourd'hui? Rewbell attaque Carnot et Letourneur, il les traite d'ennemis de la liberté. Les ministres de la justice et de la police, présents, feront un rapport circonstancié sur les désordres qui affligent depuis si longtemps le Midi.

Tandis que Carnot et Letourneur se montrent toujours si préoccupés des entreprises anarchiques, Revellière-Lépeaux a aussi son genre de préoccupation. C'est celle du danger qui lui paraît le plus grand de tous, de laisser subsister la domination de la catholicité, dont le siège est à Rome. Malgré l'opposition permanente des deux membres ordinaires, Carnot et Letourneur, en faveur du gouvernement papal, le Directoire, sur la proposition de La Revellière, écrit à Bonaparte d'en finir avec Rome.

Le nouveau rapport fait sur le malheureux mécompte de l'expédition d'Irlande a prouvé qu'elle n'avait point manqué par un vice de conception, mais uniquement par la faiblesse et l'impéritie de quelques agents; en parant d'avance aux inconvénients reconnus, on peut donc conserver l'espérance très fondée d'être moins malencontreux en recommençant la tentative, animés du désir ardent de réparer le premier échec et de relever notre gloire. Le ministre Truguet présente le projet d'une nouvelle expédition contre l'Irlande et contre l'Angleterre, combinée sur les plus grands développements : elle ne serait pas composée de moins que de tous nos vaisseaux; elle porterait quarante-cinq mille hommes de troupes de ligne. Letourneur et Carnot penchent pour la proposition : je regrette cette fois de n'être pas de leur magnanime opinion et d'être obligé de la repousser. Élevé presque dans la marine, je serais plus heureux que personne de voir faire à la nôtre un grand coup contre les Anglais, contre lesquels j'ai peut-être le préjugé de la haine héréditaire. Mais pour arriver à la paix, il faut, selon moi, commencer par être maître sur le continent, et achever de battre l'Autriche. Ce sera même atteindre les Anglais, dont l'Autriche n'est qu'une alliée dépendante de leurs subsides : exemple, les huit millions demandés encore pour l'habillement et les besoins des soldats qui sur le Rhin expirent de froid. La guerre continentale terminée, il sera à propos de s'occuper de l'Angleterre. La Revellière se rend à mon opinion. Décision ajournée.

Parmi les commissaires royaux déjà nommés se trouve un nommé Poli, intrigant, l'on ne sait de quel pays de l'Allemagne, précédemment arrêté pour machinations contre-révolutionnaires, dans des temps antérieurs au Directoire. Le ministre de la police fait lecture de l'interrogatoire subi par ce Poli et Vauvilliers. Le premier avoue avoir tiré les Rois chez M.... Interrogé s'il s'y trouvait 14 et 15 Pluviôse an V.

un ou plusieurs représentants, il a répondu qu'il ne connaissait pas tous les convives. La correspondance royaliste compromet souvent le rédacteur du *Courrier républicain*. Poli avoue avoir été chargé d'une lettre pour Carnot, qu'il n'avait pas encore remise. Le Directoire arrête que les conspirateurs royaux seront traduits, toute affaire cessante, devant un conseil militaire.

Continuant à suivre son idée fixe contre le gouvernement de Rome, La Revellière soumet au Directoire sa lettre à Bonaparte, qui lui prescrit la conduite définitive qu'il doit tenir à l'égard de Rome. La lettre est adoptée. J'ajoute l'amendement que Bonaparte est autorisé à y établir un gouvernement républicain, reconnu convenable et utile; le mot *républicain* seulement est rejeté, le reste adopté. On voit que le Directoire, tant accusé de propagandisme, manque beaucoup moins de mesure que ne l'ont débité ses ennemis, qui n'ont jamais été que ceux de la liberté. Le ministre de l'intérieur, désigné dans la conspiration « ministre du roi Bénézech », a été forcé, à son arrivée en Belgique, de faire ouvrir les caisses des payeurs et des receveurs pour que le service public ne fût pas interrompu. Carnot trouve la conduite du ministre très légale : mais il voudrait qu'on fît vendre le bien de tous ceux qui ne paient pas à temps toutes leurs contributions. Puis ces grandes vues financières ne lui laissent pas perdre de vue les anarchistes, même ceux qui sont jugés si rigoureusement. Carnot et Letourneur demandent l'exécution du jugement des condamnés à la déportation, notamment de ceux compris dans l'affaire de Grenelle. Je demande qu'il soit ajouté à l'arrêté qui les transfère à Cayenne, qu'ils recevront la ration du soldat et chaque mois une distribution en argent pour les plus indispensables besoins.

Le ministre des finances se loue fort de la Commission de ce département, dont l'opinion est, comme celle du Directoire, que les postes et relais doivent être affermés.

Le Directoire est averti par son ministre d'une conjuration d'un nouveau genre, dont les principaux membres se réunissent rue de Provence, n° 16. On désigne Mathieu Dumas, l'évêque d'Autun, Montesquiou, Ségur, Rœderer, Mmes d'Aiguillon, Valence, Lameth, Belderbruck et autres. Dans l'idée des nouveaux conspirateurs, un seul remplacerait les Cinq, et la machine irait alors sans frottements. Il est assez vrai que tous les personnages dénoncés sont autant de gens que leur ambition porte à l'intrigue en tous sens, et dont on peut sans calomnie affirmer à l'avance qu'ils ne se reposeront point et ne cesseront de manœuvrer jusqu'à ce qu'ils aient pénétré dans les affaires; mais je pense que de leur tripotage à la conspiration il y a encore quelque nuance, une grande distance, et qu'il faut laisser tous ces messieurs agir et se remuer dans la sphère

de leur intrigue plus ou moins subalterne. Si d'ailleurs ces hommes, qui n'ont pas de grandes pensées dans le cœur, et qui ne veulent que satisfaire leur intérêt, venaient à s'engager sérieusement, ils seraient les premiers à se dénoncer les uns les autres, et nous en aurions bon marché. Je parlais ainsi parce que j'avais reçu de plusieurs d'entre eux, directement et indirectement, des confidences qui avaient pour objet de se rendre nécessaires à mes yeux, et de parvenir à ce que je pusse les placer au service du Directoire. Mon jugement quant à leurs relations entre eux était tellement fondé par les antécédents, qu'au moment où je parlais, nous avions déjà des preuves de sa réalité. Ainsi le ministre de la police vient nous déclarer que le général Menou était venu lui dénoncer Rovère; Menou avait affirmé au ministre que ce député appartenait à la faction royale. Un de ses amis, noble de Normandie, a été mis dans la confidence: il l'avait rendue à Menou, et voilà l'usage que Menou en faisait.

L'officier chargé de présenter les drapeaux de l'armée d'Italie remet une lettre de Bonaparte : il se plaint qu'on lui a envoyé 16 Pluviôse an V.
beaucoup de généraux lâches et ignorants. Il en donne une liste nombreuse, et demande qu'on les rappelle dans l'intérieur. C'est par suite d'aussi mauvais choix que nos armées ont été désorganisées. Ce reproche paraissait s'adresser à Carnot. Il répond que les généraux récusés lui ont été désignés par des députés. Le ministre de la guerre donnera de prompts renseignements pour faire l'épuration militaire.

Bonaparte nous annonce qu'il marche sur Rome. Des lettres interceptées du cardinal Rusca portent qu'il faut organiser une guerre de religion contre les Français, qui sont des mécréants. « Je vous l'avais prédit, s'écrie Revellière. Voilà ce que c'est que la religion catholique. »

Lorsque la police semble avoir vidé son sac de conspirations, elle revient au thème ordinaire suivi depuis la Révolution par ses implacables ennemis : il consiste à représenter aux imaginations inquiètes le spectre de la faction d'Orléans. D'après le ministre de la police, c'est encore cette fois la faction d'Orléans qui remue. Il déclare que Lyon et Marseille sont agités par les royalistes et les anarchistes : que les uns et les autres sont également nombreux et dangereux. Il mêle à ces agitateurs du dedans les militaires qui combattent à la frontière; il nomme le général Lefebvre comme un forcené jacobin : il prétend que l'armée de Sambre-et-Meuse est de la secte des anarchistes. Par suite de toutes ces perturbations au nom de l'anarchie, Letourneur, l'imagination frappée, s'est levé à la hâte dans la nuit, épouvanté d'un bruit qu'il avait entendu venant de la rue; il s'est assuré que ce bruit qui l'avait éveillé était causé par une patrouille de cavalerie.



Un agent secret a été arrêté à l'armée d'Italie. Au moment d'être pendu, il s'est annoncé comme chargé de faire des ouvertures de paix. Un courrier a sur-le-champ été expédié pour que cet agent ne soit pas mis à mort, mais traité avec humanité. Bonaparte nous répond qu'il avait d'avance partagé notre opinion; qu'il espérait bien, avec certains procédés, soutirer de l'individu tout ce qu'il pourrait y avoir en lui d'important. Il y a certains procédés infaillibles pour faire parler les gens dont on est le maître. Bonaparte en sait peut-être plus sur ce chapitre que tous les inquisiteurs religieux et politiques.

Malgré la préférence que Willot veut toujours donner, dans ses rapports, aux royalistes contre les Jacobins, il veut bien reconnaître par nos dernières dépêches que plusieurs assassinats ont été commis sur des personnes qui appartiennent à la classe du peuple. La distinction est large et curieuse. Rewbell remarque que ce sont toujours les patriotes qui périssent. Le Directoire ne voudra-t-il prendre des mesures que lorsque la royauté sera proclamée?

19 Pluviôse an V. Le ministre des finances présente les nouvelles réclamations des administrations des hôpitaux de Paris. Ils demandent la direction du Mont-de-Piété. L'affaire sera décidée le 29.

Un M. Rivière de Vimoutiers m'avait écrit, quelques jours avant la découverte de la conspiration royaliste, pour me mettre en garde contre ce qui se tramait. Il est arrivé pour me faire connaître les noms des voleurs de la diligence de Caen, et les attroupements qui ont recommencé dans la Normandie contre la République. J'adresse au ministre de la police M. de Vimoutiers.

Le ministre de la police fait lecture d'un manuscrit trouvé chez Vauvilliers; il y est question d'une assemblée représentative unique. réunissant tous les pouvoirs. Ce manuscrit sera communiqué aux Conseils.

Barrière, La Chaussée et Debarre sont traduits devant un conseil militaire. De grands débats ont lieu à ce sujet au Conseil des Cinq-Cents. Carnot prétend qu'on néglige trop la conspiration anarchiste; faut-il toujours lui rappeler que ses anciens amis au Comité de Salut public sont la tête de cette faction?

20 Pluviôse an V. La convention entre Bonaparte et le grand-duc de Toscane relative à l'évacuation des troupes françaises stationnées à Livourne a été stipulée moyennant un million que versera le grand-duc dans les caisses de l'armée. Elle est ratifiée.

Les fournisseurs La Porte et Flachat, accusés de concussion en Italie, viennent d'être arrêtés à Paris : ils protestent contre leur translation. Carnot craint que cette mesure ne compromette le Directoire. On ne peut se hasarder à frapper les hommes d'argent sans de grands ménagements. Ils tiennent à tant de complices, ils

sont si puissants par le fait même de leurs rapines! On ne doit pas perdre de vue le mot du fournisseur à Villars qui le menaçait : « Monseigneur, on n'a point à craindre d'être pendu quand on a cent mille écus au service du Roi, c'est-à-dire à la disposition des juges qui voudraient nous pendre ».

Le ministre de la marine soumet un long mémoire dont le résultat serait la guerre contre les Anglo-Américains. Carnot, l'ami de la paix et de la morale, sourit à cette guerre. « On pourrait au moins s'emparer provisoirement de leurs bâtiments », dit-il. Je ne prétends pas avoir une politique à la hauteur de cette opinion. Je suis bien éloigné de penser que les motifs allégués soient suffisants pour nous engager dans une pareille guerre; sans parler de tout ce qu'elle aurait d'injuste, on peut en présumer les malheureuses conséquences. Nos colonies ne subsistent que par les approvisionnements américains, dont on ne peut se passer. Je demande qu'il ne soit donné aucune suite à la proposition. Elle est ajournée.

Le Directoire avait fortement réclamé de l'Espagne l'abandon de la Louisiane. Le Cabinet de Madrid paraît toujours s'y refuser, à moins d'une indemnité. Carnot voudrait bien lui donner en échange l'Italie. Une clause pareille, c'est toujours l'idée de sacrifier ces pauvres Italiens. Je dois à mes collègues la justice de reconnaître que cette crainte suffit pour leur faire à l'instant abandonner le projet de cession de la Louisiane. Le Directoire n'achètera point à ce prix la plus belle contrée.

La prise de Mantoue a été annoncée par un courrier dépêché à l'ambassadeur Serbelloni. Bonaparte écrit de Bologne que les troupes de la République entrent dans la Romagne; il propose de céder le Milanais à l'empereur, et d'organiser une république de Bologne, de Ferrare, Reggio, Modène et la Romagne. 21 Pluviôse an V

Clarke écrit à Letourneur et à Carnot que sa mission en Italie ne lui donne qu'un rôle tout à fait secondaire; il se plaint amèrement. Nous demandons la lecture des lettres, elle est refusée : elles contiennent des choses cachées au Directoire.

Le sang des patriotes continue à couler dans le Midi. Au lieu de prendre aucune mesure répressive, Willot a laissé établir le parti royaliste : lui-même il commence à être aujourd'hui fort inquiet de son propre ouvrage; mais on veut qu'il reste encore dans sa division. On décide seulement qu'il sera envoyé un agent secret pour nous rendre compte directement de la situation de ces contrées : c'est M. Cadet.

L'ancien maire de Calais apporte un portefeuille appartenant à Dunan, l'un des trois commissaires royaux arrêtés; il remet en même temps vingt-quatre mille livres provenant du même personnage et une lettre que Mme Dunan écrivait en Angleterre, où



son mari était il y a trois mois. Dunan est un nom supposé, le véritable nom du conspirateur est Duverne de Presle.

Le ministre de la police dénonce le directeur de l'hôpital de Saint-Cyr, qu'il a surpris à donner des feuilles de route pour les chouans et la Vendée; il est associé avec Jardin du *Courrier républicain.* Des agents sont envoyés chez Mme Nicolaï, à Saint-Germain, où Jardin doit se trouver en ce moment.

Le roi de Prusse fait avancer des troupes sur Nuremberg; il a feint que cette marche aurait pour but de menacer l'Autriche. Le Cabinet de Berlin, toujours incertain, ne se prononcera réellement en faveur de la République que lorsque, victorieuse partout, elle n'aura plus rien à craindre et saura se faire craindre elle-même.

M. d'Arengio, ambassadeur du Portugal, dans un entretien particulier qu'il m'a demandé chez moi, m'a prévenu que Chors, agent de la République à Lisbonne, était un intrigant sans crédit près de sa Cour; qu'il devait cette place à une manœuvre du Cousin Jacques, ami de Carnot; qu'il y a des sommes promises et même déposées pour soutenir les intrigues commencées. M. d'Arengio déclare formellement qu'il a les preuves de ce qu'il avance. Je rends compte au Directoire, en séance secrète, de cette communication. Le sentiment personnel qu'on pouvait en cette affaire me supposer contre les inculpés, m'interdit de la suivre. Il est décidé que le ministre des relations extérieures, sur mon refus, conférera avec M. d'Arengio, et présentera de suite des mesures.

Rassal et Topino-Lebrun ont informé La Revellière que les partisans de Louis XVIII cherchent à se réunir aux anarchistes; que l'Angleterre soutient, encourage et paye tout ce qui veut du trouble en France; que La Vauguyon fils les a confirmés dans cette opinion.

22 Pluviôse an V. Carnot pense qu'il faudrait raser Mantoue; je crois que cette place doit être conservée, comme boulevard pour la république d'Italie. Carnot dit qu'il faudrait proposer le Mantouan au duc de Parme; d'autres, au roi de Sardaigne; qu'on pourrait encore pressentir si l'Espagne désirerait le royaume de Sardaigne pour le duc de Parme; qu'on dédommagerait le roi de Piémont par le Mantouan; que l'Espagne et la Sardaigne reconnaîtraient dans ce cas et garantiraient la République Cispadane, à laquelle on ajouterait les États du Pape. Ces propositions seront discutées dans les séances prochaines.

Le général Hoche a présenté son plan de campagne sur le Rhin; ce beau travail est celui d'un homme qui connaît aussi bien la guerre que la politique. Le plan de Hoche est adopté avec admiration et reconnaissance unanimes.

Truguet et Letourneur pensent qu'il faudrait destituer l'amiral

Bouvet pour sa conduite dans l'expédition d'Irlande; il faut éviter de le faire juger, parce qu'il pourrait être acquitté. Rewbell demande que le ministre fasse un rapport écrit.

Giraud, commissaire à Saint-Domingue, est admis au Directoire. Il prouve que la désunion de la commission coloniale cause les maux qui affligent le pays. Santhonax, par son influence, a écarté les hommes qui auraient pu tout concilier; la commission, qui les avait désignés, les a ensuite abandonnés pour adopter ceux de Santhonax.

La discussion s'établit de nouveau sur les instructions données à Clarke : Carnot veut y ajouter qu'il proposera au roi de Sardaigne le Mantouan; que celui-ci cédera la Sardaigne proprement dite à l'Espagne, ce qui le laisserait roi de Piémont ou roi d'Italie, comme il aimerait le mieux. En échange, on nous céderait la Louisiane. Le Directoire est au moment d'adopter ce projet extravagant. 24 Pluviôse an V.

Le ministre de la guerre pense que Willot ne peut faire le bien dans le Midi; nous ajoutons qu'il y fait réellement beaucoup de mal. Ne pouvant plus le maintenir contre le mécontentement universel, Carnot propose au moins d'écrire à son général favori une lettre de satisfaction : la majorité du Directoire y consent. Carnot profite de cette complaisance pour obtenir de nommer Willot inspecteur de l'armée de Sambre-et-Meuse.

Carnot continue de dénoncer ce qu'il appelle « le système d'entretenir la guerre ». « La feriez-vous, nous dit-il, pour le peuple d'Italie, misérables ramassis de tous les lâches et les perfides du monde? Quant à moi, répète-t-il encore, je donnerais de suite l'Italie et la rive gauche du Rhin à l'empereur, s'il voulait conclure la paix. »

Carnot présente un projet d'arrêté tendant à faire rejoindre les réquisitionnaires qui manquent à leur drapeau. Parmi diverses mesures, il propose celle d'inscrire sur la liste des émigrés ceux qui ne seraient pas présents à leurs corps; je m'élève contre cette atroce disposition. « Destituez, leur dis-je, les autorités, la gendarmerie qui souffrent les retardataires dans leurs communes. » Carnot me répond : « C'était aussi là mon opinion : l'article m'avait été donné. » Le ministre de la guerre fera un rapport.

Croirait-on que Beurnonville, en se plaignant amèrement de Moreau, ose le traiter de petit garçon n'ayant fait que des sottises avec une armée de plus de soixante mille hommes; il attaque sa retraite qu'on a voulu honorer. Les hommes du métier peuvent cependant blâmer la plus belle retraite, lorsque celui qui l'a faite est à la tête d'une armée aussi formidable que celle du Rhin.

L'ambassadeur de Sardaigne, Balbo, demande au Directoire de l'admettre pour une affaire extrêmement pressante. Il lit une dépêche portant que son roi a couru de grands dangers; une con- 25 Pluviôse an V.

spiration était ourdie : on devait faire feu sur Sa Majesté et sa suite dans la chapelle. Dans le cas où le roi n'aurait pas été tué, on l'aurait arrêté pour lui faire signer son abdication. Ce projet n'a manqué de réussir que par un malentendu. Quelques personnes ont été arrêtées. Le chef de ce complot paraît être un nommé Bartède, se disant agent de la République et de l'ambassadeur français. Le Directoire a répondu qu'il se ferait rendre compte de cette affaire; que le roi de Sardaigne devait être persuadé de la bienveillance du Directoire. Balbo a parlé avec beaucoup d'humeur de certains écrits qui paraissent à Milan, et qui ne peuvent puiser leur audace que dans l'autorisation et l'encouragement du général en chef de l'armée d'Italie.

Les articles polémiques des journaux ne cessent d'assiéger l'imagination de Carnot, il nous lit un article de l'*Ami des lois*, où il est dit qu'un membre du Directoire connu par sa malveillance contre les patriotes des Conseils s'est chargé, lui seul, de poursuivre plus de cent cinquante députés. Voilà une multiplication de haine bien puissante. Carnot croit que c'est de lui que le rédacteur Poultier veut parler, pour le désigner toujours aux poignards.

Mais, tandis que Carnot veut se croire le centre du monde pour les anarchistes, les royalistes s'agitent en tous sens dans l'espoir de soustraire à la justice les commissaires royaux envoyés devant elle. On cherche à effrayer les membres du conseil militaire, et l'on s'appuie de la décision du tribunal de cassation, dont on veut faire des précédents dans la question actuelle. Bénézech m'approche et me dit tout bas : « Nous marchons sur un volcan, il est temps que le Directoire prenne de grandes mesures. » Je le répète tout haut. Pour continuer à soutenir le rôle anti-royaliste qu'il veut se donner pour se défendre de complicité dans la conspiration, le ministre de l'intérieur dénonce Mlle Raucourt; c'est la directrice de ce théâtre Louvois où quelque temps l'on a vu distribuer des billets et contremarques à effigie royale. « Cette dame veut, dit-il, faire jouer des pièces royalistes. Il est très important de faire surveiller son théâtre, qui est le rendez-vous de tous les amis de la royauté. » Le ministre ajoute que les pièces qui présentent des applications contre la République sont fort courues par les gens à voiture. Pour surcroît de tristes nouvelles, le ministre croit devoir nous informer que la Trésorerie ne veut rien payer des services publics, ni même celui des indigents. Je demande qu'un message soit adressé au corps législatif pour lui faire connaître la déplorable situation de la classe pauvre, qui périt faute de secours. Adopté.

Sur le rapport du ministre de la marine, le Directoire déclare que les bâtiments américains portant des denrées seront de bonne prise.

Le ministre de la police dit que beaucoup d'intrigues sont en ce moment employées pour soulever le faubourg Saint-Antoine. Il lit un règlement de la Société des prétendus *Amis de l'ordre*, dirigée contre les Jacobins. C'est le noviciat pour être admis à celle des *Fils légitimes*, dont le serment est : « Attachement à la Royauté et à Louis XVIII ». Les Amis de l'ordre ont des « signes » de reconnaissance, des serments et des réceptions semblables à la franc-maçonnerie. Les Fils légitimes ont seuls le secret; l'objet principal pour le moment est d'influencer les assemblées primaires et électorales. Pour donner à leur réunion un motif seulement hypothétique, ils disent qu'elle n'a pour but que de se préparer à la défense, dans le cas où les Jacobins s'y présenteraient en force. Ce sophisme de la défensive est ordinairement celui des agresseurs. C'est la prévoyance de la défaite qui leur tient toujours ce moyen en réserve. Sans blâmer les intentions du ministre et ce zèle officieux dont il nous donne tous les jours des preuves redoublées, je crois qu'il serait convenable de le voir agir davantage, moins bavarder et nous faire moins bavarder nous-mêmes, d'après le texte des tripotages qu'il nous apporte tous les jours. Je demande que le ministre s'assure des lieux de rassemblement qu'il a indiqués, et sache avec précision ce qui se passe dans ces sociétés qu'il nous a dénoncées.

D'après de nouveaux renseignements qui surviennent sur l'état de perturbation du Midi, le Directoire arrête que pour tranquilliser ces contrées, s'il est possible, le général Kellermann fera passer douze cents hommes dans les départements de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône.

Puisaye a adressé une proclamation aux fidèles amis de Louis XVIII des départements de l'Ouest. Elle porte qu'il compte beaucoup sur l'influence des « prêtres ». Revellière, dont la philosophie généralement colérique devient convulsive quand il entend parler des prêtres, voudrait qu'un message instruisît le corps législatif de ces faits; il les rattache sans hésitation à la maudite Cour de Rome. Carnot s'oppose à ce nouvel acte de publicité; ce serait une attention trop particulière, un système de persécution contre les prêtres : ils ne font pas autant de mal qu'on le dit, « si on les compare aux anarchistes et aux Jacobins ».

Le Directoire a invité les deux généraux Hoche et Moreau à se réunir pour s'entendre réciproquement sur l'exécution du plan de campagne dont ils sont chargés sur le haut et le bas Rhin.

Les drapeaux de l'armée d'Italie ont été reçus avec enthousiasme. Rewbell a prononcé un discours rempli des sentiments les plus purs de la liberté; on appelle cela un discours révolutionnaire. 30 Pluviôse an V.



La municipalité d'Aix écrit que l'audace des royalistes tient à la protection qu'ils trouvent dans les autorités militaires et judiciaires. Elle déplore les malheurs d'un pays continuellement en proie aux actions et réactions.

A Lyon on a tenté d'enrôler pour Louis XVIII les soldats de la République et les volontaires qui se rendent à l'armée d'Italie. Ce fait est dénoncé par le général Canuel, commandant à Lyon. Renvoyé au ministre de la police avec la dénonciation d'Aix.

Revellière veut ramener l'attention du Directoire sur un message relatif aux prêtres; Carnot assure que les Conseils ne prendaient aucune mesure; qu'ainsi ce serait une démarche impolitique. Rewbell soutient le contraire, surtout si l'on ajoute les pièces survenues depuis, et qui prouvent jusqu'où s'avance la conspiration des prêtres contre la République.

Letourneur interrompt la discussion, pour nous apprendre qu'ayant été informé de nouveaux projets des anarchistes contre sa personne, il avait pris le parti d'aller au-devant, qu'il a le matin parcouru à cheval les rues de Paris; que partout il a été respecté et salué ainsi que son escorte. Ce que c'est qu'un poltron révolté! « Ainsi, lui dit Rewbell avec ironie,... vous avez daigné vous promener vous-même. » Oh! si au moment où le Directoire impose à l'Europe, au moment où toutes les puissances briguent l'honneur de notre alliance, si elles savaient ce qui se passe dans notre intérieur, et comme les passions rapetissent ces cinq hommes, qui, s'ils savaient être unis, tiennent dans leurs mains les destinées du monde! Si cette magnifique occasion d'organiser la liberté sur la terre vient à nous échapper, dans combien de milliers d'années se représentera-t-elle au genre humain? dans quelle chance probable y reparaîtra-t-elle jamais?

CHAPITRE XXII

Relations avec Berlin. — L'ambassadeur Caillard. — Marche rapide de Bonaparte. — Ses succès font ombrage. — Perpétuelle alarme de Carnot. — La Louisiane, la Sardaigne. — Proclamation sur les élections. — « Patriote » et « républicain ». — M. Villeneuve Flammarens. — Entreprises contre le Pape. — M. Ramsat. — Le député Charlier et le ministre Cochon. — Un suicide. — Note du Prince de la Paix sur le Portugal. — Vives alarmes au sujet d'un diner. — Menace des Marseillais contre Rewbell et moi. — Véhémence patriotique de Marmont. — Rentrée en faveur de quelques émigrés. — Mesures relatives aux fournisseurs. — Diners de la Polonaise. — Effroi de Carnot. — Attention délicate du ministre de la police envers lui. — Quelques révélations de police. — Limodin. — Véritable nom de Dunan. — Ses déclarations. — Vente des maisons d'émigrés. — Bassal et La Vauguyon fils. — Rapports alarmants du ministre de la police. — Dévoûment héroïque de Letourneur. — Il veut patrouiller. — Nouvelles alarmes. — Révélations de Dunan. — Flagrante conspiration du royalisme. — Rapport circonstancié de Dunan à ce sujet.

Une lettre de Caillard, notre envoyé à Berlin, confirme toujours l'indécision du Cabinet prussien et son étonnement permanent de ce que le Directoire insiste pour obtenir la limite du Rhin. Carnot voudrait déclarer au roi de Prusse tout franchement que nous ne voulons conserver que les pays réunis. « Le silence du ministre Lacroix à cet égard, dit Carnot, retarde une paix qui eût été signée depuis un an si l'on se fût ainsi expliqué; si l'on avait consenti à faire le sacrifice du Rhin, celui de l'indépendance de l'Italie, tout céder et en finir. » Rewbell réfute Carnot; il lui démontre que depuis longtemps le Directoire s'était réservé de négocier particu- 1er et 2 Ventôse an V.

lièrement pour tous les pays non réunis; que si les ennemis avaient voulu la paix, ils l'eussent obtenue. Quant au ministre Lacroix, dont Carnot accuse le silence, il n'a été que celui de son devoir même. S'il s'en était écarté, qu'aurait-il été autre chose qu'un prévaricateur? et le Directoire n'aurait pas le choix pour hésiter à le faire juger comme tel.

Bonaparte avance sur Rome; il est maître d'Ancône et de Loreto. Ses succès ne paraissent pas plaire également à tous les membres du Directoire. Carnot dit qu'il y a certaines victoires qui compliquent beaucoup les affaires, en reculant toutes les possibilités d'arrangement. Bonaparte s'occupe beaucoup plus de l'intérêt de sa gloire que de celui de la République. Nous nous regardons tous en entendant ces derniers mots, et nous disons à Carnot que lorsqu'il s'exprimera dans de pareils sentiments il nous trouvera tous sur la même ligne, celle de la liberté, dont le but sacré est le nôtre, à l'exclusion de tout intérêt personnel. Quant à la marche actuelle de Bonaparte, elle est la suite forcée d'un enchaînement des choses que rien n'a pu conjurer : de défenseur on devient agresseur à la guerre; c'est le cours de la victoire, qui souvent n'a pas d'autre assurance pour elle que la conquête : il faut passer le but pour arriver à celui qui doit être fixé.

Peut-être serait-il possible de faire entendre raison à Carnot sur la politique, comme sur la guerre, si son système à cet égard ne puisait sa source dans ses autres préoccupations : il veut toujours que Fréron, Tallien, Poultier, Louvet conspirent contre lui. Je ne puis plus tenir à ces rabâchages, je demande qu'on cesse de présenter des accusations vagues, et qu'on veuille bien produire des faits et des pièces contre ces citoyens. Le Directoire pourrait alors prendre une détermination. Jusqu'alors il ne doit pas souffrir qu'à chaque séance la passion se déchaîne contre des républicains estimables, que leur absence met dans l'impossibilité de répondre: il serait plus convenable de faire une proclamation pour prémunir les citoyens contre les entreprises des conspirateurs royaux. Le ministre de la justice présentera un rapport sur les émigrés non radiés définitivement.

3 Ventôse an V. Des instructions sont adressées à l'ambassadeur français en Espagne pour l'échange projeté de la Louisiane contre la Sardaigne, qui serait cédée au duc de Parme, et Mantoue au roi de Sardaigne, qui ne serait plus que roi de Piémont.

La proclamation sur les élections est remise en discussion; celle que présente Carnot est adoptée. Au lieu du mot *patriote* on substituera celui de *républicain*.

Carnot, de son mouvement, nomme chef de brigade un M. Villeneuve Flammarens. Tels ne sont pas les us du Directoire, où il est

consacré, par notre institution comme par notre jurisprudence pratique depuis le premier jour de notre installation, qu'aucune nomination civile ni militaire ne peut être faite que par le Directoire réuni en majorité, c'est-à-dire au nombre prescrit par la Constitution de l'an III, dont l'article spécial à cet égard est même continuellement rappelé en tête de nos actes. Malgré toute sa simplicité privée et sa pureté réelle, Carnot a dans son caractère dominateur et dans ses habitudes contractées au Comité de Salut public, où il était le dictateur de la guerre, une disposition qui l'entraîne souvent à agir de son propre mouvement. C'est ainsi que sans nous en référer, et sur un simple rapport commandé par lui au ministre de la guerre, il a pris sur lui de nommer; je refuse de signer l'expédition de la nomination faite par Carnot lui seul; elle est suspendue.

Il est convenu avec l'ambassadeur Serbelloni que Bonaparte dirigera la Légion lombarde sur Rome; qu'elle insurgera cette ville; que le Pape sera remplacé par un gouvernement provisoire.

Un M. Ramsat, Piémontais, s'est fort mal conduit à Milan, et Bonaparte le fera arrêter et traduire en France.

Le député Charlier s'est rendu chez le ministre Cochon à deux heures du matin; il a demandé à le voir, lui a montré des pistolets, l'a menacé, s'est aussitôt retiré chez lui et s'y est brûlé la cervelle. Cochon conclut de ce fait, qui n'est autre que celui d'un aliéné, que ses jours aussi sont menacés : il est au moment de vouloir avoir des gardes, comme le cardinal de Richelieu. 4 et 5 Ventôse an V.

Nous recevons une note du Prince de la Paix relative au Portugal; elle est très enveloppée; elle prétexte l'éloignement du roi pour entrer en guerre avec cette puissance. Si cependant la France exigeait l'expulsion des Anglais, conformément au traité de paix secret, le prince désirerait savoir combien de troupes la République française fournira; si ce seront de vieux régiments et si l'on peut compter sur leur discipline. Au total, il espère encore que le Directoire ne voudra pas que des mesures hostiles soient dirigées contre le Portugal. Le ministre Lacroix sondera l'ambassadeur du Portugal, M. d'Arengio, pour savoir s'il peut traiter pour l'exclusion des Anglais des ports du Portugal.

Au sujet d'un dîner qu'on propose de donner aux députés, Carnot fait observer qu'il serait dangereux de réunir dans une salle les législateurs et le gouvernement; que les anarchistes sont si terribles! Letourneur ajoute qu'un baril de poudre seulement suffirait pour faire sauter la maison où l'on dînerait. « Cela est probable, dit Carnot; nous n'irons pas, quand bien même vous décideriez l'invitation. » Nos deux collègues paraissent se cramponner à leurs fauteuils comme si quelqu'un voulait les en arracher.

Le ministre Cochon ne paraît pas savoir ce que lui disent ses

espions, pas plus que ce qu'il dit lui-même : il est cependant assez clair que toutes les fois qu'il veut faire la cour à quelques-uns de nous, il croit atteindre son but en nous faisant des rapports qui nous annoncent des dangers personnels. Il met aujourd'hui beaucoup d'importance à déclarer qu'hier dans un café on a entendu des Marseillais dire qu'il fallait se défaire de Rewbell et de Barras.

Quoique la hiérarchie militaire prescrive aux officiers secondaires de ne correspondre avec le gouvernement que par l'intermédiaire de leurs chefs, Marmont, chef de brigade, croit que son patriotisme et son dévoûment lui permettent de franchir ces règles de subordination ordinaire. Il est assez bon révolutionnaire pour avoir le droit de s'en dispenser. Marmont écrit avec véhémence contre le général Dumas, auquel il conteste les qualités de militaire et de patriote. En ce temps-là, M. Marmont était difficile sur ces deux articles.

Le ministre des relations extérieures et celui de la police dénoncent la rentrée en France des émigrés qui étaient à Hambourg et à Brême. Les deux ministres se concerteront pour surveiller la conduite de ceux qu'ils ont dénoncés.

Carnot propose d'administrer militairement les pays d'entre-Meuse et Rhin. Au moment où les armées campées dans ce pays sont si malheureusement dénuées par la faute des fournisseurs, je propose de prendre une mesure bien simple contre les exacteurs funestes : c'est d'envoyer à chaque armée un agent porteur des pièces relatives aux fournitures et produites à Paris par les payeurs. Ces agents vérifieront sur les registres des états-majors des généraux de division, des commissaires et des gardes-magasins si les objets mentionnés ont été réellement fournis aux troupes. Cette opération pourra prouver que le montant de beaucoup d'ordonnances expédiées ou à expédier n'a pas été livré. La proposition de Carnot et la mienne sont adoptées; mais le renvoi aux bureaux de la guerre ne permet pas d'espérer qu'elle ait de résultat. Ce sont les complices qui se trouvent juges.

6 Ventôse an V. Il est de nouveau question du dîner de la Polonaise, arrangé pour le 9. Letourneur et Carnot redoutent ce jour; ils proposent des patrouilles, le doublement des postes, le fouillement des carrières où se rassemblent les terroristes. Malgré Letourneur, Cochon aura le courage de se rendre de sa personne à ce dîner, qui a déjà tant préoccupé le Directoire. Le repas aura lieu à la Polonaise.... Mais si le ministre ne redoute rien pour lui-même, accoutumé qu'il est à traverser tous les complots, il ne peut être autant rassuré pour ce qui touche les Directeurs. Cochon craint que Carnot ne soit assassiné dans une des audiences que donnent les membres du Directoire. Sensible à la prévenance du ministre, Carnot répond :

« C'est mon jour demain ». Il dit cela d'une voix attendrie et comme si ses collègues devaient ne plus voir en lui que celui qui annonce : « Encore quelques instants et vous ne me verrez plus ! » Comme les choses personnelles ont toujours la priorité, le ministre a dû débuter par cette attention délicate envers Carnot, de lui annoncer qu'il serait assassiné. Il passe maintenant à la chose publique et nous informe que, d'après révélation faite au bureau central, dans la personne de Limodin, par un des commissaires royaux, le nommé Dunan — dont j'ai déjà indiqué que le vrai nom est Duverne de Presle, il est aujourd'hui le premier à en faire l'aveu — se dit connu de plusieurs députés, particulièrement de Dumas. Il assure que cent quatre-vingt-quatre représentants avaient envoyé à Louis XVIII leurs serments et leurs soumissions signées. Il promet, si on lui accorde la vie, en ne le condamnant qu'à la déportation, de découvrir les conspirateurs royaux. Limodin, par réflexion, annonce que le royalisme n'est pas dangereux, et Carnot dit qu'il a raison. Rewbell soupçonne parmi les députés chouans Barbé-Marbois et Dumas. Carnot les défend : ce seraient, d'après lui, plutôt Louvet, Poultier et les Montagnards que les Clichiens. Letourneur pense qu'il faudrait arrêter tous les partis ou du moins tous les chefs. Le ministre de la police établira sa surveillance sur les royalistes inculpés par le révélateur royal.

Le ministre des finances est chargé de présenter un message tendant à décréter la vente des maisons d'émigrés en inscriptions et ordonnances. 7 Ventôse an V.

« Bassal s'est chargé, dit le ministre de la police, de faire arrêter La Vauguyon fils; il prétend que le président de la funeste commission du 3 Prairial se promenait hier aux Tuileries en talons rouges. »

L'infatigable ministre de la police persiste à vouloir qu'il y ait des mouvements à Paris du 8 au 10 ventôse. A ces mouvements doivent se rallier les royalistes. Un patriote a été assassiné à Avignon. Letourneur dit : « Le dîner à la Polonaise m'inquiète; je serai sur pied, je me tiendrai éveillé ». Depuis que Letourneur a fait, ces jours derniers, une promenade du matin où on l'a salué dans les rues, il est sûr de l'affection de son peuple; il ne parle que de remonter à cheval; il s'écrie même : « Je patrouillerai s'il le faut ».

Toutes ces craintes me paraissent extrêmement exagérées. On veut encore égarer les patriotes pour avoir une échauffourée comme celle de Grenelle. Je demande que le ministre de la police envoie des agents sûrs aux faubourgs pour prémunir les ouvriers et les patriotes. Si, après avoir éclairé le peuple de Paris, les meneurs bougent et s'arment, nous les combattrons. Carnot et Letourneur ne sont pas rassurés; ils veulent écrire que la sûreté publique

exige que le Directoire reste à son poste. Tout ce que je puis obtenir, c'est de retrancher les mots : « sûreté publique ».

8 et 9 Ventôse an V. Le ministre de la police soumet la déclaration de Duverne de Presle, précédemment connu sous le nom de Dunan. Avant même qu'on lui ait donné l'assurance de la vie, comme il l'avait demandé. le conspirateur facile a commencé par faire une dénonciation générale contre tous les complices de différents étages, dans toutes les parties de la France. Il a fourni les noms, les résidences, les ressources, les attenances de chacun. Il résulte de tous ces renseignements que le royalisme, disséminé et distribué partout, est en flagrante conspiration. Les détails que fournit Dunan contre ses mandataires, qu'il trahit si odieusement, et ses complices, qu'il livre avec le sang-froid le plus ignoble, sont trop précieux dans leur intégrité pour s'en tenir à de simples extraits.

11 Ventôse an V.

PIÈCE RELATIVE A LA CONSPIRATION ROYALISTE, ANNEXÉE AU REGISTRE SECRET DU DIRECTOIRE EXÉCUTIF. LE 11 VENTÔSE AN V.

Signé : LETOURNEUR.

Première déclaration de Duverne de Presle ou Dunan.

« Élections faites par l'influence de Blankenbourg; elles sont l'ouvrage des clubs secrets des royalistes connus sous les noms d'*Instituts des Amis de l'ordre* et *des Fidèles*.

« Les meneurs des deux Conseils, vendus à Blankenbourg ne sont pas représentants du peuple, mais représentants royaux.

« Citoyen,

« Je ne me dissimule point, en commençant cet écrit, que c'est l'acte de ma condamnation que je vais remettre entre vos mains: mais, quoique je sois loin d'être insensible à mon intérêt personnel, je me suis tellement persuadé que c'est un tout autre motif qui m'a déterminé à une démarche bien facile à mésinterpréter, que je n'hésiterais point à l'entreprendre, lors même que je n'aurais pas pour me rassurer l'engagement que vous aurez pris avec moi.

« Beaucoup de tentatives ont été faites depuis la Révolution pour relever le trône. Toutes ont échoué, mais la plupart ont coûté la vie à un grand nombre d'hommes de l'un et de l'autre parti. Rien n'a découragé les royalistes, et il y a eu jusqu'à ce moment tant de raisons pour justifier leurs espérances, qu'on ne doit pas être étonné qu'à côté d'une conspiration éteinte il s'en élève une nouvelle d'autant plus dangereuse, qu'à ses propres ressources elle

ajoute l'expérience des fautes qui ont entraîné la ruine des autres. Je dis dangereuse, non que je pense qu'aucune puisse jamais renverser le gouvernement établi; mais parce que je crois qu'il peut s'en former quelqu'une qui réunisse assez de moyens pour oser l'attaquer même à force ouverte : et alors le sang français coulerait encore à flots, versé par des mains françaises. C'est pour empêcher, autant qu'il est en moi, le retour de ces scènes de désolation, que j'ai formé le projet de faire connaître tous les fils de la conspiration à la tête de laquelle je me trouve, de mettre sur la trace de celles qui lui succéderont; enfin de disperser de telle manière tous les moyens des royalistes, qu'ils se trouvent forcés de renoncer même à leurs espérances. Je trahis la cause de la royauté, je le sais; mais je crois servir les Français qui la désirent, en détruisant les fondements de leurs chimériques espérances; et si je ne me fais pas illusion, cette conduite de ma part ne m'ôtera aucun titre à l'estime de ceux qui la jugeront sans passion.

« Je ne fatiguerai pas votre attention par un plus long préambule. Je n'ai écrit celui-ci que pour me justifier à moi-même une action que j'ose croire courageuse, et qui sera pourtant regardée généralement comme une lâcheté. J'entre en matière, et je vais parler comme si j'étais l'unique agent du roi à Paris.

« Il y a bientôt deux ans que je me suis chargé de ses intérêts. Dès cette époque je sentis que les royalistes n'auraient une véritable consistance que lorsque, réunis autour d'un centre commun, ils n'agiraient que par des mouvements d'ensemble. Dès cette époque je fis tous mes efforts pour amener à ce centre d'unité tous les chefs de la Vendée et de la Bretagne, tous ces agents répartis dans les divers départements, et que je pus découvrir, lesquels prétendaient tous agir pour la même fin, et qui pourtant y tendaient tous par des moyens contradictoires. J'allai dans la Bretagne, dans la Vendée. J'allai en Suisse, où réside un ministre anglais qui était spécialement chargé de seconder les royalistes. J'allai à l'armée du prince de Condé; je vis le Roi. Enfin je viens de faire un voyage en Angleterre dans lequel je me suis expliqué avec le comte d'Artois et avec les ministres anglais. Il ne fallait pas moins que toutes ces courses, pour faire renoncer chacun de ceux auprès de qui elles étaient dirigées, au plan particulier qu'il avait adopté, et pour faire ajourner les chances de divisions qui existaient dans le parti; et à ce dernier égard je n'aurais jamais eu un succès durable dans la Bretagne et la Vendée. Aussi ai-je été loin de regarder comme un événement malheureux la soumission des pays insurgés. Elle nous servait, parce qu'elle nous donnait la facilité de développer entièrement un plan plus sage que tous ceux qui l'avaient précédé, par cette seule raison qu'il embrassait en même

temps toute la France et qu'il excluait tout autre mouvement partiel que celui qui nous aurait rendus maîtres de Paris en renversant le gouvernement.

« Voici le plan qui a été approuvé par le Prétendant, qui seul en a connu la totalité. Le ministre anglais, les princes français et les royalistes ont également adopté ce qu'on leur a montré de ce plan. On a cherché à faire marcher de concert les mesures politiques et les mesures militaires.

« La France sera divisée en deux agences : l'une, qui comprend les provinces de Franche-Comté, Lyonnais, Forez, Auvergne et tout le Midi, sera confiée à M. de Précy; l'autre, qui s'étend sur le reste de la France, sera dirigée par les agents de Paris.

« Ces deux agents s'informeront réciproquement de leur situation par une correspondance régulière et active; aucun mouvement ne sera entrepris par l'une si l'autre n'en est prévenue d'avance et si elle n'est pas en mesure de le seconder.

« Les deux agences auront une correspondance directe avec le Roi et avec les agents du gouvernement britannique. Cette dernière n'ayant que deux objets : le premier, la demande des secours, et pour leur emploi les agents devront se rendre toujours indépendants des instructions que pourraient leur donner les Anglais; le second objet de la correspondance anglaise sera de leur donner toutes les intelligences qui tendent au service de la cause, mais jamais celles dont le résultat pourrait être de leur faciliter la prise de quelqu'une de nos places maritimes, et en général aucune qui n'aurait d'utilité que pour eux, le Roi et son conseil n'ayant jamais cessé de penser que les services des Anglais sont des services perfides qui n'ont pour but que l'entière ruine de la France.

« Les agents principaux subdiviseront l'étendue dont la direction leur est donnée, en autant de commandements militaires qu'ils le jugeront convenable; ils soumettront leur travail au Roi et lui proposeront les personnes qu'ils croiront pouvoir remplir avec intelligence et fidélité les places de commandant en chef des divers arrondissements. Les commandants recevront leurs pouvoirs du Roi; mais ils ne correspondront directement qu'avec les agents supérieurs de leur parti.

« Les agents principaux et surtout ceux de Paris n'épargneront rien pour ramener au parti du Roi tous les membres des autorités constituées. Ils peuvent promettre à tout individu les avantages personnels que son importance peut le mettre en droit de désirer, sans exception de personne, pas même des membres de la Convention qui ont voté la mort de Louis XVI; mais ils ne prendront jamais aucun engagement qui pourrait laisser croire que l'intention du Roi est de rétablir la monarchie sur des bases nouvelles. Le

Roi fera tout pour réformer les abus qui s'étaient introduits dans le régime, mais rien ne pourra le décider à changer la Constitution. Dans le cas où un parti puissant dans les Conseils proposerait de reconnaître le Roi à des « conditions », les agents de Paris engageraient ce parti à députer auprès de Sa Majesté un fondé de pouvoirs, avec lequel elle discuterait elle-même les vrais intérêts de la France.

« Le but que l'on se propose est le renversement du gouvernement actuel, mais en évitant autant que possible que le changement d'ordre soit marqué par l'effusion du sang. C'est dans la Constitution actuelle elle-même que l'on peut trouver le moyen de la détruire sans grande secousse. Les fréquentes élections offrent la possibilité de porter en majorité les royalistes aux places du gouvernement et de l'administration.

« Jusqu'à ce moment les royalistes n'ont su tirer aucun parti de leur nombre : la pusillanimité les a éloignés des assemblées primaires, ou s'ils y ont porté des votes, ils l'ont fait sans concert préalable, et leurs voix se sont perdues sur les sujets que chacun préférait en son particulier. Pour obtenir la majorité des suffrages dans les assemblées primaires, il faut trois choses : 1° forcer les royalistes d'y aller; 2° les forcer de réunir leurs suffrages sur des individus désignés; 3° faire voter dans le même sens qu'eux cette classe d'hommes, qui, sans attachement à un gouvernement plutôt qu'à un autre, aiment l'ordre qui garantit leurs personnes et leurs propriétés. Afin de parvenir à ce triple but, il sera formé deux associations, l'une composée de royalistes éprouvés, l'autre de royalistes timides, des égoïstes, des indifférents, etc.

« (Il est inutile que j'entre à cet égard dans un ancien détail, puisque vous avez les règlements de ces deux Instituts.)

« Ces deux associations seront établies dans toute la République. Les agents ne doivent pas se laisser tromper par l'idée qu'il y a des partis où les dispositions sont telles, que cet établissement est superflu; partout il y a des tièdes et des peureux auxquels l'Institut philanthropique convient.

« Pour en tirer tout le parti que l'on se propose, les commandants de chaque arrondissement s'attacheront à connaître le caractère et les opinions de tous les individus de leur canton; chose facile, la Révolution a prononcé dans les départements le caractère de chaque individu, de manière à ce que chacun peut hardiment juger son voisin.

« Ils choisiront les royalistes les plus courageux, et en formeront des compagnies, dont la quantité et le nombre seront proportionnés aux moyens pécuniaires que les agents pourront destiner à ce service; ils leur fourniront des armes et des munitions.

« Ces compagnies seront toujours prêtes à se rassembler; elles le seront surtout dans le temps des assemblées primaires. A cette époque elles auront pour objet de repousser tout autre parti armé ou non armé qui voudrait s'opposer à la liberté des élections. Bien entendu qu'elles ne prendront jamais les armes les premières, et qu'elles ne se montreront qu'avec les couleurs républicaines. Elles auront encore un autre objet, celui de forcer, par les menaces ou autrement, les membres de l'Institut philanthropique à se rendre aux assemblées primaires.

« Dans les provinces où des insurrections ont existé, les commandants ne négligeront rien pour y conserver, y augmenter l'esprit royaliste; on y préparera les paysans à un nouveau soulèvement, mais nulle part on n'en exécutera que d'après les ordres formels des agents supérieurs.

« Ceux-ci et les autres agents s'attacheront à gagner des chefs de corps ou des corps entiers (et alors ces corps resteront à leurs drapeaux), ou à faciliter et encourager la désertion : ils retiendront les soldats déserteurs dans les campagnes, sous prétexte de les employer aux travaux de l'agriculture, et ne les enrôleront qu'au besoin.

« S'il arrivait que le succès des préparatifs militaires fût tel, que l'on pourrait raisonnablement se flatter de renverser immédiatement le gouvernement, alors on renoncerait au moyen des assemblées primaires, et l'on profiterait du moment favorable pour arriver directement au but que l'on se propose, le rétablissement pur et simple de la monarchie. C'est aux agents à juger dans quels cas il peut être convenable d'employer ce moyen. Enfin, dès que les agents de Paris se croiront assurés que le Roi ne peut tarder d'être proclamé, soit par suite des mesures que prendront les Conseils dans lesquels il aura des partisans en majorité, soit par les moyens militaires, ils lui enverront sur-le-champ un royaliste sûr pour lui en donner avis et pour ramener immédiatement un prince du sang, afin que dès le premier jour, s'il est possible, les royalistes aient un chef qui fasse taire toutes les jalousies et les ambitions particulières.

« Pour préparer et développer ce plan, il fallait des fonds, et l'Angleterre seule pouvait les fournir.

« M. de Précy a obtenu pour l'agence dont il est chargé la permission de tirer sur M. Wickham, ministre d'Angleterre en Suisse, tout ce qu'il jugerait lui être nécessaire, sauf l'approbation de M. Wickham.

« Et moi j'ai obtenu soixante mille livres sterling pour nos dépenses préparatoires, l'assurance d'une somme de trente mille livres sterling qui devait m'être payée dans le mois de la proclama-

tion du Roi, à condition pourtant que nous n'agirions pas avant les élections; quinze mille livres sterling pour achat d'habits blancs, pour fournir à l'habillement de quelques corps, payables sur la présentation d'un marché à la même époque de la proclamation du Roi.

« Enfin on devait faire passer par nos mains des fonds, dont la quotité n'était pas encore déterminée, pour transmettre à MM. de Puisaye et de Frotté, dont la position exige des dépenses plus considérables que celles de nos autres arrondissements.

« Quoique le plan n'ait été définitivement adopté que très récemment, quoique nulle partie des fonds que j'ai obtenus ne fût encore arrivée, il ne faut pas croire pourtant qu'il ne fût qu'à son ébauche : tous les anciens éléments étaient rassemblés; et voici notre position.

« M. de Puisaye, qui se croit en mesure de faire seul la contre-révolution, veut depuis longtemps se déclarer; nous l'en avons empêché jusqu'à ce moment : il étend ses intelligences depuis Brest jusqu'à Laval. Je crois qu'il compte sur plusieurs des corps qui sont employés dans cette partie.

« M. de Frotté se trouvait encore à Londres à l'époque de mon départ; il comptait se rendre immédiatement en Normandie, où il a laissé les officiers qui servaient jadis sous ses ordres. A en juger par leurs lettres, les dispositions du pays étaient très favorables; ils demandaient le retour de leur chef, et le pressaient vivement, car les royalistes qui sont assurés d'un canton, croient tous qu'ils n'ont qu'à se déclarer et la contre-révolution est faite. M. de Frotté a du jugement, du talent; c'est un de nos meilleurs chefs.

« M. de Rochecot, qui est chargé de préparer le Maine, le Perche et le pays Chartrain, était dernièrement à Paris. C'est un jeune homme très actif, très intelligent. Son organisation militaire n'est que de quelques cents hommes : mais uniquement parce qu'il n'a pas eu assez d'argent pour s'en attacher davantage. Il nous assurait que dans sa partie tout le monde passait au delà de l'Institut philanthropique, et voulait être de celui des Fidèles. M. de Rochecot entretient des intelligences avec les corps répartis dans le Maine; il en a même à Caen (il y a relativement à lui trois choses que je ne veux vous dire que verbalement).

« M. de Bourmont ne fait que commencer ses fonctions depuis Lorient jusqu'à Paris : dans cette partie il y a beaucoup de philanthropes, les royalistes sont plus rares.

« M. Mallet, ancien aide-major de Châteauvieux, est chargé de la haute Normandie et de l'Ile-de-France jusqu'à Paris, car tous nos arrondissements jusqu'à cinquante lieues forment un triangle dont un angle s'appuie sur Paris. Il est tout à fait organisé, aura des

hommes tant qu'il voudra avec de l'argent. Il est le plus en mesure pour les élections.

« Dans l'Orléanais est employé M. Dujuglart : je ne connais pas la mesure dans laquelle il se trouve, je le crois assez avancé.

« Le côté de la Picardie, celui du Sénonais et de la Brie sont encore sans chefs et par conséquent sans organisation; nous attendions un M. Buttet qui nous est annoncé comme ayant de puissantes intelligences dans la première de ces provinces.

« Nous nous occupions de renouer des intelligences dans la Vendée; nous étions assurés du succès dans le haut Poitou. Un chevalier Depallu-Duparc a commencé une organisation. Il assure avoir des intelligences jusqu'à Rochefort. A Bordeaux allait se rendre en Angleterre le duc de Lorges, pour organiser ce pays sous notre direction.

« A Paris il y a deux compagnies formées; une d'elles est aux ordres de M. Defrinville, je crois. Je ne connais pas le commandant de l'autre.

« Paris, comme vous l'imaginez bien, est le foyer de nos intelligences. Jusqu'à présent nous n'avions pas essayé de corrompre à prix d'argent, nous l'aurions tenté maintenant, afin de nous procurer des données certaines sur les projets du gouvernement. *Je vous ai dit que j'avais eu entre les mains le plan de descente en Irlande, ou plutôt le rapport de Carnot relatif à ce plan.* Je sais bien comment on me l'a procuré, mais je ne sais pas qui; je pourrais aisément le découvrir.

« Nous mettions beaucoup d'importance à gagner la police. Nous étions très peu avancés à cet égard; mais vous saviez que nous avions fait déjà un premier pas. Nous tirions aussi toutes les semaines un extrait du rapport des commissaires du pouvoir exécutif sur la situation de l'opinion dans les départements.

« Je ne sais d'où nous venait l'opinion que le ministre de la police ne serait pas éloigné lui-même de nous servir, peut-être uniquement de ce qu'il passe pour modéré et de la guerre que lui faisaient les Jacobins.

« Nous pensions de même du ministre de l'intérieur et sans doute par la même raison.

« Mais c'est dans les Conseils que nous avons trouvé plus de facilités. Dès le mois de juin de l'année dernière, il nous fut fait des propositions au nom d'un parti qui se disait très puissant. Nous les transmîmes au Roi, on offrait de le servir à condition qu'il n'y aurait d'autre changement à la Constitution actuelle que la concentration du pouvoir exécutif dans sa personne. Le Roi accepta le service, mais voulut discuter la condition. Il demanda en conséquence qu'on lui envoyât un fondé de pouvoirs; depuis lors il n'a

cessé de le demander; mais le parti, étant beaucoup plus faible qu'il ne s'était annoncé, a relâché de ses prétentions, sans pourtant y renoncer entièrement. De notre côté, pensant à relever le trône par le moyen même des Conseils, nous avons jugé qu'ils resteraient les maîtres d'imposer au Roi leurs conditions et nous n'avons pas insisté sur l'envoi. Il y est parti, il y a environ deux mois, quelqu'un qui, à ce que je crois, a porté au Roi la liste des membres qui désirent la monarchie et dont le nombre s'élève à cent quatre-vingt-quatre. Je n'affirme rien sur ce fait. La veille ou l'avant-veille de notre arrestation, une personne était venue proposer de donner au Roi encore une soixantaine de membres. Elle s'engageait à obtenir une déclaration formelle de la part du fils du duc d'Orléans, portant qu'il ne prétend ni ne prétendra jamais au trône. On s'engageait de plus à envoyer le jeune prince auprès du Roi; mais on exigeait une foule de conditions. Vous sentez que nous écoutions tout, que nous promettions tout, sans prendre pourtant d'engagement formel.

« L'importance dont il pouvait être pour nous de gagner les corps attachés aux différents services à Paris, ne nous avait pas permis de négliger cette mesure. Nous avions eu quelque succès d'un côté, et il faut que nous nous flattassions (*sic*) d'un plus grand, puisque c'est à l'occasion des démarches où cet espoir nous a entraînés, que nous avons été arrêtés; plusieurs de nos agents s'occupaient des administrations particulières. Un d'eux même m'a dit être sûr que dix présidents d'administrations municipales étaient gagnés; mais il ne faut pas ajouter foi entière à ce dire. *Les royalistes se sont toujours fait illusion sur le nombre de leurs partisans.*

« Vous sentez que nous avons payé plus d'une brochure; que nous avons donné des articles à insérer dans plus d'un journal, et donné plus d'une fois de l'argent à des journalistes. A en croire les rapports d'un grand nombre de ces feuilles, à en juger par les notes que nous nous procurions de la police, nous avions pour nous un grand avantage d'opinions dans les départements. Vous ne pouvez douter qu'avec l'argent que nous allions avoir, nous n'eussions donné un grand développement à nos moyens. J'en borne ici l'énumération; je puis en oublier quelques-uns; il est quelques faits particuliers aussi que je ne veux dire que verbalement.

« L'agence de M. de Précy est dans un état bien différent de la nôtre. Jusqu'à présent ses préparatifs n'ont guère été que militaires, et ce n'est que dernièrement qu'il vient d'adopter nos mesures politiques; il est dans ce moment à Berne, d'où il reçoit continuellement les comptes que lui rendent les agents particuliers.

Il en a dans tout le Midi. Dès l'année dernière, il avait beaucoup de peine à arrêter l'ardeur d'une partie d'entre eux qui voulaient à toute force se soulever. C'est à Lyon qu'il a le plus de partisans. Son grand objet est de s'assurer de quelque ville forte pour ménager l'entrée en France de l'armée de Condé. Je suis sûr qu'il a des intelligences à Besançon. Je n'avais pas encore eu le temps de reprendre ma correspondance avec lui; et je ne puis savoir rien de plus précis sur sa position.

« Au nom près de quelques individus, vous voilà aussi instruit que moi-même dans le secret de la conjuration. Pour la déjouer, je suis très convaincu qu'il suffirait de publier ma lettre et les règlements des deux associations. A cette lecture, vous verriez tous les royalistes rentrer sous terre; et pour ce moment vous pourriez être bien tranquille sur leurs entreprises. Mais il ne suffit pas qu'ils y renoncent pour un moment, il faut leur en ôter pour toujours la pensée, il faut faire tourner à l'avantage du gouvernement la découverte du complot actuel et lui mettre entre les mains les fils sur lesquels on pourra en tramer d'autres. Je vais développer cette dernière partie, et je dirai ensuite mon opinion sur l'autre.

« Il va arriver deux choses. La première, que les royalistes qui pensent que le gouvernement ne tient que les chefs de la conspiration même, et qui en même temps sont attachés aux principes de modération sur lesquels est fondé notre plan, vont vouloir le continuer. En conséquence, ils proposeront au Roi et aux Anglais d'envoyer tout uniment un ou plusieurs nouveaux agents pour nous remplacer en marchant sur nos traces, mais avec plus de précautions encore. L'autre chose, c'est qu'un parti royaliste qui croit qu'il est impossible de renverser le gouvernement autrement que par les excès, fort de notre mauvais succès, va se présenter en même temps à Londres et à Blankenbourg pour demander qu'on lui remette des moyens dont nous allions faire un si mauvais usage, promettant que par l'alliance qu'il contractera avec les Jacobins, ces hommes énergiques, il ramènera en France la terreur, à la suite de la terreur le rétablissement du trône. Ce parti serait repoussé à Londres, s'il ne l'était à Blankenbourg; mais il n'est pas sûr qu'il le soit dans cette dernière Cour, et alors le ministre anglais, pour ne pas paraître instruit sur les moyens, laissera faire. Ce dernier parti a deux agents à Paris : le fils du duc de La Vauguyon, comme vous ne l'ignorez pas, et un nommé Bayard. Ce Bayard a servi sous M. de Précy au siège de Lyon. Celui-ci a beaucoup de confiance en lui, quoiqu'il n'aime pas les principes exagérés. Je ne sais si on ne croirait pas pouvoir charger ces deux messieurs de l'agence de Paris. Le prince de Carency est un fort mauvais sujet, dit-on; mais on lui accorde beaucoup d'esprit et de

moyens. Alors avec l'argent de l'Angleterre ils parviendraient facilement à soulever une classe d'hommes qui n'attend que le signal pour recommencer les assassinats.

« Si ce parti ne prévaut pas, j'ai quelque raison de croire que l'on enverra à Paris, pour se saisir de notre affaire et la diriger, un M. Hermann, de Colmar, ancien consul général en Angleterre. On lui adjoindra quelqu'un; mais deviner qui, cela m'est impossible. Hermann ne trouvera rien, puisque je donne au gouvernement tous les fils de notre complot; alors il en recommencera un nouveau et se servira de l'argent de l'Angleterre, qu'il trouvera facilement le moyen de faire arriver à Paris, sans que le gouvernement le découvre. Voilà donc de nouvelles scènes sanglantes qui se prépareront.

« Voici maintenant mon opinion sur la conduite que le gouvernement pourrait tenir pour éviter tout risque de perdre les traces des royalistes, et qui, j'en suis très convaincu, ruinerait pour toujours leurs ressources et leurs espérances. Il faudrait d'abord que l'on me donnât la faculté d'écrire à mon correspondant à Londres, pour lui donner quelque espoir que je puis encore me sauver à prix d'argent; que mes mesures sont même prises pour cela, et que nos affaires sont dans le même état qu'avant notre arrestation; que si je m'évade, je les suivrai comme auparavant; qu'enfin il rassure le Roi et le gouvernement anglais, et que surtout il attende, pour disposer d'aucuns fonds, d'être assuré de ma destinée. Ce correspondant a dans moi et mes ressources la plus grande confiance; il est certain que d'après ma lettre il ne fera rien avant d'avoir la certitude que je suis condamné; ou s'il a fait quelque chose, il n'aura rien de plus pressé que de m'en instruire.

« Le gouvernement alors faciliterait, et même immédiatement, mon évasion. Il est dix moyens de faire qu'elle paraisse l'effet de mon adresse, et je ne doute pas un moment que tout le monde ne fût trompé. Indiquerai-je un moyen entre les autres? Ne peut-on pas supposer la nécessité d'une perquisition chez moi, et, soit dans le trajet, soit au retour, en faisant durer la perquisition jusqu'à la nuit, ne me donnerait-on pas la facilité de m'évader? Qui pourrait être surpris que je tentasse ce que j'ai déjà tenté? Et alors qui pourrait élever des soupçons sur le succès? Le gouvernement ne peut plus avoir aucun doute sur mon compte. Certes je me livre assez franchement à l'exécration des royalistes, qui ne me jugeront que d'après leurs préjugés; et quel est celui qui ne me jugera pas ainsi? J'indiquerai le lieu de ma retraite; là je reprendrai mes fonctions, j'écrirai de nouveau ma correspondance avec l'Angleterre, avec le Roi, avec la Suisse; tout ce que je ferai, je ne le ferai que de concert avec vous. Tous les fonds que je recevrai, je

vous les remettrai, excepté ceux qu'il sera convenu que j'emploierai pour entretenir l'illusion. Quand nous aurons reçu tout ce que l'Angleterre m'a promis, alors je mettrai le gouvernement à même d'ôter aux royalistes leurs dernières espérances, en brouillant le Prétendant avec l'Angleterre, sa seule ressource. Cela sera facile en publiant les lettres de M. de La Vauguyon et les instructions du Roi, que je retrouverai sans doute si je redeviens libre; car sans savoir ce que sont devenus nos papiers qui n'ont pas été saisis, je suis persuadé qu'ils sont conservés. Ma correspondance avec M. de Précy me mettra au fait de sa position, de ses ressources, et l'on déjouera les complots du Midi.

« M. de Puisaye voudra peut-être continuer ses mesures dans la Bretagne. Je prouverai par des lettres authentiques qu'il est regardé comme un homme odieux par le Roi et par les princes.

« En un mot, par cette marche je mets le gouvernement dans le cas de s'emparer des ressources actuelles des royalistes, et de les leur ôter pour l'avenir, et de plus je lui donne le moyen de susciter au gouvernement anglais une querelle avec le parlement pour avoir disposé d'une somme considérable sans autorisation. Il me semble que tout cela mérite bien quelque considération, surtout lorsque l'on ne peut trouver aucun inconvénient à me rendre la liberté : car dans ma position je n'en jouirai qu'au profit du gouvernement, et aussi longtemps qu'il le jugera utile à ses vues, puisqu'il aura toujours la facilité de me saisir et deux moyens au lieu d'un de se défaire de moi, s'il en avait la volonté.

« A cette longue explication j'ai encore un mot à ajouter. Il existe un parti extérieur qui compte sur l'appui futur de l'Espagne. A la tête de ce parti sont MM. de La Vauguyon et d'Antraigues. Je donnerai leurs moyens de correspondance avec l'intérieur. Ce parti croit avoir pour lui le roi d'Espagne, et entre autres particuliers le marquis Las Casas. J'ai vu en Angleterre celui-ci, je crois que lui et sa Cour trompent ces messieurs; cependant je n'en ai pas de preuve positive. Je suis sûr au contraire que deux Français ont été envoyés très récemment de Madrid à Blankenbourg, avec une lettre pour le Roi, dans laquelle le duc d'Alcudia proteste que les sentiments de sa Cour sont toujours les mêmes, et que la Cour de Madrid espère, lorsque la paix sera rétablie, ramener par ses moyens la royauté en France. Voici les expressions de la lettre : « Il ne peut « exister de parti royaliste en France que celui qui sera appuyé par « l'Espagne. M. de Las Casas m'a parlé sur le même ton : il doit « venir très incessamment en France; il sera bon de le suivre, c'est « un homme rusé et fourbe. »

« Voilà tout ce que m'a rappelé ma mémoire; il est possible qu'il me revienne quelque chose; je ne manquerai pas de vous le man-

der; vous serez encore plus sûrement convaincu de l'importance qu'il y a à ne pas donner connaissance de ce que je vous marque à tout le monde indifféremment. Quant à la lettre même, je m'en rapporte à votre promesse.

« Je suis, etc.

Signé : « DUVERNE DE PRESLE, dit DUNAN.

« Pour copie conforme :

Signé : « LIMODIN.

« Pour copie conforme :

« *Le ministre de la police générale*,
Signé : « COCHON. »

CHAPITRE XXIII

Relations extérieures. — Assurances de Willot sur les élections d'Avignon. — La compagnie Van Robert. — Friponnerie des fournisseurs. — Paix avec Rome. — Le protectorat dans le Levant refusé à l'Espagne. — Intrigues contre Bonaparte. — État de l'instruction publique. — La Revellière réformateur du culte. — Philosophie de Carnot en matière religieuse. — Nouvel ordre d'arrêtés. — La Vauguyon et Nantua. — Faute de Clarke dans la négociation dont il est chargé. — Violente discussion au sujet de l'indépendance de l'Italie. — On s'en rapporte à Bonaparte sur la conduite de Clarke. — Nouvelles révélations de Duverne de Presle ou le faux Dunan.

Le ministre des relations extérieures rend compte de la première conférence qu'il a eue avec l'envoyé du Portugal; elle ne présente aucun résultat; il propose sur le traité projeté avec le Pape quelques modifications dont le but serait de reconnaître au Saint Père toute la puissance spirituelle qu'il peut désirer, mais de la tenir franchement séparée de tous droits sur l'action temporelle, c'est-à-dire de lui laisser pleine jouissance du royaume du ciel, à condition qu'il voulût bien ne pas se mêler du gouvernement de la terre. Carnot prétend que les restrictions proposées par le ministre sont inutiles, et que le traité doit être conclu sans aucune espèce d'amendement : ce serait s'exposer à le voir refuser. Nous convenons que si la guerre avec le Pape est peu effrayante sous le rapport militaire, elle peut être très sérieuse sous le rapport des intrigues qui se rattachent à la Cour de Rome, et qu'elle a différenciées (*sic*) depuis si longtemps dans la Vendée comme dans toutes les autres parties de la France, de l'Europe, de l'Afrique, de l'Amérique, et de l'Asie, jusqu'en Chine. Ainsi, par ménagement 11, 12, 13 Ventôse an V.

pour les machinations romaines, hâtons-nous de terminer notre paix avec Rome.

Pour continuer à se maintenir dans son commandement, Willot voudrait maintenant faire sa cour au parti républicain; dans une lettre datée d'Avignon il nous assure que les royalistes ne seront pas élus aux assemblées électorales. Willot est accoutumé à vouloir faire prendre le change sur ce qui doit être comme sur ce qui est.

La compagnie Van Robert a fourni à l'armée du Rhin des habits de la plus mauvaise qualité; des échantillons sont apportés au Directoire pour qu'il apprécie la probité des fournisseurs. Ce n'est ni drap ni cuir, mais de la serge aussi faible que grossière. Le marché de pareils fournisseurs doit être à l'instant cassé; eux-mêmes doivent être arrêtés et traduits devant un tribunal. Les ministres de la guerre et des finances feront un rapport.

Bonaparte annonce que le traité de paix avec Rome est définitivement conclu. Le Pape renonce à la Romagne, Bologne et Ferrare: il laisse la possession d'Ancône à la République jusqu'à la paix générale : il s'oblige à fournir trente millions, partie en numéraire et partie en diamants. Il ratifie la cession des objets portés dans les précédents armistices. Ces ménagements envers un gouvernement fanatique assurent-ils la tranquillité de la République? Cessera-t-elle d'être agitée par la Cour de Rome, si le traité est ratifié? Le véritable point d'appui des autorités cispadanes et transpadanes, c'est d'établir à Rome un nouveau gouvernement qui ne soit pas en haine et en hostilité déclarée avec la Révolution. Rewbell et La Revellière parlent dans le même sens que moi; mais, quoique nous soyons en majorité, on ne décide rien.

L'Espagne demande la cession du droit de *protectorat* dans le Levant. Le Directoire s'y refuse.

Il est aujourd'hui démontré que la levée du siège de Mantoue et l'attaque projetée par les deux armées autrichiennes étaient favorisées par une intrigue qui avait pour but de renverser Bonaparte et de le remplacer par Kellermann, l'une des médiocrités de la guerre, que surpasse encore sa nullité politique. Des correspondances même d'Italie, ainsi que des déclarations d'Augereau, donnaient à croire qu'un membre du Directoire, que le chef du Directoire, que des députés, que le chef d'état-major lui-même de Bonaparte n'étaient pas étrangers à cette intrigue.

Lorsque les adversaires d'une régénération fondamentale telle que la nôtre aperçoivent quelque partie faible dans la réorganisation sociale, il est simple qu'ils veuillent la saisir, et qu'ils cherchent à prolonger le malheur de cette faiblesse.

L'instruction publique est en ce moment très négligée, et tandis que nous voudrions la relever, des ennemis de la liberté veulent l'envahir au profit de la superstition et de la royauté. Le Directeur de l'instruction publique sera mandé. La Revellière croit s'occuper de l'instruction la plus essentielle en reproduisant sa proposition de créer un nouveau culte et de rassembler l'élite des philosophes pour travailler à mettre l'invention dont il s'agit en harmonie avec les institutions de la République. Le culte de La Revellière ne serait dans la main d'aucune autorité, mais la pureté de la morale, comprise et goûtée de tous les hommes, forcerait les catholiques romains à se mieux conduire : tel a été en partie l'effet de la réforme opérée de Luther et de Calvin; ils ont forcé la religion romaine à s'observer au moins, sinon à se réformer davantage. Carnot et Letourneur ne veulent rien innover à cet égard. Ils citent avec dédain un ouvrage de Daubermesnil qui, lui aussi, a voulu faire une religion. Carnot, particulièrement, soutient que plus une religion est absurde et inintelligible, meilleure elle est, et que tel est le caractère éminent de la religion catholique, avec laquelle, par ce principe même, aucune autre religion ne peut se mesurer. Plus la religion proposée par Revellière sera claire et raisonnable, moins elle peut espérer de réussir dans un siècle assez éclairé pour être arrivé par la tolérance à l'indifférentisme le plus absolu. Rewbell croit que le culte des adorateurs de Dieu et des amis des hommes, autrement dit des théophilanthropes, peut présenter quelques avantages qui ne sont pas à dédaigner, d'abord en établissant une concurrence de plus contre le catholicisme. Il faudrait, selon Rewbell, faire seulement quelques corrections et additions au plan de La Revellière, qui lui paraît d'ailleurs réunir beaucoup de bonnes idées. La question religieuse est ajournée. Carnot, encouragé par le succès qu'il a eu dans la première allocution, continue à dire avec ironie : « La religion catholique peut bien faire le ser-

vice de la République encore trois semaines ; d'ici là on songera à faire une religion neuve, quoique je renouvelle l'exposition de mon opinion, que les plus vieilles sont les meilleures, et qu'ainsi que l'a dit Tertullien : Plus cela est obscur, plus cela doit être évident; plus cela est absurde, plus cela est croyable ».

Le Directoire, continuant à suivre les malheureux errements de ses prédécesseurs qui n'ont pu se passer de police, donne malheureusement trop de développement à cette partie de l'administration, qui devrait au contraire être toujours plus restreinte dans un gouvernement constitutionnel. Du moment où il y a un ministère de la police, il faut qu'il ait des agents et que ces agents se rendent nécessaires. Parmi ceux dont le ministre vante le plus la capacité se trouve un nommé Bassal, ancien curé de Versailles, qui a été membre de la Convention, mais que, surtout en sa qualité d'ex-prêtre, Cochon considère comme un homme très fin. Bassal s'était engagé à faire arrêter Lavauguyon, qui est désigné comme agent principal des machinations contre-révolutionnaires, dont le foyer est à Paris. Bassal, non seulement n'a pas tenu sa promesse, mais le ministre nous apprend que cet agent qui devait si bien mettre le gouvernement sur la trace du domicile des conspirateurs, a lui-même quitté le sien et qu'il devient plus difficile de mettre la main sur La Vauguyon et le baron de Nantua qui murmurent *(sic)* à Paris en pleine liberté. Le ministre de la police voudra bien prendre les mesures dont il a la disposition, et ne pas occuper le Directoire de leur détail.

La conduite comme la correspondance de Clarke ne permettent point d'avoir de sécurité avec cet agent. C'est un homme à qui il n'est pas possible de représenter un rôle simple, il faut qu'il en joue plusieurs à la fois. Le Directoire fait apporter les instructions données à Clarke au moment de son départ pour l'Italie et depuis. Leur lecture prouve qu'il ne les a nullement suivies : il a méconnu notamment l'article portant qu'il insisterait pour l'indépendance du Milanais. Il paraît que le négociateur a eu l'indépendante franchise d'écrire à plusieurs personnes de Paris que la France restituerait l'Italie. Carnot répond qu' « insister » n'impliquait pas qu'on demandât comme condition *sine qua non* l'indépendance du Milanais. « Je ne suis plus étonné, dit La Revellière, qu'on ait disputé théologiquement pendant huit cents ans sur les choses les plus claires. » Rewbell soutient que Clarke devait d'abord proposer l'indépendance, et, en cas de refus, insister et ne se départir que dans

l'hypothèse où la persévérance aurait rompu les négociations. Carnot et Letourneur persistent dans leur opinion. Le dernier nous accuse de ne pas aimer Clarke. Rewbell et moi, nous avouons ne pas aimer la duplicité de cet homme. La Revellière dit qu'en raison même de la confiance qu'on lui porte, le devoir d'un négociateur, s'il a de la probité, est de se conformer aux ordres qu'il a reçus. Rewbell propose d'envoyer directement à Bonaparte les instructions que Clarke ne lui aura sans doute communiquées que verbalement, et de lui demander son opinion sur les clauses du traité. Carnot et Letourneur veulent voir dans ce procédé une insulte pour Clarke. La Revellière, sans croire que nous devions à M. Clarke les ménagements demandés par Carnot, pense par amendement que nous pouvons autoriser Bonaparte à demander à Clarke copie de ses instructions; il est indispensable qu'il en ait pris connaissance, pour nous donner son avis raisonné. Après une forte opposition, l'amendement est adopté. Les deux membres opposants demandent à Rewbell de mettre aux voix si l'on « veut la paix ou non ». Rewbell se lève en colère, en disant que cette proposition ne l'effraye pas plus que ceux qui l'ont faite. « Que veux-tu dire par là? s'écrie Letourneur. — Je veux dire, réplique Rewbell, que les intérêts de la patrie sont confiés à des hommes au moins fort craintifs. Je veux la paix, mais je la veux honorable; mais je veux la liberté de ce peuple milanais que nous avons compromis. » Je prends la parole, indigné du sang-froid avec lequel on délibère sur le massacre des habitants de l'Italie : on a provoqué leur armement, on l'a porté à quinze mille hommes, et l'on se refuse même d'insister sur leur indépendance, lorsqu'on devrait l'exiger impérativement!... Clarke aurait dû depuis longtemps faire connaître sa correspondance et tout ce qui se rapporte à sa mission. Letourneur et Carnot veulent toujours ménager la délicatesse de Clarke, qui peut se piquer de ce qu'on l'invite à se concerter avec Bonaparte. Carnot fait des signes à Letourneur. Rewbell s'en aperçoit : « Cette conférence nous éclaire, s'écrie-t-il; il faut que la correspondance nous soit envoyée sur-le-champ; il faut que nous connaissions l'opinion de Bonaparte sur les instructions et même sur Clarke ». Ces deux demandes sont arrêtées.

Le ministre de la police, qui a toujours d'excellentes raisons pour occuper le Directoire de ses faits administratifs, lit une nouvelle déclaration de Duverne de Presle, ci-devant le faux Dunan. Il avoue que les députés traitaient avec Louis XVIII; il nomme Mersant et Lemerer avec lesquels il a conféré, et qui étaient chargés de stipuler pour leurs collègues. Il déclare que ces députés étaient de la Société de Clichy; que Durbak, agent de l'étranger, traitait à Paris avec Saladin; que Vincent était agent du Roi, et que La Vauguyon 16 Ventôse an V.



fils avait eu des entretiens avec l'évêque d'Autun; que la correspondance était établie par Cadet; que le contrôleur de salines à Salins la leur facilitait sur ces frontières; que la correspondance dans l'intérieur avait lieu par des exprès; que le commandant militaire de Besançon était à eux; et que tous ceux qui étaient cités dans la correspondance de Le Maître étaient de cette dernière conspiration. Ces faits nouveaux, qui viennent à l'appui de tout ce qui a été dit depuis longtemps par les patriotes, ont été devinés par leur instinct et leur ont valu toutes les contradictions et les démentis dont les séances des Conseils comme celles du Directoire ont été l'arène. Comme ils viennent à leur tour constater d'une manière si positive tout ce qui avait été nié jusqu'ici, je ne crois pouvoir mieux établir la vérité que par la production entière des pièces qu'une suite de hasards si miraculeux a fait tomber dans nos mains.

17 Ventôse an V.

SECONDE DÉCLARATION DE DUNAN, À ANNEXER AU REGISTRE SECRET. LE 17 VENTÔSE AN V.

Signé : « LETOURNEUR. »

(Registre secret n° 294.)

« Lemercr, Marsan et la plus grande partie des membres de la réunion de Clichy forment le parti royal. La conspiration de Le Maître et de Vendémiaire était une conspiration royale.

« La personne qui nous est connue sous le nom de Théban est un nommé Desponelles, qui était maréchal de camp avant la Révolution et membre, je crois, du conseil de la guerre. Il a eu de grands rapports avec Le Maître; c'est lui qui a fait le règlement des Instituts et des divisions militaires. Il est très possible qu'il se soit chargé de nous remplacer provisoirement; mais provisoirement, car il est trop prudent pour vouloir rester chargé d'une pareille et si périlleuse besogne. Il demeure dans une campagne du côté du Bourg-de-l'Égalité, et venait assez rarement en ville; il se disait très lié avec MM. de Ségur, et nous assurait qu'eux et leur parti nous seconderaient.

« Je n'ai jamais entendu parler de la veuve Joye avant mon interrogatoire; c'est sûrement un nom de guerre, et la personne qui le prend ne doit pas avoir eu des relations avec nous, mais vraisemblablement avec Lemaître, dont Dutheil, mon correspondant de Londres, était aussi le correspondant.

« Duval est le nom que j'avais pris en Angleterre, ayant la coutume d'en prendre un nouveau dans chaque voyage que je faisais.

« Nous ne connaissons pas les membres du corps législatif qui sont de notre parti. Lemerer et Mersan étaient nos seuls intermédiaires; mais les autres sont les membres de la réunion de la rue de Clichy, ou du moins la plus grande partie de ceux qui la forment. L'individu qui nous a procuré le rapport de Carnot sur le projet de descente en Irlande, doit être employé au dépôt des plans et cartes, peut-être bureau des hydrographes ou topographes. Je n'avais pas eu le temps de connaître ni lui ni celui auquel il a remis le rapport. Je crois que ce n'est pas le chef de bureau, mais que la pièce a été enlevée pendant une absence qu'a dû faire le chef dans le cours de frimaire.

« Un citoyen Surez, employé au dépôt à Caen, ou peut-être chef de ce dépôt, s'était engagé à livrer le dépôt à Rochecot; il se disait très lié avec le commandant de la place de Besançon, dont il assurait pouvoir disposer, nous étions sur le point de le mettre à l'épreuve. Nous avions dans cette place d'autres intelligences. M. de Précy en a de son côté, mais j'ignore de quelle nature.

« Le jeune Lavauguyon est sûrement ici sous un nom supposé, mais il n'a pas de résidence fixe. Je suis sûr qu'il a beaucoup vu l'évêque d'Autun.

« Bayard, sous un nom supposé, a demeuré dans la rue de Lille et dans la rue du Gros-Chenet, mais j'ignore sous quel nom et le numéro de ses logements.

« L'Angleterre payait ici un nommé Hardemberg; celui-ci avait des rapports directs avec Saladin.

« Elle paye également un nommé Vincent. Le ministre de la police doit le connaître; du moins il a souvent des renseignements qu'il assurait avoir adroitement tirés de ce ministre, dans des repas où il se trouvait avec lui. J'ai toujours pensé que ce jeune homme, car on m'a dit que c'en était un, avait été la dupe de ce ministre.

« Nos correspondances intérieures se font toutes par exprès. C'est un appelé Lecoq, de Rennes, qui nous apportait les lettres de Puisaye et qui lui remettait les nôtres; pour les autres chefs d'arrondissement, ils venaient eux-mêmes rendre compte; le peu d'autres lettres qui nous arrivaient venaient ou directement à mon adresse, et étaient écrites en encre sympathique, ou dans deux ou trois maisons garnies dont les hôtes ne pouvaient pas soupçonner l'objet de la correspondance. Le plus souvent c'était à l'hôtel de Suède, rue de Tournon, comme plus à portée de nous.

« Notre correspondance avec l'Angleterre passait toute par Calais. Le Maire pouvait en ignorer le véritable objet; on lui avait dit que nous agiotions sur les fonds publics des deux pays; il adressait nos lettres au citoyen Cadet, rue de Provence; c'est à ces deux



adresses que venaient les lettres du Roi qui ne passaient pas par l'Angleterre.

« Notre correspondance avec le Roi était par Hambourg ou Leipzig, les lettres par Hambourg sous différents noms, dont je ne me rappelle que celui de Charles Maran, adressées poste restante. Un nommé Thouvenay est chargé de les retirer, comme tout ce qui vient pour le Roi par les paquebots anglais. Les lettres pour Leipzig avec les mêmes noms, mais sous l'enveloppe de MM. Schepfer, négociants. Ceci peut mettre sur la voie des correspondances qui nous sont étrangères; je suis persuadé qu'elles se font par le même moyen.

« Notre correspondance avec la Suisse, qui était très active, se faisait ainsi : pour des paquets considérables, nous les envoyions au contrôleur des salines à Salins; j'ai oublié son nom; pour les dépêches courantes, nous nous servions du couvert de M. de Belmont, contrôleur des postes à Berne, quelquefois de celui de M. Zeurleder, banquier dans la même ville; d'autres fois de celui de M. Pictet, professeur de philosophie à Genève. Il s'appelle Marc-Auguste Pictet. Nous transposions les prénoms, et nous adressions à M. Auguste-Marc Pictet. Nos lettres pour M. de Précy auraient eu la même direction, en mettant : « Pour M. Joachim », qui est le nom qu'il a pris. Nous écrivions toujours en encre sympathique. Marceau, l'hôte du *Sauvage* à Bâle, est aussi un intermédiaire de correspondance. Bayard, qui a une correspondance directe avec M. Wickham, n'emploie pas d'autres moyens.

« Une correspondance qui ne nous est pas tout à fait étrangère, est celle de M. d'Antraigues avec M. Sourdat père. Voici la chaîne qu'elle suit : Sourdat écrit soit à un abbé André qui se fait nommer Lamarre, soit à M. de Valdené, bien connu pour l'affaire de Le Maître. Ces deux messieurs sont à Lausanne ou à Vevey; ceux-ci transmettent les lettres à un abbé de la Renne à Bellinzona sous le couvert, je crois, du directeur des postes de cet endroit; et le dernier, je crois, envoie à Venise, où se tient d'Antraigues.

« De Venise, les détails vont à M. de La Vauguyon et en Espagne, car l'Espagne veut toujours savoir où en sont les royalistes. Sourdat écrit aussi directement à Bellinzona, tantôt à l'abbé de la Renne [1], sous le nom de Grégoire Letoni, tantôt à Marco Philiberti, ou même d'autres noms. Il y a encore une correspondance directe avec Venise. Les lettres sont adressées à Marco Philiberti, chez Cornu, banquier de Bavière. La correspondance qui vient de l'intérieur est sans intérêt quelconque; tout ce qui peut en avoir,

1. Le nom de ce personnage est aussi orthographié dans le manuscrit : de Lorenne. (G. D.)

est envoyé par l'Angleterre. Le reste accuse simplement la réception des lettres.

« Lorsque quelqu'un veut venir en France de l'étranger, il obtient très facilement des passeports comme Suisse à Hambourg, à Emden, à Brême et en Suisse à Lausanne. Il est également très facile d'aller en Suisse : on va jusqu'à Champagnole, à Saint-Claude, avec un passeport pour l'intérieur, et là on trouve vingt habitants pour un qui vous guident dans la montagne. Le colonel Roland, qui commande le cordon suisse, et qui demeure à Romainmotier, favorise l'entrée et la sortie de tous ses moyens. Je suis sûr que c'est lui qui a fait rentrer le jeune Lavauguyon.

« Il doit y avoir en ce moment à Hambourg, ou peut-être même à Paris, un nommé Collevel, qui a offert de servir le gouvernement. Il est sûrement espion des deux partis, et ne cherche qu'à gagner de l'argent.

Signé : « DUVERNE DE PRESLE, dit DUNAN.

« Pour copie conforme,

Signé : « LIMODIN.

« Pour copie conforme,

« *Le ministre de la police générale*,
Signé : « COCHON. »

Dépôt du 8 ventôse an Ve Républicain. (Registre secret n° 291.)

« Quant à ce qui rendait le portefeuille pesant, c'était un portrait de Cormatin, chef des royalistes en Bretagne; j'ai vu hier au soir Dunan, avec lequel j'ai causé fort longtemps; il m'a développé le plan des royalistes, qui, je vous assure, ne sont pas redoutables. Le pauvre roi de Vérone n'a ni troupes, ni chefs, ni argent : quelques milliers de livres sterling que l'Angleterre veut bien lui donner pour essayer un mouvement à Paris. Il compte particulièrement sur les mécontents, dont le nombre est assez considérable; et il m'a fait connaître le plan des Sociétés des Amis de l'ordre et des Vrais Fidèles; il m'a promis encore de me donner les noms de cent quatre-vingts députés qui ont envoyé leurs noms à Louis XVIII. Il doit aujourd'hui me mettre tout en écrit; c'est, en dernière analyse, la montagne enfantant une souris.

« Salut et respect.

Signé : « LIMODIN.

« Pour copie conforme,

« *Le ministre de la police générale*,
Signé : « COCHON. »

19 Ventôse an V. DÉCLARATION DE DUNAN ANNEXÉE AU REGISTRE SECRET LE 19 VENTÔSE, L'AN V (N° 296).

Signé : « LETOURNEUR. »

« Paris, 18 ventôse, an V de la République française une et indivisible.

BUREAU CENTRAL DU CANTON DE PARIS.

Au ministre de la police.

« Citoyen Ministre,

« Je quitte Dunan; il ne connaît pas les individus dénommés dans les notes que vous m'avez adressées hier. Quant à Lejeune, dont il est question dans les pièces relatives à la conspiration, il n'est autre chose que le maire de Calais, à qui l'on avait donné ce nom. Les journaux vendus à ce parti sont le *Gardien de la Constitution*, rédigé pour la plus grande partie par Mersan. Richer-Serisy n'a jamais fait paraître ses numéros qu'il n'ait été payé par eux. Les *Actes des Apôtres* sont encore de la même fabrique, etc. Je viens de donner des ordres pour arrêter l'homme qui était l'auteur, suivant les apparences, de l'ordre d'extraction de ces messieurs, et signé de vous. Je vous instruirai des résultats. Il est bon de vous instruire que le même homme a eu l'adresse de leur extorquer pour ce prétendu service une somme de six cents louis d'or. J'ai cru que vous seriez charmé de savoir ces légers détails, que j'étendrai davantage. Dunan compte beaucoup sur le gouvernement.

« Salut et respect.

Signé : « LIMODIN.

« Pour copie conforme,

« *Le ministre de la police générale,*
Signé : « COCHON. »

Le Directoire ordonne au ministre de la police de suivre d'après ces nouveaux renseignements le cours de la justice.

CHAPITRE XXIV

Galériens français débarqués en Angleterre. — Mes plaintes contre cette mesure. — Discorde et égorgements. — Troubles à Lyon. — Nouvelles instructions envoyées à Clarke. — Malice faite à Carnot. — Lettre du commissaire au tribunal de Laval. — L'abbé Sicard. — Sa correspondance. — Le bureau topographique compromis dans la conspiration royale. — Journalistes payés par Louis XVIII. — Organisation d'une guerre civile dans la Sarthe. — Affaires d'Italie. — Lettres interceptées. — Projets des émigrés. — Le général Despinois. — Négociations de Clarke. — Garanties données à Duverne de Presle. — Énergique défense des accusés de Vendôme. — Leurs chants à l'audience. — Vieillard. — Serment de haine à l'anarchie. — Camus, Thibaudeau et Daubermesnil. — Assassinats dans les colonies. — Projets d'attaque contre nos opérations financières. — Opposition dans les Conseils. — Obstacles à la Trésorerie. — État du Midi. — Le Directoire fait trop par lui-même. — Les compagnies Verdun et Colombel. — Le siècle devient positif. — Le général Monchoisy. — Le député Beffroy. — Message sur les monnaies. — Talent facile des ministres. — Huit cents passeports. — Jugement des conspirateurs royalistes. — Conduite de leurs défenseurs. — Le Conseil consulte le Directoire. — Habileté de Merlin. — Merlin le Magicien. — Sa réponse à la consultation du Conseil. — Discussion aux Cinq-Cents sur sa compétence. — Sophismes de M. Pastoret. — Pourvoi en cassation. — Mesure énergique du Directoire. — La Cour de Cassation mécontente. — Mon opinion. — Tergiversations de la Prusse. — Terreur de Merlin.

C'est seulement par les papiers publics que nous apprenons qu'un débarquement de quatorze cents galériens français a eu lieu en Angleterre. Je me plains qu'une si ignoble mesure ait été prise

sans une délibération; on m'assure qu'il en existe une : « Elle est coupable, dis-je alors; le Directoire sera accusé d'avoir donné un nouvel aliment à la guerre civile de la Vendée, car les Anglais ne manqueront pas d'y revomir vos bandits et d'y ajouter les leurs. » Je demande à prendre connaissance de la délibération à laquelle on se réfère; et à l'appel du ministre de la marine pour rendre compte, j'insiste pour que des ordres soient expédiés afin d'arrêter, s'il en est encore temps, cette déplorable expédition.

Rewbell demande la lecture de la correspondance générale : elle est hideuse de discordes et d'égorgements multipliés. A Lyon, les compagnies du Soleil ont reparu, ainsi que dans les environs; elles ont commis des meurtres dans les rues même sur les patriotes, que les compagnons du Soleil recommencent à appeler *matevons* (*sic*). On a l'air de prêter quelque attention à cette correspondance, mais on ajourne les mesures nécessaires, ainsi que ma proposition relative aux forçats débarqués en Angleterre.

Les dépêches destinées pour Clarke lui sont adressées; les Milanais, qui se battent et versent leur sang pour notre cause, seront-ils sacrifiés et livrés, comme on l'a déjà fait pressentir, au despotisme autrichien? Le Directoire, en l'absence de Carnot, a ajouté aux dépêches pour Clarke d'insister pour l'indépendance de l'Italie. Ce n'est pas là une malice dans le goût de celle qu'on a faite hors de ma présence, pour lancer les forçats sur le territoire anglais.

Le commissaire près le tribunal de Laval écrit que la conspiration royaliste devait éclater dans ces contrées vers le 1er mars.

L'abbé Sicard a écrit à un prêtre en Espagne qu'il a fait différer le rapport sur les prêtres, et qu'il travaille pour obtenir la rentrée de ceux restés à l'étranger. La lettre de l'abbé Sicard a été interceptée.

19 Ventôse an V. Duverne de Presle, dit Dunan, a avoué que le plan de descente en Irlande qui lui avait été livré sortait du bureau topographique du Directoire; que l'Espagne s'employait pour armer et rallier tous les royalistes. Je demande que le ministre s'occupe de savoir les noms des employés du bureau topographique qui ont fourni les pièces à Duverne de Presle. Cochon répond que l'interrogé s'y est constamment refusé. Le bureau topographique n'a dans ce moment la confiance que d'un seul membre du Directoire, Carnot, et cependant, dans la crainte de désorganisation, il est conservé. Il est démontré que la corruption a pénétré partout. On pourrait d'après la conduite des journalistes en soupçonner quelques-uns. Duverne de Presle a déclaré payer par l'agence de Louis XVIII divers journaux, notamment le prétendu *Gardien de la Constitution*, Richer-Serisy, etc.

L'administration de la Sarthe dénonce des assassinats journa-

liers et l'organisation d'une guerre civile; il est arrêté qu'on donnera de la publicité à l'organisation de la société des Amis de l'ordre et de celle des Fils légitimes, qui se propage dans les départements, pour influencer les élections.

Bonaparte écrit de Mantoue que le traité avec le Pape est ratifié par Sa Sainteté. Clarke vient d'arrêter un traité d'alliance avec la Sardaigne; il n'est pas d'avis d'accepter, encore moins de proposer à l'Autriche, l'établissement d'un congrès qu'elle désire. 22 Ventôse an V.

Le prince Charles est parti pour Vienne, où il a été demandé pour recevoir les derniers ordres du Conseil Aulique; l'armée républicaine est au moment de se mesurer de nouveau avec les Autrichiens; il sera écrit en conséquence à Clarke.

Le ministre de la police a intercepté plusieurs lettres d'émigrés de Lyon. Les émigrés qui sont à l'étranger sont informés qu'ils peuvent compter sur cette ville. On y désigne les royalistes sur les rangs pour la législature. A Marseille, ceux qui se proclament les honnêtes gens seront bien sûrement élus; les correspondances du Midi apprennent l'arrestation du courrier, près le Pont-Saint-Esprit, par une compagnie de voleurs qui s'appelle royaliste. Dans une lettre interceptée il est question d'une conversation avec un général français ex-commandant à Milan : on soupçonne Despinois.

Clarke s'est rendu à Florence. Il a communiqué au grand-duc le désir du gouvernement français d'avoir la paix : on restituerait à l'empereur ses États d'Italie, pour la cession de la Belgique et les pays occupés en deçà du Rhin. Le grand-duc a témoigné le désir de ce rapprochement, et s'est chargé d'en écrire à son frère. Clarke lui a dit que Thugut était vendu à l'Angleterre, il lui a communiqué sa correspondance avec Saint-Priest. Si l'empereur voulait renoncer à ses États d'Italie, on pourrait trouver une compensation en Allemagne. La République favoriserait la sécularisation des évêchés au delà du Rhin. Rewbell, La Revellière et moi, nous exprimons notre mécontentement de ce qu'évidemment Clarke n'exécute pas les ordres qu'il a reçus, afin de nous amener, en nous trompant, à livrer les malheureux peuples d'Italie pour les immoler à une paix déloyale et barbare. Clarke propose de consentir un armistice général; il veut que Bonaparte soit de cet avis : n'est-il pas reconnu que rien ne serait plus nuisible aux intérêts de la République? Le traité avec la Sardaigne est dans le même esprit que les propositions à l'empereur : on veut que nous garantissions ses États, ceux du Pape, et que nous n'exigions presque rien des indemnités réclamées et accordées. Le Directoire décide de nouveau que Clarke se conformera aux dernières instructions. Carnot parvient à ce que nous le laissions chargé des négociations, quoiqu'il soit abandonné par la majorité et même par Letourneur. 24 Ventôse an V.



Les ministres reçoivent l'invitation de s'occuper des élections. D'après toutes les offres et les révélations de Duverne de Presle, le ministre de la police est autorisé à l'assurer que s'il déclare tout sans restriction dans les débats, et s'il fait des aveux utiles à la République, il sera garanti de la mort.

Les associés de Babeuf traduits devant la haute cour de Vendôme sont loin d'être abattus; ils se défendent comme des lions, très peu ayant recours à des dénégations; les autres soutenant avec énergie qu'ils sont les vrais défenseurs de la patrie; qu'en tout ce qu'ils ont tenté ce n'a été que dans la vue du bien public et pour le bonheur du genre humain. Appuyés et comme acculés en quelque sorte contre ce rempart si élevé et si fort, convaincus de leur droit et de l'excellence de leur cause, ils poussent l'audace jusqu'à chanter à l'audience : *Tremblez, tyrans, et vous perfides, l'opprobre de tous les partis.* Ils terminent les séances en entonnant le 25 Ventôse an V. refrain de l'hymne des Marseillais. Letourneur est furieux de l'insolence des accusés : il trouve que la haute cour ne montre pas de caractère; il veut qu'elle réprime sévèrement ces intrépides malheureux : il ne lui vient pas à la pensée de désirer plus de décence et de respect de soi-même à des juges dont quelques-uns, tels que Vieillard, injurient tous les jours, du ton de la passion et de la colère, ceux qui ne sont pas condamnés, et qui lors même qu'ils le seraient déjà, mériteraient encore les égards que ne peut jamais oublier le pouvoir qui siège sur un tribunal.

Le Directoire arrête l'envoi d'un message au corps législatif pour obliger les électeurs, comme tous les fonctionnaires publics, à prêter le serment de haine à la royauté et à l'anarchie. Camus et Thibaudeau combattent cette proposition; ils voudraient même engager à ne pas obéir, si la loi était rendue. Daubermesnil croit qu'une forte partie des législateurs actuels veut faire couper le cou aux républicains et les traduire à Vendôme, à peu d'exceptions près.

Lorsque le gouvernement n'est point uni, son action devient tous les jours plus faible, de près comme de loin. Aussi les troubles qui ont lieu dans presque toutes les parties rapprochées de la France, ne peuvent-ils manquer de s'étendre aux plus lointaines, à plus forte raison aux colonies, qui sont déjà elles-mêmes embrasées de leurs propres passions. Il est plus que temps d'empêcher dans ces contrées les assassinats dont elles sont le théâtre. Il n'y a que des hommes patriotes éclairés et étrangers aux discordes de ce pays, qui puissent y porter la paix, y établir des règlements de police et de travail, et concilier les intérêts des noirs avec ceux des propriétaires. Une proclamation qui leur garantirait la liberté sur des bases désormais inviolables, ramènerait la confiance, la tranquillité

et la soumission à la République. Telle est mon opinion. Rewbell lit un mémoire dans ce sens; tout le Directoire y adhère, mais rien n'est décidé.

Le député Camus et d'autres réunis à lui se proposent d'attaquer toutes les opérations de finances du Directoire, ainsi que ses négociations pour procurer des fonds aux armées. Le ministre des finances nous déroule ces projets hostiles. Carnot croit qu'il est facile de s'entendre avec les députés assaillants; il se charge de les voir en personne. 26 Ventôse an V.

Le ministre de la police nous rend compte aussi que, dans le sein du corps législatif, des injures sont prodiguées contre le Directoire par Camus, Thibaudeau et autres. Ils ont trouvé une occasion de diatribe toute favorable à leur éloquence dans le message relatif au serment de haine à la royauté et à l'anarchie prescrit aux électeurs. Rewbell pense qu'il faut agir contre des hommes qui veulent tout renverser; qu'il faut les atteindre, de quelque manteau qu'ils soient couverts : « Attendrez-vous, dit-il, au lendemain de votre mort? »

J'estime assez le caractère de Rewbell pour le contrarier avec franchise, et il n'y a rien de plus désolant pour un homme passionné que d'être rappelé au calme, et de se voir renfermé dans le cercle des lois, quand il en veut sortir; je crois donc, non sans quelque vivacité, devoir faire observer à Rewbell qu'« il faut s'en tenir à l'exécution littérale de la Constitution, empêcher qu'aucun ne s'en écarte; gouvernons avec force, mais avec modération. Mes collègues, ralliez tous les partis par la justice; protégeons surtout les hommes de la Révolution, employons-les de préférence à mérite égal. Voilà les moyens que le Directoire a dans ses mains, et ils sont très puissants. Si ensuite on a fantaisie de vouloir nos têtes pour les porter au bout des piques, je ne suis pas moins disposé que vous à nous défendre envers et contre tous. » Carnot croit qu'on veut exaspérer les esprits; que beaucoup de députés, notamment Portalis, sont de sérieux auxiliaires du gouvernement de la République. La Revellière lui répond qu'il a déjà manifesté son opinion sur ces faux amis du peuple et ces sincères ennemis de la République. Il ne peut voiler à ses propres yeux des faits pour lui aussi certains que la lumière même; il est persuadé que c'est nous seuls qui sommes capables de nous montrer pour la liberté, et il s'armera avec nous pour soutenir la République. Il ne croit pas, au surplus, qu'il y ait grand courage à cela : « Il marche avec les gros bataillons ».

Le système des ennemis du Directoire dans le corps législatif avait été, entre autres moyens de contre-révolution légale, de paralyser toute action en entravant la Trésorerie. Le ministre Ramel 27 Ventôse an V.

annonce qu'enfin, après des longueurs inouïes et des pourparlers fréquents, la Trésorerie paiera les sommes réclamées pour les hôpitaux et les prisons. Rewbell dit à Ramel qu'il est trop faible, plus faible encore que le Directoire, s'il ne fait pas payer les huit cent mille francs ordonnancés par le ministre de l'intérieur. Le gouvernement saura se faire obéir autrement, fût-ce en prenant les armes. La Revellière pense que le Directoire n'a pas le choix de sa conduite; que le premier devoir d'un gouvernement est d'abord de résister, et que si les institutions républicaines sont attaquées, il n'y a pas à hésiter pour les défendre. Carnot, toujours dans un autre sens, veut que les Conseils aient dans leur sein beaucoup d'hommes qu'à tort on considère comme chouans, dont il faut être pourtant les amis.

Carnot nous soumet le projet de Willot de déclarer en état de siège la commune de Graveson, celle de Grasse et plusieurs autres. Pourquoi ne pas y mettre tout le Midi? La proposition de Willot est rejetée. Les assassinats continuent dans ces contrées: nos séances s'écoulent en vains rapports de police, en personnalités; la confiance diminue, le mal s'accroît, et l'on ne peut voir qu'un avenir très sombre, lorsque le Directoire s'obstine à ne prendre aucune mesure.

Le ministre de la guerre présente un travail sur la gendarmerie et les vétérans. Le Directoire l'examinera.

Le Directoire devrait gouverner et non administrer : il se laisse trop souvent aller à prendre le travail des ministres, s'exposant à diminuer leur responsabilité et à l'assumer sur lui-même. Ainsi ne devraient nullement être présentées au Directoire les soumissions des entreprises quelconques pour le service des fournitures militaires ou civiles. Cependant une compagnie vient s'offrir sous le nom de Verdun; elle est appuyée. Une autre, sous le nom de Colombel, se prétend plus économique. « Tout cela n'est pas notre affaire, dis-je à mes collègues : c'est celle des ministres. » Le renvoi au ministre compétent est décidé. Je crois ici expliquer toute ma pensée sur ce chapitre. J'ai plus d'une fois blâmé le Directoire de se mêler de tout, et de terminer peu. Mais mon reproche s'arrête là, et ne peut impliquer aucun soupçon d'intérêt personnel contre mes collègues, lors même qu'ils

ont cru devoir accueillir, pour les discuter, des propositions d'entreprises jugées plus ou moins avantageuses à l'État. On se trouvait entraîné à ces sortes d'engagements, surtout par les sollicitations des députés, et il est certain que beaucoup d'entre eux étaient intéressés dans des entreprises de plusieurs genres, et que la députation, regardée jusqu'alors comme un poste d'honneur, n'était plus recherchée avec les sentiments qui avaient mené aux premières assemblées. La députation était briguée aujourd'hui comme une position avantageuse pour parvenir à la fortune plutôt qu'à la gloire. A mesure que s'affaiblissaient les idées morales de la Révolution, elles faisaient place aux idées matérielles. On disait déjà que « le siècle était positif ». On verra dans la suite ce qu'il arrive à un peuple qu'on a pénétré de ce désenchantement.

Carnot propose la réintégration du général Monchoisy : le Directoire la rejette. Il propose ensuite un emploi militaire pour le député Beffroy; le seul titre militaire ou civil que l'on connaisse à ce député, c'est d'être le frère du fameux Cousin Jacques. Carnot croit que nous l'ignorons, et ne se croit point obligé à nous l'apprendre. Nous lui disons en riant : « C'est ici le népotisme de l'amitié ». Ajourné jusqu'à production des titres militaires du citoyen Beffroy pour l'emploi qu'il sollicite.

Le ministre des finances présente un message sur les monnaies. Après discussion, il est adopté. Ramel est celui des ministres du Directoire qui travaille avec le plus de facilité. Après lui, Merlin et Scherer sont ceux que nous avons trouvés les plus prompts et les plus capables de rédiger à l'instant un message et un arrêté sans sortir du cabinet des séances du Directoire. 28 Ventôse an V.

Willot écrit que huit cents passeports ont été délivrés par les municipalités de Marseille à des anarchistes qui circulent et se répandent partout. Willot ne sait pas que des négociants ont besoin d'aller, de venir pour leurs affaires, et que leurs voyages nécessaires ne sont pas de l'anarchie. Cochon dit que Lyon est menacé d'une explosion royaliste. Carnot lit une lettre de Kellermann portant que tout est parfaitement tranquille. « Même les anarchistes », lui disons-nous. Carnot ne répond rien. Il veut toujours qu'il n'y ait que les royalistes de tranquilles.



Les défenseurs des accusés de la conjuration royale, ayant déclaré incompétent le conseil militaire chargé de la juger, le conseil a voulu prononcer en même temps sur la compétence et sur le fond. Les défenseurs ont refusé de plaider au fond et se sont retirés. Le président, le rapporteur et Beauvoisin, membres du conseil militaire, sont admis au Directoire. Ils viennent nous informer qu'après que les défenseurs se sont retirés, le conseil militaire a voulu en nommer d'office; que ceux désignés ont refusé. Le président assure que son opinion est faite, mais que les membres du conseil militaire sont inquiets et de la déclaration des défenseurs et du recours à la Cour de Cassation. Le rapporteur paraît peu rassuré: Beauvoisin l'est encore moins. Le président s'excuse sur sa démarche de consulter le Directoire; mais c'est parce qu'on trouvait mauvais qu'il n'eût pas fait délibérer sur l'incompétence. Rewbell, Revellière et Letourneur sont d'avis de passer outre et de juger. Carnot et moi, nous gardons le silence. Il est arrêté que le ministre de la justice répondra au conseil militaire chargé de juger Brottier et ses co-accusés.

Il faut convenir ici que Merlin de Douai est un ministre de la justice bien précieux et d'un merveilleux secours dans des moments difficiles et lorsqu'il faut donner à la justice toutes les ressources de ses formes et même de ses subtilités. Cet hommage lui avait été rendu plus d'une fois par Bonaparte lorsqu'il était commandant à Paris, après le 13 Vendémiaire. Celui-ci, ne se faisant pas difficulté dès lors de proclamer que les lois n'étaient que des entraves et qu'il était impossible de gouverner sans arbitraire, se mit à dire un jour à ma table comme une facétie de dessert : « Toutefois que je commets quelque acte arbitraire, la nuit ou le jour, dans mon commandement, et que j'ai été obligé de franchir mes attributions, je vais le matin trouver Merlin; je le prie de vouloir bien m'indiquer quelque loi ancienne ou moderne pour me couvrir; il se recueille un instant, et en moins de quelques minutes il trouve réponse dans sa tête, ou il met la main au volume et le doigt sur la page. Jamais ce bon Merlin ne me laisse en défaut : c'est Merlin le Magicien. » Bonaparte a déjà trop bien apprécié ces qualités de Merlin pour n'en pas

reconnaître encore plus le mérite dans la suite, et celui-ci, à son tour, a trop bien apprécié son maître futur, pour qu'on ait à craindre de le voir manquer au despotisme au jour de l'appel.

Je reviens à l'affaire de nos conspirateurs royaux. Le lecteur, qui a vu les pièces précédentes, en sait maintenant autant qu'en pourra découvrir la justice elle-même, et il est en état de juger l'innocence ou la culpabilité des contendants. Merlin répond donc à la consultation du conseil de guerre que, dans l'ancien comme dans le nouveau régime, les tribunaux chargés de juger en dernier ressort prononçaient à la fois sur les fins de non-procéder et sur le fond de la contestation. « Dans les tribunaux même qui jugeaient sommairement et à charge d'appel, tels, disait-il, que les juridictions consulaires, les fins de non-recevoir étaient vidées en même temps que le fond. Or, dans l'hypothèse actuelle, le conseil de guerre est à la fois un tribunal sans appel et un tribunal obligé de juger sommairement; il ne peut donc pas rendre de jugement préparatoire. » Quant au refus fait par les défenseurs de s'expliquer sur le fond, le ministre pense que cet incident ne peut causer aucun embarras au conseil. « Dès que le choix des défenseurs est fait, ajoute-t-il, peu importe qu'ils parlent beaucoup ou qu'ils parlent peu. Dès qu'ils ont fait quelque acte, leur mission est remplie. » Merlin finit en rappelant au conseil que l'esprit de son institution exige de la célérité et de la continuité dans la tenue de ses séances.

Pendant que le ministre de la justice donnait une solution aussi complète et irréfutable sur la marche de la procédure, les complices extérieurs de la conspiration circulaient activement dans tous les sens et s'agitaient auprès du corps législatif; c'était le point d'appui où ils savaient avoir bien posé le levier de toutes leurs intrigues. Ils avaient présenté aux Conseils une pétition qui ne pouvait manquer de trouver de l'écho. Effectivement M. Pastoret, fidèle à son mandat de l'extérieur, et se croyant probablement peu lié à celui de député, se mit à débiter à sa manière de tièdes sophismes contre l'attribution faite au conseil de guerre de la conspiration royale. Il n'était pas facile de trouver une évasion contre cette attribution, et l'on peut sentir dans un trait ce que l'opposition présentée ici contre la conduite du Directoire avait de ridicule, si l'on se rappelle que les mêmes hommes qui élevaient cette opposition, aujourd'hui sont ceux qui avaient, fort peu de temps auparavant, déterminé le jugement des prévenus de Grenelle par la loi du 24 fructidor, réunie à celle du 22 messidor, et

qui, dans l'espèce pareille et presque identique, voulaient maintenant rendre les conspirateurs royaux embaucheurs à ce qu'ils appelaient leurs juges naturels, et les sauver de la juridiction à laquelle ils appartiennent. « Oui, disait d'un air sérieux, mais avec bien peu de bonne foi, M. Pastoret, l'enrôlement, même quand il existe, est une circonstance du délit qui n'en change pas le caractère et la nature. » Après avoir entendu quelques sophistes à la manière de M. Pastoret, tous personnages qui la veille avaient poussé au jugement et au supplice des prévenus de Grenelle, en trouvant même que le conseil de guerre qui les avait envoyés à la mort avait été trop doux et trop lent, la discussion étant épuisée, le Conseil des Cinq-Cents fait justice de cette fastidieuse logomachie en passant à l'ordre du jour.

Mais tandis que les malheureux conspirateurs fusillés déjà depuis longtemps à Grenelle sont ensevelis dans l'oubli, et dorment sous cette terre qui ne leur est point légère, les royalistes ont droit à un bien autre intérêt auprès de la société. Le parti royaliste a depuis longtemps adopté et pratiqué la maxime du marchand de Smyrne de Chamfort, qu' « il faut toujours se plaindre ». Repoussés au corps législatif après avoir épuisé tous les efforts de l'intrigue et de la corruption, les défenseurs des accusés, par suite de leur protestation d'incompétence du conseil militaire, se sont adressés au Tribunal de Cassation. L'apport des pièces de la procédure a été ordonné. Voilà une nouvelle entrave et une grande espérance de triomphe pour ce parti royaliste qui prend tous les jours plus d'ascendant dans la société et dont les révélations ont déjà prouvé du reste que leur but est l'envahissement de toutes les autorités de la République, à commencer par l'ordre judiciaire. Le Directoire ne peut ici méconnaître les droits qu'il tient de la Constitution, et le devoir qu'elle lui impose de réprimer les corps qui la violent. Il prend un arrêté qui défend l'exécution du jugement de cassation. Voilà le tribunal qui prend à son tour fait et cause, et qui appelle au corps législatif de la décision du Directoire. Nouveaux sophismes pour défendre l'appel de la Cour de Cassation, et incriminer la décision du Directoire. Le Conseil des Cinq-Cents, qui a l'initiative, sent ici tout le danger de la République; et malgré les réclamations des personnages du nouveau Tiers qui se prétendent, comme à l'ordinaire, les honnêtes gens par excellence et les amis exclusifs de la justice, l'ordre du jour est enfin adopté.

Merlin, qui a soutenu ce combat avec la vigueur et l'habileté d'un jurisconsulte fécond en ressources, vient nous informer que le conseil militaire n'a plus qu'à continuer ses opérations. Il me dit en séance que les membres du conseil qui l'ont entretenu lui avaient témoigné leur étonnement de ce que, le jour où ils avaient

été admis au Directoire, je n'avais fait aucune observation. Je réponds que mon opinion sur les ennemis de la République est aussi connue qu'invariable : que je ne transigerai jamais avec eux, quelle que soit leur secte, mais que j'avais cru ne pouvoir exprimer aucune opinion personnelle à des juges qui doivent conserver toute leur indépendance.

Notre ambassadeur en Prusse, M. Caillard, croit pouvoir rassurer le Directoire sur les mouvements du Cabinet de Berlin, par des raisonnements qui se résolvent en un seul, fort simple : la Prusse sera pour nous tant que la victoire nous sera fidèle ; dans le cas contraire, nous l'aurons pour ennemie. Au surplus, le ministre prussien s'est chargé de faire connaître à l'empereur de Russie le désir qu'aurait le gouvernement français de rétablir la bonne harmonie entre les deux puissances. 30 Ventôse an V.

Merlin, dont la peur habituelle ressemble quelquefois au courage dans les premiers moments, mais qui, après la réflexion, paraît effrayé du succès même qu'ont obtenu sa conduite énergique et sa logique judiciaire, voit avec terreur grossir l'orage royaliste prêt à fondre sur nous ; il croit que l'acte d'accusation du Directoire est résolu, et qu'on n'attend que l'envoi du nouveau Tiers pour le mettre à exécution. Ce projet a été confié par plusieurs députés très influents à plusieurs de leurs collègues qui l'ont révélé à Merlin, et lui donneront les noms des comploteurs les plus actifs.

CHAPITRE XXV

Encore des discussions de police. — Le commissaire Miolis. — Situation déplorable du Midi. — L'Ami des lois *sur les accusés de Vendôme. — Craintes de Rewbell sur le nouveau Tiers du corps législatif. — Expédition contre l'Angleterre. — Dunan ne veut plus rien avouer. — Letourneur poursuit les voleurs. — Le capitaine Lemarrois. — Énergie de Rewbell. — Nouvel ajournement de la liberté du Milanais. — L'armée de Sambre-et-Meuse commandée par Hoche. — On craint l'acquittement des conspirateurs royaux. — Élections du Var. — Moynot d'Opson. — Promotions dans l'armée. — Les échoppiers. — Tirage au sort du Directeur sortant. — Projet de traité avec la Sardaigne. — Le Roi des Marmottes. — Plaintes de l'envoyé Quirini. — Conférence avec Augereau et Serbelloni sur les affaires d'Italie. — Nouveaux succès. — Affaires de Prusse. — Orage au sein du corps législatif. — Ordres du Prétendant aux émigrés. — Le Tagliamento. — Passage du « grand ruisseau ». — Mes cent mille écus. — Le drapeau blanc dans le Midi. — Le général Tison. — Encore Drouet. — Évasion et assassinat. — Haquin et Grandjean. — Cavaignac et Montmayou. — Alarmes de Carnot. — Intrigues auprès du Tribunal de Cassation. — Mauvais choix électoraux. — Le patriotisme de Doulcet. — Nouveaux sujets de peur. — Assurances pacifiques de la Prusse. — Proposition de Dumas en faveur des émigrés. — Sourdes intrigues de l'étranger. — Envoi aux armées d'ordres et d'argent. — Opinion de Carnot sur les députés riches. — Nouveaux succès de l'armée d'Italie. — Homélies du ministre de la police sur les projets des anarchistes. — Décision du Directoire au sujet de l'indépendance de l'Italie. — Audience de Moreau. — Un compliment. — Calme dans les assemblées des Bouches-du-Rhône. — Ses véritables motifs. — L'agent Kelaldini. — Clarke rappelé. — Traité avec le Pape. — Inconvenance de l'orgueil papal. — Le*

président Raire. — Mauvaises élections. — Beurnonville disgracié. — Mort de Kelaldini. — État de l'Italie. — De l'indépendance du pouvoir judiciaire. — Explication de la lettre de Germain contre moi. — Diner de Grisel chez Carnot. — Lettre confidentielle de Bonaparte. — Le secret de la comédie. — M. Desmousseaux. — Un dîner chez Letourneur. — Le fils De France. — Enthousiasme pour Moreau. — Craintes de Carnot et de Letourneur sur l'élection de quelques généraux républicains. — Constitution de la République d'Italie. — Correspondances interceptées. — Instructions à notre ambassadeur en Prusse. — Mes après-dîner chez Letourneur. — Vieillard. — Parallèle de Moreau, Hoche et Bonaparte. — Une querelle aux Anciens. — Nouveaux égorgements dans le Midi. — Les députés Page et Saladin. — Trois armées commandées par Hoche. — Moreau veut rester à Paris. — Mes pressentiments.

1er Germinal an V. Toutes les séances du Directoire sont-elles, hélas! destinées à être toujours absorbées par des discussions de police? Le commissaire dans le département des Bouches-du-Rhône, Miolis, prévient le gouvernement que les réacteurs royaux continuent à dominer et à égorger; que les communes de Roquevaire et d'Oriol surtout ont été teintes du sang des patriotes. En vain Miolis a-t-il conféré avec Willot pour s'entendre sur les moyens de contenir les partis. Il nous annonce que le commandant d'Aubagne se permet de faire des visites domiciliaires chez les patriotes sous prétexte de rassemblements de terroristes; qu'il s'en est suivi plusieurs assassinats: les résultats seront des élections purement et hostilement royalistes. Le Directoire, divisé, ne prend aucune décision.

L'accusateur public près la haute cour transmet à Carnot la demande que font les accusés des brevets et états de service de Grisel. Carnot lit l'article Vendôme dans l'*Ami des lois*. Ce journal parle d'une pièce découverte où il y a des noms mis par une autre main que celle de Grisel, et il énonce que c'est peut-être Carnot qui les a ajoutés; au reste il n'affirme rien. Carnot, non sans quelque embarras, répond qu'il ne se rappelle pas les faits, mais que cela pourrait être sans mauvaise intention.

On ne peut dissimuler que les chouans du corps législatif, du
2 Germinal an V. moment où ils vont être renforcés par le nouveau Tiers, ne manqueront pas d'accuser le Directoire, si celui-ci manque de fermeté. Rewbell pense qu'il faut considérer l'état des choses d'un œil ferme, et aviser aux moyens d'en sortir avec honneur; que la terreur royale se montre de toutes parts à découvert parce qu'elle est impunie: les républicains ne sont pas soutenus. « Pourquoi, dis-je, passe-t-on à l'ordre du jour sur les assassinats dont les patriotes

sont tous les jours victimes? Il faut chasser des autorités civiles et militaires tout ce qui n'est pas franchement républicain. Nos ennemis ne sont tant soit peu grands que de la faiblesse du gouvernement. » Aucune mesure ne vient encore au secours des circonstances.

Le Directoire, après longue discussion, adopte une expédition contre l'Angleterre. L'Espagne fournira vingt vaisseaux de guerre; la Hollande, seize; la République, vingt, ainsi que les bâtiments pour le transport de trente mille hommes. Sur ma proposition, il est décidé qu'on évitera tout combat d'escadre, et que toute sortie des ports sera suspendue jusqu'à ce que la grande flotte soit en mer et réunie. Truguet se concertera avec les puissances alliées.

Duverne de Presle, rassuré par je ne sais quel parti, ne veut plus rien avouer.

Letourneur a reçu d'importants avis sur un rassemblement de voleurs qui avait lieu dans un quartier désigné de Paris. Il nous apprend qu'aussitôt il a envoyé le capitaine Lemarrois avec vingt-cinq grenadiers pour les arrêter. C'était déjà usurper les droits de la gendarmerie. Encouragé par ces haineuses entreprises, Letourneur se propose de faire lui-même la police de la capitale. « On peut maintenant dormir tranquille, dit Rewbell. Quant à moi, je ne suis pas fanfaron et ne fais point blanc de mon épée, continue-t-il, mais je ne crains pas même ceux qui veulent toujours renvoyer aux autres la peur qu'ils ont eue eux-mêmes; dans l'ancien régime, j'ai fait trembler le gouvernement ainsi que le garde des sceaux, et défié leurs lettres de cachet; je ne me sens pas moins fort envers le corps législatif et même envers le Tribunal de Cassation; ma colère n'est pas bonne, parce qu'elle dure toujours; je ne cherche point à me battre, mais je ne refuse jamais quand il le faut, et alors je tue mon homme. » 3 Germinal an V.

Le Prince de la Paix paraît rejeter les propositions de la cession de la Louisiane en échange de la Sardaigne, que le roi de Piémont donnerait pour le Mantouan, si le Milanais n'est pas libre. Plus de tergiversations; prononçons cette liberté : cet acte imposera à ceux qui voudraient se croire lésés. Encore ajourné.

L'armée de Sambre-et-Meuse, sous le commandement de Hoche, a repris son ancienne vigueur, et ne tardera point à franchir le Rhin. 4 Germinal an V.

Le ministre de la police craint que les accusés près la haute cour ne soient acquittés; il annonce que des rassemblements armés ont paru dans les communes environnantes, à l'effet sans doute d'intimider les juges.

Les élections du département du Var ont été effectuées sous la menace des baïonnettes et du canon dirigé par Willot et Moynot

d'Opson. Ce sont, comme de raison, trois ennemis déclarés de la République qui ont obtenu les suffrages ordonnés par la force armée. Ce triomphe se rapporte parfaitement aux instructions des commissaires royaux. Un grand nombre de patriotes sont maintenant renfermés dans les prisons. Que vont-ils devenir? Ils ne sont pas réclamés et défendus, comme le sont les royalistes.

Le ministre de la guerre présente un travail de promotions. Je demande qu'avant toute discussion, le Directoire pose en principe qu'aucun officier ne sera remis en activité s'il n'a fait la guerre de la liberté. Le ministre de la guerre répond : « Le Directoire sera obéi ».

Le bureau central, peu soigneux du malheur des classes indigentes, et ne craignant pas d'y ajouter encore par des mesures de rigueur, a pris celle d'ordonner l'expulsion des échoppiers (teneurs de petites boutiques appelées *échoppes*) dans les différents quartiers de Paris, où ces infortunés gagnaient leur vie. Je pense que cette mesure est intempestive, et qu'on peut, par toutes sortes de raisons d'humanité et même de politique, différer l'expulsion. Carnot se réunit à moi et ma proposition est adoptée.

Un rapport doit être fait par une commission au Conseil des Cinq-Cents sur la proposition d'effectuer dans le sein du corps législatif le tirage du membre sortant du Directoire. Rewbell ne trouve cette préoccupation du Conseil ni décente ni constitutionnelle. C'est une usurpation de notre droit dans une affaire qui lui est étrangère, et dont il n'aurait pas dû s'occuper. Le but, toujours le même, de la part des meneurs, c'est d'avilir le gouvernement. Rewbell déclare qu'au surplus il ne reconnaîtrait point une pareille loi, et ne lui obéirait pas si elle était rendue. Letourneur et Revellière sont de l'avis de Rewbell. Carnot et moi, nous pensons que si la loi est rendue, nous devons l'exécuter. Discussion ajournée.

5 Germinal an V. Clarke a adressé au ministre des relations extérieures un nouveau projet de traité d'alliance avec le roi de Sardaigne. Dans les idées du négociateur, nous accorderions à ce roi, qu'on appelait Roi des Marmottes, la garantie de ses États contre toute invasion extérieure et intérieure. Il fournirait huit mille hommes d'infanterie, huit cents de cavalerie, cinquante pièces de canon, qui seront envoyés aussitôt au général de l'armée d'Italie pour être employés contre l'empereur d'Autriche. En dédommagement de ces fournitures et de son île de Sardaigne, il aurait le Mantouan avec passage pour y arriver, le Milanais et le droit de passage sur le territoire génois; la garantie des États actuels du gouvernement Papal. Pour soutenir son incroyable traité, Clarke ajoute que c'est l'avis de Bonaparte, qui attend les hommes et les canons dont il a besoin. Une longue discussion s'engage sur ce ridicule plan. Après que j'ai eu déclaré

que je n'adhérerais à aucune cession, je consens à garantir le Piémont de l'invasion des Autrichiens, à condition de l'envoi sans retard à Bonaparte des huit mille huit cents hommes et des cinquante pièces de canon. Adopté.

L'envoyé vénitien Quirini croit pouvoir se plaindre que le commandant français à Bergame ait favorisé l'insurrection du pays contre son gouvernement. Renvoyé à Bonaparte.

Dans une conférence entre Serbelloni, Augereau et moi, nous avions projeté de donner le commandement de Bologne à un général capable de soutenir les événements qui allaient éclater à Rome et dans les États du Pape. Augereau nous dit en confidence que Bonaparte avait trahi à Mantoue lorsqu'il leva le siège; c'est alors qu'Augereau attaqua l'ennemi et le battit. Chacun fut alors de son avis. Augereau raconte que Clarke joue le rôle de Willot auprès de Bonaparte, et s'exprime très mal ailleurs sur lui. Clarke n'est vu de bon œil par aucun général républicain; n'a-t-il pas osé dire à l'Autrichien Vincent que la République tiendrait tant qu'elle pourrait? La cause de la perte de plusieurs mille hommes à Arcole tient à ce que, dit Augereau, « Willot m'a retenu, pour la garder au service de sa contre-révolution, une demi-brigade qui eût décidé la victoire; si, continue Augereau, *ma division en avait été renforcée!..* » Il y a bien quelque vérité dans ces assertions d'Augereau, mais c'est la coutume des généraux de toujours s'attribuer ce qu'il y a de brillant à l'armée, et de toujours donner aux autres les échecs. Aussi, à les entendre séparément, c'est tout le monde qui a gagné la victoire, et jamais ce n'est personne d'eux qui ait subi la défaite.

Vérone, Brescia, Bergame s'ébranlent; le système républicain y triomphe.

Tandis que le roi de Prusse reprend une attitude menaçante et demande des dédommagements, le prince Henri de Prusse emploie ses bons offices en faveur de la République, qu'il aime. Ce n'est pas la première fois qu'il se trouve y avoir plus de bon sens dans les branches cadettes que dans les branches aînées. Cela est simple : dans l'ordre social le plus élevé, comme dans les classes ordinaires, les aînés tenaient la fortune et le pouvoir, qui trompent ordinairement ceux qui en jouissent; les cadets restaient à côté et pouvaient mieux juger la vérité.

La séance du corps législatif a été extrêmement orageuse. Le Directoire n'a point été ménagé. Son acte d'accusation a été proposé. Je demande à mes collègues si c'est là l'ouvrage des terroristes. Sans la crainte salutaire qu'ils inspirent aux royalistes, nous serions déjà sur la route de Vendôme. Reconnaissez donc vos amis, ils ne peuvent être que dans les rangs républicains.

Une note du ministre de la police dit que les émigrés, rentrant

de toutes parts, ont l'ordre du Prétendant d'être très circonspects et d'attendre le moment favorable pour agir. Les défenseurs de la royauté ont toujours eu le droit jésuitique de la restriction mentale.

6 Germinal an V. Depuis la bataille de Rivoli, l'armée d'Italie occupait les bords de la Piave et de l'Avisio. L'armée autrichienne, commandée par le prince Charles, occupait l'autre rive de la Piave; elle avait son centre placé derrière la Cordevole, et appuyait sa droite à l'Adige, du côté de Saluces (*sic*).

Le Directoire, dont la prévoyance militaire n'a jamais obtenu la justice de celui dont elle a fait la gloire, avait pris les plus grandes mesures pour assurer le succès de la nouvelle campagne d'Italie. Une division considérable, tirée du Rhin, a été dirigée vers l'armée d'Italie. C'est partant des bords de ce fleuve que le corps d'armée dont je parle avait à traverser toute la France pour franchir ensuite, dans la plus rigoureuse saison, la barrière, jusqu'alors réputée inexpugnable, des Alpes. Cette marche, la plus longue, la plus forte que dans l'hiver ait jamais exécutée sur ce continent un corps d'armée, n'éprouva aucun retard, et n'ayant pu être soupçonnée ni même crue par les ennemis, allait leur donner à combattre en Carinthie les mêmes hommes qui les avaient battus tant de fois au delà du Rhin.

Ce serait une omission qu'on aurait à reprocher, même à mes Mémoires particuliers, que de ne pas rendre ici la mention de gloire qui appartient au général de l'armée de Sambre-et-Meuse dans cette mémorable opération. Le général Bernadotte, regardé dans cette armée comme le plus digne élève du grand Kléber, est celui qui, détaché du Rhin avec sa colonne de vingt mille hommes, venait alors de traverser toute la France, en donnant l'exemple de la discipline la plus austère, sans qu'un hameau non plus qu'une ville aient eu à se plaindre de la plus légère infraction.

Quel put être l'étonnement de ce digne général et de ses

troupes citoyennes de se voir, en arrivant à l'armée d'Italie, accueillis avec les préventions les plus singulières. Il est vrai que les troupes de Bernadotte avaient la tenue sévère, les bonnes mœurs de la discipline : tandis que les soldats de Bonaparte présentaient l'image d'espèces de bandits enrichis, chargés de luxe et dont l'un des chefs bruyants de cette armée d'Italie (depuis roi de Naples) ne se contentait pas alors du sans-culottisme des manières et des vêtements; il lui fallait des titres honorifiques en jacobinisme : il ajoutait à son nom de Murat celui de *Marat*. Dans un pareil état de choses, les maratistes de l'armée d'Italie ne vinrent-ils pas à dire aux arrivants de l'armée de Sambre-et-Meuse qu'ils étaient des *messieurs*, ce qui équivalait alors au mot d'*aristocrate*, peut-être un peu suranné. C'est ainsi que ces militaires de l'armée d'Italie prétendaient être seuls des *citoyens*; la dénomination de *monsieur* était donnée aux Meusiens à titre d'insulte. Les agresseurs accusaient Bernadotte lui-même de n'avoir pas voulu se servir du mot de *citoyen*; les généraux Masséna, Augereau proclamaient, dans leurs ordres du jour, que tout individu de leur division qui se servirait verbalement ou par écrit du mot *monsieur*, sous quelque prétexte que ce fût, serait destitué de son grade et déclaré incapable de servir dans les armées de la République. Ces ordres furent lus à la tête de chaque compagnie.

Toutes ces suggestions étaient l'ouvrage de Bonaparte, général en chef; elles étaient fomentées par celui qui ne craignait rien tant que l'union, et voulut toujours « diviser pour régner ». Le sang coula dans de malheureuses rixes; elles furent bientôt calmées par l'esprit conciliateur et l'ascendant de Bernadotte sur ses soldats. « Nous saurons bientôt mieux répondre, leur dit-il, à tous les propos, quand nous allons paraître au champ de bataille. Les Italiens et nous, nous serons jugés en présence des Autrichiens. » Au moment de passer le Tagliamento, il dit à ses troupes, avec un accent

entraînant : « Soldats de l'armée de Sambre-et-Meuse, l'armée d'Italie vous regarde ».

C'est bien avec cet élan communiqué par Bernadotte à son corps, et par l'émulation qu'il excita dans les autres, que Bonaparte passa le Tagliamento. Ainsi ce passage, l'un des faits d'armes décisifs de la campagne, est bien l'œuvre de Bernadotte; il s'y distingua par ses talents comme par ses sentiments : voilà comme il répondit d'une manière écrasante, au jour du danger, à toutes les préventions dont il avait été si injustement le sujet depuis et avant son arrivée à l'armée d'Italie. Il fut admiré de Bonaparte lui-même, qui ne put s'empêcher de lui adresser des éloges; ils étaient l'expression de la voix universelle de l'armée. Les jours suivants, Gradisca, forteresse importante contiguë au Frioul, est emportée de vive force par le général Bernadotte. Deux mille prisonniers, Trieste pris par Bernadotte, Laybach pris par Bernadotte, voilà comme les braves de l'armée de Sambre-et-Meuse répondent à leurs détracteurs. Du sommet des Alpes Noriques, barrière qu'aucun peuple moderne n'avait encore franchie, les Français avaient maintenant sous les yeux le bassin de l'Adriatique, celui du Danube, au milieu duquel Vienne semblait leur montrer le but de leurs exploits. Jamais l'Autriche n'a encore été placée dans une aussi difficile position. Bonaparte, négligeant toujours de se souvenir de ce que nous avons fait pour lui, et voulant méconnaître ce qu'il doit aux braves du Rhin, dont la vieille élite vient d'avoir une coopération si brillante à ses succès, continue à se plaindre. Il écrit que si les armées du Rhin passent ce fleuve, il dictera la paix à Vienne. Hoche et Moreau, chacun de leur côté, n'attendent pas ce désir de Bonaparte pour franchir ce que les soldats appellent le « grand ruisseau du Rhin ».

Le ministre de la guerre est mandé : le passage du Rhin a été retardé faute d'équipages de pont et faute de fonds, que le ministre des finances n'a pu fournir et qu'il s'était engagé à donner. Il s'agit

ici d'aplanir toutes les bonnes et mauvaises difficultés pour obtenir une paix honorable et la liberté de l'Italie. Je me fais fort de trouver cent mille écus qui seront comptés par une maison de commerce. Je les garantirai jusqu'à ce que le ministre des finances puisse les rembourser. Ma proposition est acceptée.

Un rassemblement de royalistes a eu lieu dans les Basses-Alpes : ils sont entrés à Pertuis avec le drapeau blanc. Le général Tison voulait prendre des mesures répressives, lorsque le directeur du jury a tout « civilisé » en décidant les royalistes à se retirer. Letourneur me dit que j'ai des préventions contre Willot. Je demande à Letourneur si mes préventions ne sont pas justifiées : par l'apparition du drapeau blanc, dont Willot n'a pas prévenu et ne rend pas compte; par l'assassinat journalier des républicains, et par l'organisation paisible de la contre-révolution faite sous les yeux et la protection de ce général. Le Directoire me paraît encourir une grande responsabilité de tout le sang versé.... Mes collègues gardent le silence. Letourneur prend la parole pour s'écarter de la question, suivant sa manière : il vient d'être informé que Drouet est à Paris; il faut le faire arrêter à l'instant. Carnot invite le ministre à exécuter la proposition de Letourneur, qu'il dit être l'opinion du Directoire. Je réponds qu'elle n'est pas unanime; je crois pouvoir assurer que Drouet est passé en Hollande; mais je saurais sa demeure, que je ne l'arrêterais pas, que même je le préviendrais; si Rovère, que je regarde comme l'ennemi personnel de la République, se trouvait dans le même cas que Drouet, j'en agirais de même. La correspondance communiquée par Cochon continue d'être affligeante. Comme s'il avait juré de ne pas nous laisser un moment de repos, il voudrait ne pas moins nous occuper des délits privés que des questions politiques. Il croit devoir informer le Directoire qu'un individu condamné aux fers s'est évadé, et qu'il a assassiné les deux témoins dont les révélations avaient décidé sa condamnation. Sans doute voilà un crime affreux, il tombe sous le coup des lois ordinaires. Il existe en France des tribunaux : pourquoi ne pas leur déférer ce dont il s'agit?

Le premier privilège des généraux qui ont acquis une existence brillante, c'est d'abord de pouvoir dénoncer tout le monde, même leurs officiers. Rewbell demande la destitution des généraux Haquin et Grandjean, accusés de royalisme et d'impéritie par le général Augereau et les députés Cavaignac et Montmayou. La proposition est rejetée.

La flatterie a de tout temps épié les hommes qui sont investis du pouvoir, pour les servir selon leur passion. Certaine d'abonder dans le sens de Carnot en lui présentant tous les jours de nouveaux dangers, la police continue son système d'alarmes. Quelques

ouvriers sans travail ont projeté de se rendre à l'audience du Directoire pour y exposer leur situation. La police de Cochon veut que ce soit l'effet d'un complot sinistre. Carnot demande que les postes soient doublés ainsi que la haie des grenadiers qui doit l'entourer. Accordé.

Pendant que nous sommes occupés sur un point à répondre sur la question des anarchistes, nous ne sommes pas plus tranquilles du côté des royalistes conspirateurs. On nous informe que leurs amis ont fait des démarches nouvelles auprès du Tribunal de Cassation pour le déterminer à passer outre sur l'arrêté du Directoire qui lui défend de connaître de l'appel qui lui a été fait contre le conseil de guerre. Rewbell nous convoque à huit heures du soir chez lui, ainsi que Merlin, pour convenir de la réponse à faire au Tribunal de Cassation, dans le cas d'une signification qu'il adresserait au conseil militaire. Je crois que nous pouvons nous rassurer sur ces nouvelles tentatives de l'intrigue royaliste : le Tribunal de Cassation est encore composé en majorité d'hommes éclairés, voulant le bien et la paix; qui bien sûrement sont loin de vouloir donner suite à ce qu'ils regrettent sans doute déjà d'avoir si imprudemment commencé.

7 et 8 Germinal an V.

La fermentation qui résulte naturellement de toutes ces entreprises des partis contre notre établissement politique doit se porter dans les élections. Le ministre de la police nous rend compte que des assemblées primaires sont le théâtre de scènes violentes. Les choix sont en général dans le sens opposé au gouvernement, mais beaucoup d'honnêtes citoyens paraissent animés du désir sincère de soutenir le Directoire. Tronçon-Ducoudray et Dumas ont été chez Cochon : ils ont juré sur l'honneur, en leur nom comme aux noms de Siméon et de Portalis, qu'ils aiment le gouvernement, et qu'ils défendront tous les membres du Directoire collectivement et individuellement attaqués. Carnot ajoute : « Vous voyez comme on calomnie ces braves agents : ils sont aussi patriotes que Doulcet ». Il croit pouvoir produire une preuve non équivoque du patriotisme et de l'attachement au Directoire de ce dernier en disant que plusieurs fois il lui a témoigné le désir d'être ministre des relations extérieures.

Carnot répète que Drouet est à Paris, que Bergoing sait le lieu de sa demeure. « Voilà, dit-il, les prétendus patriotes qui ne veulent rien faire connaître au gouvernement. » Je réponds que Bergoing ne serait ni un patriote ni un honnête homme s'il était capable de violer un secret ou un sentiment d'humanité : « J'aime à penser que tous tant que nous sommes ici, nous ne pouvons penser sans frémir à l'idée d'envoyer à l'échafaud un représentant de plus. Si je croyais Drouet véritablement en danger, je lui con-

seillerais d'aller se réfugier chez Carnot lui-même : je suis assuré de ne point surfaire notre collègue en avançant qu'il serait aussi éloigné de repousser que de trahir l'hospitalité. » L'arrivée de Charles Lacroix met fin à la discussion. Ce ministre reçoit l'ordre de communiquer à l'envoyé du Portugal l'ultimatum du Directoire; si l'envoyé refuse ou s'il n'a pas le pouvoir suffisant, notre ministre lui signifiera de quitter Paris sous trois jours. Le Portugais nous est signalé comme une espèce d'espion anglais et qui leur est dévoué.

La Prusse ménage toujours sa neutralité à notre égard, tant qu'elle nous voit assez forts pour lutter contre nos ennemis. Elle se fait valoir par des coquetteries dont le soin est remis à son ministre, M. Sandoz Rollin, qui est exercé au métier. C'est avec une espèce de décence et de convenance envers le pouvoir républicain que le vieux diplomate répète la formule ordinaire des esclaves de sa robe : « Le Roi mon maître ». M. Sandoz Rollin est donc venu chez moi le matin m'assurer que son souverain ne prendra aucun parti contre la République; qu'il est malade; que son Cabinet l'est aussi; que le gouvernement français peut être tranquille.

Le député Dumas est plein d'ardeur pour justifier la bonne opinion que Cochon a voulu nous donner de ses sentiments politiques : il propose au Conseil des Cinq-Cents de faire rentrer les émigrés. Il rencontre grande opposition; il répond à Treilhard et à Auguès que sans cette mesure, la Révolution n'est pas terminée.

On a déjà vu que la police était sur la trace de Lavauguyon, autrement dit prince de Carency, venu à Paris clandestinement pour travailler en faveur de l'Espagne, qui est notre amie publique et notre ennemie secrète; une partie du complot se trouve déjouée par le renvoi de ce ministre de Louis XVIII. Il paraît démontré que l'ambassadeur del Campo est aussi, à Paris, agent intermédiaire de contre-révolution. Le renversement de la République, le remplacement des Cinq, comme ils disent, voilà la dernière instruction de Blankenbourg. Dans ce moment, on veut tout ou rien.

Au milieu de ces oscillations politiques, le crédit se rétablit difficilement : l'argent, qui a succédé à tous les papiers monnayés qui sont épuisés, avait reparu avec une promptitude et une abondance qu'on peut dire miraculeuses, mais il recommence à se resserrer. C'est avec de grands efforts que le ministre des finances a réalisé une somme de huit cent mille francs destinée aux armées du Rhin et de Sambre-et-Meuse. Cette dernière est toute prête pour agir. Carnot fait beaucoup d'observations, et dit en avoir encore plus à faire : elles sont toutes entendues depuis longtemps. Le Directoire se prononce, décide sans plus de délai l'envoi de la somme et l'ordre de marcher en avant. Je crains que cet ordre n'éprouve des retards :

c'est à sa prompte exécution que tient réellement la paix, tant désirée par Carnot. Elle ne sera conclue qu'à Vienne ou sous ses murs.

9 Germinal an V. Le ministre de la police déroule la liste des électeurs : « La plupart, dit-il non sans quelque inquiétude, sont des marquis et des comtes. » Les nobles, tout en passant leur vie à se plaindre d'être ruinés par la Révolution, sont encore les plus grands propriétaires de France ; ils exercent dans les départements une immense et fatale influence, dont on n'a pas d'idée à Paris, où tous les rangs sont confondus et inaperçus. Carnot pense que des hommes généralement riches, ayant voiture, faisant beaucoup de dépenses, pourront répandre de l'argent à Paris s'ils sont députés. Quant à l'affaire de la Cour de Cassation, qu'on ne croit pas encore terminée, Siméon a dit à Cochon que Portalis et lui ne sont nullement certains de pouvoir empêcher Vaublanc, Dumolard et Pastoret de prendre la parole si le tribunal vient à la barre ; mais que la majorité sera pour le Directoire.

L'armée d'Italie vient de remporter une nouvelle victoire : elle a fait cinq mille prisonniers autrichiens. Le prince Charles est poursuivi, et les hauteurs de Trieste sont occupées par l'armée républicaine.

Le ministre de la police n'a pas fini ses homélies sur les projets des anarchistes : il veut que dans plusieurs assemblées ils aient insulté les royalistes. Je réponds que les royalistes ne manquent jamais de protecteurs dans le sein du gouvernement : « En même temps que vous traitez de Jacobins vos plus chauds amis, n'ai-je pas vu ici le député Hardi, celui qui vient de vous donner des lumières si précieuses sur le Calvados, accusé tour à tour par vous de royalisme et d'anarchie, ainsi que Jean Debry? et cependant ne sont-ce pas là vos défenseurs au corps législatif? Et moi tout le premier, moi dont vous connaissez la conduite au 9 Thermidor et contre le retour de la Terreur, ne me trouvais-je pas aujourd'hui à vos yeux un terroriste de première ligne? Ce n'est pas que je m'en défende, puisque cette dénomination signifie aujourd'hui bon républicain. »

11 et 12 Germinal an V. Le Directoire écrit à Bonaparte que le gouvernement ne prend pas pour le moment de détermination relativement aux pays conquis en Italie, mais qu'il ne met aucun empêchement à ce qu'ils s'organisent et se déclarent libres et indépendants, si toutefois le général en chef de l'armée d'Italie juge que l'armée française ne soit point exposée à quelque danger par la réaction que peut provoquer cette révolution républicaine.

Au moment où nous imaginions que Moreau, à la tête de son armée, devait franchir le Rhin, le ministre de la guerre nous apprend qu'il est revenu à Paris ; il demande à nous le présenter. Moreau

est admis au Directoire en séance. Il n'a pu se dispenser d'accourir vers l'autorité pour lui exposer tous les besoins de l'armée du Rhin, et solliciter les plus indispensables ressources. Carnot a souvent des compliments pour ceux qui lui plaisent, comme des injures contre ceux qu'il n'aime pas; il ne peut laisser sortir Moreau du Directoire, sans dire devant lui : « C'est le Xénophon moderne ».

Willot a écrit au ministre Petiet que le calme règne dans les assemblées primaires des Bouches-du-Rhône. Cela se conçoit : elles ne se composent que de royalistes. Ils ne se battront pas entre eux; d'ailleurs leur grand protecteur est là.

Il est constaté que Carnot connaissait avant l'impression et approuvait l'opinion de Dumas sur la guerre actuelle ou plutôt sur le système de lâcheté qu'ils appellent pacification, par lequel il voudrait la terminer.

L'agent de l'empereur, qui traitait avec Clarke à Turin, Kelaldini, doit se rendre à Paris : les négociations sont interrompues. Clarke a livré les malheureux Italiens; il se vante de la confiance que lui a témoignée le grand-duc de Toscane. Je propose de rappeler Clarke et de traiter désormais de la paix à Paris. Le Directoire se range à cette opinion.

Le traité ratifié par le Pape est arrivé. Sa Sainteté y est énoncée avant la République. Rewbell et moi, nous réclamons contre cette inconvenance. La copie adressée au Directoire par Bonaparte ne nomme le Pape qu'après la République. C'est cette copie qui sera envoyée au corps législatif. Le Pape doit payer dix millions en écus, le reste en diamants ou bijoux. Il conserve du reste sa puissance temporelle.

Merlin nous exprime de grandes inquiétudes sur les dispositions du conseil militaire. Son président, Raire, était hier au soir chez Letourneur. Il voulait me venir faire sa visite : j'ai trouvé que cette démarche était inconvenante de la part d'un juge. J'ai donné chez moi l'ordre de ne pas le recevoir tant qu'il fera partie du conseil militaire en exercice.

On commence à convenir que les élections sont généralement mauvaises dans les départements : raison de plus pour que le Directoire se renferme dans l'exécution littérale de la Constitution; qu'il rallie les patriotes, et qu'il épure les administrations. Hélas! chaque fois qu'il est question des personnes, le Directoire est toujours moins d'accord. On croit généralement que le magistrat doit être impassible, se dépouiller de toute haine, de tout esprit de parti. Le ministre Cochon présente plusieurs rapports sur des projets terroristes et royalistes. Les premiers, toujours écoutés, réveillent colère et vengeance. Si l'on massacre les républicains,

ce serait fâcheux, dit Carnot avec ironie. On calomnie tous ces pauvres royalistes, il n'en existe plus, ils sont tous résignés à la République !

Clarke demande nouvelle de l'envoi qu'il a fait du projet d'alliance avec la Sardaigne; on le remet au ministre des relations extérieures : injonction est faite de traiter désormais à Paris d'après les bases convenues.

Carnot s'oppose à ce que Beurnonville reparte pour la Hollande, comme général en chef de l'armée française stationnée dans ce pays. Ce n'est pas là une injustice de Carnot. Il aurait pu ne pas attendre ce moment pour émettre son opinion sur le médiocrissime personnage. L'armée de Sambre-et-Meuse n'aurait pas vu si longtemps devant elle un ridicule fanfaron, dépourvu de tout talent et qui a laissé tout le monde, officiers et soldats, d'accord sur son mérite, c'est-à-dire son incapacité pour commander seulement quatre hommes et un caporal.

Kelaldini est mort à Turin. Ce serait attacher trop d'importance à cet intrigant, de dire que la Providence veille sur la République: il est vrai cependant que cette mort a différé la conclusion d'une paix honteuse que méditait Clarke.

Bonaparte mande que Trieste est au pouvoir des républicains. L'Italie s'agite pour obtenir sa liberté. Le Milanais demande qu'on le laisse proclamer la sienne. Le Directoire ajourne la réponse sur cette grande proclamation.

On demande au ministre de la police ce qui s'est passé au conseil militaire. Carnot dit avoir reçu chez lui le président de ce conseil. Letourneur en a fait autant. Lorsqu'en l'an II je remplaçai les juges du tribunal révolutionnaire de Marseille, je défendis à ceux qui allaient exercer ces fonctions redoutables de paraître chez moi. Voilà quelles étaient mes jeunes idées sur le respect qu'on doit à l'indépendance du pouvoir judiciaire; il est possible que ce fussent là des idées révolutionnaires! J'en renouvelle l'expression avec une conviction absolue.

14 Germinal an V. Le ministre de la police met sous les yeux du Directoire la réponse de Germain lorsqu'on lui a présenté sa lettre à Babeuf où il est question de Barras : il a reconnu la lettre comme de lui, mais a déclaré que le citoyen Barras n'a jamais tenu le langage trivial qu'on veut lui supposer. Letourneur s'effraye de l'audace de tous ces accusés de Vendôme. Carnot fait un grand éloge du courage de Grisel, qui avait bien de quoi être épouvanté la veille de l'arrestation des conjurés. « Grisel dînant chez moi, dit Carnot.... — Ah! tu dînais donc avec Grisel, ou Grisel dînait avec toi, s'écrie Rewbell : il y a là bien de la facilité, du dévoûment et même de la popularité de ta part. — C'était, dit Letourneur, ce jacobin de Blondeau, pré-

mier commandant de la garde du Directoire, qui était bien plus à craindre que Grisel.... »

Bonaparte écrit à Carnot une lettre confidentielle annonçant trois mille cinq cents prisonniers, des canons, des drapeaux pris aux ennemis dans le Tyrol. Il demande provisoirement le secret, qui est nécessaire aux opérations ultérieures. Carnot a très bien gardé le secret : il ne nous a parlé de la lettre de Bonaparte que dans cette séance du 14; le public avait eu la nouvelle avant nous.

Desmousseaux, commissaire près le bureau central, vient de se prononcer d'une manière très vigoureuse contre ce qu'il appelle les Jacobins, ce qui prouve de reste que ces pauvres Jacobins sont loin d'être en force, puisqu'ils en sont à recevoir le coup de pied de l'âne. Letourneur applaudit à la fermeté de Desmousseaux; comme on ne peut trop encourager une conduite aussi exemplaire, Carnot demande pour lui un traitement plus considérable. Rewbell prétend que Desmousseaux n'est qu'un chouan. Carnot doit soutenir le contraire. La Revellière doute beaucoup que M. Desmousseaux soit un patriote : il le croit bon à être remplacé, plutôt que récompensé. Rien n'est décidé.

Delmas, président du Conseil des Anciens, dînait chez Letourneur, où se trouvaient Carnot, Petiet et Moreau. Il a dit que les républicains des deux Conseils s'étaient réunis avec le Directoire pour sauver la patrie des dangers qui la menacent, qu'il ne s'agit plus de tergiverser; ils veulent tout terminer avant l'arrivée de leurs successeurs. Delmas ajoute que Carnot a paru déconcerté. Delmas en a causé avec Rewbell et La Revellière; nous attendons Delmas. Carnot est extrêmement prévenant depuis quelques jours; j'ai demandé de placer le fils du député De France (depuis le général De France, écuyer de Bonaparte). Carnot m'a d'abord opposé sa jeunesse et son peu de service. De France était soldat, et il s'agissait de le faire sous-lieutenant. Carnot m'a assuré qu'il ne s'y opposerait plus. Au surplus, pour parler de quelque chose de plus haut qu'un simple soldat, c'est le général Moreau qui est en ce moment plus que jamais l'homme par excellence de Carnot; sa nullité politique ne pouvant point donner d'ombrage, il y a peu d'inconvénients à l'appeler le premier défenseur de la patrie. Carnot et Letourneur voudraient lui donner des fêtes. « Attendons, leur dis-je, que la campagne soit faite, ou au moins qu'elle soit commencée. » Mes deux collègues d'ailleurs ont déjà une inquiétude de plus quand on leur annonce que Pichegru et Jourdan seront députés. Ils se félicitent d'avoir soutenu Willot, qui, selon eux, a maintenu le calme dans les assemblées électorales du Midi. Après Jourdan et Pichegru c'est encore Kléber qu'ils craignent de voir arriver au corps législatif. Il faut redoubler de manœuvres en tout genre pour écarter

tous ces généraux qui ont leurs couleurs (*sic*) et l'ascendant de leur renommée.

15 Germinal an V. On discute longtemps, et on finit par convenir que La Revellière proposera les bases d'une Constitution provisoire pour la Lombardie réunie à la République cispadane; Bonaparte sera chargé d'organiser ce pays en république; on y ajoutera Mantoue s'il est nécessaire. Tout cela s'opérera sans que le gouvernement français paraisse en rien.

Cochon a intercepté des lettres de l'ambassadeur de Naples à Vienne, de celui de Pétersbourg à la reine de Naples, à Madame, femme de Louis XVIII, et au gouvernement napolitain. Toute cette correspondance annonce que Londres et Vienne sont parvenues à persuader à l'empereur de Russie que le Cabinet prussien se flattait de le mener. C'est une pareille intrigue qui a déterminé l'empereur Paul à s'éloigner de la Prusse pour s'unir à la coalition. On y parle du roi de Prusse avec fort peu de considération; on paraît même espérer trouver le moyen de le punir un jour de sa liaison avec la République. Ces dépêches seront envoyées par courrier extraordinaire à Berlin. Caillard démontrera à ce Cabinet l'intérêt qu'il a de réunir les troupes de la Prusse à celles de la République française contre l'Autriche, l'ennemi commun. Si la Russie faisait mine de vouloir attaquer la Prusse, les armées de la République seraient à sa disposition. Caillard est même autorisé à proposer le rétablissement du royaume de Pologne pour un prince de la maison de Brandebourg.

Carnot et Letourneur, que la passion doit toujours égarer dans un sens ou dans un autre, redoutent surtout en ce moment que le conseil militaire n'ose pas condamner les prévenus; et si les prévenus de Vendôme allaient aussi être acquittés, que deviendrions-nous?

Nous dînons chez Letourneur. En sortant de table, nous voyons se présenter d'un air très familier le dénonciateur de la conspiration royale, le chef d'escadron Malo. Carnot fait l'éloge du discours de l'accusateur public Vieillard à la haute cour de Vendôme. Rewbell et Cochon n'ont qu'une très mauvaise opinion de Vieillard; il voulait être député; il était même recommandé dans cette vue par le parti royaliste. Moreau, qui était du dîner, se tait ou parle de choses insignifiantes, et conséquemment ne dit rien. C'était déjà son éloquence : ce n'est pas celle de Hoche ni de Bonaparte, non plus que son système de guerre n'est le leur. Il attend, eux ils attaquent; il temporise, eux ils marchent; guerre de prudence, guerre d'invasion : voilà la différence.

Delmas, président du Conseil des Anciens, a eu une scène violente avec plusieurs membres du Conseil. Le député Crey l'a

insulté parce qu'il avait levé la séance avant qu'il fût entendu; il s'écriait, en menaçant Delmas : « Nous marchons donc encore à un 31 Mai! ». Delmas l'a traité d'aristocrate, lui a donné son adresse en disant : « Nous nous verrons demain matin au bois de Boulogne ». Ce cartel a excité une grande rumeur parmi les députés. Barbé-Marbois s'est mêlé de la querelle. Delmas conserve sa fermeté. Dumas l'accoste et veut arranger cette affaire. Delmas lui répond : « Monsieur Dumas, je vous connais ». Dumas suit Delmas, le joint dans la cour du Directoire, lui renouvelle les excuses dont il est chargé par Crey. Un combat du président du conseil contre un collègue député produirait un mauvais effet; d'après Dumas, les députés étaient désolés. Le Directoire leur en veut : il fallait étouffer cette querelle. Delmas laisse Dumas, en lui réitérant que c'est au champ d'honneur que doit se terminer cette affaire, puisqu'elle a éclaté dans un lieu solennel.

Le Directoire ordonne à Bonaparte de réunir les Milanais, la République cispadane et même Mantoue en une seule république; il leur donnera une Constitution; il organisera un Directoire et des autorités qui exerceront provisoirement jusqu'à la paix, époque où le peuple s'assemblera pour sanctionner ou rejeter toute cette organisation nouvelle. Le général appellera près de lui des personnes éclairées; on préparera les premiers règlements nécessaires, qui seront exécutés sous l'autorité de l'armée française. 17 et 18 Germinal an V.

Merlin, ministre de la justice, fait un rapport sur les atrocités qui s'exercent dans le département du Var, notamment à Pourrières, que les assassins ont choisi pour leur quartier général. Merlin ajoute que Willot et d'Opson sont les protecteurs de cette organisation. Je demande leur destitution. Carnot demande des faits à l'appui. « Les faits sont constants, répond Rewbell : témoin tous les malheurs dont ils sont la cause. » Carnot dit qu'il faut attendre que le Directoire soit complet pour délibérer. Letourneur arrive ; il propose l'amendement de charger Cadet, agent secret à Marseille, d'aller à Toulon et de rendre compte au Directoire de la conduite du général d'Opson. Adopté. Je demande pour mon honneur au moins que mon opinion soit insérée au procès-verbal. Adopté.

Page, député de Saint-Domingue, dénonce Saladin, député, comme agent de l'Angleterre à Paris. On annonce un mémoire circonstancié à ce sujet.

Le Directoire arrête que les armées de Sambre-et-Meuse, Moselle-et-Rhin et Nord seront mises sous le commandement en chef de Hoche. Carnot nous apprend que c'est l'avis de Moreau, qui demande à rester à Paris. « Eh quoi, dis-je, quel besoin a-t-on ici de ce général? »

CHAPITRE XXVI

Condamnation des agents de Louis XVIII. — Discussion à ce sujet. — Les généraux sans résidence. — Arrêté du Directoire contre les condamnés royalistes. — Ordre de passer le Rhin. — Ramel dénoncé. — Doit-on punir le conseil militaire? — Troubles à Crémone et à Brescia. — L'abbé Poule. — Tentative d'assassinat sur Sieyès. — Admirables ouvrages de ce publiciste. — Son mot sur l'abbé Poule. — Ce qu'était cet abbé. — Progrès de nos armées. — Traité avec Turin. — Article secret. — Propositions à l'ambassadeur de Portugal. — Refus de serment par un tribunal criminel. — Danican déguisé en charretier. — Élections royalistes à Paris. — M. de Fleurieu. — Succès de l'armée d'Italie. — Le général Duplessis arbore la cocarde blanche. — Son interrogatoire et sa destitution. — Alarmes de Rewbell. — Pérignon encore ambassadeur à Madrid. — Réception d'un ambassadeur turc. — Les deux timbales de Bénézech. — Préparatifs de Hoche. — Nouveaux massacres autorisés par Willot. — Violente discussion au sujet de sa conduite. — Les imprimés de Portland. — Députés compromis. — Moreau va commander l'armée du Rhin. — Clarke outrepasse encore son mandat. — Scène violente au Directoire. — Clarke est révoqué. — Retour de Sandoz Rollin. — Un plan. — Ruse du général Kray. — Rapport sur Saint-Domingue. — Proclamation du provéditeur Bataglia. — Mauvaises nouvelles. — L'agent Charretier. — Il est gravement compromis. — Bruits de Bourse. — Premiers succès de Hoche. — Bonaparte envoie encore des drapeaux. — Arrestation de Jardin et Marchenna. — Les théophilanthropes. — Prosélytisme de La Revellière. — Nos plaisanteries sur sa papauté. — Pouvoirs donnés à Bonaparte pour négocier la paix. — Le Messager du soir *et Carnot. — Willot élu député. — Mauvaises élections. — Négociations en Italie. — La maison du consul français à Zante incendiée. — Conduite énergique de Bona-*

parte. — Junot. — Championnet. — Encore des rapports de police. — La femme Didier. — Mes prédictions justifiées. — Nouveaux succès de Hoche. — L'ambassadeur de Portugal veut gagner du temps. — Nouvelles plaintes contre Pérignon. — Situation déplorable de l'intérieur. — Willot accepte la députation. — Préliminaires de Leoben. — Passage du Rhin par Moreau. — Progrès de Hoche. — Une scène de l'Opéra. — M. d'Arengio quittera le territoire. — Hoche s'avance toujours. — Rapport de Leclerc sur une entrevue avec Moreau. — Correspondance de Carnot avec Bonaparte. — Mot de Leclerc sur Willot. — Visite chez Sieyès. — Le Mont-de-Piété. — Glorieuse conduite de Hoche à la réception des préliminaires. — Arrêté sur les parcs plantés en bois. — Motion de Boissy-d'Anglas sur le jugement des émigrés. — Les préliminaires sont apportés au Directoire. — Les moustaches de Merlin et de Rewbell. — Congrès de Berne. — Cacault baise la main du Pape. — Nouvelles de Hoche. — Des émigrés aux avant-postes. — Projet d'expédition contre le Portugal. — Relations extérieures. — Lettre de Moutet sur les élections du Var. — Affreux désordres à Cherbourg. — Le général Cambray. — Félix Lepelletier sur la liste des émigrés. — Système de suspicion inventé par Merlin. — Pétition d'André et d'Amédée Lepelletier. — Quelques réflexions. — Les déités politiques. — Observations sur le traité de paix.

19 Germinal an V. Le 19, à une heure du matin, le conseil de guerre séant à la Maison commune condamne à la peine de mort les agents de Louis XVIII, Brottier, Duverne de Presle dit Dunan, Lavilleheurnois et Poli; mais, ayant égard à des circonstances atténuantes, il commue la peine capitale en celle de la réclusion. On nous fait part de ce jugement. Rewbell voit là un déni de justice, qui peut amener des troubles. Le ministre de la police assure que l'indignation publique s'est prononcée; que, pour lui donner le change, les royalistes répandent qu'il était convenu avec le Directoire qu'on ne jugerait pas à mort les prévenus; que Merlin et Cochon avaient même été chargés de demander simplement la détention. La réponse justificative de Merlin ne se fait pas attendre : il nous propose de suite un projet d'arrêté pour renvoyer devant les tribunaux les prévenus de conspiration, le conseil militaire n'ayant connu et jugé que le fait d'embauchage. L'idée est lumineuse, et Merlin, dont la rédaction est aussi prompte que son esprit est subtil, a déjà minuté sur le coin du bureau l'arrêté de renvoi. Je pense qu'une pareille mesure, très grave en elle-même, et par ses conséquences, ne peut être prise sans réflexion; car qu'y a-t-il de plus délicat que d'arrêter le cours de la justice, même pour l'auto-

rité supérieure qui a le droit de la discipliner? Le Directoire décide qu'il y aura séance à neuf heures du soir pour entendre tous les ministres réunis sur le projet de Merlin.

Beurnonville demande à retourner dans le canonicat de Hollande qu'on appelle le commandement en chef de l'armée française en Hollande; que s'il faut absolument des appointements à Beurnonville, on peut le satisfaire en le traitant comme Moreau et le gardant ici jusqu'à ce que Hoche ait opéré sur le Rhin. Rewbell demande à Carnot si Paris est décidément la résidence des généraux. Sont-ils des évêques qui ne veulent point rester dans leur diocèse? Carnot donne de nouveaux éloges à la personne de Moreau.

Rewbell lit des lettres du Midi qui révèlent des actes arbitraires de Moynot d'Opson, et donnent la liste de nouveaux assassinats. L'agent Cadet rendra compte.

Nous nous réunissons à neuf heures chez La Revellière. Les ministres Cochon et Merlin produisent le projet d'arrêté qui traduit devant le tribunal criminel Dunan, Brottier, Lavilleheurnois et Poli. Ils auront à y répondre sur le crime de conspiration contre la sûreté de la République, en faisant abstraction toutefois du crime d'embauchage, pour raison duquel ils ne peuvent plus être poursuivis de nouveau. Le Directoire adopte et ordonne que cet arrêté sera imprimé et placardé. On ne conçoit pas comment, à l'occasion d'une affaire toute spéciale et purement royaliste, Carnot peut imaginer de revenir encore à ses préventions; il voudrait qu'on insérât dans l'arrêté les mots *anarchie* et *terreur*. Le Directoire refuse cette insertion; elle n'arrive nullement au sujet : elle n'aurait pas le sens commun.

Hoche a reçu l'ordre de passer le Rhin. Deux grenadiers du corps législatif dénoncent leur chef Ramel comme royaliste. Carnot et Letourneur veulent faire arrêter les soldats factieux. J'ai le malheur d'avoir la même opinion que les soldats; c'est encore celle des députés patriotes. Le moment arrivera où il faudra chasser un chef déshonoré aux yeux mêmes de ses soldats.

On propose de casser le conseil militaire et de le remplacer par des juges intègres : Carnot s'y oppose. Je suis de l'avis de Carnot : ce serait établir que nous punissons les tribunaux qui ne se conforment pas à nos volontés. Je suis loin d'estimer les membres actuels de ce conseil militaire; on pourra l'épurer dans la suite; ce n'est même pas sans quelque peine que j'ai voté la remise en jugement de Dunan et compagnie : mais si, croyant que l'intérêt public l'exigeait, je m'y suis conformé, je désire que le Directoire ne se retrouve pas dans une semblable position. Je vote avec Carnot. Ajourné. 20 Germinal an V.

Quirini remet à Rewbell une note où il se plaint de ce qui s'est passé à Crémone et à Brescia. Un officier français et un émigré 22 Germinal an V.

nommé L'Hermite ont forcé les portes de la première de ces villes. A Brescia, une colonne de Bergame s'est munie de canon et s'est portée sur Vérone, où elle a été battue par les habitants. Elle est rentrée et se trouve bloquée dans Brescia. Il sera écrit à Bonaparte d'empêcher que les Français ne se mêlent dans les querelles des Vénitiens, qu'il serait cependant peut-être utile de désarmer.

Un prêtre du nom de Poule, ancien augustin et ancien curé dans le département de l'Hérault et qu'on croit neveu du célèbre prédicateur, a tenté d'assassiner Sieyès, membre du Conseil des Cinq-Cents. Il s'est introduit chez ce député à neuf heures du matin, il a déchargé sur lui un pistolet à balles, qui lui a seulement brisé la main droite. L'assassin ne peut détruire les pages immortelles écrites par cette main puissante. Les écrits, peu nombreux, mais admirables, d'un grand publiciste méritent qu'on dise de leur auteur ce que Mirabeau a dit de Franklin : il a répandu des flots de lumière. L'*Essai sur les privilèges*, *Qu'est-ce que le tiers état?* ses vues politiques communiquées aux diverses assemblées sont des ouvrages qui vivront autant que la liberté même. Il n'en a pas moins bien exprimé les sentiments qu'analysé les idées. Sieyès a montré beaucoup de sang-froid dans ce guet-apens, il a conservé toute sa présence d'esprit et dit seulement à son portier, avec une fine ironie bien permise à la victime : « Si M. l'abbé Poule vient se représenter à la maison, vous ne le laisserez plus entrer ». Cet abbé assassin n'est pas aussi doucement plaisant que celui qu'il a assassiné : il regrette de ne lui avoir pas donné tout à fait la mort; il en sera dédommagé et soutient que tous les républicains français périront. On dit que M. l'abbé Poule est un fou; il est au moins très probable que ce n'est point un jacobin.

Hoche a fait toutes ses dispositions pour passer le Rhin. Bonaparte doit être à Brixen et à Klagenfurt.

Le traité d'alliance offensive avec Turin est adopté. L'article secret porte que le roi de Piémont nous cédera la Sardaigne à la paix continentale; la République le dédommagera par des possessions en Italie à sa convenance; il prendra un autre titre que celui de roi de Sardaigne.

Les trois propositions suivantes sont remises à l'envoyé de Portugal : 1° exclure les vaisseaux anglais des ports du Portugal: 2° céder à la France le territoire jusqu'à la rive gauche de l'Amazone; 3° compter à la République dix millions. Dans le cas de non-acceptation par M. d'Arengio, il quittera Paris sous trois jours.

Le tribunal criminel du département de la Dyle a refusé de prêter serment de haine à la royauté; ses membres ont donné leur démission.

On se souvient du rôle contre-révolutionnaire joué par un certain

général Danican au 13 Vendémiaire. La célébrité ou seulement la famosité qu'a value à ce mauvais sujet sa conduite à cette époque lui a valu le prétexte de se faire prendre pour quelqu'un ou quelque chose d'important et d'obtenir de l'argent de l'Angleterre. Pour gagner cet argent, il faut qu'il fasse quelque coup nouveau de son métier. Il a promis aux royalistes de se rendre incessamment à Paris pour renverser le gouvernement. Le Directoire est informé que ce Danican, maintenant en Suisse, doit rentrer en France déguisé en charretier.

Les dissensions du Directoire et du corps législatif portent leurs fruits : les élections de Paris sont royalistes, elles semblent défier la République et braver les murs même du Luxembourg; le gouverneur du Dauphin, M. de Fleurieu, est élu.

La division de gauche de l'armée d'Italie continue d'avoir des succès dans plusieurs combats. Elle a fait de sept à huit mille prisonniers.

On demande que le général Duplessis soit renvoyé de la garde du Directoire, pour avoir, après la reddition de Pondichéry, arboré la cocarde blanche et la croix de Saint-Louis. Carnot croit que c'est une calomnie. La Revellière propose que le général Duplessis soit appelé et interrogé par le président. Il est introduit et avoue tout. Carnot dit qu'il avait été présenté par le ministre de la police, Cochon. La Revellière demande l'expulsion. Adopté, même par Carnot. Il désire pourtant que le ministre obtienne la démission de ce général. 21 Germinal an V.

Rewbell annonce que de grands coups se préparent contre le gouvernement. Sous peu de jours il instruira le Directoire de ces dangers imminents. Deux partis sont tellement prononcés en France, qu'il faut que l'un des deux périsse. Rewbell espère pourtant que ce sort est réservé aux royalistes. Dans le cas contraire il faut songer à vendre ses biens et à s'en aller.

Pérignon, qui depuis si longtemps a dû être remplacé à l'ambassade de Madrid, ne l'est pas encore. Nous sommes informés que cet ambassadeur se rend tous les jours, par son incapacité et sa servilité, plus indigne de représenter la République française.

Le Directoire arrête les dispositions pour la réception de l'ambassadeur turc.

Le ministre Truguet nous déclare tenir de toutes ses correspondances la certitude que les royalistes gagnent du terrain. Bénézech, présent, est interpellé; il répond que depuis le commencement de la séance il écoute. Ce ministre ne parle jamais dans un sens déterminé; il a l'air de battre la mesure sur deux timbales, disant alternativement aux uns qu'il déteste es royalistes, aux autres qu'il repousse les Jacobins.



Une intrigue très active se trame, en ce moment même, dans notre sein pour faire élire Cochon membre du Directoire.

Le général Hoche doit se mettre en mouvement le 25 et attaquer l'ennemi par ses flancs.

Willot a réussi : les républicains sont incarcérés, ensuite assassinés; les agents de la royauté sont en place; le Directoire n'a pris aucune mesure. Combien de fois les ai-je sollicitées? Je n'ai aucun reproche à me faire. Je dépose des pièces que je viens de recevoir, relatives à de nouveaux massacres : elles font frémir, et l'on n'en fait aucun usage.

26 Germinal an V. Nouvelle lettre de Willot : il prétend que le calme se rétablit, et que les élections sont très bonnes. Le ministre de la police répond par la lecture d'une lettre de Miolis, commissaire près le département des Bouches-du-Rhône, dans laquelle celui-ci s'afflige des assassinats et des malheurs dont son pays est le sanglant théâtre: les égorgeurs, dit ce commissaire, s'attachent principalement aux autorités et aux agents du gouvernement; il faut, pour arrêter tant de crimes, des moyens de répression extraordinaires; il est plus que temps que la République et ses lois triomphent.

Une seconde lettre de Willot à Carnot ajoute qu'il est parvenu à comprimer les terroristes et les brigands dans la division qu'il commande, excepté pourtant à Toulon, où, le Directoire ne lui ayant pas donné la même latitude de pouvoir, les élections, selon Willot, se trouvent exécrables. Ici je ne puis contenir mon indignation : Jusqu'à quand une autorité invisible protégera-t-elle le bourreau du Midi? Où s'arrêtera l'audace portée jusqu'à en faire l'éloge? Au Comité de Salut public, les hommes de toutes les couleurs, ses membres même furent immolés à la barbarie de quelques-uns. Veut-on recommencer de semblables horreurs, et la majorité républicaine du Directoire ne repoussera-t-elle pas avec énergie la contre-révolution qu'on organise? Je ne puis sans doute exprimer ces sentiments sans qu'ils soient accompagnés d'une certaine chaleur. Un morne silence règne dans le Directoire. Les ministres de la police, de la justice et des relations extérieures, présents à la séance, reconnaissent la vérité de mes observations : aucune mesure n'est prise. Rewbell conclut que la République touche à sa perte. Carnot ne veut pas voir ainsi; il croit qu'on nous exaspère. Je lui dis sans rancune que je le crois plus exaspéré à lui tout seul que nous tous ensemble.

Un Français arrivant d'Amérique et passant par Londres a été chargé par le duc de Portland de deux imprimés pour Barbé-Marbois et Henri La Rivière. Il a vu chez le ministre anglais une liste de députés dont plusieurs avaient reçu l'imprimé; ils étaient désignés par une croix. Dumas, Dupont de Nemours, Lemercier, et

bien d'autres dont il ne se rappelle pas les noms, étaient du nombre. Le ministre de la police fera son rapport.

Maintenant qu'à l'aide des renforts des braves de l'armée du Rhin qui lui ont été amenés par Bernadotte, Bonaparte a pu battre le prince Charles et arriver jusqu'à Klagenfurt, il semble, comme à l'ordinaire, qu'on le délaisse de tous les moyens qu'il a droit d'attendre et qu'il ait toujours tout fait à lui seul. Au moment où il ne peut méconnaître que nos armées d'Allemagne sont en mouvement, d'après les avis que nous lui en avons fait donner, ne nous écrit-il pas de Klagenfurt, avec l'air le plus naturel et le plus naïf, que s'il avait vingt mille hommes de plus, il irait droit à Vienne sans le secours des armées d'Allemagne; il est urgent de leur faire passer le Rhin. Carnot consent que Moreau aille prendre le commandement de l'armée du Rhin, il en reconnaît le besoin. Au lieu de lui en donner l'ordre, il lui en témoigne le désir, non sans quelque regret de le voir quitter Paris : on croirait que Carnot a quelque dessein sur Moreau pour le faire concourir à quelque entreprise politique dans l'intérieur.

Clarke mande que M. de Saint-Marsan lui a proposé de donner Mantoue et la Lombardie au roi de Sardaigne, qui nous céderait cette île; il prendrait alors le titre de *roi constitutionnel des Lombards*. Rewbell, La Revellière et moi, nous rejetons cette proposition : ne pouvant livrer ces peuples à l'empereur d'Autriche, on veut les livrer à un autre. La conduite de Clarke devient toujours plus coupable; il a déjà outrepassé ses instructions, en conférant avec le grand-duc pour lui céder la Lombardie. Je vote pour l'improbation de Clarke et son rappel. Carnot, en colère, s'écrie qu'on ne veut pas la paix. Je le somme de s'expliquer pour mon compte : il se rejette sur Rewbell. Rewbell donne un démenti; Carnot, furieux, frappe du poing sur la table. La discussion s'anime et s'enflamme. Carnot et Letourneur croient la terminer en disant : « Eh bien, qu'on rappelle Clarke! » La Revellière pense qu'il serait impolitique de rappeler sur-le-champ Clarke; qu'il suffit pour le moment de le laisser sans pouvoirs et de les adresser à Bonaparte seul. Adopté.

Sandoz Rollin est revenu; il m'a assuré ce matin confidentiellement que le Cabinet de Berlin n'a pas assez d'énergie pour se prononcer. C'est la première et la plus sûre garantie que nous offre l'ambassadeur : elle en vaut d'autres; c'est là toute la politique prussienne.

La Revellière lit un plan présenté par un député membre du Conseil des Anciens. Ce député, qui se dit peut-être un représentant du peuple et qui est bien peu fidèle à son mandat, conseille au Directoire de s'emparer de tous les pouvoirs, tandis que l'armée

appuierait de toute sa force ce prétendu établissement de l'ordre dans l'intérieur. On demande à La Revellière le nom de ce député. C'est au moins un fou à envoyer à Charenton, ou un conspirateur à mettre en jugement. Revellière refuse de nommer le personnage, et l'on passe à l'ordre du jour.

Le général Kray, commandant l'armée autrichienne du bas Rhin, a prétendu qu'une trêve était convenue par Bonaparte, et il en a donné avis au général Hoche. Celui-ci, qui n'y croit pas, nous mande la nouvelle par un courrier extraordinaire. Le Directoire ordonne ou plutôt permet à l'impatient Hoche de passer sur-le-champ le Rhin. Aucune trêve n'était convenue.

Le ministre Truguet présente son rapport et un projet de message sur Saint-Domingue. Le Directoire ne trouve pas l'exposé des faits assez circonstancié; il ne veut pas mentionner avec honneur des commissaires du Directoire qui penchent pour investir un gouverneur militaire de toute l'autorité sur la plus importante de nos colonies.

La proclamation du provéditeur vénitien Bataglia nous est parvenue : elle est dirigée en partie contre les Français. On en délibérera prochainement.

29 Germinal an V. Notre envoyé en Suisse, Baker, écrit que la gauche du général Joubert a été attaquée par les Autrichiens, renforcés dans cette partie par une partie de leur armée du haut Rhin; que les Français ont été repoussés; que les Autrichiens ont repris Botzen et peut-être Brixen; que le reste de la division Joubert, toujours pressée, se replie sur sa droite. Tout en répétant avec forfanterie qu'il n'a besoin que de lui seul, et ne cessant jamais de demander des renforts, Bonaparte à chaque courrier nous a répété : « Qu'on passe donc le Rhin, ou je serai accablé ».

Un Français chargé de dépêches importantes de Charretier[1], notre agent à Londres, n'a pu obtenir de la municipalité de Calais qu'elles fussent débarquées et expédiées au Directoire; elles ont été renvoyées, et remises sans doute au duc de Portland. Notre agent sera gravement compromis : voilà les conséquences de l'arrêté qu'a fait prendre Carnot sur les communications étrangères.

Le député Bergoing rapporte qu'à la Bourse le bruit aurait couru que Rewbell proposait d'empêcher le nouveau Tiers d'entrer au corps législatif; que l'honnête Carnot seul était opposant à la mesure, voulue d'ailleurs par d'autres membres du Directoire; que l'opposition de Carnot avait fait suspendre la délibération. Le ministre de la police, qui a aussi été informé de ce bruit, convient que les auteurs sont de la connaissance de Carnot.

1. Le nom de ce personnage est aussi orthographié dans le manuscrit : Charritier. (G. D.)

Le général Hoche n'a point tardé à user de la permission qui lui a été donnée de passer le Rhin. L'armée de Sambre-et-Meuse est redevenue digne d'elle-même sous le commandement du bouillant et habile général. Elle s'est précipitée sur les Autrichiens, les a atteints à marches forcées, a fait quatre mille prisonniers, pris des canons et des drapeaux; l'aile gauche a eu aussi des succès. Les ennemis se retirent sur la Lahn. Hoche les poursuit; ils sont dans de bonnes mains.

On annonce l'arrivée de nouveaux drapeaux envoyés de l'armée d'Italie par Bonaparte.

Jardin et Marchenna sont arrêtés. Le 1er floréal, Revellière-Lépeaux, poursuivant son système religieux, se crut en mesure de poser les premières pierres de l'édifice dont il était le grand architecte; on appellera ce jour celui de la fondation de la Théophilanthropie, parce que les membres de la secte nouvelle, sous le nom de *Théophilanthropes* ou d'Amis de Dieu et des hommes, commencèrent à célébrer à leur manière des fêtes religieuses et morales. Le mot de fondateur qu'on donne à Revellière ou qu'il se donne lui même était peut-être un peu présomptueux. Dans la ferveur de sa création, Revellière nous proposait à tous d'y prendre part : nous lui dîmes en riant que nous avions assez d'*un Pape à Rome*, et que c'était assez d'un second au Directoire, puisqu'il voulait bien l'être. « Au surplus, ajoutai-je, il n'y a pas de bonne religion sans martyrs; pour faire prospérer la tienne et lui donner du relief, tu devrais commencer par te faire pendre ».... Revellière ne paraissait pas disposé à pousser l'apostolat jusqu'à ce période.

Des pouvoirs nouveaux ont été envoyés à Bonaparte pour traiter de la paix générale. Le Directoire veut conserver l'occupation militaire de la rive droite du Rhin jusqu'à la paix continentale. Il sera écrit à Bonaparte à ce sujet, pour que cette condition soit portée en tête des négociations. Il me semblerait préférable d'abandonner la rive droite du Rhin, pour se renfermer dans la cession des pays réunis, et persister dans l'indépendance du Milanais. 2 Floréal an V.

Bonaparte doit encore stipuler un délai convenable pour l'évacuation de l'Italie.

Le *Messager du soir* accuse Carnot de s'être opposé à une délibération tendant à demander la cassation des élections : c'est une espèce de répétition de ce qui a été précédemment énoncé des bonnes dispositions de Carnot pour le nouveau Tiers.

Willot est élu député à Marseille; le ministre Cochon prétend qu'il refusera. Cette nomination est-elle la sanction de tant d'assassinats commis dans le Midi?

Les élections du Var inquiétaient tellement Willot, qu'il a envoyé trois cents hommes et du canon à Brignoles pour influencer les



choix. Les prisons sont encombrées de patriotes qui depuis plusieurs mois n'ont pas su se faire entendre. La Revellière et Rewbell s'affligent des choix qui vont introduire au corps législatif les plus grands ennemis de la liberté.

Le prince Charles, qui s'était d'abord refusé à toute négociation avec Bonaparte, vient de lui envoyer le général Bellegarde pour convenir d'un armistice de cinq jours pendant lesquels on pourrait négocier. Bonaparte, qui ordinairement ne pense guère avoir besoin de pouvoirs pour faire ce qui lui convient, a cru, dans la circonstance, n'en avoir pas de suffisants : il a appelé Clarke aussitôt; il a de suite posé en principe la cession de la rive du Rhin, en y comprenant Mayence, et la reconnaissance de l'indépendance cispadane réunie à Modène et à Massa Carrara. A ces conditions il restituera Mantoue à l'empereur, et l'on discutera pour le Milanais. « J'ai posé ces bases, m'écrit-il, je désire qu'elles conviennent au gouvernement. Ma position a constamment changé depuis que je suis en Italie. Je serai finalement accablé si la paix n'a pas lieu, et si les armées françaises du Rhin ne franchissent de suite ce fleuve. » On a vu depuis combien de temps elles l'ont franchi.... Mais il est dans l'égoïsme ordinaire de Bonaparte de ne point voir ce que font les autres, ou de le nier. Les Vénitiens ont près de vingt-cinq mille hommes sous les armes; ils ont assassiné plusieurs volontaires: un vaisseau vénitien a protégé dans le golfe un convoi autrichien qu'une frégate française eût amariné sans cette opposition. La maison du consul français à Zante vient d'être brûlée. Bonaparte a demandé réparation dans douze heures au sénat; il attend le retour de son aide de camp Junot, qu'il a chargé d'une lettre menaçante pour le doge. Il va faire prendre possession par Kellermann de la terre ferme de Venise; les nobles vont être arrêtés; une proclamation est prête pour rassurer le peuple et garantir le respect du culte, la sûreté des personnes et des propriétés. Les Vêpres Siciliennes ne recommenceront plus : c'est en vain que le Pape soulève secrètement les habitants de l'État de l'Église.

Quoi qu'en dise Bonaparte, se plaignant toujours dans ses dépêches, voilà plus de quinze jours que l'armée de Sambre-et-Meuse a passé le Rhin. Lefebvre, Championnet sont sur la rive droite et se portent sur la Sieg.

Le ministre de la police ne nous fait pas grâce un seul jour de ses rapports. Il croit que près de trois cents babouvistes organisent un mouvement; qu'une correspondance active a lieu avec les prévenus de la haute cour. Des lettres saisies sur la femme Didier annoncent qu'un grand coup doit être porté le 10 floréal. Le Directoire ne dissimule point ses craintes, il charge le ministre de ne rien ménager pour empêcher le désordre. Un grand moyen de

neutraliser ces projets attentatoires, c'est l'impression des correspondances. Carnot fait part qu'un haut juré de Vendôme est venu à Paris; c'est un terroriste. Rewbell, La Revellière et moi demandons que le nom de ce juré et celui de Dubois-Crancé, cité dans les lettres de Germain, soient retranchés de l'impression.

La séance s'ouvre. La Revellière et Rewbell disent que le résultat des élections du Var est aussi mauvais qu'ailleurs, et justifie malheureusement les prédictions de Barras. 5 Floréal an V.

Moreau a passé le Rhin, et Hoche a continué de battre les ennemis : il a fait huit mille prisonniers, pris vingt-huit pièces de canon et des drapeaux.

L'envoyé de Portugal refuse les conditions présentées par le Directoire. Rewbell vote pour que la négociation soit rompue, et qu'il soit décidément enjoint à l'envoyé de quitter la France. M. d'Arengio veut gagner du temps. Le ministre des relations extérieures lui signifiera que faute d'acceptation des propositions, il quittera Paris dans vingt-quatre heures. Les propositions antérieures seront au surplus regardées comme non avenues. Adopté. Letourneur affecte de dormir, et Carnot sort avant la délibération.

Des plaintes nouvelles s'élèvent contre Pérignon, si peu digne de représenter la République en Espagne. Ajoutez encore à tous les reproches qui lui ont déjà été faits, qu'il est accusé de se mêler d'affaires d'intérêt et de tripotages de commerce les moins honorables.

La correspondance présente toujours de fâcheux résultats : assassinats, proscriptions, audace des royalistes, prédications contre la République. Cet effrayant tableau frappe pourtant le Directoire. Ne serait-il pas la première victime de toutes ces entreprises criminelles? La mesure à prendre pour sauver la patrie, c'est de rappeler aux fonctions publiques les républicains et d'en écarter les royalistes qui s'y sont introduits: si la paix a lieu, il faut réaliser la promesse, depuis si longtemps faite, du milliard aux défenseurs de la patrie; il faut, à la paix, opérer en leur faveur la distribution des terres et des maisons nationales provenant d'émigrés. Carnot répond qu'il a préparé un travail à ce sujet; il le présentera au Directoire.

Le ministre de la police lit une lettre de l'agent Cadet; celui-ci prétend que les patriotes ne sont point incarcérés à Marseille; que les élections du Var ne seront pas si mauvaises. Cet agent, qui a été placé par Cochon, sur la recommandation de certaine personne fort suspecte, est encore conservé! 6 Floréal an V.

Le ministre de la police, qui avait annoncé que Willot refuserait la députation, vient déclarer que, cédant à des conseils reçus de Paris, Willot s'est déterminé à l'accepter.



Les dépêches de Bonaparte apprennent la signature de préliminaires de paix entre lui et les plénipotentiaires de l'empereur: on les appelle les préliminaires de *Leoben*, parce qu'ils ont été signés dans cette ville de la haute Styrie, située à 38 lieues sud-ouest de Vienne. Trois projets ont été envoyés au prince Charles par le général; au départ de la lettre que nous recevons, il n'y avait pas encore de réponse de l'empereur. Auquel des trois projets sera donnée la priorité? On peut trouver à coup sûr bien détestable l'article qui restituerait le Milanais : se peut-il qu'il soit accepté! Au surplus il est bien singulier que trois projets aient été soumis à l'empereur d'une manière aussi facultative et laissés à son choix: l'honneur du gouvernement, celui du général de l'armée d'Italie. tiennent à l'indépendance de l'Italie : dans le premier et le troisième projet, cette clause est expressément insérée, ainsi que la cession des pays réunis dans le Nord, l'indépendance cispadane et transpadane, en dédommagement de la cession du pays vénitien de terre ferme à l'Autriche.

Le courrier de Bonaparte ne peut pas tarder d'arriver : il va faire cesser notre inquiétude pour ces malheureux peuples de l'Italie poussés par nous à la liberté, abandonnés ensuite à leurs oppresseurs. Bonaparte ignorait encore le passage du Rhin. Sa dépêche est amère, il accuse les généraux du Rhin avec toute son aigreur ordinaire, il faut que tout coopère à ses volontés, il est déjà à ses yeux le centre du monde.

Le gouvernement autrichien est indigné d'avoir été abandonné par la Prusse; il ne cache pas le désir d'obtenir vengeance de cet abandon, qu'il appelle une trahison.

Moreau a passé le Rhin et fait deux mille prisonniers; mais il a perdu beaucoup de monde, il a eu plusieurs généraux blessés. Son passage, effectué en présence de l'ennemi, aurait pu l'être sur des positions moins dangereuses.

Le général Hoche avance sur la haute Lahn; l'ennemi fuit devant lui : n'est-il pas bien déplorable qu'avec de tels succès on veuille conclure une paix honteuse.

7 Floréal an V. Carnot était à l'Opéra lorsque les préliminaires de paix ont été annoncés. Il raconte que de nombreux applaudissements ont éclaté. que les royalistes ont fait chorus avec les républicains. Le ministre Truguet, qui assistait aussi à l'Opéra, prie Carnot de se rappeler qu'au lieu de la joie qu'il croit avoir remarquée, ce sont des murmures qui ont étouffé les cris de « Vive la République! ». Carnot dit ne point s'en être aperçu.

Le ministre de la police est chargé de notifier à M. d'Arengio l'ordre de quitter le territoire de la République.

Hoche marche sur Francfort. Chacun de ses pas est marqué par

des succès nouveaux. Le 3 floréal il ne savait ni l'armistice, ni la paix, ni le passage de Moreau : il n'avait pas besoin de prendre son point de départ dans ce que faisaient ou feraient les autres. L'homme de génie avait conçu son plan, l'homme de résolution l'exécutait; il marchait en avant sans détourner la tête, sans demander ce que faisait Bonaparte, tandis que celui-ci, avec une inquiétude envieuse, demandait toujours aux arrivants : « Que devient Hoche? » Il était fondé à redouter la gloire de Hoche : il n'y avait point de doute que dans l'état des choses ce ne fût le général Hoche qui devait arriver premier à Vienne.

L'adjudant général Leclerc, porteur des dépêches de Bonaparte, a passé par l'Allemagne pour remettre les siennes à Moreau. D'autres étaient parties par un autre courrier adressé au général Hoche. Ces dépêches si vives et impatientes avaient eu pour objet d'annoncer les préliminaires de paix aux armées du Rhin afin de suspendre leur marche triomphante. Leclerc, beau-frère de Bonaparte et qui faisait sa police au quartier général, a été choisi, non sans calcul de Bonaparte, pour cette mission de confiance; il croit répondre à la nôtre ou nous prouver la sienne en nous faisant un petit rapport confidentiel contre Moreau, à qui, dit-il, il a voulu en passant tirer les vers du nez. Il résulterait des paroles échappées à Moreau que ce général aurait, dans sa conversation, laissé percer un sentiment d'aversion contre le Directoire et contre la République elle-même.

Carnot depuis quelques mois écrit fréquemment à Bonaparte, il l'appelle « mon cher général »; celui-ci a fort rarement répondu. L'adjudant Leclerc dînant chez Carnot, ce Directeur lui a fait l'éloge de Willot. Leclerc prétend avoir répondu : « Willot est mon cousin, mais je dois reconnaître que c'est un homme de parti, qui fait beaucoup de mal dans le Midi : il en est le fléau ».

Tout le monde a dû rendre visite à Sieyès depuis qu'il a été assassiné. Carnot, y étant allé de son côté, y a rencontré Chénier et d'autres patriotes; il a causé avec eux de l'état des choses et des esprits; mais comme Carnot persistait à développer sa nomenclature d'anarchie et de jacobinisme, ils n'ont pu s'entendre, et ils ont même traité fort durement Carnot qui, par ses discours, détruisait le bon effet de sa démarche.

Le ministre Bénézech fait un rapport sur l'amélioration du Mont-de-Piété. Cette administration aura près d'elle un commissaire du Directoire pour la surveiller. 9 Floréal an V.

C'est sous les murs de Francfort que le général Hoche a reçu la nouvelle des préliminaires de paix. Bonaparte lui a transmis directement cette nouvelle comme au général Moreau, de son propre mouvement, par un courrier qui a traversé la Suisse. On ne peut méconnaître que cette impatience de pacification accélérée n'ait été

encore pressée par la jalousie des succès de Hoche, qui, comme on vient de le voir, n'avait plus d'obstacles à rencontrer après avoir écrasé l'ennemi et qui disait avec raison : « Je n'ai plus *qu'une promenade d'ici à Vienne* ». Assuré d'un aussi grand succès, tenant ses pouvoirs du Directoire comme général en chef, n'ayant ni ordres, ni transmission à recevoir de Bonaparte, Hoche pouvait avec autant de raison que de force refuser la nouvelle de Bonaparte, répondre qu'il l'attendrait de son gouvernement, de qui seul il avait à recevoir des instructions : Bonaparte n'y aurait pas manqué ; qu'on juge la différence des caractères : Hoche, citoyen avant tout, préfère arrêter l'effusion du sang humain et se désarmer lui-même dans les bras de la Victoire. Voilà de la véritable gloire : c'était celle qui convenait à la grande âme du pacificateur de la Vendée.

L'ambassadeur Serbelloni félicite le Directoire sur l'indépendance reconnue du Milanais.

Le Directoire arrête que les parcs plantés en bois au-dessus de trois cents arpents seront conservés dans la vente des domaines nationaux : il en pourra cependant être détaché trente ou quarante arpents autour des châteaux ou des maisons, pour être vendus conjointement avec eux.

Boissy-d'Anglas propose aux Conseils un nouveau mode de juger les émigrés : sa motion est rejetée par la question préalable.

11 Floréal an V. Un officier de l'armée d'Italie apporte les préliminaires de paix arrêtés par Bonaparte avec l'empereur, et signés par les plénipotentiaires respectifs. La réunion de la Belgique à la France est reconnue, ainsi que l'indépendance du Milanais, du Bergamasque et d'une partie du Mantouan, de Modène, de Reggio et de Massa Carrara, sous le nom de *République Lombarde*. Bologne et Ferrare seront donnés à Venise en échange des provinces vénitiennes de terre ferme cédées en compensation à l'empereur. La discussion s'établit : on met aux voix l'adoption des préliminaires. Rewbell vote contre. Un message sera-t-il fait de suite au corps législatif, portant la sanction du Directoire? Rewbell et La Revellière s'y opposent ; ils veulent qu'il ne soit fait de message que lors du traité définitif. Le message est adopté. Rewbell déclare qu'il ne signera pas l'approbation, mais seulement le message. Son refus tient ici à une circonstance qui n'est pas toute personnelle. Lors de la capitulation de Mayence, il a fait serment que cette ville importante serait un jour restituée à la République. C'est en exécution de ce serment que Merlin et lui sont convenus de conserver leurs moustaches jusqu'à la réunion de Mayence à la République. Rewbell croirait se parjurer s'il signait un traité où ne serait pas comprise la restitution de Mayence; mais son cœur approuve toujours un traité de paix quand il ne forfait pas à l'honneur.

Notre ambassadeur en Suisse, Barthélemy, est nommé plénipotentiaire au congrès fixé à Berne pour la conclusion de la paix continentale. On propose d'y envoyer Bonaparte; nous répondons qu'il est nécessaire à l'Italie pour organiser la République Lombarde, à laquelle il ajoutera Bologne et Ferrare, comme il est convenu avec l'empereur, dans le cas où les Vénitiens n'accepteraient pas. Carnot voudrait de suite envoyer Bonaparte en Corse, pour y rétablir le règne des lois. Le dessein de le retirer d'Italie, de le séparer du congrès et de l'éloigner de Paris est manifeste.

L'ambassadeur de la République, Cacault, a, dit-on, « baisé la main du pape ». Ce fait est dénoncé au Directoire comme un acte de félonie qui rend l'ambassadeur indigne de représenter la République dans un pays étranger. Le ministre des relations extérieures fera un rapport sur M. Cacault, baiseur de la main et même des pieds, ajoute-t-on, de Sa Sainteté.

Hoche confirme que l'ennemi, vigoureusement poursuivi, était atteint et écrasé sur tous les points, lorsque la nouvelle de la signature des préliminaires lui est parvenue : il était certain d'arriver à Vienne et de dicter la paix. L'officier porteur des dépêches raconte qu'aussitôt l'armistice, l'ennemi avait placé à ses avant-postes des émigrés dont la mission non équivoque paraissait être d'entrer en intelligence avec les républicains. Aussitôt que le général en fut instruit, il a exigé que les postes d'émigrés fussent relevés sur-le-champ, sous peine d'être arrêtés par l'armée républicaine. 12 Floréal an V.

Au moment où les forces de nos armées deviennent disponibles, le Directoire croit devoir se hâter de les utiliser dans les combinaisons de sa politique. Un projet est présenté pour diriger, d'accord avec l'Espagne, contre le Portugal trente mille hommes qui seraient tirés de l'armée d'Italie. L'Espagne réunirait des troupes aux nôtres, et, maîtres du Portugal, on y établirait le duc de Parme. La Louisiane, l'Amazone et les douze millions demandés seraient réservés à la République française. Le ministre Lacroix fera seulement sonder le gouvernement espagnol sur ce projet.

Il sera notifié aux princes allemands que s'ils ne retirent leurs troupes et contingents fournis à l'Angleterre, l'armée républicaine les considérera comme ennemis. Nos armées du Rhin conserveront leurs positions jusqu'à ce que l'empereur ait fait évacuer par ses troupes les positions des princes allemands. Des attaques décidées et des assassinats ayant été commis sur les Français, par le fait du gouvernement de Venise, Bonaparte tâchera de s'emparer de ce pays, si l'occupation est sans danger. De pareils crimes ne peuvent rester plus longtemps impunis.

Carnot propose de céder Parme et Plaisance au roi de Sardaigne.

Rewbell s'y oppose et demande que, si ces pays sont à la disposition de la République, ils soient joints à la Lombardie.

Moutet, président de l'administration centrale du Var, écrit que Willot et Moynot d'Opson sont arrivés à Brignoles à la tête de cinq cents hommes de troupes avec du canon et des égorgeurs du Midi; que l'administration, prévenue de leur marche, s'y est opposée sans succès; que les élections ont été commandées par un appareil militaire, aux cris de « vive Willot! »

Des lettres de Cherbourg annoncent que le général Cambray a donné l'ordre de former les colonnes mobiles, pour déjouer les projets de massacre des républicains. Ils étaient fixés pour un même jour et une même heure dans plusieurs départements. Le ministre de la police prendra des mesures pour arrêter ces affreux désordres.

La correspondance d'Italie porte que des bataillons d'Esclavons ont été battus par les Lombards et des détachements de l'armée française.

13 Floréal an V. Le citoyen Amédée Lepelletier me remet une pétition contre l'inscription qui a été faite sur la liste des émigrés de son frère Félix Lepelletier, contumace de Vendôme. C'est au génie de Merlin que nous devons ce système de déclarer émigré quiconque ne se rend pas au mandat d'arrêt d'un tribunal. Merlin a été d'autant plus cruel dans cette conception, qu'il a depuis, par suite de sa jurisprudence de suspects, établi en principe d'assimilation qu'une inscription sur la liste des émigrés devait être considérée comme un acte d'accusation. J'ai toujours blâmé cet exercice inique du pouvoir, qui ne doit plus avoir d'arbitraire sous un régime constitutionnel. Je demande donc que, sans délai, la radiation de Félix Lepelletier soit prononcée. Carnot s'y oppose : ce serait un acte de justice prononcé avec trop peu de maturité. Je demande si la justice peut être trop prompte, quand elle est la justice. Tout ce que je puis obtenir, c'est que la réclamation du citoyen Félix Lepelletier soit renvoyée au ministre de la police pour faire un rapport.

Quoique dans cette circonstance où il s'agissait de préserver un citoyen d'un acte d'oppression qui le mettait dans la classe des prévenus, et même des condamnés qui ont perdu leurs droits de citoyen, je n'aie sans doute suivi, comme toujours, que le mouvement de ma conscience qui se suffit à elle-même, et semblerait pouvoir se dispenser de toute justification, je ne puis cependant retenir ici quelques réflexions qui peuvent n'être pas inutiles pour éclairer le caractère des hommes. Leurs passions sont certainement les mêmes de toute éternité, mais elles se montrent un peu plus à nu dans les révolutions, parce qu'elles y sont plus violentes, et elles croient peut-être en avoir davantage le droit en raison des graves intérêts

dont elles se disent animées. Lorsqu'on a été revêtu d'un grand pouvoir, on a pu juger d'autant mieux les hommes, que c'est ordinairement avec des vœux et des besoins qu'ils se présentent à nous. Le devoir du magistrat serait de tout accueillir sans acception de parti. J'ai déjà avoué que j'avais pu quelquefois ne pas me défendre d'une certaine prédilection pour les patriotes que j'ai vus marcher avec moi dans les rangs de la Révolution. Qui peut être assuré, lorsqu'on a une âme sincère, de se défendre des impressions qui la touchent? Si le sentiment est lui-même une partialité, on conviendra que c'est au moins la plus innocente. Ainsi beaucoup d'individus compromis en divers sens par les mouvements de la Révolution m'ont rendu la justice de croire que dans leurs moments les plus critiques ils pouvaient venir vers moi avec toute confiance. Parmi les individus qui ont ainsi frappé à ma porte, et à qui je l'ai ouverte de bon cœur, plusieurs se représentèrent à ma mémoire, qui alors même qu'ils invoquaient mon assistance, ne m'avaient pas permis d'ignorer leur hostilité, et même leur inimitié déclarée, notamment dans l'affaire Babeuf, où il ne s'agissait de rien moins que de mettre à mort les Cinq, et j'étais bien loin d'être excepté. Félix Lepelletier était certainement en plein dans cette conspiration, ainsi que l'ont prouvé, depuis, les révolutions sans danger des chefs qui nous les ont transmises de l'étranger (voir l'Histoire de Buonarotti). Le frère de Félix Lepelletier est arrivé à moi avec confiance : il sait si je l'ai repoussé. J'ai appris que, depuis, Félix Lepelletier était redevenu difficile en patriotisme parce qu'il avait reporté sur Bonaparte le culte qu'il avait autrefois porté à Robespierre : je l'ai plaint de sa double erreur, ne croyant pas que le patriotisme dût en général s'attacher aux personnes plus qu'aux choses, et, si l'on avait besoin de *déité*, qu'on dût aller chercher, pour mettre en tête de ses pagodes, Robespierre et surtout Bonaparte, l'homme qui depuis Adam a fait le plus de mal à l'humanité et à la liberté, sans qu'on puisse trouver à ses actes funestes l'excuse du désintéressement personnel, que l'histoire ne peut refuser à Robespierre.

Le traité de paix donne lieu à beaucoup d'observations : on force Bologne et Ferrare à passer sous le joug vénitien; Mantoue rendue à l'empereur imposera à toute l'Italie. Les pays de terre ferme vénitiens n'ajoutent-ils pas encore à sa puissance; et le gouvernement français était-il autorisé à livrer ainsi des peuples avec lesquels nous n'étions pas en guerre? Ce traité, que les circonstances ne permettent pas de repousser, donne à l'empereur d'Autriche le temps d'organiser ses armées : il veut nous faire payer les emprunts et les hypothèques sur la Belgique. La guerre n'est que suspendue. 11 Floréal an V.



CHAPITRE XXVII

*Mesures pour le remplacement d'un Directeur. — Troubles en Angleterre. — Opinions diverses sur les députés. — Affaires d'Italie, paix de Leoben. — Rapports de Clarke avec Bonaparte. — Discussions intérieures. — Projets des Anglais sur les côtes de la Manche. — Réfugiés américains. — Scène violente au sujet de la conduite du général Cambray. — Présentation de Masséna. — Drapeaux pris par l'armée de Sambre-et-Meuse. — Le capitaine Infernet. — L'ambassadeur de l'ordre de Malte. — Ma colère à propos des égorgements du Midi. — Je quitte la séance. — Protestation de Revellière contre la loi sur le tirage au sort des Directeurs. — On approuve les mesures de Bonaparte contre Venise. — Carnot consent au remplacement de Willot et d'Opson. — Louvet consul à Palerme. — Impuissance des terroristes d'après Cochon. — Sambat. — La gendarmerie. — Message sur le tirage au sort. — Responsabilité des communes. — Opinion de Carnot sur Beurnonville. — Discussion sur l'*exequatur *de la loi relative au tirage. — Liste des Dix. — Encore l'*exequatur*. — Une promenade de Carnot. — Destitution des commandants militaires d'Aix et d'Avignon. — Organisation de la République Cisalpine. — Opérations de Bonaparte. — Bruits divers sur le nouveau Directeur. — Tirage au sort. — Scène pathétique. — Le nouveau Tiers. — Pichegru et Barbé-Marbois présidents des Conseils. — L'élection de Barère annulée. — Jaime, Ferrant, Gau, Mersan, Vaillant, Lecerf et Polissard. — Les chouans sur les grands chemins. — Bruits de police. — Donnerai-je ma démission? — Les vétérans. — Sur divers hommes. — Letourneur déclame encore. — Placards contre Beurnonville. — Mot de Masséna. — Le général Pulli. — On veut porter Cochon au Directoire. — Assassinats dans le Calvados. — Discussion sur l'état des partis. — Révolution à Venise et à Gênes.*

— Maladie du roi de Prusse. — Protestations de son gouvernement. — Pénurie du Trésor. — Barthélemy Directeur. — Derniers adieux de Letourneur.

15 Floréal an V. Rewbell, après avoir fait retirer le secrétaire, croit devoir nous rappeler que l'époque du tirage du membre sortant du Directoire approche. Il a réfléchi sur la proposition, faite il y a quelque temps, qui consiste à ce que le membre qui sera atteint par le sort, lorsqu'il sera connu entre nous, soit censé donner sa démission de suite, de manière que son remplaçant soit nommé encore par le corps législatif actuel et avant l'arrivée du nouveau Tiers. On conçoit bien que ceux qui n'attendent que l'arrivée de ce nouveau Tiers pour se croire en force ne peuvent adhérer à l'opinion de Rewbell; elle est écartée, quoique Rewbell et moi, nous la partagions. Nous cédons à une réflexion : peut-être aurions-nous l'air de craindre les nouveaux arrivants; or nous ne devons point lutter avec eux par ruse et par tergiversations. S'il le faut, nous les combattrons en face. Voilà ce qui est digne de nous! Il est arrêté seulement qu'il sera donné au membre sortant trois chevaux et sa voiture, avec les dix mille francs mis dans la bourse commune par chacun de nous sur notre traitement, ce qui lui réalisera une somme de quarante mille francs en totalité. Voilà tout le luxe directorial. Les Spartiates d'alors ne trouvaient pas que cela fût même très modeste. Il fut convenu encore que les membres restants prendraient l'engagement d'honneur de protéger contre la malveillance leur collègue sortant.

On écrit de Londres que de grands troubles se manifestent dans les équipages et les ports de l'Angleterre; que les troupes de terre s'insurgent aussi, et demandent d'être payées; que leurs officiers sont gardés à vue.

Letourneur et Carnot proposent d'employer le général Menou. Ils ont oublié la commission des Cinq. « Menou n'a pas de quoi vivre », dit Carnot. Je réponds : « Donnez-lui un traitement de retraite, et n'employez que les républicains prononcés ». Carnot se félicite de l'attachement que portent à la Constitution et au gouvernement les députés Dumolard, Portalis, Siméon; il s'appuie sur l'assurance qu'ils lui en donnent tous les jours. « Je ne les crois en rien, dit Rewbell. — Pas plus que moi je ne crois Boissy, ajoute Revellière : sa conduite est trop différente de ses paroles. Il est, dit-il, aussi faux patriote que faux brave : témoin son affaire tant vantée du 1er Prairial, où il a voulu se donner le rôle d'une intrépidité égale à celle de Coligny, à la différence près cependant de la mort de celui-ci, tandis que notre Boissy non seulement n'a pas eu une égrati-

gnure, mais encore a eu si peu le mérite de la résistance, que toute sa conduite a été celle de l'immobilité de la peur. Il s'est trouvé au milieu de deux piques, dont l'une à gauche, l'autre à droite, et il n'a pas bougé : voilà toute l'histoire de Boissy dans la journée de Prairial; c'est la peur la plus complète, qu'on a depuis revêtue d'héroïsme. »

Le Directoire, pour honorer et encourager les armées, a vu avec plaisir que les officiers les plus distingués fussent de temps en temps chargés de missions qui donnassent au Directoire l'occasion de les traiter avec affection et considération. C'était, pour la République comme aux yeux de l'Europe, un spectacle utile que celui de l'union des guerriers français avec l'autorité civile. L'un de ceux qui, depuis l'ouverture de la campagne, avaient fait le plus de preuves militaires, le général Masséna, est chargé d'apporter la ratification des préliminaires de Leoben. Bonaparte croit qu'il sera possible de terminer la paix en Italie; il voit beaucoup d'inconvénients dans un congrès. Il se plaint des États vénitiens : il veut leur déclarer la guerre. Elle existe déjà de fait, puisque les articles préliminaires signés retirent à Venise ses États de terre ferme en faveur de l'empereur d'Autriche. Rewbell ne croit pas à l'indépendance du Milanais, tant que l'empereur sera maître de Mantoue. Nous sommes joués; les États de Venise étant bientôt cédés à l'Autriche, elle deviendra puissance commerçante. Carnot trouve que Mantoue n'aurait pas dû être cédé à l'empereur. Il partage notre inquiétude sur le Milanais; il faudra des guerres pour le soutenir. Carnot annonce un projet qui lui semble devoir tout concilier, en établissant des gouvernements représentatifs. Leclerc retourne en Italie et dit avoir reçu de Carnot la recommandation de soumettre à Bonaparte son désir de donner le Milanais à l'infant duc de Parme, et d'ajouter quelques possessions à celle du roi de Sardaigne. Le Directoire est-il donc l'avocat des rois au préjudice des peuples? Je demande qu'on écrive à Bonaparte qu'en cas d'occupation de Venise, sa réunion ne peut avoir lieu qu'avec la République Lombarde, ainsi que Bologne, Ferrare et Mantoue; s'il est nécessaire de trouver encore des compensations pour l'Autrichien, qu'on les lui donne en Allemagne. Adopté. 16 et 17 Floréal an V.

Clarke, qui, dans le principe, fut envoyé en Italie pour être l'observateur de Bonaparte, en est devenu l'admirateur; ou du moins joue-t-il ce rôle ordinaire des courtisans qui, pour arriver à leurs fins, donnent habilement leur bassesse pour leur admiration. Cette comédie a réussi au gascon anglais (on sait que Clarke est Irlandais, et que les Irlandais sont appelés les gascons de l'Angleterre). Bonaparte traite maintenant Clarke avec distinction; et sans quitter le ton de protecteur qu'il emploie envers tout le monde, il lui pro-



digue des dehors d'amitié : il demande même que Clarke lui soit adjoint.

Carnot témoigne sa crainte de voir nommer Charles Lacroix membre du Directoire, pour remplacer celui qui doit sortir. Lacroix assure, ainsi que Bergoing, que Langlois, précédemment auteur du *Messager*, maintenant du *Censeur*, va journellement chez Carnot puiser des articles que ce Directeur veut faire insérer dans le *Cen-*
18 Floréal an V. *seur*, son journal de prédilection. Au moment où la victoire nous envoyait des chefs-d'œuvre des arts, qui devaient orner nos musées et embellir notre pays, ce fut une chose singulière de voir des Français venir contrarier ce mouvement si utile à tous les progrès qu'ils attendaient depuis longtemps dans notre patrie. On envoyait depuis si longtemps à Rome des élèves français pour s'y pénétrer de la contemplation des beaux ouvrages des arts! Ici c'étaient ces ouvrages que nous allions posséder, c'était Rome elle-même qui se transportait à Paris. Sans discuter les raisons pour ou contre ces translations, qui sont encore les déplacements les plus innocents de la guerre, il est curieux de voir ce David, qui depuis au service de Napoléon a si singulièrement approuvé et admiré sa conduite spoliatrice, se réunir ici à l'opinion d'un certain Quatremère de Quincy qui a figuré et doit figurer par suite d'une manière si distinguée dans les fastes contre-révolutionnaires.

Voici la note particulière que le Directoire reçoit à ce sujet :

« Les deux soi-disant députés du peuple romain, arrivés ici en même temps que l'envoyé du Pape, quoique feignant de n'être point d'accord avec lui, n'en visent pas moins au même but, et, à force d'intriguer, ont enfin obtenu la pétition de quelques inciviques artistes contre le transport à Paris des tableaux et statues déterminés dans l'armistice avec le Pape.

« Ce qu'il y a de plus remarquable dans cette pétition, c'est le seing de David. Mais le Directoire saura que depuis qu'il est question de ce transport, David s'en félicitait plus que personne, et qu'il n'y a pas plus de dix jours, il disait à qui voulait l'entendre qu'il n'y avait que des *chouans* qui pussent former un vœu contraire à celui de voir ici réunis tant de chefs-d'œuvre de l'art.

« Pour lui tourner la tête, les royalistes lui ont donc lâché le Quatremère de Quincy. Contre tant d'esprit, la pauvre cervelle de David n'a pu résister; il a cédé pour faire la paix avec ces confrères : avant-hier un grand repas a scellé le raccommodement, et l'imbécile de David s'est déshonoré par sa signature.

« Il est bon de savoir aussi que de ces deux députés romains, l'un est un artiste de bonne foi, mais l'autre n'est qu'un intrigant connu pour avoir toujours été le sigisbée des femmes et le mignon des messieurs. Le Directoire recevra dans peu une pétition toute

contraire de la part des autres artistes qui sont des républicains. »

J'ai prévu dès le principe les conséquences du débarquement immoral que nous avons fait de quinze cents galériens en Irlande : nous devions nous attendre à la représaille des Anglais ; elle ne s'est pas fait attendre. D'accord avec les contre-révolutionnaires des côtes de la Manche, quatre cents émigrés ont été débarqués aux îles Saint-Marcouf : ils ont devancé nos galériens. que le gouvernement anglais a organisés pour les revomir sur le territoire de la République, conduits par des officiers français émigrés. Carnot trouve atroce cette combinaison de crime. Je lui réponds : « Pourquoi l'avoir provoquée? » Le ministre de la police en faisant ce rapport ajoute que les vengeances et les assassinats continuent dans le Midi. On voit quelles inimitiés attaquent à la fois la République sur tous les points.

Le Directoire, croyant, au milieu de toutes les perturbations, reconnaître la main des émigrés parmi des conjurés contre leur patrie, veut les atteindre sur tous les points ; croyant ne pas devoir moins atteindre les émigrés des colonies qui, les ayant la plupart livrées aux Anglais, ont imaginé d'échapper à la justice des lois en se prétendant de simples réfugiés chez les Anglo-Américains, le Directoire repousse cette exception et décide un message à ce sujet. Les faits et les principes de ce message sont justes au fond, mais leur rigueur sans exception me paraît d'un absolutisme inadmissible. Je pense et j'essaye de prouver que tous les colons qui seraient compris dans la mesure de proscription ne peuvent cependant être tous également considérés comme des émigrés volontaires ; il est certain que beaucoup d'entre eux n'ont quitté nos colonies que pour éviter l'assassinat. Letourneur répond que ce sont de vrais émigrés ; qu'ils ne méritent aucun égard dans l'un comme dans l'autre hémisphère ; tout cela n'est qu'une même cause parfaitement liée avec la partie des soldats de Coblentz qui rentrent journellement en France ; il faut frapper des mêmes mesures tous ces ennemis non moins dignes que les anarchistes « d'être broyés dans le même mortier ». Telles sont les expressions de Letourneur qui, au surplus, se croit sans doute plus humain que nous parce que tous les jours il tonne contre les Jacobins. Cependant, au milieu de tous les combats suscités de tous côtés à la République, comment peut-elle espérer de se défendre, si elle sépare de l'appui des républicains ses défenseurs naturels en les poursuivant sous le nom de Jacobins. Ainsi, pour passer d'une fureur à l'autre, sans jamais en abandonner aucune, voici Letourneur qui, avec sa véhémence soutenue, vient faire une sortie nouvelle contre la conduite du général Cambray, commandant le département de la Manche, parce que ce général a cru devoir employer des colonnes mobiles

pour le rétablissement de l'ordre. D'après Letourneur, les soldats qui composent ces colonnes mises en mouvement, seraient autant de monstres terroristes; et ce sont les premiers contre lesquels il faut sévir. Il demande qu'avant tout les colonnes mobiles soient désarmées. Rewbell répond avec humeur qu'on s'obstine à confondre les patriotes avec les ennemis de la République; que les mesures du général Cambray sont justes et motivées sur les assas-

19 Floréal an V. sinats commis dans son département. Letourneur, plus furieux, prononce encore que Cambray et sa troupe sont un ramassis de « monstres », de « scélérats ». Rewbell prend feu. Letourneur se radoucit. demande qu'on ne se fâche pas, qu'on s'explique; on se raccommode et l'on demande au ministre de la police un rapport.

20 Floréal an V. Le Directoire se réunit dans la salle de réception. Le ministre de la guerre nous présente Masséna, que Bonaparte a nommé l'*Enfant gâté de la victoire*, et qui n'a pas conquis ce glorieux baptême sans de grands sacrifices de sang humain. Il l'a répandu à flots dans l'Italie, sans aucun ménagement, comme il a sans réserve appliqué à son trésor personnel une partie des richesses de ces contrées. Mais à la guerre tout cela s'appelle de la gloire et s'excuse par elle; parce que d'elle dépend le salut de l'État; et Masséna depuis le siège de Toulon, où je l'appelai, jusqu'aujourd'hui, est certainement l'un des plus brillants défenseurs de la patrie. Le chef de brigade des hussards, Auguste Mermet, premier aide de camp du général Hoche, est chargé de présenter les drapeaux pris par l'armée de Sambre-et-Meuse. Letourneur, président, place dans son discours les actions glorieuses de l'armée du Rhin au-dessus de celles des autres armées. Nous croyons que ce discours avait été concerté avec Carnot. Après la présentation, Masséna croit pouvoir prendre la liberté de recommander au Directoire un capitaine de marine qui, après avoir honorablement servi son pays, se trouve destitué: il s'appelle Infernet. Letourneur s'écrie aussitôt que c'est un anarchiste. « Il l'est comme je le suis, dit Masséna d'une voix énergique et retentissante : il est mon cousin et il est encore plus le cousin de la République ». Letourneur balbutie : « Ha! ha!... Eh bien,... nous verrons..... » Truguet invoque mon témoignage en faveur du capitaine Infernet; je le lui donne vivement et je propose de suite sa mise en activité dans la marine. Le ministre au moins fera un rapport.

Le Prince de la Paix a écrit à l'ordre de Malte, par suite de l'invitation qu'il en avait reçue, que le choix de son ambassadeur près la République française devait être fait parmi les chevaliers des puissances amies et alliées. L'ordre de Malte a nommé en conséquence un Espagnol; l'ambassadeur del Campo est chargé de le faire agréer au Directoire.

Cochon fait lecture d'une lettre de notre agent secret dans le Midi. Cadet, quoique dévoué à Letourneur et à Carnot, annonce de Toulon que Moynot d'Opson fait un mal horrible dans ces contrées: qu'il emploie des égorgeurs connus, soldés par les Anglais et par l'extérieur, pour persécuter et tuer les soi-disant terroristes qui sont les patriotes. L'ancien régime n'a jamais offert de pareils crimes : je ne puis retenir son indignation; j'accuse les membres du Directoire qui protègent les chefs militaires protecteurs à leur tour de tout ce qui est royaliste et sanguinaire. Toutes mes réclamations ont été jusqu'ici sans résultat : un rapport demandé avec instances n'a point été fait; le sang républicain coule de toute part, sans émouvoir des hommes qui dans les comités antérieurs au 9 Thermidor exerçaient une tyrannie que nous avons terrassée dans cette journée. Non, le peuple français, trop longtemps victime, ni moi le premier, nous ne souffrirons le retour de pareilles horreurs, quel que soit le masque dont on les couvre. Tout le monde reste muet : le silence redouble ma colère. J'ai parlé, et je prends le parti de me retirer : Revellière partage mon opinion, mais il me blâme de quitter la séance, et il a raison.

Revellière a déclaré qu'il protestait contre la loi qui vient d'être faite par le corps législatif, sur le mode de tirage des membres du Directoire. Le législateur n'a pas le droit de s'immiscer dans un acte attribué au Directoire seul par la Constitution de l'an III, qui a sagement divisé les pouvoirs pour les pondérer. Revellière soutient sa protestation; aucun de ses collègues ne croit pouvoir le soutenir. Dans la crainte de paraître trop occupés de notre individualité, et n'ayant d'ailleurs que les intentions les plus droites et aucune combinaison d'intérêt personnel pour vouloir arranger les choses autrement qu'avec toute la publicité et la netteté possibles, nous décidons que nous nous conformerons à la loi. Carnot propose d'opérer de suite notre tirage au sort, d'appeler les ministres; ensuite d'adresser séance tenante le procès-verbal aux deux Conseils ajournés. **23 Floréal an V.**

Il sera écrit à Bonaparte que ses mesures contre Venise sont approuvées. Le Directoire adopte de même ses vues pour repousser l'agression. **24 Floréal an V.**

Le général Scherer a été nommé au commandement de la huitième division militaire. Carnot, disant que ce général refuse, propose d'envoyer Baraguey d'Hilliers en sa place. Nous croyons devoir maintenir Scherer. Il sera écrit à ce général de se rendre à son poste. Le remplacement de Moynot d'Opson est demandé. Carnot veut y ajouter la destitution de plusieurs municipaux de Toulon, honnêtes et patriotes, et cela, sur l'accusation de Willot, qui devrait lui-même depuis si longtemps être arrêté et jugé. Carnot réclame

l'autorité de l'adjudant général Leclerc, de qui il tiendrait que l'opinion de l'armée était heureusement revenue sur Willot : « Leclerc a avancé le contraire chez moi publiquement, dis-je à Carnot : il a déclaré que Willot, son parent, n'aurait jamais dû être choisi pour une mission de paix; qu'au reste il n'était pas dans le sens de la République. » Carnot paraît s'amender; il désire qu'on ne réveille pas les passions : il consent enfin que Willot et Moynot d'Opson soient remplacés.

Le Directoire fait nommer à des places de consuls plusieurs députés sortants qui ont été nos collègues à la Convention nationale. Je parvins par transaction à obtenir que Louvet sera du nombre. Sa triste santé, perdue dans tant de perturbations révolutionnaires, lui permettra-t-elle de se rendre au modeste consulat de Palerme?

25 Floréal an V. A l'ouverture de la séance, Letourneur demande au ministre de la police si les terroristes conspirent toujours, et si Sambat est toujours à leur tête et les dirige; s'ils ont toujours le projet d'enlever les prisonniers de Vendôme. Cochon répond : « Ils sont tous impuissants ». C'était laisser en suspens la question intentionnelle.

Le Directoire s'occupe d'un travail sur la gendarmerie. Le citoyen Ducros Obert a été signalé comme terroriste par Willot et Jourdan (des Bouches-du-Rhône); cet officier de mérite sera exclu. J'obtiens que ce soit au moins après rapport.

26 Floréal an V. Revellière, continuant à désapprouver la résolution des Cinq-Cents relative au tirage des membres du Directoire, blâme encore davantage la sanction qui vient d'y être donnée par le Conseil des Anciens, surtout au paragraphe qui exige l'envoi du procès-verbal au corps législatif. Cet acte est contraire à la Constitution, qui donne la signature au président. Rewbell est d'avis d'un message motivé sur l'inconstitutionnalité de l'acte. Carnot se réunit à cette opinion et à celle de Revellière. Tous deux se retirent pour rédiger ensemble le message, qui est adopté.

Le ministre de la police annonce que Fauchet, Tallien et Fréron sont à la tête d'un nouveau mouvement terroriste; que les royalistes continuent toujours leurs assassinats. Je déplore l'inaction du gouvernement en présence de tant de maux. Je demande un message positif pour obtenir une loi qui rende les communes responsables des attentats qui se commettraient sur leur territoire, et prononcer dans ce cas la destitution des autorités et leur mise en jugement. Les ministres de la justice et de la police réunis feront un rapport et un projet de message.

Carnot craint que les intrigues de Beurnonville ne réussissent à le faire nommer Directeur. Cela serait fâcheux. Ce général n'a la confiance d'aucune des armées; il n'a jamais passé le Rhin; il n'est

propre à aucun commandement militaire, encore moins à une haute administration; et le pis est que sa cupidité et sa versatilité politique le disputent à son incapacité. L'opinion de Carnot sur Beurnonville ne rencontre aucune contradiction.

J'étais à la campagne lorsqu'une ordonnance m'a été adressée pour me rendre de suite au Directoire. J'y trouve mes collègues réunis et pensifs. Rewbell rompt le silence : il ne donnera point l'*exequatur* à la loi sur le tirage du membre sortant du Directoire. Revellière est de son avis. Carnot tient son opinion écrite, qu'il veut faire insérer au procès-verbal. Cette opinion, caressante pour le corps législatif, porte qu'il vote pour signer l'exequatur de la loi. Letourneur pense de même; il presse qu'on aille aux voix. Lui et Carnot me font des politesses affectueuses; ils veulent me donner des explications; je ne puis cacher mon étonnement de voir revenir aujourd'hui d'une manière si étrange contre le vote d'hier. La Revellière dit qu'on veut sacrifier la majorité du Directoire; il saura mourir avec honneur. Je réponds à Revellière que ce n'est pas ici un cas de mort; qu'il fallait tirer au sort publiquement, comme le voulait la loi, et envoyer aussitôt au corps législatif le procès-verbal, signé par le président. « Aux voix l'exequatur », répètent Carnot et Letourneur; on attend avec impatience mon opinion : je me réunis à Rewbell et La Revellière pour la non-exécution. 27 Floréal an V.

Nos débats, connus au dehors, amènent au Directoire plusieurs députés. Ceux qui sont sincèrement patriotes pensent que le moyen de déjouer la combinaison perfide préparée contre le Directoire, c'est de donner l'exequatur, parce que, si Rewbell, Revellière ou Barras sortent par le sort, l'affaire sera étouffée et oubliée; mais que si, par contraire, c'est Carnot ou Letourneur, la loi n'étant pas exécutée, le corps législatif déclarera le tirage nul. Ces considérations nous déterminent à exécuter la loi dès le lendemain. Dans cette discussion, Rewbell et La Revellière se sont prononcés contre Carnot et Letourneur dans les termes les plus violents : ils ont même été jusqu'à celui de « traître ». Les députés Jean Debry, Chazal, Villetard, Lamarque et Bergoing se rendent chez moi pour me communiquer la liste des dix qu'ils se proposent de présenter pour le remplacement du Directeur sortant.

A l'ouverture de la séance, lecture est faite du procès-verbal de la veille. J'ai réfléchi que toute scission serait, pour le corps législatif, un prétexte de revenir sur le tirage du membre sortant : je pense qu'en conséquence la délibération d'hier doit être rapportée, et que c'est à l'unanimité que l'exequatur doit être donné à la loi. Ma proposition est d'ailleurs le résultat d'une conférence avec nombre de députés influents, qui craignent, ainsi que moi, l'annulation du tirage, s'il contrariait la loi rendue. La Revellière cède à mon obser- 28 Floréal an V.

vation : il votera l'exequatur, en motivant pourtant au procès-verbal son opinion. Rewbell s'afflige de notre peu d'union sur une question aussi importante et réellement vitale. Il propose que nous déclarions usurpateur celui qui, désigné par le sort, persisterait à conserver l'exercice de ses fonctions, si le corps législatif annulait le tirage. Carnot croit la proposition injurieuse au corps législatif. Letourneur, en s'y opposant, dit qu'il ne veut pas se lier ; qu'il agira suivant les circonstances; qu'au reste il va donner sa démission: il prend la plume en jurant qu'il va l'envoyer au corps législatif. Carnot le supplie de n'en rien faire. Letourneur cesse d'écrire, et met aux voix l'exequatur. « Si Rewbell refuse, je refuse aussi », dit Revellière. On recueille les voix : tous les membres votent l'exequatur à la loi du tirage insérée dans le procès-verbal d'hier. Carnot et Letourneur paraissent étonnés et confondus de ce rapprochement. Rewbell a parfaitement joué son rôle : il est arrivé au but de faire insérer cette approbation dans le procès-verbal du 27. Revellière semonce Lagarde pour n'avoir pas fait insérer le message dans le *Rédacteur*. Carnot sort comme pour respirer. On le remarque dans la salle des ambassadeurs, se promenant seul, les mains sur le visage, et paraissant fort affecté.

29 et 30 Floréal an V. La correspondance du Midi déclare qu'il n'est plus possible d'y conserver les fonctionnaires actuels; les uns causent les désordres: les autres y assistent tranquillement. Le Directoire prend l'arrêté de destitution des commandants militaires d'Aix et d'Avignon. Carnot parvient à faire excepter celui de Marseille, l'ennemi le plus atroce des républicains.

Une dépêche de Bonaparte annonce l'organisation de la République Cisalpine : elle aura un Directoire. Serbelloni est nommé l'un de ses membres. Bonaparte va faire entrer dans Venise des troupes pour protéger les Vénitiens contre les Esclavons. Il a fait une proclamation qui met ce pays sous la protection de la République Française; il demande qu'on lui envoie de suite un contre-amiral pour commander la petite escadre qu'il trouvera dans le port de Venise.

On répand que Beurnonville sera porté au Directoire; que Masséna et Kléber le seront aussi. Carnot et Letourneur se prononcent contre toute nomination d'un général.

Le 30 à midi, le tirage au sort a lieu publiquement et avec appareil. Le billet sortant échoit à Letourneur; il rentre dans le cabinet des séances; Rewbell, président, renvoie le secrétaire Lagarde: il exprime nos regrets et nos adieux au collègue que nous perdons: il l'embrasse même avec émotion et les larmes aux yeux et lui remet, conformément à notre concordat, un mandat du traitement de floréal de chacun de nous, montant à dix mille trois cents et

quelques francs, c'est-à-dire plus de quarante et un mille francs. Letourneur nous embrasse tous et se confond en protestations d'attachement. Elles pouvaient être sincères : soit calcul, soit sentiment, soit hypocrisie, soit retour sur eux-mêmes, beaucoup d'hommes deviennent ou paraissent au moins devenir meilleurs le jour où ils sont déplacés du théâtre de leurs passions.

1er et 2 Prairial an V.

Le 1er prairial, le nouveau Tiers du corps législatif est installé; Pichegru, produit des dernières élections, est élu président des Cinq-Cents, Barbé-Marbois des Anciens. L'élection de Barère, nommé, par les électeurs des Hautes-Pyrénées, au Conseil des Cinq-Cents, est annulée. Les députés Jaime, Mersan, Gau, Ferrant, Vaillant, Lecerf et Polissard, qui ont été précédemment exclus du corps législatif en vertu de la loi du 3 brumaire an IV, sont rappelés. En même temps que nous apprenons au Directoire ces premières opérations du corps législatif, qui révèlent sitôt son esprit, le ministre de la police annonce une nouvelle organisation des chouans dans le département de la Manche : ils y commettent des vols et des assassinats. Le ministre et Carnot soutiennent que ces crimes n'ont trait ni à la Révolution, ni à la contre-révolution; que ce sont tout simplement des voleurs de grand chemin, qui donnent la préférence aux caisses du gouvernement pour les spolier, et à nos agents pour les égorger. Toulouse est en proie à des malheurs semblables. Le ministre de la police continue en disant que des jeunes gens arrivent à Paris de plusieurs points de la France, qui lui sont signalés comme des terroristes. « Ne serait-ce pas, dit Carnot, pour sauver les détenus de Vendôme? » Le ministre doit y faire attention et engager le tribunal à en finir. Exprime-t-on les mêmes craintes sur les projets des « honnêtes gens » de sauver Lavilleheurnois et compagnie? Pourquoi n'avoir pas fait imprimer les pièces de la conspiration Besignan? Renvoi au ministre de la justice.

J'avoue qu'après tant de combats vainement livrés pour sauver les patriotes si obstinément poursuivis par la rage contre-révolutionnaire je sentais dans mon âme un profond désespoir, et j'étais au moment de me retirer volontairement du Directoire, au moyen de ma démission. Je recouvrais une liberté dont j'étais privé par des fonctions auxquelles j'avais prêté un serment que je ne pouvais rompre sans parjure. Mais, devenu démissionnaire, fort de la confiance dont je jouissais parmi les républicains, j'avais le droit de me mettre à leur tête et de faire, séparé du Directoire, les tentatives révolutionnaires dont la pensée même m'était interdite si je demeurais au Luxembourg. Ce projet, que j'avoue avoir pendant quelques jours roulé dans ma tête, resta donc sans suite. J'étais, dans ma destinée, réservé à d'autres épreuves. Lorsque je révèle à

mon lecteur jusqu'à mes pensées que la réflexion a fait expirer, il doit reconnaître si je suis un homme à réticences.

D'après des renseignements survenus sur les combinaisons qui se préparent dans le corps législatif, depuis qu'il a reçu le renfort du nouveau Tiers, Rewbell pense que Dumolard, Portalis, Siméon et compagnie sont autant d'ennemis décidés de la République. Des agents d'accord avec les meneurs de l'étranger parcourent les départements, pour y propager les opinions royalistes. Carnot répond par des éloges aux accusations énoncées par Rewbell. L'humeur de Carnot se porte sur plusieurs; il comprend dans son anathème Kléber, Jourdan, Masséna, Augereau et Lefebvre. Je défends ces derniers, notamment Lefebvre, le brave des braves, le plus habile et intrépide chef d'avant-garde qu'ait produit la guerre de la Révolution. Revellière et Rewbell m'appuient en disant que ce système tend à aliéner tous les cœurs; que ces militaires ont rendu d'éclatants services; qu'ils peuvent en rendre encore : si l'on ne veut pas être reconnaissant, il faudrait au moins savoir être politique.

3 Prairial an V. Letourneur, quoique ayant le numéro sortant, quoique ayant reçu son indemnité convenue, et nous ayant en échange donné ses embrassements, continue de siéger encore au Directoire, jusqu'à ce qu'il soit remplacé, et le temps qui lui reste sera encore employé à soutenir son système de déclamation contre les anarchistes. Il se réunit à Carnot pour exprimer des craintes sur les détenus de Vendôme. C'est surtout leur mise en liberté qu'ils redoutent; il faut pourtant bien, lorsque des hommes sont en jugement, se résoudre à les voir acquittés s'ils ne sont pas condamnés. Je ne puis m'empêcher de répéter que la qualification d'anarchistes est devenue honorable, depuis qu'on l'applique aux républicains : ce n'est que contre eux qu'on a de l'humeur au Directoire, tandis qu'ils devraient être protégés et garantis. N'est-ce pas sur eux qu'a porté tout le poids de la chaleur du jour? Ne sont-ils pas, eux et leurs enfants, jusqu'aux dernières générations, les responsables de la Révolution, crime nouveau de la race humaine et beaucoup moins rachetable que le péché originel?

L'une des premières opérations du nouveau Tiers a été de rapporter les articles de la loi du 3 brumaire qui excluaient des fonctions publiques, jusqu'à la paix, les émigrés et leurs parents au deuxième degré. Rewbell présente des observations relativement au rapport de ces articles, ainsi que sur le rappel des cinq représentants qui avaient été exclus; il désirerait que ces observations fussent communiquées au corps législatif. Le Directoire est d'un avis contraire; Rewbell obtient que son opinion soit insérée au procès-verbal.

Carnot lit une affiche placardée contre Beurnonville, qui est signalé comme un lâche, un inepte militaire, un misérable intrigant, un souteneur de tripots. Masséna, après avoir lu cette affiche, a dit qu'il se jetterait à l'eau si pareille chose lui arrivait. Beurnonville n'en est pas à une semblable accusation près : deux membres du Directoire se regardent en souriant, et portent la majorité à croire qu'ils en sont les auteurs. 5 Prairial an V.

Au moment où le ministre de la guerre vient apporter les nominations militaires, Carnot avait rapidement écrit le nom du général Pulli comme inspecteur. Rewbell dit qu'il retire sa signature à une pareille présentation, il espère que ses collègues en feront autant. Le général Pulli est un véritable ennemi de la liberté. La nomination est rapportée. Letourneur et Carnot expriment tous leurs désirs de voir nommer Cochon Directeur à la place du sortant. Il paraît qu'ils n'épargnent point les démarches à cet effet.

La correspondance annonce de nouveaux assassinats dans le Calvados. Je rappelle les mesures et les messages proposés. Le Directoire lève la séance.

Rewbell et La Revellière ne se dissimulent pas le danger que court la patrie, lorsqu'on voit la marche du corps législatif, les assassinats de l'intérieur, les prêtres fanatiques favorisés, les émigrés rentrant de toutes parts, le royalisme triomphant, le découragement des patriotes; un pareil état de choses nécessite des mesures promptes : elles appartiennent aux ministres de la justice et de la police. Carnot s'étonne que La Revellière et Rewbell attachent de l'importance à ce qu'il appelle les caquetages de l'anarchie. Il défend le corps législatif, conservateur, dit-il, de la République. Revellière souhaiterait que tous ses collègues vécussent aussi isolés que lui de toute intrigue. Carnot, dont la vie se passe à craindre tout, dit maintenant que ceux qui craignent sont des lâches, qu'il y a très peu de royalistes. Letourneur applaudit; Cochon présent garde le silence. Carnot continue et prétend que les prêtres ne font tant de mal que parce qu'on les persécute. Il apostrophe Rewbell, qui a dit que son département était fanatisé. Carnot soutient le contraire et donne pour garant le général Moreau, qui, ayant toujours guerroyé de ce côté, connaît parfaitement le département du Haut-Rhin. Mais Scherer affirme que le fanatisme y est inoculé; il le justifie par le choix de l'assemblée électorale. « Rewbell et La Revellière viennent nous débiter là des commérages, dit Carnot : je nie ce qu'ils avancent, et j'en prouverai la fausseté. » Il termine par ces mots : « Vous êtes trois contre moi. vous êtes les maîtres : eh bien, dictez des arrêtés ». 6 Prairial an V.

Bonaparte écrit que la république de Venise le requiert de mettre garnison française chez elle. Il vient de conclure avec le grand con-

seil un traité très important. Un gouvernement démocratique remplace le Sénat; la terre ferme sera évacuée à la paix continentale; trois millions seront livrés à la République française en chanvres et autres marchandises, ainsi que trois vaisseaux de guerre et trois frégates. Une révolution se prépare à Gênes. Le Pape est malade; il sollicite les ordres du Directoire. Il sera écrit à Bonaparte de favoriser la révolution de Gênes; si le Pape meurt, il empêchera tout conclave; il protégera l'établissement des gouvernements démocratiques. Le Directoire s'en rapporte à ses lumières et à son patriotisme si connu; il le donne à espérer (*sic*). La révolution s'étend sur toute l'Italie.

Le roi de Prusse est malade; son Cabinet témoigne des regrets de ne s'être pas plus tôt prononcé pour la République française; il propose de reconnaître la Hollande, si on veut assurer une juste indemnité au stathouder.

7 Prairial an V. Un message expose au Conseil des Cinq-Cents la pénurie du Trésor public et les besoins urgents du service.

Barthélemy est nommé membre du Directoire en remplacement du membre sortant. Le Conseil des Anciens nous adresse le procès-verbal de l'élection. Un courrier sera expédié au nouveau Directeur; on lui rendra pendant son voyage les honneurs dus à sa nouvelle dignité. Cette nomination n'obtient pas l'assentiment unanime des membres du Directoire. Letourneur remet le sceau; Carnot, président de tour, le reçoit. Letourneur fait ses derniers adieux et se retire.

CHAPITRE XXVIII

Scherer commande la 8e division. — Mes protestations contre les égorgements du Midi. — Bonaparte chargé d'y remédier. — Jugement de la haute cour contre les babouvistes. — Le père du général Berthier. — Letourneur général de brigade. — Mauvais état du crédit en Angleterre. — Affiches diffamatoires. — Propositions antirépublicaines. — État de la Sardaigne. — Motions violentes aux Cinq-Cents. — Idée politique de Bonaparte au sujet de Hoche. — Julian et Boissy. — Carnot et Barbé-Marbois. — Lettre de Bonaparte sur ses négociations. — Imprudence des patriotes de Gênes. — Conversation de Truguet et de Thibaudeau. — Le frère de Carnot insulté par les chouans. — Vengeance personnelle de Carnot. — Boissy-d'Anglas, Vaublanc et Morainville. — Barthélemy accepte. — Assassinat d'un enfant de sept ans. — Le Cercle constitutionnel. — Rapports de Kellermann sur l'état de quelques départements. — Projets sur l'Italie. — Alerte du ministre de la police. — Ouvertures de paix faites par l'Angleterre. — Le député Tarbé. — Un rappel à l'ordre. — L'émigré Mauban. — Rapports de Cochon. — Sa dureté envers Antonelle. — Attentat commis à Gênes contre des Français. — D'Antraigues arrêté. — Pitt quitte le ministère. — Barthélemy arrive. — Sa politesse. — Entretien avec Vaublanc, Bourdon et Chiappe sur les colonies. — Discussion aux Conseils sur le même sujet. — Négligence de Bénézech. — Projet de changement dans le ministère. — Allure diplomatique de Barthélemy. — Négociations avec l'Angleterre. — Mesures à l'égard des colonies. — Candidats pour les négociations avec l'Angleterre. — Bourgoing. — Le Hoc. — Pléville Le Pelley. — Nouvel entretien sur les colonies. — Démarches de Carnot contre moi. — Sa colère contre l'Espagne. — Encore Bourgoing. — Nouveaux désordres. — Les Enfants trouvés. — Atroce propos d'un fournisseur. — Formation de la commission des négociateurs avec

l'Angleterre. — Maret et Talleyrand. — Kolker. — Vexations contre les conspirateurs royaux. — Projet d'une expédition en Irlande. — Discussion sur l'indépendance de l'Italie. — Aveu de Clarke sur la conduite de Willot. — Instruction des plénipotentiaires. — Hédouville commissaire à Saint-Domingue. — Le Cercle constitutionnel dénoncé. — Opinion de Rewbell sur Talleyrand.

8 Prairial an V. Scherer a été nommé au commandement de la 8e division militaire. Carnot se plaint des demandes excessives en troupes et en argent que ce général fait sans mesure pour se rendre à son poste. Il lui est ordonné de partir de suite.

La correspondance communiquée par Merlin nous apprend des assassinats à Tarbes et dans le département du Var. Les patriotes en fuite, les royalistes ralliés, voilà l'état des choses. Moynot d'Opson a pour secrétaire un émigré égorgeur. Carnot prétend encore que tout ce qu'on annonce n'est pas prouvé. Je ne puis plus contenir mon indignation. « Tu désavoues, dis-je à Carnot, les massacres commandés par tes agents sur les républicains. Tu déverses sur eux les maux qui affligent le Midi : que t'ont fait ces malheureuses contrées, pour protéger leurs persécuteurs? Mes réclamations jusqu'ici sont restées sans effet sur ton influence : le sang coule, et tu gardes un front serein! Je ne puis plus me taire. Je ferai connaître à la France les crimes qui tous les jours se commettent dans son sein; je signalerai leurs auteurs et leurs protecteurs : la société n'est plus en sûreté, elle est au pouvoir des brigands. J'ose déclarer pourtant que les ennemis de la liberté ne prévaudront pas. J'en trouve l'assurance dans l'impression que j'aperçois sur la physionomie affligée de mes collègues : ils ne tarderont plus à prendre une détermination forte, je les en conjure. »

Carnot demeure sans réponse, la tête fixée sur son papier. Revellière propose de charger le vainqueur d'Italie de faire cesser les horreurs qui se commettent dans le Midi; de l'autoriser à y envoyer des troupes et des généraux à cet effet. Rewbell et moi, nous accueillons cette proposition; elle est adoptée. Carnot se tait, et rédige l'arrêté. Cochon a aussi gardé le silence, quoique inculpé par moi sur son peu d'énergie.

9 Prairial an V. La haute cour nationale de Vendôme vient de condamner à la peine de mort Gracchus Babeuf et Darthé; et à la déportation Buonarotti, Germain, Moray, Cazin, Blondeau, Bonnin, Menissier: Vadier reste en détention. Les autres accusés, au nombre de cinquante-trois, sont acquittés. Babeuf et Darthé, en entendant la lecture de leur jugement, se sont frappés d'un stylet, mais sans s'ôter la vie. Réal, défenseur officieux, a dit que la conspiration de

Lavilleheurnois et celle de Babeuf n'ont pas plus de réalité l'une que l'autre; que ce sont deux mensonges du gouvernement conçus dans le même cerveau.... « Voilà bien, s'écrie Carnot à l'ouverture de la séance, voilà tout le système révélé : l'alliance des royalistes et des anarchistes se montre à découvert. » Il raconte qu'il vient de lire l'*Ami des lois*, qui annonce cet incroyable jugement de Vendôme; il ne peut retenir sa colère contre le rédacteur de l'*Ami des lois* et contre les juges : comment ont-ils osé déclarer qu'*il n'y a pas eu de conspiration*! Il aime à croire, et croit encore, que c'est une invention de l'*Ami des lois*.

Il a été convenu que Bonaparte serait chargé de rétablir l'ordre dans le Midi. Son commandement s'étendrait de l'Adriatique jusqu'à Lyon. Au moment de lui adresser ses nouveaux pouvoirs et ses instructions, Carnot paraît se radoucir et vouloir même ajouter les procédés aimables à la confiance. Il veut placer le père du général Berthier d'une manière distinguée : « Ce ne sont pas des gens de la Cour qu'il nous faut, dit Rewbell, mais bien des hommes dévoués à la République. »

Carnot propose de nommer Letourneur général de brigade. Adopté.

Le crédit public baisse continuellement en Angleterre; les billets de banque ne sont plus reçus que de la Banque même, ou endossés par des maisons connues. L'Irlande est agitée, l'insurrection s'y organise; le duc de Leicester paraît à la tête, il a renvoyé au gouvernement ses cordons. Il sera fourni aux Irlandais des armes et des munitions : ils peuvent espérer l'appui de la République.

L'affiche contre Beurnonville a été imprimée à Paris. Une autre, dirigée contre Barthélemy, était prête; un membre du Conseil des Anciens avait voulu différer sa nomination, afin que l'affiche pût être connue et faire son effet. Le Conseil s'y est refusé : la diatribe méditée est restée chez l'imprimeur. Les rapports de police disent que ces deux affiches ont été rédigées par le patron du député Lacuée, qui paraît n'en être que le distributeur.

Le député Pastoret fait la motion de rapporter les lois contre ceux qui ont livré Toulon. Un autre membre propose de retirer aux juges de paix la faculté d'arrêter les individus prévenus d'émigration.

La correspondance de l'ambassadeur de Sardaigne à Paris et celle de Gênes annoncent des mouvements populaires dans cette dernière ville. Là, comme à Venise, le peuple voudrait se soustraire au joug de l'insolente aristocratie. Le roi de Sardaigne manifeste des craintes pour ses États; il désire que l'insurrection génoise soit réprimée; que, pour le tranquilliser, on lui livre Savone et quelques cantons de terre ferme. Le Directoire passe à l'ordre du jour. 11 Prairial an V.

Au Conseil des Cinq-Cents, des motions violentes se succèdent contre Truguet, contre les agents du Directoire, contre le Directoire

même. Les royalistes vont jusqu'à accuser les républicains de leurs propres crimes. Le gouvernement aurait pu sauver la République en prenant des mesures sévères. Le temps approche : il lui en faudra prendre de terribles, sous peine d'anéantissement. Reprenons l'attitude franche, unanime, des premiers moments de notre installation. voyons les conséquences fatales de désunion au dehors comme au dedans de la France. En Italie, l'aristocratie s'agite; en Suisse, elle conspire; en Hollande, les stathoudériens de 87 ont une prépondérance, dont les suites ne peuvent qu'être funestes. Le Directoire ne prend aucune résolution.

Au moment où le général Hoche vient de reconquérir les rives du Rhin, et d'y obtenir la paix, on croit que son activité peut, dans cet intervalle de guerre, être heureusement employée hors de France. Cette idée ne paraît pas étrangère à Bonaparte, qui, de son armée d'Italie, considérant ce que devient Hoche, et s'en informant sans cesse, a fait insinuer à Carnot, par un de ses affidés, qu'il serait utile d'envoyer à Saint-Domingue le pacificateur de la Vendée. Ce surnom sans doute très glorieux, et qui appartient bien à Hoche, Bonaparte affecte de le lui donner toujours d'une manière exclusive, afin de voiler et de faire oublier le guerrier qui a repris les lignes de Wissembourg et sauvé l'Alsace en 1793, c'est-à-dire deux ans avant que Bonaparte parût sur la scène de l'Italie. On donnerait de grands pouvoirs et de grandes forces au général d'outre-mer, ce qui serait un double moyen de se défaire d'un caractère républicain très déterminé qui se trouve, par sa gloire, placé au-devant des projets ambitieux de Bonaparte, et en même temps de faire exterminer ses troupes de l'armée de Sambre-et-Meuse, qui ont des principes républicains très dangereux. Carnot, dont la morale est pure quand ses passions ne l'égarent pas, se défie de cette idée d'éloigner Hoche. en la rattachant à celui par qui elle a été suggérée; il objecte que le corps législatif s'occupe des établissements d'outre-mer; qu'il convient d'en attendre les résultats, pour y accommoder les déterminations qu'on prendra. Si le mauvais conseil donné par Bonaparte au Directoire vient d'échouer dans cette circonstance, faudra-t-il le voir dans la suite reprendre son idée d'extermination des soldats républicains par les colonies, et faire de Saint-Domingue l'un des vastes tombeaux de l'armée du Rhin?

Julian, l'ancien adjoint de Fréron à Marseille et qui conserve toujours quelque attachement à la République, me fait dire que le député Boissy se prononce en ce moment avec une grande estime pour moi. S'il est vrai que ce député commence à s'exprimer avec tant d'égards sur mon compte, cela me ferait croire qu'il a peur, et que les actions du Directoire sont moins en baisse qu'on ne l'avait cru d'abord chez les royalistes.

Carnot, en ouvrant la séance, prend Rewbell à partie, pour lui dire que le président des Anciens, Barbé-Marbois, est un vrai républicain et de plus un défenseur du gouvernement. Carnot voudrait que Rewbell renonçât à ses préventions contre ce député. L'arrivée du ministre Merlin interrompt la conversation : il déplore de nouveaux assassinats commis dans plusieurs contrées de la France. Je renouvelle ma proposition pour que le gouvernement fasse punir les auteurs de ces crimes. Je suis interrompu par l'arrivée d'une lettre de Bonaparte. Elle annonce qu'il traite, avec M. le marquis de Gallo, de la paix définitive avec l'empereur; on évitera le congrès de tous les alliés, conformément aux instructions du Directoire. 12 Prairial an V.

A Gènes les patriotes se sont conduits avec imprudence. Ils ont attaqué de vive force le gouvernement, qui les a battus, au moment même qu'il délibérait de suivre l'exemple de Venise.

Truguet fait part au Directoire d'une conversation qu'il a eue chez lui avec Thibaudeau. Ce député a été le trouver pour lui dire, en confidence, il est vrai, et fort mystérieusement, qu'il était très attaché au Directoire; qu'il le défendait contre les tentatives dirigées en ce moment contre lui par les royalistes de Clichy. Truguet paraît en conclure que Thibaudeau marchera avec les républicains. S'il en est ainsi, pourquoi Thibaudeau exprime-t-il tout bas des sentiments civiques et tout haut des sentiments contraires? Veut-il manger à plusieurs râteliers à la fois? Pourquoi joue-t-il un tel jeu, que les contre-révolutionnaires se croient autorisés à compter sur lui?

Carnot se plaint qu'à Châlons son frère a été insulté, ses vitres cassées par des prêtres réfractaires et des chouans. On lui répond qu'il se trompe; que ce sont sans doute des terroristes déguisés. Carnot réplique qu'il ne s'agit pas de plaisanteries, il est trop certain des faits qu'il a avancés; ainsi, malgré tout ce qu'il a fait de prévenances aux contre-révolutionnaires, il est évident que l'ancien membre du Comité de Salut public ne serait pas plus épargné qu'un autre. Il n'est pas rare de voir les hommes qui ont le plus de sang-froid pour supporter les maux d'autrui, montrer en même temps la plus vive susceptibilité pour ce qui les touche personnellement. Carnot, dont on ne peut obtenir le plus petit mouvement d'humeur contre les royalistes qui égorgent les républicains, se trouve maintenant avoir bien plus que de l'humeur contre ceux qui se sont permis de manquer de respect à son frère; il demande que le receveur de l'enregistrement de Châlons, soupçonné d'avoir provoqué l'insulte faite à son frère, soit envoyé dans une résidence très éloignée. Adopté. 13 Prairial an V.

Les députés Boissy-d'Anglas et Vaublanc me font exprimer le désir d'avoir une entrevue particulière avec moi. Morainville, chargé



par eux de me faire cette proposition, me prévient que ce sont des hypocrites, mais il croit qu'il peut y avoir avantage pour la République à ce que je les reçoive. J'y consens.

Barthélemy ne pouvait manquer d'accepter sa nomination au Directoire : il écrit qu'il se rendra bientôt à Paris.

Un enfant de sept ans vient d'être assassiné à Auriol, département des Bouches-du-Rhône. Ce crime est attribué aux royalistes par les procès-verbaux qui nous sont transmis, ils ont sans doute cru trouver dans cette victime un terroriste. Voilà qui s'appelle faire des terroristes bien précoces. Il faut convenir que les royalistes sont peu difficiles pour l'âge; ils les prendront bientôt au berceau. Leurs prédécesseurs, les catholiques de la Saint-Barthélemy, n'y regardaient pas de plus près. On renvoie simplement et fort tranquillement au ministre, sans prendre plus de détermination sur la proclamation et les messages proposés précédemment et rappelés aujourd'hui.

Nous sommes informés qu'il s'établit en ce moment une association de patriotes qui prend le nom de *Cercle constitutionnel*; à leur tête se trouvent Talleyrand, Benjamin Constant, Garat. Cabanis, Daunou. « Encore une réunion d'anarchistes », dit Carnot. « Qu'est-ce en revanche que Clichy? » lui demande-t-on. Rewbell dit ne pouvoir se défendre d'un mouvement d'inquiétude en voyant Talleyrand pénétrer quelque part : c'est l'aigle des oiseaux de mauvais augure. « Je sens bien, dit-il cependant, qu'il est temps d'opposer à Clichy quelque force morale des patriotes du dehors. Je sais bien aussi que s'il y a dans le Cercle constitutionnel des hommes aussi mauvais que Talleyrand, il y en a de très recommandables, tels que le général Jourdan, Garat, Benjamin Constant. Daunou. » Nous disons à Rewbell que ces considérations ont déterminé Revellière et moi à approuver la formation du Cercle constitutionnel. Rewbell se range à notre avis : « Espérons, dit-il, que ce coquin de Talleyrand se trouvera noyé au milieu des hommes de bien; puissent-ils l'absorber et le neutraliser! »

14 Prairial an V. Kellermann a eu plusieurs conférences importantes avec des personnages aujourd'hui très actifs; il nous informe que les partisans de la royauté sont satisfaits des élections; il les ont dirigées et payées; ils veulent éviter une guerre civile, dont les résultats sont souvent incertains et pourraient profiter aux républicains. Ils trouvent plus sûr de s'occuper à corrompre l'opinion. Les royalistes ont des amis nombreux dans les départements de l'Ain, du Doubs, du Jura, de l'Isère; Danican et Précy parcourent ces contrées. Kellermann nous assure qu'il découvrira et fera arrêter ces mauvais sujets.

Bonaparte mande que les conférences pour la paix définitive avec

l'empereur sont commencées depuis le 7; qu'il espère les terminer sous peu. Le Directoire réitère l'ordre de s'opposer à l'élection d'un nouveau Pape si Pie VI vient à mourir. Il faut établir à Rome un gouvernement représentatif, si le peuple y est disposé; dans le cas contraire, employer tous les moyens possibles pour exclure de la papauté des cardinaux ennemis de la République, tous les Autrichiens et les Napolitains. Si l'on ne pouvait, sans rompre la négociation, refuser Venise à l'empereur, il faudrait au moins conserver à la République toutes les îles vénitiennes. Carnot reproduit sa proposition de donner Ancône et Rome à l'infant duc de Parme : nous nous y opposons. On ajoute à Bonaparte qu'il serait utile de céder Mantoue et un petit port près des lagunes à la République Lombarde, et qu'on verrait sans peine l'électorat de Hanovre passer au stathouder, en dédommagement de la Hollande.

Le ministre de la police arrive tout essoufflé et épouvanté, nous donnant la nouvelle que les égorgeurs de Lyon arrivent en force à Paris. Le Directoire, en levant la séance, lui répond : « Faites-les arrêter ».

La Cour de Londres désire faire cesser les maux de la guerre, en traitant de la paix dans un congrès. Tel est, du moins, le sens d'une dépêche de lord Granville, dont le ministre Lacroix nous fait lecture. Le ministre fera connaître au gouvernement anglais notre empressement pour accueillir les propositions qui ont pour but le rétablissement de la bonne harmonie entre les deux nations. Mais on est plus certain d'atteindre ce but en s'occupant de traiter sur-le-champ d'une paix séparée. 16 Prairial an V.

Hier 15, Tarbé (le député) a fait un rapport sur les colonies. Il a pensé que les membres de la Convention nationale étaient assez clairsemés dans l'assemblée actuelle pour qu'on pût les insulter impunément; il s'est permis des calomnies sur les Conventionnels; mais il a été rappelé à l'ordre.

Le ministre de la police propose la radiation d'un émigré nommé Mauban, sorti de France pour son éducation à l'âge de dix-neuf ans : « Où allait-il? demande Rewbell. — Je n'en sais rien, dit le ministre. Je ne connais que la loi: elle lui est favorable. » La radiation est mise aux voix et adoptée.

Le ministre de la police attribue les troubles de Mâcon aux anarchistes. Rewbell lit des rapports garantis par Roberjeot et Guillemardet, qui attribuent ces excès aux royalistes. Après longue et vive discussion, il est ordonné à Cochon d'empêcher les égorgeurs d'exercer leur ministère au moins à Paris. Je fais observer que cette recommandation au ministre de la police ne doit pas, pour son honneur, être consignée dans le procès-verbal de la séance. Le ministre fait un rapport particulier sur Antonelle, l'un des acquittés de



Vendôme, dont le caractère indépendant et la plume hardie, toujours taillée au profit des anarchistes, ne sont pas sans donner quelque inquiétude. Cochon parle d'Antonelle avec une malveillance et une dureté qui paraissent avoir pour but de déplaire à l'un des membres du Directoire. Je pense qu'un ministre qui parle d'un acquitté par un tribunal, lui doit et se doit à soi-même de ne pas manquer des premiers égards auxquels a droit tout citoyen, dans l'état de civilisation où nous sommes; et j'interromps Cochon pour lui rappeler que le ministre du Directoire n'est jamais dispensé d'être poli.

17 Prairial an V. Trente Français viennent d'être assassinés à Gênes. Bonaparte nous mande que notre ministre Faypoult a montré une faiblesse impardonnable. Il a eu la lâcheté d'écrire à l'amiral Brueys de s'éloigner du port de Gênes. Bonaparte a demandé réparation formelle, le désarmement et la punition des coupables; il a déclaré en outre aux Génois qu'il les rend responsables de tout attentat contre les personnes et les propriétés. Il a requis le roi de Sardaigne d'envoyer à Gênes huit mille hommes de troupes, qui devaient se joindre à l'armée républicaine. Le roi de Sardaigne a donné des ordres en conséquence.

D'Antraigues a été arrêté à Venise lorsqu'il se sauvait. Son portefeuille est saisi. Bonaparte dit qu'il va l'envoyer à Chambéry, cependant il le garde à Milan et parle de le faire juger militairement. Ces mesures, qui présentent quelques contradictions, peuvent être dictées par la circonstance, mais elles laissent déjà entrevoir la pensée des combinaisons qu'il pouvait y prendre, si celles-ci ne sont pas déjà préparées de longue main. Nous verrons bientôt quel profit savait tirer ce génie infernal de tout ce que la fortune faisait passer devant lui; comme il savait tout approprier à ses desseins, et les soutenir de tous les moyens qu'il pouvait ajouter pour la ruine de ses ennemis.

La nouvelle se répand que Pitt a quitté le ministère le 13 au soir.

Carnot voit dans l'affaire de Gênes le moyen d'indemniser le roi de Sardaigne; il y met de la chaleur et de l'intérêt. Nous sommes surpris que Bonaparte, qui a toute l'armée française à sa disposition, se soit plutôt servi des troupes sardes pour l'expédition de Gênes.

Barthélemy est arrivé à Paris. Il s'est aussitôt présenté chez chaque membre du Directoire. Sa politesse est mielleuse et humble au dernier point, et portée au delà de ce qui est requis dans une république, qui cependant n'en est plus aux formes cyniques et à la squalleur de 1793. La première impression que nous recevons de la visite du collègue Barthélemy n'est pas celle d'un homme supérieur.

Vaublanc, Bourdon et Chiappe se rendent chez moi pour traiter la question des colonies. Je pense que cette question est de celles qu'on doit le moins possible livrer aux discussions publiques; les prétentions qu'elles réveillent ne peuvent avoir d'effet que de remettre les partis aux prises, en les aigrissant par le reproche des torts réciproques. Si l'on veut brusquer la classe des hommes noirs qui est maintenant en possession de la liberté par les lois, ce sera le plus légalement du monde qu'elle achèvera de massacrer les blancs. Bourdon et Vaublanc m'expriment l'adhésion la plus complète à mon opinion.

Les deux commissions du corps législatif chargées de présenter des mesures sur les colonies sont admises au Directoire. Elles désirent un message pour demander l'autorisation d'envoyer un ou trois commissaires à Saint-Domingue. Il a été convenu avec les députés des Anciens qu'on n'entrerait dans aucune autre discussion. Tarbé et surtout Vaublanc ont beaucoup parlé et dans un très bon esprit; le message est convenu. Villaret-Joyeuse articule quelques mots d'humeur, de ce qu'on ne discute pas les intérêts de la colonie. Vaublanc me fait passer un billet de sa main par Morainville, avec une aimable obséquiosité. Il me témoigne que la démarche des commissions coloniales doit prouver au Directoire leur désir d'opérer le bien; elles ne s'immisceront pas dans le choix des agents, parce que le gouvernement ne doit pas être influencé, mais elles appuieront les mesures salutaires du Directoire. On croirait que le système est changé et qu'ils veulent vivre en bonne harmonie avec leurs institutions nouvelles. On verra bientôt si le fond est réellement changé, si ce n'est pas seulement une combinaison de formes différentes. On s'était d'abord laissé aller à vouloir attaquer de vive force le Directoire pour le renverser avec violence. Il s'agit aujourd'hui de l'envelopper de caresses, et de pénétrer par la ruse dans le palladium de la République. 21 Prairial an V.

Le ministre Bénézech, au lieu de rétablir l'esprit public dans les départements, paraît protéger ceux qui cherchent à le corrompre.

Carnot a le projet de demander le renvoi du ministre Lacroix. Rewbell me fait part de ce projet. Je lui réponds qu'il faut transiger et demander en même temps le remplacement de Bénézech.

Barthélemy parle peu, il est fort cérémonieux. Les diplomates sont accoutumés à croire que leur silence, leurs réticences et leurs politesses sont du génie; si cela était exact, Barthélemy aurait tous les caractères du génie. Il a encore un mérite : c'est de câliner beaucoup ceux dont il croit avoir besoin, surtout quand il espère avoir de l'accès dans leurs passions : ainsi s'approche-t-il de l'air le plus aimable et le plus patelin, d'abord de Carnot, puis de Rewbell. Celui-ci, qu'on ne prend pas ainsi, surtout quand il s'y attend,

ne peut se résigner à voir autre chose dans tous les pas et gestes comme dans les paroles de Barthélemy, que les allures d'un homme fort ordinaire. Si du moins il ne disait cela qu'à nous, mais il a le besoin de le laisser voir et même de le dire à Barthélemy lui-même, ce qui est un procédé quelque peu tudesque de la part de Rewbell.

22 et 23 Prairial an V. Une nouvelle dépêche de lord Granville réitère le désir de faire la paix avec la République. Le Directoire répond qu'il a le même désir. Il faut donc que des négociateurs soient nommés de part et d'autre. Cinq jours après cette réponse, lord Granville demande des passeports pour des agents chargés de traiter de la paix. Il laisse libre de choisir le lieu qu'on voudra fixer pour cette négociation. Le Directoire ordonne qu'il sera expédié des passeports; il désigne la ville de Lille où devront se rendre les plénipotentiaires respectifs, munis des pouvoirs de leurs gouvernements, pour traiter de la paix définitive entre la République française et l'Angleterre.

Des députés membres des commissions des colonies voudraient maintenant envoyer provisoirement et sur-le-champ un général à Saint-Domingue, en attendant la détermination à prendre pour un envoi des commissaires. Carnot nous fait part de cette idée. Rewbell et La Revellière trouvent là une perfidie; on était d'accord de faire passer de nouveaux agents; aujourd'hui, par l'envoi d'un général, on croirait éluder les vraies mesures qui seules peuvent sauver la colonie. La discussion s'échauffe; on se résume à penser que, sans nuire ni renoncer à aucun de nos desseins, on pourrait, pour le moment, envoyer un général revêtu des pouvoirs militaires et civils. Adopté.

On discute le choix des négociateurs qui doivent se rendre à Lille. Rewbell interpelle Barthélemy; celui-ci propose Bourgoing: Rewbell, La Revellière et moi, nous le rejetons. Il propose ensuite Le Hoc: Carnot l'appuie; Rewbell, La Revellière et moi le rejetons. Rewbell met en avant Gourlade, on y ajoute Pléville Le Pelley. Le ministre Lacroix est chargé de présenter des candidats et un travail sur les bases voulues par le Directoire.

Villaret-Joyeuse et Vaublanc sont présentés chez moi par Beurnonville : il me dit en confidence que ces messieurs me sont en secret adressés par Carnot. Nous discutons sur l'envoi des commissaires à Saint-Domingue. Il est convenu qu'un général n'y sera expédié qu'autant que le corps législatif admettra l'exclusion demandée des chefs blancs qui ont traité directement avec les Anglais. et qui ont livré nos établissements. J'ai avancé plusieurs fois qu'une amnistie était nécessaire pour tout délit révolutionnaire. J'ai la satisfaction de voir adopter mon opinion à cet égard. Beurnonville me confie que Carnot me fait beaucoup plus de mal depuis quelques

jours par certains éloges que par une hostilité déclarée. Ainsi, en ayant l'air de dire du bien de moi sous quelques rapports à messieurs de Clichy, il manifeste de vives alarmes sur mon attachement aux Jacobins, que je reçois et dont je suis l'ami. Il craint qu'ils ne m'entraînent à des mesures funestes qui ne sont pourtant pas dans mon cœur.

Jusqu'à ce jour, Carnot avait soutenu et favorisé singulièrement l'Espagne, et il faisait le plus grand cas de sa relation : il est revenu de cette erreur. Le voilà aujourd'hui dans une grande colère contre l'Espagne, il dit qu'elle est toute de perfidie, et il veut qu'elle paye non seulement ce qu'elle doit, mais encore ce que nous lui imposerons.

Barthélemy recommence à proposer Bourgoing pour négocier la paix avec l'Angleterre. Rewbell s'y oppose. Carnot fait observer que des hommes qu'on a cru être les plus grands ennemis du gouvernement, pourront devenir ses plus zélés défenseurs. 24 Prairial an V.

Le ministre de la police nous rend compte encore de nouveaux assassinats qui se commettent dans les départements. Le Directoire est assez habitué à l'énoncé de tant de crimes pour ne pas s'effaroucher de ce qu'on lui apprend en ce genre. Il doit et pouvait dès le principe réprimer ces désordres affreux.

L'hôpital des Enfants trouvés se trouve dans une pénurie affreuse : plus de la moitié de ces malheureux sont morts faute de lait et d'aliments. Un fournisseur qui a été chargé de ce service important, a exprimé à ce sujet toute la pensée du crime. Il a dit qu'il avait brigué cette fourniture de préférence à toute autre parce que les enfants ne pouvaient « parler et que les morts ne peuvent se plaindre ». Le Directoire ordonne que les fournitures soient retirées à ce monstre. Je l'ai connu : il est trop hideux pour que je me commette seulement à le désigner. Le ministre expose en même temps que des entraves trop réelles ont pu être apportées à ce service, comme à tous les autres, par une Trésorerie ennemie de la République, et dévouée au parti de l'étranger. Le Directoire donne pouvoir au ministre de l'intérieur pour accélérer par tous les moyens la remise des fonds que doit la Trésorerie.

Le ministre Lacroix propose Letourneur pour traiter de la paix avec l'Angleterre en qualité de ministre plénipotentiaire. Aucun membre du Directoire ne répond. La discussion s'établit ensuite pour savoir si l'on nommera un ou plusieurs plénipotentiaires, et s'il leur sera adjoint deux agents et un secrétaire à chacun. On indique Talleyrand et Maret. Ces deux messieurs se font proposer et se proposent depuis si longtemps eux-mêmes, que peut-être la fatigue d'entendre continuellement parler d'eux s'est emparée de nous. Leur envoi serait au moins un renvoi, et un heureux moyen 26 et 27 Prairial an V.

de débarrasser Paris de leurs intrigues, en même temps que d'essayer leurs prétendus talents diplomatiques. Cependant, pour ne pas laisser deux pareils personnages maîtres de la négociation, on pourrait leur adjoindre Pléville Le Pelley. Barthélemy vote pour Talleyrand, et propose Kolker. C'est un ancien agent des relations extérieures qui, en l'an V, a été placé à la tête de la commission de cette époque, qui avait remplacé le ministère. « Mettez aux voix », dit Rewbell. « Votre opinion? » dit Carnot. Rewbell nomme Letourneur, celui qui vient de cesser d'être notre collègue. « Letourneur », répète La Revellière. Barthélemy, qui a de bonnes raisons pour croire ou faire croire que la diplomatie est une science importante, déclare que c'est ici une mission bien délicate que celle où il s'agit de discuter les intérêts d'une Europe ancienne, défendue par de profonds diplomates, contre une France nouvelle qui n'a guère à son service que la franchise et du courage. Je réponds à Barthélemy que la France qu'il appelle « nouvelle », que moi j'appelle « républicaine », peut effectivement n'avoir guère à son service que de la franchise et du courage, mais qu'avec de pareils éléments on peut, ainsi que nous l'avons déjà prouvé, faire de grandes choses, et ne point redouter les subtilités des vieux agents de la vieille Europe. J'avoue au surplus que si le sort m'avait fait sortir du Directoire, je ne crois pas que je fusse pressé de solliciter aussi promptement une mission, surtout celle que je ne pourrais me dissimuler être au-dessus de mes moyens. « Si vous voulez de la probité et de la capacité, s'écrie Rewbell, gardez-vous de penser à Talleyrand. C'est la nullité empesée, et la friponnerie incarnée. » Carnot donne « la majorité à Letourneur ». « Aux voix Pléville », dit Rewbell. Pléville obtient l'unanimité. Rewbell propose ensuite un citoyen Gourlade, dont il fait un grand éloge : mais il n'a que sa voix et celle de Revellière. Barthélemy vote pour Maret. Carnot, qui ne s'en souciait pas, présumant que c'était là mon opinion, le nomme aussi. Rewbell montre de l'inquiétude sur le parti que je prendrai : il parle encore en faveur de son protégé Gourlade. Je vote pour Maret. La surprise de Rewbell fut égale à celle qu'il me causa lorsque je le vis, ainsi que La Revellière, voter pour Letourneur. Sur la proposition de Barthélemy, Kolker est nommé secrétaire de la mission; elle sera composée de Letourneur, Maret, Pléville Le Pelley. Talleyrand vient d'être au moment de pénétrer dans les affaires : il reste encore en dehors jusqu'à nouvelle chance.

Le ministre de la police et Carnot déclament, aujourd'hui comme toujours, contre les terroristes de Vendôme qui, à peine acquittés, recommencent à se rassembler. On épie ces malheureux sortis des prisons nus et sans pain. D'après ce que raconte Carnot, les accu-

sateurs nationaux l'ont assuré que Germain, après le jugement, leur avait révélé la conspiration, qui eût sans doute réussi sans leur arrestation; que les Conventionnels étaient les plus actifs et les plus dangereux. Je réponds à Carnot que je crois Germain un homme d'honneur, mais que des accusateurs nationaux qui font de pareilles révélations sont des hommes indignes de la magistrature. Qui n'autorise pas à croire qu'ils sont en même temps des imposteurs?

Truguet vient occuper le Directoire d'une nouvelle expédition d'Irlande. Les Hollandais ont quinze mille hommes prêts : nous pouvons dans un mois en avoir vingt-cinq mille à Brest, et y jeter cette masse dans la partie du nord et du sud de l'île, où les insurgés nous attendent. Carnot désirerait qu'on fît d'abord partir les Hollandais; s'ils réussissent, nous arriverions après. Je ne trouve pas cette proposition digne de nous. On doit dire franchement au gouvernement hollandais que nous ne pouvons pas être prêts de longtemps, qu'ils doivent méditer sur leur expédition partielle. J'ajoute que Hoche est de cet avis; qu'au reste nous n'avons ni les fonds nécessaires pour un semblable armement, ni des vivres, ni des marins sûrs et capables de commander. Truguet expose que tout est disposé, excepté les fonds; que Hoche veut l'expédition; qu'elle est immanquable si elle se fait de concert avec les Hollandais; qu'il n'entend pas les tromper; qu'il faut leur dire : « Vingt-cinq mille Français partiront de Brest en même temps que vous ». Carnot veut borner la réponse aux Hollandais à cette phrase : « La République française fera son possible pour vous seconder ». Discussion ajournée.

Barthélemy, d'accord avec Carnot, manifeste des craintes sur la promptitude qu'on met à vouloir donner la liberté aux peuples d'Italie. Barthélemy prétend que s'il s'élevait des troubles en France, les départements méridionaux pourraient vouloir se réunir aux Italiens. La Revellière trouve de l'absurdité dans cette opinion. Rewbell et moi ne sommes pas éloignés de cet avis. Carnot finit par voter comme nous.

Clarke, dans une lettre à son ami le général Dupont, lui a fait l'aveu que véritablement Willot et les royalistes ont forcé cinq à six mille républicains du Midi à se réfugier en Italie, pour être à l'abri des persécutions.

Les instructions des plénipotentiaires chargés de négocier la paix avec l'Angleterre sont présentées. Carnot voudrait en écarter la demande de nos possessions dans l'Inde en 1784. Il ne voudrait pas non plus exiger le *sine qua non* pour les pêcheries de Terre-Neuve et un établissement sur les côtes. Cependant le Directoire adopte ces propositions, ainsi que le *statu quo* de 89 pour nous et 28 Prairial an V.



les alliés. Rewbell et Carnot tiennent à ce que l'Espagne et la Hollande ne soient pas appelées, mais que nos plénipotentiaires stipulent pour elles.

On a passé à la nomination du commissaire pour Saint-Domingue. Le général Hédouville est indiqué pour cette expédition.

La réunion connue sous le nom de *Cercle constitutionnel* est de nouveau dénoncée. Carnot veut que ce ne soit qu'un rassemblement de Jacobins. Je pense que ce sont tout simplement des républicains éclairés, puisqu'on y trouve Daunou, Garat, Talleyrand et Benjamin Constant, qui très certainement ne marchent point contre nous. Rewbell ajoute : « Je suis convaincu qu'il faudra marcher contre eux avec du *canon*. Je ne puis attendre rien de bon, s'écrie-t-il, d'une réunion quelconque où se trouve admis l'évêque d'Autun. » Cette opinion sévère de Rewbell sur Talleyrand remonte à l'Assemblée constituante, où il a rencontré ce personnage ; c'est déjà son idée fixe que « Talleyrand est un homme éminemment dangereux » ; on verra par la suite le développement et l'application de cette idée de Rewbell. Je réponds : « Aimez-vous mieux protéger la réunion de Clichy ? — Non, dit Rewbell : ce sont d'autres *coquins*, avec d'autres drapeaux. » La séance est levée, comme à l'ordinaire, sans résultats.

CHAPITRE XXIX

Regrets hypocrites de Bonaparte au sujet de la paix. — Discussion sur l'état des affaires. — Le caractère de Barthélemy se développe. — Lord Malmesbury. — Projets de coalition. — Mesures que je propose. — Division parmi les généraux de l'armée d'Italie. — Expédition d'Irlande décidée. — Politique de Truguet. — Franchise du Directoire. — Expédition de Saint-Domingue. — Hédouville et Montesquiou. — Baker ministre à Bâle. — Le portefeuille de d'Antraigues. — Pièce importante. — Le comte de Montgaillard. — Fauche-Borel et Courant. — Pichegru compromis. — Ce qu'était d'Antraigues. — Explication de son portefeuille. — Les intrigants. — Acquéreurs des domaines nationaux troublés par les émigrés. — Courtoisie excessive de Carnot à l'égard de Henri La Rivière. — Dumolard dénonce Barthélemy. — Le Cercle constitutionnel effraye les royalistes. — État des choses. — Encore le portefeuille. — Absurdités. — Willot au Directoire. — Proposition de Carnot sur la comptabilité. — Nouveaux rapports sur les égorgements du Midi. — Mesures adoptées. — Singulier amendement de Carnot. — Discussion sur la fête du 14 Juillet. — Note de lord Granville. — Situation de Lyon. — Projets royalistes. — Conversation avec Villaret-Joyeuse et Siméon. — Propositions d'un changement de ministère. — Une réunion chez Rewbell. — Le congrès. — Tergiversations de l'empereur. — Énergie du Directoire. — Relations avec l'Espagne et la Prusse. — Rapports de police. — Lyon en état de siège. — Nouvelle réunion chez Rewbell. — Truguet accusé par Vaublanc. — Intrigues contre les ministres. — Discours du ministre des finances sur l'état des affaires. — Article astucieux des journaux royalistes. — Nouvelle démarche de Villaret et Dumas. — Bourdon et Sidney Smith. — Vive réponse à Carnot.

Après tout ce que Bonaparte a fait pour s'emparer des préliminaires de la paix, dont il craignait de voir les armées 1er et 2 Messidor an V.

du Rhin prendre l'initiative, il ne lui manque plus que d'ajouter à son succès l'hypocrisie de paraître la regretter. S'adressant au Directoire comme l'organe et l'écho naturel de sa déception, il nous écrivait : « Depuis que j'ai appris le passage du Rhin par Hoche et Moreau, je regrette bien qu'il n'ait pas eu lieu quinze jours plus tôt, ou du moins que Moreau n'ait pas dit qu'il était dans le cas de l'effectuer. »

Pour soutenir sa politique à l'armée même qu'il voulait convaincre avant tout, parce qu'il en ménageait le jugement, il répétait à son état-major : « Quelle différence dans les préliminaires, si toutefois ils avaient eu lieu! Mais aussi ce Moreau ne sait jamais agir pour aller en avant; c'est un général de retraite. Pour Hoche, je conviens qu'il succédait, pour le commandement de l'armée de Sambre-et-Meuse, à de pauvres généraux en chef, et en dernier surtout à ce misérable Beurnonville, incapable de commander un caporal et quatre hommes; ils lui avaient laissé une armée toute désorganisée et dépourvue. Mais Hoche rêvait peut-être encore son Irlande au moment où il n'aurait dû regarder que le Rhin et partir tout de suite. Tous ces retards volontaires ou involontaires ne m'ont plus laissé le choix et m'ont empêché d'aller signer la paix à Vienne, comme je le pouvais si facilement. » C'est ainsi que Bonaparte laissait percer son envie, et la déployait avec sa subtilité ordinaire, lorsqu'après avoir tout fait pour enlever au général de l'armée de Sambre-et-Meuse plus encore qu'à Moreau l'éclat de la victoire et l'honneur de la paix, il s'occupait à flétrir leur conduite militaire et voulait leur donner un tort que lui seul aurait dû se reprocher. Car pourquoi s'était-il tellement empressé de signer ces préliminaires, et pourquoi les avait-il de suite exécutés de son autorité privée? Pourquoi s'empressait-il encore, ne voulant plus agir lui-même, d'empêcher les autres d'aller en avant? Pourquoi oser prendre sur lui de les désarmer ainsi qu'il l'a fait, en leur envoyant par la

suite des courriers extraordinaires pour leur imposer la paix, à laquelle ils ont bien voulu souscrire par désintéressement et véritable vertu, tandis qu'ils avaient tout droit de méconnaître tout ce qui ne serait pas directement émané de leur gouvernement, leur seul et légitime supérieur?... Ce n'est pas assez de présenter sa position d'une manière si fausse, il faut que Bonaparte se donne à l'avance tout le mérite des difficultés vaincues. Il écrit qu'il éprouve de grands obstacles pour terminer promptement sa paix avec l'empereur; il craint qu'elle ne soit renvoyée à un congrès. Ses ennemis veulent gagner du temps, ils comptent sans doute sur les troubles qu'ils attendent, et qu'ils alimenteront dans l'intérieur. Le but est réellement de différer la paix, tout en proclamant que le Directoire ne la veut pas. La malveillance s'accroît dans les négociations à mesure que l'aristocratie fait des progrès en France.

Carnot voit un orage se former de toutes parts; il commence à s'apercevoir un peu, mais pas encore tout à fait à reconnaître que la contre-révolution approche; il s'en est expliqué avec plusieurs députés. Barthélemy blâme les changements opérés à Venise et à Gênes. Il croit que l'intérêt de la France était de laisser les gouvernements tels qu'ils étaient, et qu'il fallait éviter de révolutionner l'Italie. Il pense au contraire que la République française devrait désirer de n'avoir pour voisins que des peuples libres. Barthélemy soutient que ce système de révolutionner serait peut-être bon pour l'Angleterre, mais qu'il n'est pas applicable à la France. Nous ne comprenons pas beaucoup les différences qu'il veut trouver sous ce rapport entre les deux pays; il est vrai que ce peut être le langage de la diplomatie, qui dans aucune circonstance ne se croit obligée à ce que le vulgaire appelle la franchise. Barthélemy a déjà, dans moins de quatre séances, laissé percer le caractère auquel nous allons avoir affaire; la discussion prend un caractère

de décision et de fermeté auquel Barthélemy n'est point accoutumé : bientôt ses formes obséquieuses ne vont plus lui servir qu'à savoir abandonner son opinion. Plutôt que de consentir à s'expliquer avec clarté, il demande qu'on abjure toute *aigreur*. C'est le nom qu'il donne au langage de la vérité.

Le Cabinet de Londres a choisi lord Malmesbury pour négocier la paix. Lord Granville, en nous faisant part de cette nomination, nous ajoute que Malmesbury est chargé aussi de stipuler les intérêts du Portugal.

L'empereur d'Allemagne recrute et augmente ses armées; la Prusse en fait autant; Naples suit ces exemples : les gouvernements européens cherchent à se coaliser; ils entretiennent des agents pour troubler la France. Tout présage de grands événements. Il est urgent de se mettre en mesure. Il serait important de faire stationner quelques régiments de troupes légères aux confins du rayon constitutionnel de Paris; il ne le serait pas moins d'y appeler le général Hoche. Carnot m'appuie; il rend encore à Hoche la justice de le croire le général sur lequel le gouvernement peut compter le plus. Le Directoire adopte ces diverses propositions.

La division s'est introduite parmi les généraux de l'armée d'Italie. Augereau propose sa démission; Masséna est mécontent; Victor, Bernadotte et Joubert, chacun de leur côté, se plaignent de la prédilection qu'accorde Bonaparte aux autres généraux, et de sa morgue envers eux. Les membres du Directoire écriront individuellement à chacun de ces généraux : nous leur rappellerons que l'intérêt de la patrie exige union, confiance et subordination.

La nouvelle expédition d'Irlande est décidée. J'ai proposé qu'on ajoutât de suite aux dix mille Hollandais la légion Himbert. Je voudrais prévenir encore les Hollandais que le gouvernement français s'occupe vivement d'armer douze vaisseaux, sur lesquels seront embarqués douze mille hommes, mais il faut avouer avec franchise qu'on ne peut désigner positivement l'époque du départ de ces forces. Truguet ne voudrait pas qu'on s'expliquât aussi catégoriquement, c'est le secret de l'État, qu'il est permis de réserver, et le secret des circonstances même, qu'il ne dépend de personne d'assurer : car ne sommes-nous pas les très humbles serviteurs des circonstances? Quoique Truguet puisse avoir raison en politique, le Directoire pense toujours qu'il ne faut pas s'exposer à induire ses alliés en erreur, même sans le vouloir. Adopté qu'on parlera aux

Hollandais dans toute la vérité de notre position, et sans aucune retenue des hypothèses possibles.

Mes premières navigations aux Indes, les réflexions nécessaires sur tout ce que la mer et les pays qu'elle donne les moyens d'atteindre, présentent à l'industrie de l'Europe, m'avaient plus d'une fois occupé de Saint-Domingue avec une grande attention. Au moment où une expédition fut décidée pour cette colonie si importante, je crus qu'on ne pouvait y envoyer un homme plus sage qu'Hédouville. Nous fîmes prendre les renseignements les plus scrupuleux sur le personnel de tous les hommes qui devaient l'accompagner, dans le civil comme dans le militaire. Le général 1 et 5
Hédouville est nommé commissaire à Saint-Domingue avec tous Messidor
pouvoirs civils et militaires. Barthélemy aurait voulu y envoyer an V.
Montesquiou.

Barthélemy paraît fort disposé à faire mal juger notre agent Baker, dont les sentiments politiques ont pu contrarier un peu les siens quand il était en Suisse. Il voudrait le faire destituer. Nous décidons que Baker restera à Bâle chargé d'affaires.

J'ai déjà parlé de la saisie, faite à Venise, du portefeuille de d'Antraigues. L'envoi nous en fut fait par Bonaparte avec des recommandations toutes particulières contre ce qu'il appelait les traîtres qui s'y trouvaient signalés. La pièce principale de ce portefeuille était une conversation que le comte d'Antraigues aurait transcrite d'une conversation de quatre heures qu'il aurait eue avec le comte de Montgaillard. Il résulterait de cette conversation que, suivant le comte de Montgaillard, agent de Louis XVIII et du prince de Condé, Pichegru, commandant en chef l'armée du Rhin, aurait été abordé par des agents subalternes de l'agent très subalterne lui-même le comte de Montgaillard; que le général de l'armée républicaine aurait répondu aux envoyés du prince de Condé, Fauche-Borel et Courant, qu'il avait toujours été dévoué à la cause des Bourbons, et qu'il était prêt à tout faire pour les rétablir sur le trône de leurs pères; que tout était convenu dans ce noble dessein; que Pichegru exigeait seulement que l'armée impériale entrât en France. M. de Condé n'aurait pas été de cet avis : il aurait voulu que la contre-révolution s'opérât

avec l'armée de Pichegru, la sienne et quelques corps de troupes légères dont il prendrait en chef le commandement. Pichegru et les généraux de l'empire n'auraient pas été de cet avis. Pichegru, en récompense de sa belle action supposée, ne devait pas être moins que maréchal de France, duc d'Arbois, avec des revenus considérables; le domaine de Chambord et d'autres immenses propriétés devaient lui être donnés ainsi que le cordon bleu, etc., etc.

Je ne donne ici qu'une esquisse bien courte de cette pièce importante qui dans la suite sera la base sur laquelle l'on étaiera de grandes accusations, et qui se réunira à de grands événements; mais je ne puis omettre quelques détails sur les auteurs auxquels remonte la pièce destinée à être si fameuse. Le comte d'Antraigues, le premier à qui elle est attribuée, était un gentillâtre de l'Aveyron, qui, après s'être constitué lui-même une prétendue noblesse antique, avait, à la suite de plusieurs noms apocryphes, pris celui d'Antraigues, auquel il avait joint le titre de comte. L'aventurier aurait vécu retiré à Venise, où il habitait pendant le séjour de Louis XVIII à Vérone. Il y remplissait à la fois les fonctions de ministre secret du roi d'Espagne, de Louis XVIII, d'agent secret du ministère anglais, et d'agent ostensible au service de Russie. Depuis le départ de Louis XVIII, d'Antraigues avait continué toutes ses intrigues à la fois, parce que toutes à la fois lui rapportaient de l'argent. On a cru qu'imaginant, non sans raison, qu'il y avait de l'argent à gagner encore et plus peut-être au service du général en chef de l'armée d'Italie, il s'était laissé ou même fait arrêter lors de l'entrée des Français à Venise, le 16 mai. Ce qui donnerait à croire que son arrestation aurait pu n'être pas involontaire, c'est que, conduit à Milan, il y fut traité avec des égards marqués; qu'il eut plusieurs entrevues avec le général Berthier, et qu'il fut ensuite admis auprès du général en chef. Bonaparte avait de suite démêlé dans cet inventeur d'intrigues un instrument

excellent pour exécuter l'une de ses combinaisons sataniques contre ses ennemis personnels, qu'il voulait perdre, en commençant par ruiner leur réputation. Ainsi ce fut sous la dictée de Bonaparte que d'Antraigues avait écrit ce mémoire, que Berthier fit copier et que Bonaparte signalera par suite comme pièce trouvée dans le portefeuille de d'Antraigues. Ainsi la conversation mensongère du comte de Montgaillard rapportée par d'Antraigues serait une double imposture, encore perfectionnée en passant sous la plume de d'Antraigues, conduite par la main de Bonaparte. Ce serait donc la pièce même émanée du cabinet du major général Berthier qui aurait été envoyée au Directoire; et d'Antraigues, à ce prix, aurait obtenu du général en chef un passeport pour se rendre en Allemagne, et aurait reçu une gratification de mille ducats. Toutes ces circonstances si singulières nous étaient d'abord tout à fait inconnues; nous ne les avons apprises que successivement. Elles révéleront des combinaisons dont sans doute aux premiers moments (dût-on nous accuser de niaiserie) il était bien permis de ne pas soupçonner la profondeur.

Lorsqu'une république, dont la seule opposition a suffi pour la mettre aux prises avec une coalition puissante, a pris le dessus par des victoires éclatantes, il ne reste plus à ses ennemis que des moyens occultes pour l'attaquer. C'est alors que la diplomatie vient offrir ses armes secrètes, c'est-à-dire ses poisons. La nature de ses moyens explique la morale de ceux qui sont capables de s'en servir. Ces moyens consistent à chercher d'abord dans le gouvernement dont la force est trop certaine pour qu'on ose l'attaquer en face, quelque partie faible où l'on puisse pénétrer par la ruse. Il se trouve en même temps que les gouvernements renversés, qu'on appelle les princes malheureux, ne sont pas plus capables de faire leurs affaires dans l'adversité, qu'ils ne savent les faire dans leur prospérité; et plus que jamais ils sont forcés de s'en rapporter à des intermédiaires. Alors se présentent à eux des

intermédiaires officieux qui donnent leur intérêt pour du dévoûment, ne pouvant manquer d'être momentanément au moins écoutés par les détrônés. Ce sont au moins des aventuriers, dont le but n'est pas autre que celui d'arriver à la fortune; on y arrive effectivement dans le renversement des empires et l'incendie des trônes, car il y a toujours quelques débris à recueillir. Ainsi, quelle que fût l'infortune de la maison de Bourbon, il n'était pas étonnant qu'au sein de l'Europe, à laquelle cette antique maison tenait par ses alliances et par tant d'intérêts, elle fût encore aidée de quelques ressources par tous ses parents. Si, outre les secours donnés par la politique et tout ce qu'elle peut offrir à des intrigants actifs, il se trouve qu'autour de Louis XVIII, et au loin par ses attenances, il y avait encore un certain budget à exploiter pour les amateurs, ce budget devint plus intéressant lorsque l'Angleterre déclara qu'indépendamment des fonds publics de la guerre ostensible, elle en accordait de secrets pour la guerre souterraine qu'on appelle du nom décent de diplomatie, mais qui n'est que celle de machinations. Ainsi, lorsqu'il fut décidé par le gouvernement anglais qu'il mettait des sommes considérables à la disposition de ses agents extérieurs, tels que Wickham, Drake, Ador et autres, les agents étaient autorisés à s'en servir contre le gouvernement de la République, dans l'intérêt de celui des Bourbons. Alors durent apparaître les êtres de corruption, qui, par leur goût et leur position, voulaient prendre part à la curée. Ainsi se montrèrent sur différents points les d'Antraigues, les Fauche-Borel. Ces intrigants actifs durent être acceptés par les Bourbons et les Anglais; mais, dans la nécessité où se trouvaient ceux qui les employaient de leur remettre et leur confiance et leur argent, ces hommes furent en position et en pouvoir d'abuser de tout, leurs rapports, comme leurs comptes rendus, étant par leur nature hors de toute vérification. C'est ainsi que les princes français et le gouvernement anglais durent être à la merci des jon-

gleurs qui exploitaient leur crédulité. Les jongleurs, pour suivre leur exploitation, n'avaient à faire autre chose que regarder et connaître les circonstances ouvertes par les vicissitudes de la Révolution à l'intérieur comme à l'extérieur, et se donner comme les mieux informés de tout aux yeux de leurs commettants, privés de toute autre communication. C'est ainsi qu'ils paraissaient faire quelque chose, et qu'ils ne faisaient réellement que voler et mentir. On verra par la suite le développement de ces êtres sataniques et toutes leurs inventions de tromperies, leurs créations inconcevables, triste et mauvaise pâture des malheureux princes. Mais ce qui est pire encore que la mystification des princes, c'est que les machinations de ces agents infernaux ont été les premiers moyens de ruine et de diffamation contre les hommes les plus irréprochables; et la conséquence plus funeste encore et plus déplorable, c'est le parti qu'a su tirer de ces fraudes hideuses l'ambition qui a eu le pouvoir de se les approprier! Toutes les réflexions que je viens de faire ne peuvent guère recevoir toute leur clarté que des événements qui vont se succéder. Ils ne m'ont pas été moins nécessaires qu'à d'autres pour faire justice de tant de déceptions, que les passions du jour et ma conscience même ont pu me faire accepter dans les premiers instants. Je suis le cours des événements qui auront leur dénoûment.

La correspondance annonce que dans plusieurs départements, les émigrés obtiennent faveur de l'administration contre les acquéreurs des domaines. Ces administrations doivent rendre compte des arrêtés qui ont pu être pris à cet égard, et donner connaissance des acquéreurs troublés dans leur possession; on doit poursuivre enfin les fonctionnaires coupables, les émigrés et ceux qui les protègent. Carnot croit qu'il suffit d'une simple lettre écrite au ministre des finances. La lettre est adoptée.

Carnot paraît avoir des liaisons avec Henri La Rivière; il lui envoie fréquemment sa voiture avec plus de courtoisie qu'il ne convient à la dignité directoriale, même vis-à-vis d'un député. Nous lui faisons quelque observation à ce sujet; il répond que ce sont autant

de détails de la vie privée qui ne regardent personne. Le principe est juste sans doute et doit être respecté, mais « dans l'espèce », comme disent les gens de loi, où peut-on dire que finissait notre vie publique, où commençait notre vie privée? Carnot se trompait en voulant ranger dans cette dernière classe des rapports qui, n'ayant d'autre source que les positions d'hommes publics, devenaient d'autant plus délicats et répréhensibles sans pouvoir être réclamés par les droits de la vie privée.

Barthélemy s'était prononcé contre les mesures à adopter pour républicaniser l'Italie. Dumolard en fait au corps législatif l'objet d'une dénonciation. Les intelligences commencent à se révéler.

La société patriotique établie sous le nom de *Cercle constitutionnel* effraie les royalistes. Ils demandent sa fermeture et, comme de raison, la permanence de Clichy. Talleyrand, qui n'est point encore placé, et qui veut l'être à tout prix, ne désempare point du Cercle constitutionnel : c'est son levier principal en ce moment; il ne le quittera point qu'il ne soit parvenu à ses fins.

La République continue d'être plus agitée : le parti contre-révolutionnaire se montre avec audace. Les assassinats se multiplient, le danger devient imminent : les amis de la liberté sentent la nécessité de se rallier. Le corps législatif est dominé par le royalisme; les déchirements s'annoncent : le Directoire regarde froidement....

Dans le premier moment de la réception du prétendu portefeuille de d'Antraigues, qui nous avait été expédié d'Italie par Bonaparte, le Directoire en avait regardé fort rapidement les fameuses pièces. On s'en était tenu à y trouver le sens que leur avait voulu donner celui qui nous les avait envoyées. Il résulte d'une nouvelle lecture de ces pièces que, suivant la conversation recueillie par d'Antraigues à la suite de la prétendue conférence avec le comte de Montgaillard, les sieurs Fauche-Borel et Courant, délégués par ce Montgaillard, se seraient, au mois d'août précédent, rendus au quartier général d'Altenkirchen; qu'ils avaient pénétré auprès de Pichegru; que Fauche aurait ainsi parlé d'emblée au commandant en chef de l'armée républicaine : « Général, vous serez maréchal de France, vous aurez les deux cordons rouge et bleu, vous serez nommé gouver-

7 Messidor an V.

neur d'Alsace; le château de Chambord et douze pièces de canon vous seront donnés, de plus un million argent comptant; deux cent mille livres de rente; un hôtel à Paris; le comté ou duché d'Arbois; l'exemption de toute imposition pendant vingt-cinq ans pour vous et la commune où vous êtes né; cent mille livres de rente réversibles à votre femme; cinquante mille livres à chacun de vos enfants, jusqu'à l'extinction de votre race. Voilà ce que le roi de France vous offre, et ce que les alliés garantissent pour rétablir la monarchie française. » D'après le rapport de Fauche-Borel, seul témoin du prétendu discours qu'il aurait osé tenir pour la première fois à un général en chef d'une de nos armées confiée à son honneur et qui est sa gloire et sa fortune, Pichegru n'aurait nullement été effarouché de la harangue compromettante du sieur Fauche-Borel : il ne l'aurait pas seulement écouté avec patience jusqu'à la fin, il aurait même répondu au harangueur Fauche-Borel : « Je passerai le Rhin, j'arborerai le drapeau blanc; l'armée impériale et le corps de Condé se réuniront à moi : je ferai garder les places fortes par les troupes de mon armée; j'en éloignerai avant les hommes suspects; nous marcherons sur Paris : mais il faut aux soldats, en criant « Vive le Roi! », du vin dans leur gosier, et des écus dans leurs poches ».

Fauche-Borel, ainsi que je l'ai déjà fait observer, et on ne peut trop insister à cet égard, est le seul narrateur connu, le seul témoin du dialogue qu'on vient de lire. Dans le système de sa narration, il aurait rapporté au prince de Condé ce qu'il a appelé le plan de Pichegru, c'est-à-dire la prétendue réponse qu'il lui prête. Or quelle est la preuve quelconque de la vérité de ce dialogue? Tout ne prouve-t-il pas au contraire que celui qui s'en donne comme le narrateur, en fournit toutes preuves nécessaires pour démontrer qu'il est l'auteur de tout ce tripotage, échafaudé avec bien peu d'esprit; car l'auteur de la pièce, distribuant ses rôles à

volonté et faisant parler ses acteurs comme il lui plaît, aurait pu leur donner moins de grossièreté et plus de finesse, ou au moins plus de vraisemblance, même en admettant les versions données.

Suivant cette version de Fauche-Borel qu'il continue à présenter comme un historique de sa mission (dont, je le répète, il n'a jamais fourni aucune preuve de la participation des acteurs qu'il a mis en scène), il aurait rapporté au prince de Condé ce qu'il appelle le plan de Pichegru : mais quel était le moment choisi par Fauche-Borel pour sa première prétendue opération? C'était le temps où le Comité de Salut public, ainsi que quatre représentants du peuple qui étaient près de son armée, pressaient Pichegru de passer le Rhin. Merlin de Thionville était l'un de ces représentants du peuple, et on ne peut guère soupçonner celui-là d'avoir été de connivence avec Pichegru dans un dessein de trahison au profit de la royauté : il est au contraire fort certain qu'il lui eût brûlé la cervelle, s'il avait eu le moindre soupçon de la possibilité d'une pareille idée. On voit que le moment était bien choisi par messieurs les délégués de M. de Montgaillard pour faire leurs séduisantes propositions à un général de l'armée française. D'ailleurs, sans avoir aucune prédilection pour celui qui est accusé ici, on ne voit contre Pichegru que des assertions de la part d'agents subalternes dont rien ne prouve qu'ils lui aient seulement parlé, et aucune pièce n'est produite qui soit écrite de sa main ni revêtue de sa signature. Suivant toujours la version de Fauche-Borel, émissaire de Montgaillard, le prince de Condé aurait refusé de communiquer son plan au général Wurmser. Il paraîtrait, comme Fauche-Borel l'a dénoncé, avoir eu des craintes nées de la rivalité, et voulu que Pichegru, au lieu de passer le Rhin, proclamât sur-le-champ la royauté; ensuite le prince de Condé l'aurait joint et l'on aurait ensemble manœuvré sur Paris. Croirait-on que, suivant toujours la version de Fauche-

Borel, le prince de Condé aurait, dans des négociations de cette importance, refusé dès le principe de qualifier Pichegru de général? C'est encore ce qui n'est pas plus prouvé que le reste, quoique l'incapacité, on peut dire sans exagération la stupidité politique du prince de Condé, celle et de ses pareils et de ses parents, permettent de croire beaucoup de traits de cette force de la part de gens accoutumés à vivre pour ainsi dire la tête dans un sac, ignorant les choses humaines qui les environnent, ne répondant jamais qu'à leur idée fixe, celle de l'inviolabilité et du respect du monde pour leur auguste naissance.

Le général Willot a assez bien préparé l'esprit public du Midi pour s'y être fait nommer député. Admis au Directoire, il cherche à nous rassurer sur le Midi; il croit que le nombre des Français qui ont pris le parti de fuir en Italie n'excède pas deux mille; il prétend que ce ne sont nullement des victimes, mais des individus qui étaient sans emploi et voulaient être placés. N'est-ce pas la persécution qu'il a exercée et laissé exercer contre eux, qui a forcé ces malheureux à s'expatrier? Willot soutient qu'il n'y a de vrais brigands qu'à Lyon. Je réponds qu'il y a des brigands partout où l'on assassine.

Carnot propose que la Trésorerie ne paie désormais les ordonnances des ministres que lorsqu'elles auront été autorisées par le Directoire. Il y a sans doute dans cette idée de Carnot une raison de surveillance qui lui est dictée par le sentiment de son intégrité: mais il s'agit ici de l'acte d'administration le plus ordinaire, et qui appartient le plus positivement à des ministres responsables. Or, suivant l'institution, qui est expliquée par son étymologie même, comme les droits sont tracés par la Constitution, le « Directoire » doit « diriger » et non administrer. Malgré mon observation, goûtée cependant par mes collègues, la proposition de Carnot est adoptée.

Le ministre de la police présente une nouvelle série d'assassinats commis dans le Midi. Je renouvelle mes réflexions sur l'urgence de la répression. Un plus long silence appellera sur la tête du Directoire une grande responsabilité. Il faut sans plus de délais dévoiler par un message tous ces crimes hideux, démasquer les protecteurs des assassins; il faut demander des lois qui suppléent à l'insuffisance de celles qui existent; il faut que la déclaration du Directoire soit franche et authentique, et que les tribunaux et les auto- 8 et 9 Messidor an V.

rités défendent les victimes et punissent les bourreaux. On ne peut plus longtemps garder une conduite aussi patiente et flegmatique en présence de tant de carnage. La longanimité du gouvernement ressemblerait à une complicité. Rewbell et La Revellière, en manifestant leur horreur pour les crimes dénoncés, appuient avec chaleur ma proposition. Le ministre de la police se concertera avec celui de la justice : ils présenteront un projet de message. Carnot demande par amendement et fait ajouter qu'il ne soit fait mention, dans le message, de royalistes ni de fanatiques.

Le ministre de l'intérieur, Bénézech, soumet le projet de fête du 14 Juillet. Le Directoire assistera-t-il à cette célébration? Aura-t-elle lieu au Champ de Mars? Carnot s'y oppose. Rewbell et La Revellière insistent pour que la cérémonie ait lieu au Champ de Mars, et que le Directoire y assiste. Ils voudraient que les spectacles où la patrie peut être rappelée fussent représentés au peuple, et réveillassent les cœurs assoupis. C'est précisément ce que craint le plus Carnot.

Carnot paraît craindre toujours; il soutient que le peuple n'est que par trop éveillé et qu'il est encore beaucoup trop ému; qu'il faut s'occuper à le calmer. Le calme doit-il être le sommeil de la mort, lorsque tous les ennemis du peuple sont aussi vivaces? Carnot demande qu'on prenne en considération la dépense et l'opinion. Nous répondons à notre collègue que la dépense ne serait pas plus forte à cause de la présence du Directoire; et quant à l'opinion, que Carnot veut prendre en considération, qu'entend-il par cette opinion? La Revellière combat Carnot avec vivacité. Le projet du ministre, soutenu par Rewbell et La Revellière, est adopté. Carnot et Barthélemy votent contre. Le ministre de l'intérieur, croyant qu'il vaut mieux en ce moment complaire à la minorité, se range maintenant à l'avis de Barthélemy et de Carnot, contre sa propre proposition. Il dit reconnaître qu'il y aurait convenance à ce que la cérémonie eût lieu dans la cour du Directoire. Cette dernière proposition finit par être adoptée.

11 Messidor an V. Une note de lord Granville laisse apercevoir du refroidissement pour la paix, quoiqu'elle annonce l'arrivée de Malmesbury, le 12, à Calais.

Les désordres continuent à Lyon. On propose de déclarer cette ville en état de siège. Il est ordonné au général Canuel de faire arrêter les égorgeurs. Carnot n'est pas de cet avis. Il trouve encore le moyen de faire l'éloge de Willot. Il veut destituer le bureau central de Lyon, et ne veut pas qu'on arrête les prêtres. La discussion s'échauffe, elle amène des personnalités, et rien n'est décidé.

Le représentant Delmas, d'Ambrigny et un adjudant général dénoncent des projets royalistes qu'ils disent favorisés par Carnot.

Barthélemy, Pichegru et Willot. Les conspirateurs ont, disent-ils, des agents dans la garde du Directoire. Un nommé Martin, qui a hautement annoncé que trois Directeurs seront incessamment mis à mort, vient d'être nommé major des compagnies des vétérans destinés pour le Luxembourg.

Le député Villaret-Joyeuse ne m'ayant pas trouvé chez moi m'a écrit avec instance pour être reçu à mon retour de la campagne. Au moment où j'arrive, il m'attendait et, m'abordant d'un air très satisfait, il me dit s'être trouvé hier chez Carnot, avec Dumas et autres députés : qu'il y avait été question du renvoi des ministres des finances, de la marine, des relations extérieures et de la justice. On était unanimement convenu que cette mesure devenait indispensable pour rattacher les bons citoyens au Directoire. « On compte sur vous, me dit-il; la conduite que vous avez tenue, donne le plus grand désir à tous les députés de vous voir et de vous connaître particulièrement. Dumas et ceux que vous croyez n'être pas vos amis, le sont réellement. » Je réponds à Villaret que tous les représentants du peuple, quelle que soit leur opinion, ont toujours été également reçus chez moi. A l'égard du renvoi des ministres, il en est, parmi ceux actuels, que le Directoire aurait peine à remplacer sous le rapport des lumières et du patriotisme bien prononcé; qu'au reste, si cette proposition avait lieu, je suivrais l'impulsion de ma conscience.

Siméon, dont le rôle était connu, vient après Villaret, et soutient les observations de son collègue, en alléguant que le Directoire, par cette mesure, obtiendrait l'assentiment et la confiance générale; surtout si le ministre des finances est remplacé par Devaines, celui des relations extérieures par Hoé, celui de la marine par Redon; je n'ai pas retenu le nom de celui qui était désigné pour la justice par ces messieurs. Ma réponse à Siméon fut la même que j'avais faite à Villaret. J'ajoute ensuite quelques reproches un peu vifs sur les sorties indécentes faites au corps législatif contre le gouvernement; sur le projet suivi de le laisser sans moyens de finances, c'est-à-dire de mettre à sec le vaisseau de l'État. Je donne connaissance à mes collègues de la conversation des députés : elle a provoqué une discussion orageuse, où n'ont pas été laissés de côté Carnot et Barthélemy. On leur a imputé d'être les premiers auteurs et souffleurs de la proposition qui vient de m'être faite pour opérer un bouleversement ministériel, qui ne serait rien moins qu'une véritable révolution.

Quoique je fusse très réellement, ainsi que je me l'étais montré au 13 Vendémiaire, le général de cette journée décisive, dont le résultat devait être la victoire assurée à la Révolution; quoique, depuis l'installation du Directoire, je me trouvasse dans la néces-

sité de paraître toujours combattre pour ce qu'on appelait l'anarchie, je crois cependant avoir été plus pénétré que personne de l'urgence d'une forte organisation, seule capable de rétablir l'ordre en France. Les membres du nouveau Tiers, qui ne voulaient pas précisément le renversement, étaient les premiers à me rendre cette justice. C'était ce qu'ils m'exprimaient dans les conférences qu'ils me demandaient, et desquelles ils paraissaient toujours sortir contents de mes principes et de ma conduite. C'est ce qu'ils m'exprimaient dans leur correspondance particulière, notamment dans celle que je retrouve de Siméon, où, tout en me parlant quelquefois d'affaires particulières, il ne négligeait pas de me faire sa profession de foi. Elle deviendra plus expresse encore quand M. Siméon sera malheureux. C'est une justice qu'il m'a rendue, qu'il me rend probablement moins aujourd'hui, mais que moi j'ai le droit de me rendre à moi-même.

Dans l'état de défiance où nous mettent Carnot et Barthélemy, il est convenu que La Revellière et moi, nous nous réunirons ce soir chez Rewbell. Mes deux collègues ne se dissimulent plus les dangers que court la République. « On veut, disent-ils, nous donner pour ministres des hommes vendus à l'étranger; on veut nous envelopper. pour perdre la République dont nous sommes les premiers gardiens. Eh bien, jurons ici tous les trois de la sauver. Dans des dangers aussi imminents, tous les moyens sont bons; et si la Constitution ne nous offrait aucun moyen de garantir la République contre tant d'attaques préméditées, encore faudrait-il bien que la majorité de son gouvernement, d'accord avec les députés restés fidèles et réunis à la masse des bons citoyens, adoptassent telles mesures que commanderaient les circonstances graves qui nous poussent....

12 Messidor an V. Les plénipotentiaires de l'empereur d'Allemagne ont déclaré que Sa Majesté désirait que sa paix particulière fût traitée en congrès, lequel ne pourrait se réunir que dans six semaines, parce qu'on y appellerait les alliés respectifs: qu'ensuite il serait établi un second congrès qui s'occuperait des affaires de l'Europe. L'empereur François a d'ailleurs rejeté la dernière convention passée entre les plénipotentiaires du Directoire et les siens, tendant à traiter définitivement et séparément de la paix particulière avec la République, convention provoquée par ses propres négociateurs, dans laquelle on avait posé quelques bases relatives à l'Italie et au Rhin. Peut-être aussi les motions intempestives faites au corps législatif, et les dissensions de l'intérieur, éloignent-elles cette paix si désirée.

Bonaparte nous transmet la réponse que, d'accord avec Clarke, il a faite à ces diverses prétentions impériales. Les plénipotentiaires français réclament l'exécution de la première convention, et se plaignent du changement qui paraît s'être opéré dans le système

autrichien pour retarder la conclusion de la paix. La discussion s'établit; Carnot penche pour désavouer nos plénipotentiaires. La majorité du Directoire se prononce pour exiger l'exécution de la convention relative à la paix séparée. Carnot se range à l'opinion de la majorité : elle est unanimement arrêtée. L'ordre est expédié à Bonaparte de se tenir en mesure pour réunir ses troupes, sans exercer d'hostilités, quand bien même l'empereur romprait les négociations; mais il repoussera toute agression ennemie. Il est en même temps chargé d'organiser une seule grande république en Italie, si les circonstances et le vœu du peuple le permettent.

Il sera répondu à l'Espagne que si elle consent à céder la Louisiane à la République française, on donnera une indemnité de territoire dans la Romanie à l'Infant duc de Parme.

L'ambassadeur de Prusse, Sandoz Rollin, assure au Directoire que son souverain est l'ami sincère de la République, et qu'il est disposé à s'unir encore plus étroitement avec elle. Le président lui répond que le gouvernement français attend depuis longtemps que cette déclaration soit justifiée par la réalité; que le propre intérêt du roi de Prusse lui commande une conduite nette et franche avec la République.

D'après les rapports du ministre de la police, il paraîtrait que les anarchistes de Paris s'organisent encore et projetteraient des insurrections. Le ministre voudra bien les surveiller, sans perdre de vue les égorgeurs de Lyon, et les traduire à Paris. Le général Canuel est autorisé à mettre Lyon en état de siège.

La Revellière, Rewbell et moi, nous nous réunissons une seconde fois, pour aviser aux moyens de sauver la République, attaquée dans le corps législatif et dans le Directoire par la minorité. Il n'y a plus ni gouvernement ni société si la majorité n'est pas garantie pour l'exécution de ses actes, et si elle a à craindre pour sa propre existence. Si les minorités factieuses l'emportent, plus de doute qu'elles ne livreraient la patrie aux ennemis étrangers.

Carnot lit une lettre de Vaublanc contre le ministre de la marine; 11 Messidor an V.
il prétend qu'il est impossible de le conserver. Je ne veux pas que ce soit sur la demande de Vaublanc que Truguet soit renvoyé, mais seulement si son administration est répréhensible. Qu'est-il survenu contre le ministre, lorsque quelques jours auparavant il était cité comme le meilleur des ministres par deux de mes collègues? Dans le moment de ce débat, Truguet est admis. Carnot lui fait la lecture de la lettre de Vaublanc. Chacun garde le silence. Truguet, venant ensuite chez moi, me dit que Carnot lui avait envoyé, dès le matin, Dupont pour l'assurer de son attachement: que d'autres agents de Carnot lui avaient aussi donné la même assurance. Villaret me confie en même temps que dans une conférence récem-



ment tenue chez Carnot, où étaient plusieurs représentants, il avait été de nouveau convenu qu'on renverrait plusieurs ministres, notamment Truguet. « Mais, avait dit Carnot, il faut décider Barras à ce renvoi : c'est lui qui fait la majorité. » En reconnaissant les torts de caractère de Carnot, nous avons toujours aimé à lui croire une conscience de vérité. Sa conduite actuelle, dont les détails et les menées nous arrivent de plusieurs côtés, n'est point simple; on pourrait l'accuser d'être double et fausse. Voilà où mènent les passions chez les hommes les plus honnêtes. Les choses qu'ils blâmeraient le plus eux-mêmes s'ils les apercevaient, leur sont dérobées par la passion. Leur conscience s'en arrange incessamment, et ils se donnent l'absolution, et peut-être l'approbation que les Jésuites sont accusés de s'accorder à eux-mêmes avec tant de facilité.

Le ministre des finances demande la parole, non pas seulement sur les finances, mais sur la situation de la République, sur ses dangers pressants. Après un exposé vrai de toutes les trames qui s'ourdissent, le ministre conjure le gouvernement de méditer sur les moyens d'empêcher la contre-révolution menaçante. Cela est possible en montrant un grand caractère, en dévoilant les conspirateurs, quelque part qu'ils se trouvent, en ralliant tous les républicains qui n'ont pas transigé, et qui respectent les principes et le but de la Révolution. Ce discours, écouté avec beaucoup d'intérêt, a obtenu l'assentiment de la majorité du Directoire.

15 Messidor an V. Dans cet intervalle, les journaux du parti royaliste se crurent en mesure de faire paraître la note suivante où ils préjugeaient si astucieusement tout ce qui pouvait arriver de ma conduite, pour l'influencer d'avance, comme on va le voir :

« On assure que le Directoire, après avoir donné quelques jours à l'humeur et à l'impatience que lui a inspirées une opposition nouvelle pour lui dans le corps législatif, commence à revenir au seul moyen qu'il ait de la faire cesser, et de marcher de concert avec l'immense majorité des deux Conseils : c'est d'opérer dans le ministère des changements sollicités depuis longtemps par l'opinion publique. Refuser obstinément ces changements nécessaires, ce serait provoquer, de gaîté de cœur, une lutte dont l'issue est au moins fort douteuse. Ce serait ôter toute leur force morale aux

membres qui soutiennent le gouvernement, lorsqu'il est injustement attaqué; ce serait affaiblir chaque jour leur influence, parce qu'il est vraiment parmi les ministres des noms qu'il suffit de prononcer pour déconcerter tous les apologistes du monde. Ils connaissent bien mal la nature d'une Constitution représentative, ceux qui conseilleraient au Directoire de garder auprès de lui des hommes aussi discrédités, et de se jouer ainsi de la majorité législative. Que d'obstacles n'a-t-il pas déjà rencontrés, depuis un mois, sur la route! Il ne peut se dissimuler qu'il les doit en grande partie à l'impuissance et à la défaveur de plusieurs de ses ministres. Qu'il les remplace, non par des valets de faction, mais par des hommes d'un talent, d'un mérite reconnus, d'un incontestable attachement à la Révolution, et capables de gouverner fortement sous le Directoire! Et la plupart des résistances et des difficultés tomberont à l'instant; et la République sera mieux affermie que jamais! Et l'influence des sincères et vrais défenseurs de la Constitution centuplera aussitôt. Le bruit court dans le public que ces raisons ou d'autres semblables ont déjà été développées par Barthélemy à ses nouveaux collègues; qu'elles ont déjà produit quelque impression surtout sur Barras, qui paraît disposé à seconder loyalement Barthélemy et à justifier les espérances qu'on place depuis quelque temps en lui. Il ne faut donc peut-être plus qu'une voix pour nous assurer une année aussi tranquille qu'elle pourrait être orageuse, si une funeste division existait entre les deux pouvoirs? Serait-ce Carnot qui refuserait cette voix, et qui s'exposerait ainsi à perdre le fruit de ses importants services, et à démentir la gloire de la conduite si sage qu'il a tenue depuis qu'il est au Directoire, et qui lui a mérité tant de reconnaissance et de considération. »

Effectivement, quelques jours après cette insertion qui avait le double but de m'enlacer dans les réseaux des artificieux machinateurs, et celui de me ravir la confiance du parti

républicain, les députés Dumas et Villaret reviennent chez moi; ils me disent affectueusement que l'opinion me désigne comme celui qui doit former au Directoire une majorité propre à concilier les partis. Carnot et Barthélemy ne désirent rien tant que de se réunir à moi; la principale mesure qui doit amener cet heureux résultat, c'est l'expulsion de quelques ministres. Les uns sont incapables, les autres affichent des principes que les honnêtes gens redoutent. Le corps législatif met tout son espoir en moi; il est revenu avec franchise des préventions qu'on lui avait données. Tous les députés rendent hommage à ma loyauté. « Trêve de compliments, dis-je à ces messieurs : venons au fait. — Eh bien, répond Dumas, renvoyez Truguet, Merlin, Ramel et Charles Lacroix; remplacez-les par des hommes qui aient l'assentiment de la majorité du corps législatif, Le Hoë, Kolker[1], Davaines, Desmuniers, Maret; mais ne différez pas : chaque minute de retard est funeste. Carnot et Barthélemy sont d'accord avec eux. Rewbell est un homme faux. Revellière est mû par des méchants : vous seul pouvez faire cesser l'incertitude. Ralliez tous les honnêtes gens au gouvernement. »

J'étais impatienté de voir terminer ces propositions insidieuses et les insultes contre deux de mes honorables collègues. Je réponds aux ambassadeurs du corps législatif : « Je suis très flatté de vos prévenances un peu tardives : mais votre loyauté m'a l'air de sentir beaucoup la royauté. Je désire l'union au Directoire comme dans les Conseils, mais je ne puis croire ce désir aussi sincère qu'en moi chez des hommes qui depuis si longtemps protègent les égorgeurs réactionnaires et se sont opposés constamment à toute mesure de répression. » Il y a six mois que je pus ne pas approuver quelques opérations de Truguet : il fut soutenu par ceux qui aujourd'hui veulent le renvoyer. La Revellière

1. Les noms de ces personnages sont aussi orthographiés dans le manuscrit : Le Hoc, Hoé et Kolken. (G. D.)

est un républicain probe. Je m'honore de son amitié. Il est possible que, sous les dehors trompeurs de la liberté, des fourbes cherchent à s'emparer de sa confiance, mais rien ne le prouve dans ses votes. Rewbell est la plus forte tête du Directoire; il a des connaissances très étendues en administration et en législation. Ces deux magistrats m'éclairent souvent et me servent de boussole. Et de quel droit venez-vous ici forcer la main au gouvernement sur le renvoi de certains ministres, tandis que le plus mauvais, le ministre de l'intérieur, est celui que vous acceptez? — Carnot, dit Dumas, nous a fait cette observation, mais elle a été vaincue. Il serait à désirer que le gouvernement n'envisageât plus les contumaces émigrés comme ennemis de la République. Nous allons rendre une loi à cet égard, elle est convenue avec Thibaudeau. » Les deux ambassadeurs, après des protestations réitérées de dévoûment, me quittent ainsi que m'ont quitté Portalis et Siméon avant-hier; Dumas rentre et me dit : « Le député Bourdon est là : il vient vous parler des colonies. Je vous en prie, laissez-lui croire ce qu'il veut : c'est un méchant esprit qui, s'il imaginait n'y être pas envoyé, bouleverserait tout. »

Bourdon paraît; il retient Dumas, et se déchaîne contre lui, ses amis et contre les émigrés; il soutient qu'on doit l'envoyer avec Chiappe pour pacifier les colonies. Je ne réponds rien de positif. Après quelques personnalités, les deux députés se retirent ensemble. Dumas revient encore pour me demander si le Directoire prendra la détermination de prononcer la mise en liberté de Sidney Smith; il me presse pour que cet officier anglais soit renvoyé en Angleterre; il m'assure que mes collègues seront de mon avis : il en a causé avec Carnot.

Dumas et Villaret avaient fait auprès des autres Directeurs la même démarche qu'auprès de moi. Dans la séance du lendemain j'en conférai avec mes collègues : tous avaient

congédié les deux députés sans leur donner satisfaction. Carnot est même indigné de ce qu'on s'est servi de son nom : il désavoue ces deux représentants qui ont pu le faire croire capable d'indulgence pour un incendiaire. Je fais observer à Carnot que le mot est trop rigoureux, et peut n'être pas exact. Je lui répète que Sidney Smith a été pris les armes à la main; les procédés terribles de la guerre ne sont-ils pas toujours le fer et le feu diversement employés? Surprendre un poste endormi et l'égorger, pénétrer dans un port et brûler ses vaisseaux si on le peut, tout cela ne se ressemble-t-il pas beaucoup? et c'est ce qu'on appelle de la guerre et même de la gloire. Sidney Smith est sans doute notre prisonnier et de bonne prise, mais il n'est qu'un prisonnier de guerre; nous ne sommes plus à l'époque où un décret rendu sur la proposition du Comité de Salut public défendait à nos soldats de faire des prisonniers et ordonnait de tuer tous les Anglais. Carnot parut humilié de ce souvenir, et je m'arrêtai avec le regret de l'avoir rappelé. Je ne suis point de ceux qui reprochent à qui que ce soit d'avoir été révolutionnaire : Qui ne l'aurait pas été en 1793? Qui est-ce qui fût libre alors de son choix des moyens, en présence d'une coalition qui avait envahi une partie de la France et soulevé l'autre? Mais lorsque, membre du comité de gouvernement de cette fameuse époque, on a été plus qu'un autre dans le cas d'apprécier ce qu'elle autorise de responsabilité, il ne faut pas être injuste à son tour dans l'appréciation des vertus des autres; et du moment qu'on veut rappeler contre eux ce qu'on oublie si facilement pour son propre compte, c'est alors que je ne puis ne pas toujours rester maître de ma sensation ni de mon expression.

CHAPITRE XXX

État de la question. — Talleyrand. — Sa diplomatie. — L'abbé Desrenaudes. — L'abbé Louis. — L'aide de camp de Talleyrand. — Lettre curieuse. — Manège de Talleyrand auprès de moi. — Un intermédiaire féminin. — Talleyrand solliciteur. — Son portrait et sa ressemblance. — Entrevue et colloque. — Talleyrand peint par Mme de Staël. — Ses obsessions. — Résultat de ses démarches. — Elle revient. — Accouchement de Lacroix. — Ma réponse. — Réplique inattendue. — Nouvelles intrigues de Talleyrand auprès des femmes. — Il se replie encore. — Les Jacobins et les Constitutionnels. — Encore Mme de Staël. — Le ministère ou la mort. — Scène tragi-comique.

On a pu démêler facilement, au milieu de toutes les intrigues qui se réunissent contre le gouvernement, que la principale est celle qui a pour but de changer les ministres qui ont notre confiance, pour y substituer ceux qui ont celle du corps législatif, c'est-à-dire ses meneurs en chef. C'est là ce qu'ils veulent obtenir, et pourquoi ils emploient des formes si caressantes. Ce serait réellement pour eux la victoire la plus décisive, que de s'introduire de cette manière au Luxembourg. Après avoir fait les ministres du Directoire, il leur serait facile d'être bientôt le Directoire lui-même, et de s'emparer du palladium de la République. Les royalistes sont réunis, et groupés dans le cheval de Troie : il faut que les modernes Sinon trouvent le moyen de le faire entrer dans la

ville. Rewbell, Révellière et moi, nous avons dépisté la combinaison : nous savons de quoi il s'agit, et nous nous promettons bien de défendre la place de toutes nos forces.

Cependant l'on peut quelquefois tirer parti de l'idée même de ses ennemis, et la faire tourner à son avantage. S'il y a réellement quelques reproches à adresser à quelques-uns de nos ministres; si pour certaines parties il était possible de trouver quelque chose de mieux, de laisser reposer ceux qui peuvent être fatigués, ou même de les appliquer à quelque emploi où ils fussent encore plus utiles; eh bien, nous délibérerons à loisir entre nous sur cette question importante. Nous ne céderons point aux influences trop intéressées de quelques députés se disant le corps législatif; mais nous ne refuserons pas de donner au corps législatif lui-même quelque satisfaction qui lui prouve notre désir de sincère intelligence, et le besoin que nous avons que les grands pouvoirs de l'État communiquent entre eux par des organes qui réunissent la confiance réciproque.

Au moment où cette possibilité d'un changement de ministère a pénétré dans le public, toutes les ambitions prétendantes ont été éveillées. Celle de M. de Talleyrand était aux aguets de toutes les circonstances, depuis son retour d'Amérique. Il savait que l'occasion a le front chauve et qu'il faut la saisir à l'instant. Il s'était glissé à l'Académie pour avoir un prétexte de se montrer et de parler; il avait fondé le Cercle constitutionnel pour y parler, faire parler et agir. Il avait là à sa dévotion plusieurs vrais patriotes dont l'honnêteté prompte à la crédulité se plaisait à voir dans l'ancien évêque d'Autun tout ce qu'il voulait se faire croire, c'est-à-dire un grand ami de la Révolution.

Caressant dans ce cercle chacun selon sa position et ses affections, il disait aux Constitutionnels qu'il était toujours le premier des leurs, l'évêque d'Autun, l'ami de Mirabeau; aux Girondins, qu'il avait été Girondin; aux Dantonistes, qu'il

était toujours dantoniste, qu'il devait à Danton sa vie à l'époque du 10 Août; aux partisans de Robespierre il disait non moins positivement, mais peut-être un peu bas et dans l'oreille, qu'il y avait du bon, de l'excellent dans Robespierre : que c'était, après tout, l'homme qu'il « estimait », et qu'on devait le plus « estimer de la Révolution ». Parmi les personnes dont Talleyrand disposait pour toutes ses démarches intimes, on a vu depuis longtemps un certain abbé Desrenaudes, son ancien grand vicaire, qui lui servait la messe avec l'abbé Louis (depuis le ministre des finances) à la fédération du 14 juillet 1790. Cet abbé Desrenaudes était un excellent cornac auquel, comme on l'a dit, il ne manquait qu'un éléphant; mais c'était déjà une espèce d'éclopé politique, jouissant de très peu de considération sous beaucoup de rapports, et ne pouvant guère traiter que les affaires domestiques de Talleyrand, sans pouvoir apporter beaucoup d'influence à celles qui se référaient à la politique. Il fallait à Talleyrand des aides de camp plus actifs : il avait assez bien choisi en donnant auprès de lui cette fonction à M. Benjamin Constant. Ce jeune publiciste, à qui un esprit naturel très profond pouvait donner une grande sagacité pour connaître vite beaucoup de choses, n'avait pas encore l'expérience, que rien ne supplée : il croyait à la vérité des paroles, à la réalité des sentiments, à la chevalerie des opinions, et, jusqu'à certain point même, à l'union des intérêts, qui peuvent être encore un lien chez les hommes pour qui l'argent est le moyen et non le but de la vie! Benjamin Constant avait toute la candeur, on peut ajouter la niaiserie des jeunes penseurs. Il est possible qu'à son insu, son amitié pour Talleyrand fît elle-même quelques calculs innocents! qu'il se fût dit tout bas : « Si Talleyrand est ministre des relations extérieures, je me trouve de droit remorqué à son vaisseau ». Il est au moins très certain que si Benjamin Constant ne s'était pas dit cela à lui-même, Tal-

leyrand le lui avait déclaré tout haut fort expressément et à plusieurs reprises. Mme de Staël avait vu dans l'avènement possible de Talleyrand aux affaires un double et excellent marché : son ancien ami Talleyrand ministre; Benjamin Constant, son ami actuel, sous-ministre! Il n'en fallait pas plus à ses yeux pour sauver la République : car telle est l'illusion des passions, qu'en s'occupant le plus d'un intérêt particulier, elles s'imaginent souvent qu'elles ne travaillent que pour l'intérêt public. Mme de Staël avait d'abord prêté Benjamin Constant à Talleyrand. Cette fois elle faisait le sacrifice tout entier de le lui donner. Benjamin Constant s'était donc laissé donner à Talleyrand avec le cœur le plus naïf. Il ne voyait que lui, et m'en avait parlé avec la tête montée, lors de la nomination des plénipotentiaires à Lille. Talleyrand avait échoué, mais il ne s'était pas cru battu, et dès le matin, tous les jours avant six heures, il était au lit de Benjamin Constant pour le faire lever, le mettre en campagne, et le presser de son aiguillon. Voilà qu'au moment où les bruits de changement de ministère se répandent, je reçois la lettre suivante de deux amis qu'il me fut impossible de méconnaître :

« Mon attachement à votre personne est inaltérable, il m'a seul fait concevoir le projet de vous devenir utile.

« Je me lie avec un homme qui ne vous est pas inconnu, il partage mes dispositions. C'est un homme d'un génie ferme, audacieux, mais prudent; nous sommes absolument voués l'un et l'autre à nous attacher à votre fortune.

« Nous ne demandons ni places, ni argent : c'est de l'utilité réelle de nos services que nous attendons les effets de votre bienveillance.

« Deux hommes qui ne manquent ni d'esprit ni de moyens, se vouent invariablement à votre fortune : puissent-ils être mis à l'épreuve. »

On voit que Talleyrand procédait toujours par voie de sen-

timent et de dévoûment pour ceux dont il attendait quelque chose. A combien de gens a-t-il été attaché chaque fois qu'il en a eu besoin, ce personnage qu'aujourd'hui l'on peut bien reconnaître n'avoir guère été attaché qu'à lui-même?

Talleyrand, après m'avoir fait cerner par toutes les relations directes et indirectes qu'il pouvait soupçonner, de fonctionnaires, de patriotes ayant des attenances avec moi, pénétra jusqu'au dernier des gens à mon service pour me faire arriver par tous les moyens l'expression de ce dévoûment dont il parlait sans cesse, et de son adoration. J'étais plus que fatigué de toutes ces redites, lorsqu'après avoir tiré des hommes tout ce qu'il pouvait s'en promettre, Talleyrand pensa qu'il fallait faire marcher les femmes. (C'est l'expression de Talleyrand, qu'on l'a entendu répéter dans plusieurs circonstances fort différentes et éloignées l'une de l'autre, récemment encore lorsque, attaqué par Rovigo sur la question de l'assassinat du duc d'Enghien, il se mit de si bonne heure en route pour rallier la Cour à lui et fit cette fois encore marcher de bonne heure les femmes du faubourg Saint-Germain.) Et réellement je vis s'avancer l'une des premières pour garnir l'escadron des femmes de Talleyrand, celle dont la célébrité reposait déjà sur beaucoup de choses extraordinaires, parmi lesquelles je n'énonce pas même ses ouvrages, qui le sont certainement et le seront à jamais. Mme de Staël, qui s'était déjà présentée à moi plus d'une fois pendant la session de la Convention nationale, depuis le 9 Thermidor jusqu'au 13 Vendémiaire, était venue au Directoire sitôt qu'il avait été possible d'y être reçue. Très peu de jours après avoir paru d'abord ne s'occuper que d'intérêts généraux, et paraphrasé son enthousiasme pour la liberté, elle s'était occupée de réclamer pour faire rayer de la liste des émigrés son père, M. Necker. Alors des hommes amis y furent sans doute le plus absurdement placés. Jusque-là il n'y avait rien que de filial, rien que de légitime et de sacré. Maintenant Mme de Staël voulait faire

un ministre, et d'après ce qu'on disait du genre d'intérêt qu'elle portait à son candidat *in petto*, cela n'était pas trop conjugal de sa part. Mme de Staël me fut donc dépêchée par Talleyrand; et il faut convenir qu'il avait choisi un messager bien actif, qui peut-être eût été plus joli et moins passionné. Je savais bien que les femmes sont capables de tous les extrêmes dans les sentiments où leur cœur est engagé : je ne savais pas jusqu'où elles pouvaient se laisser aller.

Mme de Staël m'avait plusieurs fois parlé de l'ancien évêque d'Autun, Talleyrand, revenu depuis peu d'Amérique. qui avait besoin d'une place, et qui en demandait une quelconque pour exister, et plus encore, disait-il, pour avoir « l'honneur de servir la République, et de montrer son attachement à la liberté ». Elle m'avait ensuite demandé de me présenter son protégé. J'avais écarté poliment la demande, en lui répondant que cela n'était pas nécessaire, que je serais plus sûr de mon indépendance hors de l'influence du solliciteur, ayant déjà bien assez de la sienne; qu'il pouvait compter sur moi pour ce qui pourrait soulager sa position. En ne le voyant pas, comme en le voyant, je ne sais quel secret pressentiment me mettait en garde contre ce débarqué, et me rendait hésitant sur la permission de lui laisser mettre au Luxembourg son pied boiteux. Mme de Staël insista tellement, que je consentis à me laisser présenter Talleyrand. Sa protectrice, sans perdre de temps, s'écrie : « Eh bien, voulez-vous ce soir à neuf heures? — Va pour ce soir, puisque cela vous est agréable. »

Ils n'y manquèrent ni l'un ni l'autre. On les introduisit : ils entrèrent ensemble. Mme de Staël, accoutumée à être le chevalier d'honneur de ceux qu'elle conduisait, marchait en avant. Talleyrand la suivait de son pied boiteux. Je n'avais jamais vu ce personnage déjà fameux sous deux régimes, et qui devait l'être sous bien d'autres encore. J'ai annoncé lors de mon entrevue avec Robespierre, avant le 9 Thermidor,

quels traits de ressemblance vivante avec ce monstrueux personnage s'étaient dans la suite offerts à moi et que je devais livrer en leur place aux contemporains jaloux de recueillir les physionomies historiques. C'est ici que je dois consigner mon observation, confirmée par l'examen le plus sincère, et retracée avec la plus religieuse exactitude. En voyant entrer chez moi Talleyrand, son visage blême, insignifiant, mort, les yeux inanimés, fixes, je crus revoir Robespierre lui-même. Je fus encore plus frappé en le considérant de plus près : ces os saillants, cette tête courte, ce nez retroussé, cette bouche méchante et sèche; ajoutez à tous ces traits naturels les accompagnements de l'art, la même coiffure poudrée à blanc, le même port raide et immobile.

Je fus tellement abasourdi de cette ressemblance étonnante de la tête et de l'encolure jusqu'au tronc et aux jambes, que je ne pus m'empêcher de prendre à part Mme de Staël et de lui communiquer ma réflexion. Elle se mit à rire de la comparaison, sans en nier la justesse, et me dit : « Oh! je vous assure que la ressemblance n'est pas complète ». Elle se mit cependant à regarder plus attentivement son homme, me disant qu'elle avait toute présente la physionomie de Robespierre depuis l'Assemblée constituante : sa chevelure poudrée aussi, son ton sec et hautain. « Oui, sans doute c'est bien là un faux air de Robespierre, il y a là beaucoup de lui. Mais je vous assure que si le physique offre une malheureuse analogie, elle ne suit point le moral, et Talleyrand vaut beaucoup mieux. M. Robespierre, par exemple, était bien loin d'être sensible à l'amitié et de connaître le sentiment de la reconnaissance : il n'y a pas de meilleur et de plus fidèle ami que Talleyrand, je vous le démontrerai; c'est un homme dont le cœur est sur la main, et qui vous sera personnellement dévoué : il se mettrait au feu pour vous. »

Voyant que Talleyrand nous écoutait fort sérieusement, et

pour ne pas le laisser dans un plus long embarras, je me retournai vers lui. Mme de Staël fait un pas en avant, le prend par la main et, me le ramenant, lui dit : « Tenez, citoyen Talleyrand, c'est de vous que nous parlions : je ne craignais point de vous flatter, en déclarant que vous étiez un excellent ami, un être pétri de sentiments délicats; que la reconnaissance ne pesait point à votre cœur. »

Talleyrand, se retirant un peu en arrière pour donner plus d'inclinaison à son salut, se prosterna profondément et ne répéta que ces mots : « Serviteur respectueux, serviteur reconnaissant. Il ne vit que pour l'amitié, le dévoûment. Il sera trop heureux; il est profondément reconnaissant, non moins respectueux; il n'y a que son admiration qui puisse égaler son respect et sa reconnaissance ».... Voilà tout le discours pénible que semblait encore tirer du fond de la poitrine ce personnage à qui on a fait une si prodigieuse réputation d'esprit et d'élocution, de mots heureux et abondants destinés à occuper toute la société. Il est vrai que cette réputation, il pouvait bien travailler à l'édifier lui-même, et qu'il n'y a rien de tel en fait de renommée, ainsi que de fortune, comme de faire soi-même toute sa besogne. Il est démontré que sous tous ces rapports la ressemblance de Talleyrand avec Robespierre était encore frappante et que les deux ménechmes de la Révolution n'avaient rien à désirer de l'un qui manquât à l'autre. Telle fut ma première entrevue avec Talleyrand. Mme de Staël, après avoir jeté ces premières paroles, espérant avoir semé dans mon cœur toutes les bonnes idées, dont elle voulait faire recueillir les fruits à Talleyrand, le prit par la main pour se retirer. Talleyrand, continuant à me parler de son respect et de sa reconnaissance éternelle, me dit savoir que je me couchais de bonne heure; qu'il savait même qu'aussi j'étais levé le premier de la République; qu'il ne voulait point prendre sur mon repos; que la patrie avait besoin de moi, et qu'on serait coupable de

lui disputer un moment de plus. Mme de Staël, en me quittant, chuchota à demi-voix : « Je ne vous ai encore rien dit sur le citoyen Talleyrand : j'aurais embarrassé sa modestie; je ne puis vous parler qu'en son absence : je reviendrai demain toute seule; je vous demande une audience entière. »

Mme de Staël revient le lendemain, et, à peine entrée, à peine assise, elle ne tarde point à commencer son sujet : elle a le besoin de seconder toutes mes intentions par la connaissance de la vérité la plus entière; je ne dois rien ignorer sur les personnes qu'on offre à mon intérêt, et qui sont susceptibles d'être agréées par le gouvernement, car c'est uniquement dans la vue de l'intérêt public et de celui de ma personne qu'elle a besoin de continuer la conversation commencée la veille. Mme de Staël fit passer devant mes yeux une foule de scènes, qui furent pour moi la démonstration du possible dans les excès de l'ambition. Elle m'avait d'abord présenté Talleyrand comme un homme passionné pour la liberté, pour la République et même pour la Révolution : il n'avait jamais été prêtre avec conviction, me disait-elle; il ne croyait même pas en Dieu, ce dont elle ne l'approuvait nullement. Elle le lui pardonnait même avec peine, mais elle l'excusait pourtant, parce qu'il faut être tolérante. Agent général du clergé avant la Révolution, il avait toujours mystifié tout ce qui l'environnait par un air de gravité qu'il croyait devoir à son habit d'évêque. Lorsqu'il avait pu ensuite dépouiller cet habit, secoué le rochet et le camail, il avait envoyé tout promener. Avant de se défroquer comme il l'a fait depuis, il avait le premier sacré les évêques constitutionnels, afin d'achever de désorganiser la religion catholique. Membre de l'Assemblée constituante, il avait poussé à toutes les lois qui tendaient à compléter la désorganisation de l'Église, et il y est parvenu. « Au sujet de cette Église catholique, contre laquelle, en ma qualité de protestante, je puis être un peu partiale, un jour que ses défenseurs voulaient bien convenir devant moi

qu' « il y avait là des abus », je répondis vivement : « Il n'y a « pas seulement des abus dans le clergé catholique! c'est le « clergé tout entier qui est lui-même un abus ».... Ce mot, comme j'en jette quelquefois dans la société, était assez heureux, mais enfin ce n'était qu'un mot; Talleyrand se l'est merveilleusement approprié, en le répétant comme de lui : il en a fait sa chose. Je sais bien que dans beaucoup d'autres affaires qu'on lui a attribuées parce qu'il se les était attribuées, il n'a pu guère y porter que la capacité d'un grand seigneur comme ils étaient élevés en France, c'est-à-dire point de connaissances solides, peu de littérature et un esprit fort médiocre; mais il s'était toujours approché de ceux qui en avaient, et il s'y était frotté. Il avait su parvenir à l'intimité de Mirabeau, et même à être l'un de ses exécuteurs testamentaires, non qu'il y eût grande analogie entre ces deux hommes, dont l'un était de feu et l'autre de glace : mais Mirabeau avait trouvé assez d'obséquiosité dans Talleyrand pour ne pas repousser ses services, et il avait consenti à lui laisser souffler l'orgue. Ce rôle de souffleur qui avait suffi à Talleyrand auprès de Mirabeau, donnait la garantie de ce qu'il serait auprès d'un Directeur aussi supérieur que moi. Mme de Staël m'assurait que je l'étais par le courage, par la force de caractère et même, ajoutait-elle, par mon esprit si juste, si distingué, et par mes connaissances militaires.

Je savais bien que croire de tout cela. Ne m'étant jamais fait d'illusion sur la réalité et l'étendue de mes moyens, je savais bien n'être pas dépourvu de courage, de cœur, de quelque justesse d'esprit, et d'un peu de connaissance des hommes et des choses humaines. Je voyais donc très bien venir la flatterie de Mme de Staël et son but. Je ne lui disais point : « Vous me flattez, vous mentez, mais continuez toujours », elle continuait sans que je lui en donnasse l'ordre ou la permission.

Après m'avoir déduit toutes les raisons qu'il y avait

d'employer Talleyrand dans le gouvernement républicain, Mme de Staël voulait surtout que ce fût comme un homme dévoué à ma personne : elle m'affirmait qu' « il était enthousiaste de moi ». Le sentiment, qui fait tant de miracles, pouvait beaucoup sur Talleyrand; or, comme Talleyrand était, d'après Mme de Staël, idolâtre de ma personne, ce sentiment exalté d'amour pour moi, chef de la République, pouvait, me disait-elle, ajouter singulièrement à ses facultés naturellement peu étendues, et le mettre en état de rendre les plus grands services à la République. Il le pouvait d'autant plus, continuait Mme de Staël toujours avec plus d'ardeur, qu'il avait une grande instruction de tout ce qui s'était passé dans les premiers temps de la Révolution; qu'il possédait dans sa mémoire les secrets des personnages de tous les sexes qui avaient le plus marqué. Louis XV avait la mémoire de toutes les physionomies et de tous les noms des chiens de chasse de ses chenils jusqu'à six mille : Talleyrand a de même une mémoire de « chien »; de plus il a si bien pratiqué lui-même certaines relations difficiles, parmi lesquelles il s'est toujours trouvé au pair; il a passé si facilement d'une position à une autre.... C'est la souplesse la plus heureuse, la plus habile agilité de transition; il est tout à ce que vous voudrez : « Il a, me dit Mme de Staël dans un sentiment d'enthousiasme véritable, *il a tous les vices de l'ancien et du nouveau régime : il a et conservera toujours un pied dans tous les partis; vous ne pouvez donc rencontrer un agent plus utile*. Quant à vous, citoyen Directeur, me répétait-elle, il a constamment eu pour vous une affection, une estime, un respect, qui le font vous considérer comme quelque chose de « surhumain »; c'est vous personnellement qu'il veut servir; je vous expose tous ses sentiments parce que je les partage au moins. Qu'y a-t-il de meilleur et de plus grand que vous? Vous êtes un grand politique, et vous n'en avez pas la prétention; vous êtes un grand militaire, car

vous l'avez prouvé à Toulon et à Paris, dans des batailles bien autrement terribles que celles des frontières et dont auraient eu peur Turenne et Condé. Vous avez été orateur puissant dans des moments décisifs; vous êtes de plus un véritable homme d'État, et par-dessus tout vous êtes un homme simple et modeste, qui ne vous vantez de rien de ce qui vous appartient le plus! Barras, vous n'êtes pas seulement grand, vous êtes beau, vous êtes comme l'Apollon du Belvédère, de la tête jusqu'aux pieds.... — Voulez-vous bien en rester là, répondis-je à Mme de Staël, car je ne pouvais prévoir véritablement où elle se serait arrêtée. Où en voulez-vous venir? lui dis-je enfin, excédé de son obsession; expliquez-vous : que voulez-vous que nous fassions de ce cher Talleyrand? — D'abord, me dit-elle, un ministre, un ministre des relations extérieures tout au moins, d'après ce que je vous ai fait sentir de ses convenances et de son aptitude pour une pareille place. — Eh bien, répondis-je pour me débarrasser d'elle, le premier jour j'y songerai. » Et je fus quitte de Mme de Staël, qui voulait cependant ne pas me quitter encore.

Je parlai effectivement à mes collègues de la convenance qu'il pourrait y avoir, en opposition à l'ancien régime, de placer Talleyrand, qui en était le plus haï et le plus méprisé.

Je dois cette justice à mes collègues qu'il n'y eut de leur part qu'un sentiment de répulsion et d'horreur. Mme de Staël devait revenir me voir sous deux jours; je le lui avais permis, et lors même que je ne lui en aurais point donné la permission, elle ne serait pas moins arrivée jusqu'à moi, car il n'y eut jamais de portes fermées pour elle sous aucune autorité, et elle sut toujours les forcer, si l'on peut s'exprimer ainsi, pour atteindre son but. Elle revient effectivement deux jours après, et m'aborde avec l'assurance qu'elle devait avoir pour une chose décidée. Je vois encore ses grands yeux fixés sur moi avec un air de tendresse presque voluptueuse, et

cependant non sans quelque chose d'impérieux. « Eh bien, me dit-elle, nous avons sans doute un ministre, car M. de Lacroix n'est pas un ministre : c'est une vieille femme enceinte, quoiqu'elle prétende être accouchée récemment. » (Mme de Staël voulait parler de l'opération que venait de subir le ministre Lacroix pour une loupe immense qui lui couvrait la partie inférieure de l'abdomen et lui avait donné l'apparence d'une femme enceinte de neuf mois, au moins.) Je ne savais comment me tirer de cette vive interpellation, dont Mme de Staël attendait la réponse avec l'impatience que je lisais dans ses yeux qui semblaient grandir en me regardant. Elle me serrait de très près, à ma cheminée, et il n'y avait pas moyen de rompre comme à l'escrime. Je prends mon parti de me sauver par la déclaration toute simple de la vérité. « Il s'en faut de beaucoup, lui dis-je, que nous ayons un ministre de votre façon; celui que vous m'avez proposé réunit la répugnance et la mésestine presque unanime des membres du Directoire. Je suis trop solitaire dans ma défense pour réussir à le faire nommer. Tout le monde est contre lui. »

Je croyais Mme de Staël terrassée comme je l'avais été moi-même, et je m'imaginais être débarrassé de ses poursuites : qu'est-ce qui peut en effet s'attendre aux nouvelles conclusions qu'elle va tirer de tout ceci? « Vos collègues disent qu'ils méprisent Talleyrand, me répond-elle. Eh bien, soit : qu'ils le haïssent aussi; tant mieux pour vous, Barras, car moi, je ne vois que vous dans le monde. C'est précisément parce que Talleyrand sera le plus mal avec tous vos collègues qu'il sera le mieux avec vous. Comme il tiendra tout de votre bonté, il sera dans la nécessité de tenir d'autant plus à vous, puisque vous pourriez lui dire comme Auguste à Cinna :

> Et pour te faire choir, je n'aurais aujourd'hui
> Qu'à retirer la main qui seule est ton appui.

Il lui suffira de ce sentiment pour les épier sans cesse, et vous aurez des renseignements meilleurs sur toute la partie secrète de leur conduite, et même de leurs intentions à votre égard. Talleyrand fera la police pour vous comme un bon chien de berger : c'est, à la lettre, le chien le plus fidèle que vous puissiez avoir. Il vous aime avec soumission comme une maîtresse dont on serait jaloux, sans oser la contrarier jamais. Je ne voyais rien, dans toutes ces paroles de Mme de Staël, qui fût autrement encourageant pour me fier à un homme dont tous les titres étaient sa corruption, sa mobilité et sa trahison perpétuelles. Je dis à Mme de Staël que je la suppliais de me laisser tranquille pour le moment, et qu'il était impossible de ne pas ajourner tout ce que l'on pouvait vouloir de plus pour l'avancement de Talleyrand dans la politique.

Talleyrand, après avoir éprouvé cet échec dans la personne de Mme de Staël, ne se croit pas encore battu. Il avait dit : « Il faut faire marcher les femmes », et voyant que Mme de Staël avait été obligée de se retirer du Directoire avec peu de faveur, il crut pouvoir être moins malheureux en s'adressant à plusieurs de nos parentes qu'il savait être dans mon intimité. Mmes de M...., Mme de J.... furent, ensemble et l'une après l'autre, l'objet de ses attaques, c'est-à-dire de ses compliments les plus empressés et les plus astucieux. Abordant un jour Mme de J... : « Vous n'êtes pas, lui dit-il, seulement la parente de Barras, vous êtes nécessairement son amie; et dans cette qualité je lui dois et vous lui devez la vérité : je vois avec douleur que tout ce qui l'approche aime en lui le pouvoir et la fortune, que chacun veut tirer à soi. Je vois avec regret que ce n'est pas lui qu'on aime, comme on le devrait, pour ses belles et grandes qualités, pour sa valeur, sa générosité, son noble caractère, enfin tout ce qui le distingue comme homme supérieur. Moi, je l'aime pour sa personne, et c'est là ce qui manque auprès de lui. Si

vous êtes sa bonne cousine, vous devez lui apprendre ce besoin de sa position, et lui donner le moyen d'y satisfaire. Si vous me comprenez bien, dites-vous, et dites à Barras, que je suis à ses ordres, que je lui suis dévoué à la vie, à la mort, et qu'il ne peut trouver une créature, sur la terre, qui lui appartienne davantage en totalité. Je vous parle, citoyenne, dans toute la sincérité de mon âme. En faisant connaître à Barras nos sentiments, vous remplirez à la fois un devoir de bonne parenté et de bonne républicaine.

— Vous ne risquez point de me surfaire, répondit à Talleyrand Mme de J..., en me disant que je suis une bonne parente : c'est le premier des sentiments et le plus doux des devoirs. Quant à la qualité de bonne républicaine que vous voulez bien y ajouter, cela peut être un compliment, et je ne suis pas assurée d'en être tout à fait digne. D'ailleurs le Directeur mon cousin a l'excellent esprit d'avoir beaucoup de tolérance; il n'exige point qu'on soit calqué sur son patron. Il a sa conduite qui lui appartient, et nous ne parlons jamais politique. »

Après ce premier mécompte, Talleyrand crut pouvoir s'adresser moins malheureusement à Mmes de M..., mes cousines.... Ce fut encore la même formule : « Barras est entouré de gens qui n'aiment que son pouvoir et sa fortune; il manque auprès de lui, au Directoire, quelqu'un qui l'aime pour lui-même, pour ses vertus admirables, héroïques; il ne peut trouver personne qui, sous ce rapport, soit plus en contact avec lui que moi. Je l'aime, je ne puis exprimer combien! Je l'idolâtre, je le trouve réellement aussi beau que bon; c'est à mes yeux comme Mars lui-même.... » Il continuait ses compliments nauséabonds, quand mes cousines se mirent à rire aux éclats et lui dirent, comme Mme de J... : « Nous ne parlons jamais politique avec notre cousin; or, comme tout ce que vous venez de dire est très politique, nous ne pouvons nous charger de le rendre à son adresse ». Et elles quittèrent

Talleyrand, en continuant de rire; elles riaient encore le lendemain lorsqu'elles me racontaient ces confidences.

En même temps que Talleyrand employait si activement Mme de Staël, et qu'il aurait voulu employer toutes les dames qui, venant au Directoire, lui paraissaient les plus rapprochées de mes opinions, il ne négligeait point aussi de se servir de dames d'une autre couleur et d'un autre ordre. Comme il avait les pieds dans les deux partis, et la mâchoire à deux râteliers, il alla chercher Mme la duchesse de Brancas, ma parente encore, et qui passait pour une aristocrate du faubourg Saint-Germain. Elle vint me trouver avec une ardeur égale à celle de Mme de Staël, pour me persuader de faire Talleyrand ministre. Sans pouvoir précisément retrouver dans ma mémoire les raisons déterminantes que cette parente m'allégua, je crois qu'elle put entrer pour quelque poids dans le mouvement des impulsions qui m'étaient suscitées de tous côtés, pour me faire prendre la défense de Talleyrand, et me constituer son parrain ministériel. Que de circonstances se réunissaient pour me faire reconnaître ici la présence d'une puissante intrigue; mais je la regardais avec cette espèce de dédain léger qui ne peut se persuader qu'une intrigue aussi appréciée continue de marcher à son but avec encore plus d'obstination. Je me trompais. Talleyrand, voyant qu'il fallait changer de marche, et que l'auxiliaire des dames ne pouvait lui suffire, revint à chercher des ressorts nouveaux et plus virils!

Le parti que nous appelions clichien ne se reposait point dans ses machinations. Les justes alarmes qu'il donnait à la République portaient ses défenseurs à se réunir sur plusieurs points de la France pour y résister. Talleyrand, regrettant que les clubs fussent un moyen trop suranné, crut cependant reconnaître qu'en dehors des corps légaux et constitués, c'était le levier le plus puissant qu'on pût saisir pour mouvoir les autorités elles-mêmes qui ne pourraient rester insensibles

et immobiles autour des atmosphères nouvelles qu'on créait autour d'elles. « Il n'y a que des Jacobins, dit gravement Talleyrand à ses amis, qui puissent sauver la France et donner au Directoire la force nécessaire pour se sauver lui-même. » Ce mot de Jacobins, quoique prononcé par une bouche aussi indiscrète que celle de Talleyrand, n'était pas un mot avec lequel l'opinion publique, épouvantée des souvenirs de 93, fût encore très réconciliée. « Je le sens, reprit aussitôt avec lui-même Talleyrand prompt à se replier, les Jacobins comme je l'entends sont des défenseurs de la Constitution, purement et simplement. Eh bien, ne les appelons plus Jacobins, si cela est trop suranné : appelons-les seulement *constitutionnels*, puis la société dans laquelle nous les réunissons tous, ne s'appelle-t-elle pas le *Cercle constitutionnel*? » Ainsi la combinaison qui vient d'être signalée était bien celle d'influencer le Directoire par l'apparence d'une opinion extérieure qui lui révélât les vœux publics sous diverses formes, et obtînt de l'autorité cette déférence qu'elle ne peut refuser à des demandes présentées au nom d'une certaine collection de citoyens. A cet égard, Talleyrand et son club patriotique n'étaient point en arrière de prévenances envers moi. Je n'avais point revu Talleyrand depuis la présentation qui m'avait été faite de sa personne par Mme de Staël. Après l'échec que j'avais éprouvé en parlant de lui à mes collègues, l avait eu le tact de reconnaître qu'il ne pouvait revenir chez moi qu'avec de nouveaux moyens, ou tout au moins avec de nouveaux prétextes. Mme de Staël avait bien fait briller à mes yeux son dévoûment, mais dans une éventualité de pouvoir qu'il n'avait pas. Talleyrand crut qu'il fallait offrir à l'appui de ce dévoûment quelques ressources réelles. Le Cercle constitutionnel dans sa nouvelle création avait cette apparence. Talleyrand, menant à sa suite Benjamin Constant et autres se disant les fondateurs du Cercle constitutionnel, vint donc me faire hommage de cette nouvelle

puissance qu'ils mettaient à ma disposition, à mes ordres, et, suivant l'expression de Talleyrand, c'était « même à mes pieds », pour m'en servir comme je voudrais. Talleyrand et Benjamin Constant surtout, déterminés, comme ils disaient l'être, à marcher ensemble et du même pied, m'ayant confié le secret politique, je ne pouvais pas être tout à fait dupe du fantôme de leur force, lorsqu'ils m'en voulaient donner l'illusion, et se faire croire à eux-mêmes qu'ils parlaient au nom d'une puissance importante ; et moi aussi j'aurais pu, à mon tour, avoir peur de ces gens-là, si, comme dans la fable, je n'avais reconnu les personnages réels sous leur déguisement. On verra plus tard cependant que les déceptions même contre lesquelles nous sommes le plus en garde, ne sont pas toujours impuissantes, et qu'elles finissent souvent par nous subjuguer, lors même que nous nous sommes promis d'y échapper.

Malgré tout ce que Mme de Staël avait fait pour Talleyrand, il paraît qu'il n'en trouvait pas assez, et que sa devise était celle de César : « Croyant n'avoir rien fait s'il lui restait à faire ». Il n'avait pas trouvé assez d'intrépidité dans son intrépide amie, et il la poussait sans cesse à revenir à la charge sur moi. Mme de Staël revient le lendemain, tout effarée, sa toilette plus dérangée qu'à l'ordinaire, les cheveux hérissés, les yeux égarés, et vraiment inquiétante, comme si elle sortait d'une attaque de nerfs, ou plutôt comme au moment d'y tomber. En entrant, elle se jette sur un fauteuil, m'entraîne près d'elle et presque sur elle avec violence, en me serrant les mains, puis, tout essoufflée : « Barras, me dit-elle, Barras, mon ami, je ne compte que sur vous en ce monde ; sans vous, nous sommes perdus, perdus tout à fait. Savez-vous? Oh non! vous ne le savez pas, car vous ne me laisseriez pas dans un aussi cruel embarras. Savez-vous, continue-t-elle d'une voix entrecoupée de sanglots, savez-vous ce qu'*il* m'a dit, ce que tout à l'heure *il*

vient de me répéter? — Eh qui? De quoi s'agit-il, madame? — Barras, mon ami », me répéta-t-elle en me serrant plus fortement les mains, et ses yeux se tournant comme ceux d'une épileptique. « Eh! mon Dieu, c'est de notre pauvre Talleyrand que je vous parle. Savez-vous ce qui vient de lui arriver? — Eh quoi, madame? — Je le quitte au moment; peut-être n'existe-t-il plus déjà : il m'a dit qu'il allait se jeter à la Seine si vous ne le faites pas décidément ministre des affaires étrangères. Il n'a plus que dix louis devant lui. — N'a-t-il pas d'autres ressources? Ses amis? — Ah! ses amis! Moi qui le suis certainement, je l'ai soutenu jusqu'ici de bon cœur, il n'a pas beaucoup dépensé, puisqu'il n'a pas même pris un remise depuis son retour. Il fait toutes ses affaires et ses courses en cabriolet, lui qui avait l'habitude de tant d'aisance dans l'ancien régime; et aujourd'hui point de maison, toujours chez moi ou chez les autres. Quand on n'a rien vaillant, quand on n'a point de profession lucrative, et que de plus on a des dettes, c'est une situation bien cruelle; il faut l'en tirer! Mon cher Barras, nous sommes perdus; Talleyrand se noie, il est mort si vous ne le faites pas ministre. Dans le cas où vous auriez absolument disposé du ministère des affaires étrangères, donnez-lui-en un autre, il y sera également propre : il a une heureuse flexibilité; il est capable de tout; c'est d'ailleurs un excellent patriote, comme je vous l'ai déjà dit; c'est un homme des plus décidés en opinion politique : il voudrait avoir été membre de la Convention nationale, on y aurait pu apprécier toute son énergie; il ne connaît point d'excès en fait de liberté : il regrette de n'avoir pas été dans cette assemblée pour y voter comme vous. D'ailleurs, à l'époque du 10 Août, ne s'est-il pas prononcé d'une manière assez déterminée? N'est-ce pas lui qui, à l'ambassade de France à Londres, faisait tout, quoique Chauvelin fût en nom à cette époque? N'est-ce pas Talleyrand qui a rédigé l'adresse aux puissances étrangères sur les événe-

ments du 10 Août, pour montrer le droit de la nation et la légitimité de la République dans le renversement du trône et la résolution prise à l'égard de Louis XVI? Je ne vous dis pas que j'aie été et que je sois encore de son avis à cet égard. Talleyrand cave plus fort que moi en politique; mais enfin, si sa position d'ancien évêque ne lui a pas permis d'être membre de la Convention nationale, il faut du moins lui savoir gré des opinions qu'il y aurait montrées. Il a fait tout ce qu'il a pu pour la Révolution; personne n'a plus donné de garantie; personne, si on lui demande : « Qu'as-tu fait pour être pendu? » ne peut répondre d'une manière plus satisfaisante qu' « il a tout fait pour cela ». Eh bien, mon cher ami, eh bien, Barras, c'est un homme aussi intéressant que vous laisseriez aujourd'hui se jeter à la Seine, faute de pouvoir servir son pays? Non, mon ami, vous ne le souffrirez pas; il faut que vous parliez avec énergie à vos collègues, il faut que vous montiez sur vos grands chevaux; il faut que vous montriez les dents; il faut que vous déployiez du caractère; il faut que vous fassiez Talleyrand ministre, autrement je suis désespérée, et moi-même je meurs, je n'en puis plus. »

C'étaient de véritables convulsions, comme un prélude de haut mal, la bouche presque écumante, que Mme de Staël me parlait ainsi. J'étais entre deux sensations fort différentes : l'une, presque la compassion et l'effroi, de voir dans cet état violent une femme qu'on pouvait y trouver chez moi si singulièrement, sans que je pusse en donner une explication la moins probable à qui nous aurait surpris. Qu'est-ce qui aurait jamais pu croire qu'une pareille situation eût eu une pareille cause? D'un autre côté, j'éprouvais un besoin de fou rire qui le disputait chez moi à une espèce de terreur. Une femme qui tombe chez moi en épilepsie parce que je ne puis faire ministre un homme de ses amis : cet ami, abbé, ancien évêque ruiné, menaçant lui-même de se noyer s'il n'est pas

ministre de la République, agent d'un Directoire composé de cinq régicides; il y avait dans ce mélodrame un mélange de sérieux et de sinistre, uni au burlesque, dont il m'est aujourd'hui encore difficile de me rappeler les détails sans rire toujours davantage; mais ce rire a le droit d'être bien amer, si, nous rappelant tout ce qui a précédé, nous envisageons tout ce qui a suivi.

La volubilité et l'impétuosité de Mme de Staël ne m'avaient pas permis de pouvoir placer une parole au milieu de ce discours. Saisissant le moment où, épuisée de fatigue, elle me laissait voir un intervalle : « Madame, répondis-je, je suis désolé, je vous demande pardon si je n'ai pas été plus heureux pour ce qui vous intéresse ». Mme de Staël ayant l'air de se remettre, et ne versant plus, comme elle me le dit, que de douces larmes d'espérance : « Allons, mon ami, continua-t-elle en me serrant toujours les mains, faites donc cela; vous nous sauverez tous. Je donne dans la personne de ce pauvre Talleyrand un ami précieux à vous et à la République; je vous en réponds à la vie et à la mort. »... Mme de Staël ne finissait pas : je m'étais levé pour la faire lever elle-même et m'en débarrasser en lui disant adieu; mais, debout, elle me tenait encore les deux mains, de manière qu'il m'était impossible de prendre une sonnette pour faire venir quelqu'un. J'avais dans mon antichambre beaucoup de monde qui depuis deux heures attendait l'audience. Que vont dire d'ailleurs toutes ces personnes qui ont vu passer devant elles une femme aussi agitée, et encore dans un désordre de toilette qui n'avait fait qu'augmenter depuis son entrée? Je crois bien que si j'avais mis au placement de Talleyrand une condition personnelle et la plus sentimentale possible, Mme de Staël, qui m'offrait tout au monde et ce qu'elle appelait sa vie, n'aurait pas été cruelle à mes prières; mais je jure que je n'ai eu l'idée de lui adresser aucune prière; que mon rôle, en cette circonstance, aurait plutôt été

défensif qu'agressif; qu'enfin ceux qui, voyant sortir Mme de Staël de chez moi aussi émue, ont pu attacher quelque conséquence à son émotion, se sont réellement trompés, et m'ont tout à fait calomnié. Jamais, dans une circonstance de ce genre, je ne suis sorti d'une pareille épreuve plus innocent et plus pur.

Malgré tout ce qu'il y avait de démonstration extérieure et vraiment extraordinaire dans la démarche de Mme de Staël, qu'on pourrait croire le résultat d'un rôle appris, et regarder comme une scène de comédie étudiée à l'avance, pour accélérer mon mouvement de bienveillance en faveur de celui qu'elle nommait mon protégé, je suis tout à fait convaincu que Mme de Staël pouvait n'avoir point elle-même tout le secret de son émotion; qu'elle en était complice sincère et sûrement dupe à son insu; c'est ce qui arrive jusqu'à un certain point aux acteurs passionnés : ils s'identifient à leur rôle, pour monter jusqu'aux personnages qu'ils représentent; ils ont pris le cothurne, la toge ou le turban, et dans le feu de l'action ils se persuadent à eux-mêmes qu'ils sont ce qu'ils représentent. Leur jeu les pénètre, les enivre et les fait sortir d'eux-mêmes; n'est-ce pas lors d'une représentation de *Mahomet* où Le Kain avait paru plus admirable que jamais, qu'il eut un vaisseau rompu dans la poitrine et qu'il en mourut.

Mais, si Mme de Staël avait une organisation réellement sensible, et dont elle dût subir toutes les conséquences, il y avait quelqu'un qui partageait cette sensibilité beaucoup moins que moi. C'était celui même qui l'avait excitée. Pendant que Mme de Staël était occupée chez moi à pleurer, à trépigner, à m'étreindre de toutes ses forces, j'ai su que le flegmatique et immobile Talleyrand était à l'attendre dans sa voiture, qu'elle avait laissée à ma porte, et au moment où je la reconduisais, elle me disait encore : « Je vais le voir; que vais-je lui dire pour le rassurer? Pourrions-nous jamais

nous consoler si nous étions cause qu'il se noyât? — Allons, madame, répondis-je une dernière fois à Mme de Staël, veuillez croire que je ne puis oublier et négliger tout ce que vous venez de me dire. Engagez bien votre ami à ne pas se noyer, car alors il ne serait plus possible de rien faire de lui. Nous nous occuperons d'utiliser ses talents pour la République, et sa bonne volonté pour nous. »

CHAPITRE XXXI

Le commissaire Ricard. — Le général Frégeville. — M. Cabarrus. — Une intrigue féminine. — Affaires de Saint-Domingue. — Toussaint-Louverture. — On propose de donner un commandement au général Menou. — Villaret-Joyeuse. — Mme de Staël et Henri La Rivière. — Le club de Salin. — Gibert des Molières. — Réunion du soir. — Projet de mettre en accusation deux Directeurs et de m'arrêter. — Proposition de Willot sur la gendarmerie. — Rapport de Bonaparte. — Réponse du Directoire. — Il cherche à rassurer les esprits. — Politique de Carnot. — L'île d'Elbe. — Mouvement nocturne. — M. de Lévis. — Alarmes de Truguet. — Dépêches des plénipotentiaires à Lille. — Négociations avec l'Angleterre. — Pérignon encore à Madrid. — Le Directoire refuse M. Cabarrus. — Affaires du Portugal. — Conférence avec Rewbell et La Revellière. — François de Neufchâteau. — Lenoir-Laroche et Hoche. — Nouveau ministère en projet. — Club des Clichiens. — Précieux renseignements donnés par le prince de Carency. — Proposition de Carnot sur le renvoi de quatre ministres. — Leur arrivée inopportune. — Suite de la discussion. — Changement de ministère. — La majorité et la minorité. — Démissions obligeantes. — Fourberie de Talleyrand. — Ingénuité de Mme de Staël et de Benjamin Constant. — Talleyrand ministre. — Grande faute du Directoire. — Hommage à l'amiral Truguet. — Comment Talleyrand reçoit sa nomination. — « Une immense fortune et une fortune immense. » — Effusion de reconnaissance. — Il veut embrasser mes gens. — Le Directoire se débarrasse des détails. — Dissolution bureaucratique. — Tristesse de Carnot. — Charles Lacroix négocie avec le Portugal. — Agitation dans les Conseils. — Fatale position du Directoire.

Le commissaire de Saint-Maximin (cette ville, revenue à son ancien nom, dont Lucien Bonaparte l'avait débaptisée pour lui donner celui de Marathon), l'estimable Ricard, nous adresse un 16 Messidor an V.

tableau affligeant de tous les massacres qui se commettent dans le Midi. La ruine de ce pays est due à Willot, homme impur, immoral autant qu'incivique et le dernier de tous à qui peut être confié un commandement militaire aussi délicat. Le général de brigade Frégeville annonce de Montpellier les mêmes excès. Le commissaire près l'administration centrale de l'Hérault dénonce aussi des assassinats commis sur des acquéreurs de domaines nationaux. Carnot désapprouve Frégeville et le commissaire; je les soutiens; La Revellière et Rewbell sont de mon avis, et cependant aucune mesure n'est adoptée.

M. Cabarrus nous est annoncé comme ministre plénipotentiaire d'Espagne à Paris. La correspondance de Madrid nous apprend que cette nomination est due à une intrigue. On a fait agir Pérignon, notre ambassadeur, en l'assurant que le Directoire verrait avec plaisir le père de Mme Tallien représentant de l'Espagne à Paris. Cette nomination n'a pas reçu à Madrid l'assentiment des Espagnols: elle ne peut obtenir l'accueil du Directoire exécutif de France.

Des lettres de Saint-Domingue apprennent que la partie du nord est presque évacuée entièrement par les ennemis; que Toussaint-Louverture marche sur Port-au-Prince.

19 Messidor an V. Le ministre de la guerre propose de nommer inspecteur de la 17e division de l'intérieur le général Menou. Cette proposition fait-elle le procès au 13 Vendémiaire? Où veut-on aller? Attendrons-nous dans cette salle qu'elle soit cernée par nos ennemis? Si le Directoire persiste à ne prendre aucune mesure pour sauver la République, je suis décidé à rentrer dans la classe des simples citoyens; je prendrai avec eux les armes pour défendre la liberté. La proposition est regardée comme non avenue; elle n'a été soutenue que par Carnot, mais un seul moment.

Carnot demande pour Villaret-Joyeuse le grade de chef de bataillon d'artillerie. J'ai servi avec cet officier : je le connais pour un militaire instruit; mais il est envoyé ici par l'Ile de France, et d'après la conduite de cette colonie, en ce moment insoumise, il serait inconvenant d'accorder des grâces à son délégué. Lorsqu'elle aura reconnu le gouvernement républicain, je voterai le grade de chef de bataillon en faveur de Villaret-Joyeuse. Adopté.

Mme de Staël arrive chez moi, le soir, plus vive et plus caressante; elle me fait des protestations d'attachement pour le Directoire et particulièrement pour moi. Nous sommes, m'assure-t-elle, la seule autorité républicaine qui lui inspire de la confiance. Henri La Rivière lui avait dit que le club

de Salin était vendu au gouvernement. Elle avait combattu cette opinion, et justifié les membres qui composent cette société : elle blâme Gibert des Molières. M. Necker, son père, qui se connaît en finances, dit que le financier Gibert fait un mal irrémédiable à la France par ses discussions. Au surplus, les choses dont elle vient de me parler ne sont pas celles qui l'amènent : son idée fixe est toujours Talleyrand : « Ah! quand vous en aurez des ministres comme celui-là!... » Je vois à l'instant qu'une nouvelle homélie va m'assaillir. Les affaires me pressent et me donnent le moyen d'échapper à la terrible insistance de l'orateur infatigable, je réponds à Mme de Staël : « La question sur votre ami est épuisée; je la sais par cœur. Adieu, madame! »

Dans notre réunion du soir, Rewbell nous apprend qu'on l'a prévenu d'un projet de le mettre en accusation avec La Revellière, et de m'arrêter préalablement. Talleyrand, Bergoing et Benjamin Constant croient en ce moment me devoir faire offre de leur dévoûment. Ils imaginent qu'ils ont un grand ascendant sur les patriotes, et me garantissent qu'au lieu de la défiance qu'on voudrait me faire redouter de leur part, je puis compter sur leur confiance complète en moi. Je réponds aux honorables ambassadeurs du Cercle constitutionnel que je regarderais comme un témoignage de leur confiance la réalité de leur sagesse, premier moyen de force dans la circonstance.

Willot demande au corps législatif le rapport de la loi qui autorisait le Directoire à organiser et à nommer les officiers de la gendarmerie.

Bonaparte écrit que l'empereur persiste à vouloir ne traiter qu'en congrès. Il a intercepté, dit-il, les dépêches d'un courrier qu'envoyait d'Antraigues à Boissy-d'Anglas, Madier et autres; il ajoute que d'Antraigues est insolent, et même qu'il compte sur des partisans. On verra plus tard l'explication donnée par d'Antraigues lui-même de ce que Bonaparte appelle son insolence et ses menaces. 21 et 22 Messidor an V.

La Revellière présente un projet de réponse à Bonaparte, approbative de sa conduite, et dans laquelle il demande que les émigrés et les fanatiques soient sévèrement réprimés. (Cette lettre était convenue entre nous.) Rewbell l'adopte; Carnot fait des observations, et propose d'approuver simplement les mesures relatives à Gênes



et à Venise. J'ajoute : « ainsi que toutes les opérations de Bonaparte en Italie ». Adopté.

Barthélemy révèle, avec sa candeur ordinaire, qu'il n'a pu encore voir sans peine le changement de gouvernement de Gênes et celui de Venise. Moi, je pense qu'il est opportun de faire une proclamation au peuple français, pour l'instruire que si la paix éprouve des retards, on doit l'attribuer aux motions indiscrètes et violentes du corps législatif, à la rentrée des émigrés, des prêtres et des ennemis de la liberté protégés ouvertement; je veux, ainsi que La Revellière, qu'on rassure les acquéreurs des domaines nationaux, qu'on punisse les égorgeurs, et qu'enfin le Directoire annonce qu'il usera de tous les moyens de force que la loi lui donne. Carnot croit que cette proclamation est prématurée; Barthélemy et Rewbell le pensent aussi. La Revellière propose de transiger, en insérant dans le discours du président, le 26, une grande partie de mes propositions. Adopté.

Carnot voudrait donner au roi de Naples les îles vénitiennes, moyennant l'île d'Elbe, qu'il se chargerait de faire céder à la République. Rewbell, La Revellière et moi, nous nous étonnons qu'on veuille toujours l'agrandissement des rois au préjudice de la liberté des peuples. Cette diplomatie ressemble trop à celle de la politique ancienne : la nouvelle doit être tout autre; il est seulement convenu qu'il sera écrit à Bonaparte pour le consulter sur l'importance de l'île d'Elbe. Il n'est guère possible de prévoir tout ce que l'île d'Elbe pourra avoir un jour de particulièrement intéressant pour celui que l'on consulte aujourd'hui sur cet objet.

Le ministre de la police annonce que dans la nuit du 19 au 20, les terroristes ont préparé un mouvement; ils étaient debout au faubourg Antoine. Ces conspirateurs donnent pour motif de leur éveil, qu'ils appellent vigilance, la nécessité de s'opposer à l'exécution d'un projet qu'ils avaient découvert, et dont le but serait de détruire la gendarmerie et de renouveler les gardes nationales dans un mode d'organisation qui y introduirait les ennemis de la République.

Carnot et Cochon font un grand éloge de Doulcet, l'un des députés les plus attachés au gouvernement. Doulcet est allé chez le ministre de la police et lui a confié que le duc de Lévis était arrivé dans sa terre; qu'il allait se rendre à Paris, qu'il logerait chez lui et qu'il espérait qu'il y serait en sûreté. Est-ce pour venir se joindre aux ennemis de la patrie que M. de Lévis a quitté Londres? M. Doulcet a promis de rendre compte de toutes ses démarches à la police.

23 Messidor an V. Le ministre Truguet a reçu de toutes parts des renseignements moins rassurants que jamais sur l'état de la France. La contre-

révolution s'avance : les ennemis n'en sont plus à voiler leurs desseins, ils disent ouvertement qu'ils sont soutenus et que bientôt tout changera; il est indispensable de prendre des mesures. Truguet déclare qu'il a cru de son devoir de ne point laisser ignorer au gouvernement les dangers de la patrie. Je réponds à Truguet que le gouvernement est depuis longtemps malheureusement divisé. Quelques-uns de ses membres ont eu l'art de paralyser ses délibérations. Y aurait-il des garanties données aux assassins? Quoique composé d'une majorité républicaine, le gouvernement est-il quelque chose de plus qu'un fantôme?

Des dépêches de nos plénipotentiaires à Lille donnent peu d'espoir pour la conclusion de la paix. Les négociations avec l'Anglais Malmesbury, envoyé et établi à Lille, sont commencées. Le Directoire a prononcé définitivement, comme préalable de toute négociation, la restitution de toutes les possessions françaises et de celles des alliés, garanties par les lois, la Constitution et les traités. Barthélemy s'oppose à ce qu'une note aussi impérieuse soit communiquée à Malmesbury; il veut que chaque article soit mis en discussion, l'un après l'autre, il ajoute le *sine qua non*. Il prononce à chaque phrase le mot *retentum*; chaque phrase de son discours donne une pauvre idée de ses talents en diplomatie, au moins de son éloquence.

Pérignon, qui depuis si longtemps avait dû cesser d'être notre ambassadeur à Madrid, y est cependant toujours en cette qualité. Le Directoire arrête qu'il lui sera mandé que, mal à propos, M. Cabarrus s'est flatté d'avoir l'assentiment du Directoire pour être reconnu ambassadeur à Paris. Pérignon fera connaître au Prince de la Paix le vœu du Directoire sur son envoyé.

M. d'Arengio sollicite de revenir à Paris pour traiter séparément de la paix du Portugal avec la France. Accordé.

Nouvelle conférence avec Rewbell, La Revellière et moi : nous nous sommes réunis pour aviser aux moyens de sauver la République, menacée de toutes parts. La nécessité est reconnue d'avoir des ministres dont les sentiments et les opinions concourent à nos efforts. Bénézech, Cochon et Pétiet seront remplacés par François de Neufchâteau, Lenoir-Laroche et Hoche.

Le prince de Carency, qui a été longtemps dans le camp ennemi, l'a abandonné pour venir à celui de la République; il peut d'autant mieux la servir que les royalistes et les émi-

grés, le croyant toujours avec eux, ne se méfient point de lui, et qu'il reste au courant de toute leur activité machinatrice. Carency a commencé à me donner de précieux renseignements; il m'a dit hier que le comité clichien est dirigé et dominé par d'André, vendu à l'Angleterre et à tous les partis qui peuvent payer; que Tronçon-Ducoudray, Portalis, Lemérer, Siméon, Boissy-d'Anglas, Pastoret, Vaublanc et plusieurs autres sont membres du même comité et traitent avec l'étranger. Leur système est de s'emparer de l'opinion par la corruption et d'attirer à eux tous les ennemis de la République, les prêtres, les émigrés; dans tous les départements, des agents sont chargés d'organiser les troubles. Pour arriver à l'explosion, il est important de déconsidérer le Directoire, et de paralyser tous ses moyens de défense. Il faut organiser une garde nationale de Paris dans une combinaison toute différente de celle primitive, qui était beaucoup trop démocratique, parce qu'elle introduisait la bourgeoisie pêle-mêle et sans distinction avec le peuple. Ces messieurs veulent aussi organiser une gendarmerie à leur manière, pour se débarrasser de celle où se trouvent encore beaucoup de militaires défenseurs de la liberté. Comme la garde du Directoire et la gendarmerie du corps législatif sont aussi dans un esprit républicain, on les remplacera par une force départementale composée de fils de famille dont les pères soient restés fidèles à la royauté. Carency ajoute que, sous prétexte de porter aux frontières toute la force disponible, on ne se reposera point qu'on ne soit parvenu à isoler le Directoire de tous les appuis sur lesquels il compte dans les militaires. Pour que tout concoure à l'exécution de ce plan, il est décidé que les membres influents des conseils feindront de se rapprocher d'une partie du Directoire, pour désunir sa majorité; si cette majorité persiste à ne pas se diviser, on agira avec la minorité seule du Directoire. Les comploteurs de Clichy regardent les ministres de la police, de l'intérieur

et de la guerre comme étant à eux, ainsi que le général Moreau. Ils attendent un homme important : ils demandent que Menou soit mis en activité. Le ci-devant évêque d'Alès (*sic*, Alais?), le plus dangereux de ce parti, est à Paris. Il a pour lui le clergé et des pouvoirs très étendus de Blankenbourg et de Londres. Les Clichiens, d'après ce que nous dit Carency, ont le projet de s'aider de quelques-uns des anciens constituants, qui ne sont pas sans popularité, et qui sont de bons tacticiens en fait de mouvements révolutionnaires. Carency nous informe encore qu'un agent anglais est dépêché auprès de Wickham en Suisse. Il passera par Paris; de là il ira à Blankenbourg. L'Angleterre solde tout et dirige tout. La Vauguyon, père de Carency, a été renvoyé par Louis XVIII, parce qu'il résistait à l'Angleterre. Le retour de l'agent parti pour l'Angleterre est attendu avec impatience; il est porteur des fonds : on va s'occuper d'arrêter un plan d'attaque, qui, dans l'instant, n'est point encore résolu. Rovère, quoique méprisé, a été enrôlé par le parti de Blankenbourg. On va traiter avec Pichegru, qui ne dit ni oui ni non. M. de Saint-Priest, resté attaché à Louis XVIII, serait l'homme le plus dangereux de la Cour, s'il avait plus de capacité. Tous les autres intrigants du parti sont autant de nullités plus complètes les unes que les autres. Comme il est difficile de s'en rapporter absolument aux déclarations d'un transfuge, lors même qu'il motive son dévoûment sur la reconnaissance des services qu'il a reçus, je ne me livrerais pas à toutes les paroles de Carency, si l'ensemble des événements n'autorisait à reconnaître ici un grand fonds de vérité. Je fais part de ces importantes communications à mes deux collègues Rewbell et La Revellière. Je leur présente l'auteur, qu'ils accueillent avec bienveillance.

Rewbell demande un message pour éclairer le corps législatif sur la proposition faite de rapporter la loi relative à l'organisation de 27 Messidor an V.



la gendarmerie. Il offre une rédaction qu'il a préparée. Carnot trouve quelques termes trop forts pour laisser espérer le rétablissement de l'union entre les deux pouvoirs. Le seul moyen d'obtenir cette union désirable serait, selon Carnot, d'agir dans le sens de la majorité des deux Conseils, quelle que soit leur opinion, d'obéir et de faire exécuter leurs lois, de renvoyer sur-le-champ quatre ministres contre lesquels s'élèvent la représentation nationale et le *peuple*. Il y a longtemps que Carnot n'a employé en bonne part ce mot de *peuple*, qui, depuis qu'il est au gouvernement, ne présente à sa pensée qu'une acception fâcheuse, qu'il veut toujours confondre avec des idées ignobles et anarchiques : mais tous les mots sont bons pour les passions, et le dictionnaire n'en a plus qu'elles n'acceptent, quand ces mots vont à leur dessein. Carnot fait donc la proposition expresse du renvoi des quatre ministres, lequel renvoi, dit-il, sera agréable au peuple. Voilà que les quatre ministres arrivent tous au moment où la discussion allait commencer sur leur chapitre. Elle est interrompue, et ajournée au lendemain.

28 Messidor an V. La discussion est rappelée sur le message présenté hier par Rewbell : il est adopté, malgré les observations de Carnot. Celui-ci renouvelle la demande du renvoi des quatre ministres Truguet, Lacroix, Merlin et Ramel; il s'appuie toujours sur ce que la majorité des députés désire ce renvoi. Rewbell demande que le secrétaire général inscrive son opinion, celle des autres membres, et toutes les propositions qui ont lieu dans cette discussion. Il combat les motifs donnés par Carnot; il soutient que Carnot s'est étrangement trompé en faisant hier intervenir le *peuple* et en le nommant dans un débat où il serait loin de se prononcer comme on veut le faire croire, s'il était consulté : la grande majorité, l'universalité des républicains, qui représentent beaucoup plus sûrement le peuple que MM. de Clichy, demandent tout le contraire de ce qu'on vient demander ici : ils voudraient précisément le maintien des ministres qu'on veut renvoyer, et l'expulsion de ceux qu'on voudrait conserver. Cependant Rewbell ne s'oppose pas à ce qu'on discute la conservation ou le renvoi et le remplacement de tous les ministres. Il en fait même, en concluant, la proposition.

La demande du renvoi des quatre ministres sollicité par Carnot avait été omise au procès-verbal : arrêté que le secrétaire rectifiera cette omission. La Revellière écrit son opinion : elle est dans le sens de Rewbell; il combat vigoureusement celle de Carnot. Pour en finir, je demande qu'on aille aux voix séance tenante, sur chaque ministre séparément. On commence par celui des finances, Ramel; ensuite celui de la justice, Merlin : ils sont conservés par le vote de Rewbell, La Revellière et le mien; Barthélemy et Carnot votent contre. On met aux voix le ministre de l'intérieur : il est révoqué par

nous trois et maintenu par Barthélemy et Carnot. Pétiet et Cochon sont maintenus par Barthélemy et Carnot, mais révoqués par nous trois. Dans la nécessité d'une espèce de transaction nous n'avons pu retenir Truguet et Charles Lacroix : ils sont révoqués. On procède au remplacement, à haute voix et non au scrutin. Rewbell, Revellière et moi, nous votons pour : Talleyrand aux relations extérieures; Pléville Le Pelley à la marine; Lenoir-Laroche à la police; François de Neufchâteau à l'intérieur; Hoche à la guerre. Carnot et Barthélemy votent pour Redon, Kolker, Pétiet, Cochon et Bénézech. Les deux Directeurs confondus dans leur minorité ont demandé plusieurs fois l'ajournement au lendemain : leur physionomie a présenté une véritable altération lorsqu'ils ont vu le résultat de l'union de la majorité.

Carnot et son frère se rendent chez les ministres Pétiet, Cochon et Bénézech pour leur faire compliment de condoléance. Barthélemy, en bon diplomate, prend le parti d'embrasser Lenoir-Laroche, et se félicite de l'avoir pour ministre. Bénézech désirerait ne pas subir la forme d'un renvoi, mais paraître avoir donné sa démission. Le Directoire ne veut pas humilier ceux qui ne peuvent plus lui convenir : il consent à la formule démissionnaire; elle est accordée de même à ceux des autres ministres qui la désireront. 29 Messidor an V.

Carnot voudrait trouver au dehors une force qu'il sent lui avoir échappé parmi nous, comme si une organisation quelconque pouvait le soustraire aux lois de la majorité : il fait de fréquentes visites à Pichegru. Willot et Villaret sont venus chez Barthélemy et Carnot; ils révèlent qu'ils ont eu la finesse, qu'on pourrait appeler ingénuité, d'engager Talleyrand à ne pas accepter. Ils se doutaient bien peu de la disposition si contraire du nouveau ministre : ils ignoraient qu'en même temps qu'il avait l'air d'être avec eux, il était réellement avec nous; et combien il avait fait manœuvrer auprès de moi par Mme de Staël, et tant d'autres, sans négliger mes collègues, notamment Rewbell, qui avait été si difficile à rassurer, et qui n'aurait jamais laissé passer la nomination de Talleyrand, si elle ne s'était en quelque sorte

glissée dans la bagarre dont on ne voit encore que les commencements. Willot et Villaret, pour empêcher Talleyrand d'accepter, lui disaient, avec une grande confiance, qu'une révolution allait tout changer; qu'alors un assentiment général le porterait au ministère. Talleyrand me faisait informer secrètement et à toute heure de ces tripotages, par Mme de Staël et Benjamin Constant, qui se relayaient tour à tour chez moi; et eux aussi, avec une candeur qui croyait réellement à Talleyrand, me voulaient faire sentir le mérite de son caractère, le prix de sa fidélité à ma personne. « C'était par un sentiment d'attachement sincère pour moi qu'il « acceptait » le ministère; les Clichiens le lui avaient offert : il avait trop d'honneur pour vouloir rien tenir des ennemis de la liberté. J'allais voir bientôt comme Talleyrand allait marcher avec nous, comme la France me remercierait de la précieuse acquisition. » Voilà sur Talleyrand le discours que me tenaient tous ces ingénus; je ne le fus peut-être pas moins qu'eux dans cette circonstance décisive qui, comme on dit vulgairement, mit à l'ancien évêque d'Autun le pied à l'étrier.

Je n'hésite point à reconnaître comme une véritable faute commise en ce moment par le Directoire le renvoi des ministres Truguet, Lacroix, et surtout le remplacement de ce dernier par Talleyrand. Nous étions tous en garde contre lui, tous déterminés à ne pas le laisser pénétrer dans les affaires, et l'y voilà arrivé. Ce nom prononcé de Talleyrand annonce à la France tout ce qui l'attend. Il n'y avait réellement d'un peu véreux parmi nos ministres que Bénézech; encore était-ce un homme d'une docilité telle, que le gouvernement pouvait n'en craindre aucune désobéissance. Quoique ces ministres fussent avec Carnot et avec les contre-révolutionnaires, dont celui-ci était la dupe, dans des rapports d'obséquiosité qui pouvaient avoir l'air de l'affection et d'une intelligence probable, il devait nous être constant, par la

haine même que leur portaient nos ennemis communs, que les ministres sacrifiés étaient beaucoup plus avec nous qu'avec le parti Clichy. Je reçus dans ce moment de Truguet une lettre pleine de candeur et de vérité, et qui mettait le doigt sur la plaie. Pourquoi ne l'ai-je pas reçue plus tôt et pourquoi, si tard, ne m'a-t-il pas été possible d'y apporter réparation? D'où vient cette inspiration du changement des ministres? Ah! je n'hésite point à le reconnaître, elle nous vient peut-être de celle qui nous poussait à faire Talleyrand ministre; et comment Talleyrand pouvait-il être ministre par le changement d'un seul, et sans un mouvement qui eût l'air au moins d'être dicté par une vue générale et par un système renouvelé? Je rappelle ici la lettre de Truguet, quoiqu'elle soit notre acte d'accusation. Si, comme il est fort probable, ce brave amiral, cet excellent citoyen me survit, il trouvera ici l'expression de mes regrets sur une double erreur qui ne tarda pas à se montrer à mes yeux.

Après avoir reconnu sincèrement la faute si grave commise dans le renvoi des anciens ministres et l'appel des nouveaux, surtout l'un d'eux, je ne dois rien taire des particularités qui éclairent cette malheureuse circonstance, lors même que ces particularités honteuses peuvent être retournées contre moi et ajouter à mon tort personnel dans cette affaire.

Mme de Staël et Benjamin Constant étant les deux personnes qui, comme je l'ai raconté, m'avaient le plus vivement sollicité pour faire Talleyrand ministre, cette nomination décidée, j'en donnai la nouvelle à Benjamin Constant, pour qu'il la transmît à qui de droit. Celui-ci, dans l'ardeur de son amitié, ne perdit pas un moment pour informer le ministre flagrant (*sic*). Talleyrand était au spectacle, où il cherchait à tromper l'ennui de l'attente; il avait avec lui M. de Castellane, son collègue de l'Assemblée constituante et son compagnon de bien d'autres assemblées moins publiques, que depuis il a fait pair de France. Lorsque Benjamin eut annoncé

le brillant succès, Talleyrand lui sauta au cou, et M. de Castellane crut ne pouvoir se dispenser de suivre l'exemple de ce saut d'effusion. Puis Talleyrand, quittant à l'instant le spectacle, prenant par le bras les deux amis, leur dit : « Allons de suite remercier Barras ». Il s'élança dans la voiture, où, se plaçant au milieu des deux amis, et leur serrant fortement le genou à tous les deux, il entonna et répéta d'une voix forte, mais sourde, pendant la route jusqu'au Luxembourg, ces deux seules paroles : « Nous tenons la place : il faut y faire une fortune immense, une immense fortune; une immense fortune, une fortune immense ». Il m'a été rapporté que ce refrain continuait encore quand on arriva chez moi, où Talleyrand se fit introduire avec beaucoup de simplicité et d'humilité, me déclarant que le premier prix du ministère était à ses yeux de le tenir de moi; il m'aimait *personnellement*, si je voulais bien permettre le sentiment de l'amitié à sa respectueuse reconnaissance. Dans ce poste important que le Directoire daignait lui confier, il ne voulait voir que par mes yeux, agir que par ma pensée et ma volonté; il me regardait comme le Directeur à moi seul, comme le général en chef de la Révolution, de la République et des armées. Je ne puis rendre la kyrielle des compliments à brûle-pourpoint, mais cependant froids et glacés, que Talleyrand voulait animer de l'expression de son visage si impassible, et même des gestes de toute sa personne, si difficile à mettre en mouvement. Ce n'est pas assez : il fallait qu'à toutes ses serviles paroles, le courtisan ajoutât encore des larmes, et pour rapprocher encore plus de moi les larmes que j'aurais pu ne pas apercevoir, il se crut dans la nécessité de m'embrasser avec un visage humide, pour que le mien ne pût en prétendre cause d'ignorance. Sachant que je me couchais de fort bonne heure, Talleyrand m'exprima la crainte d'avoir pris quelques moments sur mon repos, quoiqu'il ne fût pas encore onze heures; il m'engagea à faire ma toilette de nuit devant

lui, sans se gêner, entre hommes, comme on dit ordinairement. Il me suivait dans ma chambre à coucher, et j'avais à me défendre de son empressement à faire ma couverture, lorsque, fatigué de toutes ces basses prévenances que je n'ai jamais acceptées, même du dernier de mes gens, je quittai Talleyrand, en lui souhaitant le bonsoir. « Vous devez avoir maintenant chez vous, lui dis-je, l'expédition officielle de votre nomination : ainsi venez demain à midi vous présenter au Directoire. — Sous vos auspices, citoyen Directeur », me répondit-il en s'inclinant respectueusement. Talleyrand se retira enfin. Mes gens, qui l'éclairèrent, me racontèrent qu'il voulait tous les embrasser; il n'y eut pas jusqu'à mon portier dont il ne serrât affectueusement la main. Voilà un échantillon du genre de chaleur et d'enthousiasme que savent avoir les hommes les plus flegmatiques lorsque leur intérêt est mis en mouvement. Que l'on compare ce Talleyrand si tendre, si affectueux, si passionné à embrasser les portiers, les laquais, à celui qui bientôt, investi du pouvoir, croira en trouver la dignité dans l'insolence, et se croira autorisé à refaire le grand seigneur d'autrefois, parce qu'il va vivre de la République d'aujourd'hui. On sent bien que ce n'est pas d'une autre que Mme de Staël que j'ai pu tenir la première partie de cette anecdote; comme elle la tenait elle-même de Benjamin Constant, on doit reconnaître que la vérité n'a point été altérée dans le voyage. Combien de fois Mme de Staël et Benjamin Constant n'ont-ils pas répété avec le rire du mépris qu'a excité la conduite de Talleyrand : « Oh! quant à la partie de son discours où il a dit qu'il fallait faire une fortune immense, il a tenu réellement parole, ou au moins pour son propre compte! »

Le Directoire, dans l'ardeur de beaucoup faire au moment de son organisation, avait peut-être accepté trop de détails et plus administré que gouverné. Nous reconnaissons le besoin de renvoyer cette surcharge de détails, qui embarrassent la pensée et peuvent

retirer aux ministres la responsabilité qui est notre seule garantie. La Revellière fait la proposition de dissoudre les bureaux établis près du Directoire, et d'en renvoyer toutes les pièces aux divers ministres qu'elles compètent. Carnot l'appuie.

30 Messidor an V Charles Lacroix, tout en quittant le ministère des relations extérieures, restera chargé des négociations entamées avec le Portugal. Il sera notifié aux ministres sortants que le Directoire compte sur leur zèle et leur loyauté pour qu'ils donnent à leurs successeurs tous les renseignements nécessaires. Carnot refuse de signer comme président le message relatif à la gendarmerie. Nous croyons voir plus que de la tristesse, même quelques larmes, sur sa figure altérée. Il presse la levée de la séance; je demande que le refus que fait le président de signer le message soit consigné dans le procès-verbal.

Pichegru, Willot, Villaret et autres s'agitent dans tous les sens : ils sollicitent la démission motivée de Carnot et de Barthélemy, comme une protestation de ce qu'ils ne peuvent continuer de délibérer avec des collègues qui protègent les Jacobins. Le député Lacuée dit à la commission des inspecteurs que le Directoire a levé le masque en renvoyant Cochon, Bénézech et Pétiet, qui emportent l'estime des honnêtes gens; il ajoute aussi qu'avant un mois les choses changeront. Portalis dit que le renvoi des ministres est un manifeste contre les gens de bien.

Faut-il donc que la patrie ne puisse être sauvée par les voies légales; qu'elles soient même un sujet d'irritation chez les hommes qui ont sans cesse à la bouche les mots d'ordre et de justice? En serons-nous réduits à ne pouvoir bientôt plus défendre les lois que par la force des armes : triste et fatale mésintelligence de cinq hommes qui peuvent être d'accord sur le fond de la grande question de la liberté, ne savent point s'entendre sur le mode de son organisation, et, mettant les personnes au-devant des choses, ne comprennent point la nécessité de se soumettre à la volonté l'un de l'autre, lors même qu'elle n'est que l'expression d'une volonté préalablement consentie! Oh! si la Constitution de l'an III, qui offre tant de sages prévoyances, n'avait pas négligé l'une des plus importantes, si elle avait pressenti que les deux grands pouvoirs de l'État exposés à des débats ardents devaient finir par des combats lorsqu'il n'y aurait pas une justice supé-

rieure pour les arranger, si elle eût suffisamment armé le Directoire exécutif du droit de dissoudre la Chambre! Ce que je marque ici n'est point le commentaire posthume d'une vaine utopie.... Mais les événements marchent, ils volent : ils ne dépendent plus des hommes même qui paraîtraient en être les chefs et les auteurs : il faut que les destins s'accomplissent. L'établissement d'une grande république doit-il être un rêve encore, lorsqu'elle était déjà fixée par la législation, l'administration et les triomphes de la guerre?

CHAPITRE XXXII

Hoche au Directoire. — Ses plaintes contre Carnot. — Sa visite chez moi. — Pourquoi il n'accepte pas le ministère. — Faiblesse de nos plénipotentiaires à Lille. — Passage de troupes dans la ligne constitutionnelle. — Vives discussions à ce sujet. — Agitation de Lenoir-Laroche. — Enlèvement de papiers par Cochon. — L'Anglais Poter. — Soupçons de trahison. — Vives attaques aux Conseils contre le Directoire. — Lettre de Bonaparte sur les dispositions de l'armée d'Italie. — Opinion de Carnot sur la marche du Directoire. — Irritation croissante de l'armée d'Italie. — Les pièces secrètes. — Dénonciation de Willot contre Hoche et moi. — Petite malice sans résultat. — MM. de la Harpe, de Vauxcelles et Fontanes. — Diffamations académiques. — Crimes de Barras. *— Mouvement dans la Nièvre. — Scherer ministre de la guerre. — Fera-t-on l'expédition d'Irlande? — Une lettre à Bonaparte. — Conversation de Carnot et de Bacon. — Naïveté de Quatremère de Quincy et de Lenormand. — Craintes de Bonaparte au sujet de la paix. — Réponse du Cabinet anglais à notre ultimatum. — Le député d'Auchy et le ministre des finances. — Départ de Hoche. — Menaces d'assassinat contre moi et deux autres Directeurs. — Mesures provoquées par les Cinq-Cents sur l'organisation de la force armée. — Un agent anglais. — L'ambassadeur Ali Effendi. — Comité royal de députés. — Déclaration énergique proposée par Bonaparte à l'égard de l'Autriche. — État des négociations avec l'Angleterre. — On veut perdre Hoche. — Sortie véhémente de La Revellière et Rewbell. — Déclamation de Dumas. — Nouvelles calomnies académiques.*

Le général Hoche se présente au Directoire; il annonce que les troupes qui, dans ce moment, font l'objet des plaintes au corps législatif, sont destinées pour Brest et aux ordres du ministre de 2 Thermidor an V.

la marine. Hoche est invité à mettre par écrit ce qu'il vient de déclarer : on évite ainsi toute explication. Après la séance, j'ai trouvé chez moi le général Hoche, il a dit publiquement que les généraux et l'armée sont également mécontents; que Carnot et son bureau topographique les abreuvent d'amertume; qu'ils favorisent les aristocrates, et font également preuve d'incivisme et de bêtise. Hoche aurait accepté le ministère qu'on lui propose, s'il avait eu les trente ans accomplis exigés par la loi.

Malgré les instructions du Directoire, nos plénipotentiaires à Lille paraissent toujours très faiblement disposés à soutenir nos alliés : il leur sera écrit d'abandonner plutôt les indemnités dues à la République, que de sacrifier un seul des alliés.

Le 1er thermidor, Carnot a reçu plusieurs députations de représentants relativement au passage des troupes dans la ligne constitutionnelle. Il a blâmé la direction que prenaient ces troupes pour se rendre à Brest. Il dit que Hoche a compromis l'armée de Sambre-et-Meuse, en la privant d'une grande partie de sa cavalerie. Carnot demande que les troupes et leur général reçoivent l'ordre de rentrer de suite à l'armée. On arrête que les troupes resteront où le courrier porteur des ordres les atteindra. Quoique les troupes dont il s'agit, fussent réellement destinées pour Brest, il était convenu avec Rewbell et La Revellière que leur marche serait dirigée vers Paris. Mes deux collègues m'avaient autorisé à traiter cette affaire avec Hoche, et l'approche des troupes était le résultat de nos conférences. Le corps législatif adresse à ce sujet un message au Directoire; celui-ci répond à ce message qu'un commissaire des guerres par erreur a donné une route qui pouvait passer de très peu de lieues la limite constitutionnelle. Hoche se rend au Directoire, et l'assure que onze mille hommes de cavalerie existent encore à l'armée de Sambre-et-Meuse. Henri La Rivière et Dumolard attaquent violemment le Directoire et Lenoir-Laroche. Celui-ci nous déclare qu'un désordre affreux existe dans ses bureaux; que plusieurs intrigants le tourmentent pour l'obliger à donner sa démission. Le nouveau ministre, plus accoutumé à la douce vie des lettres qu'aux tribulations de la politique, paraît très agité de sa nouvelle position. Je charge plusieurs honorables députés d'aller encourager M. Lenoir-Laroche, et de me rendre compte s'ils le croient dans le cas d'administrer le département de la police. On nous rapporte que Cochon, avant de partir de la police, en a enlevé tous les papiers qui pouvaient être utiles ou nuisibles au parti de Clichy.

L'Anglais Poter, arrivant de Londres, vient nous avertir qu'un membre du gouvernement nous trahit; que les plans et les instructions du Directoire sont régulièrement communiqués à Pitt.

Le Conseil des Cinq-Cents demande l'état des troupes qui étaient à Paris en messidor dernier, et de celles qui s'y trouvent aujourd'hui. Il demande le nom de celui qui a donné l'ordre aux troupes de passer par la Ferté-Alais. Le Directoire répondra demain. La séance du Conseil a été plus calme; mais le plan d'accusation n'est pas moins suivi. Vaublanc a dit au député Vallée qu'il fallait s'assurer de la majorité du corps législatif, avant d'entreprendre l'attaque. 4 Thermidor an V.

Bonaparte écrit que l'armée est indignée des assassinats qui se commettent dans l'intérieur; de ce qu'on protège la rentrée des émigrés et des ennemis de la liberté. Il est bien temps que le gouvernement prenne de fortes mesures pour purger la République de tous ces brigands. Il a, dit-il, peine à contenir l'armée; les motions contre-révolutionnaires faites au corps législatif éloignent l'espoir de la paix; tant que l'ennemi aura un parti aussi impudent au corps législatif et dans l'intérieur, on ne pourra l'obtenir. Il faut mettre un terme aux discordes civiles. Bonaparte ajoute qu'il préfère donner sa démission, à la douleur de se voir témoin inactif de tous les malheurs qui menacent la République. A la fédération de Milan on a voté pour que le club de Clichy fût chassé; on a voté aussi la réémigration des ennemis de la liberté; enfin l'armée d'Italie parle de rentrer en partie dans l'intérieur pour y faire justice des assassins et des contre-révolutionnaires, envers lesquels le Directoire s'est jusqu'ici montré trop indulgent. Hoche assure que l'armée de Sambre-et-Meuse est dans les mêmes dispositions. Carnot dit à ce sujet que la contre-révolution approche; qu'elle peut avoir lieu dans vingt-quatre heures, parce que nous avons indisposé le corps législatif : on lui demande en quoi. Il répond : en ne chassant pas les ministres désignés par les bons citoyens, en écartant ceux qui en étaient estimés. « Pour moi, ajoute Carnot, je marcherai toujours avec la majorité représentative, n'importe son opinion et son but : je déférerai toujours à ses lois. » La Revellière dit que cette manière de voir et de

s'exprimer est une manifeste désertion de la cause de la République, dont le renversement est à l'ordre du jour. Quant à lui, il mourra avec honneur, ainsi que ses deux collègues, en défendant ses institutions. Carnot parle d'accusation projetée contre le Directoire, il la redoute. Rewbell lui répond : « Tu ne la crains pas : ce n'est pas contre toi qu'elle est dirigée, tu en es excepté ». Rewbell ajoute : « Au surplus, qu'ils osent, et le parti que tu protèges disparaîtra tout entier ». Carnot garde le silence.

5 Thermidor an V. L'irritation de l'armée d'Italie est loin de se calmer. La division Augereau a fait une adresse tellement vigoureuse que Bonaparte a hésité à la répandre; celle de la division Masséna, celle de Joubert, l'une adressée au Directoire, l'autre à l'armée de l'intérieur, nous sont parvenues. Le nombre des pétitionnaires est de douze mille hommes pour l'autre. Carnot pense qu'il y aurait du danger à les publier, parce qu'elles sont rédigées dans des termes fort inconvenants. Le Directoire arrête qu'elles seront réunies aux pièces secrètes.

Willot dénonce au corps législatif l'âge de Hoche, nommé ministre de la guerre. Hoche n'avait pas attendu cette dénonciation, pour reconnaître qu'il n'avait pas l'âge nécessaire pour être ministre, puisqu'il avait par cette raison même refusé le ministère aussitôt qu'il avait connu sa nomination. Willot dénonce aussi l'âge de Barras. Le Conseil des Cinq-Cents arrête un message qui demandera aux ministres de la marine et de la guerre les pièces qu'ont dû produire le général Hoche et le Directeur Barras lorsqu'ils sont entrés au service : elles pourront servir à constater la date certaine de leur âge. Sur ma proposition, le renvoi est fait aux ministres. Le rapport de l'un dit que son ministère n'est en possession d'aucune pièce; et l'autre, que des mémoires établissent que le Directeur Barras avait quarante ans et trois mois lorsqu'il est entré au Directoire. Les rapports

seront envoyés au corps législatif. Des députés viennent nous raconter que cette malice m'aurait été suscitée par Carnot, qui aurait fourni à Willot des pièces déposées, dans le temps de mon oncle, pour un sous-lieutenant des gardes du corps, de notre nom et son neveu. Il n'y avait qu'une simple observation à faire sur ce sous-lieutenant de l'époque où l'on croyait me trouver : c'est ce que c'était mon frère cadet, et qu'alors moi j'étais aux Indes, dans le régiment de Pondichéry. On peut, après toutes les satisfactions données aux inquisiteurs d'alors, voir la bonne foi et le bon goût de nos adversaires. Voici un passage du *Mémorial*, rédigé alors par trois académiciens, MM. de la Harpe, de Vauxcelles et Fontanes : « L'âge de Barras est inscrit sur tous les murs, et l'incrédulité augmente à mesure qu'il certifie qu'il avait quarante ans lors de sa nomination. On prétend que pour avoir la certitude de ce fait, il faudrait pouvoir certifier non seulement les certificats, mais les certificateurs eux-mêmes. On observe que probablement cela a été combiné avec le proconsul Fréron. Voici une anecdote racontée dans les Mémoires de Saint-Simon qui a quelque analogie avec le fait de l'extrait de baptême de Barras. Il existait dans une paroisse du Limousin un acte de mariage du fameux Dubois, devenu cardinal et premier ministre de la Régence. On fait entendre à Breteuil, intendant de cette province, qu'il rendra un service signalé à Son Éminence de rechercher cet acte; le rechercher voulait dire le supprimer. Il se transporte en Limousin : il tombe par hasard, le soir, chez le bon curé qui avait l'extrait de mariage dans ses registres. Il s'était égaré en route, disait-il, et venait demander l'hospitalité; mais il voulut souper tête à tête avec le pasteur. Voilà le souper campagnard qui s'apprête et se sert. L'intendant fait apporter de bons vins dont il avait approvisionné sa voiture, et en verse largement au bon homme, en louant sa bonne chère, sa cordialité, sa bonne réputation. « On dit que vos registres

sont tenus à merveille. — Je m'en pique », dit le pasteur, et les allant chercher, il les apporte à Monseigneur. Monseigneur les admire et cependant verse à boire, jusqu'à ce que, son hôte cédant un moment au sommeil, il cherche la page où était l'extrait désiré, il la déchire sans bruit et remet le registre. Le jour arrive, il repart et laisse le curé enchanté et bien convaincu que son registre va lui faire une réputation. Cette séduction avait quelque chose de plaisant et presque d'admirable, continue M. de Fontanes, rédacteur en chef du *Mémorial*, mais le proconsul Fréron a des moyens bien plus persuasifs, et on ne peut lui comparer l'intendant du Limousin que par l'extrême désir qu'ils avaient tous deux de servir l'homme tout-puissant qui avait besoin d'eux. On fait une autre remarque sur cette affiche de Barras : c'est qu'elle est imprimée sur le même papier et en mêmes caractères qu'une affiche jacobine des plus incendiaires, que les mêmes colleurs ont placardée le même jour et à côté. »

En même temps que les uns nous diffament d'une manière aussi impudente, il faut presque se défendre autant contre la flatterie des autres. Il n'y a pas sortes d'inventions dont ne s'avisent les hommes qui veulent arriver aux sources du pouvoir, dont ils croient qu'il faut absolument s'approcher pour avoir de l'argent. Un individu, pour obtenir toute mon attention, s'avisa de publier un pamphlet qu'il appelait *Crimes de Barras* et qui n'était qu'une apologie peu spirituelle de ma conduite.

Un mouvement a eu lieu dans le département de la Nièvre et a causé la mort de plusieurs citoyens. Le ministre de la police juge dans un rapport que l'administration centrale de la Nièvre s'est conduite avec une faiblesse répréhensible. Ne faudrait-il pas que le Directoire se décidât enfin à éloigner des fonctions aussi importantes les ennemis de la République? Carnot répond que ce ne sera qu'après beaucoup d'examen qu'on pourra songer à prendre des mesures.

Barthélemy et Carnot proposent Kolken pour remplacer à Lille Pléville Le Pelley. Rejeté.

Scherer est nommé ministre de la guerre au défaut de Hoche. Carnot et moi, nous votons contre Scherer.

Desmousseaux, commissaire du bureau central, est révoqué malgré la protection que lui accorde Carnot.

Hoche tient toujours à réaliser l'expédition d'Irlande; elle n'est pas moins goûtée et comprise par le nouveau ministre de la marine. On propose en conséquence d'ordonner aux troupes qui se rendaient à Brest de continuer leur route. Carnot s'y oppose : il avait précédemment soutenu avec force cette expédition : aujourd'hui il paraît avoir de plus vives craintes que celle des Anglais. Il craint que les anarchistes de Sambre-et-Meuse n'entrent dans Paris. Les ministres présenteront un rapport. 7 Thermidor an V.

Le général Hoche est autorisé par le ministre de la marine à détacher neuf mille hommes de toute arme de son armée de Sambre-et-Meuse. Le Directoire a reconnu que cette armée ne pouvait être compromise par la séparation de cette force. Elle avait en conséquence l'ordre de se diriger sur le département de l'ouest; elle calmerait les inquiétudes des bons citoyens de ces départements; elle serait ensuite comprise dans l'expédition d'Irlande. L'escadre hollandaise, d'accord avec nous, se porterait sur cette île. Fidèles à nos conventions, aux plans arrêtés, nous ne pouvions compromettre la flotte de nos alliés. Tous les ordres donnés par le général Hoche étaient concordants avec ses instructions et promettaient un succès éclatant, si la marine le secondait. Les neuf mille hommes avaient une destination pour une opération qui devait rester secrète. Le général avait dû s'entourer de troupes qu'une confiance réciproque avait si souvent fait triompher. Ainsi la proposition de faire rétrograder ses troupes sur le Rhin n'était ni raisonnable ni patriotique puisque c'est contre l'ennemi le plus acharné de la patrie que doivent être dirigés tous nos efforts. Cette opinion prévalut.

Rewbell, La Revellière et moi, nous écrivons à Bonaparte pour l'éclairer sur tout ce qui se passe. Hoche est dans les meilleures intentions, et déterminé à seconder le gouvernement.

Carnot, dans une conversation, disait à Bacon : « Si j'étais le maître, je tuerais tous les partis et même d'Orléans. — Et si vous étiez obligé d'en adopter un? lui répliqua Bacon, car, quelque impartial qu'on veuille être, il y a toujours deux partis très distincts : le reste disparaît dans les nuances; on se trompe si l'on croit la neutralité possible; d'ailleurs la neutralité n'est qu'un mot; celui qui y prétend se trompe, il périt avec la mésestime de tous. »

Quatremère de Quincy et Lenormand, députés, ont dit avec candeur au général Hoche qu'ils avaient perdu trop de temps en faisant de petites attaques au Directoire. Beaucoup de leurs amis qui pouvaient utilement se montrer avaient été forcés de quitter Paris,

et manquaient aujourd'hui « à la bonne cause ». Il aurait fallu agir de suite au lieu de tâtonner.

Bonaparte nous écrit que la conclusion de la paix s'éloigne, si même elle n'est bientôt rompue. « Ce malheur, répète-t-il, sera dû aux agitations du corps législatif, à la protection donnée aux émigrés et aux fanatiques. »

La réponse de la Cour de Londres à l'ultimatum du Directoire est arrivée à Lille. Le roi d'Angleterre consent à rendre à la République française tout ce qu'il a pris pendant la présente guerre; mais il refuse de restituer aux alliés plusieurs des possessions dont il s'est emparé, et qui sont à sa convenance. Le Directoire n'entend point se laisser séparer de ses alliés.

8, 9 et 10 Thermidor an V.

Le député d'Auchy, accompagné d'un de ses collègues dont le ministre des finances ne sait pas le nom, s'est rendu chez lui pour le prévenir que la commission des finances doit présenter au corps législatif une série de griefs financiers qu'on impute au Directoire. Elle ne conclura en rien; mais celle des inspecteurs de la salle et celle qui est chargée d'examiner la marche des troupes, feront leur rapport, en même temps qu'elles accuseront le Directoire, et signeront leur dénonciation contre les trois membres formant la majorité. D'Auchy et ses collègues ont de plus déclaré que beaucoup de députés du nouveau Tiers avaient reçu des mandats impératifs pour le rétablissement de la royauté. Hoche est parti après avoir dîné chez moi. Il fera une proclamation aussitôt son arrivée. Je lui écris de retarder, et d'envoyer au Directoire seulement la réclamation de l'armée de Sambre-et-Meuse.

Le ministre de la police prévient que de toutes parts on médite des assassinats. Trois membres du Directoire sont désignés; il les prie d'être sur leurs gardes. Les sicaires doivent commencer par Barras. Rewbell et La Revellière jurent de ne jamais séparer leur cause de la sienne.

Le Conseil des Cinq-Cents prend diverses résolutions sur la violation de la ligne constitutionnelle militaire par les troupes. La limite constitutionnelle pour le passage des troupes est fixée à la distance de dix myriamètres du lieu où réside le corps législatif. Cette distance est celle mesurée à vol d'oiseau. On s'agite aussi vivement sur la circonscription du commandement des officiers dans leurs divisions territoriales, sur le rapport de la loi d'organisation de la gendarmerie. Il paraît que tous ceux qui font ces grandes prouesses législatives, ont encore plus de peur que ceux à qui ils voudraient en inspirer. Lorsque deux pouvoirs politiques aussi décisifs en sont arrivés à ce point de défiance réciproque, quel espoir reste à la patrie?

Un agent de l'Angleterre et de Blankenbourg, se nommant

Bayard, habitant de Lyon, et le même qui figura dans la conspiration Brottier et Lavilleheurnois, doit arriver incessamment à Paris avec de nouveaux projets et des moyens réels de conspiration. Nous devons cette information précieuse au prince de Carency qui nous a déjà si heureusement servis par la divulgation des secrets les plus importants sur ce qui s'est passé de l'autre côté de la Manche. Le prince de Carency continue à nous servir avec le plus absolu dévoûment. Il s'engage à mettre incessamment sous la main du ministre de la police l'agent anglais dont il nous a fait connaître la prochaine arrivée.

Nous recevons à notre audience l'ambassadeur de la Porte Ottomane, Ali Effendi.

Barbé-Marbois, Pastoret, Lemérer, Siméon, Mersant, Job aîné forment un comité royal; Portalis, Rovère et autres passent pour avoir procuration de l'Angleterre.

Bonaparte propose de déclarer à l'Autriche que si la paix n'est pas terminée au 1er septembre prochain, les hostilités recommenceront : grande divergence au Directoire. La discussion est renvoyée au 13. 11 et 12 Thermidor an V.

Les négociations cesseront avec l'Angleterre si elle persiste à ne pas rendre aux alliés et à la République ce qu'elle leur a pris; au préalable, l'état de la négociation sera communiqué à l'Espagne et à la Hollande.

Les neuf mille hommes tirés de l'armée de Sambre-et-Meuse suivront leur destination pour les départements de l'Ouest, ensuite pour l'Irlande. Carnot persiste à vouloir les renvoyer à l'armée de Sambre-et-Meuse, continuant à oublier tout l'intérêt qu'il portait aux deux expéditions projetées contre l'Irlande. Il veut, ainsi que Barthélemy, motiver son opinion. Nous demandons que la nôtre le soit aussi, et qu'on l'insère au procès-verbal. Carnot réclame alors l'exécution de l'arrêté qui donne le commandement des deux armées du Rhin au général Moreau; mais si l'expédition d'Irlande n'a pas lieu, pourquoi Hoche n'irait-il pas reprendre son commandement de l'armée de Sambre-et-Meuse? Une minorité perverse veut perdre ce général, depuis qu'il a donné son assentiment aux pétitions de l'armée. Rewbell et La Revellière parlent avec véhémence; ils partageront le sort qu'on réserve à deux généraux qui servent la patrie avec autant de distinction que Hoche et Bonaparte. Carnot est interdit. Il est arrêté que Hoche conservera le commandement de l'armée de Sambre-et-Meuse jusqu'à l'embarquement pour l'expédition d'Irlande

Le député Mathieu Dumas, qu'on a vu si doux et si caressant, et qui se faisait ambassadeur pour le rapprochement des partis qu'il répondait d'amener aux pieds du Directoire, se croit maintenant

dispensé de ces ménagements : il s'élève et déclame contre le Directoire d'une manière indécente, surtout de la part d'un homme qui a l'habitude et l'étude des convenances.

Les inspecteurs de la salle s'érigent en tribunal : ils entendent des témoins, font arrêter des citoyens. Blanchard, commandant en second la garde du corps législatif, a été mandé par eux et interrogé.

Voyons maintenant comme, à l'appui des conspirateurs qui nous accusent de conspirer, viennent s'exprimer les écrivains du parti : ce sont toujours MM. de la Harpe, de Vauxcelles et Fontanes.

« Marches et contremarches des troupes; conciliabules chez le Directeur Barras.

« Des lettres arrivent de toutes parts, soit aux représentants du peuple, soit à d'autres citoyens, relativement à la marche des troupes. La commission spéciale nommée au Conseil des Cinq-Cents et celle des inspecteurs en sont amplement fournies. Dans toutes ces lettres on annonce l'arrivée des troupes sur Paris, à l'effet d'investir cette capitale et de tomber sur le corps législatif. Les officiers et les soldats ont beaucoup causé en route; toutes leurs conversations ont été fidèlement rendues dans ces lettres. Il en résulte qu'on avait fait choix de tout ce qu'il y avait de plus exalté dans l'armée de Sambre-et-Meuse; qu'on leur avait promis de bonnes récompenses dans Paris; qu'ils comptaient sur une marche de quarante mille hommes de troupes de Bonaparte; que l'on devait leur remettre des munitions à la porte de Paris; qu'enfin toute l'expédition était dirigée contre le corps législatif, que l'on avait eu soin de leur peindre sous les plus affreuses couleurs. Des lettres écrites par les officiers mêmes confirment tous ces détails.

« Des administrateurs du département de..... ont envoyé deux feuilles de route qui sont assez singulières : elles sont datées du 14 messidor. Il est dit par la première de ces feuilles que quatre régiments partant de l'armée de Sambre-et-Meuse doivent arriver à Rosoy, savoir : le premier régiment le 10 thermidor, le second le 11. le troisième le 12 et le quatrième le 13.

Dans la seconde feuille il est dit que les quatre régiments doivent arriver à Château-Thierry, savoir : le 1er régiment, le 6 messidor; le second, le 7; le troisième, le 8, et le quatrième le 9.

« Or Rosoy est sur la route que prenaient ces régiments pour venir à Château-Thierry, dont il est éloigné de trente lieues : comment se fait-il que ces quatre régiments, qui ne doivent arriver que les 10, 11, 12 et 13 à Rosoy, soient rendus à Château-Thierry, c'est-à-dire trente lieues plus loin, les 6, 7, 8 et 9 du même mois de messidor? On ne conçoit rien à cette marche; et pour l'expliquer, on a supposé que d'avance on avait muni ces troupes d'une feuille de

route pour s'en revenir. Ainsi, l'affaire étant manquée, les quatre régiments ont pu s'en retourner de Château-Thierry à Rosoy et y arriver les 10, 11, 12 et 13. Il y a quelques remarques à faire sur ces marches. La première, que les troupes n'ont point suivi les grandes routes; qu'elles ont pris des chemins de traverse et détournés, pour cacher le mouvement. La seconde, qu'elles sont arrivées dans des lieux où l'on n'était pas prévenu pour les recevoir et leur donner l'étape. La troisième, que ces troupes, depuis le contre-ordre, se dispersent, et qu'une quantité de soldats sans armes, déguisés même, se rendent à Paris. Ce sont les administrateurs qui donnent ces avis à leurs représentants. Le général Richepanse commandait ces troupes. L'état-major de l'armée venait à la suite, et la feuille porte qu'on préparera des chevaux et des voitures pour trente milliers pesant de bagages. Des lettres de Mézières annoncent que les troupes s'en retournent, ayant reçu contre-ordre. Il s'est répandu dans le public qu'avant-hier il s'est tenu chez Barras une assemblée de plusieurs officiers, sur laquelle on a des inquiétudes. Quelques jours avant que la conspiration triumvirale éclatât, il s'était tenu à Suresnes des conciliabules dans la maison de Barras, et des personnes qui le suivent de près avaient prévenu les représentants du peuple qu'ils eussent à se tenir sur leurs gardes.

« *Par un Député.* »

CHAPITRE XXXIII

Rapport sur l'état des négociations. — Sur l'échange des prisonniers. — Déclamations de Willot sur l'approche des troupes vers Paris. — Opinion de Carnot sur les troupes tirées de l'armée de Sambre-et-Meuse. — Demande à Bonaparte d'un général de son choix. — Il donne un congé à Augereau. — Inquiétude des deux Directeurs. — Hoche me fait ses adieux. — Serment d'une inaltérable amitié. — Nos résolutions. — Un arrêté convenu d'avance. — Maladie de Hoche. — Impatience de Bonaparte au sujet de la paix. — Réunion de quelques provinces de la République Cisalpine. — Adresses de l'armée d'Italie. — Ordre aux militaires de rejoindre leurs corps. — Carnot revient sur les terroristes. — Rapport sur les Invalides. — Boursier, Menou et Felino. — Le député Larue. — Les inspecteurs de la salle au Directoire. — Murinais. — Réponse du président. — Mise en état de siège de plusieurs communes de l'intérieur. — Insistance de Barthélemy et de Carnot sur le message relatif aux adresses des armées. — Augereau au Directoire. — Mot que s'attribue Carnot. — Énergique résolution d'Augereau. — Il est commandant de la 17e division. — Paix avec le Portugal. — Hésitation de Bernadotte au sujet de l'adresse. — Il l'envoie enfin. — Si *dubitatif. — Éloges donnés par Bonaparte à Bernadotte. — Son républicanisme. — Mésintelligence avec Augereau. — Bonaparte en tire parti. — Prise des îles vénitiennes. — Proposition antipapale de l'ambassadeur de Naples. — Message au sujet des adresses. — M. Thugut. — Lettre de Bonaparte au Pape. — Le chevalier Davanzo Dazevedo. — Nouveaux excès dans le Midi. — Fête du 10 Août. — Discussion sur la paix avec l'Autriche. — Opinion de Carnot. — Sortie violente de Rewbell contre lui. — Son trouble. — Nos espions. — Lettre de Lavalette à Bonaparte. — Décision du Directoire. — Irritation de Paris. — Réserve prudente de Moreau.*

— Mot spirituel de Hoche. — Son discours au 10 Août. — Le général Verdière. — Donmartin. — L'adjudant général Guillet. — Nouvelles alarmantes de Londres.

13 Thermidor an V. Le Directoire arrête que le ministre des relations extérieures présentera un rapport circonstancié sur l'état des négociations de paix. Cette disposition, prise sans discussion par la majorité, a fort embarrassé Barthélemy; son silence nous fait penser qu'il s'est aperçu que nous voulions le faire parler. Il est encore arrêté qu'il sera écrit à Bonaparte de continuer les négociations, mais de tout prévoir et tout préparer dans le cas où l'empereur persisterait à ne pas vouloir faire sa paix particulière.

Sur le rapport du ministre de la marine, il est résolu que l'échange des prisonniers aura lieu désormais par ordre d'ancienneté.

Willot s'est de nouveau exprimé avec violence contre le Directoire, sur l'approche des troupes stationnées aux environs de Paris. Il en confère avec un Directeur, et demande que les pièces soient renvoyées à la Commission des inspecteurs pour faire un long rapport.

15 et 16 Thermidor an V. Carnot revient à son opinion, que les troupes tirées de l'armée de Sambre-et-Meuse doivent rentrer dans cette armée; il insère son opinion au procès-verbal, chaque membre en fait autant. Carnot se tait, quoique Rewbell le presse de s'expliquer.

En réponse à tout ce que Bonaparte nous a mandé et offert, de tout ce dont il pouvait disposer des ressources de son armée, je suis convenu avec mes deux collègues qu'il nous enverrait le général qu'il croirait le plus propre à soutenir les efforts des amis de la liberté; que si la paix était achevée, nous serions charmés de revoir dans notre sein le général lui-même qui avait si bien manœuvré au 13 Vendémiaire. Bonaparte, dans ses calculs, paraît peu se soucier de recommencer une aventure pareille à la première, et qui pourrait être moins heureuse. Si cependant elle doit réussir, il serait désolé de voir que le mérite en revînt à un autre, surtout au général Hoche. Il désire donc que ce qui devra être fait, ne pouvant l'être de sa personne, le soit au moins par un général dépendant de son armée, et de son choix. Bonaparte a donné

un congé à Augereau pour se rendre à Paris. Je lis la lettre où il me donne cette nouvelle : on se regarde; la minorité paraît très inquiète. A quel sujet Augereau, qui était à Paris il y a moins de deux mois, y revient-il aussitôt avec un congé?

Le général Hoche, après avoir reconnu les difficultés, pour le moment insurmontables, que présente l'expédition d'Irlande, prend le parti de retourner à l'armée de Sambre-et-Meuse. Il arrive chez moi à cinq heures du matin, pour m'annoncer qu'il monte en voiture. « Il nous faut du courage et de la résolution, me dit-il, pour arrêter les entreprises des ennemis de la liberté. » Il correspondra chaque jour particulièrement avec moi. « Le royalisme nous déborde : avec quel regret je vous quitte, Barras, me dit Hoche en me serrant dans ses bras. Rappelez-vous que pour nous il n'y a pas de transaction : si vous ne prévenez pas ceux qui veulent nous tuer, on fera mieux que nous tuer : on nous livrera, et la liberté sera perdue! Il n'y a point de précautions suffisantes envers des hommes perfides. Si vous n'êtes pas soutenu ici, il faut que vous vous rendiez à l'armée que je commande. Nous prendrons ensemble une vigoureuse détermination pour soustraire notre patrie au pouvoir de ses ennemis; nos cœurs se sont entendus : ils sont unis à jamais comme notre destinée. »

Je réponds à Hoche que pour aucune raison personnelle et dans aucun cas je ne dois quitter mon poste; je suis accoutumé aux avant-gardes. Mes deux collègues et moi, nous sauverons la République; nous sommes irrévocablement résolus à agir et sous peu de jours; mais le retour de Hoche à l'armée de Sambre-et-Meuse est instant, afin que les troupes qu'il en détachera puissent arriver à la ligne constitutionnelle promptement. Je ferai prendre un arrêté approbatif des ordres qu'il donnera. Deux aides de camp seulement resteront près de moi, pour porter les dépêches. Hoche ajoute :

« Vous êtes ici sans argent : vos deux collègues m'en ont fait l'aveu; j'ai quelques fonds à l'armée : je puis vous adresser, aussitôt mon arrivée, quelques mille louis, dont le Directoire peut avoir besoin dans la circonstance. »

Nous sommes convenus avec le général Hoche que son armée se prononcera; qu'elle fera des adresses au Directoire, qui se mettra en position de les soutenir. Hoche est extrêmement ému; nous nous séparons en nous jurant amitié à la vie, à la mort. Indépendamment des aides de camp de confiance restés à mes ordres, il a été arrêté entre nous que Hoche m'enverrait son chef d'état-major général, Chérin, homme sûr et patriote éclairé; que Tilly partira de Namur à la tête d'une seconde colonne.

Mes collègues, instruits de tout ce qui s'est passé entre Hoche et moi d'après leur agrément, prennent l'arrêté confirmatif de tout ce que j'ai avancé. Je l'expédie à Hoche, en lui annonçant que tout est d'accord, et se prépare pour le grand mouvement; qu'il soit sur ses gardes; il sera instruit de tout. Le malheureux général avait déjà ressenti dans sa route les premiers symptômes d'une maladie qui allait se déclarer dès son arrivée à son quartier général. Sa poitrine et sa gorge étaient prises et véritablement en feu.

Bonaparte nous assure que nous sommes joués de la manière la plus indécente par l'Autriche; que la paix n'aura jamais lieu tant que l'intérieur sera dirigé par les chouans, si le Directoire ne prend un parti décisif pour avoir raison des royalistes. Bonaparte, au surplus, répond d'être rendu à Vienne aux vendanges, surtout si l'armée du Rhin et celle de Sambre-et-Meuse agissent en même temps. Carnot s'oppose à toute hostilité; il lit une lettre de Clarke qui laisse entrevoir l'embarras d'une nouvelle guerre, et voudrait que la paix fût conclue en Italie. Le Directoire arrête que les négociations seront continuées. Bonaparte prendra toutes les

mesures pour agir s'il est nécessaire; mêmes ordres seront expédiés aux armées du Rhin.

L'aide de camp d'Augereau arrive, portant la nouvelle que Bologne, Ferrare et la Romagne viennent, d'après leurs vœux, d'être réunis à la République cisalpine; il nous remet de nouvelles adresses. Il débite avec l'enthousiasme d'un véritable énergumène l'adresse suivante :

« Citoyens Directeurs, de tous les animaux produits par le caprice de la nature, le plus vil est un roi, le plus lâche un courtisan, et le pire de tous un prêtre.

« Si vous craignez les royalistes, appelez l'armée d'Italie : elle aura bientôt balayé les chouans, les royalistes et les Anglais. Nous poursuivrons ces assassins jusque dans la garde-robe de George III, et nous ferons subir au club de Clichy le même sort qu'à celui de Raincy.

Signé : « *La 21e brigade d'infanterie, stationnée à Mantoue.* »

Carnot et Barthélemy, après la lecture de cette adresse, paraissent tout bouleversés et suffoqués. Ils s'écrient qu'on n'a jamais vu un tel cynisme de langage, un tel dévergondage de patriotisme. Le général Bonaparte ne se manque pas moins à lui-même qu'au Directoire en lui transmettant de pareilles horreurs. Ils proposent de blâmer hautement les adresses envoyées par toutes ces armées : il serait dangereux de laisser continuer de pareilles délibérations. Ils demandent qu'il soit écrit à Bonaparte que le Directoire improuve formellement. Rewbell répond avec ironie à Carnot qu'il n'y a qu'à mettre l'armée d'Italie en état d'accusation. On ne peut méconnaître que des adresses comme celles qu'on vient de lire passent réellement toute mesure, et qu'il est difficile d'en excuser l'expression, même par l'effervescence du temps. C'est une continuation du sans-culottisme dont l'auteur du

17 Thermidor an V.

Souper de Beaucaire nous avait produit des échantillons à Toulon; mais dans les révolutions, quand un parti ennemi nous attaque à mort, on n'a pas le choix de ses moyens de défense, ni de la qualité de ses défenseurs : il faut que tout nous serve, et l'on n'a pas le temps d'examiner les nuances de ceux qui se présentent pour nous sauver, il faut tout accepter ou préférer périr. Quant à moi, c'est avec le sentiment de cette nécessité que je ne garde aucune réserve pour déclarer hautement que j'approuve les adresses de cette armée. Lorsque les familles de nos braves militaires sont spoliées et assassinées dans l'intérieur, n'est-il pas naturel que les défenseurs de la patrie rappellent au gouvernement ses devoirs et ses droits? Quand la République triomphe au dehors, il faut que les citoyens soient protégés au dedans. La proposition de Carnot et de Barthélemy contre les adresses est donc écartée.

Carnot présente un arrêté pour obliger les militaires en activité qui se trouvent à Paris sans leurs corps, d'en sortir sur-le-champ pour rejoindre. Cette mesure est demandée en même temps au corps législatif. Le Directoire renvoie au ministre de la guerre, qui rendra compte.

Carnot revient encore sur les terroristes, sur les échappés de Vendôme, qui conspirent, à ce qu'il prétend. La majorité du Directoire lui répond : « On pourra s'occuper d'eux après les royalistes; ceux-ci méritent la priorité de notre attention ».

Le ministre Scherer fait un rapport pour renvoyer des Invalides des militaires estropiés qui seraient heureux d'aller se retirer dans leurs foyers avec une pension. Ajourné jusqu'à l'époque de l'organisation définitive de l'hôtel des Invalides.

Menou est nommé commandant de la 13e division; Boursier, inspecteur de l'armée du Rhin; Felino, inspecteur de l'armée de Sambre-et-Meuse. Ce dernier paraît avoir la recommandation particulière des députés de Clichy. Le député La Rue, dans un rapport, en fait un grand éloge pour s'être opposé au passage des troupes.

18 et 19 Thermidor an V. Carnot et Barthélemy renouvellent leur proposition d'écrire à Bonaparte que le gouvernement blâme les adresses des armées d'Italie; ils demandent en même temps qu'il soit de suite répondu au message du Conseil des Cinq-Cents relatif à l'ordre donné de

faire passer des troupes dans la ligne constitutionnelle. On attendra le rapport du ministre et l'impression de celui de la commission des inspecteurs de la salle.

Les deux commissions des inspecteurs de la salle demandent d'être admises au Directoire. Murinais, porteur de paroles, dit que les législateurs sont alarmés de tout ce qui se passe à Paris; qu'ils viennent au gouvernement pour l'éclairer sur le degré d'importance qu'on doit attacher au bruit d'un mouvement prochain. Le député La Rue parle dans le même sens. Dumas ajoute que les législateurs n'ont pas peur, mais que des bruits singuliers frappent tous les jours leurs oreilles. Des militaires entrent dans Paris, ainsi que les anarchistes des départements. Lenormand s'élève contre l'irrégularité des délibérations de l'armée d'Italie. Le président du Directoire répond que la tranquillité publique ne paraît point menacée; que ce sont les alarmes du corps législatif qui en font naître d'autres; que le gouvernement voit avec peine les discours qui ont pu affliger les armées et même les blesser. Les commissions se retirent.

Le 19, Carnot redemande le message, et sans discussion il met aux voix si l'on veut répondre et écrire à Bonaparte. Des pourparlers et des aparts qu'il a eus avec les inspecteurs de la salle autorisent à croire qu'il agit ici par suite de quelque convention arrêtée avec ces messieurs. Rewbell, Revellière se fâchent de la manière subtile dont la question a été posée. Carnot répond que, s'il ne peut plus parler, on n'a qu'à s'expliquer, et qu'alors il se retirera. Décidé qu'il ne sera répondu que lorsque les rapports seront connus.

Le député Jourdan (des Bouches-du-Rhône) prononce un long discours au Conseil des Cinq-Cents sur la mise en état de siège des communes de l'intérieur, dont abuse le Directoire. Il obtient une résolution pour enlever ce qu'on appelle les moyens préventifs. Aubry propose d'autre part d'ôter au Directoire la faculté des destitutions des fonctionnaires civils et militaires. On ne peut mieux aller au but de la déconsidération et de l'anéantissement du Directoire qu'en lui enlevant tous les moyens d'action. Le pouvoir de nommer aux emplois devient nul si l'autorité du pouvoir nominateur est privée du droit de destitution, qui suit nécessairement celui de tout supprimer, qui ne peut s'éclairer que par l'expérience de son choix sur la nécessité de les modifier ou de les réformer. 21 Thermidor an V.

L'étranger paraît toujours constamment informé de nos troubles intérieurs, et il épie toutes les occasions d'en profiter. On écrit de Brest que les Anglais sont débarqués à Bertheaume; que des troupes républicaines sont heureusement accourues aussitôt, et ont forcé l'ennemi de regagner ses vaisseaux.



Barthélemy et Carnot, qui nous ont menacés de leur silence, ne tiennent pas leur parole : ils veulent toujours qu'on réponde au message et qu'on écrive à Bonaparte. Décidé de nouveau que ce ne sera qu'après le rapport et l'impression des pièces.

Le général Augereau vient d'arriver à Paris apportant les drapeaux de la garnison de Mantoue. Il est introduit par le ministre de la guerre. Augereau, de prime abord et sans préparation de discours, déclare que les braves de l'armée d'Italie ne souffriront pas que les royalistes opèrent la contre-révolution; que douze mille braves qu'il commande sont prêts à marcher contre eux. Augereau sorti, je propose, comme j'en étais convenu avec Bonaparte, qu'Augereau soit nommé commandant de la 17e division militaire et que le général Hatry passe à une inspection d'infanterie. Rewbell et La Revellière votent pour l'affirmative; Barthélemy et Carnot, contre. « Cette mesure, disent-ils, peut alarmer. » Rewbell répond : « Qui, alarmer les royalistes? » Carnot a dit depuis, dans un mémoire justificatif, s'être écrié, en voyant paraître le général Augereau : « Voilà un fier brigand! » Il est possible que Carnot se soit dit cela à lui-même, mais, à coup sûr, ce ne fut pas de manière à être entendu d'aucun de nous, encore moins du général Augereau. Car ce que je me rappelle avec pleine mémoire, c'est qu'en considérant ce général d'une taille très élevée, d'une figure rébarbative et qui exprimait si bien qu'il était très capable de faire ce qu'il disait, Carnot et Barthélemy réunis paraissaient être dans un état de véritable stupéfaction. Augereau avait des paroles qui étaient en harmonie avec ses formes rébarbatives; il dit avec franchise et très hautement : « Je suis arrivé pour tuer les royalistes ». Il me montra une lettre dans laquelle, répondant à toute la bonne opinion que Bonaparte avait de lui, il lui écrivait : « Notre pureté et notre courage sauveront la République du précipice affreux où l'ont plongée les agents du trône et de l'autel ».

La paix avec le Portugal est à peu près arrêtée : elle ne tient plus qu'à l'admission de quatre ou six bâtiments de guerre anglais dans les grands et petits ports de cette puissance.

Bonaparte fait passer de nouvelles adresses de l'armée d'Italie. Parmi ces adresses se trouvait celle de la division Bernadotte, à laquelle il avait attaché beaucoup d'importance, mais qui avait été retardée par l'indécision du chef. Après que Masséna, Augereau, Joubert s'étaient prononcés, Bonaparte avait de suite envoyé à Bernadotte copie des adresses faites par ses généreux compagnons d'armes. Pour motiver le retard de Bernadotte en cette circonstance, certains historiens ont fait répondre pour Bernadotte, et Bernadotte lui-même croit peut-être avoir alors répondu, en disant que cette démarche était une infraction à la Constitution et au bon ordre, et qu'il ne croyait pas que le général en chef eût des ordres à donner à ce sujet. Les mêmes ajoutent que Bonaparte aurait insisté en disant qu'un pareil refus ferait croire à une mésintelligence entre les généraux, et que les ennemis de la République ne manqueraient pas d'en tirer parti; que Bernadotte crut devoir céder à cette considération; que pour concilier ses devoirs envers le général en chef et le gouvernement, Bernadotte fit une adresse qu'il envoya lui-même, non au général en chef, mais au Directoire, et où se trouvait ce passage : « Si des conspirateurs ont formé le projet de porter une main sacrilège sur le gouvernement, qui est la sauvegarde des lois et la sentinelle du peuple, les mêmes bras qui ont servi l'indépendance nationale, les mêmes chefs qui ont guidé les phalanges républicaines, existent encore : avec de tels appuis, vous n'avez qu'à vouloir pour faire disparaître les ennemis de l'État et de la liberté.... » Bernadotte en effet nous envoya directement cette adresse, en passant par-dessus le devoir de la hiérarchie militaire, qu'il savait si bien revendiquer; mais il en avait aussi probablement envoyé une copie à son général en

chef, et c'est celle que Bonaparte nous transmettait en ce moment.

Il est très vrai que cette adresse ne contenait point les expressions énergiques des divisions Masséna, Joubert, Augereau, qui rivalisaient d'audace et d'injures contre les royalistes. Il est vrai que Bernadotte commençait par une manière assez dubitative, et que le *si* pouvait lui préparer en justice chicanière une espèce de retranchement en cas d'insuccès : mais ceux qui veulent donner des raisons aussi subtiles à la conduite de Bernadotte à cette époque, ne s'aperçoivent pas qu'ils lui donnent un rôle de finesse qui serait d'abord une véritable abnégation de conscience. Voulant expliquer d'une autre manière sa conduite politique à cette époque, réussissent-ils à la mieux justifier lorsqu'ils disent que Bernadotte avait dès lors entrevu dans Bonaparte le destructeur des lois de la République, et qu'il commençait à lui montrer son opposition. Rien ne prouvait ici l'opposition de Bernadotte, suivant le principe républicain qu'on veut lui donner. Bonaparte agit alors avec une grande habileté lorsque, n'ayant pas l'air de soupçonner Bernadotte, il affecte d'avoir en lui une plus grande confiance. Quelque temps après avoir fait partir Augereau pour Paris, il envoie Bernadotte comme un observateur de plus de tous les mouvements qui allaient se décider dans la capitale. La mission apparente de Bernadotte était de nous apporter six drapeaux qui avaient été laissés par mégarde à Peschiera, dont deux pris à la bataille de Rivoli. « Cet excellent général, nous mandait Bonaparte en nous envoyant Bernadotte, qui a fait sa réputation sur le Rhin, est aujourd'hui l'un des officiers les plus essentiels à la gloire de l'armée d'Italie. Je ne dois pas laisser passer cette occasion sans donner à sa brave division, aux généraux et aux troupes qui sont venus du Rhin et de Sambre-et-Meuse, le tribut d'éloges que je dois à leurs services. Dans toutes les occasions elles ont culbuté ce qui était devant elles. Vous

voyez dans le général Bernadotte un des amis les plus solides de la République, aussi incapable par principe que par caractère de capituler avec les ennemis de la liberté et avec l'honneur. »

La première expression de Bernadotte à son arrivée à Paris ne répondait pas moins que celle de Bonaparte à tous les sentiments républicains dont celui-ci donnait l'investiture. Bernadotte ne parlait qu'avec enthousiasme de « son général en chef », il lui adressait des expressions pleines d'admiration et de dévoûment. Bernadotte était bien loin de se montrer au-dessous de l'opinion exaltée que Bonaparte avait donnée de lui; et, se croyant obligé à se montrer difficile en patriotisme, il disait avoir trouvé l'esprit républicain fort attiédi. La contre-révolution, d'après Bernadotte, se faisait dans les esprits : les lois étaient sans vigueur; les émigrés rentraient; les tribunaux en acquittaient une partie, et ne poursuivaient point les autres. Bernadotte allait même assez loin dans ses expansions, pour qu'Augereau, étonné de son apparition subite qui l'avait en quelque sorte mis sur ses talons, ne le vît pas sans quelque jalousie : et, dans toute la fraternité d'un amour-propre que les militaires décorent souvent du nom de franchise, Augereau écrivait naïvement : « Bonaparte s'est fait beaucoup de tort par ses éloges donnés à Bernadotte et à Sérurier. Il est imprudent d'avoir envoyé Bernadotte à Paris en même temps qu'Augereau », car c'est ainsi que celui-ci, dans son enivrement, parlait lui-même à la troisième personne. C'était le ton de César dans ses *Commentaires*, mais la proportion d'actions immenses donnait bien à l'auteur romain le droit de choisir le style de ses récits. « Bonaparte sait bien qu'il n'y a que lui en Italie, et moi à Paris qui puissions sauver la patrie. » Cette mésintelligence entre deux hommes que Bonaparte voulait mener également l'un par l'autre, en les faisant agir l'un contre l'autre, lui plaisait singulièrement, tellement même, que, parlant d'Au-

gereau à Lavalette, il lui écrivait : « Augereau est un peu chaud, mais il est attaché à la chose publique, à l'armée et, je crois, à moi ». C'étaient les temps de la modestie de Bonaparte, où il ne mettait son moi qu'en troisième ligne.

En même temps que Bonaparte nous donnait connaissance de la prise de possession des îles vénitiennes, dans l'Adriatique, l'ambassadeur de Naples, Ruffo, est venu me proposer l'occupation d'une partie des États du Pape par le gouverneur napolitain, et la destruction de ce colosse du fanatisme. Je réponds à M. de Ruffo que la première partie de sa proposition me paraît ne pouvoir être admise, ni même présentée au Directoire. Nous pourrions néanmoins nous joindre naturellement à la Cour de Naples pour détruire le foyer de la superstition. C'est à ce seul prix et avec de pareilles conditions, qu'il est permis de penser à une réunion sincère entre une république et des rois.

27 Thermidor an V. Après avoir pris connaissance du rapport et des pièces qui établissent la plainte du corps législatif sur les adresses des armées, et la circulation des troupes dans l'intérieur, le Directoire adresse en réponse un message au Conseil des Cinq-Cents. Carnot et Barthélemy n'en adoptent pas toutes les dispositions, et principalement les causes qui ont produit les adresses de l'armée d'Italie. Ils voudraient regarder comme effet ce que nous considérons comme cause, c'est-à-dire la malveillance des ennemis intérieurs dont l'ingratitude a pu irriter les armées : ainsi nous ne pouvons nous entendre.

Bonaparte écrit qu'il attend toujours la réponse de Vienne, ainsi que le secrétaire français envoyé à M. Thugut; une lettre de M. de Gallo à Clarke annonce que la Cour de Vienne a pris prétexte de certaines opérations. L'armée autrichienne s'est emparée de Raguse. Déjà si disposé à prendre toutes les initiatives de la politique comme de la guerre, Bonaparte, sans aucune autorisation ni instruction, a écrit au Pape de faire cesser la division qui existe dans l'Église en France; Sa Sainteté voudra bien par un bref prescrire aux prêtres constitutionnels et réfractaires soumission et obéissance envers le gouvernement républicain, cessation de division entre eux, d'où doit incessamment résulter fusion ecclésiastique.

Les États du roi de Sardaigne sont fort agités.

La paix du Portugal est arrêtée; elle a été signée au nom de la reine de Portugal par le chevalier Davanzo Dazavedo.

La correspondance nous donne de nouveaux détails d'excès commis dans le Midi.

La fête du 10 Août est célébrée au palais du Luxembourg. La Revellière, président du Directoire, prononce un discours dans lequel il attaque indirectement le corps législatif. On met en délibération la réponse de Bonaparte sur la rupture, qu'il croit inévitable, des négociations avec l'Autriche si au 1er septembre cette puissance n'a pas conclu la paix. Carnot propose d'envoyer pour ultimatum les traités préliminaires de Leoben. La majorité du Directoire veut que le général insiste auparavant sur les propositions postérieures faites par le plénipotentiaire autrichien. Carnot convient que le traité de Leoben ne valait rien; cependant il tient à son exécution. Ce traité fut forcé par le retard du passage du Rhin, promis depuis plusieurs mois à Bonaparte. Ce retard a laissé passer l'ennemi sur la gauche de l'armée d'Italie, et a fait craindre à son général d'être coupé. Carnot nie que Bonaparte ait été coupé ni tourné; il lui donne tout le blâme du traité, en soutenant qu'il n'y était pas forcé. S'adressant à Rewbell et à La Revellière, il les conjure de mettre de côté toutes les propositions faites de part et d'autre, de s'en tenir à l'exécution du traité de Leoben. Il est affreux de vouloir opprimer l'empereur : c'est annoncer ne pas vouloir de paix et se rendre coupable d'un crime. La Revellière lui répond qu'il veut sincèrement la paix, mais qu'il la veut honorable. Rewbell dit à Carnot : « Veux-tu nous faire couper le cou par tes intelligences avec les contre-révolutionnaires du corps législatif? » Carnot répète : « C'est un crime capital. — S'il y a ici quelqu'un criminel, dit Rewbell, c'est toi, Carnot : tes ressentiments de quelques piqûres faites à ton amour-propre par quelques écrivains républicains te rendent en ce moment l'ennemi mortel de la République. Tu nous as trompés; nous aurions dû te retirer toute influence ici; toutes les dissensions qui agitent la France remontent à toi. Tu as constamment protégé les royalistes, tu as souri au sang versé par tes agents dans le Midi; tu as dirigé les poignards sur les républicains,

comme tu dirigeais l'échafaud au Comité de Salut public : l'étranger n'a pas d'avocat plus dévoué que toi; ta puissance est détruite; nous défendrons la République. Si quelqu'un doit trembler, c'est toi, toi le persécuteur des patriotes. Tu es militaire, dis-tu : si tu l'étais, tu me répondrais; ces choses-là ne se renvoient pas. Rappelle-toi l'embarras, je dirai plus, la faiblesse qui te saisit à l'époque où Jourdan compromit son armée sur le Rhin; rappelle-toi comme, attaqué par Fréron, tu vins solliciter Barras de le calmer. Certes si tu avais conservé encore quelque temps ta puissance au Comité de Salut public, nous aurions tous tant que nous sommes ici été dépêchés à l'échafaud. Quelle passion te faisait alors agir? Quelle passion t'entraîne encore? Le crime aujourd'hui ne peut plus avoir l'audace de 1793 : nous l'avons terrassé le 9 Thermidor; nous sommes encore les mêmes, pour soutenir la victoire. Est-ce donc le 9 Thermidor que l'on poursuit en nous? Sont-ce tes collègues Billaud, Collot, Vadier que tu regrettes sans pouvoir l'avouer, que tu veux venger? » Rewbell ne faisait que répéter ce que j'avais dit tant de fois; et Carnot, croyant, avec raison, nous comprendre dans la même expression, ne pouvait nous séparer dans sa réponse. Il avait la tête baissée, regardant seulement quelquefois Barthélemy, qui lui-même évitait ses regards, et ne lui donnait aucun appui d'adhésion. Il prend la parole sans lever encore les yeux, et d'une voix entrecoupée : « Citoyen Rewbell, citoyen La Revellière, citoyen Barras, nous dit-il alternativement, je ne suis point un égorgeur; vous me feriez injustice si vous me considériez comme un mauvais homme; je ne puis m'expliquer autrement qu'après ma sortie du Directoire. La séance est levée. »

En racontant ces malheureux débats de notre intérieur, et ne dissimulant sans doute point assez jusqu'où se porta ma violence, je dois avouer encore ce qu'il m'était difficile de laisser expirer dans le lieu de nos séances, ces mouvements

que tout irritait, et encourageait encore au dehors. Talleyrand m'attendait au sortir de nos séances, auxquelles il n'assistait pas toujours, et me demandait ce qui s'était passé. Il louait dans mes emportements mêmes ma sensibilité, mon courage, qui « n'était enchaîné, me disait-il, que par ma générosité ». Lavalette était là aussi dans mon antichambre, me renouvelant au nom de son général en chef toutes les offres de service et l'appui de tous ses braves, s'il m'était nécessaire. Tout était à ma disposition, à mes ordres, à mes pieds.... Quel sera mon étonnement d'apprendre plus tard quel rôle ou plutôt quels rôles jouait ici Lavalette et comment il arriverait que plus tard il voulût se donner l'honneur d'avoir été opposant aux événements qui vont survenir.

Dans l'histoire de toutes les machinations qui nous cernaient, des utopies de tout genre qui nous enveloppaient, il est important de remarquer ici qu'avant que Bonaparte nous eût envoyé de son armée des auxiliaires ostensibles, tels qu'Augereau et Bernadotte, il avait déjà dépêché et placé à résidence à Paris des agents secrets qui lui rendaient compte de toutes les agitations et de tous les mouvements dont la capitale était le siège. Bonaparte avait établi cette agence déjà depuis longtemps; et suivant sa combinaison instinctive de ne s'en rapporter à personne, mais de croiser et de contrôler les uns par les autres, aucuns de ses délégués ne correspondaient entre eux; il était leur centre, sans qu'ils pussent s'entendre ni se rencontrer. Plusieurs réunissaient la qualité de double agent, c'est-à-dire servant à deux fins, et devant porter l'expression d'opinions diverses aux partis différents, de manière à savoir tout ce qui se passait dans tous les intérieurs et à tenir leur maître en mesure avec tout le monde. En tête de ces agents de duplicité, je fus à même de reconnaître l'aide de camp Lavalette qui, faisant déjà ses premiers essais de diplomatie policielle, préludait aux époques fameuses où il déploierait ses talents sur une plus grande échelle.

L'aide de camp Lavalette, qui n'avait pas plus alors fait la guerre qu'il ne l'a faite depuis, était dans le principe, par son extraction ignoble, infime, placé hors la ligne de toute éducation; il s'était donné lui-même celle de la ruse dans un commencement de métier ecclésiastique auquel la misère de ses parents l'avait fait recourir. La Révolution l'avait trouvé petit sacristain de la paroisse Saint-Paul, où ses père et mère tenaient une espèce de cantine nocturne, à l'usage des malheureux ouvriers des ports. La Révolution donnait à tout le monde le droit de prendre l'habit militaire : Lavalette crut que ce déguisement nouveau le mènerait à la fortune plus sûrement qu'un emploi du bas clergé, surtout quand il n'y avait plus de clergé. Il se glissa à l'armée d'Italie. Bonaparte démêla dans ce soldat une promptitude au servilisme, qui lui donnait la garantie de sa capacité aux choses de police : il le destina et le consacra à cette spécialité. Lavalette était donc un aide de camp tout à fait de confiance. On sait la latitude de cette fonction; cet agent ne pouvait suffire seul, car il fallait qu'il répondît à cinq; qu'en conséquence il nous vît tous séparément; et pour être reçu de cinq, il fallait qu'il sût se faire agréer de chacun, suivant la nuance qui lui convenait. Bonaparte avait bien jugé ce qu'il pouvait trouver de ressources dans un pareil caméléon; mais, quelque fourbe que puisse et que veuille être un pareil diplomate, son rôle devient plus difficile dans une circonstance où chacun se prononce avec passion et éclat; il faut bien qu'il se prononce lui-même dans quelques moments. Or il me fut rapporté, par plusieurs personnes sûres qui avaient rencontré ce personnage équivoque chez mes collègues, que les manières et les discours de Lavalette n'étaient nullement les mêmes qu'il produisait chez moi. Comme il allait beaucoup chez Carnot, il lui fallait une allure et une expression fort différentes pour persuader à celui-ci que c'était avec lui Carnot que voulait marcher son général en chef : il lui en portait des lettres particulières, et

prenait les lettres de Carnot pour Bonaparte; il disait à chacun de nous particulièrement qu'il nous donnait une marque de confiance intime; elle était toujours réservée à la personne à qui il parlait. Malgré tout ce qu'il y avait de secret, de rusé dans la conduite de Lavalette, nous ne tardâmes pas à juger que c'était tout à fait un agent à deux faces. Cela nous fut prouvé par sa double ou plutôt sa quintuple correspondance, puis par des indiscrétions, qui, rapprochées les unes des autres, fondèrent la démonstration que nous avions affaire à un fourbe déterminé. Malgré toute cette complication de conduite, je m'imaginai cependant que si l'agent Lavalette était au moins celui de son maître, comme Bonaparte manœuvrait le plus décidément avec nous, suivant toutes les apparences et les probabilités son agent devait aussi être plutôt réellement avec nous qu'avec nos adversaires. Nous verrons plus tard, lorsque Bonaparte croira devoir donner le démenti à ses opinions et ses actions de l'époque que je traite en ce moment, pourquoi et comment Lavalette croira devoir à son tour chanter la palinodie, soutenir que c'était aux trois membres du Directoire, c'est-à-dire à la majorité, qu'il était opposant et qu'il avait désiré le succès de Carnot. Je ne veux pas déranger déjà le système posthume d'une spéculation postérieure, qui sera cependant toujours la même, celle d'avoir plus de crédit auprès du pouvoir absolu qui deviendra le pouvoir impérial. Ce que je ne puis cependant dissimuler dès ce moment même, et dans l'ordre de mon récit, c'est que M. Lavalette était déjà en possession de la défiance de tous les membres du Directoire, sans en excepter Carnot, qui, malgré son apparent laisser-aller, nous dit alors, et nous a répété depuis, qu' « il n'avait jamais vu entrer chez lui sans un frémissement d'anxiété ce Basile policiel, délégué à Paris par le général corse ». Si l'on croyait, au surplus, que la vérité des faits qu'on vient de lire, eût subi quelque altération du ressentiment autorisé par la conduite

de Lavalette à mon égard, on pourrait trouver le moyen d'assurer son jugement sur ce personnage en compulsant sa correspondance aujourd'hui connue. J'en donne pour échantillon l'une de ses lettres à Bonaparte. C'est par Bonaparte lui-même que cette lettre m'a été remise à son retour d'Italie; il voulait me montrer ainsi à quel point il était instruit jour par jour de tous nos différends; il me blâmait alors de ne pas nous être défaits de Carnot, répétant souvent d'un air d'inspiration l'axiome prêté à Barère : « Il n'y a que les morts qui ne reviennent pas ».

Lavalette écrivait le 29 thermidor à Bonaparte :

« Voici, mot pour mot, ce que m'a dit Barras, avant-hier après dîner :

« Enfin j'ai déchiré le voile ce matin au Directoire : il était question des négociations d'Italie. Carnot prétendait que Bonaparte était dans une situation assez avantageuse quand il signa les préliminaires, pour ne souscrire qu'à des conditions qu'il pût tenir par la suite. J'ai défendu Bonaparte. J'ai dit à Carnot : « Tu n'es qu'un vil scélérat : tu « as vendu la République et tu veux égorger ceux qui la « défendent. Infâme brigand! » Alors je me suis levé : « Il « n'y a pas un pou de ton corps qui ne soit en droit de te cra- « cher au visage ». Carnot me répondit d'un air embarrassé : « Je méprise vos provocations, mais un jour j'y « répondrai. »

« Un jeune homme attaché à la personne de Barras trouve tout simple de tuer Carnot au moindre mouvement qu'il fera lorsque celui qu'on projette aura lieu. »

Ha! sans doute, et déjà plus d'une fois j'en ai fait l'aveu, il n'est que trop vrai que depuis trop longtemps les séances du Directoire voyaient se renouveler des scènes malheureuses; les discussions exaltées à un certain degré étaient au moment de ressembler aux combats des gladiateurs dans l'arène; mais pendant que je n'ai rien diminué de nos fautes,

je puis déclarer qu'elles étaient encore exagérées par la correspondance de Lavalette, en même temps qu'elles étaient attisées par sa présence et ses excitations sournoises. Le rôle même d'un pareil subalterne n'est pas sans action sur des passions déjà si vivement enflammées. Les nôtres étaient la proie de cet agent secret; il était plein d'activité pour user, par les uns contre les autres, de la confiance qu'il avait surprise à tous. Bonaparte avait merveilleusement choisi l'homme auquel il avait donné la commission de « jeter, comme on dit vulgairement, de l'huile sur le feu ».

Le 28, il est décidé qu'on acceptera le traité de Leoben : mais le général de l'armée d'Italie insistera sur les propositions avantageuses à l'Italie faites par les plénipotentiaires de l'empereur.

Rewbell, Revellière et moi, nous sommes informés que les deux commissions des inspecteurs de la salle du corps législatif ont passé en séance la nuit du 28 au 29. Quoique Paris ait l'air calme, on y aperçoit une inquiétude générale; les rixes particulières qui ont lieu chaque jour, annoncent une irritation qui fait présager des troubles : les jeunes incroyables à collet noir, voulant braver les militaires qui se promènent dans Paris, reçoivent de sévères leçons. Les partis s'observent; les armées se sont prononcées, à l'exception de celle du Rhin. Moreau, enchaîné par l'influence de Carnot, a cru pouvoir se retrancher dans un prudent silence : il donne pour raison qu' « il ne se connaît pas en politique », comme s'il ignorait pourquoi il a pris les armes en 1789, et pourquoi il commande en ce moment une armée de la République! Ceux qui veulent excuser cette réserve de Moreau, disent que sa conduite tient à la modération, à la sagesse de son caractère, qu'il porte dans la Révolution comme dans la guerre. Ainsi, ajoutent-ils par analogie, Moreau est peu propre à la guerre d'invasion, mais il fait admirablement retraite. « J'en conviens sans le juger, dit le général Hoche

avec sa franchise spirituelle; mais moi je me connais peu en retraite. » De retour à l'armée de Sambre-et-Meuse, Hoche y a fait célébrer la fête du 10 Août. On remarque le passage suivant dans le discours qu'il prononça le 10 Août à Wetzlar devant l'armée réunie : « Amis, je ne dois pas vous le dissimuler, vous ne devez pas encore vous dessaisir de ces armes terribles avec lesquelles vous avez tant de fois fixé la victoire. Avant de le faire, peut-être aurons-nous à assurer la tranquillité de l'intérieur que des fanatiques et des rebelles aux lois républicaines essaient de troubler. Combien ils s'abusent, ces perfides ennemis! Sans songer à vous, ils méditent de rendre la France à l'esclavage, dont vous l'avez affranchie pour toujours. Semblables aux conseillers de Louis XVI avant la journée du 10 Août, ils espèrent nous redonner des maîtres; le fanatisme, l'intrigue, la corruption, le désordre dans les finances, l'avilissement des institutions républicaines et des hommes qui ont rendu de grands services : voilà les armes qu'ils emploient pour arriver à une dissolution sociale, qu'ils diront être l'effet des circonstances. Nous leur opposerons la loyauté, le courage, le désintéressement, l'amour des vertus dont ils ne connaissent que le nom, et ils seront vaincus. Mais, j'en suis certain, votre présence et la fermeté du gouvernement suffiront au maintien de la Constitution, que je jure avec vous de maintenir dans toute sa pureté. » Dans une grande réunion des officiers et soldats de l'armée de Sambre-et-Meuse, qui a senti le discours du général en chef, des toasts unanimes ont été portés contre les Clichiens et les émigrés.

Tous les patriotes, à Paris comme aux armées, se prononcent contre les royalistes. Les invalides eux-mêmes font une adresse au Directoire, dans le sens de celles d'Italie. Il faut nous mettre en mesure de nous étayer de toutes ces bonnes dispositions en les régularisant. Le général Augereau commande la 1re division militaire; le général Verdière, la

place de Paris. Donmartin commande l'artillerie; l'adjudant général Guillet est placé au poste de l'École militaire.

Des nouvelles de Londres, qui nous sont apportées par le ministre de la police, annoncent qu'on y a répandu dans les sociétés, comme au ministère, que la seule ressource des royalistes sera l'assassinat des Triumvirs.

FIN DU DEUXIÈME VOLUME

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE II

CHAPITRE III

CHAPITRE IV

CHAPITRE V

CHAPITRE VI

CHAPITRE VII

CHAPITRE VIII

CHAPITRE IX

CHAPITRE X

CHAPITRE XI

CHAPITRE XII

CHAPITRE XIII

CHAPITRE XIV

CHAPITRE XV

CHAPITRE XVI

CHAPITRE XVII

CHAPITRE XVIII

CHAPITRE XIX

CHAPITRE XX

CHAPITRE XXI

CHAPITRE XXII

CHAPITRE XXIII

CHAPITRE XXIV



CHAPITRE XXV

CHAPITRE XXVI

CHAPITRE XXVII

CHAPITRE XXVIII

CHAPITRE XXIX

CHAPITRE XXX

CHAPITRE XXXI

CHAPITRE XXXII

CHAPITRE XXXIII

Coulommiers. — Imp. Paul BRODARD. — 616-91.

39

COULOMMIERS
Imprimerie Paul Brodard.

